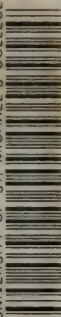


UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE



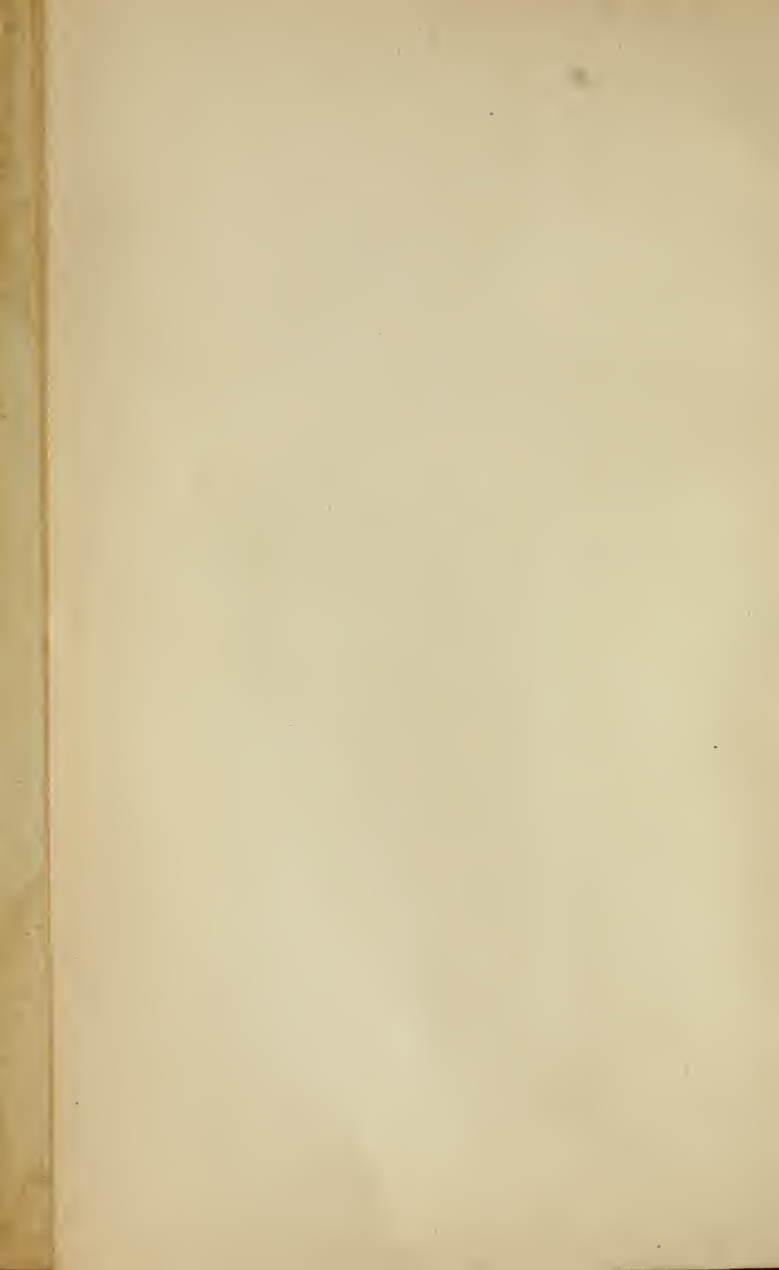
3 1761 01919855 5







Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa



LES ORIGINES DE L'ÉGLISE

SAINT PIERRE

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET C^{te}. — MESNIL (EURE).

LES ORIGINES DE L'ÉGLISE

SAINT PIERRE

ET

LES PREMIÈRES ANNÉES DU CHRISTIANISME

PAR

L'abbé C. FOUARD

PROFESSEUR HONORAIRE A LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE DE ROUEN

DIXIÈME ÉDITION, REVUE ET CORRIGÉE



PARIS

LIBRAIRIE VICTOR LECOFFRE

J. GABALDA & C^{ie}

RUE BONAPARTE, 90

—
1908



APPROBATION

*De S. G. Monseigneur l'Archevêque de Rouen,
Primat de Normandie.*

MON CHER ABBÉ,

J'approuve et je bénis ce livre écrit à la gloire de S. Pierre. Vous y suivez pas à pas le prince des apôtres formant l'Église à son berceau, lui donnant ses organes essentiels, et achevant cette œuvre avant que S. Paul ne commence ses glorieuses missions. Fidèle aux traditions de nos pères, vous placez l'établissement du pontificat romain en la douzième année qui suit la mort du Sauveur, et, dès cette époque, vous nous montrez la capitale du monde païen évangélisée, purifiée par le vicaire du Christ. Cette peinture plaira à notre âge, dont le culte pour Pierre grandit à mesure que ses successeurs sont plus attaqués. Elle prouvera que notre filial attachement au Siège d'où vient toute stabilité est la dévotion même des temps apostoliques; qu'alors, comme aujourd'hui, le père tendrement vénéré, le guide infailible était celui auquel il a été dit : « Confirme tes frères. »

(*Luc, XXII, 32.*) *La démonstration est saisissante, parce qu'elle résulte non d'une thèse laborieusement établie, mais des faits mêmes que vous racontez.*

Cette forme vive et colorée de l'histoire est le charme de ce volume, et en assurera le succès. Les esprits curieux de tout vérifier trouveront aux notes et dans l'appendice les solides fondements où s'appuient vos assertions; ceux qui n'auraient point ce loisir peuvent accepter en confiance votre récit des origines chrétiennes. J'ai fait examiner l'ouvrage : on n'a pu qu'y louer « votre érudition vaste et consciencieuse, votre critique aussi sagace que mesurée, une exposition lumineuse de la tradition catholique mêlée à ce que l'exégèse moderne offre de plus instructif ». Vous innovez parfois, mais c'est à la gloire de Pierre et du pontificat romain : à ce titre, l'originalité de vos vues n'a rien qui puisse offenser la piété chrétienne.

Ce livre est fait avec le même talent que votre Vie de N.-S. Jésus-Christ : c'est dire à vos nombreux lecteurs qu'ils y trouveront lumière pour leur esprit, édification pour leur cœur.

Croyez, mon cher Abbé, à toute mon estime et affection en N.-S.

† LÉON,

Archevêque de Rouen.

Rouen, 29 janvier 1886.

APPROBATION

*De S. G. Monseigneur l'Archevêque de Rouen,
Primat de Normandie.*

Nous approuvons et permettons d'imprimer cette huitième édition de Saint Pierre et les premières années du Christianisme, par M. l'abbé Fouard.

† EDMOND FRÉDÉRIC,
Archevêque de Rouen.

Rouen, 10 février 1901.

AVERTISSEMENT

DE LA SECONDE ÉDITION.



On trouvera peu de changements dans cette nouvelle édition : quelques erreurs de détail corrigées, des négligences de style redressées ; mais le livre demeurant le même dans son ensemble. Nulle des critiques qui en ont été faites n'exigeait en effet qu'il fût modifié. Les unes, de toutes les plus vives, nous reprochent de suivre trop aisément les opinions reçues et d'y pencher d'instinct. Ce blâme n'est pas pour nous déplaire. Les chemins battus ne sont tels habituellement que pour s'être trouvés les meilleurs à l'origine. L'important est de n'y point marcher à l'aveugle ; d'en sonder, au besoin d'en consolider les parties douteuses. Certains sacrifices faits à de sérieuses objections prouveront que notre respect pour les

témoignages traditionnels n'est point du servilisme.

Des regrets d'autre sorte ont été exprimés. On s'est plaint de trouver trop en relief dans cette histoire les causes naturelles qui ont favorisé l'établissement du christianisme, d'y voir à découvrir la part de l'homme, de ses faiblesses et de ses passions : scrupules respectables, mais que nous croyons mal fondés. La merveille de l'Église est d'avoir été constituée par des instruments naturellement incapables d'accomplir ce grand ouvrage. S. Paul, le seul génie puissant du collège apostolique, n'entre en action que vers le milieu du premier siècle, quand le plan divin laissé par le Maître aux mains des Douze est exécuté dans ses lignes essentielles, exécuté par eux seuls, si insuffisants qu'ils paraissent à un tel dessein. C'est là le prodige par excellence, qui prouve à l'égal de tous les miracles, parce qu'il déjoue toute argutie : dès lors pourquoi ne pas le mettre dans tout son jour ? Nous en avons tiré deux conclusions, également fortifiantes pour notre foi : l'une, que l'établissement du christianisme est un fait manifestement surnaturel ; l'autre que cette œuvre divine a été accomplie principalement par le chef des Douze. Le titre de notre volume *S. Pierre* marque ce rôle prééminent

de l'apôtre pendant les quinze premières années de l'Église. Le nom de *S. Paul* sera mis en tête de la période suivante, que le docteur des gentils remplit de sa prédication (de 45 à 67). Cette tâche achevée (sans trop de retards, nous l'espérons), il nous restera de raconter la fin des temps apostoliques, où *S. Jean* seul survit et domine.

PRÉFACE.

Ubi Petrus, ibi Ecclesia.

S. AMBROISE, in Ps. XL, 30.

Le titre de ce livre n'est pas celui que nous lui destinions. Dans notre premier dessein, le nom de S. Paul eût dominé sur tout le récit des origines chrétiennes; nous voulions témoigner par là que le grand apôtre avait eu, dans cette constitution, une telle prépondérance, que l'histoire de l'Église naissante était aussi la sienne. Mais à mesure qu'avancait l'ouvrage, une autre figure, se substituant à celle que nous nous efforcions de crayonner, se formait, pour ainsi dire, des traits même de la première. La place destinée à l'apôtre des gentils, le chef des Douze était venu l'occuper.

Pierre, en effet, tient le principal rôle durant ce premier âge de l'Église; il dirige le collège apostolique, il agit, décide, organise. Ministre de l'Esprit

divin, il va où le pousse le souffle d'en haut, souvent aveugle, parfois résistant d'instinct comme sur la terrasse de Joppé¹, mais enfin cédant à l'ordre du Maître et se rendant à la grâce. Par Pierre, quinze ans environ après la Pentecôte, Jésus a constitué l'Église dans ses parties essentielles. Le corps possède tous ses organes, qui ne feront désormais que se développer : l'Évangile prêché par les apôtres; la hiérarchie fondée; les diacres, le sacerdoce établis dans les diverses communautés; l'épiscopat distinct à Jérusalem, à Rome même²; la fraction du pain³, autour de laquelle se concentrera toute la liturgie; les sacrements, le baptême, la confirmation, l'ordre⁴; enfin l'Église détachée de la Synagogue⁵. Le principal de l'œuvre nous apparaît achevé avant que Paul ne commence. Loin de primer alors, Saul de Tarse n'est qu'un simple

¹ Act., x, 14.

² Cette prompté constitution de la hiérarchie apparaît si claire dans les Actes, que M. Renan y voit une des théories que S. Luc cherchait principalement à accréditer. « On dirait que les principes de l'Église romaine ont pesé sur l'auteur. Cette Église, dès les premiers siècles, eut le caractère politique et hiérarchique qui l'a toujours distinguée. Le bon Luc put entrer dans cet esprit. Ses idées sur l'autorité ecclésiastique sont très avancées; on y voit poindre le germe de l'épiscopat. » Renan, *les Apôtres*, Introduction, xxiii.

³ Act., ii, 42, 46.

⁴ Id., ii, 41; vi, 6; viii, 12, 14-17, 36-38; x, 47, 48.

⁵ Id., x, 9-18, 34-43.

laïque¹, méditant les révélations du Seigneur²; s'il parle devant les synagogues de Damas et de Jérusalem, c'est par occasion seulement et en subalterne³. Il demeure dans cette situation inférieure, les sept ou huit années qui suivent sa conversion (de 37 à 45), jusqu'au jour où les anciens d'Antioche, lui imposant les mains, le livrent à la grâce. Pierre est donc tout dès la naissance du christianisme, et son nom devait être mis en tête d'une étude sur les Origines de l'Église.

Les Actes sont notre principale source pour l'histoire des premières années. Toutefois nous ne sommes pas réduits à ce seul document, car sur plusieurs faits, dont le texte sacré ne touche qu'un mot, les Talmudistes, Josèphe, Philon, les historiens de la Grèce et de Rome ajoutent à l'esquisse de S. Luc mainte circonstance et de précieux détails : nous y aurons souvent recours.

En ce qui concerne proprement le prince des apôtres il faut convenir qu'après sa miraculeuse

¹ L'opinion commune est que S. Paul ne reçut la consécration sacerdotale que vers 45, quand les anciens d'Antioche lui imposèrent les mains : « Consecraticem fuisse eam manuum impositionem docent SS. Chysostomus et Leo Magnus, estque hæc communior in hac quæstione sententia et omnino tenenda. » Beelen, *Commentarius in Acta Apostolorum, in loco.*

² Gal., I, 15-24. Act., XI, 25.

³ Act., IX, 20, 28; XI, 26.

délivrance de la prison de Jérusalem, son ministère est peu connu. S. Luc le montre présent au concile de Jérusalem¹, S. Paul raconte la discussion qu'il eut avec lui à Antioche² : là se bornent les témoignages inspirés. Tout incertaines que sont les traditions sur lesquelles s'appuie la suite de son histoire, nous n'avons pas laissé de les recueillir, parce que, au milieu de renseignements moins assurés, deux traits nous semblent dignes de foi : l'un, que S. Pierre fit de Rome le siège principal de son apostolat, l'autre, qu'il parut en cette ville dès le règne de Claude.

Sur ce dernier point, la critique moderne est dédaigneuse à l'excès. Ce prompt voyage de l'apôtre, mentionné par Eusèbe et S. Jérôme, devient pour certains auteurs « un malheureux système qui ne peut plus avoir un seul défenseur raisonnable³ ». A ces décisions dogmatiques, il nous sera permis d'opposer les vingt-cinq années de pontificat de S. Pierre inscrites dès la fin du II^e siècle sur les catalogues pontificaux de l'Église romaine⁴, le souvenir

¹ Act., xv, 7-11.

² Gal., II, 11-14.

³ Renan, *l'Antechrist*, Appendice, p. 553.

⁴ « Comme la chronique philocalienne dépend, en ce qui regarde le catalogue des papes, de la chronique de S. Hippolyte, rédigée à Rome en 235, comme la chronique de S. Hippolyte dépend elle-

d'une double venue de l'apôtre à Rome, conservé en même temps par la liturgie et les monuments archéologiques, tout un ensemble de traditions ¹ dont nos adversaires ne peuvent expliquer l'origine, et qui appuient la chronologie adoptée par les historiens du iv^e et du v^e siècle. Rejeter ces raisons parce que, prises séparément, elles ne suffisent pas à lever tous les doutes, c'est fausser les règles de la critique. De simples indices, des témoignages vagues ou mêlés d'erreurs, mais visant tous au même point, peuvent, lorsqu'on les rapproche, s'éclairer, s'épurer, se fortifier l'un l'autre; dispersés, ce n'étaient que des lueurs, en faisceau ils jettent de vraies clartés. L'essentiel était de ne point attribuer à une induction, si autorisée qu'elle paraisse, la même certitude qu'aux événements attestés par des contemporains : nous n'avons pas failli à ce devoir.

Quelque opinion que l'on tienne sur le commencement du pontificat romain, les traditions alléguées plus haut indiquent au moins que Pierre eut deux centres principaux d'action : Jérusalem avant la dispersion des apôtres, Rome dans les années qui

même des listes pontificales plus anciennes, on est conduit à croire que les vingt-cinq années de Pierre figuraient déjà sur les catalogues épiscopaux de Rome vers la fin du ii^e siècle. » Duchesne, *les Origines chrétiennes*, p. 78.

¹ Voir l'Appendice, iv, et le chapitre xviii^e.

suivirent. Cette conclusion, que nulle critique modérée ne rejettera, nous a permis de ne pas laisser le ministère de l'apôtre brusquement interrompu par son emprisonnement, mais de montrer où l'Esprit de Dieu tourna les regards de Pierre et quel monde nouveau s'ouvrit alors devant lui. Nous nous sommes restreint à ces vues générales, renvoyant en leur temps les rares incidents de son apostolat qui sont connus, et dont le détail est intimement mêlé à la vie de S. Paul.

L'Église de Jérusalem sous les apôtres, l'établissement dans Rome du siège de Pierre, tel est donc le double sujet qui partage ce livre. Dans la dernière moitié du volume, la nécessité d'exposer impartialement l'état religieux et moral de l'empire romain, que nos contemporains défigurent, nous a contraint de faire œuvre d'apologiste plutôt que d'historien. Notre tâche était plus aisée pour la première partie, S. Luc ayant laissé de l'Église à Jérusalem un tableau dont les traits et le coloris restent vivants. Les rationalistes, à la vérité, prétendent n'y voir qu'un assemblage de morceaux sans valeur historique; mais il suffira d'étudier l'origine et la composition de l'œuvre, pour comprendre que leur défiance est le résultat de préventions, non la conséquence d'un examen sérieux.

L'auteur des Actes rappelle en commençant qu'il

a donné « un premier discours de tout ce que Jésus a fait et enseigné¹ ». Nul doute que l'ouvrage ainsi désigné ne soit notre troisième Évangile, car les deux livres, dédiés également à Théophile², gardent une telle conformité de style et de pensées, que les critiques les plus méfiants n'hésitent point à y reconnaître la même main³. L'écrivain des Actes ne se déclare pas seulement évangéliste; au cours de son récit, il se range parmi les compagnons de S. Paul⁴, et en usant constamment du mot « nous » à partir du xvi^e chapitre, il se donne pour témoin des faits. Quant à son nom, s'il n'est pas écrit dans les Actes, nous le connaissons d'après les traditions⁵, et le titre donné au troisième Évangile par tous les manuscrits⁶. Ce nom est *Lucanus* ou *Lucas*, et il désigne le personnage chrétien dont les lettres de S. Paul louent par trois fois le dévouement. « Luc,

¹ Act., I, 1.

² Luc., I, 3. Act. I, 1.

³ « Une chose hors de doute, c'est que les Actes ont eu le même auteur que le troisième Évangile et sont une continuation de cet Évangile. On ne s'arrêtera pas à prouver cette proposition, laquelle n'a jamais été sérieusement contestée. Les préfaces qui sont en tête des deux écrits, la dédicace de l'un et de l'autre à Théophile, la parfaite ressemblance du style et des idées, fournissent à cet égard d'abondantes démonstrations. » Renan, *les Apôtres*, Introduction, x.

⁴ M. Renan a longuement et habilement prouvé cette seconde proposition dans l'Introduction au livre des Apôtres (x-xviii).

⁵ Fragment de Muratori (170). S. Irénée (180). Tertullien (207), etc.

⁶ Εὐαγγέλιον κατὰ Λουκᾶν (A. C. D.). Κατὰ Λουκᾶν (S. B. F.), etc.

le médecin, notre très cher frère. » (Coloss., iv, 14.) « Luc est seul avec moi. » (II Tim., iv, 11.) « Ephras... vous salue avec Marc, Aristarque, Démas et Luc, qui sont mes aides et mes compagnons. » (Philem., 23, 24.) Nos adversaires eux-mêmes reconnaissent la légitimité de ces déductions; pour eux comme pour nous « l'auteur du troisième Évangile et des Actes est bien réellement Luc, disciple de Paul¹ ».

L'histoire possède donc sur les origines de l'Église le témoignage d'un contemporain, homme grave, instruit, mêlé aux faits qu'il raconte, aux personnes dont il cite les paroles et les actes. Nous ne pouvions souhaiter à notre foi de fondement plus solide; aussi rien n'est omis pour l'ébranler, et ruiner du même coup l'autorité du récit. On s'efforce surtout de retarder le plus possible l'année où le livre fut écrit : ingrat labeur, car, aux yeux de tout homme non prévenu, les Actes portent équivalement leur date. Après avoir conduit à Rome S. Paul captif, ils terminent par ces mots : « Paul ensuite demeura deux ans entiers dans un logis qu'il avait loué, où il recevait tous ceux qui le venaient voir, prêchant le royaume de Dieu, et enseignant ce qui regarde le Seigneur Jésus-Christ avec toute liberté, sans que

¹ Renan, *les Apôtres*, Introduction, xviii.

personne l'en empêchât¹. » Les deux années que l'apôtre passa ainsi, presque libre, sous la surveillance d'un soldat romain, vont de 62 à 64. Ce fut alors que S. Luc acheva d'écrire les Actes; on ne s'expliquerait pas autrement qu'il n'eût rien dit des événements qui suivirent, en particulier de la mort de l'apôtre, survenue quatre années plus tard.

Rien ne montre mieux la force de cet argument que les pitoyables raisons alléguées pour expliquer d'autre manière le brusque dénouement des Actes. Les uns imaginent que, Théophile habitant Rome, il devenait superflu de lui raconter ce qui se passa ensuite dans cette ville et sous ses yeux. Pour certains exégètes, le récit finit à l'arrivée de l'apôtre dans la capitale du monde, parce qu'à ce moment se trouve accomplie la prédiction que l'Évangile serait prêché « jusqu'aux extrémités de la terre² », ou encore cette parole du Seigneur : « Paul, ayez bon courage, car de même que vous avez rendu témoignage de moi dans Jérusalem, il faut aussi que vous me rendiez témoignage dans Rome³. » Les plus avisés renoncent à de telles puérités. Ayant posé que toute prophétie est impossible,

¹ Act., xxviii, 30, 31.

² Id., i, 8.

³ Id., xxiii, 11. On trouvera ces hypothèses exposées dans les commentaires de Meyer et de De Wette.

et trouvant la ruine de Jérusalem annoncée dans l'Évangile de S. Luc, ils en concluent que ce livre n'a paru qu'après l'an 70, et les Actes au plus tôt vers 72. Mais là encore l'historien se trouve trop près des événements pour qu'il soit facile d'ôter toute valeur à son témoignage, comme on se le propose en réalité. Force est donc de reculer la composition des Actes jusqu'en 80, afin de mettre un demi-siècle entre les premières années de l'Église et le moment où S. Luc écrivait : au gré de nos critiques, la formation d'une légende ne demande que ce laps de temps. Les seuls arguments apportés pour appuyer le choix de cette date sont des raisons de convenance : l'esprit du livre répondant au règne des Flaviens, le calme de ces jours se reflétant dans un récit doux, placide, indulgent à tous. On nous permettra de n'attacher qu'une médiocre importance à ces rapprochements : des raisons de convenance, qui ne le sait ? il n'est rien que ne puisse tirer un esprit inventif.

Les attaques de nos adversaires ne portent pas également sur toutes les parties du livre; ils ont surtout en vue les Actes de Pierre (du chapitre I au chapitre XII inclusivement) qu'ils rejettent, tandis qu'ils gardent ceux de Paul, l'ouvrage leur paraissant plus croyable à mesure qu'il s'approche de la fin. Pour justifier une distinction si arbitraire, on

prétend que S. Luc connaissait mal la Palestine et le monde juif; qu'il en parle sans exactitude, par ouï-dire, mêlant l'histoire aux légendes, dans une confusion inextricable. C'est oublier que l'écrivain, accompagnant Paul lors de son dernier voyage à Jérusalem, demeura près de lui à Césarée, durant les deux années de captivité que l'apôtre y passa¹, et que là, selon toute apparence, il recueillit les faits contenus dans les douze premiers chapitres des Actes. Quelque jeunesse qu'on prête en ce temps à S. Luc, il n'est pas, comme on l'insinue, d'une autre génération que les fondateurs du christianisme, car il a vu à Jérusalem Jacques le « frère du Seigneur² », à Césarée le diacre Philippe³, à Rome S. Pierre. Ce qu'il n'a pas eu sous les yeux, son maître, Paul, le sait d'original. Lui-même d'ailleurs a pu tout apprendre des acteurs qui ont joué le principal rôle dans les scènes qu'il raconte. Pierre lui a révélé les commencements de l'Église de Jérusalem, ses prédications aux Juifs, la conversion de Corneille. « Reçu à Césarée dans la demeure de Philippe l'évangéliste, l'un des sept... demeurant plusieurs jours près de lui⁴, » l'auteur des Actes

¹ De 59 à 61. Act., xxiv, 27.

² Gal., I, 19.

³ Act., xxi, 8-10.

⁴ Id., xxi, 8.

a entendu de sa bouche le récit des missions de Samarie, le baptême de l'eunuque éthiopien. De S. Paul, il tient le reste des événements qui remplissent la première partie de son livre : le jugement et le martyre d'Étienne auxquels Saul avait pris part, la conversion de l'apôtre que ce dernier racontait souvent¹. Si, puisant à de telles sources, Luc n'a pu démêler la vérité des fables qui la troublent, c'est à désespérer de toute certitude.

Il est vrai qu'on soupçonne l'auteur d'accommoder l'histoire à ses vues, d'en faire œuvre de parti. D'après cette supposition l'Église était alors partagée en deux factions : d'un côté Pierre et les judaïsants obstinés aux pratiques légales, de l'autre les sectateurs de Paul ardents à secouer le joug. Luc s'efforçait de concilier ses frères, de leur persuader que, sous d'apparentes discordes, ils n'avaient qu'un cœur et qu'une âme : tout incident qui ne revient point à ce dessein est par lui supprimé ou défiguré. La suite de notre récit montrera ce que pèsent ces rêveries, mais dès maintenant il est facile d'opposer que l'auteur des Actes, loin de cacher les dissensions de l'Église, en relève au contraire des traits nombreux. C'est lui qui nous

¹ Act., XXII, 4-21; XXVI, 12-19.

expose le mieux ces divisions, qui en marque l'origine et les développements.

Dès les premiers chapitres, les causes du partage se découvrent dans l'attachement des chrétiens de Jérusalem au mosaïsme. Tous, étant Israélites, continuent à regarder l'observation de la Loi comme une condition essentielle du salut. Vainement Étienne leur fait entendre le cri d'affranchissement; vainement Pierre lui-même proclame, au nom de Dieu, que gentils et juifs ont les mêmes droits au royaume des cieux, l'aversion pour les incirconcis n'en demeure pas moins au fond des cœurs. L'esprit dominant dans l'Église de Jérusalem est non seulement de conserver l'extérieur de la religion d'Israël, mais d'y assujettir les nouveaux fidèles. Les Actes en donnent preuve sur preuve : les chrétiens de la cité sainte surveillant Antioche et les conversions de païens qui s'y multiplient¹; plus tard, quelques fanatiques d'entre eux venant en cette même ville, « y troublant tout par leurs discours, renversant les âmes², » au point que Paul et Barnabé sont contraints « de s'élever fortement à l'encontre³ », et finissent par obtenir du collège apostolique la

¹ Act., **x**, 19-24.

² Id., **xv**, 24.

³ Id., **xv**, 2.

condamnation de la doctrine : sans circoncision point de salut¹. Désavoués par les chefs de l'Église², les judaïsants gardent du moins pour eux ce qu'ils ne peuvent imposer à leurs frères de la gentilité. « Ils se multiplient par milliers et restent tous zélés pour la Loi³, » dit l'évêque de Jérusalem parlant de son troupeau : on le voit, sauf quelques pratiques nouvelles et la foi en Jésus, tout y demeurerait juif d'aspect et de sentiments. Aussi, quand vers 59 Paul vint dans la cité sainte, S. Jacques le conjura-t-il de ménager les scrupules des fidèles. Entouré de ses prêtres, il l'avertit qu'on l'accusait « de renoncer à Moïse, de combattre la circoncision et les coutumes reçues⁴ », et il obtint que l'apôtre des gentils se purifierait solennellement dans le temple⁵. S. Luc marque, par ces derniers traits, à quel point fut portée la division entre les zélateurs de Jérusalem et le commun des chrétiens; mais ce n'est pas chez les apôtres qu'apparaît le partage; s'élevant au-dessus des discussions, ils n'interviennent que pour tout concilier, tout finir.

¹ « Or quelques-uns qui étaient venus de Judée enseignaient cette doctrine aux frères : Si vous n'êtes circoncis selon la pratique de Moïse, vous ne pouvez être sauvés. » Act., xv, 1.

² Act., xv, 2-31.

³ Id., xxi, 20.

⁴ Id., xxi, 21.

⁵ Id., xxi, 23-26.

Telle est dans les Actes la peinture de ces différends. Pour aller plus loin, et nous montrer l'Église entière, troupeau comme pasteurs, divisée en factions ennemies, il faut dénaturer les faits, abuser de quelques mots de S. Paul, qu'explique l'ardeur de la controverse; il faut oublier qu'au fort de ces débats, l'apôtre, loin de rompre avec Jérusalem, quête en tous lieux pour cette même Église¹; il faut enfin ne voir en S. Luc qu'un de ces esprits prévenus qui défigurent les faits sans scrupule, pour les adapter à leurs théories. Certes, il aurait pu prendre l'histoire de ce biais, atténuer les dissensions de l'Église, ou bien les colorer adroitement à nos yeux : rien de tel en ses récits, nous le voyons. Tout au contraire, la simplicité avec laquelle il annonce son dessein d'être précis devient une garantie de bonne foi, car faire montre d'exactitude quand on raconte aux contemporains des faits importants et publics, c'est éveiller leur attention, et appeler une critique plus sévère. S. Luc, décidé à tromper et assez fin pour y réussir, n'eût pas commis cette imprudence. Le temps d'ailleurs était-il aux artifices de langage, où nous excellons aujourd'hui? Dans tout le Nouveau Testament, Paul, Jacques,

¹ I Cor., xv, 8-10. II Cor., xi, 5; xii, 11. Gal., i, 11-16, 19; ii, 1-14, etc.

Jude, Jean parlent sans détours ni déguisement; il en va de même pour S. Luc : le ton des Actes¹ décèle une âme sincère, honnête plus qu'habile.

Nos adversaires sentent si bien l'impossibilité de refuser ainsi toute créance au texte sacré, qu'ils y font les deux parts indiquées plus haut, et qu'ils consentent même à voir dans les derniers chapitres « les seules pages vraiment historiques que nous ayons sur les origines chrétiennes² ». L'unique motif de cette distinction, bien qu'on ne l'avoue guère, c'est que les miracles abondent au début du livre, et que la critique moderne les rejette en principe. Mais une telle prévention n'ébranle pas seulement les premiers chapitres, elle ruine l'ouvrage entier, car le récit des missions de S. Paul n'est pas moins rempli de prodiges. Les Épîtres mêmes de l'apôtre, qu'on oppose à la narration de Luc comme des documents supérieurs et d'une sincérité incontestable, que deviennent-elles avec cette règle de critique? S. Paul y parle, aux Galates, de ses révélations³; aux Romains, des miracles qu'il a opérés en tous pays depuis Jérusalem jusqu'à l'Illyrie⁴; aux Corinthiens, des signes divins qui éclatent jour-

¹ Luc., I, 3, 4.

² Renan, *les Apôtres*, Introduction, xxvii.

³ Gal., I, 12; II, 2.

⁴ Rom., xv, 19.

nellement dans chaque chrétienté, prophéties, guérisons, dons des langues¹. Aussi bien que l'auteur des Actes, l'apôtre voyait des merveilles dans l'Église naissante. Si cette foi ne l'a pas empêché, on nous le concède, de parler en historien, quelle raison de refuser au disciple ce que l'on accorde au maître ?

S. Paul d'ailleurs a pris soin d'autoriser l'œuvre de son évangéliste². Au temps où ce dernier achevait les Actes, l'apôtre écrivait sa lettre à Philémon ; il y nomme Luc comme travaillant près de lui, sous ses yeux³. Il a donc lu le récit des origines chrétiennes et l'a approuvé. A sa suite, toute la tradition l'a reçu comme l'expression de la vérité, comme la parole même de l'apôtre des gentils. « Ce que Paul nous fait connaître sur les Douze, dit S. Irénée, et ce que Luc en atteste, s'accorde de tout point, et n'est pour ainsi dire que le même témoignage⁴. »

Il serait facile de prolonger cette démonstration ;

¹ I Cor., XII, 8-11, 28-30.

² Aux yeux de l'antiquité, le troisième Évangile n'est que l'enseignement, la prédication de S. Paul recueillie par S. Luc, son disciple et son collaborateur. S. Irénée, *Adversus Hæreses*, III, 1. — Tertullien, *Contra Marc.*, IV, 5.

³ Philem., 24 « Is Lucas inseparabilis a Paulo, et cooperarius ejus in Evangelio. » S. Irénée, *Adversus Hæreses*, III, 14, 1.

⁴ « Est consonans et velut eadem, tam Pauli annuntiatio, quam et Lucæ de Apostolis testificatio. » S. Irénée, *Adversus Hæreses*, III, 13, 3.

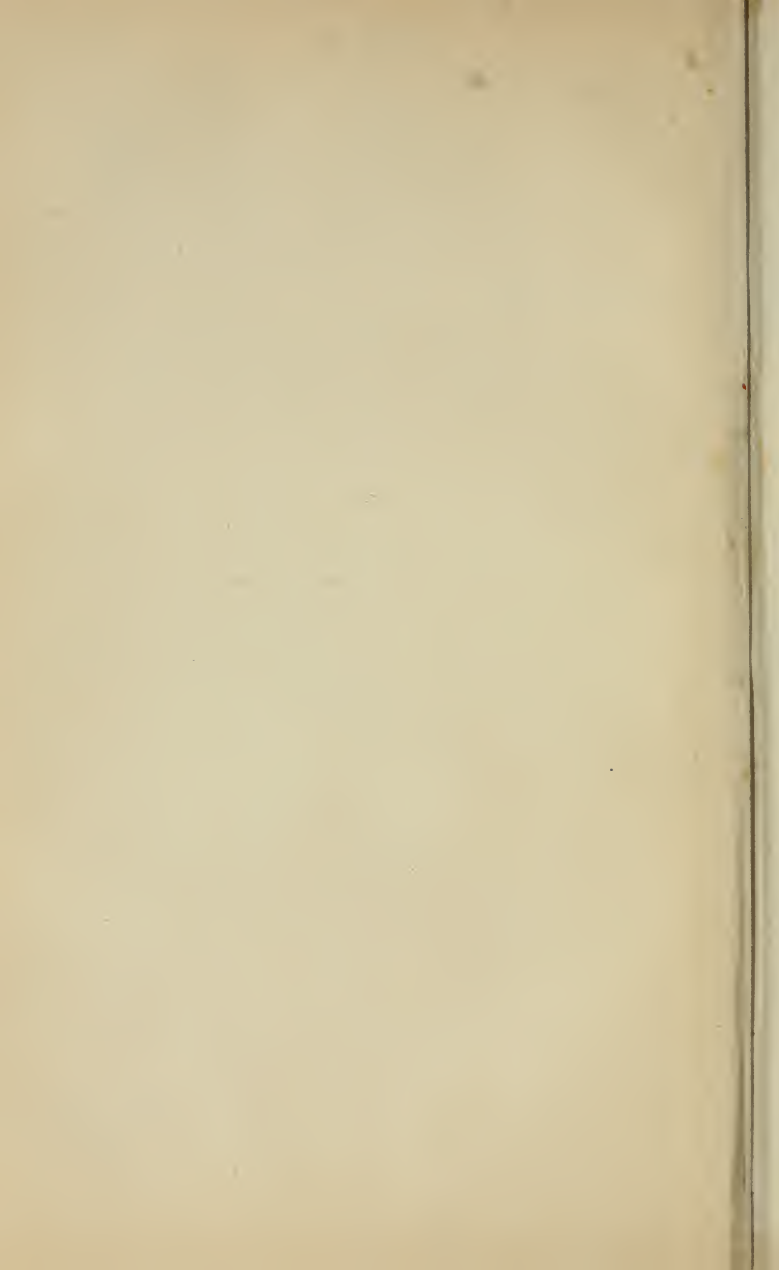
mais les raisons qui précèdent suffisent à qui les embrasse d'ensemble, d'un regard non prévenu, en simplicité et droiture d'âme. Qu'elles ne touchent point certains esprits, attachés aux seules vues de détail, ardents à soulever la poussière afin de tout obscurcir, nous n'en serons pas étonnés. Dans le domaine de l'histoire il y a des préjugés qui aveuglent à l'égal des passions. « Obscuratum est insipiens cor eorum¹, » dit l'apôtre. A ces hommes plus préoccupés de nier le surnaturel que de discuter l'authenticité des Actes, nous nous contenterons de rappeler la parole du seul témoin qu'ils veulent entendre sur nos origines, le seul qui à leurs yeux ait autorité. Paul a prévu qu'on abuserait de sa prédication, comme le font nos « douteurs de miracles², » qu'on la transformerait en une semence de mort. Avec une compassion généreuse, il a demandé merci pour ces ouvriers d'erreur; mais en même temps il leur a prédit la victoire de la foi qu'ils attaquent vainement : « Grâces soient rendues au Dieu qui nous fait triompher en Jésus-Christ, et qui répand par nous en tous lieux la connaissance de son nom comme un parfum, ... parfum de mort

¹ Rom., I, 21.

² Pascal, *Pensées*, art. xxv, 61, éd. Havet.

pour les uns, de vie pour les autres... Car nous ne sommes pas comme plusieurs qui corrompent la parole de Dieu : nous la prêchons en toute sincérité de la part de Dieu, devant Dieu, dans le Christ ¹. »

¹ II Cor., II, 16, 17.





Grave par R Hausermann



CARTE
des
MISSIONS APOSTOLIQUES
au
PREMIER ÂGE
DE L'ÉGLISE

SAINT PIERRE

ET

LES PREMIÈRES ANNÉES DU CHRISTIANISME.

CHAPITRE PREMIER.

LA PENTECÔTE.

Jésus venait de quitter la terre. Les apôtres, dociles à ses ordres, descendirent le mont des Oliviers et rentrèrent dans la ville. Grand était leur ^{anxiété} émoi, car le Maître avait annoncé « qu'ils ne sortiraient point de Jérusalem, sans que ses promesses fussent accomplies¹ » ; et les anges avaient dit : « Ce Jésus, que vous avez vu s'élever dans les cieux, reviendra de la même manière que vous l'y avez vu monter. » Les Onze, démêlant mal ce qui allait arriver, demeuraient en attente. Qu'étaient « ce don du Père, cet Esprit consolateur² » tant de fois promis ; et « ces coupes, ces banquets, ces

¹ Act., I, 4.

² Joan., XIV, 16, 26 ; XV, 26 ; XVI, 7, 13, etc.

douze trônes, ce royaume ¹ » qui leur étaient réservés? Trop charnels encore pour discerner la vérité sous ces images, les apôtres ne pouvaient que hâter de leurs vœux ^{wishes} le temps où les mystères seraient éclaircis. C'était l'heure de veiller et de prier.

A partir de ce moment, « tous les jours on les vit dans le temple, louant et bénissant Dieu ² ». Ils n'en sortaient que pour rentrer au cénacle; là, réunis dans la chambre haute ³, où le Seigneur avait institué l'eucharistie, ils persévéraient dans la prière avec les saintes femmes, avec Marie, mère de Jésus, et ses cousins ⁴. Ces derniers, si longtemps incroyants, s'étaient rendus aux ^{marvels} merveilles de la résurrection; ils ne quittaient plus leurs parents, Jacques et Jude. D'autres disciples se joignirent à eux et bientôt cent vingt fidèles se trouvèrent ensemble dans le cénacle, si intimement unis qu'ils se donnaient le nom de frères.

^{Ine = to find} Ainsi rassemblé, l'humble troupeau entourait celui à qui il avait été dit : « Pais mes agneaux, pais mes brebis ⁵. » Mais si vive restait au cœur de Simon la cons-

¹ Luc., XII, 32; XIII, 29, 30. Mat., XX, 20-23.

² Luc., XXIV, 53.

³ Ἐπιπέρας, que la Vulgate traduit par « cénacle », désigne la chambre haute que les Juifs ménageaient sous la terrasse de leurs maisons et qui servait aux réunions nombreuses. Le cénacle devint naturellement la première église de Jérusalem. S. Épiphane (*De Ponderibus*, XIV) rapporte qu'Adrien, à son entrée dans la ville détruite, ne trouva que ce sanctuaire debout, comme une tente dans un vignoble dévasté.

⁴ Act., I, 14. Quatre de ces cousins, « Jacques, Josès, Jude et Simon, » sont nommés par S. Marc (VI, 3). Ils avaient pour père Alphaée et pour mère Marie, sœur de la sainte Vierge.

⁵ Joan., XXI, 15-17.

science de sa chute, qu'il n'osait rien; comme tous et avec tous, il regardait vers le ciel. Dieu agréait cette défiance, cette inaction dans l'humilité; aussi n'inspira-t-il à Pierre en ces jours qu'un seul dessein, celui de remplir la place vacante dans le collège des Douze.

Ce nombre mystique était l'image des douze tribus d'Israël et de l'union qui les avait rendues invincibles; il rappelait que nulle défection ne s'était produite parmi elles durant les quarante années du désert; qu'à l'entrée dans la terre promise, Ruben, Gad et Manassé, bien qu'ils fussent déjà en possession de leurs pâturages, avaient passé le Jourdain et combattu avec les autres comme fils d'un seul père. De même, à la veille des luttes annoncées par le Seigneur, il convenait que les apôtres fussent tous présents, prêts à entrer dans le royaume des cieux.

Pierre se leva donc au milieu de l'assemblée : « Mes frères, dit-il ¹, il faut que s'accomplisse ce que le Saint-Esprit a prophétisé dans l'Écriture par la bouche de David touchant Judas, le guide de ceux qui ont pris Jésus. Il était dans le même ^{rank} rang que nous et avait été appelé aux fonctions du même ministère. Or, il a pris possession du champ, prix de son iniquité; il s'y est pendu, et, tombé la face contre terre, il a ^{burst} crevé par le milieu du ventre, et toutes ses entrailles se sont ^{les - jésus} répandues ². (Cela a été connu de tous les habitants

¹ Act., I, 16-19.

² Nous avons dit ailleurs (*Vie de Jésus-Christ*, t. II, p. 333, note 2) comment il faut entendre ce texte des Actes : « Judas a acquis le champ, prix de son iniquité. » S. Pierre n'y contredit pas le

de Jérusalem, en sorte que ce champ a été nommé en leur langue Haceldama, c'est-à-dire le champ du sang¹.) »

Cette mort du traître rejeté de Dieu, Pierre la voyait prédite dans les psaumes, car depuis la résurrection, les apôtres, comprenant ces chants prophétiques, y retrouvaient toute la passion du Maître, son âme ravie à l'enfer, son ascension à la droite de Jéhovah; nul doute que dans leurs prières ils ne répétassent avec des transports d'espérance les invocations de David :

« La foule des méchants m'assiège ;
 « Ils ont percé mes pieds et mes mains,
 « Je puis compter tous mes os.
 « Ils se partagent mes vêtements,
 « Ils jettent le sort sur ma robe.
 « Toi donc, Jéhovah, ne t'éloigne pas de moi ;
 « Tu es ma force, hâte-toi de me secourir.
 « Sauve ma vie du glaive,
 « Arrache mon âme aux chiens dévorants². »

Mais, plus encore que ces oracles, les malédictions du Psalmiste attiraient les apôtres; car ils y lisaient avec effroi le sort d'un des leurs, Judas.

témoignage de S. Matthieu, d'après lequel ce furent les pontifes qui achetèrent Haceldama; il se sert d'une expression figurée : « Le cadavre de Judas a pris possession du champ en récompense de son crime. »

¹ L'explication du mot « Haceldama », et probablement même tout le verset 19^e, est une addition de S. Luc.

² Ps. xxii, 16-20, selon la Bible hébraïque, traduction de M. Ma-bire.

« Que sa demeure soit désolée
 « Et sa tente solitaire¹. »
 « Il a aimé la malédiction : qu'il soit maudit!
 « Qu'elle l'enveloppe comme un vêtement!
 « Qu'elle pénètre comme l'eau dans ses entrailles,
 « Comme l'huile dans la moelle de ses os!
 « Qu'elle soit comme le manteau dont il se couvre,
 « Comme la ceinture qui entoure ses reins! »

Parmi ces imprécations, Pierre avait distingué la prophétie suivante :

« Que ses jours soient abrégés
 « Et qu'un autre possède sa charge²! »

« Frères, dit-il, il faut qu'entre ceux qui ont été en notre compagnie pendant tout le temps que le Seigneur Jésus a vécu parmi nous, à commencer depuis le baptême de Jean jusqu'au jour où il nous a quittés pour remonter aux cieux, on en choisisse un qui soit avec nous témoin de sa résurrection. » Le Maître en effet n'avait-il pas dit : « Vous me rendrez témoignage, vous qui êtes avec moi depuis le commencement³. » Peu de disciples avaient suivi Jésus dès le début de sa vie publique : l'assemblée n'en présenta que deux, Mathias, et Joseph, fils de Sabas (Barsabas), surnommé le Juste pour sa sainteté. La vertu de Mathias, non moins haute, rendait le choix difficile; les apôtres recoururent à un

¹ Act., I, 20. — Ps. LIX, 26, selon l'hébreu.

² Ps. CIX, selon l'hébreu.

³ Joan., xv, 27.

antique usage d'Israël et laissèrent le sort décider l'élection.

Le cénacle se mit en prière : « Seigneur ¹, dirent-ils, vous qui connaissez les cœurs, désignez lequel de ces deux vous avez choisi, afin qu'il entre dans ce ministère et dans l'apostolat ², dont Judas est déchu par son crime pour s'en aller en son lieu ³. » On agita, dans le pan d'un manteau, les deux noms écrits sur des tablettes; Mathias sortit le premier, et il fut associé aux onze apôtres ⁴.

Ce mode d'élection montre à quel point les apôtres comptaient sur l'assistance divine ⁵. Ils savaient que le

¹ Σὺ, Κύριε. Cette prière est probablement adressée non au Père céleste, mais à Jésus, qui s'était réservé de choisir ses apôtres : « Ego elegi vos. » Joan., xv, 16. Nous voyons, en effet, qu'après la résurrection les apôtres l'adoraient et l'imploraient (Luc., xxiv, 52).

² Διακονίας désigne l'activité du ministère; ἀποστολῆς la dignité de l'apostolat.

³ Τὸν τόπον τὸν ἴδιον. Judas a déserté la place qui lui était marquée parmi nous pour aller en son lieu, le lieu des tourments. Lightfoot (*Horæ Hebraicæ*, in loco) cite ce passage du Baal Turim sur les Nombres : « Balaam ivit in locum suum, id est Gehennam. »

⁴ Comme S. Mathias, Joseph Barsabas était probablement au nombre des 70 disciples (Eusèbe, *Historia ecclesiastica*, I, 12). Loin qu'il s'offensât de n'être pas choisi, son humble vertu en vint à l'état d'innocence prédit par S. Marc (xvi, 18), où nul mal ne pouvait l'atteindre. Au rapport de Papias, ayant bu du poison, il n'en ressentit aucun dommage (*Patrologie grecque*, t. V, p. 1255). Les martyrologes d'Usuard et d'Addon placent sa fête au 20 de juillet, puis ajoutent que, s'occupant au ministère de la prédication, il souffrit beaucoup de la part des Juifs et eut une fin victorieuse, c'est-à-dire qu'il mourut martyr.

⁵ « Electi sunt duo judicio humano, et electus de duobus unus judicio divino. » S. Augustin, *Enarratio in Psalm. xxx*, Serm., II, 13.

Seigneur se manifesterait bientôt, et dans cette confiance ils s'abandonnaient à lui. Tels étaient aussi les sentiments des saintes femmes, si empressées au tombeau et à la résurrection. Les apôtres leur avaient laissé au milieu d'eux la place qu'elles occupaient durant la vie du Sauveur, sans affecter de les tenir à part, comme faisaient les Juifs dans le temple et les synagogues. Ils priaient avec elles, et « en union avec Marie, la mère de Jésus ¹ ». Dès l'aube du christianisme, la prière de la Vierge était ce qu'elle demeure pour nous, une aide maternelle, un parfum d'amour qui pénètre les cœurs, et les dispose à la venue de l'Esprit divin.

Si vives que fussent ces espérances, rien n'en transpirait au dehors. La petite troupe qui se rassemblait au cénacle était trop obscure pour attirer l'attention; quant au Galiléen, le bruit de sa résurrection s'éteignait peu à peu. A bon droit les sanhédrites se félicitaient d'avoir immolé le novateur. Lui disparu, nulle raison de craindre que la Pentecôte fût troublée comme l'avait été la Pâque.

Les cinquante jours qui séparent ces deux fêtes forment en Judée le temps de la moisson ^{harvest}. On la commence dès avril dans les chaudes vallées; de là venaient les gerbes d'orge ^{sheaf} offertes en prémices le second jour de la Pâque ^{second day}. Deux mois plus tard la faux ^{scythe} abat les

¹ Act., I, 14.

² Ce second jour de la Pâque était le 16^e de la lune. A partir de ce moment, on comptait 49 jours, et le 50^e était la grande solennité appelée par Moïse « la fête des Semaines » (Exod., xxxiv, 22. Deut., xvi, 10, 16), et plus tard désignée par le nom grec Πεντεκοστή « cinquantième » : Pentecôte.

derniers épis de froment; cette fin des travaux était consacrée par la fête du cinquantième jour : la Pentecôte. Le propre rite de la solennité consistait à présenter au Seigneur deux pains de la récolte nouvelle¹, auxquels on joignait un holocauste, des hosties de paix et d'expiation². Au soleil levant, victimes et pains étaient agités par les prêtres vers les quatre vents du ciel, puis de haut en bas, afin de les vouer à l'Éternel qui dirige les vents, et crée le ciel et la terre. Pendant cette oblation, les lévites chantaient le grand Hallel, et le peuple mêlait sa voix à leurs symphonies. A l'origine, l'action de grâces après la moisson était donc l'unique fin que se proposaient les Juifs dans cette solennité; plus tard ils y joignirent le dessein de remercier Dieu de la Loi qui avait été donnée à Moïse ce jour-là même, d'après une tradition commune dans le temps du Christ³. Ce second objet de la fête la désigna au choix du Sauveur pour l'accomplissement des promesses et la promulgation de la Loi nouvelle.

Les disciples, selon la coutume, s'enfermèrent au cénacle et y firent la sainte veille qui est demeurée jusqu'à nos jours dans les traditions des Juifs : « Quand Dieu voulut révéler la Loi, disent les rabbins, il fut obligé de tirer son peuple du sommeil; pour éviter ce coupable assoupissement, nous veillons toute la nuit⁴. » Réunis

¹ Lev., xxiii, 16. Num., xxviii, 26. Deut., xvi, 10.

² Lev., xxiii, 18-20. Num., xxviii, 27.

³ Schoettgen, *Horæ Hebraicæ*, in Act., ii, 1. — S. Jérôme, *Epistola ad Fabiam*, mansio xii. — S. Augustin, *Contra Faustum*, xxxii, 12.

⁴ Kitto's *Cyclopædia* : PENTECOST, 3, c.

dans les synagogues ou les maisons particulières, les fils d'Israël psalmodiaient les saints livres que leurs descendants récitent encore à cette heure, le Cantique des cantiques où est chanté l'amour de Jéhovah pour son peuple, la Loi plus douce que le miel aux lèvres de l'épouse; l'histoire de Ruth qui décrit les labeurs de la moisson. Ces biens présents n'effaçaient pas de leur souvenir les terreurs du Sinaï, car au Cantique et à Ruth on ajoutait aussitôt la prière d'Habacuc¹ : « Eloah vient de Theman et le Saint du mont de Paran²... Il s'arrête et fait chanceler la terre; il regarde et les peuples tremblent, les montagnes éternelles s'affaissent... L'abîme élève sa voix, il lève ses mains vers le ciel. Le soleil, la lune s'enfuient à la lueur ^{de tes} de tes flèches, à l'éclat foudroyant de ton épée. Dans ta colère tu foules la terre; dans ta fureur tu broies les peuples; tu sors pour sauver ton peuple, pour sauver ton Christ³. »

Qu'était cet avènement du Seigneur, sujet à la fois de crainte et d'espérance? Un autre voyant, Joël, l'annonçait, et soit que l'usage des Juifs fût de joindre sa prophétie à celle d'Habacuc, soit que les apôtres en reçussent l'inspiration du ciel, ils récitèrent ces oracles pendant leur veille, car nous verrons qu'au matin

¹ Tel est aujourd'hui encore l'ordre des lectures de la synagogue.

² Theman, région méridionale de la terre d'Édom, désigne toute l'Idumée; Paran, les montagnes de l'Arabie Pétrée, dont le Sinai forme le noyau. Habacuc s'inspire ici d'un passage du Deutéronome, où Moïse donne à l'Idumée, au lieu du nom de Theman, celui de Seïr : « L'Éternel est venu du Sinaï et il s'est levé pour eux de Seïr; il a resplendi de la montagne de Paran..... De sa droite est sortie pour eux une loi de feu. » Deut. xxxiii, 2.

³ Habac., iii, 3-13

Pierre en était tout rempli ¹. Ces paroles surtout restaient gravées dans sa mémoire : « Je répandrai mon esprit sur toute chair. Vos fils et vos filles prophétiseront; vos vieillards auront des songes et vos jeunes gens des visions; et sur vos esclaves aussi et sur vos servantes je répandrai en ce jour mon esprit. Je ferai paraître des prodiges dans le ciel et sur la terre, du sang, du feu, des tourbillons de fumée. Le soleil sera changé en ténèbres et la lune en sang avant que n'arrive le jour de Jéhovah, le grand, le terrible. Alors quiconque invoquera le nom de Jéhovah sera sauvé ². » Les deux avènements du Christ étaient confondus dans cette prophétie : l'un de terreur, à la fin des temps; l'autre de miséricorde et de grâce, dont l'heure approchait.

Le jour s'était levé, et tandis que sur la montagne du temple on offrait au Seigneur les prémices de la moisson, les disciples et les saintes femmes demeuraient à prier. « Tout à coup on entendit un grand bruit comme un vent impétueux qui venait du ciel et remplit toute la maison où ils étaient assis. Ils virent en même temps paraître comme des langues de feu qui se partageant s'arrêtèrent sur chacun d'eux ³. » Plus soudain ^{soudain} que ces flammes, l'Esprit-Saint remplit les apôtres et les transforma. Ignorants jusqu'alors, plongés dans les sens, incapables de hautes vérités, si grossiers que Jésus montant aux cieux leur reprochait encore la dureté de leur

¹ Act., II, 16-21.

² Joël, II, 28-32.

³ Act., II, 2, 3.

cœur, ils se trouvèrent tout à coup élevés au-dessus d'eux-mêmes, se rappelant et comprenant la doctrine du Maître. La descente de l'Esprit était bien ce qu'avait prédit Jean-Baptiste, « un baptême de feu ¹, » consumant en eux ce qu'il y avait d'impur, les embrasant d'un zèle qui les détermina sur l'heure à tout oser pour celui qu'ils avaient si lâchement ^{veillé} abandonné. Pendant un instant, tous, investis des rayons de la divinité, pénétrés de sa présence, se sentirent comme perdus dans un abîme de clarté et d'amour; l'Esprit s'écoulant au plus intime de l'âme s'emparait de leurs puissances, jusqu'à parler pour eux, en sorte que chacun « s'énonçait en diverses langues selon que l'Esprit-Saint leur mettait les paroles dans la bouche ».

Des transports si vifs, les voix des femmes enivrées d'extase, éveillèrent au dehors l'attention des Juifs qui allaient et venaient près du cénacle. Le nombre n'en était pas moindre à la Pentecôte qu'au jour de la Pâque, car outre les habitants de la Palestine qui revenaient à Jérusalem pour ce temps, nombre d'étrangers se faisaient une religion de ne partir qu'après avoir célébré la seconde fête d'Israël. La ville se trouvait donc pleine « de Juifs pieux et craignant Dieu de toutes les nations qui sont sous le ciel ² ». Ces fils d'Abraham n'avaient d'autre lien qu'une communauté de foi et d'espérances; la plupart même, ignorant l'hébreu, ne parlaient que la langue du pays qu'ils habitaient. Or, parmi ceux qui campaient autour du cénacle ou passaient en ce mo-

¹ Mat., III, 1. Act., I, 5.

² Act., II, 5

ment-là, il s'en trouva de toutes les parties du monde : « Parthes, Mèdes, Élamites, habitants de la Mésopotamie, des provinces lointaines de la Judée, de la Cappadoce, du Pont, de l'Asie, de la Phrygie et de la Pamphylie, de l'Égypte, et de la région de la Libye qui est proche de Cyrène; plusieurs étaient de Rome, tant Juifs de race que prosélytes, d'autres de Crète ou d'Arabie¹. »

Ces étrangers, attirés par le bruit qu'ils entendaient, montèrent l'escalier extérieur qui menait à la salle haute : ils y virent les apôtres possédés de Dieu, embrasés au souffle de l'Esprit, exaltant à l'envi les merveilles du Seigneur. Aux hymnes d'Israël, chantés dans la majesté de l'hébreu, se mêlaient, selon l'inspiration divine, des paroles empruntées à divers idiomes. Cependant, si obscures en soi que fussent les effusions de cette extase, chacun des assistants les entendait clairement dans sa propre langue. Épouvantés de ce prodige, ils s'entre-disaient : « Ces gens-là qui parlent ne sont-ils pas tous Galiléens? Comment donc les entendons-nous parler la langue de notre pays? » D'autres suivirent, et pour eux également le miracle se renouvelant les jeta dans l'admiration : « Que veut dire ceci²? » s'écriaient-ils.

L'assistance, plus nombreuse à chaque instant, n'interrompit point d'abord l'action de grâces des disciples. Mais bientôt survinrent de nouveaux Juifs que n'animait point comme les premiers une piété simple et respectueuse : à la vue de ces hommes hors d'eux-mêmes, ils se répandirent en railleries : « Ces gens sont ivres, di-

¹ Act., II, 9, 11.

² Id., II, 12.

rent-ils, et pleins de vin doux¹. » Ce sarcasme tira Pierre de l'extase; c'était à lui d'agir au nom de ses frères, de venger l'Esprit de Dieu insulté en eux.

Il se leva en compagnie des Douze, et paraissant au seuil du cénacle : « O Juifs, dit-il, et vous tous qui habitez Jérusalem, considérez ce que je vais vous dire, et soyez attentifs à mes paroles. Ces hommes ne sont pas ivres comme vous le pensez, puisqu'il n'est encore que la troisième heure du jour². Mais c'est ce qui a été dit par le prophète Joël : Dans les derniers temps je répandrai de mon esprit sur toute chair : vos fils et vos filles prophétiseront; vos jeunes gens auront des visions et vos vieillards auront des songes. » Pierre rappela la suite de cette prédiction; la venue du Messie marquée par l'effusion de l'Esprit-Saint; son retour au temps du jugement accompagné d'effrayants prodiges, les cieux ébranlés, le soleil changé en ténèbres, la lune en sang. Aux regards de l'apôtre, comme à ceux du prophète, ces deux avènements remplissent tellement l'histoire, qu'ils se suivent sans intervalle; le Christ prenant chair, le Christ jugeant la chair : que sont les révolutions des empires au prix de ces divins mouvements?

« Israélites, continua-t-il, écoutez ces paroles : Jésus

¹ Γλεύκος : du vin doux, non nouveau ; peut-être le vin fait avec le petit raisin doux appelé par les interprètes juifs שֵׁרֶק. Gen., XLIX, 11. Is., V, 2. Jer., II, 21. Selon Suidas, le premier jus qui coule du pressoir avant qu'on le foule.

² Ὥρα πρώτη : la première heure de la prière (9 heures du matin). avant laquelle aucun Juif ne mangeait ni ne buvait : « Non licet homini gustare quidquam antequam oraverit orationem suam. » *Berachoth*, f. 28, 2.

de Nazareth a été un homme autorisé de Dieu par les merveilles, les prodiges et les miracles que Dieu lui a donné de faire au milieu de vous. Vous le savez, et cependant quand, par un conseil voulu et prévu d'en haut, il vous fut livré, l'ayant pris vous l'avez crucifié et fait mourir par les mains des ^{wicked} méchants. Mais Dieu l'a ressuscité, l'arrachant à l'enfantement ^{birth} ¹ de la mort qui ne pouvait avoir de puissance sur lui. » C'est là ce que prophétisait David lorsqu'il disait au Seigneur : « Vous ne laisserez point mon âme dans le tombeau, vous ne permettrez pas que votre Saint voie la corruption². » Cette tombe du grand roi qui s'élève aujourd'hui encore sur le mont de Sion, à côté du cénacle³, Pierre put la montrer aux Juifs et poursuivre : « Mes frères, qu'il me soit permis de vous dire hardiment du patriarche David, qu'il est mort, qu'il a été enseveli, et que son sépulcre est parmi nous jusqu'à ce jour. Mais comme il était prophète et savait que Dieu lui avait promis avec serment de faire naître de son sang un fils qui serait

¹ Ἀύσας τὰς ὠδῖνας τοῦ θανάτου. S. Pierre se servit sans doute du mot hébreu קֶבֶלִי (Ps., xvii, 5) : « les liens » dans lesquels la mort tenait le Seigneur captif; en rendant ce passage, S. Luc a adopté la version des Septante qui traduisent ici קֶבֶלִי par ὠδῖνας, « les douleurs de l'enfantement ».

² Ps. xv, 10.

³ Nous voyons dans le troisième livre des Rois (ii, 10) que David fut enterré dans la forteresse de Sion. Cette tombe a été ouverte par le grand prêtre Hyrcan, et, plus tard, par Hérode, qui s'emparèrent des trésors qu'elle contenait (Josèphe, *Antiquitates*, vi, 15, 3). Elle s'éroula au temps d'Adrien (Dion Cassius, lxi, 14); mais S. Jérôme la vit restaurée (*Ep.* xlvi [xvii] *ad Marcellam*, 12.)

assis sur son trône ; dans cette connaissance de l'avenir il a parlé de la résurrection du Christ, disant qu'il n'a pas été laissé dans le tombeau et que sa chair n'a pas éprouvé la corruption. C'est ce Jésus que Dieu a ressuscité, nous en sommes tous témoins. Ressuscité par la puissance de Dieu, ayant reçu l'accomplissement de la promesse que le Père lui avait faite d'envoyer le Saint-Esprit, il l'a répandu ici, vous le voyez et l'entendez maintenant. Or, David n'est point monté au ciel, car il dit lui-même : Jéhovah a dit à mon Seigneur, asseyez-vous à ma droite, jusqu'à ce que je réduise mes ennemis à être l'escabeau de vos pieds¹. Que toute la maison d'Israël sache donc très certainement que Dieu a fait Seigneur et Messie ce Jésus que vous avez crucifié. »

Ces paroles touchèrent les auditeurs qui, pour la plupart, avaient vu Jésus, et dont plusieurs même détestaient en secret le crime des sanhédrines ; ils dirent à Pierre et aux autres : « Mes frères, que faut-il que nous fassions ? » Pierre répondit : « Faites pénitence, et que chacun de vous soit baptisé au nom du Christ Jésus, pour obtenir la rémission des péchés, et vous recevrez le don du Saint-Esprit. » Puis il expliqua comment le Sauveur, avant de s'élever aux cieux, avait promis qu'ils recevraient du Père la vertu de l'Esprit ; cette promesse venait de s'accomplir pour les disciples renfermés dans le cénacle, mais elle regardait également et les Juifs présents, « et tous ceux qui sont éloignés autant que le Seigneur notre Dieu en appellera ». L'apôtre désignait ainsi, non les fils d'Israël dispersés au loin, mais les

¹ Ps. CIX, 1.

gentils destinés, selon les préventions judaïques, à devenir fils d'Abraham et à trouver leur salut dans la Loi. Sur ce point, l'enseignement de Pierre n'avait rien qui pût choquer ses auditeurs, car, comme eux, il croyait encore que tout païen, pour devenir disciple de son Maître, devait d'abord embrasser les formes extérieures du judaïsme.

Si éclatante qu'eût été la lumière du cénacle, elle n'avait donc pas éclairci tous les mystères; des ombres restaient çà et là qui se dissipèrent peu à peu au souffle de l'Esprit. Mais ces dernières obscurités n'affaiblissaient en rien la prédication de l'apôtre; simple, ardente de foi, il lui suffisait, pour enflammer les âmes, de rappeler les bienfaits et les prodiges du Maître. C'est ainsi qu'il acheva d'exhorter les Juifs qui l'entouraient : « Sauvez-vous de cette race perverse, » disait-il, flétrissant par là la justice hypocrite d'Israël, demandant à tous de changer de sentiments et de recevoir par le baptême la vie nouvelle que Jésus offrait au monde. La plupart de ceux qui entendirent Pierre accueillirent sa parole; environ trois mille personnes furent baptisées sur-le-champ, et se joignirent aux disciples du Christ. Dans ce nombre se trouvaient des étrangers qui, regagnant leur pays après la fête, portèrent au loin les premières semences du christianisme; mais il resta à Jérusalem une troupe sainte, d'autant plus unie qu'elle était moins nombreuse.

Les apôtres continuaient chaque jour de l'instruire, répétant les leçons divines dont la venue de l'Esprit-Saint avait ravivé le souvenir : « Heureux les pauvres, car le royaume des cieux est à eux!... Vous ne pou-

vez servir Dieu et les richesses ; ne vous inquiétez donc pas de ce que vous mangerez ou boirez , car ce sont les païens qui recherchent ces choses , et votre Père sait que vous en avez besoin. C'est pourquoi, cherchez premièrement le royaume de Dieu et sa justice, et le reste vous sera donné par surcroît ¹. » Mais, plus encore que l'abandon au Père, ils prêchaient la charité fraternelle ; car c'était là le propre commandement du Maître, le plus souvent répété, celui dont il avait dit : « Tous reconnaîtront que vous êtes mes disciples, si vous avez de l'amour les uns pour les autres ². » Dans le transport de la foi naissante toute prudence fut dédaignée, tout retour sur soi, toute vue de l'avenir écartés ; les cœurs embrasés ne songèrent qu'à se fondre dans cette unité que le Sauveur avait demandée en mourant : « Qu'ils soient un tous ensemble, comme vous, mon Père, êtes en moi et moi en vous, qu'ils soient de même un en nous, afin que le monde croie que vous m'avez envoyé ³. »

Ce pieux élan ne demeura point sans effet ; « ceux qui croyaient vivaient tous ensemble, et tout ce qu'ils possédaient était commun entre eux. Ils vendaient leurs terres et leurs biens ⁴, et les distribuèrent à tous selon le besoin que chacun en avait ⁵. » Étrange en

¹ Mat., v, 3 ; vi, 24-34. Luc., xii, 29-31.

² Joan., xiii, 35.

³ Id., xvii, 21.

⁴ Act., ii, 44, 45. Κτημάτα, les terres ; ὑπάρξεις, les autres richesses.

⁵ Cette communauté de biens ne fut jamais imposée comme une loi (Act., v, 4), et elle n'a existé qu'à Jérusalem : dans les autres Églises, au contraire, dès les temps apostoliques, nous voyons des

regard de nos coutumes, cette société de biens n'étonna pas Jérusalem, car les prêtres qui venaient de loin faire leur office dans le temple avaient coutume de vivre ainsi en commun; à leur exemple, les scribes pharisiens avaient établi des confréries où l'on se réunissait chaque jour pour des repas que sanctifiaient de religieuses pratiques : ablutions nombreuses, les mets gardés de toute souillure, la table bénie, les parfums brûlés au milieu des convives pour leur rappeler l'encens des autels. Les esséniens passaient encore plus loin : chez eux tous les biens étaient confondus; même demeure, même table où l'on s'asseyait en silence, même vestiaire fournissant à chacun l'habit blanc qui distinguait la secte. La communauté des disciples n'eut donc rien de singulier, et n'attira pas plus l'attention que l'ouverture de quelque synagogue dans la ville.

Pour leur vie extérieure, elle resta celle des pieux Israélites. Nous voyons dans le Talmud et les auteurs contemporains quelles étaient alors les coutumes des Juifs recommandables par leur vertu. Elles diffèrent tellement des exercices qui composent aujourd'hui l'ensemble d'une journée chrétienne, que nous avons besoin de nous les représenter pour concevoir une juste idée des premières mœurs de l'Église.

Dès le réveil, le premier soin de tout Israélite était

riches et des pauvres (I Tim., vi, 17. I Cor., xvi, 2). C'est peut-être de la rigueur avec laquelle ce dépouillement fut pratiqué que vint l'indigence dans laquelle demeurèrent toujours les chrétiens de la cité sainte, et qui obligea S. Paul à solliciter pour eux la charité des autres Églises. Rom., xv, 25, 26. I Cor., xvi, 13. II Cor., viii, ix, etc.....

de louer Dieu et de se laver la face et les mains, car le sommeil, image de la mort, souillait à l'égal du tombeau. L'aube les trouvait au temple attendant que les veilleurs placés sur le toit du sanctuaire vissent blanchir les collines d'Hébron, et fissent entendre le cri : « Prêtres, à votre ministère ! Lévités, à vos fonctions ! Israélites, à vos places ! » Pressés dans le parvis des Juifs, tous s'unissaient au sacrifice du matin et en suivaient les actes : l'agneau immolé, son sang répandu aux coins de l'autel, l'encens brûlé dans le Saint, la victime consumée, au milieu des offrandes et des libations. C'était le temps où le soleil se levait : par neuf fois les trompettes sonnaient sur les terrasses du temple, et les prêtres donnaient l'antique bénédiction à Israël : « Que le Seigneur vous bénisse et vous garde ! Que le Seigneur vous découvre sa face et ait pitié de vous ! Que le Seigneur se tourne vers vous et vous donne la paix ! »

Ces premières heures consacrées à la religion, la vie publique commençait, grave, laborieuse, s'écoulant tout entière à l'extérieur, au seuil des maisons et sur la voie publique, telle que nous la retrouvons dans les bazars de l'Orient. Des ruelles tortueuses bordées de boutiques ouvertes ; dans ces profondes baies les objets de trafic étalés autour du marchand accroupi : ici les monceaux de fruits ou de grains ; là les étoffes précieuses, les vêtements, les œuvres de fer ou de bronze ; ailleurs, les bijoux, les parfums et les huiles ; dans le réseau des voies sinueuses, cent arts divers s'exerçant aux yeux de tous : tel a toujours été l'aspect des cités orientales, telle était Jérusalem. Les corps de métiers

parvis ?

la semaine sacrée : last week

s'y trouvaient comme aujourd'hui réunis au même lieu, Jérémie en effet nomme la rue des boulangers, Josèphe le marché des vêtements, celui des étoffes de laine et des vases en métal ¹.

C'est dans ces échoppes d'artisans que nous chercherons les premiers chrétiens, et dans toutes indifféremment, car tandis que les rabbis d'Israël fuyaient les métiers exposés aux impuretés légales ², l'Esprit-Saint ne faisait aucune distinction : soufflant où il voulait, il appelait les grands comme les humbles, et ces derniers de préférence. Sur tous son action fut si efficace, qu'il transforma les membres obscurs de l'Église naissante ; leur vertu éclata aux yeux, leur charité fraternelle, leur religion surtout.

Le temps n'était plus où Israël regardait le temple comme le seul lieu de la prière : 480 synagogues ³ élevées dans Jérusalem attiraient ici les Cyrénéens, là les Alexandrins, ailleurs les Juifs de Cilicie, chacun d'eux recherchant avant tout la communauté d'origine, d'éducation, de langue et de coutumes. Il n'en fut point de même des disciples de Jésus : plus fidèles que les autres à l'esprit de la Loi, « ils persévéraient tous les jours dans le temple, unis entre eux de cœur et d'esprit ⁴ ». A la troisième, à la sixième, à la neuvième heure ⁵, on les voyait suspendre leurs travaux pour

¹ Jer., xxxvii, 21. — Josèphe, *Bellum Judaicum*, v, 8, 1.

² Voir l'article TANNER, *Smith's Dictionary of the Bible*.

³ *Megilla*, III, 1.

⁴ Act., II, 46.

⁵ Neuf heures du matin, midi et trois heures du soir d'après notre manière de compter les heures du jour.

monter au parvis des Juifs, et y mêler leurs voix à celles qui imploraient le Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob¹. Mais si tout ainsi leur était commun avec Israël, sabbat, prières, libations, offrandes, sacrifices sanglants, un rite pourtant les distinguait et renfermait en soi le nouveau culte : c'était la fraction du pain que le Maître avait commandé de renouveler en mémoire de lui.

Dociles à cet ordre, chaque soir tous s'assemblaient, et comme le cénacle ne pouvait plus contenir la foule croissante des disciples, les maisons particulières² dérobaient les saints mystères aux regards profanes. Ces assemblées, images de la Cène, s'ouvraient par un repas modeste, où « chacun louant Dieu prenait sa nourriture avec joie et simplicité de cœur » ; à la fin l'un des apôtres, rompant le pain, bénissant la coupe, les consacrait comme avait fait le Sauveur ; chacun mangeait, buvait, et l'union à Jésus, préparée tout le jour dans la prière, se consommait par la communion. De là cette concorde étroite, cette vertu aimable à tout le peuple, si pleine d'attraits, que « le Seigneur augmentait tous les jours le nombre de ceux qui devaient être sauvés

¹ « Le Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob. » Ce titre est beaucoup plus fréquent dans les Actes que dans les autres livres du Nouveau Testament ; par là, les apôtres évitaient de paraître introduire de nouveaux dogmes, et rattachaient la foi en Jésus aux témoignages des patriarches, à ceux de David et des prophètes.

² Act., II, 46. Κατ' οἴκον, « circa domos » (Vulgate), est mis par contraste avec τῷ ἑξῆς. Dans les maisons où ne se trouvait aucun des Douze, l'Eucharistie, selon toute apparence, était conservée et distribuée chaque soir.

dans l'unité d'un même corps ¹ ». Ceux-là mêmes que n'entraînait point la grâce ne laissaient pas d'être émus; car « il se faisait beaucoup de merveilles et de prodiges par les apôtres, et tous étaient remplis d'une grande révérence ² ».

¹ Act., II, 47.

² Act., II, 43.

pleyer = to submit

CHAPITRE DEUXIÈME.

LES APÔTRES DEVANT LE SANHÉDRIN.

Rassurés par les cinquante jours qui suivirent la passion, les sanhédrites avaient cru le Christ à jamais enseveli; leur ^{vexation} dépit fut vif d'apprendre qu'un grand bruit se faisait autour de ses disciples, dont le nombre croissait. S'ils n'usèrent pas d'abord envers eux des rigueurs qu'ils avaient déployées contre le Nazaréen, c'est qu'ils ne trouvaient pas chez les apôtres ce qu'ils avaient tant redouté en Jésus : une parole qui entraînait le peuple et foudroyait les ^{confondés} maîtres hypocrites d'Israël, une supériorité plus qu'humaine à laquelle tout cédaient. Les premiers chrétiens, timides et simples, n'avaient d'autre ^{bon} éclat que leur vertu, d'autre éloquence que de redire avec foi les préceptes du Maître. Il semble même que, parmi ces enseignements, ceux-là ne furent pas d'abord répétés qui choquaient les docteurs juifs, en condamnant leurs superstitions sabbatiques et leurs puérides ablutions. Ployés dès l'enfance au ^{v. 112} joug de la Synagogue, les fidèles ne songeaient pas encore à le rejeter ils continuaient de vivre en stricts pharisiens, austères de mœurs, exacts aux observances, aussi pieux que charitables. Un extérieur si conforme aux doctrines des scribes édifiait ceux-ci et les rassurait;

mais il n'en fut pas de même pour les saducéens. Ces sectaires, prêtres pour la plupart, tirant du temple leur fortune, voyaient de mauvais œil tout ce qui dérangeait l'ordre établi. Qu'attendre de cette association soudainement formée, animée d'un même souffle et croissant avec rapidité? A ces craintes se joignait un motif d'aversion propre aux saducéens : aucun dogme ne leur était plus odieux que la résurrection des morts et la foi en une vie future; or les apôtres ne cessaient de prêcher que leur Maître ressuscité vivait au ciel. Aussi les saducéens, qui jusqu'au bout s'étaient montrés indifférents à Jésus, furent-ils les premiers à se déclarer contre ses disciples. Leur animosité, contenue dans les réunions du sanhédrin par les sentiments opposés des pharisiens, ne parut pas tout d'abord; mais elle couvait secrètement, et un incident la fit éclater.

Au haut des degrés qui menaient du parvis des gentils à celui des Juifs s'élevait une porte en bronze de Corinthe, que sa splendeur avait fait nommer « la Belle ». Bien que neuf autres baies donnassent accès sur la première terrasse du sanctuaire, celle-ci, ouverte en face du Saint, plus vaste et plus ornée que toutes, était aussi plus fréquentée; les mendiants l'assiégeaient. Il y avait parmi eux un homme, boiteux dès le sein de sa mère, que l'on portait et qu'on mettait tous les jours en ce lieu afin qu'il demandât l'aumône à ceux qui entraient dans le temple. Or, comme Pierre et Jean montaient au parvis vers la neuvième heure (trois heures du soir) pour prendre part à la prière publique, ils entendirent le boiteux qui répétait la supplication des pauvres : « Assistez-moi, Dieu vous

bénira. » Le désintéressement des apôtres allait jusqu'à ne rien vouloir des biens mis en commun par les fidèles : ils ne gardaient ni bourse ni monnaie. Pierre avec Jean, arrêtant sa vue sur ce pauvre, lui dit : « Regarde-nous. » Celui-ci fixait les yeux sur les apôtres, espérant recevoir quelque chose. Alors Pierre lui dit : « Je n'ai ni or ni argent ; mais ce que j'ai, je te le donne. Au nom de Jésus-Christ de Nazareth, lève-toi et marche. » L'ayant pris par la main, il le souleva ; aussitôt les plantes et les chevilles des pieds s'affermirent, le boiteux fit un bond, se tint debout, marcha, puis entra avec eux dans le temple, sautant de joie et louant Dieu.

Leur prière terminée, les apôtres se trouvèrent entourés d'une grande foule, car on reconnaissait dans cet homme celui-là même qui se tenait assis à la Belle Porte pour demander l'aumône, et tous accouraient à lui pleins d'admiration. Cependant Pierre et Jean descendirent les degrés et marchèrent vers le portique de Salomon ; l'infirmes guéri les tenait par la main. Le peuple, étonné de cette merveille, les suivit sous la colonnade.

Là Pierre éleva la voix : « Israélites, dit-il, pourquoi vous étonner de ceci ? Pourquoi fixer les yeux sur nous, comme si c'était par notre puissance ou notre piété que nous eussions fait marcher ce boiteux ? Le Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, le Dieu de nos pères, a glorifié son serviteur Jésus, que vous avez livré et renié devant Pilate, alors que celui-ci avait décidé de le relâcher. Vous avez renié le Saint et le Juste, et, demandant la grâce d'un meurtrier, vous

avez mis à mort le prince de la vie; mais Dieu l'a ressuscité des morts, nous en sommes témoins. C'est la foi en son nom qui a raffermi cet homme que vous voyez et que vous connaissez; c'est la foi en son nom qui l'a entièrement guéri devant vous tous. »

A ces reproches qui éveillaient le repentir dans les âmes, Pierre ajouta une parole de pardon, comme l'avait fait le Maître sur la croix : « Mes frères ^{αδελφοί} ¹, je sais que vous avez agi en cela par ignorance aussi bien que vos princes; mais Dieu a accompli de cette sorte ce qu'il avait prédit par la bouche de tous ses prophètes ², qu'il fallait que le Christ souffrît. Faites donc pénitence... afin que vos péchés soient effacés. » Et comme fruit de cette conversion, il leur montra « les jours de rafraîchissement ³ » qu'ils avaient tant de fois souhaités en répétant les paroles d'Isaïe : « O cieux, répandez votre rosée, et que la terre germe son Sauveur ⁴ ! » Ce salut ardemment désiré était Jésus; en lui ils voyaient le Christ dont Moïse avait dit : « Le Seigneur votre Dieu vous suscitera d'entre vos frères un prophète comme moi; écoutez-le en tout ce qu'il vous dira, car quicon-

¹ Ἀδελφοί. L'apôtre en cet endroit adoucit le ton de son discours; il rappelle aux Juifs qu'ils ont le même sang, le même testament que lui, et il rejette le crime sur leur aveuglement. Tous ont crucifié Jésus en le méconnaissant; les sanhédrites même qui l'ont condamné n'ont pas eu pleine connaissance de ce qu'ils faisaient.

² « Omnes prophetæ in universum non prophetaverunt nisi de diebus Messiaë. » *Sanhédrin*, 99, 1. Les prophètes ici sont regardés comme un corps animé d'un même esprit, et l'ensemble de leur témoignage va à prédire les souffrances du Messie.

³ « Cum venerint tempora refrigerii. » Act., III, 20.

⁴ Is., XLV, 8.

que ne l'accueillera pas sera exterminé du milieu du peuple ¹. » A la vérité le prophète ainsi annoncé avait été immolé à la Pâque et ne paraissait plus au milieu d'Israël; mais cela même n'était-il pas prédit depuis le commencement du monde ²? « Il fallait que le ciel le reçût jusqu'au temps où il viendra tout restaurer ³. » Pierre continua son discours, comme il l'avait commencé, en recourant aux saints livres, nul argument n'étant mieux entendu des Juifs : « Vous êtes les enfants des prophètes, dit-il, les enfants de l'alliance que Dieu a établie avec nos pères, disant à Abraham : En ta semence seront bénies toutes les nations de la terre. C'est pour vous que Dieu a suscité son serviteur, à vous qu'il l'a envoyé tout d'abord afin qu'il vous bénit et vous détournât de vos méchancetés. »

Pierre et Jean parlaient encore quand une troupe armée se présenta sous le portique de Salomon; en tête marchait le capitaine des gardes du temple ⁴, puis des prêtres et des saducéens. Ces derniers avaient ouï la prédication des apôtres, et, irrités de voir annoncer en Jésus la résurrection des morts, ils avaient couru aux pontifes, et obtenu qu'on arrêtât les novateurs dont la parole excitait le peuple. Il était trop tard ce jour-là pour déférer les apôtres aux juges : on se contenta de les mener en prison. Mais, loin d'intimider la foule, cette violence ne fit qu'exalter sa foi; beaucoup

¹ Act., III, 22, 23.

² Id., III, 21.

³ Id.

⁴ Voir, sur ce capitaine, Josèphe (*Bellum Judaicum*, II, 12, 6; VI, 5, 3. *Antiquitates*, XX, 6, 2), — II Mac., III, 4.

de ceux qui avaient entendu le discours de Pierre cédèrent à la grâce, et le nombre des nouveaux croyants s'éleva à cinq mille.

La nuit ne calma point l'orage ^{tempête} soulevé dans le temple. A tout prix, les princes des prêtres, déclarés contre les apôtres, voulaient étouffer leur voix; ils s'assemblèrent donc le lendemain sous la présidence d'Anne le grand prêtre. C'est ainsi que S. Luc le désigne, bien que ce titre appartint à Caïphe, et il nous montre par là, comme dans son Évangile, qu'Anne restait, aux yeux des Juifs, le vrai chef du sacerdoce. Caïphe, Jean, Alexandre ^{Stille} ^{Shared} ^{le nom} ¹, tous ceux qui étaient de race lévitique, partageaient cette animosité. Leur exemple entraîna le commun des pharisiens, tolérants jusque-là. Aussi, les trois classes du sanhédrin, « prêtres, anciens du peuple, scribes ², » accoururent-elles avec un empressement égal. La réunion se tint « dans Jérusalem ³, » dit l'historien sacré, probablement au lieu de la condamnation de Jésus, dans ce palais pontifical où Anne et ses successeurs se croyaient plus puissants. Pierre et Jean y furent amenés; le boiteux guéri les suivit : fidèle à ses bienfaiteurs, il se mit au premier

¹ Act., iv, 6. Nous ne connaissons rien de ces deux derniers pontifes. Lightfoot suppose que Jean est le même personnage que Jochanan ben Zaccha, dont parle le Talmud (*Yoma*, 39, 2). D'après une autre hypothèse, Alexandre serait le frère de Philon (Josèphe, *Antiquitates*, xviii, 8, 1); mais ce sentiment est peu probable, car l'Alexandre nommé par Josèphe habitait Alexandrie, où il était alabarque des Juifs.

² Act., iv, 5.

³ Id.

rang de la foule qui les entourait, de telle sorte que tous se le montraient.

L'interrogatoire commença : « Par quelle puissance, leur demanda-t-on, et au nom de qui avez-vous fait cette action ? » Pierre, rempli de l'Esprit-Saint, répondit : « Chefs du peuple et anciens d'Israël, puisqu'on nous juge aujourd'hui pour avoir fait du bien à un homme infirme, et qu'on veut savoir au nom de qui il a été guéri, sachez-le, vous tous et tout le peuple d'Israël, c'est au nom de Jésus-Christ de Nazareth que vous avez crucifié et que Dieu a tiré d'entre les morts ; c'est par lui que cet homme est guéri comme vous le voyez devant vous. Ce Jésus est la pierre rejetée par vous qui bâtissez, et qui est devenue la pierre d'angle. Il n'y a point de salut par aucun autre, et nul autre nom sous le ciel n'a été donné aux hommes par lequel nous devons être sauvés. »

Les sanhédrites furent étonnés d'un pareil langage, car l'extérieur, le rude parler de ces hommes, leur discours sans art, tout montrait ce qu'ils étaient : « ignorants et du commun ¹. » La plupart des juges les reconnaissaient d'ailleurs pour les avoir vus à la suite de Jésus, et ils n'ignoraient pas que celui qui parlait au nom de tous s'était enfui de ces mêmes lieux, pleurant et reniant son Maître. D'où venait ce changement, cette fermeté à tout braver ? Et que dire à la vue de cet infirme guéri, debout en plein tribunal, près de ceux qui l'avaient sauvé. Ayant commandé qu'on fit sortir les apôtres, ils se mirent à délibérer entre eux :

¹ Ἀγράμματοι καὶ ἰδιῶται. Act., IV, 13.

*L'apôtre -
Re-théologien -*

« Que faire à ces gens-ci, disaient-ils ? Le miracle qu'ils ont accompli est connu de tout Jérusalem ; cela est certain et nous ne pouvons le nier. » Mais de cet aveu unanime nul ne conclut à confesser la vérité : tout leur souci fut d'empêcher qu'elle se répandît dans le peuple : « Défendons-leur, dirent-ils, de parler à l'avenir en son nom à qui que ce soit. » Et aussitôt, les ayant fait ramener, ils leur interdirent de prêcher en quelque manière que ce fût, ni d'enseigner au nom de Jésus. Pierre et Jean répondirent : « Jugez vous-mêmes devant Dieu, s'il est juste de vous obéir plutôt qu'à Dieu. Pour nous, nous ne pouvons taire ce que nous avons vu et entendu ¹. » C'était établir d'un mot la liberté de la parole chrétienne.

Leur constance confondit les sanhédrines, qui ne surent plus que résoudre. Châtier les apôtres, c'était soulever le peuple qui glorifiait Dieu du miracle opéré par eux ; étouffer le prodige, ou chercher à l'expliquer était chose impossible, car « l'homme guéri avec tant d'éclat avait plus de quarante ans ». Les juges se bornèrent à leur faire de grandes menaces, et les renvoyèrent sans rien oser contre eux.

Pierre et Jean allèrent aussitôt vers leurs frères ², qu'ils trouvèrent en attente, car l'émoi avait été profond à voir les premiers coups frapper au cœur même de l'Église, Simon Pierre le chef des Douze, Jean le bien-aimé du Maître. Les deux disciples racontèrent

¹ Act., iv, 19, 20.

² Τοὺς ἰδίοις désigne les apôtres et probablement une partie des fidèles qui s'étaient joints à eux.

ce que leur avaient dit les princes des prêtres et les anciens ¹. Après ce récit, tous rendirent grâces à Dieu, unis de foi et de sentiment; puis une voix s'éleva dans le cénacle pour faire cette prière, la première prière de l'Église qui nous soit parvenue : « Seigneur, vous êtes le Dieu ² qui avez fait le ciel et la terre, la mer et tout ce qu'ils contiennent; c'est vous qui avez dit par l'Esprit-Saint, par la bouche de notre père David votre serviteur : Pourquoi les nations se sont-elles déchaînées ^{inrites} et les peuples ont-ils formé de vains desseins? Les rois de la terre se sont dressés et les princes se sont assemblés contre le Seigneur et son Christ. Et vraiment Hérode et Ponce Pilate avec les gentils et le peuple d'Israël se sont unis dans cette ville contre votre saint serviteur ³ Jésus, que vous avez consacré par votre onction; ils n'ont accompli toutefois que ce que votre puissance et votre conseil avaient ordonné devoir être fait. Maintenant donc, Seigneur, considérez leurs menaces

¹ Οἱ ἀρχιερεῖς καὶ οἱ πρεσβύτεροι. S. Luc ne nomme pas les scribes, qui, pharisiens pour la plupart, laissèrent agir et parler les deux autres classes du sanhédrin, sans partager leurs violences.

² Ὁ Θεός, omis par les manuscrits du Vatican, du Sinaï et l'Alexandrin, se trouve dans le Codex de Bèze.

³ Παῖδά σου Ἰησοῦν. Act., IV, 27. Le Sauveur n'était pas invoqué habituellement, car les apôtres et les juifs baptisés qui les entouraient ne pouvaient se dépouiller dès le premier jour de la coutume qu'avait leur race de n'invoquer que le Seigneur. Mais nul ne doutait que Jésus et le Seigneur ne fissent qu'un. Lorsque Pierre prêcha pour la première fois au sortir du cénacle, il conclut ainsi : « Que tout Israël sache que Dieu a fait Seigneur (Adonāi) et Christ ce Jésus que vous avez crucifié. » Act., II, 36. Et bientôt nous entendrons Étienne mourant lui remettre son âme : Κύριε Ἰησοῦ, δέξαι τὸ πνεῦμά μου. Act., VII, 59.

et donnez à vos serviteurs d'annoncer votre parole en toute hardiesse, étendant votre main pour guérir, pour faire des merveilles et des prodiges par le nom de votre saint serviteur Jésus. » A peine achevaient-ils leur prière, que le ciel y répondit par un miracle : le lieu où ils étaient assemblés trembla; tous furent remplis de l'Esprit-Saint, et ils annonçaient intrépidement la parole de Dieu.

Loin d'anéantir l'Église naissante, cette tempête n'avait donc fait que l'affermir et l'accroître. Toutefois, en se développant la communauté ne perdait rien de son union; plus les menaces devenaient redoutables, plus le troupeau se pressait autour des apôtres. Pasteurs des âmes, ceux-ci d'abord avaient restreint leur ministère aux soins spirituels : « ils rendaient témoignage avec grande force à la résurrection du Sauveur ¹; » mais la grâce était si puissante alors dans les fidèles, le détachement si absolu, que bientôt l'on s'en remit aux Douze du souci de nourrir les corps comme les âmes. Le dépouillement de tout bien, conseillé par Jésus et pratiqué, comme nous l'avons vu, par les premiers fidèles, devint sinon une loi, du moins une coutume ². « Tous ceux qui possédaient des fonds de terre

¹ Act., iv, 33.

² En effet, les Actes, qui donnent d'abord ce partage comme un mouvement spontané des fidèles (Act., ii, 44, 45), le montrent ensuite soumis à l'autorité des apôtres. C'est « à leurs pieds, » est-il dit par trois fois, qu'on venait déposer les richesses (Act., iv, 35, 37; v, 2). On choisissait apparemment pour faire cette offrande l'heure où les Douze, réunis dans le cénacle, occupaient l'estrade réservée aux chefs et aux pasteurs des synagogues. C'est donc à la lettre qu'il faut entendre l'expression : « on déposait à leurs pieds. »

ou des maisons les vendaient et en apportaient le prix qu'ils mettaient aux pieds des apôtres, et on les distribuait ensuite à chacun selon ce qu'il en avait besoin, de sorte qu'il n'y avait point de pauvres parmi eux. » Ainsi « la multitude de ceux qui croyaient n'avait qu'un cœur et qu'une âme, et nul ne considérait ce qu'il possédait comme étant à soi en particulier, mais toutes choses étaient communes entre eux ».

Comme il ne paraît guère que ces ventes et ce mélange des biens aient produit du trouble dans Jérusalem, on est porté à croire que, pour la plupart, les nouveaux convertis n'avaient pas de grandes richesses. Mis en commun, le peu que possédaient ces pauvres bénis de Dieu suffisait à soutenir une confrérie austère et laborieuse; on comptait d'ailleurs parmi eux quelques princes d'Israël, Nicodème, Joseph d'Arimatee, Lazare, dont l'opulence put subvenir aux plus graves besoins.

Un seul de ces dépouillements est rappelé dans les Actes comme ayant jeté quelque éclat : ce fut celui d'un lévite, nommé Joseph, originaire de Chypre. Distingué par sa naissance ou sa fortune, il n'hésita pas plus que ses frères indigents à tout sacrifier; il vendit sa terre et en apporta le prix aux apôtres. Cette générosité lui valut la grâce de l'apostolat; nous le verrons bientôt avec Paul introduit au rang des Douze. Comme ceux-ci, il avait suivi le Maître dès les premiers temps de son ministère ¹, et il joignait à cet avantage un don

¹ D'après Clément d'Alexandrie (*Stromata*, II, 20), Eusèbe (*Historia ecclesiastica*, I, 21) et S. Épiphane (*Adversus Hæreses*, XX, 4), il était au nombre des soixante-douze disciples.

plus précieux, la vivacité, le charme de l'éloquence. On lui confia souvent, dans les synagogues chrétiennes, l'instruction qui suivait la lecture de la Loi et des prophètes, ce qu'on appelait « la parole de Consolation ». De là vint ce nom de Barnabé que lui donnèrent les apôtres et qui signifie « le fils » de la prophétie, de l'exhortation inspirée, « de la Consolation ¹ ».

Sous de tels chefs, pieux, désintéressés, pleins du ciel où les ravissaient le souvenir et l'amour de Jésus, la petite communauté mena une vie céleste, des jours de paix et de bonheur que l'Église n'a plus connus depuis lors, et que nos monastères mêmes ne retrouvent qu'au temps de leur ferveur. Tous s'aimaient, vivaient ensemble, réunis apparemment dans le même quartier de la ville, près du cénacle consacré par l'eucharistie et la descente de l'Esprit-Saint. Nulle querelle, nulle ambition, nul scandale, nul souci que des choses divines; l'Église

¹ בְּרֵי נְבִיָּהָה : littéralement « fils de la prophétie ». Le titre de nabi, נָבִי, « prophète, » n'est pas donné exclusivement à celui qui prédit l'avenir, mais à tout homme aimé et inspiré de Dieu. Dans la Genèse (xx, 7), Abraham est appelé nabi; dans l'Exode (vii, 1), Jéhovah dit à Moïse : « Aaron, ton frère, sera ton nabi, » c'est-à-dire, comme le traduit le targum d'Onkelos, « ton interprète ». Il en est de même dans le Nouveau Testament; le mot προφητεία ne désigne pas seulement le don de prophétiser, mais celui d'avertir, de prêcher, d'exhorter au nom de Dieu. Ainsi, il est dit de Silas et de Judas « qu'étant prophètes, ils exhortaient (παρεκάλεσαν) leurs frères ». Act., xv, 32. Nous savons par les Actes que ces exhortations, qui avaient leur place marquée dans le service de la synagogue après la lecture des saints livres, étaient appelées : « parole de consolation », λόγος παρακλήσεως. Act., xiii, 15. Le nom de Barnabé, que S. Luc traduit par υἱὸς παρακλήσεως, vient de là.

était vraiment la moisson luxuriante que le Maître montrait sur les rives de Génésareth, rapportant trente, soixante, cent pour un. Mais à ce champ le calme était plus redoutable que les ouragans. A l'heure où tous dormaient, l'homme ennemi vint et jeta la semence du péché.

Alors un homme nommé Ananie, et Saphire sa femme, vendirent ensemble un fonds de terre, et ils retinrent une partie du prix qu'ils avaient reçu. Ils s'imaginaient ainsi contenter leur avarice et mériter le même renom de sainteté que leurs frères, servir à la fois Dieu et Mammon. Les deux époux agissaient de concert; toutefois Ananie fut le premier à faire acte d'hypocrisie. Paraissant dans le lieu où étaient réunis les apôtres, il mit l'argent à leurs pieds comme s'il y déposait tout son bien. Pierre lui dit : « Ananie, comment Satan a-t-il rempli ¹ ton cœur jusqu'à te faire mentir à l'Esprit-Saint et détourner une partie du prix de cette terre? Demeurant entre tes mains n'était-elle pas à toi? Et même, après l'avoir vendue, le prix ne t'appartenait-il pas? Comment donc as-tu conçu ce dessein dans ton cœur? Tu n'as pas menti aux hommes, mais à Dieu. » Ananie, entendant ces paroles, tomba et rendit l'esprit. Dieu frappait ce coup pour témoigner son horreur de l'hypocrisie : il frappait sans doute miséricordieusement, sacrifiant le corps pour sauver l'âme ²; mais les

¹ La variante ἐπείρασεν, que la Vulgate traduit par « tentavit », ne se trouve que dans de rares Codex. La leçon commune que donnent presque tous les manuscrits, les versions italique et syriaque et de nombreux Pères, est ἐπλήρωσεν.

² « Notat Origenes (*Tract. viii, in Matt.*), S. Augustinus lib, III,

fidèles ne virent que le dehors du châtiment; tous en furent saisis d'effroi, et cédant à l'horreur des Juifs pour la mort, ils demandèrent qu'on ôtât aussitôt le cadavre. Les jeunes hommes de l'assemblée ¹ se levèrent, prirent le corps en grande hâte, et, l'emportant, ils l'enterrèrent.

Environ trois heures après, la femme d'Ananie entra sans savoir ce qui était arrivé. Surprise de l'émotion des fidèles, de leur accueil embarrassé, elle se mit à questionner, à parler du don fait à l'Église. Pierre lui répondit ² : « Dis-moi, as-tu vendu le champ pour tant? — Oui, dit-elle, pour tant. » Pierre reprit : « Comment êtes-vous convenus entre vous de tenter l'Esprit de Dieu? Voici que les pieds de ceux qui ont enseveli ton mari sont à la porte, et ils t'emporteront aussi. » Au même moment elle tomba à ses pieds et rendit l'esprit.

contr. Parm., 1), Cassianus (*Coll.*, VI, cap. 1), Isidorus Pelusiota (lib. I, ep. 181), hanc mortis pœnam Ananiæ divinitus inflictam ad terrorem novellæ Ecclesiæ.... neque tamen Ananiam in æternum damnatum, sed potius per carnis interitum consultum fuisse ejus et uxoris saluti spirituali et æternæ. » Cornelius a Lapide, *Comment. in Acta Apostol.*, v, 4.

¹ Ces « jeunes hommes » formaient-ils un ordre spécial dans l'Église et remplissaient-ils des fonctions analogues à celles qui furent confiées plus tard aux ministres inférieurs de la hiérarchie? Une telle supposition n'a rien d'in vraisemblable, car nous verrons bientôt (*Act.*, XI, 30) préposés aux fidèles, des « prêtres », οἱ πρεσβύτεροι, dont le nom rappelle celui des « anciens » de la Synagogue. Il est probable que les apôtres, modelant l'Église sur les assemblées religieuses d'Israël, placèrent au-dessous des πρεσβύτεροι les οἱ νεώτεροι, dont le ministère répondait à celui du Chazzan, le serviteur des congrégations juives.

² Ἀπεκρίθη. Ce mot du texte sacré suppose que Saphire a parlé la première.

Les jeunes hommes entrant la trouvèrent morte; ils l'emportèrent dehors et l'enterrèrent auprès de son mari. Ce double coup, éclatant l'un sur l'autre et foudroyant sans merci, jeta une grande crainte parmi tous ceux qui en entendirent parler. La main de Dieu se dévoilait dans le royaume de son Fils, aussi puissante pour châtier que pour prodiguer la grâce. De telles manifestations de rigueur sont rares dans l'histoire de l'Église; mais elles convenaient à ces premiers jours où il fallait conserver pure la semence que le Maître allait répandre par le monde.

La foi des fidèles n'en devint que plus ferme, leur ardeur plus vive à propager la Bonne Nouvelle : « tous unis dans un même esprit s'assemblaient sous le portique de Salomon ¹. » Cette vaste et longue galerie était moins troublée que les autres par les marchands, les apprêts dès sacrifices, le tumulte de la foule qui montait au sanctuaire; aussi les docteurs y venaient-ils de préférence. Autour d'eux s'amassaient les Juifs de toute secte et de toute origine : pharisiens, saducéens, esséniens, étrangers imbus des doctrines d'Alexandrie, de la Grèce et de Rome. Les disciples de Jésus, mêlés à cette foule, enseignaient l'Évangile, non par des prédications solennelles, mais dans ces longs entretiens où les Orientaux épanchent leur âme et leur foi.

Quant aux apôtres, ils ne se contentaient pas de prêcher, ils accomplissaient des miracles chaque jour plus nombreux. Tel fut l'éclat de ces prodiges « qu'aucun des autres Juifs n'osa plus se joindre à eux. Cependant

¹ Act., v, 12.

le peuple leur donnait de grandes louanges et le nombre s'accroissait beaucoup de ceux qui croyaient au Seigneur tant hommes que femmes : on apportait les malades dans les rues, on les posait sur des lits et des grabats, afin que, lorsque Pierre passait, son ombre au moins couvrît quelqu'un d'eux et qu'ils fussent délivrés de leurs maladies ¹. Une grande foule accourait aussi des villes voisines de Jérusalem : ils y amenaient les malades, ceux qui étaient tourmentés par les esprits impurs, et tous étaient guéris ² ».

Ce nouveau progrès de l'Église ranima les colères amassées contre son fondateur. Comme toujours, les premiers à éclater furent « le grand prêtre et son entourage, tous saducéens ³ ». Furieux de voir mépriser leurs ordres et leurs menaces, ils résolurent de finir en s'emparant des chefs de la secte. Les Douze furent donc saisis, jetés dans la prison publique ⁴, et, comme il était trop tard pour les juger le même jour, des gardes veillèrent aux portes. Or voici que durant la nuit un ange du Seigneur ouvrit le cachot, et ayant fait sortir les apôtres : « Allez dans le temple, dit-il, et prêchez-y toutes les paroles de cette vie. » L'ordre des cieux était

¹ Cette phrase incidente, conservée par la Vulgate, se trouve dans le manuscrit de Bèze et le Codex Laudianus (vi^e siècle).

² Act., v, 13-16.

³ Id., v, 17.

⁴ Depuis l'établissement des rois, les palais et les forteresses avaient habituellement leurs cachots (III Reg., xxii, 27. Jer., xxxii, 2; xxxviii, 21. Neh., iii, 25). La résidence des pontifes, vrais princes d'Israël sous la domination romaine, contenait quelque lieu de détention. Ce fut là qu'on enferma les captifs.

formel; c'est cette vie ¹, cette vie éternelle, odieuse aux saducéens et manifeste en Jésus ressuscité, que les apôtres devaient publier à la face de leurs persécuteurs. Ils obéirent sans retard, montèrent au temple, et quand « au point du jour ² » les portes s'ouvrirent pour le sacrifice du matin, entrant dans les parvis, ils se mirent à prêcher.

Pendant qu'au sommet du Moriah, la vue des apôtres surprenait le peuple, l'émotion n'était pas moindre sur le mont opposé de Sion. Dès l'aube, Anne et sa famille avaient convoqué le sanhédrin; aussitôt assemblés, ils envoyèrent à la prison afin qu'on amenât les apôtres; les officiers revinrent seuls : « Nous avons trouvé la prison bien fermée, dirent-ils, et les gardes devant les portes; mais, l'ayant ouverte, nous n'avons trouvé personne dedans ³. » Cette nouvelle mit le conseil en émoi; les grands prêtres frémissaient de se voir à la fois impuissants et ridicules, le capitaine des gardes tremblait, car il répondait sur sa tête des prisonniers; tous se demandaient ce qu'il allait advenir. L'embarras ne dura guère; presque au même temps on vint leur dire : « Ces hommes que vous aviez mis en prison, voici qu'ils sont dans le temple et enseignent le peuple ⁴. »

Le capitaine, ayant pris ses gardes, trouva en effet les Douze prêchant et conversant sous les portiques.

¹ Τὰ ῥήματα τῆς ζωῆς αἰώνου. Act., v, 20.

² Act., v, 21. Ἰπὸ τὸν ἑσθρον.

³ Id., v, 23.

⁴ Id., v, 25.

La foule se pressait autour d'eux, d'autant plus émue que le bruit de leur emprisonnement s'était répandu; elle s'étonnait de les revoir libres, aussi calmes que si rien ne s'était passé. Arrêter de nouveau ces hommes n'allait pas sans péril, car la colère grondait dans le peuple; déjà même on ramassait des pierres pour lapider les soldats ¹. Le chef des gardes eut peur de cette multitude : évitant toute marque de violence, il emmena les apôtres rapidement et sans bruit.

La soumission des captifs lui rendit la tâche aisée, car il n'avait point affaire à des séditeux, mais à des hommes dont tout le crime était de parler intrépidement selon leur foi. Le grand prêtre lui-même le reconnut; en commençant son interrogatoire, l'unique reproche qu'il leur fit fut celui-ci : « Ne vous avions-nous pas expressément défendu d'enseigner en ce nom-là? Cependant vous avez rempli Jérusalem de votre doctrine et vous voulez nous charger du sang de cet homme. » Ces paroles grosses de menaces n'étaient pas capables d'ébranler les Douze : ils y opposèrent la réponse que l'Église répète à tous ses persécuteurs : « Il faut plutôt obéir à Dieu qu'aux hommes. » Et non content de cette déclaration, Pierre prêcha hardiment aux juges la résurrection de ce Jésus « qu'ils avaient fait mourir en le pendant au bois, mais que le Dieu de leurs pères avait ressuscité et exalté par sa droite pour être prince et sauveur, afin de donner à Israël la pénitence et la rémission des péchés. Nous sommes nous-mêmes les témoins de ce que nous vous disons, conclut

¹ Act., v, 26. « Timebant enim populum, ne lapidarentur. »

Pierre, et l'Esprit-Saint que Dieu donne à ceux qui lui obéissent est aussi témoin avec nous ¹. »

L'attitude, le regard des apôtres, montraient que ce n'étaient pas là de vaines paroles, mais que ces hommes, naguère timides jusqu'à fuir devant une femme, étaient prêts à sacrifier leur vie. Les sanhédrites, voyant leur puissance bravée, ne respirèrent plus que vengeance; sur l'heure, en présence même des apôtres, ils délibérèrent de les faire mourir. Grand était le danger, car les pontifes saducéens, qui dominaient dans le conseil, ne connaissaient ni scrupule ni pitié. La crainte que Pilate ne ratifiât pas leur sentence ne les arrêtait plus : la mort du Christ leur avait appris ce que pesaient ces résistances.

Un scribe, nommé Gamaliel, sauva les apôtres. Petit-fils d'Hillel et fils du vieillard Siméon qui salua l'enfant Jésus dans le temple, ce docteur de la Loi avait pour la secte nouvelle un secret penchant; sa droiture, qui le rendait vénérable à tout le peuple, ne lui permettait pas de manquer à sa conscience. Il se leva dans le conseil, commanda qu'on fit retirer les apôtres, puis, s'adressant à l'assemblée : « Israélites, dit-il, prenez garde à ce que vous allez faire à ces hommes. Il y a quelque temps s'éleva un certain Theudas ², qui prétendait être quelque chose de grand. Quatre cents hommes

¹ Act., v, 29-32.

² Theudas, Θεουδας, Theodas dans la Vulgate; dans l'hébreu, probablement תודאס. Le séditieux dont il est ici question n'est pas celui dont Josèphe raconte la révolte sous le règne de Claude, en 44, douze ans environ après le discours de Gamaliel. S. Luc se montre partout trop fidèle historien pour que nous lui imputions une telle

environ s'attachèrent à lui ; mais il fut tué, et tous ceux qui avaient cru en lui se dissipèrent et furent réduits à rien. Judas de Galilée ¹ s'éleva après lui, au temps du dénombrement du peuple, et attira beaucoup de monde ; mais il périt aussi, et tous ceux de son parti furent dissipés. Voici donc l'avis que je vous donne : Ne vous mêlez point de ce qui regarde ces gens-là et laissez-les faire ; car, si ce dessein ou cette œuvre vient des hommes, elle se détruira. Si elle vient de Dieu, vous ne

erreur. Nous préférons supposer que deux Juifs, portant le même nom de Theudas, agitèrent le pays à quelques années d'intervalle. La sédition dont parlent les Actes (v, 36) précédait celle de Judas le Gaulonite (Act., v, 37) ; ce fut une des nombreuses révoltes qui ensanglantèrent la Judée à la mort d'Hérode le Grand. Un esclave de ce monarque, nommé Simon, profita des troubles qui suivirent cet événement pour essayer de se faire roi. (Josèphe, *Antiquitates*, xvii, 10, 6. *Bellum Judaicum*, ii, 4, 2.) On s'est demandé si Gamaliel n'a pas eu en vue ce conspirateur. Josèphe, en effet, lui attribue les mêmes prétentions orgueilleuses que les Actes prêtent à Theudas : Εἶναι ἄξιός ἐλπίσαι; παρόντιον (Josèphe) ; Λέγων εἶναί τινα ἑαυτόν (Actes). Tous les deux meurent de mort violente et ne paraissent avoir entraîné que peu de monde à leur suite. Cette supposition, on le voit, n'est pas sans quelque fondement. Pour faire oublier l'obscurité de sa naissance, l'esclave révolté aurait changé son nom de Theudas en celui de Simon, plus noble à ses yeux. Gamaliel, s'adressant aux sanhédrites, se sert de la première dénomination, plus connue des Juifs ; Josèphe, écrivant pour les Grecs et les Romains, emploie la seconde, dont se para l'imposteur quand il voulut régner, et qui, par conséquent, était plus connue au dehors.

¹ Au rapport de Josèphe (*Antiquitates*, xviii, 1, 1), ce Judas était un Gaulonite, de la ville de Gamala. Son nom de Galiléen vient sans doute de ce que son insurrection prit naissance en Galilée. Le recensement de Quirinius fut l'occasion de la révolte. Le peuple, frémissant à cette marque d'asservissement, se laissa entraîner par le sectaire qui lui jetait ce cri de révolte : « Nous n'avons de seigneur et de maître que Dieu seul. »

pourrez l'entraver, et vous seriez en danger de combattre contre Dieu même¹. »

Si étrange que parût ce conseil aux Juifs qui n'admettaient d'autre œuvre divine que la Loi, d'autre religion que celle de Jéhovah, ils l'acceptèrent, car l'autorité de Gamaliel était grande, sa parole persuasive, et elle leur fit entendre que si l'erreur manifeste ne mérite aucune tolérance, la vérité enveloppée d'ombres a droit au respect. Nul n'osa contredire le plus illustre scribe d'Israël, et les saducéens renoncèrent à obtenir la mort des apôtres. Toutefois, la haine réclamant quelque satisfaction, on décida que les Douze seraient fouettés devant le conseil, comme rebelles aux ordres qui leur avaient été donnés.

Bien que souvent infligée et pour des délits peu graves, la flagellation de la Synagogue était un cruel supplice. Le Deutéronome fixait le nombre des coups à quarante². Le patient, dépouillé jusqu'à la ceinture, était attaché par les mains près de la pierre où montait le serviteur de la Synagogue; là, courbé devant l'exécuteur, il recevait treize coups sur la poitrine, treize sur l'épaule droite et autant sur la gauche. Le nombre se trouvait ainsi réduit à trente-neuf, afin de ne jamais outrepasser les quarante coups prescrits. Tout le détail du châtement était l'objet de semblables minuties³. Le fouet se composait de deux bandes de

¹ Act., v, 35-39.

² Deut., xxv, 3.

³ Voir dans la *Mischna* le traité des *Châtiments* : *Maccoth*. L'appareil de la flagellation décrit dans le Talmud s'accorde avec ce

cuir : l'une de peau de veau partagée en quatre lanières, l'autre de cuir d'âne divisée en deux ¹. Un des juges donnait le signal de chaque coup en criant : « Frappe ; » un autre les comptait, et pendant toute l'exécution le chef du tribunal lisait à haute voix ces trois passages des saints livres : « Si vous ne gardez et n'accomplissez toutes les paroles de la Loi écrites en ce livre, et si vous ne craignez ce nom glorieux et terrible, Seigneur notre Dieu ; le Seigneur fera vos plaies et les plaies de vos enfants grandes et opiniâtres ². » Gardez donc les paroles « de cette Loi et accomplissez-les afin de prospérer en toutes vos actions ³. » « Mais lui, plein de compassion, a pardonné leur iniquité et ne les a pas perdus ; plus d'une fois il a détourné sa colère et n'a pas allumé toute sa fureur contre eux ⁴. »

Les Douze, ramenés dans le sanhédrin, subirent l'un après l'autre ce supplice et pour la première fois rendi-

que nous savons du formalisme des pharisiens ; selon toute apparence, il était en usage au temps du Christ, car S. Paul, qui subit cinq fois ce châtement, ne reçut que 39 coups de fouet. II Cor., XI, 24. A l'origine, on procédait plus simplement : le juge faisait étendre le coupable par terre et on le frappait sous ses yeux. Deut., XXV, 2.

¹ La lanière de cuir fixée à un manche de bois est l'instrument usité encore dans l'Orient pour frapper les coupables sur la plante des pieds. Dans la pensée des rabbis, le cuir d'âne et de bœuf, dont était composé le fouet de la synagogue, était une allusion à ce passage d'Isaïe : « Le bœuf connaît son maître et l'âne la crèche de son Seigneur ; mais Israël ne m'a pas connu et mon peuple a été sans entendement. » Is., I, 3. Il semblait juste que ceux-là qui connaissaient leur maître servissent à punir ceux qui ne le connaissaient pas.

² Deut., XXVIII, 58, 59.

³ Id., XXIX, 9.

⁴ Ps. LXXVII, 38.

rent à Jésus le témoignage du sang. La Loi qui commandait à l'exécuteur de frapper d'une seule main lui enjoignait d'user de toute sa force. Rien n'altéra la sérénité des martyrs ; quand les sanhédrites, après leur avoir défendu de parler au nom de Jésus, les laissèrent aller, « ils sortirent tout remplis de joie de ce qu'ils avaient été jugés dignes de souffrir cet outrage pour le nom de Jésus, et ils ne cessaient point tous les jours d'enseigner et d'annoncer Jésus-Christ dans le temple et dans les maisons ¹ ».

¹ Act., v, 41, 42.

CHAPITRE TROISIÈME.

LES JUIFS DE LA DISPERSION.

Bien que jusqu'alors les fidèles fussent tous juifs de religion, et aussi unis de cœur que de croyance, ils formaient néanmoins deux classes bien différentes. Les uns, appelés par les Actes « Hébreux ¹ », habitaient la Palestine, parlaient l'araméen et lisaient la Bible dans le texte original; les autres appartenaient au corps des Juifs hellénistes, lesquels, dispersés dans le monde, usaient communément du grec, et se servaient même pour la prière publique de la version des Septante ². Ces derniers avaient à Jérusalem des synagogues, où ils s'assemblaient lorsqu'ils étaient de passage ou séjournaient dans la ville sainte. Ils sont destinés à jouer dans l'Église un

¹ Act., vi, 1.

² Le mot Ἕλληνες, les Grecs, dans le Nouveau Testament, est opposé. tantôt à celui de Barbares, tantôt aux Juifs. Dans le premier cas, il désigne les peuples qui parlent la langue grecque (Rom., i, 14); dans le second, il est équivalent au mot gentils (Rom., i, 16; ii, 19; iii, 9. I Cor., i, 22, 23; x, 32, etc.). La signification du nom Ἑλληνισταί est toute différente. Il faut entendre par là les Juifs répandus dans la Grèce et l'empire romain, « où ils oublièrent non seulement leur ancienne langue, qui était l'hébreu, mais encore le chaldéen, que la captivité leur avait appris. Ils se firent un grec mêlé d'hébraïsmes, qu'on appelle le langage hellénistique : les Septante et tout le Nouveau Testament est écrit en ce langage. » (Bos-

rôle considérable, et dès les premiers jours leur nombre s'y accrut tellement, qu'avant de poursuivre notre récit, il convient d'exposer ce qui les distinguait proprement des Juifs de la Judée.

Ce fut au temps de la captivité de Babylone que la tige de Jessé se partagea ainsi en deux rameaux. Transplantés violemment en Mésopotamie, les Israélites conquirent d'abord l'amertume de la captivité. Les rois d'Égypte et d'Assyrie restaient sans merci pour les vaincus ; leur premier mouvement, tout de vengeance, était de plier sous le joug ce qu'ils n'avaient pas massacré ; les employant comme des bêtes de somme, des machines humaines, ils accomplissaient par eux des travaux gigantesques. Le Nil et l'Euphrate pourraient-ils redire ce qu'ont coûté de sueurs et de sang les monuments qui couvrent leurs rives ? Mais ces violences n'avaient qu'un temps ; il était rare qu'une génération entière succombât sous le fouet des maîtres de chantier. Aussi souples dans le malheur qu'arrogants dans la fortune, les fils d'Israël surent bientôt fléchir les vainqueurs, s'insinuer dans leur confiance, transformer la servitude en une sujétion tolérable, parfois même avantageuse. Dès le commencement de la captivité de Babylone, nous voyons Daniel amené à Nabuchodonosor¹ et mis à la tête des

suet, *Discours sur l'Histoire universelle*, I, 8.) Ce nom est opposé, non pas à celui de Juifs, puisque les Hellénistes étaient Israélites de naissance, mais aux « Hébreux » qui lisaient la Bible dans le texte original. Le mot Ἑβραῖοι n'est employé que deux fois dans le Nouveau Testament, et toujours pour indiquer des Juifs de la Dispersion (Act., VI, 1 ; IX, 29).

¹ Dan., v, 11.

Mages; plus tard, Mardochée devient ministre de Xerxès¹, Esther, épouse du roi², Tobie et son neveu Anchialus³, officiers du palais, Néhémie, échançon⁴.

Sans prétendre à de si hautes fortunes, le commun du peuple se dégageait peu à peu de la condition servile; habilement guidé par ses prophètes et se résignant à son sort, il préparait des jours meilleurs par le travail comme par l'accroissement de la race : « Bâissez-vous des maisons et habitez-les, disait Jérémie; plantez des jardins et mangez de leurs fruits. Mariez-vous et ayez des enfants : donnez des femmes à vos fils et des maris à vos filles. Multipliez-vous au lieu où vous êtes, et ne laissez pas diminuer votre nombre⁵. » Le prophète allait plus loin. Au nom de Jéhovah il pressait les Juifs, habitant dans les cités infidèles, d'attirer sur celles-ci les bénédictions divines : « Travaillez à rendre prospère la ville dans laquelle vous avez été transférés, et priez le Seigneur pour elle, parce que votre paix se trouve dans la sienne⁶. »

Ces sages avis portèrent fruit; par leur union et leur industrie, les Juifs furent bientôt hors de misère, beaucoup même devinrent opulents. A Ecbatane, Raguel possédait de grands biens⁷; il ne se trouvait parmi les nombreux Juifs établis à Rhagès, sur les frontières orientales de Médie, qu'un seul pauvre, Gabaël⁸; et celui-là

¹ Esther, VIII, 2, 8, 9, 15.

² Id., II, 17.

³ Tobias, texte grec, dans la Bible des Septante, I, 13-22.

⁴ Nehem., II, 1.

⁵ Jer., XXIX, 5, 6.

⁶ Id., XXIX, 7.

⁷ Tob., texte grec, dans la Bible des Septante, I, 14, 16, 20.

⁸ Id., Vulg., I, 17.

même parvint à rétablir ses affaires et à restituer une somme considérable, dix talents d'argent¹, que Tobie lui avait prêtée.

C'est au commerce que les Juifs durent une si rapide prospérité : d'instinct, ils en avaient le génie, et cette aptitude, contenue jusque-là par les prescriptions de la Loi, n'a cessé depuis lors d'être le trait distinctif des fils d'Israël. Si puissant même fut ce nouvel attrait, qu'il atténua les regrets de la patrie perdue. On le vit bien quand Cyrus accorda aux captifs de retourner à Jérusalem. Un petit nombre seulement usa de ce congé²; le gros de la nation demeura sur la terre profane, s'y multiplia, et, s'étendant peu à peu dans tout le monde habité, y forma un corps aussi vaste que mobile : les Juifs de la Dispersion³.

Mais plus croissait la richesse de ces exilés, plus leur destinée devenait incertaine. Comme il leur était interdit par la Loi de se mêler aux gentils, ils demeureraient une nation distincte, et par là même désignée à l'attention de la foule, à l'envie, aux persécutions. Seuls, les monarques de l'Orient étaient assez élevés au-dessus des passions populaires pour estimer à son prix l'industriel génie des Hébreux; eux seuls avaient la puissance de défendre les fils d'Israël, et ils surent

¹ Tob., Vulg., iv, 21, 22; v, 3; ix, 6.

² Esdr., i, 5; ii. Les exilés qui profitèrent de l'édit de Cyrus pour rentrer en Judée appartenaient, pour la plupart, aux tribus de Juda et de Benjamin; leur nombre n'alla pas à 50.000.

³ Cette expression, communément employée pour désigner les Juifs établis dans les régions païennes, se trouve en plusieurs endroits de l'Écriture. II Mac., i, 27. Jac., i, 1. I Petr., i, 1. Joan., vii, 35.

se les attacher en faisant dépendre leur fortune du pouvoir qui les protégeait.

Ce fut surtout aux colonies que le crédit des Juifs s'implanta, et que les rois assyriens en tirèrent de grandes ressources. Étendant leur empire sur un assemblage de peuples imparfaitement soumis, ces princes redoutaient toujours quelque soulèvement. Pour parer à ce danger, dès qu'une terre venait en leur pouvoir, ils en transportaient les habitants dans quelque région éloignée, et à leur place amenaient des étrangers. Mais, dans ces transfèrements de toute une nation, le coup de filet n'était jamais si vigoureux que beaucoup n'échappassent. Les restes de l'ancienne population, s'attachant au sol, ne cherchaient qu'à recouvrer ce que la violence leur avait ôté. L'intérêt des nouveaux venus était de veiller sur ces menées, de prévenir et de dénoncer les complots de leurs voisins, en un mot, d'exercer dans tout le pays une exacte police, car toute révolte qui menaçait le pouvoir suprême troublait leur propre sécurité. Par cette habile politique, les rois de Ninive et de Babylone assurèrent la paix de leurs frontières en faisant des étrangers qu'ils y établissaient les soutiens de leur gouvernement.

Les Juifs, plus qu'aucun autre peuple, se trouvèrent propres à ce rôle. La souplesse de leur naturel les ployait aux circonstances les plus difficiles; la soif de la richesse, une activité infatigable pour l'acquérir leur faisaient oublier les tristesses de l'éloignement; loin de les abattre, la lutte accroissait leur vigueur. Les monarques assyriens, et après eux les Perses, n'eurent garde de négliger de si précieux auxiliaires; partout

ils leur confièrent des colonies, leur imposant d'abord ces lointaines relégations, bientôt n'ayant plus qu'à seconder l'attrait qui les poussait vers tous les rivages à la recherche du gain ¹. Sur le sol qui leur était ainsi livré, les tribus transportées en masse pouvaient librement s'accroître et s'enrichir. Sans doute, ce n'était point la patrie; mais ce n'était plus l'exil au milieu de populations insolentes, car la colonie qui se formait restait juive de mœurs et de religion, se gouvernant selon les lois de Moïse. Les Israélites, heureux de retrouver ainsi quelque indépendance, s'attachèrent à ces territoires vides ou peu sûrs, et les défendirent contre les attaques de l'extérieur par une suite de postes vaillamment occupés.

L'heureuse expérience faite par les rois d'Assyrie ne fut pas perdue pour Alexandre. A peine maître de l'Orient, il distingua cette race, et reconnut l'aide inespérée qu'elle lui apportait. Les Juifs, accourus à sa voix, remplirent Alexandrie, où le conquérant leur accorda les mêmes privilèges qu'aux Macédoniens ². Ils continuèrent après lui de se répandre sur la terre des

¹ Les propositions faites par Sennachérib aux habitants de Jérusalem nous montrent que la déportation acceptée par les vaincus, et préparée de concert avec le vainqueur, était l'objet de soins aussi humains que politiques : « Faites alliance avec moi et passez de mon côté : chacun de vous mangera du fruit de sa vigne et de son figuier et boira l'eau de son puits jusqu'à ce que je vienne vous emmener en une terre semblable à la vôtre, une terre de blé et de vin, une terre abondante en pain et en vignes. » IV Reg., xviii, 31, 32.

² Josèphe, *Contra Apionem*, II, 4. *Bellum Judaicum*. II, 18, 7. — Quinte Curce, IV, 8.

Pharaons, comme au temps de Joseph et de Moïse. Deux des cinq quartiers d'Alexandrie furent peuplés par eux, et dans toute l'Égypte, depuis le Delta jusqu'au fond de la Thébaïde, on aperçut bientôt leurs synagogues ceintes de palmiers. Dès le premier siècle de Jésus-Christ, leur nombre s'élevait à un million, c'est-à-dire au huitième de la population qui habitait la vallée du Nil¹. Comme les Ptolémées d'Égypte, les successeurs d'Alexandre en Syrie suivirent la même politique. Antiochus le Grand transporta, de la Mésopotamie en Asie Mineure, deux mille familles juives qui firent de la Lycie et de la Phrygie une région toute dévouée aux Séleucides². A Antioche, où Séleucus Nicator les attira, ils formèrent le principal corps de nation³.

La Dispersion d'Israël ne cessa, pendant plus de cinq siècles, d'étendre ainsi ses rameaux; de proche en proche elle gagna les régions les plus reculées, si bien qu'au temps de Strabon, il n'y avait point de ville ni de port où les Juifs ne fussent établis, nul endroit où ce peuple tenace n'eût réussi à prendre pied⁴. Ils prospéraient également dans les deux empires des Romains et des Parthes. Sur le territoire de ces derniers, qui dominaient alors de l'Inde jusqu'à l'Euphrate, les Juifs, habitués déjà au joug des Perses, s'accommodèrent des nouveaux conquérants. Mais ce fut dans l'empire romain qu'ils s'accrurent davantage; partout on trouvait

¹ Philon, *In Flaccum*, vi.

² Josèphe, *Antiquitates*, xii, 3, 4.

³ Id., xii, 3, 1. *Bellum Judaicum*, ii, 18, 15; vii, 3, 2-4.

⁴ Strabon, cité par Josèphe (*Antiquitates*, xiv, 7, 2).

leurs « ghettos » et leurs synagogues, sur les rivages que baigne la Méditerranée, en Crimée, où de nombreuses pierres tumulaires marquent l'emplacement d'anciennes communautés juives ¹, dans l'Arabie ², au cœur même de l'Afrique ³. Hérode Agrippa, dans une lettre à Caligula ⁴, et S. Luc, dans les Actes ⁵, énumèrent les pays où sont fixées des colonies juives; nous y voyons nommés les Parthes, les Mèdes, les Élamites, la Mésopotamie, la Cappadoce, le Pont, toute l'Asie Mineure, la Syrie, la Phénicie, l'Égypte, Cyrène, la côte africaine, les provinces de la Grèce, de la Thessalie au Péloponèse; parmi les îles, l'Eubée, Cypre, Crète. Ainsi répandus, liés entre eux par un commerce actif, les Juifs enlaçaient le monde, sans limites et presque sans crainte, car nul bras n'eût pu atteindre la race entière. Qu'une ville, une province même, égorgeât ses Juifs, d'autres les remplaçaient, plus nombreux que les persécuteurs; ils se consolait en redisant avec leur Sibylle :

Toute terre, toute mer est pleine de toi :

Si tous te sont hostiles, c'est que tu excelles entre tous ⁶.

¹ Stephani, dans le *Bulletin de l'Académie de Saint-Petersbourg*, 1860, I, p. 244-246. — *Corpus inscriptionum græcarum*, II, add., p. 1005, n° 2114; p. 1006, n° 2126; p. 1008, n° 2131. — Chwolson, *Pierres tumulaires hébraïques de la Crimée*, dans les *Mémoires de l'Académie des sciences de Saint-Petersbourg*, VIII^e série, IX (1886), n° 7.

² Mishna, *Shabb.*, 6, 6.

³ Act., VIII, 27.

⁴ Philon, *Legat. ad Caium*, p. 587.

⁵ Act., II, 5-11.

⁶ *Oracula sibyllina*, III, 271, 272.

Ces violences, au reste, n'étaient que passagères. Assez adroits pour les prévenir, assez souples pour s'y dérober, les Juifs ne menaient pas la vie précaire à laquelle ils ont été souvent réduits dans les pays chrétiens ou musulmans. Ils jouissaient de droits respectés. Alexandre, nous l'avons vu, leur avait accordé les mêmes avantages qu'aux Grecs. Ses successeurs confirmèrent, étendirent même les grâces octroyées par leur chef. Dans les régions qui avaient formé un instant l'empire macédonien : Grèce, Égypte, Syrie, Asie entière des Indes à l'Archipel, les Israélites obtinrent communément le droit de cité et le pouvoir de se gouverner par leurs propres lois ; indépendants des magistrats ordinaires, ils avaient des tribunaux propres, des présidents appelés selon les lieux : alabarques, archontes, géнарques ou ethnarques, qui dirigeaient la communauté, parlaient et agissaient en son nom¹.

Si quelque ville leur déniait ces prérogatives, ils prenaient l'air de persécutés, lamentaient leur infortune, intrigant, achetant des protecteurs et ne faisant trêve d'importunités qu'ils n'eussent au moins conquis la pleine liberté de leur culte. Cette simple concession suffisait à les rendre classe privilégiée, car elle les affranchissait du service militaire et des impôts incompatibles avec les prescriptions mosaïques². Il était défendu de les citer en justice au temps de leurs fêtes³.

¹ Cicéron, *Ad Atticum*, II, 17. — Juvénal, *Satiræ*, I, 130. — Josèphe, *Bellum Judaicum*, VII, 3, 3. *Antiquitates*, XIII, 6, 7; XIV, 7, 2; 10, 17; XVII, 12, 4; XIX, 5, 2; XX, 5, 2, 3.

² Josèphe, *Antiquitates*, XIV, 10, 12.

³ Id., XVI, 6, 4.

Qu'une distribution de vivres se fit au nom de la ville, on leur reconnaissait le droit de ne pas accepter le blé, le vin, l'huile profanés par des mains païennes et de réclamer en compensation une somme équivalente; ils obtenaient même que cet argent ne leur fût point remis aux jours de sabbat¹.

Maintenues dans l'empire romain, ces franchises y attirèrent de toute part les Juifs. Leur fortune, leur crédit avaient pris une telle importance sous Jules César, que le dictateur crut sage de suivre à leur égard la même politique qu'Alexandre. Par quatre édits successifs il leur assura non seulement une indépendance entière, mais de vraies faveurs. Les fils d'Israël purent ouvertement vivre selon leurs lois et leurs coutumes, s'assembler, recueillir des taxes pour le temple de Jérusalem, ou le service de la synagogue². Tous les sept ans, la tolérance allait jusqu'à les exempter d'impôts, afin qu'ils fussent libres d'observer le repos de l'année sabbatique, en ne tirant aucun fruit de leurs champs³. Le grand prêtre de Jérusalem, reconnu pour patron des Israélites dispersés, avait le droit d'exposer les griefs de ses clients au tribunal de l'empereur ou du proconsul, et il y trouvait toujours accès⁴.

Ces dispositions de César furent confirmées par Auguste, et de nouveau par Claude, après les persécutions de Tibère et de Caligula. Elles constituèrent les Juifs

¹ Josèphe, *Antiquitates*, XII, 6, 4.

² Id., XIV, 10, 8.

³ Id., XIV, 10, 6.

⁴ Id., XIV, 10, 2, 3.

en un véritable corps de nation par tout l'empire, car dans les villes même qui avaient gardé quelque autonomie, les magistrats conformèrent leurs résolutions à celles de Rome, en sorte que l'intervention du grand prêtre suffisait à réprimer toute entreprise contre les libertés d'Israël. C'est ainsi qu'Éphèse et Délos, ayant tenté de réduire les Juifs au droit commun, furent contraints par le consul Dolabella à les dispenser de la milice, afin que la défense de toucher aux mets impurs et de marcher les jours de sabbat pût être observée¹. Partout, en effet, les gouverneurs romains mettaient le plus grand soin à ménager le judaïsme, tant ils le sentaient puissant! Que l'un d'eux s'avisât de toucher aux biens ou aux droits d'une synagogue, les Israélites de tous pays, en particulier ceux de la capitale, se remuaient en masse; ce n'étaient que tumulte, députations, lettres suppliantes, apologies; l'agitation, devenue générale, se prolongeait avec une opiniâtreté qui renversait tous les obstacles.

Si redoutables que parussent les Juifs aux magistrats de province, ils l'étaient plus encore pour les négociants des cités où ils s'établissaient. En tout genre de trafic, l'étroite union de leur race, et leurs rapports avec le monde entier leur donnaient un avantage marqué. Dès qu'ils paraissaient sur quelque place, ils attiraient à eux d'abord le petit commerce, puis insensiblement les affaires considérables, enfin même le maniement des impôts; car, bien qu'en principe la recette des deniers publics fût réservée aux Romains, les richesses et l'habileté

¹ Josèphe, *Antiquitates*, xiv, 10, 12-14

des Juifs obligeaient souvent à réclamer leur concours. Dans la région de l'Euphrate, ils avaient sur toutes les relations une telle maîtrise, que la diplomatie se servait d'eux comme intermédiaires¹.

L'importance qu'ils prirent ainsi dans les finances et le négoce accrut leur dédain pour ce qui n'était pas de leur sang. Ils oublièrent le conseil des prophètes, de ne point détacher leur fortune de celle des villes qu'ils habitaient, de les aimer, de prier pour elles. N'ayant plus en vue que leurs intérêts particuliers, ils tenaient tout ménagement surperflu, et recouraient à Rome dès qu'une difficulté s'élevait entre eux et les gentils. La faveur qu'ils trouvaient près des officiers impériaux leur valut la haine commune : on s'ingénia à les noircir, à les peindre infâmes de mœurs comme d'origine. En Égypte, où nous avons montré leur puissance, on racontait qu'aux temps reculés tout ce peuple, infecté de lèpre, de gale et d'autres maladies, s'était réfugié dans les temples, et y vivait en mendiant. Le ciel, irrité de cette profanation, ayant frappé le pays d'épidémies et de stérilité, Bocchoris, qui régnait alors, envoya consulter Ammon : l'oracle ordonna de purifier les sanctuaires, de chasser dans le désert cette race impie, de noyer ceux qui étaient souillés, le soleil n'en pouvant supporter la vue : à ce prix le sol retrouva sa fécondité². Ailleurs, c'étaient d'autres calomnies, non moins odieuses. Leurs synagogues sans idoles ni sacrifice donnaient occasion de les accuser d'a-

¹ Josèphe, *Bellum Judaicum*, I, 13, 5. *Antiquitates*, XIV, 13, 5; XV, 2, 3. A Alexandrie, le commerce des grains, et, par suite, l'approvisionnement de Rome leur étaient confiés.

² Josèphe, *Contra Apionem*, I, 34.

théisme ; leur vie à part témoignait, disait-on, des mœurs farouches et inhospitalières, la haine pour le genre humain ¹.

Si les Juifs de la Dispersion, s'attirèrent l'aversion des peuples chez lesquels ils vivaient, ils ne laissèrent pas de subir leur influence. Tandis que les frères de Jérusalem multipliaient les observances autour de la Loi, ceux du dehors, éloignés du temple, mêlés aux Orientaux, aux Grecs, aux Romains, soumis à une partie de leurs lois, liant commerce avec tous, s'affranchirent peu à peu de rites devenus impraticables. Qu'en Palestine, terre peu fréquentée, sans marchés ni ports, séparée des autres régions par les montagnes et le désert, on évitât comme une souillure le contact de l'étranger ; que le trafic y fût regardé comme incompatible avec l'observation scrupuleuse de la Loi, cette rigueur était supportable, mais il n'en allait plus de même dans les contrées païennes, où les rabbis eux-mêmes renonçaient à prêcher la séparation pharisaïque. Loin de traiter les marchands de Cananaïtes, on rabaissait la vie pastorale des ancêtres, et l'on n'avait de louange que pour le négoce : « Il n'y a point de pire métier que l'agriculture, » disait R. Éléazar, à la vue d'un champ mûr pour la faux ; R. Rabh ajoutait : « Toutes les récoltes du monde ne valent pas le commerce ². » Dans cette nouveauté de sentiments, les Juifs adoptèrent la langue des pays où ils vivaient ; l'hébreu leur devint si étranger, que le service de la synagogue

¹ Josèphe, *Contra Apionem*, II, 14. — Diodore de Sicile, *Bibl.*, XL, 3.

² *Jebhamoth*, f. 63, 1.

se faisait en grec, et que les livres saints n'étaient lus que dans la version des Septante. Les sacrifices ne pouvant s'accomplir loin du temple, il ne resta qu'un culte en esprit, où Jéhovah, le Dieu unique, était adoré par des prières et des chants.

Mais ces changements n'entreprirent ni sur la doctrine ni sur la religion. Dégagées des pratiques incommodes en dehors de Jérusalem, la croyance à l'Éternel, la Loi, la parole sainte, restèrent pour les Juifs dispersés l'objet d'un culte dont rien ne les détacha plus. Dans les boutiques de fripier comme chez les riches trafiquants, c'étaient même amour de la patrie, mêmes espérances. L'abondance des offrandes que les synagogues recueillaient pour le temple montrent à quel point la foi demeurait féconde; mais l'on ne se contentait pas d'envoyer ce tribut à la cité sainte¹ : chaque année, la députation qui le portait à Jérusalem était accompagnée de nombreux pèlerins, tout fils d'Israël allant au moins une fois dans sa vie sacrifier au seul lieu où les victimes fussent agréées.

Cette piété des Juifs se manifestait en toute occasion. Leur premier soin dans les villes où ils s'établissaient était de se former en église. A défaut de ressources pour bâtir un sanctuaire, ils disposaient au moins un lieu d'assemblée, quelque enclos près d'une fontaine ou sur une hauteur, afin d'y faire leurs ablutions et de prier sans trouble. Dans les cités opulentes, à Alexandrie et

¹ Ces contributions étaient tenues pour sacrées par les magistrats de l'empire; aussi, le voleur qui, en ayant dérobé quelque somme, cherchait asile dans les temples était saisi comme sacrilège et livré aux Juifs. Josèphe, *Antiquitates*, xvi, 6, 4.

à Antioche, on tint à honneur que la synagogue disputât de richesse avec les temples païens¹. Leur zèle n'éclatait pas moins dans la fidélité à observer celles des prescriptions légales qui avaient paru compatibles avec l'exil. Cette vie où la religion dominait finit par donner aux Juifs un grand ascendant sur les païens. Élévation des dogmes, pure morale, fraternité secourable, culte austère, tout attirait les âmes fatiguées du paganisme et avides de nouveautés. Josèphe n'a probablement rien outré en faisant cette peinture de l'influence du judaïsme : « Depuis longtemps il est de mode, même dans le peuple, d'imiter notre piété : nulle ville grecque ou barbare, nulle nation où n'ait pénétré l'usage de respecter le sabbat, où nos jeûnes, nos flambeaux allumés, notre abstinence des viandes défendues ne soit une coutume reçue. On s'efforce d'imiter notre concorde, notre générosité, notre activité dans les arts, notre courage à tout souffrir pour la Loi. Ce qu'il y a de plus admirable, c'est que, sans nul charme intrinsèque, la Loi a eu cette puissance, elle s'est répandue chez tous les hommes comme Dieu dans le monde². »

Le seul point où Josèphe excède est de refuser à la Loi tout attrait. Aux sens, il est vrai, elle offrait peu de séductions; mais pour les âmes nombreuses que désespéraient les ténèbres du paganisme, c'était l'éclat du jour entr'ouvrant une nuit sombre. Le Dieu unique, terrible dans sa majesté³, mais abondant en miséricor-

¹ Philon, *In Flaccum*, II, 528.

² Josèphe, *Contra Apionem*, II, 39.

³ Deut. X, 17. Ps. XLVI, 3; XXVIII, 3, etc.

des ¹, « sa parole douce comme le miel ² », « la Loi immaculée ³ », reflet de la justice éternelle, des cérémonies aussi saintes qu'imposantes, tout dans la foi d'Israël étonnait et attirait. Les sanctuaires des Juifs de la Dispersion donnaient l'idée d'une religion toute spirituelle, car on n'y trouvait pas comme à Jérusalem un autel, des sacrifices sanglants, mais seulement un livre entouré d'hommages et pieusement commenté, des prières, une psalmodie douce et plaintive. Le mosaïsme s'y montrait dans son jour le plus favorable, dégagé de l'écorce grossière que Jésus-Christ a rejetée. Plus encore que la majestueuse austérité du culte, plus que leurs dogmes et les vertus qu'inspirait la Loi, la certitude de posséder la vérité donnait aux Juifs un empire irrésistible. Les esprits forts du paganisme avaient beau railler leur crédulité : dans le malheur, aux approches des fléaux, de dangers pressants, les regards se tournaient vers la synagogue ; beaucoup y couraient et une fois entrés n'en sortaient plus.

La société des Juifs, triste d'apparence, captivait en effet par un charme de vie et de nouveauté incessant. Les assemblées surtout offraient un vif intérêt ; nulle part les nouvelles n'arrivaient plus promptement, nulle part on ne remuait plus d'idées et de passions. Il était rare qu'on n'y trouvât pas quelque étranger de passage, courtiers de commerce allant de ville en ville, missionnaires que le zèle de la Loi poussait « à par-

¹ Num., XIV, 18. Ps., LXXXV, 5, 15, etc.

² Ps. XVIII, 11 ; CXVIII, 103.

³ Ps., XVIII, 8.

courir la terre et les mers¹ ». Conviés à prendre la parole, les nouveaux venus racontaient ce qu'ils avaient vu sur leur route, et répandaient la doctrine des maîtres célèbres. Plus souvent encore, le chef de la communauté paraissait en chaire pour publier quelque message du grand sanhédrin, ou des juiveries voisines. Par ces relations quotidiennes, chaque « ghetto » entretenait commerce avec le monde entier; car le judaïsme s'étendant comme un réseau continu, le moindre mouvement se transmettait à tout l'ensemble, des Indes aux côtes de l'Atlantique, de l'Afrique aux régions du Nord.

Un autre attrait de la synagogue est qu'on y jouissait encore d'une certaine indépendance, de quelque vie propre. Tandis que dans tout l'empire des lois soupçonneuses déterminaient à quelles conditions une société pouvait être tolérée, le nombre de ses membres, la fréquence de ses réunions, la plus haute somme du trésor commun, les associations juives faisaient exception; tenues pour des assemblées purement religieuses, elles se formaient, se gouvernaient ouvertement, en pleine liberté².

De tels privilèges, joints à la supériorité de la Loi, expliquent la faveur qu'obtint peu à peu le mosaïsme. Dans les grandes villes, on comptait autant d'amis des Juifs que de Juifs mêmes. Les femmes surtout étaient attirées par le mystère de la synagogue, le calme et la douce fraternité qu'elles y entrevoyaient, les chants qui

¹ Mat., xxiii, 15.

² Philon, *Legat. ad Caium*, M. 592.

venaient à leurs oreilles. Sans peine, elles obtenaient des filles d'Israël de connaître la loi de Jéhovah, et y trouvant leur condition plus libre, plus honorée, elles l'embrassaient en foule. A Damas, presque toutes étaient prosélytes ¹. A Thyatire, à Thessalonique ², S. Paul, arrivant au lieu de prière des Juifs, y rencontra surtout des femmes; à Rome, le nombre des patriciennes converties était si considérable, qu'Ovide conseille, pour apercevoir les beautés en renom, de faire le guet aux portes des synagogues ³.

Les maîtres d'Israël secondaient cet empressement des païennes, car les conversions de femmes, toujours sincères, sans grand retentissement au dehors, ne leur suscitaient ni embarras ni inquiétudes. Dans les hommes, au contraire, l'expérience avait souvent découvert des vues intéressées; les uns venaient au judaïsme aléchés par les privilèges dont on vient de parler: exemption d'impôts, de charges publiques, de service militaire; les autres, séduits par de riches mariages ⁴. Il y avait « les prosélytes de la table royale », qui se faisaient juifs pour courtiser les princes d'Israël ⁵; « les prosélytes des lions », que des revers de fortune ou quelque fléau amenaient à Jéhovah, comme les colons assyriens qui s'étaient convertis pour échapper aux lions de la Samarie ⁶; « les prosélytes de la peur », tels

¹ Josèphe, *Bellum Judaicum*, II, 20, 2.

² Act., XVI, 14; XVII, 4.

³ Ovide, *Ars amat.*, I, 76.

⁴ Josèphe, *Antiquitates*, XVI, 7, 6; XX, 7, 2, 3.

⁵ *Kiddouschin*, IV, 1.

⁶ IV Reg., XVII, 26.

que le tribun Métilius, qui embrassa le mosaïsme pour sauver ses jours ¹.

Ces surnoms, prodigués par les rabbis, montrent avec quelle défiance ils accueillaienit les païens. Il ne suffisait pas à leurs yeux d'être attiré par la pure doctrine d'un Dieu unique, car nombre de sectes enseignaient le même dogme, et pouvaient détourner les nouveaux convertis, les écoles d'Alexandrie, par exemple, qui se remplissaient de transfuges. Dans le dépit que leur causaient ces apostasies, les rabbis de Palestine en vinrent à détester les prosélytes; ils les appelaient la lèpre d'Israël ², les accusaient de retarder l'apparition du Messie ³, et déclaraient que jusqu'à la quarantième génération il fallait soupçonner leurs descendants ⁴. Toutefois, même dans Jérusalem, ces préventions n'aveuglaient pas tous les esprits. Hillel et Gamaliel, au contraire, y témoignaient un grand zèle pour les conversions, et Simon, fils de Gamaliel, aimait à répéter : « Si un païen se présente pour entrer dans l'alliance, tendez-lui la main et amenez-le sous les ailes de la divinité ⁵. » Dans la Dispersion, loin de repousser les prosélytes, de nombreux rabbis ne cherchaient qu'à leur frayer la voie; à cette fin ils déclaraient que la circoncision et l'observance de tous les préceptes légaux ⁶ n'étaient pas condition indispensable pour

¹ Josèphe, *Bellum Judaicum*, II, 17, 25.

² *Jebam.*, 47, 4; *Kiddouschin*, 70, 6.

³ Lightfoot, *Horæ Hebraicæ*, in *Mat.*, XXIII, 5.

⁴ *Jalkuth Ruth*, f. 163, a.

⁵ Jost, *Judenthum*, I, 447.

⁶ L'étendue des obligations imposées aux prosélytes varia avec les

participer au salut d'Israël. Plusieurs même dissuadaient de subir l'incision sanglante¹; l'important à leurs yeux était de reconnaître Jéhovah pour le seul vrai Dieu, de l'adorer, de méditer sa Loi, sans s'associer au culte; c'est ce qu'on appelait demeurer « prosélyte de la porte² ». Ceux que des docteurs plus rigides ou un zèle plus ardent poussaient à la circoncision, aux ablutions fréquentes, à l'offrande des sacrifices, devenaient « prosélytes de la justice³ », et ne se distinguaient plus en rien des purs Israélites.

Quelque part que ces initiés prissent aux observances, tous étaient pénétrés de la religion et de la morale mosaïque, car ce fut cette portion supérieure de la révélation que les Juifs dispersés visèrent surtout à répandre. Aussi habiles à cette prédication que dans leur

temps. D'après la Loi, l'étranger peut être admis dans le sein d'Israël s'il consent à observer le sabbat (Exod., xx, 10), à ne blasphémer jamais le nom de Jéhovah, à ne manger ni sang ni bête suffoquée (Lev., xxvii, 12; xxiv, 16). Après la ruine de Jérusalem, les rabbis enseignèrent que la Loi n'obligeait que les Juifs; Dieu avait révélé à Noé les seuls commandements qui devaient être dictés aux nations; ce code spécial des gentils comprenait sept interdictions: le blasphème, l'idolâtrie, l'homicide, les vices contre nature, le sang pris comme aliment, le vol, la sédition. A l'époque des apôtres, il y a lieu de croire que les devoirs des prosélytes se bornaient aux préceptes déterminés par l'assemblée de Jérusalem: « Il a paru bon à l'Esprit-Saint et à nous de ne mettre sur vous aucun autre fardeau que ces choses-ci qui sont nécessaires, savoir qu'on s'abstienne des choses sacrifiées aux idoles, du sang, des bêtes étouffées et de la fornication. » Act., xv, 28, 29.

¹ Josèphe, *Antiquitates*, xx, 2, 5.

² Ce nom était une allusion au texte de l'Exode (xx, 10): « Le septième jour, tu ne feras aucune œuvre, ni toi, ni ton fils....., ni l'étranger qui est dans tes portes. »

³ On les désignait aussi par le nom de « Fils de l'Alliance ».

commerce, ils adaptèrent leur enseignement aux dispositions des païens qui les entouraient, et colorèrent si heureusement la doctrine juive qu'ils la rendirent acceptable et comme naturelle aux esprits les plus opposés.

C'est à Alexandrie qu'on suit le plus facilement ce progrès. Les Juifs y avaient reconnu qu'il ne suffit pas, pour convaincre, de parler la même langue que ceux à qui l'on s'adresse; vainement depuis trois siècles leurs livres sacrés, traduits en grec, étaient accessibles à tous : le texte saint, connu de quelques lettrés, restait lettre close pour les hommes du commun. Les maîtres d'Israël imaginèrent habilement d'atteindre cette foule en couvrant la révélation de l'autorité des génies de la Grèce, en expliquant leurs dogmes par la bouche de poètes et de philosophes païens. Ainsi Linus, Pythagore, Hésiode, Homère, Platon, prêchèrent, dans des ouvrages supposés, la foi au Dieu suprême, le Messie apportant au monde la gloire et la félicité.

Par une préférence que justifiaient à la fois l'obscurité de son histoire et son rôle merveilleux, Orphée devint, pour ainsi parler, le patron principal de cette prédication. Un recueil de sentences courait dans les écoles depuis longtemps, sous le nom de *Sagesse orphique*, servant de thème aux rhéteurs : on y trouvait de hautes pensées sur Jupiter qui embrasse tout, sur la perpétuité et les récompenses de la vie future. Cent soixante ans avant Jésus-Christ, le Juif Aristobule, philosophe et courtisan des Ptolémées, glissa dans ces poèmes quelques morceaux à la louange du mosaïsme et revêtit les anciens vers d'une couleur juive. Pour-

suisant ensuite son dessein, il s'efforça de montrer que l'Ancien Testament était l'unique source où avaient puisé les poètes et les sages du paganisme. Un fragment de ces chants, venu jusqu'à nous, permet de surprendre le faussaire à l'œuvre.

« Dieu en lui-même, je ne le connais pas, car une nuée l'enveloppe ;

« Mais ses dix commandements l'annoncent aux hommes ;

« Nul mortel ne l'a jamais contemplé ;

« Un seul a eu ce privilège : celui qui est né des eaux (Moïse)

« A reçu du ciel la science sur une double Table ¹. »

Mais Orphée lui-même céda à l'antique Sibylle. Dans le monde entier, à Babylone, en Libye, à Delphes, à Samos, à Troie, en Italie ², on écoutait religieusement cette voix qui découvrait l'avenir. Les Juifs n'eurent garde de négliger des prophéties si vénérées : ils les contraignirent à témoigner en leur faveur. Nous trouvons dans le troisième livre des oracles sibyllins la trace de ce travail, accompli par un Juif d'Égypte, au temps de Ptolémée Philométor (150 ans environ avant Jésus-Christ). La Sibylle, devenue belle-fille de Noé, expose toute l'histoire du monde à partir de Babel. Les

¹ Eusèbe, *Præparatio evangelica*, XIII, 12. — Cf. S. Justin, *De Monarchia*, 2. *Cohortatio ad Græcos*, 15.

² Platon ne connaît qu'une Sibylle (*Phædrus*, p. 244). D'autres en nomment deux, d'autres quatre, d'autres dix, celles de Babylone, de Libye, de Delphes, des Cimmériens, d'Érythrée, de Samos, de Cumes, de Troie, de Phrygie, de Tibur. (Pauly, *Real Encyclopædia* : SIBYLLE.)

récits de l'Ancien Testament se mêlent aux théogonies païennes, les fils d'Abraham aux Titans et aux dieux d'Hésiode, les oracles païens à ceux des voyants de Judée. Toutes ces prédictions s'accordent à annoncer de prochains malheurs, dont l'unique cause est l'idolâtrie; nul autre salut pour l'humanité que le retour au vrai Dieu, au Dieu des Hébreux ¹.

Qu'on parcoure la littérature juive d'Alexandrie, si riche à cette époque et dans l'âge suivant, on trouvera même méthode, même soin de prouver que toute vérité sort d'Israël, même adresse à mettre en relief ou à laisser dans l'ombre, selon leurs caractères, les différentes parties de la doctrine : « Nos lois, dit Josèphe, renfermant la plus parfaite justice, nous devons, grâce à elles, devenir les amis de tous et bienveillants pour tous ². »

Cette influence si active à Alexandrie s'exerçait sous des formes diverses, dans tous les lieux où florissait le judaïsme. Partout un concours de prosélytes entouraient le « ghetto », fréquentaient la synagogue, et y prenant insensiblement la foi d'Israël, approchaient ainsi de la pure vérité. Ce fut dans les rangs de ces croyants nouveaux que l'Évangile trouva le plus d'accueil. Comme les fils d'Abraham, ils attendaient le Messie, et avec lui le salut, mais ils n'attachaient point obstinément son royaume à Jérusalem, ne rêvaient pas la restauration du trône de David et des Machabées. La domination universelle de la race juive annoncée par

¹ *Oracula sibyllina*, III, 97-807.

² Josèphe, *Antiquitates*, XVI, 6, 8.

tous les rabbis, ils l'acceptaient sans l'ambitionner. Quand, de synagogue en synagogue, courut le bruit que le Christ avait paru, parlant de Dieu en termes plus hauts que la Loi, l'appelant Père et réclamant pour lui un culte en esprit et en vérité; lorsqu'on sut qu'il rejetait l'enveloppe charnelle du mosaïsme pour n'en garder que la pure morale, l'essor des prosélytes vers la nouvelle foi fut unanime. Josèphe y fait allusion avec mélancolie : « Beaucoup de Grecs sont venus à notre Loi; les uns y sont demeurés fidèles, d'autres n'ont pu en supporter l'austérité et ont fait défection¹. » Ainsi, par toute la terre, les communautés juives furent de vastes champs ouverts aux ouvriers de l'Évangile; selon la parole du Maître, « la moisson déjà blanche² » n'attendait qu'eux pour entrer dans les greniers divins.

¹ Josèphe, *Contra Apionem*, II, 10.

² Joan., IV, 35.

CHAPITRE QUATRIÈME.

SAINT ÉTIENNE.

Framer la voie au christianisme, telle fut la mission des Juifs de la Dispersion à travers le monde païen. A Jérusalem, ils jouèrent un rôle presque aussi considérable. Connus dans la ville sainte sous le nom d'Hellénistes et séparés des Hébreux par la langue, ils possédaient des synagogues particulières. Beaucoup d'entre eux avaient cru à l'Évangile dès les premiers jours¹ ; à chaque Pâque, des pèlerins venant « de la Dispersion » entendaient la prédication apostolique et entraient au bercail de Jésus. Ces Juifs, à demi Grecs, finirent par égaler, dès la première génération chrétienne, et même par surpasser en nombre, les Galiléens et les Hébraïsants.

L'amour du Sauveur avait uni en un seul corps des membres divers à tant d'égards, et, selon la parole des Actes, il n'y avait dans l'Église qu'un cœur et qu'une âme². Mais si puissante que fût alors la grâce, elle ne détruisait point les préventions qui dominant les plus sages. Or nul de ces préjugés n'était enraciné en Israël comme la défiance qui séparait les Juifs hébreux

¹ Act., II, 5, 9, 10, 11, 41.

² Id., IV, 32.

des Hellénistes. Ceux-ci, nous l'avons vu, bien qu'invinciblement attachés à leurs dogmes, avaient perdu au commerce du paganisme le scrupule des observances pharisaïques; ils cultivaient les arts profanes¹, et s'efforçaient à concilier l'austérité de la Loi avec les mœurs plus aimables de la Grèce. Quelques-uns même faisaient exception à la fidélité commune, et allaient jusqu'à un semblant d'apostasie, menant une vie païenne, cherchant à effacer le signe de l'alliance imprimé sur leur chair. Ces défaillances excitèrent de vifs ressentiments chez leurs frères de Palestine, et maintinrent entre eux une antipathie qui éclatait en mainte occasion. Au sein de l'Église, cette opposition, longtemps contenue par la charité chrétienne, finit par se manifester : « Le nombre des disciples se multipliant, il s'éleva un murmure des Grecs contre les Hébreux, de ce que leurs veuves étaient méprisées dans la dispensation de ce qui se donnait chaque jour². »

La Loi n'avait pas laissé les veuves à l'abandon : elle leur réservait une part dans les champs qu'on glanait, dans la dîme levée tous les trois ans, dans les repas des jours de fêtes et les dépouilles prises sur l'ennemi³. Après la captivité, le sanhédrin, continuant ces prati-

¹ Ce fut surtout à Alexandrie que les Juifs s'appliquèrent ainsi aux lettres grecques. Nous y voyons des Hellénistes composer des tragédies sur Moïse, sur l'enlèvement de Dinah; un poème épique sur Jérusalem; Démétrius et Eupolemos écrivirent des histoires profanes. Le plus illustre et le plus fécond de tous fut l'Alexandrin Philon.

² Act., vi. 1.

³ Deut., xxiv, 19-21; xiv, 29; xxvi, 12; xvi, 11, 14. II Mac., viii, 28-30.

ques charitables, consacra au soulagement des veuves une partie des trésors du temple ; chaque famille, chaque communauté soutenait les siennes. L'Église en usa de même ; mais il advint que ses chefs, tous Hébreux de Palestine, découvraient plus aisément les pauvres habitant la même région et parlant la même langue qu'eux ; de là, pour les femmes étrangères, des soins moins assidus, une négligence apparente, mais vivement sentie. Des murmures s'élevèrent parmi les Grecs convertis.

Les Douze l'apprirent et résolurent de calmer les esprits par leur désintéressement. Ayant réuni les disciples : « Il ne convient pas, dirent-ils, qu'abandonnant la parole de Dieu, nous servions aux tables¹. Choisissez donc, frères, sept hommes d'entre vous, d'une probité reconnue, pleins de l'Esprit-Saint et de sagesse, à qui nous commettions ce ministère. Pour nous, nous nous appliquerons entièrement à la prière et à la dispensation de la parole². » L'assemblée, agréant ce discours, élut Étienne, homme rempli de foi, et six autres avec lui : Philippe, Prochore, Nicanor, Timon,

¹ Τράπεζα, désignant non seulement les tables à manger, mais celles où les changeurs posent leur monnaie, διακονεῖν τραπέζαις, peut signifier : administrer les biens de la communauté ; mais il est plus probable que cette expression doit être prise dans le sens de : servir aux tables où mangeaient les fidèles. Les apôtres suivaient sans doute à la lettre le précepte du Maître : « Quiconque voudra être le premier doit être le serviteur de tous, car le Fils de l'homme n'est pas venu pour être servi, mais pour servir et donner sa vie pour la rédemption de plusieurs. » Le mot καθημερινή, que nous lisons au verset 1^{er}, indique qu'il s'agit de soins matériels et de chaque jour.

² Act., vi, 2-4.

Parmenas, et Nicolas prosélyte d'Antioche. Ces fidèles, Grecs de nom, étaient apparemment tous Hellénistes; leur choix, à l'exclusion des Hébreux, ne montre pas seulement combien s'accroissait, dans l'Église, le nombre des Juifs de la Dispersion, il témoigne aussi la charité de leurs frères de Judée, qui ne réclamèrent aucune part dans ce nouvel office. Tous, de concert, présentèrent les élus aux apôtres, et ceux-ci leur imposèrent les mains en priant.

Le développement de la hiérarchie, que nous verrons se poursuivre lentement dans l'Église, commençait par cet acte sacramentel. Jusqu'alors les apôtres exerçaient ensemble et sans distinction les divers ordres qu'ils avaient reçus de celui en qui réside la plénitude du sacerdoce. Contraints de partager leurs pouvoirs, ils veillèrent à ne rien innover qui blessât les Hébreux convertis, et c'est pour cela que, demeurant unis en tête de la communauté, comme les anciens de la synagogue, ils instituèrent au-dessous d'eux les sept diacres, dont le nom rappelle les serviteurs des assemblées juives. Plus relevée, toutefois, était la charge des ministres chrétiens, auxquels, outre le soin des pauvres et du temporel de l'Église, des fonctions toutes spirituelles furent confiées. On était à ces temps de ferveur, où les fidèles recevaient à la même table le pain quotidien et la chair de Jésus. Les premiers diacres devinrent donc les dispensateurs de l'eucharistie; ils joignirent à cet office la prédication, car nous verrons bientôt le plus illustre d'entre eux, Étienne, martyr de la parole sainte, et un autre, Philippe, évangélisant la Samarie.

Les sept, subordonnés aux apôtres par leurs pouvoirs, ne montrèrent pas une moindre ardeur pour annoncer le règne de Jésus. « Ainsi la parole du Seigneur se répandit de plus en plus et le nombre des disciples augmenta fort dans Jérusalem. Il y avait aussi plusieurs d'entre les prêtres qui obéissaient à la foi. » La conversion de ces derniers fait voir quelle était alors la puissance de la grâce, car entre tous les fils d'Israël il n'y en avait point de plus attachés que les lévites au culte d'où venaient la richesse et l'honneur de leur tribu. Si les chefs du sacerdoce, en particulier la famille d'Anne, s'inquiétaient plus de politique que de religion, le commun des sacrificateurs n'avait rien perdu de son zèle pour la Loi. La fidélité des chrétiens aux observances mosaïques, leur assiduité dans le temple, la ferveur avec laquelle, trois fois le jour, ils priaient, la face vers le sanctuaire, ne pouvaient manquer d'attirer l'attention des prêtres. La ville, d'ailleurs, toute pleine de leur renommée, le peuple en vénération devant eux, Gamaliel prenant leur défense, tous ces rayons de vérité étaient pour éclairer les fils de Lévi; sans plus tarder, beaucoup d'entre eux, cédant à la grâce, entrèrent dans le royaume des cieux ¹.

Cette conversion marque le plus haut point que la

¹ On a recouru aux hypothèses les plus étranges pour éluder ce témoignage de S. Luc. Casaubon, suivi par Bèze et Valckenaer, propose de lire : « Une foule nombreuse et quelques prêtres, » πολὺς τε ὄχλος καὶ τῶν ἱερέων (τινῆς) ὑπήκουον; mais rien n'appuie cette conjecture. Heinsius, Wolf, Kuinoel, Elsner, cherchent une distinction entre ὄχλος τῶν ἱερέων, « les prêtres du peuple, du commun, » et les prêtres instruits; distinction aussi peu fondée que la précédente. D'autres, enfin, recourant à la variante sans valeur que nous trou-

faveur de l'Église atteignit dans Jérusalem. Aussitôt après, les Actes nous montrent les sentiments du peuple prenant un cours opposé. Les fidèles, tenus jusque-là pour gens de bien, incapables de nuire, deviennent un objet de défiance; leurs démarches, leurs paroles sont épiées, et bientôt ils essuient une persécution sanglante. On découvre assez clairement les causes d'un changement si brusque dans la suite des faits que rapporte le livre sacré. La paix, dont l'Église jouissait depuis six ans, venait de ce qu'à l'extérieur rien ne la distinguait du judaïsme : les apôtres élevés dans la Loi, pliés à ses observances, la conservaient comme la forme naturelle de la religion et l'imposaient à tous les prosélytes, auxquels ils donnaient le baptême. Une telle conduite leur concilia d'abord le peuple, qui ne vit en eux que des zélateurs du mosaïsme, des pharisiens plus parfaits que les autres. Mais la haine naquit le jour où l'on soupçonna que les disciples du Christ couvaient l'intention de soustraire la foi nouvelle au joug de la synagogue. La première manifestation de ce dessein ne vint pas des apôtres; bien plus, aucun d'eux ne songeait alors à détacher l'Église du tronc où Jésus l'avait entée. Il était naturel que cette idée se présentât d'abord à l'esprit des Hellénistes, dégagés, par leurs habitudes étrangères, du lien gênant des observances. Vivant loin de la cité sainte, adorant le Dieu d'Israël sans victimes sanglantes, ils étaient plus ouverts que les Hébraïsants aux enseignements de Jésus qui annon-

vons dans quelques manuscrits en lettres cursives et la version syriaque de Philoxène, lisent *τουδαίων* au lieu de *εβραίων*.

çaient la séparation des deux Testaments. Rien d'étonnant qu'ils aient pressenti ce que l'Esprit de Dieu devait enjoindre à Pierre, sur la terrasse de Joppé, et compris les premiers certaines paroles du Maître, qui demeuraient encore voilées pour les apôtres : ainsi la folie de mettre un morceau de drap neuf à un vieil habit, ou du vin nouveau en de vieilles outres ¹, la ruine du temple ², le culte en esprit et en vérité ³, et cent traits, qui, dans l'Évangile, vont au même but.

Le scandale éclata lorsqu'Étienne entreprit de répandre ces idées nouvelles. La hardiesse du saint diacre en cette circonstance paraît d'autant plus remarquable que Pierre et les Douze se taisaient. Qui donc avait donné à Étienne l'autorité de parler et d'agir avant les apôtres ? D'où venait-il ? Faisait-il partie de ces Hellénistes dont il connaissait le langage et représentait l'esprit ? L'Écriture est muette sur son origine, et la tradition qui le met au rang des soixante-douze disciples ⁴ s'appuie sur des témoignages trop récents pour mériter crédit. Il semble pourtant qu'Étienne avait vu et suivi le Seigneur, car il le reconnut, quand, près de mourir, il aperçut « la gloire de Dieu et Jésus debout à la droite de son Père ⁵ ». A proprement parler, l'histoire de ce diacre commence avec son élection ; dès lors son zèle le distinguait tellement, qu'il est nommé en tête des sept comme « un homme plein

¹ Mat., ix, 16, 17.

² Id., xxiv, 1, 2.

³ Joan., iv, 24.

⁴ S. Épiphanie, *Adversus Hæreses*, xl, 50.

⁵ Act., vi, 55

de foi et du Saint-Esprit¹ ». L'imposition des mains développa cette sainteté, au point que bientôt l'humble serviteur de l'Église fut vénéré à l'égal des apôtres : Comme eux, « il faisait de grands prodiges et de grands miracles parmi le peuple² ». Étienne joignait à ces dons surnaturels des ressources avantageuses pour la prédication. Instruit aux lettres grecques, il pouvait entrer en controverse avec les Juifs étrangers et prêcher devant leurs assemblées. C'est ainsi que les Actes³ nous le montrent soutenant la lutte dans la synagogue des Affranchis de Rome⁴, des Cyrénéens⁵ et des Alexandrins; dans celle de Cilicie, où venait probablement

¹ Act., vi, 5.

² Id., vi, 8.

³ « Quelques-uns de la synagogue, qui est appelée des Affranchis, et des Cyrénéens, et des Alexandrins, et de ceux de Cilicie et d'Asie, s'élevèrent contre Étienne. » Act., vi, 9. Ce texte laisse incertain si S. Luc parle d'une seule synagogue fréquentée par les Juifs de ces diverses nations, ou si chacune d'elles avait un lieu de réunion distinct. Cette dernière interprétation paraît préférable quand on se rappelle que Jérusalem comptait alors 460 ou 480 synagogues soutenues par les Juifs étrangers. (Vitrिंगа, *Synag.*, p. 256.)

⁴ Le mot *Αἰθεριῶν* étant joint à *Κυρηναίων* et *Ἀλεξανδρέων*, quelques interprètes pensent qu'il s'agit ici d'une cité voisine de Cyrène et d'Alexandrie, et proposent d'entendre par là les Juifs de Libertum, cité de l'Afrique proconsulaire, dont un évêque siégea au synode de Carthage, en 411 (selon eux, l'expression : *τῆς λεγομένης Αἰθεριῶν*, marque l'obscurité de cette petite ville) : mais cette hypothèse est gratuite. Nous verrons plus tard que la communauté juive de Rome, formée en grande partie d'affranchis, était habituellement désignée par ce nom.

⁵ A Cyrène, un quart de la population (Josèphe, *Antiquitates*, xiv, 7, 2; xvi, 6, 1); à Alexandrie, les deux cinquièmes étaient Juifs (Philon, *Legat. in Flaccum*, 8. — Josèphe, *Antiquitates*, xiv, 7, 2).

Saul de Tarse, enfin dans la synagogue d'Asie ¹, centre de Zélotes turbulents ².

Les discussions religieuses, toujours ardentes à Jérusalem, s'enflammaient surtout parmi les Israélites sortis d'Égypte, d'Asie, de Grèce, et plus accessibles aux nouveautés que leurs frères de Palestine. Là, comme partout où se rencontraient juifs et chrétiens, le débat sans cesse renouvelé portait sur Jésus, objet d'adoration pour les uns, mais en qui les autres ne pouvaient reconnaître le Sauveur, puisque la Loi déclarait maudit de Dieu le coupable pendu au gibet ³? Pour répondre, Étienne n'avait qu'à dérouler les Écritures, à opposer aux triomphes du Messie attendu ses souffrances également prédites. Les rabbis eux-mêmes ne voyaient-ils pas l'Oint de Jéhovah dans l'homme de douleur annoncé par Isaïe ⁴? Et ce n'était pas seulement la mort du Nazaréen que dépeignait l'Écriture, toute sa vie y était tracée d'avance, son ministère sur les rives de Génésareth, l'ingratitude de ses concitoyens, sa mort ignominieuse, la gloire de son tombeau. Aussi le continuel recours aux prophéties formait-il le fond des exhortations apostoliques; mais Étienne ne borna pas là ses enseignements. Élevant le Christ au-dessus de Moïse, il déclara sa doctrine indépendante des rites et des

¹ L'Asie proconsulaire, province importante de l'empire, comprenait la Mysie, la Lydie, la Carie et la Phrygie: elle était ordinairement appelée : *Asia cis Taurum*.

² Les Actes, au chapitre XXI, 27, nous montrent ces Juifs d'Asie prompts à la sédition et à la violence.

³ Deut., XXI, 23.

⁴ Wunsche's *Die Leiden des Messias*, III.

prescriptions de la Loi, il publia même que le temple cesserait d'être l'unique lieu où Jéhovah voulait être adoré ¹. Grande fut l'irritation des synagogues qui entendirent cette prédication. Le Messie d'Étienne n'était plus seulement le Nazaréen ressuscité qu'annonçaient les Douze, mais le destructeur de la Loi, du Saint des saints, de tout ce que le Seigneur avait fait pour Israël.

La parole du diacre choquait d'autant plus qu'il ne se contentait pas, comme les apôtres, d'exposer sa doctrine : il la défendait, discutait en règle avec ses contradicteurs, les pressant aussi vivement qu'il les repoussait. Par là il mettait aux mains de l'Église l'arme que Paul mania victorieusement, la controverse, plus ardente que l'enseignement ordinaire des pasteurs, plus redoutable aux adversaires de la foi, mais suscitant davantage leurs haines. Étienne en fut la première victime. « Quelques-uns de la synagogue, qui est appelée des Affranchis, des Cyrénéens, des Alexandrins, de ceux de Cilicie et d'Asie, s'élevèrent et disputèrent avec lui mais sans pouvoir résister à la sagesse et à l'Esprit qui parlaient en lui ². » A bout d'arguments, il leur restait d'étouffer une vérité si importune en faisant disparaître celui qui les en accablait : ils s'y résolurent d'autant plus aisément que les circonstances politiques les secondaient.

¹ Act., vi, 13, 14. « Cet homme ne cesse de proférer des paroles contre le saint lieu et contre la Loi; nous l'avons entendu dire que Jésus le Nazaréen détruira ce lieu-ci et changera les coutumes que Moïse nous a enseignées. »

² Act., vi, 9, 10.

Tibère régnait toujours, plus implacable à mesure qu'il vieillissait. Romé ne le connaissait plus que par des ordres lointains de mort et de confiscation : Caprée, seule, voyait passer ce vieillard « à la haute taille courbée, aux membres grêles, le front chauve, le visage rongé d'ulcères et souvent couvert d'emplâtres ¹ ». Mais si tout tremblait autour de César, les provinces éloignées continuaient de ressentir les effets de sa politique aussi modérée qu'habile. Nous avons montré les Juifs obtenant toujours de lui prompt justice : au temps qui nous occupe, les Samaritains ne reçurent pas moins bon accueil. Pilate venait de réprimer cruellement un soulèvement religieux de cette nation ; à peine les chefs du peuple eurent-ils dénoncé ces massacres, qu'aussitôt le légat de Syrie, Vitellius ², prit leur cause en main : il envoya le procurateur se justifier à Rome, et confia le gouvernement de la Judée à son ami Marcellus. Celui-ci, n'ayant qu'un titre provisoire ³ et des pouvoirs restreints, ne put maintenir avec la même vigueur l'autorité de Rome. Le sanhédrin en profita pour rentrer en possession de ses droits méconnus par les procurateurs. A son exemple, les Juifs de Jérusalem devinrent plus fanatiques, plus prompts à retrancher de leur sein quiconque s'attaquait à la Loi. Dans de telles circonstances, les Hellénistes humiliés par Étienne pouvaient préparer leur vengeance.

Ils se continrent toutefois pendant le séjour de Vitel-

¹ Tacite, *Annales*, IV, 57.

² Josephé, *Antiquitates*, XVIII, 4, 2.

³ Il ne fut que curateur de la province : ἐπιμελητής. Josephé, *Antiquitates*, XVIII, 4, 2.

lius, qui, ayant reçu l'ordre de marcher contre Arétas, roi de Pétra, se trouvait dans la ville sainte à la Pentecôte. Le quatrième jour de la fête, il apprit que Tibère n'était plus. Aussitôt il renvoya l'armée à ses campements, et prit lui-même la route d'Antioche ¹. Délivré de cette présence importune, sans crainte du côté de Rome, les ennemis d'Étienne virent qu'au début d'un règne ils pouvaient tout oser. Leur premier soin fut de soulever la foule; des hommes subornés s'en allèrent dans Jérusalem, répétant qu'Étienne avait proféré des blasphèmes contre Moïse et contre Dieu. C'était assez pour tout émouvoir, peuples, scribes, magistrats. Au milieu de cette agitation, les Hellénistes se jetèrent sur Étienne et le traînèrent devant le sanhédrin qui avait repris ses séances dans le Gazith. Les procureurs avaient jadis interdit cette vaste salle attenante au Saint, parce qu'ils ne pouvaient la surveiller sans violer les parvis réservés aux seuls Juifs; mais leurs ordres en ces jours-là n'étaient plus observés. C'est donc en face du Saint des saints que le premier martyr fut entendu et jugé ².

Selon les règles, les témoins comparurent l'un après l'autre, prêtèrent serment et déposèrent : « Cet homme ne cesse de parler contre ce lieu saint et la Loi, car nous lui avons entendu dire que Jésus de Nazareth détruira

¹ Josèphe, *Antiquitates*, XVIII, 5, 3.

² Les paroles des témoins contre Étienne supposent qu'ils avaient le temple devant eux : « Cet homme, disent-ils, ne cesse de parler contre ce lieu saint. » Κατὰ τοῦ τόπου τοῦ ἁγίου τούτου, leçon autorisée par les manuscrits du Vatican et d'Éphrem. Au verset suivant, nous retrouvons la même expression : τὸν τόπον τοῦτον.

ce lieu et changera les traditions que Moïse nous a laissées. » A l'égard de Jésus les témoignages ne s'étaient pas accordés : ici nul dissentiment, tous avaient ouï le diacre s'appropriant ce qui offensait les pharisiens dans la prédication du Sauveur; comme son Maître il avait librement parlé d'un culte en esprit et en vérité, d'un temps où l'on n'adorerait plus sur la montagne sainte, mais partout où se trouverait un cœur pur; plus librement encore, à l'exemple du Christ, il avait réprouvé ces coutumes pharisaïques qui défiguraient la Loi et que, pour en imposer, les scribes attribuaient à Moïse. Intrépide devant ses accusateurs, Étienne ne chercha ni à renier sa cause ni à biaiser; mais à la question du grand prêtre : « Cela est-il vrai? » il ne répondit point, car on n'attendait qu'un aveu pour se jeter sur lui : or, il voulait une dernière fois faire entendre à ses juges la parole du Christ. Pour toute défense il prêcha donc, comme il avait coutume de faire dans les synagogues.

Ce long discours, conservé dans les Actes, étonne les lecteurs modernes, habitués à l'ordre méthodique, aux argumentations nettes et pressées. Il semble que le diacre se perde en digressions; qu'il parle de tout, excepté de sa cause. Mais n'oublions pas que nous sommes ici en Orient, au pays des entretiens interminables, où le récit principal est noyé dans un flot d'accessoires, le fait à prouver dans des épisodes sans fin. Que le discours rappelle de doux ou de glorieux souvenirs; qu'il touche l'âme ou charme l'oreille, on l'écoute sans impatience, pour long qu'il soit. Ça et là un mot, soutenu par l'éclat de la voix ou du regard, suffit à montrer ce que veut l'orateur et où il tend.

Si confus que paraisse le discours d'Étienne, cet amas de traits historiques, ces détails hors d'œuvre, l'obscurité même du langage ont leur prix, car ils témoignent qu'aucun changement n'a été fait aux paroles du diacre. Ailleurs, dans les Actes, saint Luc resserre en quelques mots les entretiens qu'il rapporte; pour saint Pierre, en particulier, il ne donne que la substance de sa prédication. Ici la longueur insolite de l'apologie, les digressions qui la remplissent, empêchent de croire que l'historien ait usé de la même liberté. Un esprit aussi méthodique que saint Luc n'eût pas manqué de mettre en relief dans la longue exposition d'Étienne ce qui visait à l'accusation portée. Il n'a donc en rien contribué à ce discours. Dans toute cause judiciaire, les secrétaires du sanhédrin notaient exactement les paroles de l'accusé : selon toute apparence, c'est leur travail que nous avons sous les yeux ¹. Cette pièce, transmise à saint Luc, probablement par Saul, l'un des juges ²,

¹ De là peut-être vient l'erreur que contient ce discours. Act., VII, 15, 16. Il y est dit qu'Abraham avait acheté à Sichem, des fils d'Hé-mor, le champ et le tombeau où furent enterrés Joseph et ses frères. Or, nous savons par les livres de l'Ancien Testament (Gen., I, 26. Exod., XIII, 19. Jos., XXIV, 32), que ce fut Jacob qui fit cette acquisition, tandis qu'Abraham avait acheté un double caveau à Hébron pour y reposer après sa mort, lui et les siens. Le secrétaire, recueillant cette partie du discours d'Étienne, a probablement substitué, par distraction, le nom d'Abraham à celui de Jacob, et S. Luc, copiant le texte, a reproduit cette inexactitude. Bède, Raban Maur, et, après eux, Melchior Cano (*De Loc. Theol.*, II), pensent que l'erreur doit être attribuée à S. Étienne qui, tout entier à son sujet, a confondu les deux achats, et nommé Abraham au lieu de Jacob. Mais le diacre parlant devant les plus illustres docteurs d'Israël, il est peu croyable qu'une pareille méprise ait passé sans protestation.

² Act., XXII, 20.

forme la première page de nos Actes des Martyrs; les âges suivants n'auront qu'à y joindre les Actes proconsulaires où sont rapportés les interrogatoires des confesseurs de la foi.

Mais ce que ne disaient point les archives du sanhédrin, et que l'historien sacré fait connaître, c'est l'éclat du jugement, les signes merveilleux qui s'y manifestèrent. Au témoignage des traditions, le diacre était alors jeune et beau, mais d'une beauté surnaturelle, car l'Esprit-Saint résidait en lui, enflammant son cœur, son visage, son regard ¹. Aussi, quand les membres du conseil tournèrent les yeux vers l'accusé, « sa face leur parut celle d'un ange ». L'émotion fut vive parmi ces saducéens, incrédules aux esprits, et les paroles d'Étienne n'affaiblirent point cette impression : « Mes frères et mes pères, dit-il, écoutez ². Le Dieu de gloire ³ apparut à notre père Abraham quand il était en Mésopotamie ⁴, avant qu'il s'établît à Charan, et il lui dit : Sors de ton pays et de ta parenté, et viens dans la terre que je te montrerai. Alors, sortant du pays

¹ Voir Cornelius a Lapide, *in loco*.

² Il y a tout lieu de croire qu'Étienne, dans ce discours, se servit de la langue grecque, car le tour des pensées n'a rien d'hébraïque, et toutes les citations sont faites d'après la version des Septante. Le grec, d'un usage commun à Jérusalem, était facilement entendu des sanhédristes. Répondant aux Hellénistes qui l'accusaient, il était naturel que le diacre employât leur langage.

³ C'est-à-dire le Dieu se manifestant dans la nuée de gloire qui couvrait le tabernacle.

⁴ Cette apparition de Dieu en Chaldée n'est pas mentionnée dans la Genèse; c'était une tradition juive connue de Philon (*De Abrah.*, 15). L'Écriture dit seulement qu'Abraham quitta Ur, en Chaldée, sur l'ordre exprès du Seigneur. Gen., xv, 7. Il Esdr., ix, 7.

des Chaldéens, il habita à Charan. Et après que son père fut mort, Dieu le fit passer dans cette terre que vous habitez aujourd'hui, où il ne lui donna aucun héritage, pas même où poser son pied; mais il promit de lui en donner la possession et à sa postérité, après lui, alors qu'il n'avait point encore de fils... Il fit ensuite avec lui l'alliance de la circoncision, et ainsi Abraham, ayant engendré Isaac, le circoncit le huitième jour. Isaac circoncit Jacob, Jacob les douze patriarches ¹. »

On imagine aisément la surprise des sanhédrites qui entendirent ce discours. Ils attendaient qu'Étienne allait se justifier, repousser les accusations, défendre sa vie, car elle était en jeu, et ils le voyaient parler devant eux, comme il le faisait dans les synagogues, sans donner un regard aux témoins qui l'entouraient. Ils l'écoutaient néanmoins, flattés par ce discours, qui leur rappelait le Dieu dont la gloire ombragea le tabernacle, celui qui avait apparu à Abraham leur père, le Dieu des promesses, libérateur d'Israël sur la terre d'Égypte, le Dieu de la circoncision. Un point leur échappait, le seul cependant que le diacre eût en vue, c'est que le Seigneur avait choisi son peuple en Chaldée, avant toute circoncision, n'ayant égard qu'à la foi d'Abraham; le signe charnel dont ils se glorifiaient était donc le sceau de leur alliance avec Jéhovah, non la source de leurs mérites et des faveurs célestes ².

Étienne fut aussi peu compris quand, poursuivant

¹ Act., vii, 2-8.

² Il importait d'autant plus de mettre cette vérité en relief, que les rabbis attribuaient à la circoncision toutes les faveurs prodiguées à Abraham, et la promesse de posséder la terre sainte.

l'histoire du peuple de Dieu, il vint à Joseph et insinua à ses juges qu'ils avaient rejeté un Sauveur plus grand que ce fils de Jacob. Pour Moïse, le diacre exalta d'autant plus sa mémoire, qu'on l'accusait de détruire la Loi. Il rappela sa beauté, parfaite aux regards même de Dieu¹. Enfant adoptif de la fille des Pharaons, instruit dans toutes les sciences de l'Égypte², puissant en parole et en action, sauveur de son peuple³, que lui manquait-il pour être écouté? Et cependant c'est lui qu'ils avaient renoncé, en disant : « Qui t'a établi prince et juge⁴? » Ce Moïse lui-même avait prophétisé que sa Loi passerait; il avait dit aux enfants d'Israël : « Dieu vous suscitera d'entre vos frères un prophète comme moi; écoutez-le⁵. » Vains enseignements! Car pendant que Moïse s'entretenait avec l'Ange du Seigneur, et recevait les paroles de vie pour les porter à son peuple, il en était abandonné, et ce peuple, se tournant vers Aaron, disait : « Fais-nous des dieux qui marchent devant nous, car nous ne savons ce qu'est devenu ce Moïse qui nous a tirés de la terre d'Égypte⁶. » Infidèles au prophète, ils ne l'avaient pas moins été à Jéhovah; à l'heure même où étaient institués les sacrifices lévitiqes, ils s'en éloi-

¹ Beau devant Dieu (Act., VII, 20), c'est-à-dire au jugement de Dieu; hébraïsme assez commun. Gen., X, 9. — Winer, *Grammatik*, S. 232. Cette expression est apparemment empruntée aux traditions juives.

² Philon, *Vita Mosis*, V, p. 84.

³ Act., VII, 21, 22.

⁴ Id., 27, 35.

⁵ Id., 37.

⁶ Act., VII, 38-40.

gnaient pour sacrifier au veau que l'Égypte adorait¹, pour se prostituer aux divinités impures de Chanaan, devant la tente de Moloch² et l'étoile de Réphan³. Quant au temple, objet de leur orgueil, ignoraient-ils donc que « le Très-Haut n'habite point dans les sanctuaires faits de main d'homme⁴? » N'entendaient-ils pas ces paroles du prophète : « Le ciel est mon trône et la terre mon escabeau? Quelle maison me bâtirez-vous, dit le Seigneur, et quel pourrait être le lieu de mon repos? N'est-ce pas ma main qui a fait toutes ces choses⁵? » Loin de blas-

¹ Act., 41. Le bœuf est une des formes les plus communes des idoles orientales. Wilkinson (*Second Series*, II, 97) pense que le veau d'or d'Israël était une imitation de Mnévis, le bœuf nourri dans le temple d'Héliopolis comme un symbole vivant du soleil. Diodore de Sicile, II, 21. — Strabon, XVII, 803.

² Act., VII, 43. C'est-à-dire la tente qui renfermait l'image de ce dieu. Au rapport de Diodore de Sicile (XX, 65), on voyait de ces tabernacles sacrés dans le camp des Carthaginois. — S. Étienne allègue ici un passage d'Amos (V, 25) et le cite d'après les Septante, où nous lisons Μολόχ au lieu de מוֹלֶכֶת : « de votre roi, » qui se trouve dans l'hébreu. La statue de Moloch, le dieu du soleil brûlant, était un taureau d'airain, creux à l'intérieur, aux bras d'homme étendus pour porter un fardeau. On y déposait de jeunes enfants qui étaient aussitôt consumés par le monstre chauffé à blanc. Moïse avait interdit ce culte abominable (Lev., XVIII, 21; XX, 2-5); mais sa défense fut constamment enfreinte non seulement par les tribus schismatiques d'Israël (IV Reg., XVII, 17. Ezech., XXIII, 37), mais encore par les rois de Juda (IV Reg., XVI, 3; XXI, 6; XXIII, 10. Jer., VII, 31; XXXII, 35).

³ Act., VII, 43. Réphan, 'Ραιφάν dans les Septante, Chioun, כִּיּוּן dans l'hébreu. Nous ignorons le sens de ces deux noms. D'après Kircher, 'Ρεφάν ('Ρηφάν) est un mot copte qui désigne la planète de Saturne. Hengstenberg suppose que 'Ρηφάν est une méprise des Septante, qui ont lu dans l'hébreu כִּיּוּן au lieu de כִּוּיָן.

⁴ Act., VII, 48. Amos, V, 25.

⁵ Act., VII, 49, 50. Is., LXVI, 1, 2.

phémer Dieu et Moïse, Étienne n'était que leur interprète en annonçant que le temple ne subsisterait pas toujours.

Les sanhédrites ne le comprirent guère ; ils écoutaient l'accusé avec une curiosité dédaigneuse, tandis qu'autour d'eux la foule, excitée par les Hellénistes, grondait toujours ; Saul de Tarse était là, la haine au cœur et dans les yeux. Pour toucher ces obstinés, Étienne ne pouvait même plus recourir aux annales du peuple de Dieu, car à partir de Salomon il n'y trouvait qu'apostasies, adoration d'idoles, prophètes rejetés, massacrés, crimes sur crimes, jusqu'à la mort du Juste, condamné par ce même conseil qui l'allait juger lui-même. Cette vue l'enflamma : « Têtes dures ! s'écria-t-il, incirconcis de cœur et d'oreilles ! vous résistez toujours à l'Esprit-Saint, comme vos pères, vous aussi. Lequel des prophètes n'ont-ils pas persécuté ? Ils ont tué ceux qui prédisaient la venue du Juste que vous venez de trahir et de mettre à mort, vous qui avez reçu la Loi par le ministère des Anges¹ et qui ne l'avez pas gardée². »

A ces mots un cri de rage s'éleva dans le sanhédrin. Ce ne fut plus des juges qu'Étienne eut devant lui, mais une troupe furieuse, grinçant des dents et hurlant³. Étienne comprit qu'il allait mourir. L'Esprit-Saint remplissait son cœur ; il leva les yeux au ciel, y contempla

¹ Par tout l'Ancien Testament, Jéhovah apparaît dans un être mystérieux, l'Ange du Seigneur, son Verbe, comme nous l'avons expliqué dans la *Vie de N.-S. Jésus-Christ* (t. I, p. 427). C'est de cet ange qu'il est ici question.

² Act., VII, 51-53.

³ Act., VII, 54.

la gloire de Dieu, Jésus à la droite du Père, se levant pour le recevoir ¹, et, dans le ravissement de l'extase, il s'écria : « Je vois les cieux ouverts et le Fils de l'homme debout à la droite de Dieu ! » C'étaient les propres paroles par lesquelles Jésus avait annoncé à ces mêmes juges son prochain triomphe ² ; ils n'y virent qu'un blasphème. Poussant de grands cris et se bouchant les oreilles, tous se jetèrent sur Étienne et l'entraînèrent hors de la ville pour le lapider ³.

Les traditions, peu précises sur le lieu du martyre, paraissent cependant indiquer qu'Étienne traversa la Voie douloureuse et sortit par une des portes qui s'ouvraient au nord de la ville ⁴. Ce fut là qu'il mourut, di-

¹ S. J. Chrysostome, dans la *Catena* de Cramer sur les Actes.

² « Vous verrez le Fils de l'homme se tenant à la droite de la vertu de Dieu et venant sur les nuées du ciel. » Mat., xxvi, 64.

³ Act., vii, 57. Lev., xxiv, 14. III Reg., xxi, 13.

⁴ Le premier document où le lieu du martyre soit indiqué est un récit de l'invention du corps de S. Étienne composé au commencement du cinquième siècle. Le prêtre Lucien, auteur de cette relation, rapporte que le saint diacre fut lapidé « foris portam quæ est ad aquilonem, quæ ducit ad Cedar ». (*Œuvres de S. Augustin*, éd. Gaume, t. VII, Appendice, p. 1127.) Il faut entendre par cette porte du Nord la porte de Damas, selon Robinson (*Biblical Researches*, t. I, p. 321), celle d'Hérode d'après Schulz (*Jerusalem* (1845), p. 51). La basilique élevée en 469 par l'impératrice Eudoxie marquait avec plus de précision l'emplacement traditionnel du supplice. Ce sanctuaire, détruit au temps des Croisades, avait complètement disparu ; il y a lieu de croire que les Pères Dominicains de Jérusalem viennent de le retrouver dans le terrain qu'ils ont acquis auprès de la grotte de Jérémie. (Voir les Mémoires du P. Germer Durand, dans *le Cosmos*, mars 1888, et du baron de Vaux, dans la *Revue archéologique*, juin 1886, avril 1888). Nous avons mentionné dans le texte l'opinion qui place le martyre dans la vallée du Cédron, mais sans lui attribuer la même autorité qu'au témoignage de Lucien, car nous ne trouvons qu'au quatorzième siècle les premières traces de cette seconde tradition. Tobler, *Topographie von Jerusalem*, t. II, p. 188.

sent les uns; d'autres le montrent conduit dans la vallée du Cédron, au-dessous de la Porte-Dorée, et en face de Gethsémani, où Jésus s'était lamenté. Au jugement, régulier dans le début, succédait une exécution tumultuaire; toutefois les témoins demeurèrent fidèles à la Loi qui leur ordonnait de jeter les premières pierres ¹. « Ils déposèrent leurs manteaux aux pieds d'un jeune homme nommé Saul ² » et commencèrent le supplice. Étienne tomba brisé et sanglant; mais, tout au ciel qui s'ouvrait pour lui, il invoquait Jésus et disait : « Seigneur Jésus, recevez mon esprit ! » Le Maître mourant avait pardonné à ses bourreaux; Étienne s'en souvint, et se relevant sur les genoux, il cria à haute voix : « Seigneur, ne leur imputez point ce péché ! » C'était le dernier souffle du martyr. Il retomba et s'endormit ³ dans le Seigneur. Un de ceux pour lesquels le diacre venait de prier était Saul de Tarse, « qui avait consenti à sa mort ⁴ ». La prière d'Étienne fut entendue; nous lui devons S. Paul ⁵.

D'après une relation que l'antiquité estimait authentique, le corps, exposé aux bêtes, demeura tout un jour dans le lieu où il avait été lapidé. Mais le lendemain, Gamaliel, touché de la vertu d'Étienne, décida

¹ Deut., xvii, 5-7.

² Act., vii, 58.

³ Ἐκοιμήθη. Act., vii, 60. L'image du sommeil pour exprimer la mort se retrouve assez fréquemment dans les lettres grecques et latines. On connaît cette belle épigramme de *l'Anthologie* : Ἰερὸν ὕπνον κοιμᾶται· θνήσκειν μὴ λέγε τοὺς ἀγαθοὺς. Mais ce qui n'était chez les païens qu'une figure de langage est devenu pour les chrétiens l'expression d'un dogme : « In Christianis mors non est mors, sed dormitio, et somnus appellatur. » S. Jérôme, *Epist.*, xxix.

⁴ Act., xxii, 20.

⁵ « Si Stephanus non orasset, Ecclesia Paulum non habuisset. » S. Augustin, *Serm.*, 315.

les chrétiens à enlever ces restes pendant la nuit, pour les porter secrètement à une terre qu'il possédait à huit lieues de Jérusalem, nommée Caphar Gamala (le village de Gamaliel) ¹. Là, « quelques hommes qui craignaient Dieu prirent soin d'ensevelir le diacre et firent ses funérailles avec grand deuil ². » Les apôtres étaient avec eux, au rapport de S. Jérôme ³; dans ce lieu écarté, à l'abri de leurs persécuteurs, tous se frappant la poitrine et poussant des cris lugubres ⁴ pleurèrent librement le premier martyr de l'Église.

Étienne disparu, l'œuvre qu'il avait prêchée et qui lui coûtait la vie, cessa pour un temps d'être la pensée dominante des chrétiens. Les Hellénistes convertis, qui pressentaient avec le saint diacre les progrès de l'Église, n'avaient pas reçu mission de les hâter; ils se turent. Quant au commun des fidèles, dispersés par la persécution, ce fut assez pour eux de supporter leurs maux. La nécessité de rompre avec la Synagogue n'occupera de nouveau les esprits qu'au jour où Pierre lui-même, éclairé par la vision de Joppé, déchirera les voiles.

¹ *Epistola Luciani de Revelatione corporis Stephani martyris primi*. Les Bénédictins, qui donnent cette lettre comme Appendice à la *Cité de Dieu* (*Œuvres* de S. Augustin, t. VII), pensent que ce Père y fait allusion quand il parle de l'invention du corps de S. Étienne. Tillemont n'hésite pas à reconnaître que la relation de Lucien, très célèbre dans l'Église, a toujours été regardée comme une histoire très fidèle et très assurée. L'invention du corps de S. Étienne eut un grand éclat au cinquième siècle; elle est marquée dans les plus anciens martyrologes, et célébrée le 3 août dans l'Église romaine par une fête particulière. Voir de curieux détails sur cette découverte dans Tillemont, *Mémoires pour servir à l'Hist. ecclés.*, t. II, p. 10-24.

² Act., VIII, 2.

³ S. Jérôme, *Epist.*, CIX, 3.

⁴ Ἐποίησαν κοπετὸν μέγαν. Act., VIII, 2.

CHAPITRE CINQUIÈME.

LES MISSIONS DU DIACRE PHILIPPE.

I. SIMON LE MAGICIEN.

La mort d'Étienne montrait aux Juifs qu'ils pouvaient entreprendre sur le pouvoir romain ; l'impunité accrut leur audace et poussa les chefs du peuple, heureux de se retrouver arbitres souverains de la doctrine, à se déchaîner contre les compagnons du martyr. « Il s'éleva une grande persécution contre l'Église de Jérusalem, et tous les fidèles furent dispersés en divers endroits de la Judée et de la Samarie, excepté les apôtres ¹. » Eux seuls demeurèrent dans la cité sainte, afin de raffermir les courages. Peut-être aussi obéissaient-ils à un ordre du Maître, car, selon d'antiques traditions, Jésus leur avait commandé de rester pendant douze années dans Jérusalem², et d'en faire le centre de leur prédication³. Cette résolution d'affronter le péril, exposait les Douze aux premiers coups ; mais,

¹ Act., VIII, 1.

² Clément d'Alexandrie, *Stromata*, VI, 5. — Eusèbe, *Historia ecclesiastica*, V, 18.

³ C'est en ce sens large qu'il faut entendre la tradition que nous rappelons ici, car nous verrons bientôt S. Pierre et S. Jean parcourir la Samarie, les villes de la côte, Lydda et Joppé, toute la plaine de Saron. Ils visitaient ces chrétientés pour les confirmer dans la foi, mais revenaient toujours à Jérusalem, unique siège de l'épiscopat.

soit que leur vertu imposât aux persécuteurs, soit que leur réserve attirât moins les regards, ils essayèrent, sans dommage, la tempête qui bouleversait l'Église.

Le vent de l'épreuve ne soufflait ainsi que pour répandre au loin la bonne semence. Dans tous les lieux où s'enfuirent les fidèles chassés de Jérusalem, ils portèrent la parole de Dieu, gagnèrent des cœurs à Jésus et laissèrent derrière eux de nouveaux frères, unis par la plus ardente charité. Nous retrouverons bientôt ces chrétientés croissant par toute la terre de Juda. Mais nulle part la prédication évangélique ne jeta plus d'éclat qu'en Samarie. De toutes les nations païennes, c'était la seule qui eût reçu la loi de Jéhovah et partageât la foi d'Israël au Messie, la seule à qui Jésus eût annoncé la Bonne Nouvelle. Le grain jeté par le Maître avait-il germé en dehors de Sichem, et le commun des Samaritains attendait-il l'heure où « les vrais adorateurs adoreraient le Père en esprit et en vérité ¹ » ? On est porté à le croire en voyant l'accueil empressé qu'ils firent au diacre Philippe.

Selon toute vraisemblance, ce ne fut point Sichem, l'antique cité d'Éphraïm, que l'envoyé de Jésus évangélisa, mais Samarie², la capitale des rois d'Israël. Si discuté en effet que soit ici le texte des Actes, Samarie

¹ Joan., iv, 23.

² Quelques commentateurs traduisent par « une ville de Samarie » les mots εἰς πόλιν τῆς Σαμαρείας et supposent que S. Luc désigne ici Sichem. Mais une opinion mieux fondée est que Σαμαρεία signifie, non le pays de Samarie, mais la ville de ce nom. En effet, l'article peut être supprimé devant πόλιν, sans donner à ce terme le sens indéterminé « d'une ville ». (Winer, *Grammatik*, § 19, 1.) De plus, au

y paraît bien désignée : tout d'ailleurs attirait en cette ville les prédicateurs de la Bonne Nouvelle. Supérieure à Sichem par la beauté du site, couronnée de temples et de palais, elle avait effacé sa rivale, et venait de recevoir d'Hérode une nouvelle magnificence. Non content de l'appeler Sébaste (la cité Auguste), en mémoire de son protecteur, l'Iduméen l'avait restaurée, puis ornée de théâtres, de portiques, d'ouvrages somptueux, sur lesquels dominait le temple du tout-puissant César. Mais, plus encore que sa splendeur, un monument précieux entre tous recommandait Samarie aux disciples de Jésus : c'était le tombeau de Jean-Baptiste. Des rives de la mer Morte où il mourut, ses disciples avaient apporté la dépouille du précurseur en ces lieux, afin qu'il y reposât près d'Élisée, et que la même sépulture réunît les deux prophètes héritiers de l'esprit d'Élie¹. La crypte qui renfermait ces restes sacrés se voit

verset 14^e, le mot Samarie, *Σαμάρεια*, est répété, et en cet endroit il signifie certainement la ville de ce nom, car tous les incidents racontés du verset 5^e au 14^e ont eu pour théâtre non la province, mais la cité mentionnée au premier de ces versets : εἰς πόλιν τῆς Σαμαρείας.

¹ L'Évangile nous apprend seulement que les disciples de Jean « emportèrent le corps pour l'ensevelir ». (Marc., vi, 29. Mat., xiv, 12.) Ils fuyaient les régions soumises au meurtrier de leur maître ; la tradition marque qu'ils s'arrêtèrent à Sébaste, attirés sans doute en ce lieu par le sépulcre d'Élisée, car ce monument, où « le cadavre du voyant avait prophétisé » (Eccli., xlviii, 14), était célèbre dans Israël. Le livre des Rois raconte ce prodige. Des brigands venus de Moab couraient le pays cette année-là. Quelques habitants de Samarie qui accompagnaient hors de la ville un convoi funèbre les aperçurent. Effrayés et ne songeant qu'à s'enfuir, ils jetèrent le cadavre dans le sépulcre d'Élisée. A peine le mort eut-il touché les restes du saint,

encore sous les ruines d'une église gothique¹. Quant à la cité d'Hérode, il n'en subsiste que les tronçons de la colonnade qui traversait la ville, aussi majestueuse que les portiques de Gérase et de Damas. Ces débris attestent l'importance que prit Sébaste, quand Hérode y eut appelé 6,000 vétérans des légions romaines, et que ces colons s'unirent aux anciens habitants de Samarie pour restaurer la capitale de leur pays².

Une ville florissante, peuplée de Romains, de Samaritains, d'Orientaux, tel fut donc le lieu où l'Esprit-Saint conduisit Philippe. Dans cette foule où tant de religions s'agitaient, les esprits las d'incertitude cherchaient la vérité et se montraient attentifs à qui la promettait; les magiciens y trouvèrent grande créance. On sait combien les faux prophètes se répandaient alors dans le monde romain, imposant aux grands comme au peuple : ceux-là mêmes recouraient à leur art qui les proscrivaient. Pompée, Crassus, César, reçurent d'eux l'assurance d'une fortune prospère. Auguste,

qu'il revécut et se dressa sur ses pieds (IV Reg., XIII, 20, 21). Reposer près d'un homme si puissant dans la tombe était un privilège envié; les disciples du Baptiste le revendiquèrent pour leur maître.

¹ « Cette crypte..... contient une chambre sépulcrale partagée en trois caveaux cintrés et contigus... D'après une fort ancienne tradition, l'un de ces compartiments aurait jadis renfermé le corps de S. Jean-Baptiste, et les deux autres ceux des prophètes Abdias et Élisée. S. Jérôme, en nous racontant les pèlerinages de S^{te} Paule, nous apprend que cette pieuse Romaine visita Sébaste, « où, dit-il, sont enterrés les prophètes Élisée et Abdias, ainsi que S. Jean-Baptiste, le plus grand des enfants des hommes » (S. Jérôme, *Patrologie latine*, t. XXII, p. 889). — Guérin, *Description de la Samarie*, t. II, p. 189.

² Josèphe, *Antiquitates*, xv, 7, 3; 8, 5.

avant de se déclarer empereur, consulta le physicien Théogène ¹, et Tibère, qui précipitait les imposteurs de la roche Tarpéienne, ou les faisait flageller et décapiter « selon l'antique usage ² », Tibère s'entourait de devins ³.

Mais bien que cette race d'hommes, « redoutables aux puissants, trompeurs pour ceux qui espèrent ⁴, » affluassent dans Rome, c'est en Orient surtout qu'ils se multipliaient. La vallée de l'Euphrate, toute pleine d'écoles astrologiques, était proprement leur berceau ; de là ils envahissaient d'abord les cités voisines, puis l'Empire tout entier. Samarie, demeurée ville orientale en dépit de ses colons romains, leur offrait un séjour avantageux, et l'appât d'une crédulité peu commune. Toutefois de grossiers sortilèges n'eussent pas suffi à établir leur crédit si ces fourbes n'avaient trouvé dans la disposition même des esprits un levain de séduction. Le peuple, samaritain d'origine et de croyance, espérait obtenir par la théurgie, non seulement des prodiges, mais l'accomplissement des promesses chères à toute la race, le règne du Messie avec ses joies et ses gloires. Dans ce temps-là, le magicien le plus fameux était un rêveur à hautes conceptions qui autorisait ses chimères par d'habiles artifices. Il s'appelait Simon, et venait de Gitta ⁵ (aujourd'hui Jit),

¹ Suétone, *Augustus*, xciv.

² Tacite, *Annales*, II, 32.

³ Suétone, *Tiberius*, lxix.

⁴ Tacite, *Historiæ*, I, 22.

⁵ S. Justin, *Apologia*, I, 26. — *Recognitiones*, II, 7. — *Clementinæ Homil.æ*, II, 22.

village voisin de Sichem et de Samarie. Sur ses premières années nous ne possédons que les récits suspects des écrits pseudo-Clémentins¹; tout ce que l'on y trouve de vraisemblable, est que Simon étudia à Alexandrie, et qu'il s'attacha à un imposteur samaritain, nommé Dosithée². L'un et l'autre apparemment furent attirés par la prédication de Jean-Baptiste³. L'esprit de Dosithée s'échauffa au spectacle des merveilles qui illustraient alors les rives du Jourdain, et il voulut se faire passer pour le Messie. Voyant ses prétentions repoussées en Judée, il les renouvela près des Samaritains, et se montra à eux entouré de trente disciples, parmi lesquels se trouvait une femme appelée

¹ On désigne ainsi des récits légendaires où sont racontées les premières années de S. Clément de Rome, sa conversion, qui fit de lui le disciple et le compagnon de S. Pierre, les luttes que l'apôtre soutint contre Simon le Magicien en parcourant les côtes de Syrie. Ces écrits nous sont parvenus sous une triple forme : 1° les *Récognitions*, ainsi appelées, parce qu'il y est raconté comment les membres dispersés de la famille de Clément se retrouvèrent et se reconnurent en Syrie; 2° les *Homélies*, qui ne sont que le précédent ouvrage, remanié, augmenté et divisé en courts fragments, d'où leur nom d'Homélies; 3° l'*Épitomé*, abrégé des Homélies. Les écrits pseudo-Clémentins sont l'œuvre d'Ébionites esséniens. Le plus ancien de ces recueils, les *Récognitions*, cité par Origène (230), existait avant ce Père, car nous y trouvons un passage des Dialogues de Bardesanes, lequel, d'après Eusèbe, écrivait en 173. Toutefois, comme nous voyons par la traduction syriaque de ces Dialogues qu'ils ont été écrits non par Bardesanes, mais par son disciple Philippe, c'est vers 200 qu'il faut placer la composition des *Récognitions*. Les *Homélies* sont postérieures, et l'*Épitomé* d'une date plus récente encore.

² *Clementinæ Homiliæ*, II, 220. *Épitomé*, XXV. *Constitutiones apostolicæ*, VI, 8.

³ *Clementinæ Homiliæ*, II, 23, 24. *Recognitiones*, II, 8. *Épitomé*, XXV.

Hélène (Sélénè, la Lune)¹. Que signifiait ce nom, ce nombre de disciples répondant aux trente jours du mois lunaire? Dosithée, « le stable, l'immuable, » comme il s'appelait², prétendait-il être le principe des jours et des mois, de la lune, du ciel, de l'univers? Cette supposition est plausible, car nous savons jusqu'où le sectaire poussait le délire de l'orgueil, comment il altérait les livres de la Loi pour les accorder avec ses visions³. Le grand prêtre des Samaritains s'émut de ces attentats, et prit contre le novateur de telles mesures, que celui-ci fut réduit à s'enfuir dans les montagnes, où il périt de misère⁴.

Les écrits pseudo-Clémentins racontent qu'à la fin de sa vie Dosithée, irrité des hauteurs de Simon, s'emporta jusqu'à le frapper, mais que, par prodige, son bâton traversa le corps du disciple comme un nuage de fumée⁵. Cette fable est évidemment l'image de la lutte ambitieuse soutenue par le Magicien contre son

¹ *Recognitiones*, II, 8.

² *Id.*, II, 11.

³ *Philosophumena*, VI, 9.

⁴ Les livres pseudo-Clémentins ne sont pas seuls à parler de Dosithée. Hippolyte, dans le plus court de ses deux ouvrages sur les hérésies, le *Σύνταγμα* (Photius, *Bibliotheca*, 121), faisait connaître ce sectaire. Le traité est perdu, mais nous avons encore ce qu'ont dit de l'hérésiarque S. Épiphane (*Adversus Hæreses*, XXI), Tertullien (*De Anima*, 34), Origène (*Patrologie grecque*, t. XI, p. 1307; t. XIII, p. 1643, 1865; t. XIV, p. 446). Aux détails donnés par ces Pères, nous pouvons joindre ce que nous trouvons raconté dans deux chroniques arabes des Samaritains, le livre de Josué et la chronique d'Aboulfatah. En rectifiant l'un par l'autre ces divers témoignages, il est possible de se faire une juste idée des Dosithéens.

⁵ *Recognitiones*, II, 11. — *Clementinæ Homiliæ*, II, 24.

maître, et des adroits subterfuges à l'aide desquels il le supplanta. Si complète fut la victoire de Simon, que les Actes nous le montrent dominant sur tout le peuple. « Il avait séduit la foule, se disant être quelque chose de grand, de sorte qu'ils le suivaient tous depuis le plus âgé jusqu'au plus petit, et disaient : « Celui-là est la Grande Vertu de Dieu ¹. » « Ce qui les portait à le suivre, c'est que depuis longtemps il leur avait renversé l'esprit par ses enchantements ². »

Ainsi dans Samarie tout cédait au charme, quand Philippe y pénétra, fuyant les persécuteurs de Jérusalem. En ces temps de ferveur où la grâce, comme un sang jeune, échauffait les âmes, penser à Jésus, s'entretenir de lui, était la vie même des fidèles : Philippe, à peine arrivé, le prêcha sans relâche. La coutume des Orientaux de vivre au dehors, de travailler et de converser sur le seuil des maisons, dans les rues, les places, aux portes des villes, fournit un facile et curieux auditoire. Qu'un étranger paraisse cherchant à lier commerce, leur premier soin est de s'enquérir d'où il vient, ce qu'il cherche loin de sa patrie, ce qu'il apporte de nouveau. Philippe n'avait qu'une réponse : le Christ ; et comme il parlait avec chaleur de sa foi au Messie, il fut écouté par ce peuple mêlé de païens et de schismatiques, moins hostile aux fils d'Israël que

¹ Par ce titre, les Samaritains entendaient probablement le chef des esprits célestes, celui que leur théologie appelle le Grand Ange (*Chron. Samaritan.*, 10), car ils donnaient aux anges le nom de « Vertus de Dieu ». Gesenius, *Theologia Samaritana*, 21.

² Act., VIII, 9-11.

les purs Samaritains¹. « Tous étaient attentifs à ce qu'il disait, » et bientôt une foule nombreuse l'entoura. Apercevant plusieurs possédés, des paralytiques et des boiteux, le diacre les appela. Aussitôt les esprits impurs poussant de grands cris sortirent des démoniaques, les paralytiques et les boiteux furent guéris, et toute la ville en eut une telle joie, qu'on crut ce que le Juif annonçait du royaume de Dieu : « Hommes et femmes reçurent le baptême au nom de Jésus-Christ². »

Cependant Simon, témoin de ces merveilles, comprit combien son art était misérable en face d'une telle puissance; il parut touché, crut au Sauveur et fut baptisé. Depuis lors il s'attacha à Philippe; mais cette foi, vive en apparence, restait intéressée : ce qui attirait le Magicien, c'était moins la sainteté du diacre que les miracles opérés par lui : il en était dans l'admiration. Des signes plus étonnants encore lui donnèrent bientôt occasion de révéler ses sentiments.

Les apôtres demeurés à Jérusalem apprirent que les habitants de Samarie avaient reçu la parole de Dieu; ils se rappelèrent la promesse du Seigneur : « Vous me rendrez témoignage dans Jérusalem, dans toute la

¹ Nous avons montré en divers passages de la *Vie de N.-S. Jésus-Christ*, notamment dans l'appendice vi du tome I, à quel point Juifs et Samaritains étaient divisés.

² Act., viii, 12. On aimerait à retrouver les fontaines où se plongeait tout ce peuple pour renaitre à la vie chrétienne. Aucune trace n'en demeure sur la colline dévastée de Sébaste. Plus heureux que nous, Benjamin de Tudèle y voyait encore, au xii^e siècle, de vastes réservoirs et de nombreux ruisseaux arrosant les vergers et les jardins. (Benjamin de Tudèle, I, p. 65.)



Judée et la Samarie ¹, » et afin de fortifier les convertis dans la foi, les Douze leur députèrent Pierre et Jean ². Ce dernier, quoique nommé en même temps que le prince des apôtres, n'avait qu'un rôle secondaire, car en cette mission de Samarie, de même qu'à la Belle Porte et au sanhédrin, les Actes nous montrent Pierre chef de parole et d'action. Les clefs du royaume des cieux lui avaient été remises; il lui appartenait d'en ouvrir les portes, aux Juifs d'abord comme il avait fait jusque-là, aux Samaritains en ce jour, et bientôt à tous les gentils.

Philippe avait baptisé les néophytes au nom du Sauveur; mais la foi et le baptême ne suffisent pas à former le chrétien : pour achever dans les âmes l'image de Jésus, il faut que l'Esprit-Saint, se répandant sur elles, les confirme en lumière et sainteté. Dès ce temps c'était l'ordre établi, et alors comme maintenant on réservait aux pasteurs suprêmes de communiquer cette plénitude de la vie chrétienne. Les apôtres prièrent donc pour les nouveaux fidèles; puis ils leur imposèrent les mains³, et le Saint-Esprit vint en eux.

¹ Act., I, 8.

² Pour la dernière fois ici, le disciple bien-aimé apparaît dans les Actes. Jusqu'à la mort de S. Pierre il demeurera effacé dans la suite des livres saints, et il n'y sera plus nommé qu'à un seul endroit, comme présent à Jérusalem, quand S. Paul y vint avec Tite et Barnabé. Gal, II, 9.

³ Act., VIII, 15-17. En ces premiers jours, le signe extérieur du sacrement n'était-il que l'imposition des mains dont parle le texte sacré, ou déjà l'huile sacrait-elle les baptisés, pontifes et rois de la loi nouvelle? On ne peut rien conclure du silence des Actes, l'historien n'entrant pas dans le détail des faits qu'il raconte; mais, comme

Les dons surnaturels qui, à l'origine de l'Église, accompagnaient habituellement la descente du Paraclet prirent un tel éclat dans Samarie, que Simon en fut ébloui. Avidé de ce pouvoir, qui effaçait toute sa magie, il vint aux apôtres, l'argent à la main, et leur dit : « Accordez-moi aussi que ceux à qui j'aurai imposé les mains reçoivent le Saint-Esprit. » Cette offre révolta Pierre : ravalé la grâce de son Maître jusqu'à en faire trafic était un sacrilège dont la ferveur des premiers chrétiens ne supportait pas l'idée. L'apôtre opposa cette réponse qui condamne à jamais toute entreprise simoniaque : « Que ton argent périsse avec toi, parce que tu as pensé acquérir à prix d'argent le don de Dieu. Tu n'as ni part ni héritage en tout ceci, car ton cœur n'est pas droit devant Dieu. Repens-toi donc de cette méchanceté et prie Dieu que, s'il est possible, la pensée de ton cœur te soit pardonnée, car je vois que tu es dans un fiel d'amertume et dans un lien d'iniquité. » Cette réprobation causa à Simon un tel effroi, qu'il conjura les apôtres de l'épargner. « Priez le Seigneur pour moi, leur dit-il, afin qu'il

il n'est parlé du saint chrême qu'au temps où l'Esprit cessa de témoigner sa venue par des effets miraculeux, il se peut que les apôtres aient attendu ce moment pour donner à la matière de la confirmation son double signe sensible. Aux prodiges qui n'attestaient plus la venue de l'Esprit consolateur, ils substituèrent l'huile mêlée de baume, symbole de douceur et de lumière, image du Paraclet répandu dans l'âme comme un parfum des cieux. « Alii melius respondent Christum cum hoc sacramentum instituit, in Apostolorum et Ecclesiæ potestate reliquisse pro materia, prout res postulare videretur, adhibere vel solam manuum impositionem, vel unctionem, vel utramque simul. Ita inter alios Estius et Concilium Moguntinum, anno 1549. cap. xviii. » Liebermann, *Institutiones theologicæ*, t. II, p. 453.

ne m'arrive rien de ce que vous avez dit. » Pierre et Jean, sans s'attacher davantage à lui, continuèrent de prêcher l'Évangile en plusieurs endroits de ce pays, et ne retournèrent à Jérusalem qu'après avoir rendu témoignage au Sauveur et annoncé sa parole¹.

Les Actes ne disent pas ce que devint Simon après le départ des apôtres; mais il y a lieu de croire que ni la crainte ni la foi ne le retinrent longtemps, car, quelques années plus tard, nous le voyons redevenu fameux par ses artifices. On lui attribue un livre : *la Grande Révélation*², où se trouvent, avec des emprunts au platonisme, les germes des rêveries gnostiques : il devient aux yeux de l'Église le père et le chef de toute hérésie; de l'Orient, sa renommée s'étend jusqu'à Rome. Ses prodiges lui donnent une telle célébrité, qu'une légende se forme sur lui, et que dans les récits apocryphes du troisième siècle, l'imagination populaire défigure entièrement son rôle historique. Il est facile de s'en convaincre en parcourant les écrits de cette époque attribués par erreur à S. Clément : on y prête à Simon des doctrines étranges, une suite d'aventures ridicules, d'une fausseté manifeste. A côté de ces fables, nous trouvons dans les premiers Pères de l'Église des témoignages plus sérieux³. S. Justin, S. Irénée, l'auteur des *Philosophumena*⁴,

¹ Act., VIII, 18-25.

² *Philosophumena*, VI, 11.

³ Il est à remarquer que ces Pères n'ont rien emprunté aux livres pseudo-Clémentins, lesquels n'eurent jamais grande autorité.

⁴ S. Justin, *Apologia*, I, 26, 56; II, 15. *Dialog. cum Tryphone*, 120. — S. Irénée, *Adversus Hæreses*, I, 33, 2-5; XXVII, 4; II, Præf.; III, Præf. — *Philosophumena*, IV, 7; VI, 1; X, 4.

ont parlé de Simon, ne racontant à la vérité que de rares traits de sa vie, mais donnant un long détail de ses enseignements. Exactes sur les autres sectes, ces graves auteurs ne sauraient être accusés d'erreur dans ce qu'ils rapportent du Magicien. Grâce à eux, nous pouvons donc connaître la première hérésie qui désola l'Église : la seule difficulté est de distinguer entre les théories propres à Simon et les additions de ses disciples.

Au fond de ce système, nous retrouvons le dogme principal des Juifs : un Dieu unique, immuable, dominant sur les créatures ondoyantes et passagères. Ce principe primordial garde dans *la Grande Révélation* le nom sublime que lui donne l'Écriture ; c'est l'Être éternel, Jéhovah, le Jahveh des Samaritains. « Celui qui est, qui a été et qui sera ¹. Simon, comme ses compatriotes, ne reconnaissant d'autres livres sacrés que le Pentateuque, ne pouvait avoir sur ce Dieu suprême les lumières que les Juifs tiraient de leurs traditions, de leurs prophètes et des autres témoignages inspirés. Quand il demandait aux livres de Moïse ce qu'est dans l'intime de sa nature cet être infini, il y lisait que nul homme ne le contemple face à face sans mourir ². Il entendait cette réponse : « Le Seigneur votre Dieu est un feu dévorant ³. » Simon avait appris de ses maîtres alexandrins à chercher dans la philosophie grecque l'interprétation des obscurités de la Bible. Se rappelant que pour Héra-

¹ *Philosophumena*, VI, 18.

² Exod., XXIII, 20.

³ Deut., IV, 24.

clite ¹ et l'école du Portique, Dieu est une flamme intelligente, il imagina la divinité comme un foyer d'infinie lumière qui se manifeste à l'extérieur par une conception émanée de Dieu, l'*Ennoia*, « la Grande Pensée ² ». Cette idée divine, puissance visible de l'Être invisible, est créatrice et mère de toutes choses, elle tire du néant l'armée des esprits, anges et archanges, qui à leur tour produisent la matière et la dirigent.

L'opinion que Simon se fait de ce gouvernement, la manière d'y expliquer le rôle du mal et de l'injustice, sont la partie la plus originale de sa doctrine. Les anges chargés de régir l'univers deviennent jaloux de la supériorité d'*Ennoia*; ils la saisissent et la relèguent dans le corps humain. Détaché ainsi du monde supérieur, privé de la sainte influence qui le pénétrait, le monde inférieur est en proie au péché et à la souffrance. Mais l'Être suprême ne peut voir sa Grande Pensée ainsi avilie, sans lui envoyer un libérateur. Simon est l'élu de Dieu pour cette rédemption. Ange de Jahveh, vertu émanée de lui au même titre qu'*Ennoia*, il est annoncé par ces paroles du Deutéronome : » Le Seigneur suscitera un prophète comme moi de votre nation et d'entre vos frères; vous l'écouteriez ³. « De là le nom qu'il prend, *Hestos*, « le suscité ⁴ » pour sauver la Pensée divine.

Telle dut être la doctrine primitive de Simon, celle qu'il prêchait dans Samarie, quand Philippe y pa-

¹ « Il ne se contenta pas de mal interpréter la Loi de Moïse, il compila le ténébreux Héraclite. » *Philosophumena*, VI, 9.

² S. Irénée ne parle que de cette unique émanation.

³ Deut., XVIII, 15.

⁴ Ὁ Ἐστῶς.

rut ¹, car dès ce temps les Actes nous montrent le peuple courant après lui et criant : « Celui-ci est la grande vertu de Dieu. » Après l'éloignement des apôtres, Simon ne vit plus dans la religion du Christ qu'un nouveau moyen d'en imposer aux simples et d'autoriser ses prétentions. Loin de nier la venue du Messie, il déclara ne faire qu'un avec lui. C'était Simon qui avait apparu aux Samaritains comme Père, aux Juifs comme Fils en Jésus crucifié, aux gentils par le Saint-Esprit répandu sur eux ².

Il y a toute apparence que ces fables ne trouvèrent pas longtemps crédit dans Samarie, car Simon s'en éloigna pour courir le monde : à Tyr, il se commit dans une aventure peu digne d'un personnage divin. Ayant rencontré une courtisane nommée Hélène ³, il se laissa séduire, l'acheta et en fit sa compagne. Le scandale de cette union fut si éclatant, que l'imposteur eut grand-peine à maintenir son autorité sur ses disciples honteux. Il n'y parvint qu'à force d'impudence, donnant ses faiblesses pour l'accomplissement d'une mission d'en haut. Hélène, d'après lui, n'était autre que la Grande Pensée de Jahveh, l'*Ennoia* victime des anges, et jetée par eux dans un lieu d'ignominie. Simon, en la délivrant, se ma-

¹ Dès ce temps, en effet, les Actes nous montrent le peuple courant après lui et criant : « Celui-ci est la Grande Vertu de Dieu. » Act., VIII, 10.

² S. Irénée, I, 23, 3. — *Philosophumena*, VI, 19. Simon ne put ajouter ce trait à son enseignement qu'après son départ de Samarie, quand il parcourut le monde des gentils.

³ Cette Hélène est peut-être la femme de même nom que Dosithee comptait parmi ses adeptes. V. p. 98.

nifestait comme la force suprême, et « la Grande Vertu de Dieu ¹ ».

Nous ne croyons pas qu'on puisse reléguer ce trait au rang des légendes qui, dans la suite, altérèrent l'histoire de Simon, car tous les Pères qui parlent du Magicien l'ont raconté. Le livre des *Philosophumena*² en fait mention, aussi bien que S. Irénée et S. Justin³; et d'ailleurs il devient difficile, si on rejette cet épisode, d'expliquer la place considérable qu'Hélène occupe dans la doctrine de Simon. Plus tard nous retrouverons cet hérétique, et nous aurons à discerner la part de la vérité et de la fable dans ses luttes fameuses avec saint Pierre, son séjour à Rome, sa mort diversement racontée. Ce qui importait ici était de rendre à l'histoire un personnage rangé par quelques écrivains⁴ au nombre des mythes, de montrer en lui le mélange de mysticisme et d'immoralité si commun chez les gnostiques, de reconnaître dans sa doctrine le germe des rêveries de ces sectaires. Simon est le premier homme ennemi

¹ *Philosophumena*, VI, 19.

² *Id.*, VI, 19. Nous mettons cet ouvrage en première ligne, parce qu'aux yeux de l'école rationaliste il a une autorité particulière (voir Renan, *les Apôtres*, p. 267, note 3; p. 275, note 2), sans voir toutefois pour quelle cause l'auteur inconnu de ce livre mérite plus de foi que S. Irénée et S. Justin, d'autant que communément son témoignage concorde avec celui de ces saints docteurs. Il est vrai que nous trouvons dans les *Philosophumena* de longues citations de l'ouvrage attribué à Simon : « *la Grande Révélation*, » tandis que S. Irénée et S. Justin se contentent d'en abrégé la doctrine; mais ce seul motif n'infirme pas le témoignage des deux Pères.

³ S. Irénée, I, 23, 2. — S. Justin, *Apol.*, I, 26.

⁴ Baur, *Gnosis*, S. 310. — Hilgenfeld, *Die Clement. Recognitionen*, S. 317.

qui paraît dans le champ du père de famille; l'ivraie est jetée, elle croîtra secrètement jusqu'au jour où, mêlée à la moisson déjà mûre, elle menacera de l'étouffer.

II. SAINT PHILIPPE ET L'EUNUQUE D'ÉTHIOPIE.

En ces jours plus que jamais, l'Esprit de Dieu souffle où il veut. De Samarie, terre abhorrée des Juifs, il porta la bonne nouvelle au cœur de l'Afrique en gagnant à Jésus un puissant prince de ce pays.

L'Éthiopie, qui balançait souvent la fortune des Pharaons, occupait l'extrémité du monde connu, vers l'équateur; pour atteindre cette contrée lointaine, il faut passer dans les régions tropicales, au midi de l'Égypte et de Syène. Là, resserré par des montagnes, le Nil n'a plus le cours paisible qui féconde son embouchure : cinq fois des rochers de granit barrent son lit et précipitent les eaux en cataractes; entre la troisième et la quatrième chute, le fleuve décrivant un vaste cercle entoure les temples ruinés de Napata, l'ancienne capitale de l'Éthiopie. Plus bas, le grand Nil et ses deux affluents, le Nil bleu et l'Atbara, forment à l'orient une longue presqu'île, où s'élevait Méroé¹, devenue la principale ville du royaume après la destruction de

¹ M. Cailliaud a retrouvé autour du village d'Assour les ruines de cette cité; un nombre considérable de pyramides y sont encore debout, au milieu de sanctuaires écroulés. Napata était situé plus au nord, au pied du Djebel-Barkal. On y reconnaît six temples, dont deux sont assez bien conservés. À l'ouest du mont de Barkal treize pyramides s'élèvent dans le désert.

Napata par le Romain Pétronius ¹ (23 ou 24 ans avant notre ère).

Au temps de Jésus, la puissance suprême y était exercée par des femmes, qui prenaient le titre de Candace, comme les souverains d'Égypte adoptèrent celui de Pharaon, puis de Ptolémée. Les pyramides de Méroé gardent encore l'image de ces reines au diadème orné de plumes et portant l'urœus ²; sur leur poitrine tombe le collier à gros grains, une longue robe les enveloppe et le manteau royal couvre leurs épaules; comme les Ramsès d'Ipsamboul et de Thèbes, tantôt assises sur un trône à têtes de lions, elles reçoivent les offrandes de parfums; tantôt debout, elles brandissent la lance, et immolent les prisonniers enchaînés à leurs pieds. C'est une de ces héroïnes qui est désignée dans les Actes, et dont le trésorier était venu à Jérusalem adorer le Seigneur.

Si éloigné de la Palestine que fût le royaume des Candaces, depuis longtemps les Juifs connaissaient les régions du haut Nil. Isaïe avait montré sur le fleuve les barques de papyrus, rapides comme un vol d'oiseaux, agitant leurs voiles à grand bruit d'ailes ³. Les Israélites

¹ Strabon, *Geographica*, xvii, 1, 54. — Pline, vi, 35, 8. En face de textes si formels, on ne s'explique guère comment M. Renan (*les Apôtres*, p. 158) fait de Napata, au temps qui nous occupe, la capitale de l'Éthiopie.

² Le serpent ainsi appelé n'est autre que l'aspic. « L'habitude qu'il a de se redresser à l'approche de l'homme avait fait croire aux Égyptiens qu'il gardait les champs, et ils le prirent pour emblème de l'autorité. » C. Vienot, *les Bords du Nil*, p. 105.

³ Is., xviii, 1, 2. Ces barques, d'une grande légèreté, sont précieuses sur un fleuve semé de rapides; elles peuvent être facilement portées à dos d'homme dans la traversée des cataractes et remises à flot dès que l'eau reprend un cours paisible.

trafiquaient avec « cette nation de haute stature, à l'œil farouche, au langage barbare ¹ ». Ils recevaient d'elle l'ébène, l'ivoire, l'or, l'encens, les pierres précieuses ². Tout en redoutant ce peuple « terrible depuis qu'il existe et toujours, ce peuple qui foule tout sous ses pieds ³ », ils ne laissaient pas d'annoncer aux riches marchands de Napata et de Méroé l'heure prédite par Isaïe, où l'Éthiopie devait venir à Jérusalem et s'y prosterner en disant : « Il n'y a de Dieu que parmi vous, et il n'y a point d'autre Dieu que le vôtre. Vous êtes vraiment le Dieu caché, ô Dieu d'Israël; vous êtes le Sauveur ⁴? »

Ces promesses depuis si longtemps répétées suffisent-elles à expliquer l'inclination des Éthiopiens au culte de Jéhovah; ou n'est-il pas probable que, les Juifs ayant là comme partout des comptoirs, leurs synagogues devenaient des foyers de prédication? Cette dernière hypothèse paraît d'autant plus vraisemblable que nulle contrée n'a gardé plus profonde l'empreinte du judaïsme. Aujourd'hui encore, sur les plateaux d'Abyssinie où sont montés les descendants des Éthiopiens, tout un peuple, les *Falâshas*, pratiquent la religion d'Israël, portent des noms hébreux et se disent originaires de Palestine ⁵. Quant aux autres Abyssins,

¹ Is., XVIII, 1, 2.

² Hérodote, III, 97, 114. — Job. XXVIII 19. — Josèphe, *Antiquitates*, VIII, 6, 5.

³ Is., XVIII, 2-7.

⁴ Id., XLV, 14, 15.

⁵ Cette prétention est douteuse, car le dialecte particulier de ces Juifs ne se rattache pas, comme l'antique langage des Éthiopiens (le

leur christianisme est un curieux mélange de rites mosaïques. La circoncision, le sabbat, la distinction des aliments purs et impurs, la loi du lévirat y demeurent observés.

Au temps de Jésus, les Juifs éthiopiens et leurs prosélytes étaient assez puissants pour que l'un d'eux occupât une des premières places à la cour de la Candace; il avait la surintendance des trésors, charge importante en ces jours où Méroé, libre, florissante, servait d'entrepôt aux caravanes de l'Afrique, et livrait au monde romain les riches produits de ses mines d'or, de fer et de cuivre. Selon un usage commun dans les cours de l'Orient et plus pressant encore avec une royauté féminine, l'officier de la Candace était eunuque; mais dans ce corps flétri, l'âme demeurait virile, ardente, altérée de justice et de vérité. Ce noble Éthiopien, non content de suivre la loi de Moïse, voulut adorer au lieu où Jéhovah faisait sentir plus vivement sa présence, et dans ce dessein il vint à Jérusalem, suivant la route que prennent chaque année les pèlerins d'Abyssinie, le cours du Nil, puis le rivage de la mer, de l'Égypte jusqu'à Gaza.

De cette ville, la plupart des voyageurs, traversant obliquement la plaine des Philistins, gagnent Ramleh et Jérusalem. Toutefois deux autres chemins joignent Gaza à la cité sainte : l'un, plus court, mais difficile et raboteux, passe par Beit-Djibrin (l'antique Eleuthéro-

ghez), aux langues sémitiques, et leur version de la Bible a été faite sur le texte des Septante. Vater, *Mithridates*, t. III. — Renan, *Histoire des langues sémitiques*, p. 326-333.

polis); l'autre monte à l'ouest jusqu'à Hébron, et de là tourne au nord. Cette route, qui conserve encore des vestiges de pavement, avait été dallée au temps de Salomon, afin que les chars du roi courussent librement entre Hébron et la capitale. Préférable aux autres pour les voitures, elle était peu fréquentée par les habitants du pays, qui, de tout temps, ont usé de montures dans leurs voyages; aussi S. Luc l'appelle-t-il déserte¹. C'est sur cette voie que la grâce du Sauveur Jésus attendait l'officier de la Candace.

Tout puissant que fût l'Éthiopien, il était eunuque; à ce titre rejeté des assemblées d'Israël². Mais si la rigueur du vieux droit l'obligea de se retirer aux heures de la prière commune³, il put pénétrer seul dans le temple et y sacrifier; pour se consoler, il avait la parole d'Isaïe: « Que l'eunuque ne dise pas: Je ne suis qu'un tronc desséché; car voici ce que Jéhovah dit aux eunuques: A ceux qui gardent mes sabbats, qui embrassent ce qui me plaît et demeurent fermes dans mon alliance, je donnerai dans ma maison et dans mes murs un nom meilleur que des fils et des filles, je leur donnerai un nom éternel qui ne périra jamais... Je les ferai venir

¹ ἄστη ἐστὶν ἔρημος. Act., VIII, 26. L'épithète ἔρημος ne peut s'appliquer à Gaza, car si cette ville avait été détruite par le roi juif Alexandre Jannée (96 av. J.-C.: Josèphe, *Antiquitates*, XIII, 13, 3), elle fut rebâtie par le général romain Gabinus (Josèphe, *Antiquitates*, XIV, 5, 3), et, au temps de Claude, Pomponius Méla en parle comme d'une grande et forte cité: « Ingens urbs et munita admodum. » (*De Situ Orbis*, lib. I, cap. XI.)

² Deut., XXIII, 1.

³ Nous ignorons si l'on observait encore l'exclusion prescrite dans le Deutéronome.

sur ma montagne sainte, je les remplirai de joie dans ma maison de prières; leurs holocaustes et leurs victimes seront agréés sur mon autel, car ma maison sera appelée une maison de prières pour tous les peuples ¹. »

Nulle religion ne faisait de telles promesses; aussi l'Éthiopien revenait-il de Jérusalem plus attaché que jamais à la loi de Jéhovah. L'ange du Seigneur parla alors à Philippe, et lui dit : « Lève-toi et va vers le midi, au chemin désert qui descend de Jérusalem vers Gaza. » Le diacre obéit : sur cette route il aperçut l'eunuque assis dans son chariot et lisant ce même prophète dont il avait tiré tant de consolations et d'espérances. L'Esprit dit à Philippe : « Avance et approche-toi de ce chariot. » Il pressa le pas, chemina près du pèlerin, et comme celui-ci, selon l'usage des anciens, lisait à haute voix, Philippe entendit le passage d'Isaïe qu'il méditait : « Crois-tu, lui dit-il, comprendre ce que tu lis? » « Comment le pourrai-je, répondit le trésorier, si quelqu'un ne me l'éclaircit. » Il pria alors Philippe de monter et de s'asseoir près de lui. Or le passage de l'Écriture était celui-ci : « Il a été conduit comme une brebis à la boucherie; comme l'agneau muet devant celui qui le tond, il n'a pas ouvert la bouche. Dans son abaissement on a extorqué sa condamnation; mais de tous ceux qui l'entouraient ² qui pourra raconter pourquoi sa vie a été retranchée de la terre ³? » L'eunuque

¹ Is., LVI, 3-7.

² Τῶν δὲ γενεῶν αὐτοῦ (Act., VIII, 33) est pris comme un accusatif absolu : « Quant à ses contemporains, à sa génération... »

³ Act., VIII, 32. 33. Ce passage de l'Écriture a été diversement commenté. Les Actes le citent d'après le texte des Septante, seul en

dit donc à Philippe : « Je te prie de m'expliquer de qui le prophète entend parler. Est-ce de lui-même ou de quelque autre? » La Passion de Jésus est peinte trait pour trait dans cet oracle; il fut facile au diacre de commencer par cet endroit de l'Écriture à prêcher Jésus ¹. « L'homme de douleurs regardé comme un lépreux, ... frappé de Dieu, broyé pour nos iniquités ², » n'était-ce pas le Nazaréen que Jérusalem avait contemplé dans son supplice, doux, patient, « n'ouvrant même point la bouche »? « Le Seigneur s'était plu à l'écraser sous le pressoir; comme un agneau on l'avait mené à la boucherie ³. » Mais les disciples du crucifié n'avaient oublié ni ses prodiges ni la Bonne Nouvelle qu'il apportait au monde; plus nombreux chaque jour ils remplissaient Jérusalem et la terre sainte; Samarie elle-même venait d'entendre la parole de salut. C'était bien là ce qu'avait prédit Isaïe : « Je lui donnerai des peuples nombreux en héritage; il partagera les dépouilles des forts, parce qu'il a livré son âme à la mort, parce qu'il s'est laissé mettre au nombre des méchants,

usage parmi les Juifs d'Égypte et d'Éthiopie. Dans la Vulgate, S. Jérôme le traduit assez obscurément : « In humilitate judicium ejus sublatum est. Generationem ejus quis enarrabit? Quoniam tolletur de terra vita ejus. » L'interprétation que nous adoptons est proposée par M^{sr} Beelen et se rapproche de la signification donnée communément aujourd'hui au texte hébreu : « Par violence, par jugement inique, il a été enlevé. Et cependant qui de ses contemporains pensera qu'il a été retranché de la terre des vivants à cause des péchés de mon peuple, qu'il a été frappé pour eux? »

¹ Act., VIII, 35.

² Is., LIII, 3, 4.

³ Id., LIII, 7, 10

portant les péchés de plusieurs et intercédant pour les coupables ¹. » Depuis longtemps Israël attendait cette victime au dévouement si pur. Aussi, quelle ne fut pas l'émotion de l'eunuque, quand Philippe lui montra chaque trait de la prophétie, accompli en Jésus, le baptême effaçant toute souillure, régénérant l'homme dans la plénitude de la vie? L'officier aperçut sur la route une fontaine : « Voilà de l'eau, dit-il, est-ce que je ne pourrais pas être baptisé? » « Tu le peux, répondit Philippe, si tu crois de tout ton cœur. » Il répondit : « Je crois que Jésus est le Fils de Dieu ², » et sur l'heure il fit arrêter le chariot. Tous deux descendirent dans l'eau, et Philippe, y plongeant l'eunuque, le baptisa.

La source où se fit cette ablution coule encore sur la route d'Hébron à Jérusalem, au pied d'une colline couverte des ruines de Bethsour ³. Un réservoir formé de blocs régulièrement taillés reçoit les eaux; au-dessous une esplanade garde les restes d'une basilique chrétienne. C'est là qu'Eusèbe et S. Jérôme vénéraient la fontaine consacrée par le baptême de l'Éthiopien ⁴. A

¹ Is., LIII, 12.

² Le verset 37 manque dans les manuscrits du Sinaï, du Vatican, d'Éphrem, d'Alexandrie, dans les versions copte, sahidique, éthiopienne, et dans l'exemplaire que commente S. Jean Chrysostome; par suite, l'authenticité en paraît douteuse à plusieurs. Nous le conservons néanmoins, parce que nous le trouvons dans deux versions importantes, l'Italique et la Vulgate, dans le Codex Laudianus et les plus anciens Pères, S. Irénée, S. Cyprien, S. Pacien.

³ Le nom moderne est Aïn ed-Diroueh.

⁴ S. Jérôme, *Liber de Situ et Nominibus : Patrologie latine*, t. XXIII, p. 882. *Epistola cVIII, Epitaphium Paulæ*. S'appuyant

peine sortaient-ils de l'eau, que l'Esprit du Seigneur enleva Philippe, et l'eunuque ne le vit plus, mais il continua sa route plein de joie.

Avec lui, la foi du Christ pénétra dès ces premiers temps au sein même de l'Afrique. Quelqu'un des apôtres vint-il plus tard développer les germes apportés par le trésorier de la Candace¹? Nous ne le pensons pas, car au quatrième siècle, lorsque Frumence et Édese fondèrent l'Église d'Abyssinie, ils y découvrirent, dit-on, quelques vestiges de christianisme², mais sans hiérarchie ni Église constituée. C'est là une preuve que les apôtres n'avaient point évangélisé ces régions; partout, en effet, ils prenaient soin, en établissant l'épiscopat, d'assurer à leur œuvre une fécondité durable. L'eunuque, sans mission ni autorité, n'avait pu que prêcher sa croyance; après lui la bonne semence se dessécha au souffle de l'épreuve, pour ne revivre que trois siècles plus tard.

sur ces témoignages et sur celui du pèlerin de Bordeaux (333), M. Guérin a prouvé que les traditions modernes ont tort de placer le baptême de l'eunuque à Aïn el-Hanieh, près d'Aïn Karim. Voir *Description de la Judée*, t. III, p. 291.

¹ L'auteur de la *Vie des Apôtres* nomme S. André (S. Jérôme, *Patrologie latine*, t. XXIII, p. 722), Rufin et Socrate désignent S. Matthieu (Socrate, *Historia ecclesiastica*, I, 19; *Patrologie grecque*, t. LXVII, p. 125. — Rufin, *Historia ecclesiastica*, I, 9. *Patrologie latine*, t. XXI, p. 478), comme ayant évangélisé cette région lointaine; mais leur témoignage ne tranche pas la question, car dans ces auteurs l'Éthiopie ne signifie pas seulement les rives du Haut Nil, mais l'Arabie et les Indes mêmes.

² Le Codex Auxumensis dit que ces deux jeunes Tyriens furent étonnés de voir le signe de la croix en usage chez un peuple que n'avaient point évangélisé les apôtres.

« Quant à Philippe, il se trouva dans Azot, et il annonça l'Évangile partout où il passa, jusqu'à ce qu'il vint à Césarée ¹. » Le pays des Philistins et les riches campagnes du Saron, que parcourait le diacre, étaient alors la plus vivante partie de la Judée. Azot, si puissante au temps de Psammétique qu'il avait fallu vingt-neuf ans de siège pour la réduire ², Azot, depuis un siècle, avait relevé ses ruines et recouvré, sous Hérode le Grand, son antique splendeur. Léguée par ce prince à l'une de ses sœurs, Salomé ³, elle fit ensuite partie du domaine impérial, et soustraite ainsi à l'autorité du sanhédrin elle fut administrée par des agents romains. Philippe trouva dans cette cité à demi païenne autant de facilités qu'à Samarie pour annoncer le Sauveur. Passant ensuite de ville en ville, il évangélisa toute la côte jusqu'à Césarée; à sa voix, Lydda, Joppé s'emplirent de communautés si ferventes, que Pierre quittera bientôt Jérusalem pour les visiter ⁴.

Mais si Philippe sema ainsi la Bonne Nouvelle par tout le Saron ⁵, ce fut Césarée qui devint son séjour préféré, et le centre de son apostolat. Cinquante ans auparavant, aux lieux où le diacre trouva une ville florissante, avide de lumière et de nouveautés, on ne voyait qu'une bourgade de pêcheurs grecs, appelée Tour de

¹ Act., VIII, 40.

² Hérodote, II, 157.

³ Josèphe, *Antiquitates*, XVII, 8, 11; 11, 5; XVIII, 2, 2.

⁴ Act., IX, 32-43.

⁵ Ce nom hébreu, qui signifie « plaine », désigne particulièrement les riches pâturages qui s'étendent sur le bord de la mer, entre le Carmel et Jaffa.

Straton ¹. Dix années suffirent à Hérode pour en faire le port de la Palestine; d'immenses blocs furent jetés dans la mer à la profondeur de cent pieds, et formèrent une digue gigantesque autour d'un bassin plus vaste que le Pirée. Ce havre n'était ouvert qu'au vent du nord, le plus doux dans la mer syrienne; des môles le protégeaient contre l'ouest et le sud, dont le souffle rendait auparavant la plage inabordable ². Ménager aux vaisseaux un abri sur cette côte dangereuse, c'était attirer le commerce de la Méditerranée. En peu de temps, Césarée prit une telle importance, que les gouverneurs romains y fixant le siège de leur pouvoir en firent la seconde capitale de la Judée.

Une cité si florissante, plus grecque que juive ³, où se croisaient des voyageurs de toute race, détermina le choix de Philippe. Il s'établit à Césarée avec « ses quatre filles, vierges et prophétesses ⁴ » et y vécut de longues années, parcourant les quais du port, se mêlant aux étrangers pour leur annoncer la foi nouvelle. Sa maison hospitalière devint ainsi l'un des foyers du christianisme; là se rencontraient, avec les fidèles de la ville, les Juifs venus des contrées lointaines pour monter aux fêtes de Jérusalem, et ceux qui descendaient, émus de la parole des apôtres. Le souffle embrasé de

¹ Pline, *Historia naturalis*, v, 14.

² Josèphe, *Bellum Judaicum*, I, 21, 5-7. *Antiquitates*, xv, 9, 6.

³ On n'y parlait que le grec, et dans le service de la synagogue les Israélites lisaient le texte des Septante. Talmud de Jérusalem, *Sota*, 21 b.

⁴ Act., xxi, 9.

Philippe leur communiquait une flamme nouvelle, et ils quittaient Césarée ardents à répandre le nom et l'amour de Jésus¹. Ces pèlerinages incessants expliquent l'étonnante rapidité avec laquelle la foi fut portée en Grèce, à Rome, sur les côtes d'Asie, partout où la passion du négoce entraînait les fils d'Israël.

¹ Act., XXI. 8.

CHAPITRE SIXIÈME.

SAUL DE TARSE.

Pendant que ces premières lueurs apparaissaient à la gentilité, Dieu suscitait l'apôtre qui devait l'éclairer pleinement. L'an 37¹, un coup de la grâce abattant au pied du Christ le persécuteur d'Étienne en faisait un défenseur de la foi nouvelle.

Saul était né au commencement de notre ère ² à Tarse

¹ Voir sur cette date l'appendice I.

² Nous ne trouvons dans le Nouveau Testament ou les premiers Pères aucune indication qui permette de déterminer la date de cette naissance. S. Luc dit qu'au temps du martyre d'Étienne (37), S. Paul était encore jeune : νεανίου (Act., VII, 58). Dans l'épître à Philémon (9), écrite vers l'an 63, l'apôtre se qualifie de vieillard, mais dans la langue grecque les deux termes νεανίας et πρεσβύτης ont une signification des plus vagues. La jeunesse embrasse le temps compris entre l'adolescence et l'âge mur ; tout homme est donc jeune entre 20 et 40 ans. Vers 60 ans la vieillesse commence et s'étend jusqu'à la fin de la vie. Des termes aussi peu précis ne peuvent servir à fixer la date qui nous occupe. Une seule tradition, malheureusement tardive, est expresse : dans un sermon faussement attribué à S. Jean Chrysostome, nous lisons que S. Paul fut martyrisé à l'âge de 68 ans. A défaut de documents plus certains, nous acceptons ce nombre comme indication de l'opinion commune dans l'antiquité. Or, comme S. Paul, ainsi que nous le verrons plus tard, mourut en 67, sa naissance est contemporaine de l'ère chrétienne.

en Cilicie. Bien que résidant sur une terre païenne, ses parents étaient Juifs, et n'avaient altéré par aucune mésalliance le sang de leur lignée : « Hébreu, né de pères hébreux, circoncis le huitième jour, il descendait de Benjamin ¹ ; » de là sans doute le nom de Saul, qui lui fut donné en souvenir du premier roi d'Israël, une des gloires de cette tribu. Mais plus que ce monarque, le Juif de Tarse devait illustrer sa race et accomplir l'oracle de Jacob : « Benjamin est un loup ravissant ; le matin il dévore la proie, et le soir il partage son butin ². » Ravageur de l'Église aux premières heures de sa vie, Saul allait devenir un de ses plus glorieux pasteurs.

Nous ignorons pour quelles causes une famille si attachée au judaïsme s'était résignée à quitter les montagnes de Benjamin et les abords de la cité sainte. S. Jérôme la montre s'établissant d'abord en Galilée, à Giscala ³, puis chassée de ce village par l'invasion des Romains, et émigrant en Cilicie. La tradition que suit ici le saint docteur suppose que Saul vint au monde à Giscala ; sur ce dernier point elle fait erreur, car par

¹ Philip., III, 5.

² Gen., XLIX, 27.

³ S. Jérôme, *De Viris illustribus*, 5 : « De tribu Benjamin et oppido Judææ Giscalis fuit, quo a Romanis capto, cum parentibus suis Tarsum Ciliciæ commigravit. » Giscala, aujourd'hui El Jish, à deux heures de marche au nord de Safed, est la dernière ville de Galilée qui résista aux Romains, en l'an 67 de notre ère. S. Jérôme ne parle pas ici de cette invasion, mais d'une autre qui précéda et dont l'histoire ne fait pas mention. D'après Pompée (63 av. J.-C.), les Romains dominaient en Palestine ; mais plus d'une fois ils durent remettre sous le joug les villes de cette Galilée, toujours séditeuse. Luc, XIII, 1.

deux fois l'apôtre s'est déclaré lui-même natif de Tarse ¹.

Les parents de l'enfant suivirent la coutume des Juifs hellénistes et lui donnèrent un double nom : l'un hébreu, Saul; l'autre grec, Paul; il n'adopta ce dernier, qui lui est demeuré, qu'au temps où il commença à évangéliser les gentils ²? De ses ancêtres, Paul tenait également la qualité de citoyen romain ³; quelqu'un d'eux l'avait acquise en récompense de services rendus, ou bien encore à la suite d'un affranchissement. On sait quels malheurs désolèrent Tarse dans les luttes qu'occasionna la mort de César. Pour la punir d'avoir pris le parti d'Antoine, Cassius lui imposa un si lourd tribut, qu'on ne trouva la somme requise qu'en vendant un certain nombre d'habitants ⁴. Dans ces nécessités pressantes, les Juifs des villes païennes étaient les premières victimes. Il se peut que les parents de Paul, réduits ainsi en esclavage, aient reçu de leur maître l'affranchissement solennel ⁵ qui conférait les droits de citoyen romain ⁶.

¹ Act., XXI, 39; XXII, 3.

² Id., XIII, 9.

³ Id., XXII, 28. Ce n'était point comme originaire de Tarse qu'il jouissait de cette qualité, car cette ville n'avait aucun titre à ce privilège, n'étant ni municipe ni colonie (Pauly, *Real Encyclopädie* : COLONIA, MUNICEPS). Antoine s'était contenté de la déclarer ville libre (Pline, *Historia naturalis*, v, 22), c'est-à-dire qu'affranchie de certaines charges, notamment d'une garnison romaine, elle se gouvernait par ses propres magistrats.

⁴ Appien, *Bell. civ.*, IV, 64.

⁵ *Lex Valeria de libertate Vindicii*. Tite-Live, *Historia*, II, 5, 2 — Pauly, *Real Encyclopädie* : LIBERTINI, MANUMISSIO.

⁶ Il est peu probable que les parents de S. Paul aient acheté ce

Quelle que fût l'origine de ce titre, ils le possédaient à la naissance de Paul, et y trouvaient des garanties de sécurité, moins nécessaires, il est vrai, en ce temps-là que dans les années qui venaient de s'écouler; car Tarse, après de longs jours de trouble, jouissait enfin d'une paix et d'une prospérité assurées. C'est à l'un de ses citoyens. Athénodore le Stoïcien ¹, qu'elle devait ce repos. Précepteur d'Auguste, sur lequel il garda longtemps une heureuse influence, ce philosophe ne s'était pas contenté d'obtenir maints privilèges pour sa patrie, il était revenu s'y fixer, et par une prudente fermeté avait calmé les factions qui la déchiraient ². La paix rétablie permit à la ville de recueillir les avantages d'une situation unique. Assise dans une vaste plaine d'Asie Mineure, Tarse se trouvait à quatre heures de la Méditerranée, et à égale distance des cimes du Taurus. Au nord, à travers ces montagnes, un passage appelé Portes Ciliciennes s'ouvrait pour les caravanes qui venaient trafiquer avec le monde romain; vers l'est, de

titre, les premiers empereurs ne l'accordant qu'avec une extrême réserve. Dion, LVI, 33. — Suétone, *Octavius*, 40. *Caligula*, 38.

¹ Athénodore n'était pas né à Tarse même, mais à Cana, bourgade voisine de cette cité. Voir, sur ce philosophe, la savante notice de l'abbé Sévin, dans le tome XII des *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1^{re} série.

² Tarse était gouvernée par une assemblée souveraine des diverses classes du peuple (Pauly, *Real Encyclopädie* : TARSUS). Un mauvais poète, Boëthus, y exerçait un empire déshonoré par mille infamies (Strabon, XIV, 5). Pour arracher sa patrie aux mains de ce démagogue, Athénodore, bien que soutenu par son puissant élève, eut à engager des luttes pénibles. Ses concitoyens s'en montrèrent reconnaissants, car, après sa mort, ils lui érigèrent des autels et l'honorèrent comme un héros. Lucien, *Longævi*, 21.

larges voies la rattachaient aux marchés de la Syrie, tandis qu'une rivière navigable, le Cydnus, conduisait à la mer les bois abattus sur le Taurus et les richesses que l'Orient accumulait dans les entrepôts de la cité ¹.

Tarse ne tirait pas moins d'honneur de ses écoles que de son commerce. Elle n'avait que deux rivales en science, Athènes et Alexandrie, et, au témoignage de Strabon, elle l'emportait sur l'une et l'autre. On est étonné du nombre de maîtres distingués qu'elle comptait alors ², presque tous originaires de la ville, et jetant au loin un tel éclat que les empereurs et les nobles familles de Rome les appelaient pour instruire leurs fils ³. Dans cette cité à la fois marchande et lettrée, philosophes, professeurs, grammairiens, s'agitaient plus bruyamment que la foule des trafiquants. Philostrate nous les montre assis par troupe sur les quais du Cydnus, caquetant comme des bandes d'oiseaux ⁴. Tout irrévérencieuse que paraît l'image du moraliste, elle n'est qu'une peinture fidèle, car le grave Strabon s'accorde avec lui pour décrier ces rhéteurs.

De viles passions déshonoraient leur savoir; peu scrupuleux sur la morale, égoïstes, railleurs, prompts

¹ Strabon, XIV, 5, 10.

² Pauly, *Real Encyclopädie* : TARSUS.

³ Strabon, XIV, 5, 14, 15. Outre l'éducation d'Auguste, Athénodore fit celle de Claude (Suétone, *Claudius*, IV). Nestor l'Académicien fut le précepteur de Marcellus, neveu d'Auguste (Strabon, XIV, 5). Un autre professeur de Tarse, Nestor le Stoïcien, fut appelé pour instruire Tibère (Lucien, *Longævi*, 21).

⁴ Philostrate, *Vita Apollonii*, I, 7.

à l'insulte, ils faisaient assaut de grossièreté ¹ ; des paroles ils passaient aux actes, jusqu'à salir d'ordures les portes de leurs adversaires ² ; parfois même ils engageaient une lutte armée et terminaient dans le sang une querelle de mots. Que de fois l'adolescent qui devait être S. Paul sortit du « ghetto » de Tarse, s'approcha de ces groupes de philosophes, et s'étonna de leurs vaines discussions, de cette sagesse du monde qu'il allait bientôt appeler folie aux yeux de Dieu ³ !

Mais, plus que le vide de la science, la corruption qui entourait Saul dégoûta sa jeune âme. Dans la Cilicie, réputée un des pays les plus dissolus du monde ⁴, Tarse était fameuse par le dérèglement de ses mœurs ⁵ ; elle avait pour dieu tutélaire l'infâme Sardanapale, confondu par les légendes avec l'Hercule de Lydie, le Baal des Phéniciens, le Sandon asiatique, et, comme eux, honoré sous des tentes sacrées dans de voluptueuses orgies ⁶. Aux portes de Tarse, à Anchiale, Paul

¹ Témoin le vers que Boëthus lança contre Athénodore et qu'il fit graver sur les murs :

Ἔργα νέων, βουλαὶ δὲ μέσων, πορδαὶ δὲ γερόντων.

Pour toute réponse, le Stoïcien plaça sous les trois derniers mots cette variante menaçante : Βρονταὶ δὲ γερόντων. On nous pardonnera de ne pas faire passer dans le français de pareils jeux de mots.

² Strabon, XIV, 5, 14.

³ I Cor., III, 19.

⁴ La Crète et la Cappadoce partageaient avec la Cilicie le triste renom de surpasser en corruption les autres peuples. D'où le proverbe grec : Τρία κάππα κάκιστα. Voir le *Thesaurus græcæ linguæ* d'Étienne : K.

⁵ Dion Chrysostome, *Orationes* I et II. — Philostrate, VI, 34.

⁶ Pauly, *Real Encyclopädie* : SARDANAPLUS.

voyait l'idole de cette religion sans pudeur. Une statue de marbre y représentait Sardanapale efféminé, vêtu d'une robe lydienne, étendant les bras et claquant des doigts avec l'insouciance du débauché. Au-dessous une inscription en langue assyrienne exprimait toute la morale de ce culte : « Bois, mange, jouis, le reste n'est rien ¹. » Quand soixante ans plus tard S. Paul flétrissait les hontes du paganisme, c'était Corinthe sans doute qu'il avait devant les yeux ; mais Tarse lui restait au cœur, Tarsè couverte des souillures qui l'avaient révolté dans son enfance : « Dieu les a livrés aux passions honteuses... Ils n'ont point voulu connaître Dieu ; aussi Dieu les a livrés au sens dépravé ². »

Les Israélites n'avaient que faire de telles écoles. A Tarse plus qu'ailleurs ils vivaient à part, écartant leurs enfants des maîtres de perdition. Chaque père, selon l'usage de la nation, instruisait son fils, et lui apprenait dès le plus jeune âge à bégayer le *Shema*, cette prière juive par excellence : « Écoute, Israël, le Seigneur notre Dieu est un, tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton cœur, de toute ton âme, de toutes tes forces. » Le soir, au foyer domestique, l'enfant entendait chanter les beaux psaumes de l'Hallel, et peu à peu mêlait sa voix aux cantiques qui sont demeurés notre prière quotidienne. A six ans s'ouvrait pour lui ce que

¹ Strabon, XIV, 5, 9. — Arrien, *Expediio Alexandri*, II, 5.

² Rom., I, 26-31. « Nam fœminæ eorum immutaverunt naturalem usum in eum usum qui est contra naturam. Similiter et masculi, relicto naturali usu fœminæ, exarserunt in desideriis suis in invicem, masculi in masculos turpitudinem operantes, et mercedem, quam oportuit, erroris sui in semetipsis recipientes. »

les rabbis appelaient le « bois sacré¹ », « le vignoble² », l'école, si estimée des Juifs que sans elle ils croyaient toute ville destinée à périr. « Le monde, disaient-ils, n'est sauvé que par le souffle des enfants réunis dans leur studieux asile³. »

Ce fut là que Saul passa ses premières années⁴, lisant sur les rouleaux de parchemin les textes sacrés, écoutant l'interprétation du maître, les traditions qui, commentant la Loi, en devenaient la répétition (la Mischna). Outre cette étude, chaque enfant juif apprenait un art manuel, quels que fussent d'ailleurs son rang et sa fortune. On se proposait par là d'honorer le travail⁵, et en même temps de s'assurer une ressource aux jours mauvais. Saul choisit l'industrie commune de Tarse : il s'appliqua à tresser les poils de chèvre, que fournissaient les troupeaux du Taurus, et à tisser de grossières couvertures pour les tentes⁶. En lui laissant faire cet apprentissage, le père de l'apôtre pouvait-il se

¹ *Midrash Coheleth*, 91.

² *Rashi Yebamoth*, 42 b.

³ *Sabbath*, 119, 6.

⁴ Tarse était une ville trop importante pour n'avoir pas son école. Les Juifs avaient coutume d'entretenir un maître pour vingt-cinq enfants; quand une communauté d'Israélites avait quarante élèves, elle donnait un adjoint au professeur. *Babha Bathra*, 21 a.

⁵ *Nedarim*, 49, b.

⁶ *Σκηνοποιός*, Act., xviii, 3. Ces rudes étoffes portaient le nom de « cilicium » (d'où le français cilice) et étaient alors comme de nos jours d'un usage commun pour les tentes. Végèce, *Instit. rei. mil.*, iv, 6. Elles servaient aussi de nattes, de manteaux, de sacs, de couvertures. Voir Forcellini, *Lexicon* : CILICIUM. « Capra pilos ministrat ad usum nauticum et ad bellica tormenta et fabrilia vasa. Sed quod primum ea tonsura (caprarum) in Cilicia sit instituta, nomen ad Cilicas adjecisse dicunt. » Varron, *Res rustica*, II, 11.

douter que, pendant trente années, celui qu'il formait aux nobles études tirerait de son vil métier le pain de chaque jour?

Saul, destiné par sa famille à être rabbi, ne trouvait pas à Tarse l'instruction requise pour interpréter les livres sacrés, rendre la justice et plaider devant les tribunaux d'Israël. Quand il eut atteint douze ans¹, l'âge où l'enfant devenait « fils de la Loi », c'est-à-dire était initié aux innombrables traditions des pères², on l'envoya à Jérusalem fréquenter les écoles supérieures du judaïsme. Une sœur de Paul était mariée dans la ville sainte : il alla demeurer chez elle ; tout au moins sut-il inspirer une vive affection à l'un de ses neveux, car nous verrons bientôt ce jeune homme s'exposer gravement pour lui sauver la vie³. Guidé par sa famille ou choisissant d'instinct, il se rendit près de Gamaliel. Ce maître, un des sept que les Juifs honorèrent du titre de Rabban⁴, dirigeait alors une école célèbre par l'élévation des doctrines ; mais cette hauteur même rebutait les pontifes et les grands. Saducéens pour la plupart, ils dédaignaient les spéculations de ce docteur, et cherchaient près de Schammaï, son rival, une science

¹ Plus tard, il déclara devant Agrippa qu'il était venu à Jérusalem dès sa première jeunesse. Act., xxvi, 4.

² *Aboth.*, I, 1.

³ Act., xxiii, 16.

⁴ Ce nom, qui vient de רבב (se multiplier, devenir grand, distingué), signifie dans l'hébreu biblique un homme remarquable par sa position ou son habileté. Job, xxxii, 9 ; Dan., i, 3 ; Prov., xxvi, 10. Avec le suffixe pronominal de la première personne du pluriel, il prend la forme רבנן : « Rabban », « notre maître ». C'était le titre d'honneur par excellence.

plus rapide, la stricte interprétation de la Loi, suffisante pour manier en Judée les affaires politiques et religieuses. Les pharisiens, dont la famille de Paul partageait les sentiments, avaient une plus juste estime des leçons de Gamaliel. Ils y reconnaissaient un zèle aussi pur qu'ardent pour la religion de leurs pères, et en considération de cette vive foi ils acceptaient sans ombre les innovations du maître. Gamaliel en effet se séparait hardiment du commun des docteurs. Laisant de côté leurs subtiles discussions sur les observances, il ne s'occupait de cette matière que pour alléger le fardeau imposé au peuple. Digne fils d'Hillel, il visait comme son aïeul à « rapprocher les hommes de la Loi ¹ »; il la faisait aimer en tirant du texte sacré non de stériles décisions, mais une prédication éloquente. Sa plus chère étude était de commenter les cantiques d'Israël et les oracles des prophètes.

Aux jeunes Juifs qui, venus du monde entier, se désolaient de voir Jérusalem sous le joug, il rappelait les gloires prédites à leur race et l'éternel objet de leurs espérances. S'il convenait alors de répéter les lamentations de Jérémie, n'était-ce pas aussi l'heure de hâter par la parole et l'action le renouvellement qu'avaient annoncé Isaïe, Ézéchiël et tous les voyants? Que servait-il, dans cette Judée unie pour toujours à l'empire romain, de maintenir la haie jalouse dont s'entourait la nation sainte? Pour triompher, il suffisait d'étendre à toute la terre le royaume spirituel de Jéhovah. De là ces dispositions humaines introduites par Gamaliel,

¹ *Aboth*, I, 11.

que tout pauvre, païen aussi bien que juif, avait droit de glaner dans les champs ; que les gentils malades devaient être secourus, qu'il fallait leur adresser le salut de paix, leur rendre les devoirs funèbres ¹ ; de là cette tolérance pour les premiers chrétiens, cette hardiesse avec laquelle nous l'avons vu défendre les apôtres, et les disputer aux haines du sanhédrin ². De là enfin le dégoût de Gamaliel pour les écoles rabbiniques, le soin avec lequel il étudia la philosophie grecque ³, son souhait de trouver ce que Jésus donnait alors au monde, une autorité infaillible qui tranchât les vaines discussions ⁴. Supérieur à tous par la hauteur des vues et la générosité des sentiments, charitable, conciliant, si propre au règne de Jésus que les traditions en ont fait un chrétien, ce maître était digne de former Saul. Le futur apôtre vint, selon l'usage des écoliers juifs, s'asseoir à terre près de l'estrade de Gamaliel, et durant de longues années, « placé dans la poussière aux pieds du sage, il but avidement sa parole ⁵ ».

Cet enseignement laissa au disciple une empreinte que nous reconnaitrons, mais ne changea pas ce que son génie était par nature, par préjugés d'enfance et de sang. Saul, nous l'avons dit, arrivait de Tarse pénétré du pur judaïsme, « fils de pharisien, pharisien lui-même ⁶ ; » plus scrupuleux que personne pour les ob-

¹ Gillin, 696, 61.

² Act., v, 34-39.

³ Babha Kama, 83, 1.

⁴ Fais-toi une autorité pour te débarrasser du doute. » *Aboth.*, I, 15.

⁵ *Pirke Aboth*, I, 4.

⁶ Gal., I, 14. Act., xxiii, 6. Philip., III, 5.

servances légales. Bien qu'élevé au milieu des Grecs, il savait mal leur langue ; il ne l'apprit pas à l'école de Gamaliel. Cinq cents élèves, dit-on, y étudiaient la Loi, cinq cents autres la sagesse grecque ¹ ; Saul ne fut point de ces derniers. Il continua à parler l'araméen, qu'il avait bégayé au foyer paternel et dont usaient généralement les Juifs ; il le parla à Jérusalem, sur le chemin de Damas, et le conserva toute sa vie comme l'expression naturelle de sa pensée. Alors même que, devenu l'apôtre des gentils, il conversa, prêcha, écrivit en leur langue, son grec ne lui fut jamais qu'un dialecte d'emprunt. Pour entendre ses épîtres, si peu helléniques de forme, au style incorrect, obscur, même pour ses contemporains, ce langage « qui sent l'étranger ² », le plus sûr parfois est de rechercher le terme araméen qu'il traduit.

Les lettres grecques ne l'attirèrent pas davantage ; il les avait négligées dans les écoles de Tarse, il les dédaigna à Jérusalem. Dans ses écrits nul souvenir de leurs orateurs, de leurs historiens, de leurs poètes ; seuls, trois vers ³ cités en diverses rencontres montrent qu'il n'ignorait pas les chefs-d'œuvre du génie humain.

Sa principale étude fut donc la loi de Jéhovan : « Dans le judaïsme, dit-il, j'avançais plus que tous mes compagnons d'âge et je montrais un zèle sans mesure pour nos traditions ⁴. » Gamaliel avait trop de

¹ *Babha Kama*, 83, 1.

² Bossuet, *Panegyrique de saint Paul*, premier point.

³ Tit., I, 12. Act., XVII, 28. I Cor. xv 33.

⁴ Gal., I, 14.

largeur d'esprit pour ne pas s'accommoder aux différents génies; par lui Saul « fut instruit dans la manière la plus exacte d'observer les lois de ses pères ¹ » et il resta longtemps le scribe modèle dont Jésus, fils de Sirach, a tracé les devoirs : « Celui qui donne son âme à la loi du Très-Haut recherche la sagesse des anciens et médite les prophéties. Recueillant la parole des hommes renommés il pénètre dans les détours des allégories, scrute le sens caché des proverbes, et médite les énigmes des paraboles ². » L'éducation judaïque fut comme le moule où la pensée de l'apôtre prit la forme originale qu'elle garda depuis lors, et qui apparaît surtout dans ses Épîtres. Inutile d'y chercher l'art savant des rhéteurs, les déductions des péripatéticiens, leurs raisonnements suivis qui éclairent la marche depuis le début jusqu'au terme de la route. Paul l'illumine d'un jet comme l'éclair. Peu importe que le style soit rude, que les transitions soient brusques, les images incohérentes, les périodes brisées, le tout pour lui est que l'idée éclate, frappe et se grave dans l'âme. Ainsi avaient parlé David, Salomon, les voyants, les prophètes d'Israël. Sa méthode est celle que le Talmud nous a conservée, celle des écoles juives où la leçon consiste en un long entretien du maître avec les disciples. Ces formes interrogatives et dialoguées, si fréquentes dans les lettres de l'apôtre, cette persévérance à s'appuyer sur les traditions juives ou les sens mystiques de l'Écriture, qu'est-ce autre chose que les

¹ Act., xxii, 3.

² Eccli., xxxix, 1-5.

vestiges de l'éducation première, un souvenir de Gamaliel ?

Ce docteur, en effet, avait recueilli et commentait les sept règles d'interprétation ¹ rédigées par Hillel son aïeul. Rien d'étrange pour nos esprits, habitués à une logique rigoureuse, comme ces arguties rabbiniques qui, s'appuyant sur une vague similitude de noms ou de circonstances, sur un rapport du plus au moins, concluent par analogie, et font sortir d'un texte ce qui ne s'y trouve point contenu ². On n'était pas encore

¹ Ces sept règles d'argumentation (les *Middoth*) se trouvent dans l'introduction du *Sifrá*, tos. *Sanhedrin*, c. VII; *Aboth* de rabbi Nathan, c. XXXVII. Voir dans le *Kitto's Biblical Cyclopædia* l'article HILLEL, I.

² Un passage du Talmud de Jérusalem (*Pesachim*, VI, 1) montre comment les rabbis employaient ces diverses formes d'argument : « Le 14^e de Nisan tombant une fois sur un samedi, on ne sut pas si l'on pouvait, malgré le sabbat, faire le sacrifice de l'agneau pascal. On fit appeler Hillel et on lui dit : « As-tu jamais entendu dire si « l'on doit, oui ou non, célébrer la cérémonie de l'agneau pascal quand « le 14^e de Nisan tombe sur un samedi. — N'avons-nous, répondit « Hillel, que cette seule Pâque qui l'emporte sur le sabbat? N'avons- « nous pas un grand nombre de victimes semblables à la Pâque aux- « quelles le sabbat doit céder?... » Hillel commença alors par appuyer sa décision sur l'analogie, sur une conclusion *a fortiori* et sur l'emploi égal d'un mot. — Sur l'analogie : Le sacrifice quotidien est un sacrifice offert par la communauté et la Pâque en est un aussi; celui-là l'emportant sur le sabbat, celui-ci doit l'emporter aussi. — Sur la conclusion *a fortiori* : Si le sacrifice quotidien, dont la négligence n'entraîne pas le châtement de l'extermination, l'emporte sur le sabbat, à plus forte raison la Pâque, dont l'omission est punie de l'extermination, doit-elle l'emporter sur le sabbat. — Sur l'emploi égal d'un mot : Il est ordonné que l'acte s'accomplisse à son temps (במועדו) pour l'un et l'autre des deux sacrifices; de même que ce terme signifie pour le sacrifice quotidien, « malgré le sabbat, » de même ce terme doit être interprété pour la Pâque, qu'il faut l'im-

venu aux excès des Talmudistes, à chercher le sens caché dans les mots, dans les moindres particules, à « tirer de chaque coin des lettres un boisseau de décisions ¹ ». Mais déjà il suffisait de découvrir une ressemblance incertaine, quelque relation éloignée entre deux objets pour les rapprocher, les comparer, conclure de l'un à l'autre.

La subtilité de ces preuves, leur peu de solidité ne pouvaient échapper à des esprits aussi éminents qu'Hillel et Gamaliel; aussi était-ce moins aux formes de raisonnement qu'ils s'attachaient qu'au droit d'interpréter librement la Loi. Dans les écoles fréquentées par l'aristocratie, on ne connaissait qu'un moyen de décider le sens d'un texte : l'autorité des anciens docteurs. Les chefs du peuple trouvaient commode de réduire la science à une tradition infaillible dont eux seuls avaient le dépôt. Hillel ne méconnaissait pas la valeur de cette tradition, mais il refusait de la tenir pour immuable; en répandant l'usage de ses sept règles, il obtint pour la raison une part dans l'enseignement de la Loi, et parvint à concilier la lettre du texte sacré avec les nécessités du temps. C'est ainsi qu'entre autres articles sagement modifiés, Hillel fournit le moyen d'éluder l'abolition des créances ordonnée tous les sept ans à Israël. Une telle prescription empêchait tout commerce avec les païens : de sages accommodements rendirent

moler « malgré le sabbat ». Cité par Derenbourg, *Histoire de la Palestine*, p. 178.

¹ *Menahot*, 20 b.

la Loi praticable, ce qui satisfait à la fois les consciences et les intérêts.

Quelque attention que Saul donnât à cette dialectique, il n'y attachait qu'une importance secondaire; ce qui le retint à l'école de Gamaliel, ce fut la foi qu'on y respirait, l'ardeur du maître à commenter la parole des prophètes, l'enthousiasme que cette prédication entretenait parmi ses compagnons d'âge et d'étude. Dans ce centre de vie, le jeune scribe se développa librement; il prit, des leçons de Gamaliel, ce qui convenait à son naturel fougueux, dédaignant les tempéraments que celui-ci mêlait à ses plus chaudes exhortations; autant que le docteur, il voulut le triomphe de la Loi, mais de la Loi inflexible, implacable comme aux premiers jours. Quand Saul s'éloigna de cette chaire où le plus tolérant des Juifs ne parlait que de conciliation et de paix, il était devenu un zéléteur farouche du mosaïsme, prêt à violenter quiconque ne partageait pas sa croyance.

Une inspiration commune aux scribes de cette époque était d'entreprendre de lointaines missions; non contents de prêcher en Judée, ils « couraient la terre et les mers ¹ » pour gagner des prosélytes au règne prochain du Messie. Saul apparemment fut de ce nombre, et demeura éloigné de Jérusalem pendant le ministère de Jésus, car il ne vit pas le Sauveur, et ne parut ni à son jugement ni au Calvaire. Quand il rentra dans la cité sainte, les disciples du Christ formaient déjà un corps imposant. La libre prédication des diacres, d'É-

¹ Mat., XXIII, 15.

tienne en particulier, les affranchissait peu à peu du joug de la Loi; chaque jour se rompaient les liens qui, rapprochant les chrétiens des Juifs, avaient d'abord permis de ne pas distinguer l'Église des nombreuses synagogues de Jérusalem. Saul vit le danger dans cette ville où couvait déjà la révolte; il s'exalta jusqu'à la fureur, et, de concert avec les princes d'Israël il résolut de détruire les chrétiens.

Étienne, signalé par la hardiesse de ses discours, fut leur première victime. Nous avons vu Saul siéger dans le tribunal où comparut le diacre, donner sa voix contre lui, le suivre jusqu'au lieu du supplice, et garder les vêtements de ceux qui le lapidaient¹. Enflammé par ce premier meurtre, il se crut suscité de Dieu pour exterminer les novateurs : « J'estimais, dit-il, qu'il n'était rien que je ne dusse faire contre le nom de Jésus de Nazareth². » Les pontifes qui dominaient le sanhédrin s'empressèrent de seconder cette haine, et donnèrent au scribe de pleins pouvoirs³. Dès lors ses emportements ne connurent plus de bornes; il courait de synagogue en synagogue, pénétrait dans les maisons, forçant les faibles et les timides à renier le nom de Jésus⁴. Tout ce qui résistait était jeté en prison, contraint au blasphème par le fouet, les tourments et la mort⁵. Selon le mot de Paul, sa persécution

¹ Act., VII, 5, 9; XXII, 20; XXVI, 10.

² Id., XXVI, 9.

³ Id., XXVI, 10.

⁴ Id., XXVI, 11; VIII, 3

⁵ Id., XXII, 4.

fut « un excès de fureur ¹ » ; il ravagea l'Église de Jérusalem. Mais sa rage redoubla quand il apprit que les fidèles ne fuyaient dans les villes voisines que pour y porter leurs croyances, que la foi nouvelle se répandait au loin, qu'à Damas même de nombreux Juifs invoquaient le crucifié. « Plein de menaces, ne respirant que le sang des disciples du Seigneur, il vint trouver le grand prêtre ² et lui demanda des lettres pour les synagogues de Damas, afin que s'il trouvait quelques personnes de cette secte, hommes ou femmes, il les amenât garrottés à Jérusalem ³. »

Cette commission donnée par le sanhédrin, les violences exercées impunément, le sang répandu, tout montre combien le gouvernement de Judée avait changé depuis que Caligula régnait. Détruire ce qu'avaient édifié ses prédécesseurs paraissait l'unique ambition de ce César en démence. Tibère avait maintenu sous le joug les plus lointaines provinces : Caius laissa tout à l'abandon et permit aux magistrats de chaque pays de rendre la justice. Tibère, continuant la politique d'Auguste, saisissait toute occasion de réduire en province les royaumes alliés : Caius ne songea qu'à dissiper follement ces conquêtes. Non content de délivrer le petit-fils d'Hérode, Agrippa, que son prédécesseur retenait captif pour prévenir ses intrigues en Judée, il

¹ Gal., I, 13.

² Ce grand prêtre était probablement Théophile, fils d'Anne, qui exerça ses fonctions de l'an 37 à 42. Josèphe, *Antiquitates*, xviii, 53; xix, 6, 2.

³ Act., ix, 1, 2.

lui fit présent d'une partie de la Palestine¹ ; il accorda la Commagène à Antiochus, l'Iturée à Soémus, à Cotys la petite Arménie, une partie de la Thrace à Rhæmetalès². Vers le même temps, nous voyons Damas aux mains d'Arétas, roi de Pétra. Ce fut là une nouvelle extravagance de Caligula, qui se produisit à la suite d'événements déjà connus en partie de nos lecteurs³. On se souvient qu'Hérode Antipas, le meurtrier de Jean-Baptiste, n'avait pas impunément substitué à sa légitime épouse l'adultère Hérodiade. Arétas s'arma pour venger sa fille répudiée, et battit si complètement le tétrarque, que ce dernier n'eut d'autres ressources que d'implorer le secours de Rome. Tibère, toujours favorable à Antipas, ordonna au légat de Syrie, Vitellius, de lui venir en aide, et les légions marchaient contre Pétra, quand la mort de l'empereur les arrêta sur la route⁴. Caligula s'empessa, là comme dans tout l'Orient, de prendre le contre-pied de Tibère ; il laissa le champ libre à Arétas, qui s'empara de Damas, peut-être même la reçut en don du fantasque César⁵, car le défaut de médailles damasquines au nom de Caligula⁶

¹ Josèphe, *Antiquitates*, xviii, 6, 6-11.

² Suétone, *Caius*, 16. — Dion Cassius, lxx, 8, 12. — Josèphe, *Antiquitates*, xviii, 5, 3 ; 6, 10.

³ Voir *Vie de N.-S. Jésus-Christ*, t. I, l. III, ch. II ; l. IV, ch. VII, 2.

⁴ Josèphe, *Antiquitates*, xviii, 5, 1-3.

⁵ Cette dernière hypothèse est d'autant plus vraisemblable qu'Arétas trouvait un allié naturel dans le favori du nouvel empereur, Agrippa, lequel partageait la haine du roi de Pétra pour Hérode Antipas. Josèphe, *Antiquitates*, xviii, 7, 2.

⁶ Nous avons en effet des monnaies romaines de Damas portant les noms d'Auguste, de Tibère et de Néron.

paraît indiquer que jamais la ville ne se regarda comme relevant de cet empereur. Dès l'an 37 par conséquent, Arétas y régnait, et avait établi un ethnarque pour l'administrer.

L'agrément de cet officier iduméen fut nécessaire à Saul pour accomplir sa mission. Aussi serait-il inexplicable que les sanhédrites aient adressé aux synagogues et non à ce gouverneur les lettres qui autorisaient leur délégué, si nous ne savions quelle puissance avait alors la communauté juive de Damas. Le nombre des Israélites établis dans cette ville s'élevait selon des calculs probables à 50,000¹, et leur influence était telle, qu'ils avaient attiré presque toutes les femmes au culte de Jéhovah². Ils formaient donc le corps le plus considérable de la cité, celui qu'il importait de gagner afin de s'en faire non seulement des sujets dociles, mais de zélés partisans. Arétas avait été conduit par ces vues politiques à octroyer aux Juifs de Damas les libertés dont jouissaient leurs frères dans tout l'empire romain. Non content de respecter leur foi, il leur attribua une véritable autonomie, des tribunaux où les chefs d'Israël décidaient les questions religieuses, et punissaient par le fouet, la prison, l'excommunication; il accorda même à la communauté de Damas de relever immédiatement de Jérusalem. Nous en avons pour preuve le fait qui nous occupe ici, ces lettres, ces instructions adressées directement aux synagogues de

¹ D'après Josèphe, on comptait parmi eux dix mille hommes capables de porter les armes, ce qui suppose une population totale de cinquante mille âmes environ. Josèphe, *Bellum Judaicum*, II, 20, 2.

² Josèphe, *Antiquitates*, XVIII, 5, 1, 3

la ville. Les chefs d'Israël étaient trop avisés pour s'exposer à voir leur autorité méconnue. En commandant à Saul de leur amener les rebelles enchaînés, ils savaient qu'on respecterait leurs ordres, et qu'au besoin les officiers d'Arétas prêteraient main-forte à l'exécution.

CHAPITRE SEPTIÈME.

LA CONVERSION DE SAINT PAUL.

Saul marcha droit à Damas sans donner un regard aux chrétientés qu'il rencontra. Quelque route qu'il ait prise en quittant Jérusalem ¹, il approcha de la cité à travers l'Iturée, sur un sol de lave, couvert de rocs brisés, coupé de fissures profondes. Au sortir de ce désert, la plaine qu'arrosent le Pharphar et l'Abana ² apparaît comme une vision du paradis. Dominée au nord par l'Anti-Liban, au couchant par les cimes neigeuses de l'Hermon, ceinte d'une mer de sable, cette oasis n'est qu'un immense verger : noyers, figuiers, abri-

¹ Trois voies romaines menaient de Jérusalem à Damas. L'une, coupant le Jourdain à Jéricho, montait par Hésébon, Bostra et la Trachonitide. La seconde franchissait le fleuve au sud du lac de Génésareth et arrivait à Damas par Gadare. La troisième, communément suivie, passait par la Samarie, le Thabor, Capharnaüm, traversait le Jourdain « au pont des Filles de Jacob », et contournait au sud la base de l'Hermon.

² Le Pharphar (Nahr-el-Awady), coulant au sud de la cité, à trois heures de marche environ, n'arrose que la plaine de Damas. C'est l'Abana (le Barada moderne), qui étend ses innombrables ruisseaux sur la ville et les jardins qui l'entourent. Les Grecs l'appelaient à juste titre le Chrysorreas, la rivière « aux flots d'or », car elle est la richesse et la vie de Damas ; sortant d'une gorge de l'Anti-Liban, elle crée dans un désert de feu le plus belle plaine de toute la Syrie.

cotiers enlacent leurs rameaux et mêlent leurs feuillages; çà et là, en des bosquets odorants, mûrissent les fruits des chauds climats, l'orange, le citron, la grenade; la vigne court d'arbre en arbre; partout, sous les dômes verdoyants, les eaux font entendre leur murmure. La ville figure un ovale dans cette forêt aux mille teintes. Elle n'avait, au temps de l'apôtre, ni coupoles, ni minarets; mais les blanches maisons étincelaient alors comme aujourd'hui, la plaine d'alentour avait la même parure. Damas se montrait déjà telle que la chantent les Arabes, une jonchée de perles sur un tapis d'émeraude.

Il était midi quand Saul, entouré de son escorte, parcourut les allées qui serpentent au milieu des vergers ¹. Un soleil dévorant embrasait le ciel; aux abords de la cité accablée par la chaleur du jour, régnait un profond silence. Saul, dans le calme de cette dernière marche ², rêvait gloire et prochains triomphes, la ville pleine de sa venue, les juifs l'acclamant, les chrétiens éperdus devant lui. Tout à coup, une grande lumière venant du ciel enveloppa les voyageurs. Ceux qui ont

¹ La tradition actuelle des Latins place le lieu de la conversion au milieu du cimetière chrétien, au sud-est de la ville et non loin des remparts.

² S. Luc donne trois récits de la conversion de S. Paul : le premier au chapitre ix^e des Actes (3-19), où il raconte lui-même cet événement; les deux autres dans les discours de Paul aux Juifs et à Agrippa (xxii, 5—16; xxvi, 12-20). Le peu de soin qu'a pris un historien aussi exact d'effacer les différences de ces narrations montre qu'il n'y voyait point de contradictions, mais des traits divers concourant au même dessein. S. Paul revenait souvent sur cette apparition qui avait décidé de toute sa vie; quoi de plus naturel qu'il en ait rapporté tantôt une circonstance, tantôt une autre! Nous

éprouvé, en Syrie, la violence du midi, comprendront la force de ces paroles : « Je vis au milieu du jour briller du ciel une lumière plus étincelante que le soleil. » Foudroyés par ce soudain éclat, tous tombèrent par terre ¹; au même instant, Saul entendit, en langue hébraïque, une voix qui disait : « Saul, Saul, pourquoi

avons réuni les détails épars au cours des trois témoignages, ne prenant toutefois dans le discours à Agrippa que les paroles de Jésus : « Lève-toi et tiens-toi debout ! » et omettant les instructions qui suivent : « Je t'ai apparu afin de t'établir ministre et témoin des choses que tu as vues, et de celles aussi que je te montrerai en t'apparaissant de nouveau; et je te délivrerai de ce peuple et des gentils auxquels je t'envoie maintenant pour leur ouvrir les yeux, afin qu'ils se convertissent des ténèbres à la lumière et de la puissance de Satan à Dieu, et que par la foi qu'ils auront en moi ils reçoivent la rémission de leurs péchés et qu'ils aient part à l'héritage des saints. » Si nous ne rapportons pas ces longs enseignements au jour où Jésus abattit l'apôtre sur le chemin de Damas, c'est qu'ils nous paraissent s'accorder moins bien avec l'ordre concis que nous entendons dans les deux autres narrations : « Lève-toi, va à Damas; on te dira là ce que tu dois faire; » c'est surtout qu'ils sont en opposition avec ces récits, lesquels nous montrent Saul à son entrée dans la ville ignorant encore les desseins de Dieu sur lui. Les paroles que nous laissons ainsi de côté dans le discours à Agrippa ne sont à notre gré qu'un développement oratoire où l'apôtre résume les enseignements que le Sauveur lui adressa en divers temps : dans la demeure de Judas, pendant sa longue retraite en Arabie, et même plus tard, quand, revenu à Damas, il trouva les Juifs obstinés à repousser l'Évangile, car ces mots : « Je te délivrerai de ce peuple et des gentils auxquels je t'envoie maintenant, » supposent que Saul a vu sa prédication rejetée par la Synagogue.

¹ Paul, dans son discours à Agrippa, marque expressément que tous tombèrent par terre (Act., xxvi, 14). Le récit fait par saint Luc au chapitre ix, 7, paraît indiquer que quelques compagnons de Saul, sinon tous, s'étaient remis avant lui de leur premier effroi et qu'ils étaient debout (l'imparfait *εἰστήκεισαν* a ce sens) quand la voix de Jésus se fit entendre à leur chef gisant sur le sol.

me persécutes-tu ¹? » Il répondit : « Qui êtes-vous, Seigneur? » Et le Seigneur lui dit : « Je suis Jésus de Nazareth, que tu persécutes. Il t'est dur de regimber contre l'aiguillon. » Alors, frémissant et épouvanté : « Seigneur, s'écria-t-il, que voulez-vous que je fasse? » Le Seigneur répondit : « Lève-toi et entre dans la ville; on te marquera là ce qu'il faut que tu fasses. » Or, les compagnons de Saul demeuraient stupéfaits, car ils entendaient une voix et n'apercevaient personne. Leur chef se releva, étendit les bras, chercha la route à tâtons; ses yeux étaient ouverts, mais il ne voyait plus. Ils le prirent par la main, le guidèrent, et, franchissant la porte de Damas, ils entrèrent dans la rue Droite. Cette voie, l'une des splendeurs de la cité, la traversait de l'orient au couchant; large de cent pieds, elle était partagée par des portiques corinthiens en trois avenues ² et coupée au milieu par un arc de triomphe. Là se pressait toute la ville, habitants comme étrangers. Paul s'y était promis une entrée triomphante, et il parcourait cette rue, sans voir la foule qui le regardait, traîné par la main, objet d'étonnement et de pitié.

Conduit dans la maison d'un juif nommé Judas, il y

¹ Dans les trois récits de l'apparition, le nom hébreu Σαούλ est conservé tel que Jésus le prononça; ailleurs, dans les Actes, S. Luc lui donne la forme grecque : Σαυλος.

² Une rue moderne (Tarik-el-Mustekim) suit le tracé de cette voie; mais, étroite, irrégulière, bordée d'échoppes lépreuses, elle n'a rien qui rappelle la splendeur de l'antique Corso; çà et là néanmoins quelques restes de colonnes apparaissent encore, cachées par les maisons ou engagées dans les boutiques des bazars. Les compagnons de Paul, venant du sud-est de la ville, l'introduisirent dans cette rue par la porte orientale, le Bâb-Sharki.

fut trois jours, privé de la vue, sans manger ni boire. Les chrétiens, tremblant au nom de Saul, évitaient cette demeure; les Juifs s'en détournèrent. Paul resta dans la solitude, jeûnant et priant. Le souvenir des fidèles qu'il avait torturés; la dernière parole, le dernier regard, le sang d'Étienne lui étaient de cruels remords : « Pourquoi me persécutes-tu? » répétait la voix de Jésus, car c'est bien Jésus que Saul avait entendu; c'est lui qu'il avait vu, non tel qu'il l'imaginait, mais n'ayant pour son persécuteur que de tendres reproches, semblable aux humbles croyants en qui le Sauveur revivait et souffrait. Pourquoi ce Jésus l'avait-il abattu sur le chemin, et qu'allait-il imposer à son ennemi dompté? Saul, dans son angoisse, se tourna vers le ciel; il pria, et son âme apaisée s'ouvrit à l'espérance. Au bout de trois jours, il eut un ravissement d'esprit : un homme lui apparut, qui lui imposait les mains et le guérissait. Cette vision annonçait l'approche du salut. Se remettant à Dieu, il attendit dans le recueillement.

« Or, il y avait à Damas un disciple nommé Ananie, à qui le Seigneur dit dans une vision : « Ananie ! » Et il répondit : « Me voici, Seigneur. » Le Seigneur ajouta : « Lève-toi et t'en va dans la rue qu'on appelle « Droite; cherche, en la maison de Judas, un homme « nommé Saul de Tarse, car voici : il prie. » Ananie lui répondit : « Seigneur, j'ai ouï parler à plusieurs « de cet homme, combien de maux il a faits à vos saints « dans Jérusalem. Et ici il a pouvoir des grands prêtres « d'emmener prisonniers tous ceux qui invoquent votre « nom. » Le Seigneur repartit : « Va, car cet homme « est un instrument que j'ai choisi pour porter mon nom

« devant les gentils, devant les rois et les enfants d'Israël. Je lui montrerai combien il doit souffrir pour mon nom. » Ananie s'en alla donc, et, étant entré dans la maison où se trouvait Saul, il lui imposa les mains et lui dit : « Saul, mon frère, le Seigneur Jésus, qui t'a apparu dans le chemin par où tu venais, m'a envoyé afin que tu voies et que tu sois rempli du Saint-Esprit. » Aussitôt il tomba de ses yeux comme des écailles, et Saul recouvra la vue. »

Son premier regard fut pour Ananie. Saul s'abandonnant au guide envoyé par le Seigneur, eut vite appris de lui ce qu'il importait de savoir, que Jésus était le Messie annoncé par les voyants d'Israël. A ce témoignage des prophéties, invoqué de préférence par les Hébreux baptisés, se borna sans doute l'enseignement d'Ananie, car il demeurait vrai fils d'Israël. « C'était un homme selon la Loi, disent les Actes ¹, à la vertu duquel tous les Juifs de la ville rendaient témoignage. »

Ananie lui dit : « Le Dieu de mes pères t'a choisi d'avance pour connaître sa volonté, et pour voir le juste et entendre une voix de sa bouche ; car tu lui seras témoin auprès de tous les hommes de ce que tu as vu et entendu. Et maintenant, que tardes-tu ? Lève-toi, sois baptisé ² et te lave de tes péchés, invoquant son nom ³. » L'eau était proche à Damas, toute maison ayant sa fon-

¹ Act., xxii, 12.

² Bien qu'appelé à l'apostolat par Jésus lui-même, Saul ne devint chrétien que par le baptême.

³ Act., xxii, 14-16.

taine ceinte de fleurs et d'orangers. Saul se leva et reçut l'ablution au nom du Sauveur. Ayant ensuite mangé, il reprit des forces et demeura quelques jours avec les disciples qui étaient dans la ville. La plupart, sinon tous, étaient accourus au bruit de sa guérison, et ils entouraient celui qu'ils avaient tant redouté. Saul entendit d'eux la Bonne Nouvelle, telle que nous la trouvons dans l'Évangile de S. Matthieu : les principaux actes du Maître, ses miracles, ses paraboles, ses enseignements ramassés en brèves sentences, et rappelés un peu confusément. Ce fut là pour le catéchumène, qui « renaissait de l'eau et de l'Esprit ¹ », le lait des premiers jours : il se nourrit, se rassasia de ce suc divin, et sa foi en devint si ardente qu'il se mit aussitôt à prêcher dans les synagogues, assurant que Jésus était le Fils de Dieu. Tous ceux qui l'écoutaient étaient dans l'étonnement et disaient : « N'est-ce pas là celui qui, dans Jérusalem, exterminait ceux qui invoquaient ce nom et qui est venu ici pour les amener liés aux princes des prêtres? » Mais Saul se fortifiait de plus en plus, et confondait les Juifs en leur prouvant que Jésus était le Christ. A leur embarras succéda la colère, une haine implacable, et Saul, exposé à de pressants dangers, entendit la voix de Jésus l'appeler à la solitude : il quitta donc Damas, et se retira en Arabie.

Le nom d'Arabie, réservé aujourd'hui à la péninsule qui s'étend entre la mer Rouge et le golfe Persique, avait dans l'antiquité une acception plus large et dési-

¹ Joan., III, 5.

gnait non seulement l'Idumée et l'orient du Jourdain ¹, mais la haute Syrie jusqu'à Apamée ², et même les environs de Damas. Plusieurs pensent que Saul s'arrêta aux alentours de la cité, dans les rochers de la Trachonitide ou les campagnes du Hauran. D'autres supposent que son voyage en Arabie fut une longue prédication; que Bostra ³, que Pétra, capitale d'Arétas, reçurent alors la Bonne Nouvelle. Mais cette dernière hypothèse s'accorde mal avec ce que l'apôtre écrivait plus tard : « Lorsqu'il eut plu à Dieu de me révéler son Fils, afin que je le prêchasse aux nations, aussitôt je ne conférai avec aucun homme, mais je m'en suis allé en Arabie ⁴. »

Une nouvelle manifestation de Jésus, distincte de celle qui abattit le persécuteur sur le chemin de Damas, paraît indiquée dans ce passage de l'Épître aux Galates. Le Sauveur, y découvrant à Saul sa mission d'apôtre des gentils, lui marquait qu'il n'avait rien à recevoir des hommes et l'appelait dans la solitude pour y être son seul maître. C'est donc en un lieu retiré que s'éloigna le nouveau chrétien, et, selon une supposition vraisemblable, dans l'Arabie Pétrée, au Sinäï. A la vérité, depuis que le Seigneur y avait apparu à Moïse au milieu de foudres et d'éclairs, la montagne sainte demeurait pour les fils d'Israël un objet d'épouvante. Pendant quinze siècles, l'histoire ne nomme qu'un seul pèlerin

¹ Eusèbe, *Onomasticon*, Ἰορδάνης. — Josèphe, *Bellum Judaicum*, I, 4, 3. *Antiquitates*, XII, 4, 11.

² Arrien, II, 20. — Strabon, XVI, 2.

³ Βόστρα, ἡ νῦν μητροπόλις τῆς Ἀραβίας. Eusèbe, *Onomasticon*, Βοσῶρ.

⁴ Gal., I, 16, 17.

venant de Judée aux lieux où Jéhovah avait donné la Loi, c'est Élie, et il n'y parut que pour se trouver face à face avec Dieu, sur un sol tremblant, au milieu de feux et « d'ouragans capables de renverser les monts et de briser les roches ¹ ». Mais si de tels souvenirs entouraient de terreur le Sinaï, ils en faisaient aussi le théâtre des grandes révélations. Saul put frémir d'y être conduit par l'Esprit de Dieu, il ne s'en étonna pas, car c'était pour être initié au mystère dont il ne cessera plus de parler, « ce mystère caché dans tous les siècles et tous les âges ², » « ce mystère du Christ, voilé jusque-là aux enfants des hommes... que les gentils sont appelés au même héritage que les Juifs, qu'ils font un même corps avec eux, participent aux mêmes promesses de Dieu en Jésus-Christ ³ ». Le salut offert aux païens sans passer par le judaïsme, la justification, œuvre gratuite de la miséricorde divine, opérée par la grâce et la foi en Jésus, telles furent les vérités découvertes alors à Paul. C'est là ce qu'il appela « son Évangile ⁴ », ce que partout il proclama « n'avoir appris ni reçu d'aucun homme, mais par la révélation de Jésus-Christ ⁵ ».

A ces dogmes principaux se mêlèrent d'autres enseignements. Le mystère des derniers jours du monde lui fut expliqué ⁶; l'institution de l'eucharistie racontée

¹ III Reg, XIX, 8-15.

² Col., I, 25.

³ Ephes., III, 5, 6.

⁴ Rom., II, 16; XVI, 25.

⁵ Gal., I, 12.

⁶ I Thess., IV, 15.

par le Sauveur lui-même¹, en un mot, le dépôt de la foi remis dans ses mains en telle plénitude que Paul n'eut plus rien à recevoir des disciples du Sauveur. Quand il monta à Jérusalem pour voir Pierre, et plus tard pour assister au premier concile de l'Église, « les grands apôtres ne lui apprirent aucune chose nouvelle²; » quant à lui, il se contenta de leur communiquer l'Évangile qu'il prêchait aux gentils³, et on ne lui fit aucune censure.

Nous ignorons la durée du séjour en Arabie, pendant lequel Saul, « séparé de la chair et du sang⁴ », vit, entendit Jésus, de même que Moïse avait conversé avec Jéhovah. Il se peut que cette retraite se soit prolongée une notable partie des trois années qui s'écoulèrent entre la conversion de l'apôtre et sa fuite de Damas, que nous raconterons bientôt. Car, au témoignage des Actes, ce fut longtemps⁵ après ses premières prédications que les Juifs, le voyant reparaitre dans leurs synagogues, résolurent de le faire mourir. Et, d'ailleurs, quoi de plus commun dans la conduite de Dieu à l'égard des saints que ces jours d'obscurité, où il anéantit le vieil homme pour créer le nouveau? En Saul, cette transformation fut admirable; d'un scribe fanatique et sanguinaire, elle fit un vase d'élection, un miroir si fidèle des vertus du Maître que l'apôtre pouvait dire : « Je ne vis plus, mais Jésus vit en moi⁶. »

¹ 1 Cor., XI, 23; XV, 3.

² Gal., II, 6.

³ Id., II, 2.

⁴ Id., I, 16.

⁵ Act., IX, 23. Ὡς δὲ ἐπληροῦντο ἡμέραι ἰκαναί.

⁶ Gal., II, 20.

En même temps que l'âme de Paul prenait cet essor, son corps, ébranlé par des commotions soudaines, rompu par les luttes au prix desquelles la vertu s'affermait, son corps s'affaiblissait et devenait pour lui un lourd fardeau. Désormais sa vie ne sera plus qu'un martyre, « une mort de chaque jour¹ ». Pas une lettre où il ne parle de ses infirmités, des afflictions de sa chair : « Je porte en mon corps, disait-il, la mort de Jésus-Christ². » Un mal chronique s'empara de lui, entrava son ministère et le réduisit à un état si humiliant qu'il remerciait plus tard les Galates « de ne l'avoir ni méprisé ni rejeté à cause des épreuves qu'il souffrait en sa chair³ ».

Nulle part les écrits apostoliques, qui parlent souvent de cette infirmité, n'en font connaître la nature. Des souffrances de tête, selon quelques Pères; la goutte, la gravelle, selon d'autres, étaient la croix que Paul traîna péniblement⁴. Mais ces maladies n'expliquent pas le dégoût qu'il craignait d'inspirer⁵. Aussi croyons-nous vraisemblable l'hypothèse proposée par plusieurs écrivains modernes que l'apôtre souffrait d'une inflammation des yeux. L'ophtalmie, en Orient, a des excès inconnus dans nos climats; elle éteint peu à peu la vue,

¹ I Cor., xv, 31.

² II Cor., iv, 10.

³ Gal., iv, 14.

⁴ Cornelius à Lapide, *in II ad Cor.*, xii, 7 : « Anselmus, Beda, Sedulius et Hieronymus putant fuisse corporis ægritudines, sive capitis perpetuum dolorem, ut vult Hieronymus; sive viscerum iliacos dolores, ut alii, apud S. Thomam, sive renum infirmitatem et podagram, ut vult Nicetas; sive, ut alii, stomachi ægritudinem; sive aliquem alium morbum. »

⁵ Οὐκ ἐξουθενήσατε οὐδὲ ἐξέπτύσατε. Gal., iv, 14.

rend l'organe si sensible que la lumière le blesse comme un trait; rongant les paupières, elle forme des plaies saignantes; la lèpre seule est plus hideuse. Sans savoir à quel point cette maladie désolait l'apôtre, nous avons lieu d'y voir la véritable « affliction de sa chair¹ ». Atteint plus douloureusement chez les Galates, il témoigne que ces fidèles « étaient prêts, si c'eût été possible, à s'arracher les yeux pour les lui donner² ». C'est là une indice à recueillir. Et quand, écrivant à ces mêmes chrétiens, il leur dit : « Voyez quelles grandes lettres je trace de ma main³ ! » il est évident que Paul, réduit à se servir d'un secrétaire, ne signe qu'à grand'peine, en caractères informes. L'organe de la vue paraît donc avoir été chez lui gravement compromis. De là vient que, dans le sanhédrin, il ne put distinguer le grand prêtre de ses assesseurs⁴; de là encore la crainte qu'il manifeste de rester seul, sans compagnons pour l'assister⁵.

Si pénible que fût cette affliction, Saul trouvait en lui une épreuve plus humiliante encore, la concupiscence demeurée vivace dans un corps malade. Lui-même a confessé la violence de ses luttes : « Je ne fais pas le bien que je veux, mais je fais le mal que je hais. Je me plais dans la loi de Dieu selon l'homme intérieur, mais je sens dans les membres de mon corps une autre loi qui combat contre la loi de mon esprit et

¹ Gal., iv, 13.

² Id., iv, 15,

³ *Ἡγλίοις γράμμασιν.* Gal., vi, 11.

⁴ Act., xxiii, 2-5.

⁵ I Thess iii, 1. II Tim., iv, 16, etc.

qui me rend captif de la loi du péché qui est dans les membres de mon corps. Malheureux homme que je suis, qui me délivrera de ce corps de mort ¹ ? » Une chair à la fois délicate et révoltée, telle était donc la croix à laquelle Jésus l'attachait ; il donnait par là un contrepoids aux faveurs dont il le comblait, à la sublime mission qui faisait de lui l'apôtre de la gentilité, comme Pierre l'était de la circoncision. Mais l'épreuve restait si cruelle que Paul ne s'y accoutuma jamais ; vingt ans plus tard, il s'en plaignait encore aux Corinthiens, l'appelant l'aiguillon qui perce sa chair, l'ange de Satan qui le soufflète : « Trois fois, dit-il, j'ai prié le Seigneur de m'en délivrer, et il m'a répondu : « Ma grâce « te suffit, car ma puissance éclate mieux dans la fai-
« blesse ². »

Ce sentiment d'humiliation se réfléchissait dans l'extérieur de Paul. Dès l'abord, il se montrait défiant de soi, timide, embarrassé ; sa mine chétive prévenait contre lui ; toute l'antiquité s'accorde à le peindre laid et petit, la face pâle, garnie d'une barbe grise, la tête chauve, le nez aquilin, d'épais sourcils se rejoignant sur le front ³. Les Corinthiens, au goût délicat, trouvè-

¹ Rom., VII, 15-24.

² II Cor., XII, 7. S. Thomas nous paraît donner la véritable interprétation de ce texte en l'appliquant à la fois aux douleurs corporelles qui tourmentaient l'apôtre et à la concupiscence qui l'agitait : « Datus est, inquam, mihi stimulus carnis, crucians corpus meum per infirmitatem corporis, ut anima sanetur ; quia ad litteram dicitur quod fuit vehementer afflictus dolore iliaco ; vel stimulus carnis meæ, id est concupiscentiæ surgentis ex carne mea, a qua multum infestabatur. » *Comment. in II Cor.*, XII, 7.

³ Ce portrait ne se trouve en son entier que dans Nicéphore Cal-

rent ses discours grossiers, sa personne basse et méprisable¹. Paul sentait vivement le désavantage d'un tel extérieur, et il priait ses fidèles de ne point le juger par les apparences, mais de se souvenir de sa charité pour eux². C'est par le cœur, en effet, qu'il allait conquérir le monde; jamais homme n'a aimé et ne fut aimé comme lui. Par un de ces contrastes fréquents dans les natures ardentes, Saul, fougueux, irascible, emporté jusqu'au sang quand la passion le maîtrisait, Saul avait l'âme compatissante, facilement émue, prompte aux larmes. Il se donnait sans réserve, mais il avait besoin d'un retour de tendresse; nul n'a mis plus haut l'affection, ne s'est montré plus sensible aux

liste, écrivain récent (xiv^e siècle), mais qui résume les témoignages d'auteurs anciens, car, sans posséder les ressources que lui fournissait alors la bibliothèque de Constantinople, nous trouvons épars dans les documents des premiers siècles les traits recueillis par cet historien (Nicéphore, *Historia ecclesiastica*, II, 37). Au vi^e siècle, Jean Malala décrit ainsi l'apôtre : « Un homme au dos voûté, les cheveux et la barbe grisonnants, le nez aquilin, les yeux bleus, les sourcils se rejoignant, le teint couperosé, la barbe épaisse (*Chronographia*, p. 257). S. Jean Chrysostome l'appelle ὁ τρίπηχυς ἄνθρωπος, « l'homme haut de trois coudées » (Or. xxx, *In princip. apost.*). Un apocryphe du même temps (iv^e siècle), le *Philopatris*, parle du Galiléen « chauve, au nez recourbé, qui monta au troisième ciel et y apprit des merveilles » (Lucien, *Philopatris*, § 12). Les Actes de S. Paul et de S^{te} Thècle, composés au III^e siècle (Tischendorf, *Acta Apostolorum apocrypha*, p. 41), décrivent l'apôtre « petit de taille, chauve, les sourcils se rejoignant, le nez aquilin ». Il est facile de reconnaître les principaux traits de ce type dans le médaillon trouvé au cimetière de Saint-Calliste, monument d'un beau style et qui remonte au commencement du II^e siècle. Northcote et Bronlow, *Roma Soterranea*, t. II, p. 310.

¹ II Cor., x, 1, 10; xi, 6.

² Gal., iv, 13, 19, 20, etc.

égards, plus reconnaissant; l'ingratitude, la séparation le déchiraient. Attentif aux besoins de tous, respectueux des coutumes, il supposait en autrui les sentiments qui l'animaient; il aimait les hommes autant que la vérité et il les gagnait en se faisant chérir.

Un charme non moins puissant était l'humilité qu'il mettait à se découvrir faible, craintif, dans le tremblement et les larmes, accessible au découragement, priant jour et nuit, ne trouvant de force que dans le Christ, qui lui était devenu « tout en toutes choses ¹ ». Cette sainteté, où l'action de Dieu apparaissait si manifeste, assurait à la prédication de Paul l'efficace que nous admirerons bientôt. Sans doute, l'apôtre n'atteignit pas dès les premiers jours la perfection où il s'éleva plus tard; mais ce fut durant la retraite qui accompagna sa conversion que Dieu transforma son cœur, et tourna en vertus ce qui était chez lui par nature qualités comme défauts. Il convenait de rappeler ici les uns et les autres, afin de suivre mieux le développement d'une vie qui eut sur l'Église naissante une influence capitale.

Paul était sorti de Damas néophyte, incertain dans ses voies, tout branlant encore du coup qui l'avait abattu; mais, dans la solitude, ses yeux s'étaient faits à la lumière qui l'éblouissait d'abord; il revenait maître de soi, connaissant sa mission, ayant reçu la doctrine de Jésus sous des formes précises, dogmatiques, qui sont demeurées celles de la théologie chrétienne.

¹ Col., iii, 11.

Toutefois, en lui désignant la gentilité comme le champ réservé à ses travaux, le Sauveur lui avait commandé, ainsi qu'il l'avait fait aux Douze, de proposer d'abord l'Évangile aux Juifs. Il lui avait montré les clefs du royaume des cieux commises aux mains de Pierre, et les gentils ne devant entrer qu'au temps où le chef de l'Église leur ouvrirait les portes : Saul attendit respectueusement cette heure. Nous voyons, en effet, qu'à son retour dans la ville de Damas, il ne s'adressa qu'aux seuls Juifs ; mais il leur prêcha Jésus avec une telle puissance que nul ne lui pouvait tenir tête. Dans les communautés israélites, au défaut de raisons on usait de la force ; la prison, le fouet, l'excommunication, vengeaient tout ce qui semblait attenter à la Loi. Il est probable que Saul éprouva d'abord ces rigueurs, et que c'est à les voir inutiles que les chefs de la Synagogue résolurent entre eux de le faire mourir. Pour secret que fût leur dessein, l'apôtre en eut avis, et disparut aux yeux de ses ennemis, qui, ne sachant plus où l'atteindre et craignant qu'il ne s'évadât, firent garder jour et nuit les portes de la ville. Ils étaient aidés dans leurs poursuites par l'ethnarque d'Arétas, qui employa ses soldats à chercher le novateur.

Paul, pressé de tous côtés, ne pouvait échapper à la mort qu'en sortant de Damas ; toutefois, craignant d'attirer sur ses frères la fureur des Juifs, il repoussait apparemment ce moyen de salut, car le texte des Actes insinue que les disciples préparèrent seuls sa fuite et lui imposèrent leur dessein ; « ils le prirent, et, durant la nuit, le descendirent dans une corbeille par une

fenêtre le long de la muraille ¹ ». Longtemps on montra, à l'orient de la ville, une des maisons qui font saillie sur le rempart, et, dans cette maison, la baie ouverte par où glissa le panier de jonc. Ce vestige a disparu depuis quelques années. Toutefois, au même lieu, une grotte est encore vénérée comme le premier refuge que trouva l'apôtre, et tout auprès s'élève le tombeau de S. Georges, le bon portier qui fut mis à mort pour avoir secondé l'évasion ². Quel que soit le fond historique de ces légendes, elles mettent en relief les circonstances qui affligèrent particulièrement l'apôtre dans cette fuite : les vengeances auxquelles il laissait ses frères exposés et l'humiliation de se dérober comme un criminel. Cette épreuve parut si pénible à S. Paul que, vingt ans plus tard, il en ressentait encore l'amertume et la mettait au nombre des grandes douleurs de sa vie. « Que, s'il faut se glorifier de quelque chose ³, je me glorifierai de mes peines et de mes souffrances. Dieu, le Père de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui est béni dans tous les siècles, sait que je ne mens point. Étant

¹ Λαβόντες οἱ μαθηταὶ αὐτοῦ est la leçon donnée par les plus anciens manuscrits (A. B. C. N.) S. Jean Chrysostome la traduit ainsi : « les disciples de Paul le prirent et le firent descendre, » etc. La Vulgate, les versions syriaques, copte et éthiopienne, ont lu la variante αὐτόν que nous trouvons dans le *Codex Laudianus* (VI^e ou VII^e siècle), le *Mutinensis* (IX^e siècle) et l'*Angelicus Romanus* (IX^e siècle). Cette dernière leçon donne au texte un sens plus plausible, car il est peu probable que S. Paul ait déjà eu ses disciples à lui.

² Les chrétiens de Damas, en témoignage de leur vénération, déposent aux pieds de ce saint les morts qu'ils portent au cimetière voisin.

³ II Cor., XI, 30-33.

à Damas, celui qui gouvernait la province au nom d'Arétas faisait garder la ville pour m'arrêter prisonnier ; mais on me descendit dans une corbeille par une fenêtre le long de la muraille, et je me sauvai ainsi de ses mains. »

Au sortir de Damas, Paul se rendit à Jérusalem ; tout l'y rappelait : et Gethsémani, où Étienne mourant avait prié pour lui, et le Calvaire baigné du sang de Jésus. Aux lieux témoins de ses blasphèmes, le scribe pénitent voulait confesser sa foi et proclamer le Christ son Dieu ; mais surtout il voulait « voir Pierre ¹ », le chef de l'Église, le fondement sur lequel tout reposait l'apostolat des gentils et celui des Juifs ; « le voir, selon la force de l'original, comme on vient voir une chose pleine de merveilles et digne d'être recherchée, le contempler, l'étudier, dit S. Jean Chrysostome ², et-le voir comme plus grand aussi bien que plus ancien que lui ³. »

Nul de ceux qui virent entrer dans Jérusalem ce Juif épuisé de fatigue ne soupçonna le dessein qui le ramenait au berceau de l'Église. La plupart des fidèles ignoraient quel prodige Jésus avait opéré en leur persécuteur ; ceux-là mêmes qui avaient ouï parler de sa conversion ne savaient ce qu'était devenu depuis trois ans le fanatique, foudroyé aux portes de Damas et sitôt

¹ Gal., 1, 18.

² Ἀνέρχεται ὡς πρὸς μείζονα καὶ πρεσβύτερον..... Ἰστορῆσαι, φησί, Πέτρον. Καὶ οὐκ εἶπεν ἰδεῖν Πέτρον, ἀλλ' ἰστορῆσαι Πέτρον, ὅπερ οἱ τὰς μεγάλας πόλεις καὶ λαμπρὰς καταμανθάνοντες, λέγουσιν. S. Jean Chrysostome, *Commentarius in Epistolam ad Galatas*, I, 11.

³ Bossuet, *Sermon sur l'unité de l'Église*, 1^{er} point.

disparu. Aussi, quand Saul chercha à se joindre aux fidèles, ceux-ci s'écartèrent; ils se souvenaient d'avoir vu ce même scribe épier leurs actes et leurs paroles, pénétrer dans les maisons, en arracher leurs frères et les livrer aux supplices; tous redoutaient quelque embûche et « ne pouvaient croire que Saul fût disciple ¹ ». Toutefois, dans cette foule craintive, se trouva un homme généreux : c'était Joseph, surnommé Barnabé, le lévite de Cypre que nous avons vu, aux premiers jours de l'Église, vendre ce qu'il possédait pour mettre tout en commun. D'après une tradition ancienne ², il avait connu Saul à l'école de Gamaliel, et depuis s'était vainement efforcé de le gagner au Christ. Le rencontrant à Jérusalem et ignorant ce qui s'était passé à Damas, il renouvelait ses instances, quand Saul se jeta à ses pieds et lui apprit comment Jésus avait fait du blasphémateur un disciple soumis. Touchant récit auquel on voudrait un fondement solide, car il est le prélude naturel de ce passage des Actes : « Alors Barnabé, l'ayant pris par la main, l'amena aux apôtres et leur raconta comment le Seigneur lui était apparu dans le chemin et ce qu'il lui avait dit, et comme, depuis, il avait parlé ouvertement dans la ville de Damas au nom de Jésus ³. »

S. Paul nous apprend ⁴ que les apôtres auxquels il fut conduit n'étaient pas les douze réunis, mais seulement Pierre et Jacques, le frère du Seigneur. L'Église de Jérusalem, suivant la constitution des synagogues, avait

¹ Act., ix, 26.

² Tillemont, *Mémoires*, t. I, p. 214.

³ Act., ix, 27.

⁴ Gal., I, 18, 19.

à sa tête un chef, entouré d'anciens, qui gouvernait puis l'Ange de la synagogue, chargé spécialement de diriger le service divin et d'être le mandataire de la communauté. Selon toute apparence, Pierre et Jacques, remplissant ces deux offices, représentaient les Douze, recevaient, parlaient, agissaient en leur nom. Ils crurent sans peine au témoignage de Barnabé et accueillirent Saul, qui, dès lors, « allait et venait ¹ avec eux dans Jérusalem, parlant librement au nom du Seigneur ». Toute l'Église suivit l'exemple de ses chefs, et ne vit plus qu'un frère dans celui qu'elle avait tant redouté.

L'ardeur de zèle, qui avait poussé Paul dans les synagogues afin de lutter contre Étienne, le ramena aux mêmes lieux pour y confesser la foi que naguère il persécutait. Laissant de côté les réunions exclusivement juives, où il n'eût rencontré qu'obstination, il alla à l'Israël de la Dispersion, à ces Hellénistes auxquels le saint diacre s'était adressé de préférence : « il discutait avec eux, et parlait aussi aux gentils ². » Cette prédication eut d'autant plus d'éclat que tout Jérusalem avait vu le scribe acharné contre les chrétiens ; d'autre part, sa science des Écritures, dans lesquelles il montrait Jésus, lui donnait grand crédit. Les princes de la cité en prirent un tel effroi, que quinze jours après son arrivée déjà ils cherchaient à le tuer. Les frères, jugeant le péril imminent, pressaient vainement l'apôtre de

¹ L'expression « allait et venait » avec eux est un hébraïsme צָאָתָ וּבֵיאָ, marquant que pendant ces quinze jours Saul eut avec les apôtres un commerce familier.

² Act., ix, 29.

quitter la ville. Saul sentait que son témoignage prouvait la toute-puissance du Christ et continuait à le porter de synagogue en synagogue. Il fallut un ordre de Jésus lui-même pour l'arracher au danger.

Un jour qu'il était monté au temple, afin d'y prier ¹, il eut un ravissement d'esprit et vit le Sauveur, qui lui dit : « Hâte-toi et sors promptement de Jérusalem, car ils ne recevront pas le témoignage que tu leur rendras de moi. » Si ardent était son désir de réparer le mal qu'il avait causé, si hautes ses espérances, qu'il essaya de retarder encore : « Seigneur, dit-il, ils savent que je mettais en prison et que je fouettais dans les synagogues ceux qui croyaient en vous; et lorsque le sang d'Étienne, votre témoin, fut répandu, moi-même aussi j'étais présent et consentant à la mort, et je gardais les vêtements de ceux qui le tuaient. » « Pars, répondit Jésus, car je t'enverrai bien loin vers les gentils. » Paul ne résista plus; il s'abandonna à la conduite de ses frères, qui « le menèrent à Césarée et l'envoyèrent à Tarse ² ».

S. Paul, racontant ce voyage aux Galates³, leur dit qu'il alla ensuite « dans les pays de Syrie et de Cilicie. Mais, ajoute-t-il, les Églises de Judée qui croyaient au Christ ne me connaissaient pas de visage. Elles avaient seulement ouï dire : Celui qui autrefois nous persécutait annonce maintenant la foi qu'il détruisait jadis, et elles glorifiaient Dieu à cause de moi ». Ces paroles de

¹ Act., xxii, 17-21.

² Id., ix, 30.

³ Gal., i, 21-24.

l'apôtre tracent assez nettement la voie qu'il suivit pour se rendre de Jérusalem à Tarse : nul séjour en Judée ; la barque qui l'emmenait de Césarée longea la rive, abondant, selon la coutume, aux ports de la côte, Tyr, Sidon, Séleucie. D'une de ces villes, l'apôtre continua probablement sa route par terre, annonçant le Sauveur et gagnant, par ces premières prédications, les nombreux disciples qu'il reviendra plus tard visiter en Syrie et en Cilicie ¹.

En quelque champ que Saul jeta la parole du salut, il n'y déploya pas alors l'activité que nous admirerons bientôt. Attendant que Pierre ouvrit la voie aux gentils, il demeura habituellement dans la ville même de Tarse. Il y retrouvait les plus florissantes écoles du paganisme, d'illustres maîtres, presque tous stoïciens, qui répandaient par le monde les enseignements de Zénon. Saul, probablement, ne s'éloigna plus de leurs chaires comme jadis, au temps où, ne songeant qu'à être scribe en Israël, il tenait les gentils et leur science pour maudits. S'il conserva toujours le même mépris des arts de la Grèce, il paraît toutefois avoir regardé moins dédaigneusement ses philosophes ; il prit quelque teinture de leurs doctrines, s'appropriâ même certains termes employés par eux, qui pouvaient servir à rendre plus saisissantes les révélations divines. De là viennent, sans doute, les expressions communes à S. Paul et aux stoïciens, qu'on s'étonne de rencontrer fréquemment chez des écrivains si divers de race, d'éducation, de croyances. Apôtre et philosophes ont puisé aux mêmes

¹ Act., XXI, 4 ; XXVII, 3 ; XV, 23, 41.

sources, le chrétien purifiant ce qu'il recevait des sages du siècle, souvent même revêtant d'un sens nouveau leurs mots et leurs images. Pendant deux ou trois années, Saul continua d'habiter ainsi sa ville natale, préparant dans l'ombre son apostolat. Il s'armait pour la lutte et se formait cette langue qui lui est propre, rude, bizarre, incorrecte, obscure même, mais d'une véhémence, d'une noblesse d'une puissance à dompter les plus rebelles.

CHAPITRE HUITIÈME.

PAIX DE L'ÉGLISE.

Le complot tramé contre S. Paul fut un des derniers actes de cette persécution qui, s'étant ouverte par le supplice d'Étienne, durait depuis trois ans (37-40). Après avoir dit comment, de Jérusalem, l'apôtre se retira en Cilicie, les Actes ajoutent que l'Église jouit alors d'une grande paix, laquelle ne fut troublée que deux années plus tard, en 42, quand Agrippa poursuivit de nouveau les chrétiens. Ces alternatives de tourmente et de calme ne furent qu'une suite naturelle des événements, qui permirent d'abord aux Juifs de s'abandonner à leur fanatisme, mais bientôt après tournèrent ailleurs leurs soins.

Nous avons vu Caligula, abandonnant la politique de Tibère, rendre aux peuples de l'Orient leur indépendance, leurs privilèges, à quelques-uns même leurs rois. Les Juifs, plus que tous, eurent part à ces faveurs, car ils avaient à Rome un protecteur puissant, Hérode Agrippa, l'ami du nouveau César. Élevé en compagnie de Drusus, fils de Tibère, puis chassé de la cour et réduit à l'indigence, ce petit-fils d'Hérode était parvenu à rentrer en grâce près du tyran qui se mourait à Caprée. Il n'usa de ce retour que pour gagner le futur empereur,

Caligula. Un jour qu'ils se promenaient dans le même char, Agrippa eut l'imprudence de souhaiter au prince un prompt changement de règne. Cette parole, entendue, fut portée à Tibère, qui, sur l'heure, fit jeter en prison l'indiscret courtisan. Agrippa y languissait depuis six mois quand, un matin, son affranchi Marsyas accourut et lui dit en hébreu : « Le lion est mort. » Dès le lendemain, Caligula délivrait son ami ; quelques jours après, il le proclamait roi, et lui donnait pour domaine la Cœlésyrie et les régions situées au sud de Damas ¹.

L'allégresse fut vive parmi les Juifs d'apprendre qu'un de leurs princes recevait de tels dons et possédait l'esprit de l'empereur. Dans le transport de leur triomphe, ils offrirent des holocaustes pour la prospérité du nouveau monarque et s'estimèrent affranchis de servitude. La mort d'Étienne, les supplices des chrétiens nous ont montré avec quelle prompte hardiesse les chefs des Juifs avaient ressaisi le droit de justice. Maryllus, envoyé à la place de Pilate, connaissait trop le crédit d'Agrippa pour entrer en lutte avec les concitoyens du favori. Il toléra leurs empiètements, que bientôt la présence du nouveau roi rendit plus audacieux. Ce prince, en effet, ayant obtenu de visiter son royaume, s'y montra vers le milieu de l'an 38, dans un éclat qui, de la Haute Syrie, rejaillit sur la Judée et la Galilée. Aux Juifs, le petit-fils d'Hérode, descendant de Mariamne, fille des Machabées, parut près de relever le

¹ La tétrarchie de Philippe et celle de Lysanias. Josèphe, *Antiquitates*, XVIII, VI, 10.

trône de ses ancêtres ; ils n'aspirèrent plus qu'à le voir roi de Jérusalem. En Galilée, l'émotion fut d'autre sorte ; Antipas, qui la gouvernait, comprit que c'en était fait de lui si le protégé de Caligula continuait à l'effacer. Ses craintes étaient entretenues par Hérodiade, toute-puissante sur son faible époux ; elle lui peignait intolérable le succès de ce parvenu heureux naguère d'être reçu dans leur palais de Tibériade, lorsque rejeté de Rome, perdu de dettes, il n'avait d'autres ressources que leur libéralité. Une seule compensation était possible à cette fortune insolente : obtenir le titre de roi dont se targuait leur rival. A Rome seulement on pouvait le gagner : le tétrarque y courut, accompagné d'Hérodiade, et tous deux s'efforcèrent à circonvenir l'empereur ; mais Agrippa les avait prévenus en dénonçant leurs intrigues avec le roi des Parthes. Antipas, convaincu de trahison, fut relégué dans les Gaules, et sa tétrarchie de Galilée accrut le domaine échu à l'ami de Caius. Tout souriait aux Juifs ; les lambeaux épars de leur empire se rejoignaient, reprenant corps et vigueur. Pour reformer l'unité brisée à la mort d'Hérode le Grand, il suffisait d'ajouter la Judée au nouveau royaume ; mais à l'heure même où les espérances montaient au comble, un caprice du tyran les fit écrouler.

Depuis trois ans, un mal soudain, frappant le maître du monde, l'avait privé de raison et livré à ses cruels instincts. Il ne restait sur le trône qu'un fou sanguinaire, un monstre, dit Suétone. D'extravagances en extravagances, Caius en était venu à se croire Dieu ; il faisait apporter de Grèce les plus illustres divinités, le Jupiter Olympien lui-même, chef-d'œuvre de Phi-

dias ¹, et, sans souci de l'art, ni du culte, il leur enlevait la tête pour y substituer la sienne. Il eut son temple, ses prêtres, ses victimes au brillant plumage, paons, faisans, pintades, flamants roses; il feignait d'avoir, avec Jupiter Capitolin, de fréquents entretiens, tantôt conversant familièrement avec lui, tantôt le menaçant; on l'entendit un jour crier avec colère :

Tue-moi ou je te tue ².

L'univers reçut l'ordre d'adorer le nouveau Dieu : seuls, les Juifs ne fléchirent pas le genou. Ce refus est une de leurs gloires, mais il changea en haine la faveur qui leur avait donné tant d'espérances. On doit convenir d'ailleurs que la protection impériale n'avait fait que gonfler leur orgueil, et par suite accroître l'antipathie des païens au milieu desquels ils vivaient. L'ordre impie de Caligula devint à ceux-ci une occasion de représailles; dans chaque ville, la juiverie fut en butte aux délations et aux avanies. On dressait dans les synagogues des statues de Caligula, des autels au tout-puissant César, pour les forcer de sacrifier à la majesté du prince. Partout de cruelles persécutions s'ensuivirent, mais nulle part plus odieuses qu'à Alexandrie : les Israélites, bloqués dans un étroit quartier, périssant de faim et de peste; ceux qui fuyaient ce sépulcre, assommés et mis en pièces; des familles entières brûlées

¹ S'il faut croire Josèphe, des prodiges effrayants empêchèrent Memmius Regulus d'exécuter l'ordre de Caligula, et la statue de Phidias resta à Olympie. *Antiquitates*, xix, 1.

² Suétone, *Caligula*, xxii.

à petit feu ; les chefs mêmes de la communauté, traînés dans le théâtre, et, sous les yeux du peuple, fouettés jusqu'à la mort, telles furent les scènes horribles qui ensanglantèrent la capitale de l'Égypte.

Les Juifs, succombant à l'excès des souffrances, députèrent Philon et les plus vénérables des leurs pour implorer Caïus. Leur ambassade ne fut qu'une suite d'outrages et de dédains. Menés de Rome à Pouzzoles, ramenés à Rome, longtemps éconduits, ils obtinrent enfin de plaider leur cause dans une villa que visitait l'empereur. Mais ce prince les accueillit le sarcasme aux lèvres : « Ce sont donc là, dit-il en grinçant des dents, les ennemis des Dieux qui refusent de m'adorer et vénèrent une divinité dont ils n'osent prononcer le nom ; » et, à la face des Juifs saisis d'horreur, il lança le nom ineffable de Jéhovah. Puis il se mit à parcourir la maison, montant et descendant les escaliers, traînant après lui ces vieillards tremblants et hors d'haleine ; leur chef, Philon, avait plus de quatre-vingts ans. Il ne revenait à eux que pour s'en railler : « Pourquoi ne mangez-vous pas de porc ? » leur dit-il. Les courtisans éclataient de rire ; les députés répondirent timidement que chaque nation a ses usages, et que certaines gens n'aiment pas l'agneau. « Ah ! pour ceux-là, ils ont raison, dit Caïus, car c'est une viande insipide. » Dans la grande salle de la villa, il parut vouloir les entendre ; mais, à peine la harangue commencée, il courut à droite et à gauche, donnant ses ordres aux ouvriers. Les Juifs, épouvantés d'un pareil accueil, n'attendaient plus que l'ordre de mourir. Mais, ce jour-là, le sang ne tentait pas le monstre ; il les congédia avec une

pitié insultante : « Après tout, dit-il, ces gens-là ne semblent pas aussi mauvais qu'on le prétend : ce sont de pauvres fous de ne pas croire à ma divinité. »

Mais qu'était cette humiliation des Alexandrins au prix du sacrilège dont Caligula menaçait toute la race. Les ennemis du judaïsme lui ayant conseillé de le frapper au cœur en se dédiant à lui-même le temple de Jérusalem, l'ordre fut aussitôt donné d'ériger dans le Saint des saints le colosse de l'empereur. Un nouveau préfet de Syrie, Pétronius, partit de Rome pour tenir la main à l'accomplissement de ce décret ; il devait ne reculer devant aucune violence, entrer à Jérusalem à la tête de ses troupes, et au besoin appeler les deux légions de l'Euphrate. Pétronius vint prendre ses quartiers d'hiver à Ptolémaïde (Saint Jean-d'Acre), et de là intima aux sanhédrites et aux prêtres de Jérusalem les volontés de César ; il n'attendait pour les exécuter que la statue, encore aux mains des fondeurs de Sidon.

A cette nouvelle, des milliers de Juifs accoururent couverts de cilices, et les cendres sur la tête ; princes du peuple, femmes, enfants, confondus dans un même deuil, se déclaraient prêts à mourir plutôt que de laisser profaner leur temple. Pétronius les repoussa durement, alléguant l'édit du prince ; la foule répondit qu'elle craignait plus la colère de Dieu que celle de l'empereur.

Le gouverneur comprit, devant ce désespoir, l'horreur d'une mission qu'il ne pouvait accomplir qu'en exterminant tout un peuple. En grande perplexité, il se retira avec ses officiers à Tibériade ; les Juifs l'y suivirent. Il tenta encore de les calmer, rappela les ordres d'un maître tout-puissant, et la prompte obéissance des autres :

« Ferez-vous donc la guerre à votre empereur ? » demanda-t-il. « Point de guerre, repartirent les Juifs, mais on nous égorgera avant de violer notre loi. » Et cette multitude, tombant la face contre terre, s'offrait d'elle-même aux bourreaux.

Pendant quarante jours, les mêmes scènes se renouvelèrent; vint le temps de semer, nul n'y songea. Pétronius était trop humain pour changer une florissante contrée en un désert inondé de sang, ravagé par la famine et le brigandage. Au risque de sa vie, il promit d'intercéder près de l'empereur : courageuse décision que le ciel bénit aussitôt, car à peine fut-elle prononcée que la pluie, succédant à une longue sécheresse, favorisa l'ensemencement ¹.

A Rome, cependant, Agrippa n'oubliait pas les angoisses de ses frères; il épiait l'heure favorable et finit par la saisir dans un repas qu'il offrit à Caius. L'empereur promit au favori de lui accorder tout ce qu'il souhaiterait. Politique ou sincère, le fils des Asmonéens n'eut égard qu'à sa foi menacée : il sollicita la révocation de l'édit. Caligula tint parole, mais à regret; tournant sa colère contre Pétronius, il lui envoya l'ordre de mourir. Par bonheur, le vaisseau qui portait le message fut retardé par de gros temps. Quand il aborda aux côtes de Syrie, la nouvelle y était déjà parvenue que Chéreas avait égorgé le tyran (24 janvier 41).

Cette année de terreur avait fait trêve aux souffrances des chrétiens, car le sacrilège dont le temple était menacé absorbait les pensées de leurs persécuteurs.

¹ Josèphe, *Antiquitates*, XVIII, 8, 2-6.

Nul doute que sur ce point les disciples du Christ, partageant les sentiments communs à tout Israël, ne fissent des vœux pour le sanctuaire, où ils offraient encore prières et sacrifices. Mais l'inquiétude était tempérée par la joie de se retrouver en paix; chez plusieurs même, par le pressentiment qu'à défaut du temple le cénacle suffirait pour immoler la pâque nouvelle et adorer le Père céleste. Aussi, dans ce temps de grand trouble, les Actes nous montrent le bercail de Jésus prospère : « L'Église était en paix par toute la Judée, la Galilée et la Samarie; elle s'établissait, marchant dans la crainte du Seigneur et remplie de la consolation du Saint-Esprit ¹. »

Pour la première fois, la Galilée est nommée ici parmi les provinces où s'étendait le royaume de Jésus. Elle n'avait pas attendu ce moment pour donner naissance à nombre d'Églises, car c'est surtout dans cette région que Jésus avait semé la Bonne Nouvelle, là qu'après sa résurrection il apparut à plus de cinq cents disciples. Une partie de ces croyants suivit les apôtres à Jérusalem; mais la plupart, demeurés dans leur patrie, formaient çà et là de pieuses réunions, où les chrétiens chassés de la cité sainte avaient trouvé un fraternel accueil. Durant la persécution, les communautés ainsi dispersées sur la terre d'Israël semblèrent aux Juifs les débris d'une ruine; ces pierres éparses n'en composaient pas moins un édifice, l'Église du Christ, laquelle se fondait, croisait sans cesse, et allait bientôt couvrir le monde.

Pierre profita de la paix pour visiter les fidèles éta-

¹ Act., ix, 31.

blis hors de la cité sainte ¹ : il parcourut la Judée, la Samarie et la Galilée; mais nulle part son ministère ne porta plus de fruit que dans les plaines du Saron, qui bordent la Méditerranée, depuis le Carmel jusqu'à Jaffa. Au sud-est de ces campagnes et à une demi-heure de Ramleh, des vergers entourent la petite ville de Lydda. L'apôtre, « venant voir les saints qui y habitaient ², trouva un homme nommé Énée, paralytique depuis huit ans et couché sur un lit. Pierre lui dit : « Énée, Jésus, le Christ, te guérit. Lève-toi et fais ton lit; » et aussitôt il se leva. » Émus de ce miracle, les Juifs d'alentour reconnurent l'heure prédite par Isaïe, où la terre devait fleurir comme le lis et se parer de la beauté du Carmel et du Saron : « Dieu viendra, avait dit le prophète, et il vous sauvera. Alors les yeux des aveugles verront le jour et les oreilles des sourds seront ouvertes. Le boiteux bondira comme le cerf et la langue des muets sera déliée. » La guérison d'Énée marquait l'accomplissement de l'oracle : de toutes parts on vint à Lydda, et non seulement « ceux qui habitaient la ville, mais tout le Saron vit cet homme, et ils se convertirent au Seigneur ».

Dans le même temps, se trouvait, parmi les disciples

¹ Ἐγένετο δὲ Πέτρον διερχόμενον διὰ πάντων κατελθεῖν καὶ πρὸς τοὺς ἁγίους τοὺς κατοικοῦντας Λύδδαν, pourrait être traduit : « Il arriva que Pierre, allant *de tous côtés*, vint aussi vers les saints qui habitaient Lydda, » πάντων étant au neutre; mais il semble préférable de suivre la Vulgate, qui rapporte cet adjectif à ἁγίους : « Petrus dum pertransiret universos, » car le καὶ qui précède τοὺς ἁγίους : « il vint aussi vers les saints de Lydda, » suppose que l'écrivain a déjà parlé des fidèles de l'Église.

² Act., ix, 32-34.

de Joppé, une femme, Juive helléniste, dont les Actes nous donnent le nom sous la forme araméenne, « Tabithe, » et, dans la traduction grecque, « Dorcas ¹ ». Ces deux mots désignent la gazelle, modèle achevé de grâce auquel les Orientaux aiment à comparer la beauté des femmes ². Cette dame, riche selon toute apparence, « était pleine de bonnes œuvres et d'aumônes qu'elle faisait. » Or, étant tombée malade en ce temps-là, elle mourut, et sa mort fut un grand deuil pour l'Église de Joppé, car la sainte veuve soutenait les pauvres, leur tissait des habits, prodiguait à tous ses bienfaits. Son corps, lavé pieusement, fut enveloppé de suaires et de parfums, puis porté dans la salle haute de sa maison. Les veuves, pour lesquelles Tabithe avait un cœur de mère, accoururent près d'elle et suspendirent aux parois de cette salle les vêtements qu'elle leur faisait ³; puis,

¹ Le mot Tabithe **טַבִּיְתָה** est araméen et correspond à l'hébreu **טַבִּי**.

² Cant., iv, 5.

³ M. Renan voit dans ces mots du texte grec : *ὄσα ἐποίησε μετ' αὐτῶν ὄσας*, l'indication que Tabithe avait formé une réunion de saintes veuves qui passaient avec elle leurs journées à tisser des habits pour les indigents, et il en conclut que ce fut à Jaffa que « commença la génération de ces femmes voilées, vêtues de lin, qui devaient continuer à travers les siècles la tradition des charitables secrets ». *Les Apôtres*, p. 200. Rien dans le contexte n'autorise cette interprétation. Tabithe y est présentée comme charitable pour tous (Act., x, 36); nulle part il n'est insinué qu'elle dirigeât une association de femmes; les veuves montrent à Pierre, non point leurs propres œuvres, mais les dons que leur faisait Tabithe (x, 39); enfin, quand Pierre a ressuscité la pieuse dame, il la rend, non à une communauté de sœurs, mais « aux saints et aux veuves », c'est-à-dire à toute l'Église de Jaffa. La Vulgate donne le vrai sens de ce passage : « Circumstete-

assises autour du corps, elles commencèrent le deuil, se frappant la poitrine, pleurant et poussant de longs cris. Cependant les disciples n'avaient point perdu toute espérance; tant de fois le Maître avait commandé à la mort, et promis que les apôtres feraient de plus grandes choses que lui! Joppé n'est qu'à quatre heures de marche de Lydda : « Ayant ouï dire que Pierre s'y trouvait, ils envoyèrent vers lui deux hommes qui le conjurèrent de venir. Aussitôt Pierre se leva et s'en alla avec eux. Lorsqu'il fut arrivé, ils le menèrent à la chambre haute, où toutes les veuves vinrent à lui pleurant, montrant les robes et les habits que Dorcas leur faisait. Or Pierre, les ayant tous mis dehors et s'étant agenouillé, pria; puis, se tournant vers le corps : « Tabithe, dit-il, lève-toi. » Elle ouvrit les yeux, et, voyant Pierre, elle se mit sur son séant. Il lui donna aussitôt la main et la fit lever, et, ayant appelé les saints et les veuves, il la leur rendit vivante¹. »

La maison où s'accomplit ce prodige était située dans les bois d'orangers qui entourent la ville; c'est là du moins que la tradition² en vénère aujourd'hui les ruines.

runt illum omnes viduæ flentes, et ostendentes ei tunicas et vestes, quas faciebat illis Dorcas. » M. Renan n'est pas moins abusé par son imagination quand il voit dans « les saints et les veuves » « des espèces de bégards et de béguines, des fraticelli aimés du peuple ». Il suffit, pour se convaincre que S. Luc donne le nom de « saints » à tous les chrétiens, de parcourir les Actes (ix, 13. 32; xxvi, 10). Il suivait en cela l'exemple de son maître, S. Paul (Rom., i, 7; xii, 13; xv, 25, 26, 31; xvi, 2, 15. I Cor., i, 2; vi, 1; xiv, 33; xvi, 1, etc.).

¹ Act., ix, 38-41.

² « Non longe a ruinis Joppes, versus Jerusalem eundo, monstrantur fundamenta et residuum domus Tabithæ. » Quaresmius, *Elucidatio Terræ sanctæ*, t. II, p. 6.

Mais le miracle fut bientôt connu de toute la cité, et beaucoup y crurent au Seigneur. Ces conversions nombreuses, la résurrection de Tabithe et le pressentiment de faveurs plus insignes déterminèrent Pierre à demeurer plusieurs jours à Joppé; il entra donc dans la ville, et logea chez un corroyeur nommé Simon.

Le choix d'un tel hôte montre que l'apôtre, à l'exemple du Maître, commençait à s'affranchir des observances pharisaïques, car, aux yeux des rigoristes, la maison de cet homme était souillée, et nul d'entre eux n'eût voulu y pénétrer¹. « Le monde, dit le Talmud, ne peut exister sans tanneurs, mais malheur à ceux qui choisissent ce métier! » La nécessité de manier les bêtes mortes, étant une source permanente d'impureté, mettait en quelque sorte ces artisans hors la loi. Aussi enseignait-on qu'à leur égard le précepte du lévirat n'obligeait pas, et que leur belle-sœur pouvait refuser de les épouser. Même privilège pour la femme mariée à un corroyeur; il lui était permis de divorcer si elle n'avait pas été prévenue de l'industrie exercée par son mari². Le dégoût pour cette classe d'hommes allait jusqu'à reléguer les tanneries à cinquante coudées des villes³. Il faut croire que Simon n'avait pas son atelier dans la maison qu'il habitait, car les traditions locales placent cette demeure à l'intérieur des remparts⁴. La mosquée qui l'occupe aujourd'hui ne rappelle ni le temps ni le sé-

¹ *Kidduschin*, f. 82, 2.

² *Kettouboth*, f. 77, 1.

³ *Baba-Bathra*, f. 25, 1, 16, 2.

⁴ Voir Guérin, *Description de la Judée*, t. I, p. 7

jour de Pierre ; mais de la terrasse où l'apôtre monta pour prier, le regard embrasse tout ce qu'il vit alors, la mer plus bleue que le ciel, les flots écumant sur les récifs, la colline couverte de blanches villas et baignant son pied dans les eaux. Fièremment assise sur cette plage, de toutes parts embaumée de fleurs et de parfums, Jaffa apparaît telle que le promet son nom hébreu, Yapho, « un observatoire de joie ¹ ». Mais de tels spectacles n'étaient pas pour enchanter Pierre, qui, en tout lieu, n'avait d'autre pensée que Jésus. Ce port, d'où Jonas avait fait voile pour Tharsis ; cette longue dune, où il avait été rejeté après trois jours d'une sépulture vivante, lui rappelèrent la résurrection, dont le prophète était la figure², la pénitence qu'il prêcha dans Ninive, la promesse du Maître que ses apôtres eux aussi porteraient le salut jusqu'aux extrémités du monde. Par quelles voies la gentilité devait-elle donc entrer dans le royaume de Jésus ? Pierre l'ignorait, car, au jour de la Pentecôte, l'Esprit-Saint n'avait pas découvert que, selon la parole du Maître³, l'Évangile donnait sa perfection à la Loi en

¹ יָפֹה. « Ayant abandonné l'Observatoire de la joie (c'est ce que veut dire en effet chez les Hébreux le mot Joppé). » S. Grégoire de Nazianze, *Apologet. Orat.*, I, 42. D'après quelques auteurs, Japhet, fils de Noé, fonda Joppé et lui donna son nom ; mais Pomponius Mela et Pline placent avant le déluge l'origine de cette ville : « Est Joppe ante diluvium, ut ferunt, condita. » Pomponius Mela, *De Situ orbis*, I, 12. — « Joppe Phœnicum antiquior terrarum inundatione, ut ferunt. » Pline, *Historia naturalis*, V, 14.

² « Comme Jonas demeura trois jours et trois nuits dans le ventre de la balaine, ainsi le Fils de l'homme sera trois jours et trois nuits dans le sein de la terre. » Mat., XII, 40.

³ Mat., V, 17 ; VI, 5, etc.

dispensant de ses pratiques. Cette révélation, plus étonnante que toute autre pour les fils d'Israël, allait être faite au prince des apôtres dans la demeure méprisée de Simon.

Toutefois, ce ne fut point à Jaffa que commença la manifestation des desseins de Dieu. A Césarée se trouvait un officier appelé Corneille, centurion d'une cohorte de volontaires italiques qui y tenaient garnison. Il était citoyen romain, qualité requise pour commander les corps auxiliaires¹; son nom semble même indiquer quelque lien de parenté, tout au moins de clientèle, avec la « gens Cornelia », l'illustre famille des Scipions, de Sylla, de la mère des Gracques. Élevé en Italie, il avait embrassé la carrière des armes, rêvant de gloire militaire, mais sans prévoir la grandeur plus solide qui

¹ On distinguait trois sortes de troupes dans l'armée romaine : la légion, composée exclusivement de citoyens romains; les cohortes auxiliaires, fournies par les provinciaux non citoyens de Rome, les peuples et les royaumes alliés; enfin les cohortes de volontaires, où entraient originairement les Italiens exempts de la milice, et, depuis, tous ceux qui voulaient combattre sans subir le rude service des légionnaires. Nous savons par Josèphe que la garnison de Césarée comprenait habituellement cinq cohortes auxiliaires (*Bellum Judaicum*, III, 4, 2. *Antiquitates*, XIX, 9, 2), presque entièrement levées en Syrie (*Bellum Judaicum*, II, 13, 7). D'un autre côté, une inscription mentionne en Syrie une cohorte de volontaires : « Cohors militum Italicorum voluntaria, quæ est in Syria. » (Gruter, p. 434, 1.) Il se peut que le corps où commandait Corneille fût vraiment une troupe de volontaires d'Italie, ou que, venue primitivement de cette contrée, elle se fût recrutée peu à peu parmi les Syriens et ne comptât plus qu'un petit nombre d'étrangers; c'est ce que semble indiquer S. Luc, qui parle non de la cohorte italiqne, mais d'une cohorte appelée l'Italique. Quelle que fût la nationalité des soldats, leurs officiers, selon la coutume, étaient romains.

l'a élevé sur nos autels¹. C'est à Césarée qu'il connut les Juifs, et se sentit attiré vers eux. Bientôt il partagea leur foi à l'Éternel, leur religion, leur crainte de Dieu, leurs pratiques de vertu. Il priait continuellement, faisait au peuple de grandes charités et avait gagné au culte de Jéhovah d'abord sa maison, puis quelques soldats de sa centurie. Cette haute vertu, « louée de tous les Juifs » de la ville², manquait pourtant à leurs yeux du caractère qui l'eût achevée : le pieux centenier n'était point circoncis; israélite par le cœur, il restait de fait hors de la Synagogue. Qu'attendait-il, que demandait-il à Dieu ? Comme tant d'autres gentils, répugnait-il à imprimer sur sa chair le sceau des fils d'Abraham ? Hésitait-il entre la Loi des pharisiens et la Bonne Nouvelle apportée dans Césarée par Philippe, car « il savait ce qui était arrivé en Judée³ » et le grand éclat jeté par Jésus. Quel que fût le motif de ses incertitudes, Corneille souhaitait ardemment la vérité, prêt à tout pour la servir.

Or, un jour qu'il priait vers la neuvième heure (trois heures du soir), un ange de Dieu lui apparut et l'appela par son nom : « Corneille ! » Le centurion fut saisi de frayeur : « Seigneur, dit-il, que demandez-vous de moi ? » L'ange lui répondit : « Tes prières et tes aumônes sont montées jusqu'en la présence de Dieu, et il s'en est souvenu. Et maintenant, envoie des hommes à

¹ Son nom est dans le vieux Martyrologe romain et dans celui d'Usuard au 2 février; dans le calendrier arménien au 10 décembre.

² Act., x, 22.

³ Id., x, 37.

Joppé et fais venir Simon, qui est surnommé Pierre. Il est logé chez un certain Simon, corroyeur, qui a sa maison au bord de la mer. C'est lui qui te dira ce qu'il faut que tu fasses. » L'ange ayant disparu, Corneille appela deux de ses domestiques avec un soldat qui craignait le Dieu d'Israël, et après leur avoir tout raconté, il les envoya à Joppé.

Le lendemain, vers midi, comme les messagers du centurion approchaient de la ville, Pierre, fidèle à la coutume juive, monta sur la terrasse de la maison pour prier. Il y fut pris d'une faim si vive, qu'il demanda aussitôt à manger. Mais, pendant qu'on préparait quelques aliments, une extase lui survint. Le ciel s'ouvrit à ses yeux : une grande toile en descendit, nouée aux quatre coins, et suspendue au firmament par des liens invisibles. Ayant regardé au dedans, il vit toutes sortes d'animaux à quatre pattes, de reptiles et d'oiseaux du ciel¹, et il entendit une voix qui disait : « Lève-toi, Pierre, tue et mange. » Mais Pierre répondit : « Je n'ai garde, Seigneur, car je n'ai jamais rien mangé d'impur ni de souillé². » La voix se fit entendre de nouveau : « Ce que Dieu a purifié, toi, ne le tiens pas pour impur³. » Cela se répéta jusqu'à trois fois⁴, puis la toile

¹ L'addition du texte reçu : τὰ θηρία καί, « et de bêtes sauvages, » est rejetée dans les éditions critiques (Griesbach, Lachmann, Tischendorf, Alford).

² Il y avait dans la toile des animaux purs, d'autres impurs, mais le mélange faisait du tout un objet souillé dont les Juifs devaient s'abstenir : de là le refus de Pierre.

³ Cette parole de Dieu abrogeait la Loi.

⁴ Ἐπὶ τρίς : cette triple répétition a pour objet de donner à la doctrine révélée une absolue certitude.

fut retirée dans le ciel. Pierre se retrouva seul sur la terrasse, fort en peine du sens de cette vision, car l'abstinence de chair impure passait pour un devoir si sacré qu'afin d'y rester fidèles les Juifs se séparaient des gentils, et refusaient même d'entrer dans leurs demeures, souillées habituellement par des animaux immondes. L'exemple de Daniel ¹ dans le palais de Nabuchodonosor, celui d'Éléazar, des sept frères et de leur mère ² mourant plutôt que de violer le grand précepte, réchauffaient le zèle des plus tièdes. Rien d'étonnant que les apôtres partageassent encore l'attachement d'Israël pour cette observance. A la vérité, le Maître avait dit « que rien d'extérieur entrant dans le corps de l'homme n'est capable de le souiller ³ » ; mais cette parole demeurait obscure dans le dépôt de la foi, et Pierre n'en tirait aucune clarté pour comprendre la mystérieuse invitation qui lui était à scandale.

Cependant les messagers de Corneille entrèrent dans Joppé, et, cherchant la demeure de Simon, arrivèrent à la porte. Ils appelèrent et demandèrent si c'était là que logeait Simon, surnommé Pierre. Mais l'apôtre n'entendait, ne voyait rien ; prosterné sur la terrasse, il ne songeait qu'à sa vision. L'Esprit lui dit : « Voilà trois hommes qui te cherchent. Lève-toi, descends et t'en vas avec eux sans hésiter, parce que c'est moi qui les ai envoyés. » Pierre descendit, alla vers ces hommes et leur dit : « Me voici, c'est moi que vous cherchez ?

¹ Dan., I, 5-19.

² II Mac., VI, 18-31 ; VII.

³ Marc., VII, 15.

Quelle cause vous amène ? » Ils lui répondirent : « Corneille, le centurion, homme juste et craignant Dieu, auquel toute la nation juive rend bon témoignage, a été averti par un saint ange de te faire venir en sa maison, et d'écouter tes paroles. »

A ces mots, le bandeau tomba des yeux de l'apôtre; éclairé par l'Esprit-Saint, il vit le dessein de Dieu : l'antique alliance, figure de la nouvelle, s'évanouissant à mesure que celle-ci brillait davantage; les rites du judaïsme superflus depuis que le sang de Jésus avait consommé l'éternel sacrifice; par le baptême, la gentilité entrant dans le royaume du Christ sans subir la circoncision; la distinction entre les animaux purs et impurs, les observances légales rejetées comme un joug de servitude indigne de ceux que Jésus appelait ses frères et ses amis. La muraille qui, depuis tant de siècles, séparait Israël des gentils, s'écroulait au regard de Pierre; encore une fois, renonçant à tout pour suivre son Maître, l'apôtre ne songea plus qu'à obéir.

Les messagers étaient trop fatigués pour reprendre aussitôt la route de Césarée. Pierre, les ayant fait entrer, les logea, et le lendemain seulement il partit avec eux, résolu, comme Dieu l'avait commandé, de ne plus tenir pour profanes ni la maison ni la personne du païen. Toutefois, afin de prévenir le scandale d'une telle nouveauté, il voulut avoir pour témoins de sa conduite quelques frères de Joppé et pria six d'entre eux de l'accompagner¹.

¹ Act., XI, 12.

Onze heures de marche séparent Jaffa de Césarée. La petite troupe chemina lentement, puisqu'il était trois heures de l'après-midi quand, le second jour du voyage, elle arriva chez le centurion ¹. Corneille, ayant assemblé ses parents et ses amis, les attendait. Dès que Pierre parut sur le seuil, l'officier se prosterna à ses pieds et l'adora ². Mais l'apôtre le releva, disant : « Lève-toi, moi aussi je suis un homme. » Et, s'entretenant avec lui, il entra dans la maison, où il trouva nombre de personnes réunies. Les six fidèles circoncis venus de Joppé suivaient leur pasteur ; leur trouble était grand de se voir introduits dans une demeure profane, et les païens, habitués aux scrupules des Juifs, ne témoignaient pas moins d'étonnement. Pierre calma cette émotion : « Vous savez, dit-il, que c'est chose illicite pour un Juif que de se lier avec un étranger ou d'aller à lui ; mais Dieu m'a montré, à moi, que je ne devais appeler aucun homme impur ou immonde. C'est pourquoi, lorsque vous m'avez envoyé chercher, je suis venu sans hésitation. Je vous demande donc pour quel sujet vous m'avez fait venir. » Corneille répondit : « Il y a quatre jours, j'avais jeûné jusqu'à cette heure ³ ; m'étant mis en prière dans ma maison à la neuvième

¹ Act., x, 30.

² Dans le Codex de Bèze et une correction marginale de la version syriaque, nous lisons l'addition suivante : « Comme Pierre s'approchait de Césarée, un des serviteurs accourant avertit de son arrivée. Aussitôt Corneille s'élança, et, l'ayant rencontré, il se jeta à ses pieds et l'adora. »

³ L'heure où Corneille adressait à S. Pierre ces paroles : Ἀπὸ τετάρτης ἡμέρας μέχρι ταύτης τῆς ὥρας ἤμην νηστεύων καὶ τὴν ἐνάτην ὥραν προσευχόμενος... Les mots νηστεύων καὶ ne se trouvent pas dans

heure¹, un homme vêtu de blanc se présenta tout à coup devant moi et me dit : « Corneille, ta prière est exaucée et Dieu s'est souvenu de tes aumônes. Envoie donc à Joppé et fais venir Simon qui est surnommé Pierre; il loge en la maison de Simon le corroyeur, au bord de la mer. J'ai envoyé aussitôt vers toi, et tu as bien fait de venir. Maintenant donc, nous sommes tous présents devant Dieu pour entendre tout ce qui t'a été ordonné par le Seigneur. »

Le pieux soldat se révélait en ces quelques mots, loyal, aussi ardent que généreux dans sa foi, prêt à tout lui sacrifier; à ses côtés, sa famille, ses amis, en-

les manuscrits du Vatican, du Sinaï et d'Éphrem; dans l'Alexandrin, effacés par un premier correcteur, ils ont été rétablis dans une seconde revision. La Vulgate, les versions copte, éthiopienne et arménienne ne les ont pas lus dans les exemplaires qu'elles traduisent. Il y a néanmoins de graves raisons pour conserver cette variante, que nous trouvons dans le manuscrit de Bèze, le Codex Laudianus (v^e siècle), le Mutinensis (ix^e s.), l'Anglicus Romanus (ix^e s.), les versions italique, syriaque, sahidique, arabe, slave, et dans de nombreux Pères (S. Jean Chrysostome, S. Épiphane, Tertullien, S. Augustin, etc.).

¹ Ce passage a été diversement interprété. Meyer le traduit ainsi : « Depuis quatre jours jusqu'à cette heure je n'ai pris aucune nourriture. » Néander et de Wette l'entendent autrement : « Depuis quatre jours j'ai jeûné chaque jour jusqu'à cette heure » (l'heure où j'ai eu ma vision). Alford a prouvé que grammaticalement ces deux traductions sont inadmissibles. ἕως ne peut s'appliquer qu'à une action accomplie qui ne se prolonge pas jusqu'au moment où parle Corneille. D'ailleurs, ταύτης τῆς ὥρας, qui signifie « cette heure du jour », ne peut pas être rendu par « jusqu'à l'heure présente », car nous aurions dans ce cas τῆς ἐξ τῆς ὥρας. La traduction que nous adoptons est la seule qui s'accorde bien avec le contexte, l'intention de Corneille est manifestement de dire ce qu'il faisait quand l'ange lui apparut.

trainés par son exemple, comme lui n'aspiraient qu'à la vérité. Rejeter une maison où la grâce de Dieu opérait avec tant d'efficace eût été « profaner ce que le ciel même purifiait ¹ ». Pierre le déclara hautement : « En vérité, dit-il, je vois que Dieu n'a point d'égard aux conditions des personnes ², mais qu'en toute nation celui qui le craint et accomplit la justice lui est agréable ³. » Puis il se rendit aux désirs de ses hôtes et leur dispensa la parole de vie, rappelant ce qu'ils avaient déjà reçu, soit de Philippe, soit des Juifs de Césarée, touchant « Jésus le Seigneur de tout, comment par lui Dieu s'était manifesté aux enfants d'Israël et leur avait annoncé la paix ». N'ayant rien de nouveau à leur apprendre, il se contenta de remettre sous leurs yeux la vie mortelle du Sauveur ⁴ : « Dieu l'oignant de l'Esprit-Saint et de force, Jésus de Nazareth passant de lieu en lieu pour faire le bien et guérir tous ceux que le diable avait asservis à sa puissance, car Dieu était avec lui ; » sa mort sur la croix, sa résurrection, ses apparitions aux Douze « qui avaient mangé et bu avec lui depuis qu'il était ressuscité » ; les apôtres recevant l'ordre

¹ Act., xi, 9.

² Deut., x, 27. Job., xxxiv, 19, etc.

³ La vérité qui se dévoile à l'apôtre, ce n'est pas que les gentils sont appelés au partage des biens promis à Israël, car ce point était clair pour tous, mais que les païens n'ont rien en eux, pas même l'incirconcision, qui les empêche d'entrer dans le royaume des cieux. Toutefois, telle est la force des opinions reçues que, pour dépeindre l'homme agréable à Dieu sous la loi nouvelle, Pierre garde les traits qui distinguent le juif parfait : « Celui qui *craint Dieu* et qui *accomplit la justice*. »

⁴ Act., x, 36-43.

« d'attester que c'est lui qui est établi par Dieu juge des vivants et des morts ». Puis, venant à la pratique de la vie chrétienne, il prouvait, d'après les prophètes, que tous ceux qui croient en Jésus reçoivent par son nom la rémission des péchés, quand son discours fut soudainement interrompu. L'Esprit-Saint descendit sur ceux qui écoutaient, et les prodiges du 'cénacle se renouvelèrent à Césarée ¹ : même effusion de grâces, même extase de tous les auditeurs; dans le transport de l'Esprit, on les entendit parler diverses langues et glorifier Dieu. Les fidèles venus de Joppé avec Pierre étaient dans la stupeur à voir les dons surnaturels se répandre ainsi sur les gentils; l'apôtre en profita pour accomplir les ordres du ciel. S'adressant à ses compagnons : « Quelqu'un, dit-il, pourrait-il refuser l'eau pour que ceux-ci ne soient pas baptisés, eux qui ont reçu l'Esprit-Saint comme nous-mêmes? » Et il commanda qu'on les baptisât au nom du Seigneur Jésus-Christ. Non content de donner par là à ces incirconcis tous les privilèges d'Israël, il céda à leurs instances et accepta de demeurer quelques jours avec eux. Vivant sous leur toit, mangeant à leur table, il montrait par son exemple ce qu'il venait d'enseigner, qu'il n'y avait plus de barrière entre juifs et gentils, mais que désormais tous ne faisaient qu'un en Jésus-Christ.

Le bruit d'un changement si imprévu se répandit aussitôt en Judée et y causa un grand émoi, car, par ce coup soudain, l'Église se sentait détachée de la vieille tige de Jessé. A Jérusalem surtout, le trouble fut

¹ Act., x, 44-46.

profond : les apôtres, assurés que le Seigneur assiste Pierre jusqu'à la consommation des siècles, demeureraient dans une humble attente ; mais il n'en alla pas ainsi des nombreux Juifs qui, pour s'être joints aux fidèles, n'en restaient pas moins zélateurs de la Loi. Ceux-ci donnèrent cours à leur indignation, et, quand Pierre remonta à Jérusalem, ils s'emportèrent en violents murmures contre lui : « Pourquoi es-tu entré chez des incirconcis ? dirent-ils. Pourquoi as-tu mangé avec eux ? » Pierre affronta la tempête, car il n'avait rien fait que par le souffle de l'Esprit ; ses compagnons de Joppé avaient tout vu, et pouvaient en témoigner. Entouré de ces hommes, qu'il avait amenés à la ville sainte, l'apôtre se présenta devant l'assemblée des fidèles, et n'eut qu'à faire le récit de sa conduite pour confondre les murmurateurs. Il raconta la vision sur la terrasse de Simon, l'ange apparaissant à Corneille, l'Esprit-Saint descendant sur la maison du centurion, comme à la Pentecôte dans le cénacle. N'était-ce pas là le baptême de l'Esprit promis par le Sauveur ? « Puis donc, conclut Pierre, que Dieu leur a fait le même don qu'à nous qui avons cru au Seigneur Jésus-Christ, qui étais-je, moi, pour l'interdire à Dieu ? »

Cette défense fit taire les mécontents. Le Seigneur avait parlé trop manifestement pour que sa volonté fût incertaine ; par sa présence, l'Esprit-Saint avait justifié, consacré l'acte de Pierre. Les fidèles de la ville sainte le reconnurent, et ils glorifiaient Dieu en disant : « Dieu a donc aussi accordé aux gentils le don de pénitence qui mène à la vie ? »

Toutefois, si le commun des chrétiens s'inclina sous

la main du pasteur suprême, il resta depuis lors à Jérusalem un certain nombre de convertis judaïsants, offensés dans leurs plus chères convictions et dissimulant mal leur aigreur. Ils parurent pour un temps acquiescer à la révélation de Césarée ; mais nous les entendrons bientôt récriminer encore, lutter non seulement contre Paul, mais contre Pierre et le collègue apostolique. « Ces hommes de la Circoncision ¹, » comme les appelle l'Écriture, formeront le premier schisme qui déchirera l'Église.

¹ Act., x, 45 ; xi, 2. Gal., ii, 12. Col., iv, 11. Tit., i, 10.

CHAPITRE NEUVIÈME.

ANTIOCHE.

Tandis que la foi s'établissait ainsi en Judée, les progrès de l'Église n'étaient pas moins rapides au delà des frontières. Les fidèles de la ville sainte, dispersés par la tourmente qui avait suivi la mort d'Étienne, étaient montés peu à peu vers le nord; de la Galilée ils passèrent en Phénicie, d'où les uns firent voile pour Cypre, tandis que les autres, suivant le cours de l'Oronte, poussèrent jusqu'à Antioche¹. Pierre guidait-il ces derniers, et dès l'an 37 fonda-t-il dans la capitale de la Syrie l'Église dont il fut le premier évêque? Quelques historiens l'ont admis², mais sans vraisemblance, car nous savons qu'aucun apôtre ne quitta Jérusalem

¹ Act., xi, 19.

² Voir Tillemont, *Mémoires*, t. I, note xxv sur S. Pierre. Au rapport de S. Grégoire (*Epistolæ*, l. vii, 40), l'épiscopat de S. Pierre à Antioche dura sept ans. Or, l'opinion commune étant que son pontificat à Rome se prolongea pendant vingt-cinq ans et commença dès l'année 42, pour trouver avant cette époque les sept ans d'épiscopat d'Antioche, on a été conduit à placer la fondation de ce siège en 36 ou 37. Cette dernière date s'ajuste si mal avec la suite des faits racontés dans les Actes, qu'il nous paraît impossible de l'accepter. Il faut ou sacrifier le témoignage de S. Grégoire, ou entendre par ces sept années le laps de temps après lequel S. Évode succéda sur le siège d'Antioche au prince des apôtres.



ANTIOCHE
 au temps des Apôtres
 d'après OTTFRIED MÜLLER
 ANTIQUITATES ANTIOCHENÆ

- I Forum
- II Panthéon
- III Arque
- IV Théâtre
- V Tête de Caron
- VI Rue Singon
- VII Palais royal

au début de la persécution ¹. Pierre ne vint donc pas à Antioche avant l'an 40 ²; c'est alors seulement qu'il y établit la chaire apostolique transférée à Rome ³ deux ans plus tard. Les Actes ne parlent point de cette fondation; mais la tradition en a conservé le souvenir ⁴, qui vaut à Antioche son titre de métropole de l'Orient ⁵.

Pierre fit ce choix avant la vision de Joppé ⁶, n'en-

¹ Act., VIII, 1, 14-25.

² Cette date est adoptée par Tillemont (*Mémoires*, t. I, note xxv sur S. Pierre).

³ S. Jérôme, qui avait pour s'éclairer tant d'ouvrages perdus, a résumé les témoignages de la tradition sur l'apostolat de S. Pierre, et fixé des dates auxquelles on n'a opposé jusqu'ici aucune objection décisive. Le plus sage paraît donc de les accepter, sinon comme certaines, au moins comme plausibles entre toutes : « Simon Petrus.... princeps Apostolorum, post episcopatum Antiochensis ecclesiæ et prædicationem dispersionis eorum qui de circumcissione crediderant, in Ponto, Galatia, Cappadocia, Asia et Bithynia, secundo Claudii anno (42), ad expugnandum Simonem Magum Romam pergit ibique viginti quinque annis cathedram sacerdotalem tenuit, usque ad ultimum annum Neronis, id est decimum quartum (67). » *De Viris illustribus*, I.

⁴ Le fait même de cette fondation ne peut être mis en doute, car le témoignage de S. Jérôme cité plus haut : « Petrus... post episcopatum Antiochensis ecclesiæ... Romam pergit, » est confirmé par la tradition de l'Église romaine et celle de tout l'Orient. La première est représentée par une suite de souverains pontifes, notamment S. Léon (*Serm.*, LXXXII, 5), S. Grégoire le Grand (*Epistolar.*, I. VII, ep. 40; I. VIII, ep. 2); la seconde par Origène (*In Lucam Hom.*, VI); Eusèbe (*Chronicorum*, I. II. *Historia ecclesiastica*, III, 36); S. Jean Chrysostome (*Hom. in inscript. Act.* II, 6). Nous montrerons ailleurs (Appendice, IV) qu'il n'y a aucun argument à tirer de la fête célébrée le 22 février en l'honneur de la chaire de S. Pierre à Antioche.

⁵ *Conciliorum collectio*, éd. Labbe, t. II, p. 1269.

⁶ S'il y vint, comme nous l'admettons, vers l'an 40, il n'avait pas encore été éclairé par cette révélation, car, deux années plus tard,

trevoyant que confusément l'avenir de l'Église, les gentils héritiers des promesses, Jérusalem condamnée à une ruine prochaine. En ces temps où la ville sainte gardait encore sa suprématie aux yeux de tous les Juifs, l'abandonner, pour porter le souverain pontificat dans la plus païenne des cités orientales, fut un acte surprenant, qui suppose quelque ordre exprès du Maître. L'apôtre obéit, et plaça la chaire de Pierre au lieu marqué, mais sans comprendre d'abord où le menait l'esprit de Dieu. Pour nous, dégagés des préventions qui offusquaient alors les regards des fidèles, nous voyons la sagesse du conseil qui prédestina Antioche à devenir le centre de la chrétienté en Orient.

Jérusalem, en effet, reléguée à la cime des collines de Judée, n'ayant de communication avec les régions voisines que par des chemins de montagne, ne pouvait être le foyer d'une religion qui allait rayonner sur le monde entier. Antioche, au contraire, était propre à ce rôle. Sise aux confins de l'Asie Mineure et de la Syrie, point d'union de l'ancien monde avec le nouveau, elle occupait la vallée où l'Oronte, après avoir coulé vers le nord depuis sa source, court à l'ouest, entre le Taurus et le Liban, se jeter dans la Méditerranée. Par ce fleuve, elle touchait à la grande mer qui baignait toutes les provinces de l'empire, tandis que de l'Orient de nombreuses voies lui amenaient les caravanes. Cette heureuse situation fut longtemps négligée. Rois

l'Église qu'il instruisit et laissa en cette ville était encore toute juive et on s'y étonnait que les païens fussent librement admis dans le royaume du Christ. Act., xi, 19-23.

de Ninive et de Babylone, Mèdes, Perses, Pharaons de Memphis et de Thèbes passèrent là sans donner un regard au val de l'Oronte. Alexandre le traversa pour aller sur la grève d'Égypte fonder la ville qui perpétue son nom. Mais, après lui, Séleucus, un de ses lieutenants, comprit l'avantage du lieu et y bâtit une cité en mémoire de son père Antiochus : inspiration divine, assurait-on, car un aigle était venu des cieux marquer le berceau d'Antioche, puis, d'un second vol, s'abattant à l'embouchure de l'Oronte, avait indiqué au prince la place d'un port qu'il appela Séleucie, car à la passion de construire il joignait le culte des noms de famille. Bientôt Laodicée s'éleva en l'honneur de sa mère; Apamée fut dédiée à son épouse : la Syrie, à la mort de son premier roi, comptait seize Antioches, neuf Séleucies, six Laodicées¹. De toutes ces fondations, la plus glorieuse, sans contredit, fut Antioche², la capitale du royaume.

Cette ville, appuyée au mont Silpius, dernière ondulation du Liban, s'étendait vers le nord jusqu'à l'Oronte. Elle grandit si rapidement, que sous Auguste elle ne le cédait en importance qu'à Rome et à Alexandrie. Strabon la dépeint comme la réunion de quatre

¹ Vaillant, *Seleucidarum Imperium*.

² Voir sur Antioche Otfried Müller (*Antiquitates Antiochenæ*), qui a recueilli tout ce que les anciens nous apprennent de cette ville. Les principales sources où il a puisé sont les suivantes : Josèphe, *Bellum Judaicum*, VII, 3, 3. *Antiquitates*, XII, 3, 1; XVI, 5, 3. — Philostrate, *Vita Apollonii*. — Libanius, *Antiochicus*. — S. Jean Chrysostome, *passim*. — Julien, *Misopogon*. — Pline, *Historia naturalis*, V, 18. — La *Chronographie* de Jean d'Antioche, surnommé Malala.

villes¹ : au nord-ouest, entre la montagne et le fleuve, l'établissement primitif de Séleucus Nicator; dans une île de l'Oronte, le quartier de Callinicus²; sur la croupe du Silpius, celui d'Antiochus Épiphane, l'« Epiphania »; à l'orient de ces trois cités, une quatrième remplissait la vallée à mesure qu'augmentait la population. Un rempart s'élevait depuis le fleuve jusqu'au sommet du Silpius, et suivait la crête de la montagne, gravissant des pentes abruptes, franchissant des torrents, descendant au fond de précipices pour remonter à de nouvelles cimes. Toute ruinée qu'est aujourd'hui cette muraille, elle met au front du Silpius une sévère couronne³. L'effet en paraissait plus imposant encore quand la cité d'Épiphane s'étageait sur les flancs de la montagne. Au milieu des rues et des maisons, des rochers se dressaient à plusieurs centaines de pieds : des gorges remplies de lauriers et de myrtes, des jardins suspendus aux collines, des cavernes, de profonds ravins surprenaient le regard; les eaux vives tombaient partout en cascades et répandaient la fraîcheur. L'art grec ajoutait ses merveilles à l'étrange beauté du site. Séleucides et Romains les avaient accumulées dans l'« Epiphania » : panthéon, temples, forum, cirques, théâtres, basiliques, bains, lieux d'affaires et de plaisirs, au pied desquels passait la grande voie qui traversait

¹ Strabon, xvi, 2.

² Il ne reste plus trace de cette île; un des bras du fleuve qui l'entourait était creusé artificiellement sans doute et peu à peu s'est comblé.

³ L'enceinte actuelle est du temps de Justinien; mais ce prince, en fortifiant à nouveau la cité, avait suivi la trace des anciens murs.

Antioche, de l'orient à l'occident, sur une longueur de 36 stades¹. Bordée de portiques couverts à quatre rangs de colonnes², cette avenue avait été pavée de dalles par Hérode le Grand³, et ornée de statues⁴. C'est là que se mêlait tout le jour une des foules les plus variées qui fût jamais : Macédoniens, Juifs amenés des rives de l'Euphrate, indigènes syriens⁵, Phéniciens, Grecs, marchands de lointaines régions abordant au port de Séleucie, ou, par les caravanes de l'Orient, arrivant des extrémités du monde. Une loi de Séleucus donnait le titre de citoyen à tout étranger qui se fixait dans la ville; au bout de trois siècles, Antioche comptait plus de 500,000 habitants⁶.

Son importance s'accrut encore quand, après la conquête romaine, elle devint capitale de la province de Syrie. Le gouverneur s'établit, selon l'usage, dans le palais des Séleucides, et l'île de l'Oronte, où Callinicus avait élevé cette royale demeure⁷, fut le lieu de réunion des personnages proconsulaires, des chevaliers et des officiers qui aidaient le propréteur à administrer le pays. A leur suite, nombre de Romains riches, oisifs, furent attirés par la beauté du ciel, le charme

¹ Environ 7 kilomètres. Dion Chrysostome, *Or.*, XLVII.

² Palmyre, Gêrasa, Gâdare, Sébaste avaient des portiques analogues dont nous voyons encore les longues colonnades.

³ Josèphe, *Bellum Judaicum*, I, 21, 11. *Antiquitates*, XVI, 5, 3.

⁴ Malala, *Patrologie grecque*, t. XCVII, p. 313-315. — Pausanias, VI, II, 7.

⁵ Libanius, *Antiochicus*, p. 348. — S. Jean Chrysostome, *Ad Populum Antioch*, *Hom.*, XIX, 1. *De sanctis martyr.*, 1.

⁶ La moderne *Antakieh* n'a guère que 6,000 âmes.

⁷ Libanius, *Orat* XI *Antiochic*.

de la nature, surtout par la licence des mœurs, car tant de races ne s'étaient mélangées qu'en se corrompant. Les rives de l'Oronte offraient à l'Occident des séductions nouvelles. Juvénal se plaint des infamies que le fleuve syrien dégorge dans la boue de Rome : dépravations inouïes, courtisanes aux mitres bariolées ¹, chœurs de flûtes, de lyres et de tambourins, dont le rythme lascif sur une basse continue enivrait et jetait dans les transports de la passion. Antioche effaçait Corinthe : on n'y quittait l'orgie que pour les jeux dissolus ; au théâtre, toute pudeur violée ² ; au cirque, la fureur des courses, les factions rivales ; sur la place publique, danseuses, bateleurs, sorciers, affolaient un peuple aussi avide d'impostures que de débauches. L'aspect de certaines fêtes de l'Islam, des foires de Tanta, du Dosseh au Caire, donne quelque idée de cette populace d'Antioche, amas impur de toute race, sans honneur de famille ni de nation, foule mobile, séditieuse, plus spirituelle que lettrée, vouée aux rhéteurs, aux comédiens, aux plaisanteries impertinentes, aux folles chansons.

Nul secours dans la religion contre ce débordement, car Syriens et Grecs n'avaient gardé de leur foi propre

¹ Jam pridem Syrus in Tiberim defluxit Orontes ;
Et linguam, et mores, et cum tibicine chordas
Obliquas, nec non gentilia tympana secum
Vexit, et ad circum jussas prostare puellas.
Ite, quibus grata est picta lupa barbara mitra.

JUVÉNAL, *Satire*, III, 62-66.

² S. Jean Chrysostome rapporte qu'à la fête Maiouma, consacrée au culte de Bacchus et de Vénus, on voyait des courtisanes nager sans vêtement sur le théâtre. *Hom.*, VII, in *Mat.*, 5, 6.

que de vaines superstitions. Durant une peste, Épiphané, pour rappeler les esprits aux graves pensées de la mort et au culte des dieux, eut la dévotion bizarre de faire sculpter une cime du Silpius en statue colossale de Caron¹. Ce fléau disparu, le sinistre passeur des morts continua d'étendre son ombre sur la voluptueuse cité sans y troubler les plaisirs. De nombreux temples, élevés aux nymphes, à Phébus, aux déités de la Grèce, témoignaient quels dieux l'on entendait servir, et par quels hommages.

Le vrai sanctuaire d'Antioche était Daphné, délicieuse vallée, séparée de la ville par deux heures de marche², où des bois de laurier et de cyprès, des sources en abondance invitent à la mollesse. C'est là que parmi des bosquets odorants on rendait à Phébus et à Artémis un culte semblable à celui de Baal et d'Astarté; de tous côtés ce n'étaient que chœurs de musique, cris de joie, rites licencieux, tous les excès de la luxure³. « La religion, dit le païen Libanius, consistait à se souiller de mille infamies, à dépouiller les derniers restes de la vertu⁴. »

Au milieu de ce torrent impur, les fils d'Israël se te-

¹ Malala, *Patrologie grecque*, t. XCVII, p. 320.

² Strabon, XVI, II, 6. Bêt el-Ma marque le site de Daphné. Ce vallon solitaire, entouré de montagnes, est arrosé par plusieurs fontaines qui coulent à travers des bosquets de lauriers. Il n'y reste d'autres vestiges du passé que quelques moulins à demi ruinés.

³ « Legiones Syriacæ diffluentes luxuria et Daphnicis moribus agentes. » *Scriptores historiæ Augustæ*, Vulcatii Gallicani *Avidius Cassius*.

⁴ Libanius, *Op.*, II, 456, 555; III, 333.

naient inébranlables, attachés à leur foi, supérieurs par leur morale à la tourbe qui s'agitait près d'eux. Ils jouissaient en Syrie des mêmes droits que leurs frères d'Égypte, car les rois de ces pays rivaux avaient intérêt à se concilier des sujets nombreux et puissants. Tout ce que les Ptolémées concédaient aux Juifs d'Alexandrie fut accordé à ceux d'Antioche : mêmes privilèges que les Grecs ¹, pleine liberté de pratiquer leur culte, de bâtir des synagogues, de vivre selon leur coutume. Un chef de leur race gouvernait la communauté, et un conseil d'anciens jugeait toute affaire concernant la Loi. De telles prérogatives attirèrent quantité de prosélytes aux fils d'Israël. Cent ans après leur établissement à Antioche, ils étaient en possession d'une telle autorité, qu'Antiochus Épiphane, jugeant nécessaire d'excuser par quelque égard ses persécutions en Judée, offrit à la synagogue de sa capitale les ornements ravis au temple de Jérusalem ². Sous les Romains, non seulement leurs franchises furent confirmées, mais leur crédit augmenta, car le déclin du paganisme tournait à eux tout ce qui avait encore souci d'honneur et de vertu. Aussi, quand les fidèles dispersés par la persécution vinrent jusqu'à Antioche, ils trouvèrent dans les synagogues des âmes altérées de vérité, sur qui la Bonne Nouvelle tomba comme une rosée féconde. En peu de temps, les disciples de Jésus composèrent une association importante. Ce fut alors que Pierre établit le siège épiscopal célébré par toute l'antiquité chrétienne. Nous n'avons aucun

¹ Josèphe, *Antiquitates*, XII, 3, 1. *Bellum Judaicum*, VII, 3, 3.

² Id., *Bellum Judaicum*, VII, 3, 3.

détail sur cette partie du ministère de l'apôtre; néanmoins, on peut croire que dès lors il donna à la communauté d'Antioche une organisation hiérarchique, et que, tout en demeurant le propre évêque de cette ville, il institua, pour gouverner en son absence, le collège de prêtres que nous verrons bientôt consacrer Saul et Barnabé ¹.

L'Église que Pierre laissait ainsi à Antioche, vers l'an 40, était toute judaïque, car « on n'avait encore prêché la parole qu'aux Juifs seulement ² »; mais bientôt le chef des Douze, poursuivant le cours de ses visites apostoliques, vint à Joppé, et y eut la vision qui changea la face de l'Église. Jérusalem ne fut pas seule à s'en émouvoir; dans les chrétientés les plus reculées on sut bientôt que Dieu avait commandé à Pierre, « de faire part aux gentils du don de pénitence qui mène à la vie ³ ». A Antioche, la grande nouveauté fut introduite par des fidèles originaires de Chypre et de Cyrène. Entrant dans la ville, ces missionnaires ne se contentèrent plus, comme on avait fait jusqu'alors, d'évangéliser les Juifs, « ils parlèrent aussi aux Grecs ⁴ et leur annoncèrent le Seigneur Jésus ». Les Grecs nommés ici par les

¹ Act., XIII, 1-3.

² Id., XI, 19.

³ Id., XI, 18.

⁴ La leçon "Ελληνας doit certainement être préférée à 'Ελληνιστάς. Elle ne se rencontre à la vérité que dans le manuscrit Alexandrin et dans celui de Bèze; mais elle a été adoptée par Eusèbe, par S. Jean Chrysostome dans son commentaire, et elle est si impérieusement réclamée par le contexte, qu'aucun éditeur moderne n'hésite à l'adopter. On la trouve également reçue par Griesbach, Lachmann, Scholz, Tischendorf, Meyer, Alford.

Actes ne sont pas les prosélytes que les chrétiens rencontraient aux abords des synagogues ; ceux-ci, depuis longtemps, avaient reçu la Bonne Nouvelle, puisque au nombre des premiers diacres nous avons vu un prosélyte d'Antioche, Nicolas ¹. C'est aux païens que les frères de Cypre et de Cyrène prêchèrent le Sauveur Jésus. « Et la main du Seigneur était avec eux, de sorte qu'un grand nombre de gentils crurent et se convertirent². » Le bruit en vint à Jérusalem, et inquiéta l'Église de cette ville. Elle s'était inclinée devant la révélation de Joppé ; mais cette foule d'incirconcis, entrant librement dans le bercail, réveillait toutes ses préventions. Ne restait-il aucune barrière entre Israël et le monde profane ? La Synagogue n'avait-elle plus droit au respect, aux égards ? Pierre n'était point là, selon toute apparence, pour guider le troupeau ; les anciens de la communauté résolurent d'envoyer à Antioche pour surveiller la prédication nouvelle. Toutefois, loin de fermer la porte que l'apôtre avait ouverte, leur unique soin était de prévenir une facilité indiscreète et d'empêcher toute rupture, car au lieu de choisir un fidèle de la circoncision entêté de la Loi, ils députèrent un Héliéniste de Cypre, Barnabé, l'ami de Paul. Barnabé, étant allé à Antioche, « vit la grâce de Dieu³ ». D'un souffle l'Esprit avait fait sortir de la fange du paganisme des fruits de sainteté ; nulle distinction entre gentils et juifs convertis qu'une émulation de vertu. A ce specta-

¹ Act., vi, 5.

² Id., xi, 21.

³ Id., xi, 23.

cle, Barnabé ravi de joie ne trouva d'autre exhortation à leur adresser que de « demeurer dans le Seigneur avec un cœur ferme et inébranlable ¹ ».

Cette approbation produisit d'autant plus d'effet qu'on redoutait que l'Église mère ne censurât la conduite tenue à l'égard des païens. La personne de Barnabé donnait d'ailleurs grand poids à son témoignage, car « c'était un homme vraiment bon, plein du Saint-Esprit et de foi ² ». Aussi, dans Antioche, l'essor des conversions devint irrésistible; tous ceux que retenait la répugnance à la circoncision et aux observances n'eurent plus en vue que la religion sublime où l'on « adore en esprit et en vérité ³ ». « Beaucoup crurent et se joignirent au Seigneur ⁴. »

Pendant que la gentilité s'ébranlait ainsi vers Jésus, celui qui devait étendre ce mouvement à toute la terre, Paul, se cachait à Tarse dans l'obscurité et le recueillement. Barnabé ne put assister à l'éveil de la cité païenne sans se rappeler « l'instrument choisi pour porter le nom du Christ devant les gentils et les rois ⁵ ». S'oubliant, il ne songea qu'à remettre l'apostolat des gentils à celui que Jésus avait désigné. Il alla donc à Tarse, y chercha Paul, et, ayant découvert sa retraite ⁶, il l'amena à Antioche. Pendant une année entière les

¹ Act., XI, 23.

² Id., XI, 24.

³ Joan., IV, 24.

⁴ Act., XI, 24.

⁵ Id., IX, 15.

⁶ Les mots καὶ εὑρών (Act., XI, 25) paraissent indiquer qu'il eut quelque peine à le découvrir.

deux amis demeurèrent en cette Église, où ils instruisirent un grand nombre de personnes. Barnabé, « le fils de Consolation, » y apportait la douceur persuasive que son nom signifiait, Paul, le feu de sa parole d'autant plus ardente qu'elle avait été plus contenue.

Au rapport de Malala ¹, le théâtre ordinaire de cette prédication fut une rue appelée « Singon », près du Panthéon et du Forum, dans la ville haute bâtie par Épiphane sur le penchant du mont Silpius ². C'est donc au cœur de la cité que l'apôtre engagea la lutte avec le paganisme, au milieu des théâtres et des édifices publics, sur la route de cette foule qui montait à l' « Epiphania », à ses plaisirs, aux bruyantes affaires, aux temples de ses dieux.

Pour saisir des âmes si éloignées de la vérité et les gagner au Sauveur, il fallait que l'enseignement prît un tour nouveau, qu'il en appelât moins aux tables du Sinaï qu'à « la loi écrite dans les cœurs ³ »; par là, qu'il convainquit tout homme de languir dans le péché, sans autre salut que la grâce. Cette nécessité de se faire entendre des païens acheva de mûrir Paul pour la mission à laquelle, depuis six ans, l'esprit de Jésus le préparait. Dépouillant peu à peu le judaïsme, il rejetait la servitude de la Synagogue et revendiquait

¹ Jean d'Antioche, surnommé Malala ou l'Orateur, écrivait à la fin du vi^e siècle, mais il tenait ce détail de savants chronographes. *Patrologie grecque*, t. XCVII, p. 371.

² Plus tard, la conquête musulmane repoussa le quartier chrétien vers l'est, du côté de la porte d'Alep, laquelle garde encore aujourd'hui le nom de S. Paul, *Bâb Bolos*.

³ Rom., II, 15.

pour tous la liberté des enfants de Dieu. Tandis que Jérusalem, que les autres chrétientés gardaient les dehors du mosaïsme, Antioche s'en distinguait chaque jour davantage. De la Loi, on retenait la pure morale, dont la sève avait vivifié Israël; mais on abandonnait ce qui n'était que grossière écorce, circoncision, ablutions, distinction des viandes. Les prosélytes n'appartenaient plus, comme jadis, à la seule race juive : ils sortaient de la société païenne, de tout rang, de tout quartier de la ville; par suite, leur vertu perdait l'apparence de mépris qu'imprimait à l'Hébreu, même converti, l'horreur du contact infidèle. Répandus dans le peuple et mêlés à tous les actes de la vie publique, les incirconcis disciples de Paul communiquaient partout l'ardente charité qui les embrasait.

A ces traits, les païens d'Antioche reconnurent bientôt qu'il y avait là plus qu'une synagogue ordinaire, et, pour distinguer l'Église du commun des Juifs, ils lui donnèrent le nom du Christ qu'on y prêchait, et appelèrent « chrétiens » les nouveaux convertis ¹. La terminaison de ce mot ² indique qu'il fut créé par les Latins

¹ Act., xi, 26.

² On sait que la terminaison *anus* est particulière au latin. Ainsi : « Diocletianus, donec imperium sumeret, Diocles appellatus, ubi orbis Romani potentiam cœpit, Graium nomen in Romanum morem convertit. » A. Victor, *Ep.*, 39. Cette désinence indique habituellement les partisans ou les imitateurs de quelque homme illustre : Cæsariani, Pompeiani, Ciceroniani, Sertoriani, Cassiani, Brutiani, Vitelliani, Flaviani. L'adjectif grec dérivé de $\chi\rho\iota\sigma\tau\acute{o}\varsigma$ serait $\chi\rho\iota\sigma\tau\epsilon\acute{\iota}\tau\omicron\varsigma$. — Il est probable que le nom de catholique vient aussi d'Antioche, car nous le trouvons pour la première fois dans la lettre de S. Ignace aux Smyrnéens (viii). Il est également employé dans

résidant en Syrie, peut-être même imposé par le gouverneur à la foi naissante, afin de la distinguer des sectes nombreuses que surveillait la police de Rome. S'emparant à son tour de cette expression, la populace d'Antioche en fit un terme de mépris et d'insulte ¹, au point que les fidèles répugnèrent longtemps à l'adopter, et continuèrent de s'appeler entre eux : « frères, élus, saints, disciples, croyants, ceux de la voie ² ». Mais l'Église ne pouvait laisser en opprobre un nom qui rappelle les gloires de Jésus, l'onction divine qui le fait roi et pontife éternel. Aussi S. Pierre, dans sa première Épître, exhorta-t-il son troupeau à le tenir non plus une honte, mais un titre de gloire ³. Sa parole fut entendue; dans les âges qui suivirent, nous voyons un des martyrs de Lyon, Sanctus, ne répondre aux questions du juge que ces mots : « Je suis chrétien ⁴. »

le récit du martyre de S. Ignace (VIII, 1; 16, 2; 19, 2), récit que l'on a cru longtemps contemporain du saint évêque, mais dans lequel il faut reconnaître une œuvre du IV^e ou du V^e siècle. Voir les prologomènes des *Pères apostoliques* de Funk, t. I, LXXVIII.

¹ « Quos vulgus christianos appellabat. » Tacite, *Annales*, xv, 44.

² Le nom de frères est le plus commun; il suffit, pour s'en convaincre, de parcourir les Actes et les Épîtres de S. Paul. — Ἐκλεκτοί. Rom., VIII, 33; xvi, 13. Colos., III, 12. II Tim., II, 10, etc. — Ἄγιοι. Rom., VIII, 27; xv, 25, etc. — Πιστοί. Ephes., I, 2. Coloss., I, 2. — Μαθηταί. Act., IX, 26; XI, 29, etc. — Πιστεύοντες. Act., V, 14, etc. — Τὴν ὁδόν, Act., XIX, 9, 23; XXII, 4, etc.

³ Εἰ δὲ ὡς χριστιανός, μὴ αἰσχυνέσθω, δοξαζέτο δὲ τὸν θεὸν ἐπὶ τῷ ὀνόματι τούτῳ. I Petr., IV, 16. Nous trouvons le mot chrétien une seule fois ailleurs dans le Nouveau Testament (Act., xxvi, 28), quand Agrippa répond à S. Paul : « Il ne s'en faut guère que vous ne me persuadiez d'être chrétien. » Le prince attachait sans doute à ce nom la même signification que la populace d'Antioche.

⁴ Eusèbe, *Historia ecclesiastica*, v, 1. Le peuple, désignant ce

Cette circonstance, qui paraît peu considérable, marque néanmoins dans l'histoire de l'Église un moment solennel, celui où le fruit né du judaïsme s'en détache si visiblement, qu'il n'est plus possible de les confondre. Les Juifs en conçurent une aversion implacable contre les auteurs de ce qui leur paraissait un grand schisme, et ils ne cessèrent plus de les poursuivre. Haine clairvoyante, car cette séparation était la délivrance de l'Église, qui, resserrée jusqu'alors dans le sein de la Synagogue, en sortait pour vivre désormais de sa propre vie. Jérusalem, pénétrée de judaïsme, n'eût pu voir, sans déchirements, l'indépendance de ceux qu'elle espérait façonner à son image. Épuisée d'ailleurs par son merveilleux enfantement, Jérusalem n'avait plus la force d'être mère; il ne lui restait qu'à mourir. Dieu choisit ce temps pour faire d'Antioche le second berceau du christianisme; c'est de là que Paul prendra son essor, de là que, pendant des siècles, partiront les grandes missions qui conquerront l'Orient à Jésus. Par la grâce de son divin Sauveur, Antioche la voluptueuse va devenir pour longtemps une source intarissable de

mot, en faisait *chrestiani* (d'où notre français *chrestien*). On en concluait que Chrestus était le nom du chef qui avait donné naissance à la nouvelle secte : « Judæos impulsore Chresto assidue tumultuantes Roma expulit. » Suétone, *Claudius*, 25. Les fidèles se firent bientôt gloire de ce nouveau titre, qui, dérivé arbitrairement par eux du grec *χρηστός*, « excellent, » rappelait, disaient-ils, la douceur et la bénignité des cœurs chrétiens : « Sed quam et perperam Chrestiani nuncupamur a vobis (nam nec nominis certa est notitia penes vos) de *suavitate* et *benignitate*, compositum est. » Tertullien, *Apol.*, 3. Οἱ εἰς Χριστὸν πεπιστευκότες χρηστοί τε εἰσι καὶ λέγονται. Clément d'Alexandrie, *Stromata*, II, 4, 18.

sainteté, la ville d'Ignace le martyr, de S. Jean Chrysostome, des pieux stylites, qui, fuyant une terre trop séduisante, se réfugiaient sur leur colonne pour ne plus regarder que les cieux ¹.

¹ Ce fut près d'Antioche que S. Siméon porta le premier jusqu'à ce point la sainte folie de la croix; il demeura plusieurs années sur sa colonne, exposé à toute la rigueur des saisons et y mourut en 459 (Evagrius, *Historia ecclesiastica*, 1, 13). Son disciple Daniel (489) vécut près de Constantinople; mais ce fut aux environs d'Antioche que Siméon le Jeune (596) perpétua la tradition des stylites.

CHAPITRE DIXIÈME.

LA PERSÉCUTION D'HÉRODE AGRIPPA.

Dans le temps où Paul et Barnabé prêchaient l'Évangile à Antioche quelques voyants y arrivèrent; ils venaient de Jérusalem, l'Église mère, où les distinguait cette grâce de la prophétie, qui alors ne signifiait pas seulement le don de prédire l'avenir, mais celui d'enseigner, en appropriant la doctrine aux besoins des auditeurs. Aux yeux de Paul, nulle faveur surnaturelle n'était préférable à celle-là, nulle plus souhaitable à tous que de prophétiser, c'est-à-dire, comme il l'explique lui-même, « de parler aux hommes pour les édifier, les exhorter et les consoler ¹. » L'apôtre reçut ces disciples privilégiés avec d'autant plus d'égards qu'ils étaient probablement prêtres du Seigneur; il semble, en effet, que les Douze, tout en se réservant les pouvoirs de juridiction, conféraient habituellement la plénitude du sacerdoce aux prophètes, car nous voyons ceux-ci, à Antioche, consacrer Paul et Barnabé ²; à Jérusalem, paraître comme les premiers des frères ³; à Éphèse,

¹ I Cor., XIV, 3. 5.

² Act., XIII, 2, 3.

³ Id., XV, 22, 23, 32.

être nommés, avec les apôtres, comme les fondements de l'Église ¹.

On voulut, selon l'usage, entendre dans l'assemblée ces hommes vénérables. Or l'un d'eux, nommé Agabus, annonça qu'il y aurait une grande famine par toute la terre et fit une telle peinture des prochaines souffrances de Jérusalem, qu'on résolut d'envoyer, chacun selon son pouvoir, des aumônes aux frères de cette ville. C'était là une sage précaution, car, depuis l'abandon des biens si généralement pratiqué par les premiers fidèles, la métropole ne comptait guère dans son sein que des pauvres ², vivant au jour le jour, obligés même, pour subsister, de recourir aux chrétientés lointaines ³.

Bien que la famine prédite par Agabus ne dût venir que deux ans plus tard ⁴, en 44, « sous Claude » ce prophète n'en ayant point fixé l'époque, on crut la néces-

¹ Ephes., III, 5; IV, 11; II, 20.

² Il n'en était pas de même à Antioche, où ceux des Juifs opulents (Josèphe, *Antiquitates*, XVIII, 6, 3, 4; XX, 5, 2) qui se donnèrent au Christ gardèrent leurs richesses et ménagèrent à l'Église de précieuses ressources.

³ Jusqu'à la ruine de Jérusalem, nous verrons les apôtres solliciter la charité de toutes les Églises qu'ils parcourent pour ces pauvres de la cité sainte.

⁴ Le texte des Actes : « Il prédit qu'il y aurait par toute la terre une grande famine, laquelle arriva ensuite sous Claude, » indique bien que dans la pensée du narrateur le fléau n'éclata que longtemps après les événements racontés. Josèphe place cette grande famine au temps des procurateurs Cuspius Fadus et Tibère Alexandre (*Antiquitates*, XX, 5, 2), c'est-à-dire durant la période qui va de l'an 44, date de l'entrée en fonctions de Fadus, jusqu'en 47, temps où Tibère Alexandre fut remplacé

sité pressante. Une collecte fut faite, puis remise à Paul et à Barnabé, qui la portèrent aux anciens de Jérusalem.

Les deux messagers arrivèrent dans la ville sainte, vers la Pâque de l'an 42 ¹, et trouvèrent leurs frères occupés d'autres soucis que de la faim. Hérode Agrippa commençait contre eux une persécution que rendaient doublement redoutable, et le fanatisme que ce prince soufflait aux Juifs, et la puissance où il était parvenu. Nous avons raconté comment, favori de Caligula, il en avait reçu les tétrarchies de Philippe et d'Hérode Antipas. L'avènement de Claude acheva sa fortune. Agrippa joignait à la souplesse de sa race la connaissance des hommes, la duplicité, la flatterie insinuante, auxquelles l'avaient formé les vicissitudes de sa jeunesse. Dans le trouble qui suivit l'assassinat de Caïus (24 janvier 41), il employa son génie pour l'intrigue, s'entremît entre Claude et le sénat avide de liberté, et réussit à soulever jusqu'au trône un prince trop mou pour y monter ². Ce service fut largement payé. Agrippa, déjà maître de l'orient du Jourdain et de la Galilée, obtint de Claude la Judée et la Samarie; il parvint ainsi à rétablir en son entier l'empire d'Hérode le Grand ³.

Ses premiers actes le montrèrent aussi habile à user du pouvoir qu'à l'acquérir. Loin de chercher, comme son aïeul, à plier Israël aux mœurs de la Grèce et de

¹ Voir à l'Appendice II, les graves raisons qui nous déterminent à assigner cette date au martyre de S. Jacques et à la délivrance de S. Pierre.

² Josèphe, *Antiquitates*, XIX, 3 et 4.

³ Id, *Antiquitates*, XIX, 5, 1.

Rome, Agrippa laissa les villes païennes d'Hérode, Sébaste, Césarée, pour fixer sa résidence à Jérusalem. Ce retour au vrai siège de la monarchie valut aux habitants de la ville sainte un surcroît de puissance et de privilèges, entre autres la remise de l'impôt payé par chaque maison¹. Un quartier neuf, Bézétha, s'était formé hors de l'enceinte, et, par suite, manquait de défense : il fut entouré de remparts². Mais plus que ces faveurs prodiguées à la cité, la piété dont fit montre Agrippa lui gagna tous les cœurs. Non content d'accomplir les sacrifices accoutumés en reconnaissance de son avènement, il consacra à cette occasion de nombreux nazirs³ et offrit au temple les chaînes d'or qu'il tenait de Caligula comme souvenir de sa captivité⁴. Bientôt cent traits pareils coururent à sa louange. On l'avait vu, comme le dernier des Juifs, apporter au sanctuaire sa corbeille chargée de prémices⁵; il cédait le pas aux processions nuptiales ou funèbres⁶; un jour qu'il immolait à la fois mille victimes, il souffrit qu'à ce royal holocauste un pauvre joignit sa modeste offrande de deux pigeons⁷. Ce qu'il redoutait par-dessus tout, c'était que son peuple ne le méprisât comme Iduméen. « Au soir de la fête des Tabernacles,

¹ Josèphe, *Antiquitates*, XIX, 6, 3.

² Id., XIX, 7, 2.

³ Le vœu du naziréat, par lequel on s'engageait pour un temps à une vie pénitente, occasionnait de coûteux sacrifices. Les Israélites opulents tenaient pour œuvre pie de subvenir à ces frais, et consacraient ainsi les Nazirs pauvres.

⁴ Josèphe, *Antiquitates*, XIX, 6, 1.

⁵ M. *Biccourim*, III, 4, 2.

⁶ *Ketoubol*, 18 a.

⁷ M. *Vayyikra-rabba*, III.

raconte le Talmud ¹, Agrippa reçut le livre de la Loi, et, par respect, fit debout la lecture du Deutéronome (xvii, 14-20). Arrivé à ces paroles : « Tu ne placeras « pas au-dessus de toi comme roi un étranger qui n'est « pas ton frère, » les larmes coulèrent de ses yeux ; mais tous lui crièrent : « Ne crains point, Agrippa, tu es notre frère. » C'était là, non une flatterie, mais l'éclat du sentiment populaire. Israël aimait le prince qui lui donnait une dernière splendeur. On oubliait sa descendance iduméenne pour ne voir que son aïeule Mariamne, la fille des Machabées, qu'Hérode avait contrainte à partager son trône.

Rien ne témoigne mieux le crédit d'Agrippa près des Juifs que ses entreprises à l'égard du sacerdoce. Jérusalem supporta sans murmure qu'il déposât les souverains pontifes plus fréquemment encore que ne l'avaient fait les procurateurs romains. En trois années, elle reçut de lui cinq grands prêtres : Issachar de Kefar Barkaï, Siméon Kanthéra, Jonathan, Mathias, Élionée. Tous, au reste, se trouvèrent également indignes de leurs fonctions, car l'aristocratie sacerdotale, incrédule et mondaine, déshonorait alors le temple par son luxe éhonté. Les pontifes y traînaient des robes d'un prix fabuleux ² ; d'autres portaient ces fines étoffes sous lesquelles le corps apparaissait comme nu ³. Ce qui est

¹ *M. Sota*, vii, 8. Cette lecture solennelle de la Loi était faite tous les sept ans, au retour de l'année sabbatique.

² La tunique d'Ismaël ben Fabi coûta, dit-on, 100 mines ; celle d'Eliezer ben Harsom, la somme incroyable de 20,000 mines. Voir *Ioma*, 35 b. — La mine grecque d'argent valait 69 francs.

³ *Ioma*, 35 b

raconté de leur gourmandise, si exagéré qu'on le suppose, justifie le dégoût du peuple ¹, et ces malédictions du Talmud : « Lé parvis du sanctuaire pousse quatre cris : — Sortez d'ici, descendants d'Éli, vous souillez le temple de l'Éternel ! — Sortez d'ici, Issachar de Kefar Barkaï, qui profanez les victimes consacrées ; car il s'enveloppe les mains de soie pour ne point les salir en faisant son service. — Élargissez-vous, portes, laissez entrer Ismaël ben Fabi, le disciple de Phinehas ². — Élargissez-vous, portes, laissez entrer Johanan, fils de Nedebaï, le disciple des gourmands, pour qu'il se gorge de victimes ³. » Contre ces prêtres, le roi pouvait tout oser. Issachar de Kefar Barkaï en fit l'épreuve. Un jour qu'il se permettait à la face du prince un geste inconvenant, celui-ci ordonna de couper au pontife cette main droite qu'il soignait avec tant de délicatesse. Issachar corrompit le bourreau pour qu'on lui retranchât la main gauche ; mais Hérode, l'ayant appris, fit aussi couper l'autre ⁴. Ce trait de cruauté est à recueillir,

¹ Le Talmud (*Pesachim*, 57 a) dit que Johanan, fils de Nedebaï, réclamait pour son entretien 300 veaux, autant de tonneaux de vin et 40 paniers de pigeons. Sans prendre ces nombres à la lettre, on peut légitimement en conclure que ce luxe de table était alors le scandale du peuple et la honte du sanctuaire.

² Ce Phinehas n'est pas évidemment le petit-fils d'Aaron qui réfréna la licence d'Israël avec les filles de Madian, mais le fils d'Élie le grand prêtre, appelé, au premier Livre des Rois (II, 12), « fils de Bélial, qui ne connaissait point le Seigneur ». Par leurs crimes abominables, lui et son frère Ophni détournaient le peuple des sacrifices et l'entraînaient au mal.

³ *Pesachim*, 57 a. — *Keritot*, 28 a.

⁴ *Pesachim*, 57 a.

parce qu'il achève de mettre Agrippa dans son jour : clément, modéré aux heures où il subit l'influence de la Loi, violent quand dominant les instincts du conseiller de Caligula, le fanatisme religieux, la passion de plaire au peuple.

Les Actes attribuent à ce dernier motif la persécution exercée alors contre l'Église. On touchait à la Pâque de l'an 42. Depuis qu'Agrippa résidait en Palestine, son règne n'avait été qu'une suite de prospérités. Une seule tache obscurcissait sa gloire aux yeux des orthodoxes, l'obstination des chrétiens à faire schisme dans Israël et à répandre leur foi : Agrippa résolut d'en triompher. « En ce temps-là, disent les Actes, il mit les mains sur quelques-uns de l'Église pour les maltraiter, et il fit mourir par l'épée Jacques, frère de Jean ¹. » Si bref que soit ce récit, il nous montre la persécution s'attaquant moins au corps des fidèles qu'à leurs pasteurs. L'influence de ceux-ci sur le troupeau était manifeste : on crut le disperser en les frappant.

La première victime amenée devant Agrippa fut donc un des trois disciples intimes du Maître, le frère de Jean « le bien aimé ». L'ardeur de ce « fils du Tonnerre ² », sa soif du martyre ³, le désignaient à la haine des zéloteurs. Le roi, sans plus d'information, ordonna de lui trancher la tête, témoignant ainsi son mépris pour les disciples du Nazaréen, car la décollation, inusitée chez les Juifs, passait pour le comble de

¹ Act., xii, 1, 2.

² Marc., iii, 17. Luc., ix, 54.

³ Marc., x, 38, 39.

l'ignominie ¹. Ce prince, l'ayant empruntée des Romains, l'infligeait aux gens de rebut avec l'appareil ordinaire. S. Jacques en subit les cruels apprêts : la tête voilée, les mains liées derrière le dos, dépouillé, puis flagellé ², il ne reçut le coup de la mort qu'après de longues tortures. Vers la fin du second siècle, les anciens d'Alexandrie ³ racontaient que le délateur du saint apôtre, touché de la fermeté avec laquelle il confessait sa foi, avait déclaré se repentir et croire. Aussitôt saisi par les Juifs irrités, il fut traîné au même supplice que le martyr, et, l'ayant rencontré sur la route, il le conjura de lui pardonner. Jacques s'arrêta : « Que la paix soit avec toi ! » dit-il, et il l'embrassa ; quelques instants plus tard, les deux têtes roulaient sous le glaive ⁴.

« C'était alors les jours des pains sans levain ⁵ ; » la Pâque qui commençait avait attiré des Israélites de toute région. Comme cette foule applaudissait à la

¹ *Sanhedrin*, fol. 52, 2.

² Tite-Live, I, 26 ; II, 55. — Sénèque, *De Ira*, I, 16. — Suétone, *Caligula*, 26. — Heyne, *Opuscula academica*, vol. III, comment. XI. « Cur virgis cæsi romano more, qui mox securi percutiendi essent. I, lictor, colliga manus. »

³ Eusèbe, *Historia ecclesiastica*, II, 9.

⁴ Ἀνεῖλεν μαχαίρῃ. Act., XII, 2. Primitivement, les licteurs frappaient les condamnés avec la hache qui surmontait les verges de leurs faisceaux, mais au temps des empereurs le glaive remplaça la hache. Ulpien, I, 8, § 1. *D. de pœn.* (48, 19) : « Animadverti gladio oportet, non securi, vel telo. »

⁵ Act., XII, 3. On commençait à la sixième heure (midi) du quatorzième de Nisan à ne se servir que de pains azymes. A cette heure tout levain devait être brûlé et avoir disparu des maisons habitées par les fils d'Israël. *Pesachim*, IV, 1-8.

mort de l'apôtre, Agrippa, toujours avide de la faveur populaire, résolut de se l'assurer en immolant une plus haute victime, Pierre, le chef des Douze. Il le fit prendre et jeter en prison; mais, sachant que les Juifs tenaient à religion de ne point troubler par des exécutions capitales le repos sabbatique de leurs fêtes¹, il remit après la Pâque à faire mourir le prisonnier devant tout le peuple².

Rien ne fut négligé pendant ces jours pour prévenir une évasion. Quatre bandes de quatre soldats veillaient tour à tour; à chaque faction nouvelle, deux hommes s'attachaient par le bras aux fers de l'apôtre; deux autres faisaient le guet³, l'un dans le cachot même, l'autre plus loin, probablement entre le guichet intérieur de la prison et la porte de fer qui donnait sur la

¹ « Non judicant die festo. » *Moed Katon*, v, 2. — *Sanhedrin*, fol. 89, 1.

² Act., xii, 4. Wieseler pense que l'arrestation et la délivrance de Pierre s'accomplirent le même jour, qu'Hérode le fit prendre le dernier soir de la Pâque avec l'intention de le mettre à mort le lendemain matin en présence du peuple. Il appuie son opinion principalement sur ce fait qu'un seul et même poste de soldats paraît avoir gardé l'apôtre; or chaque poste n'était de service que pendant douze heures. Nous ne partageons pas son sentiment, car l'ensemble de la narration s'accorde mal avec l'hypothèse d'un temps si restreint, et d'ailleurs les mots du verset 6^e : « cette nuit-là, » supposent manifestement que l'apôtre en avait déjà passé plusieurs en sa prison.

³ Τέσσαρσι τετραδίοις. Act., xii, 4-16. Hérode avait donné à ses troupes l'organisation romaine. La nuit était divisée en quatre veilles, chacune de trois heures, pendant laquelle quatre soldats à la fois se trouvaient de service. Τὸ δὲ φυλάκειον ἐστὶ ἐκ τεττάρων ἀνδρῶν. Polybe, vi, 31; et, par suite, le poste en fonction s'appelait un τετραδίου. Philon, *In Flaccum*, 13.

rue ¹. Pierre, ainsi gardé, resta plusieurs jours sans qu'aucun des frères pénétrât jusqu'à lui : tout ce qu'on savait, c'est que, comme Jacques, il allait mourir.

Assemblée dans les maisons qui lui servaient de sanctuaires, l'Église entière priait; mais il semblait que ce fût en vain, car le dernier jour de la fête s'achevait, et au matin suivant le prince des apôtres devait être décapité. Le soir venu, Pierre se dépouilla de son manteau, délia sa ceinture et ses sandales, et, chargé de deux chaînes, il s'endormit entre les soldats, tandis que les autres gardes veillaient aux portes.

Or, voici qu'à la quatrième veille de la nuit ² (entre trois et six heures du matin), un ange du Seigneur survint, et une lumière resplendit dans la prison; frappant le côté de Pierre, il le réveilla, disant : « Lève-toi promptement. » Au même instant les chaînes tombèrent de ses mains. Et l'ange lui dit : « Ceins-toi et chausse tes sandales. » Il le fit. Et l'ange ajouta : « Couvre-toi de ton manteau et suis-moi. » Il sortit donc et le suivait, ne sachant pas que ce qui se faisait par l'ange fût véritable, mais s'imaginant que ce qu'il voyait n'était qu'un songe. Après avoir passé la première et la seconde garde ³, ils vinrent à la porte de fer par où l'on

¹ Le verset 10^e marque clairement que l'apôtre, dans son évasion eut trois obstacles successifs à franchir : la première garde, puis la seconde, enfin la porte de fer.

² Ce fut seulement après cette veille, γενομένης ἡμέρας (Act., XII, 18), que l'on s'aperçut de l'évasion. Les soldats, qui l'avaient commencée à trois heures du matin, eussent donné l'éveil, s'ils n'avaient plus à ce moment trouvé Pierre dans la prison.

³ La première et la seconde garde sont les deux soldats postés

va dans la ville, qui s'ouvrit d'elle-même devant eux; puis, étant sortis, ils descendirent les sept degrés ¹ et marchèrent ensemble l'espace d'une rue, mais l'ange le quitta aussitôt après. Alors Pierre revenant à lui ² dit : « C'est maintenant que je reconnais véritablement que le Seigneur a envoyé son ange et qu'il m'a délivré de la main d'Hérode et de toute l'attente du peuple juif. »

Seul, la nuit, au milieu de Jérusalem, l'apôtre hésitait où porter ses pas, et pourtant il fallait fuir au plus vite avant que l'éveil fût donné dans la prison. Aussi, parmi les maisons où les fidèles avaient coutume de se réunir, Pierre choisit sans doute la plus proche, celle de Marie, mère de Jean Marc ³. Les chefs de l'Église ne s'y trouvaient point; mais plusieurs frères veillaient et priaient durant cette nuit d'angoisses. Tout à coup on

l'un dans le cachot même, l'autre probablement dans un vestibule qui séparait la porte de fer placée à l'extérieur de la porte intérieure de la prison.

¹ Cette leçon se trouve dans le Codex de Bèze, qui après ἐξεληθόντες, ajoute les mots κατέβησαν τοὺς ζ' βαθμοὺς καί. Cette addition originale a des titres sérieux d'authenticité.

² Συνιδών, « considerans » (Vulgate), prenant pleine conscience de ce qui s'était passé.

³ Jean Marc, que nous retrouverons dans la première mission de S. Paul et de S. Barnabé, nous paraît être le même personnage que Marc l'évangéliste. On objecte à cette identification que les plus anciens témoignages ne donnent jamais à l'évangéliste le nom de Jean, et qu'ils en font le compagnon de Pierre, non celui de Paul. Mais il est aisé de répondre que Jean était le nom juif, Marc le nom romain. Ce dernier demeura seul usité, de même que Paul prit la place de Saul. Jean Marc des Actes (xii, 12, 25) et le Jean du chapitre xiii (5, 13) de ce même livre n'est nommé Marc que plus tard (Act., xv, 39. Col., iv, 10, II Tim., iv, 11. Phil., 24).

heurta à la porte. Une servante nommée Rhodé alla écouter. Reconnaissant la voix de Pierre et transportée de joie, elle n'ouvrit point le vestibule; mais, étant rentrée en courant, elle rapporta que Pierre était là. « Tu es folle, » lui dit-on. Elle assurait que c'était lui. « C'est son ange ¹, » reprirent quelques-uns. Cependant Pierre continuait de frapper. Ils ouvrirent la porte, et, le voyant entrer, furent hors d'eux-mêmes. L'apôtre, leur imposant silence de la main, raconta comment le Seigneur l'avait délivré; puis il leur dit : « Faites savoir

Son caractère bouillant semble avoir manqué de suite; il va de S. Pierre à S. Paul, mais il s'attacha surtout à S. Pierre, dont il est l'interprète et l'évangéliste. Ce n'est qu'aux derniers jours de S. Paul que nous le voyons réconcilié avec l'apôtre (Col., iv, 10. II Tim., iv, 11. Phil., 24). Supposer deux Marc, l'un attaché à S. Paul, l'autre à S. Pierre, est une hypothèse superflue et gratuite. Le seul texte qui semble l'appuyer est un passage où S. Jérôme dit que Marc l'évangéliste mourut en 62. « Mortuus est octavo Neronis anno, et sepultus est Alexandriae succedente sibi Aniano. » *De Viris illustribus*, viii. Comme un disciple appelé Marc est nommé dans la II^e à Thimothee, écrite en 66 ou 67, on en conclut que ce Marc, compagnon de S. Paul, doit être distingué de Marc l'évangéliste qui s'attacha à S. Pierre et fonda l'Église d'Alexandrie. Bien qu'au premier abord cette difficulté paraisse sérieuse il suffit, pour la résoudre, de rappeler que S. Jérôme ne fait ici que traduire Eusèbe. Or, dans le texte de cet historien, il n'est point parlé de la mort de S. Marc; il est dit seulement qu'Anianus fut mis à sa place. Dans sa *Chronique* (62), Eusèbe s'exprime de même. Il y a tout lieu de croire que S. Jérôme aura pris pour l'époque de la mort de S. Marc l'année où, se donnant un successeur, il cessa de gouverner l'Église d'Alexandrie.

¹ Nous voyons par là que l'Église primitive n'avait pas seulement la foi aux anges gardiens enseignée expressément par le Maître (Mat., xviii, 10); elle croyait encore que les anges prenaient la ressemblance et la voix des hommes dont ils avaient la garde.

ceci à Jacques et aux frères.» Il sortit aussitôt et avant l'aube il avait quitté Jérusalem.

Au lever du jour, grand émoi parmi les soldats : « Qu'est devenu Pierre ? » et ils fouillaient partout. Hérode ne tarda guère à être informé de l'événement ; nul n'en ressentit plus de dépit, car il comptait par ce supplice étaler son zèle de la Loi. Comment avouer aux Juifs que le chef des Galiléens avait disparu miraculeusement ? Il le fit chercher dans toute la ville, et, ne l'ayant pas trouvé, il tourna sa colère contre les gardes, qui furent mis à la torture, mais sans résultat, car ils n'avaient rien vu ; aussi, pour imposer à la foule, Agrippa n'eut d'autre ressource que de les déclarer coupables ; il commanda de les mettre à mort. Ce lâche expédient n'empêcha pas la vérité de se faire jour, la joie, les récits des chrétiens la répandant de tous côtés. Hérode en recueillit un tel décri, qu'il se décida à quitter Jérusalem et à porter successivement sa résidence en diverses cités du royaume.

Josèphe nous le montre dans tous ces lieux occupé d'éblouir le peuple. C'est à Beyrouth qu'il s'arrêta d'abord. La situation de cette ville, en Phénicie, est incomparable. Appuyée au flanc d'un promontoire, entre Sidon et Byblos, elle s'élève des flots bleus vers les croupes du Liban, semant ses blanches maisons dans une forêt de fleurs ; au-dessus, la montagne au sol empourpré soutient des hameaux, des bois de mûriers et de pins parasols que couronnent les cimes neigeuses. Hérode entreprit de rivaliser avec ce site merveilleux ; il fit élever un élégant théâtre, un cirque immense, des bains, des portiques, n'épargnant rien pour la splen-

deur de ces monuments. Il ne s'éloigna qu'après les avoir inaugurés par des fêtes pompeuses, représentations scéniques, concours de musiciens, luttés de gladiateurs ¹.

De Beyrouth, Hérode Agrippa transporta sa cour à Tibériade, où sa gloire attira les rois voisins, Antiochus de la Commagène, Sampsigérame d'Émèse, Cotys, Polémon, Hérode de Chalcis. Tous ces princes furent reçus avec une telle magnificence, que Marsus, gouverneur de Syrie, en prit ombrage et leur ordonna de retourner dans leurs provinces ². Cette humiliation, vivement ressentie, fut le premier échec du persécuteur; un châtiment plus terrible l'attendait.

Aux premiers jours de 44, Agrippa quittant Tibériade se rendit à Césarée. C'était le temps des fêtes anniversaires pour l'avènement de Claude (24 janvier ³). A cette occasion, nombre de Juifs et d'étrangers accoururent, et parmi ceux-ci une ambassade solennelle de Tyr et de Sidon. Ces villes, avec lesquelles Agrippa

¹ Josèphe, *Antiquitates*, XIX, 7, 5.

² Id., XIX, 8, 1.

³ Il ne s'agit pas ici des jeux quinquennaux fondés par Hérode en souvenir de la création de Césarée. Cette ville ayant été consacrée l'an 10, les jeux donnés tous les cinq ans ne purent avoir lieu en 44, époque certaine de la mort d'Hérode. Il ne saurait être question non plus des solennelles actions de grâces qui suivirent l'heureuse expédition de Claude en Bretagne (Dion, LX, 19-23. — Suétone, *Claudius*, 17). Les jeux dont parle ici Josèphe célébraient ou l'anniversaire de la naissance du prince (1^{er} août) ou son avènement au trône (24 janvier). Cette dernière hypothèse est seule admissible, car nous avons vu (Appendice, II) qu'Hérode mourut dès le commencement de l'an 44.

avait rompu¹, sans doute pour quelque règlement commercial, tiraient leurs approvisionnements de Judée²; pressées par la famine qui commençait à sévir, elles se voyaient réduites à composition. Aucun diplomate ne connaissait mieux que ces marchands la puissance de l'or; ils gagnèrent Blastus³, le familier du roi et obtinrent une audience solennelle le second jour de la fête. Selon un usage assez commun en Orient, cette réception eut lieu au théâtre. Hérode y parut de grand matin, vêtu d'une robe d'argent éblouissante. Il s'assit sur le trône et harangua les Tyriens; mais à peine eut-il parlé que le peuple l'acclamant, cria : « C'est la voix d'un Dieu et non pas d'un homme. » « Au même instant, un ange du Seigneur le frappa, parce qu'il n'avait point rendu grâce à Dieu, et il fut mangé des vers⁴. » L'historien Josèphe cherche à couvrir l'horreur de ce trépas; il parle d'un hibou, présage de malheur, que le

¹ Θυμομαχῶν ne signifie pas qu'Hérode fût en guerre avec Tyr et Sidon, ce qui ne se comprendrait guère, ces cités faisant alors partie de l'empire romain. Θυμομαχῶν doit être rendu par « très irrité contre elles ».

² La Phénicie ne fournissait guère à la Judée que des bois de cèdre et de sapin, tandis qu'elle en recevait le blé, l'huile, le miel, le baume. I Reg., v, 11. Ezech., xxvii, 17. Esdr., iii, 7.

³ Ce nom est romain. Hérode avait sans doute amené Blastus de Rome et il en avait fait son *cubicularius*, *præfectus cubiculo*. Suétone, *Domitianus*, 26.

⁴ Les Actes ne disent pas que l'ange apparut, mais que cette mort, effet de la colère divine, partit de sa main. Au livre IV^e des Rois (xix, 35), il est raconté également que l'ange du Seigneur frappa les Assyriens de Sennachérib; au livre II^e des Paralipomènes (xxi, 15-30), qu'il fit mourir les Israélites en punition de l'orgueil que David avait témoigné dans le dénombrement de son peuple.

roi vit sur sa tête, et prête à ce prince des paroles plus stoïques que juives; mais il avoue que le tyran a été frappé pour son impiété, et que durant cinq jours ses entrailles furent déchirées de violentes tortures ¹.

La mort d'Agrippa mettait fin à l'indépendance de la Judée. Aussitôt après, un procurateur romain, Cuspius Fadus, reprit le poste vacant depuis l'exil de Pilate². Ce gouverneur rendit à la foi nouvelle toute sécurité et acheva d'éteindre la persécution; car Rome, n'ayant pas pris parti contre l'Église, étendait à ce qui n'était pour elle qu'une secte du judaïsme la protection dont jouissaient tous ses sujets. Molester les chrétiens eût été désormais troubler l'ordre public, et attirer sur soi une justice rigoureuse; nul Juif ne s'y exposa. Les Actes décrivent en quelques mots ce retour de prospérité: « La parole du Seigneur faisait de grands progrès ³ et se répandait de plus en plus. »

Outre la crainte de Rome, le fléau, qui ravageait alors la Judée, détourna de la persécution les plus fanatiques. Au témoignage de Josèphe ⁴, ce fut sous Fadus que la famine prédite par Agabus le prophète dévasta les villes d'Israël. Elle fit de nombreuses victimes, plus encore chez les juifs que chez les chrétiens, car ceux-ci recevaient les secours des frères étrangers,

¹ Josèphe, *Antiquitates*, xix, 8, 2.

² Marcellus, désigné par le préfet de Syrie, Vitellius, pour prendre soin des affaires de Judée (Josèphe, *Antiquitates*, xviii, 4, 2) et Maryllus, député par Caligula (*id.*, xviii, 6, 10), ne peuvent être comptés au nombre des procurateurs.

³ Act., xii, 24.

⁴ Josèphe, *Antiquitates*, xx, 5, 2.

tandis que les dons envoyés par les Israélites du monde entier restaient souvent aux mains des fils de Lévi. Ainsi abandonné, le peuple eût souffert toutes les extrémités de la faim, si Dieu ne lui avait ménagé une aide inespérée dans les princes de l'Adiabène. Cette royale famille devint alors la providence de Jérusalem.

Izate, son chef, régnait aux bords du Tigre, sur une province d'Assyrie dont les limites, difficiles à tracer, se trouvent aujourd'hui comprises dans le Kurdistan ¹. Élevé à la cour d'Abennerig, roi de la Kharacène ², il y connut un marchand juif nommé Ananie, auquel son commerce donnait accès dans le palais, et qui en avait converti presque toutes les femmes. Izate se trouva par elles en relation avec le pieux Israélite, et apprit à vénérer Dieu selon la coutume des Juifs. Bientôt, la mort de son père l'ayant rappelé dans l'Adiabène, il porta sur le trône un tel éclat de vertu, que son frère Monobaze et sa mère Hélène voulurent partager sa foi ³. Quelle que fût la ferveur des deux princes, ils n'étaient point circoncis, Ananie ayant dissuadé Izate de cette

¹ L'empire des Parthes comptait alors, comme celui des Romains, un grand nombre de petits rois vassaux. Pline en mentionne dix-huit, mais en termes si vagues qu'il est impossible de déterminer les bornes de leurs principautés. L'Adiabène, une de ces provinces, était située sur la rive gauche du Tigre, dans les plaines qui entourent Ninive. Voir Strabon, *xvi*, 1, 19; — Josèphe, *Antiquitates*, *xx*, 2, 4.

² Sur Charax, Spasinou et Mésène, voir Reinaud dans le *Journal Asiatique*, août-septembre 1861, 5^e série, t. *XVIII*; *Mémoires* sur le commencement et la fin du royaume de la Mésène et de la Kharacène.

³ Josèphe, *Antiquitates*, *xx*, 2.

humiliante sujétion. « Mais un jour que ces prosélytes lisaient la Genèse, ils vinrent au verset où il est dit ¹ : « Vous circoncierez votre chair comme un signe d'alliance entre moi et vous : » l'un tourna son visage vers le mur et se prit à pleurer ; l'autre, se détournant aussi, versa des larmes, et tous deux allèrent se faire circoncire ². » Hélène, outrepassant le zèle de ses fils, résolut de quitter sa patrie pour vivre près du temple de Jéhovah ; vers l'an 44, elle vint à Jérusalem et y bâtit, pour sa famille, un palais, puis le beau mausolée connu aujourd'hui sous le nom de *Tombeau des rois* ³. Ses générosités sont louées et par la Mischna, et par l'historien Josèphe. Elle les redoubla au temps de la famine, fit venir d'Égypte de grandes provisions de blé, des figues sèches de Cypre, et eut le bonheur de sauver quantité de misérables ⁴. Ses fils secondèrent sa charité ; à la nouvelle du fléau, ils envoyèrent pour les pauvres de

¹ Gen., xvii, 11.

² *Bereschit rabba*, xlvi, 15 d. — D'après Josèphe (*Antiquitates*, xx, 4, 3), ce fut un Galiléen, nommé Éléazar, qui décida Izate à recevoir la circoncision.

³ On sait avec quelle ardeur M. de Saulcy a soutenu que ce mausolée renfermait les restes de David et de ses successeurs. Son opinion n'a point prévalu ; il paraît de plus en plus avéré que ce monument est le sépulcre d'Hélène, décrit par Pausanias (*Græc. Descript.*, 8, 16) et placé par Josèphe et S. Jérôme au nord de Jérusalem (Josèphe, *Antiquitates*, xx, 4, 3. *Bellum Judaicum*, v, 22 ; v, 42. — S. Jérôme, *Epitaph. Paulæ*). — Voir Robinson, *Biblical Researches*, t. I, p. 356-364, 610 ; t. III, 251, 252. — Le zèle de notre savant compatriote a eu l'heureux effet de mettre aux mains de la famille Pèreire cet admirable tombeau et de le soustraire ainsi aux dévastations. Il vient de passer aux mains de l'État.

⁴ Josèphe, *Antiquitates*, xx, 2, 6.

la cité sainte des sommes si considérables, que leurs proches se réunirent et leur reprochèrent de dilapider le trésor de leurs ancêtres. Monobaze fit cette réponse, conservée dans le Talmud : « Mes pères thésaurisaient pour la terre; moi, je thésaurise pour les cieux...; mille dangers menaçaient leurs richesses, pour toujours je les mets en sûreté... leurs biens ne produisaient rien, les miens portent des fruits... ils entassaient de l'argent, j'amasse des âmes¹. »

De tels sentiments donnent crédit à la tradition qui tient cette famille chrétienne²; ils permettent au moins de supposer qu'Hélène prit également soin de tous les habitants de Jérusalem, sans distinction de foi, et qu'elle ne se détourna pas de ceux qui purent, en sollicitant ses largesses, lui redire ces paroles de leur Maître³ : « Ne vous faites point de trésor dans la terre, où la rouille et les vers les mangent et où les voleurs les déterrent et les dérobent; mais faites-vous des trésors dans le ciel. »

¹ *Baba-bathra*, 11 a.

² Orose, VII, 6. — Moïse de Khorène, II, 35.

³ Mat., VI, 19, 20.

CHAPITRE ONZIÈME.

LA DISPERSION DES APÔTRES.

Rien n'est plus digne de remarque, en ces premières années de l'Église, que l'obscurité où demeurent les onze compagnons de Pierre. Lui seul paraît, parle, juge au nom de tous ; sa vision de Joppé dissipe à l'instant les préjugés les plus invétérés ; bien que les Onze fassent des prodiges et des miracles, c'est à Pierre qu'on apporte les malades, sur son passage qu'on met leurs grabats ; on reconnaît en lui un puissance supérieure ; son ombre seule guérit ¹. Par trois fois ², Jean est nommé en sa société ; mais à la Belle Porte du temple, comme devant le sanhédrin et à Samarie, le bien-aimé n'est que le compagnon de celui qui remplaçait Jésus ; il ne parle que les paroles de Pierre ; il agit et souffre avec lui.

Sur les autres apôtres, les Actes sont encore plus sobres ; on entrevoit seulement que leur ministère dans Jérusalem, sans égaler en importance celui de Pierre, fut néanmoins fécond : « Ils rendaient témoignage avec une grande force à la résurrection de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et la grâce était grande dans tous les fidè-

¹ Act., v, 15.

² Id., III, 1-11 ; IV, 1-21 ; VIII, 14.

les¹. » « Tous les jours, ils ne cessaient d'enseigner, d'annoncer Jésus² » « dans les maisons, jusque dans les portiques du temple, » appuyant leurs discours « par beaucoup de prodiges et de merveilles³. » La prédication les absorbait tellement qu'ils avaient remis aux diacres le temporel de l'Église, afin de vaquer en toute liberté à la prière et à l'enseignement. Dans ce dernier office, leur principal soin fut de garder l'unité recommandée par Jésus et de n'être tous que des « témoins⁴ ». Les Actes parlent non de la prédication de Jacques, de Jean, de Thomas, mais de « la doctrine des apôtres⁵ ». De cette forme collective le témoignage tirait une force irrésistible, c'était la parole du Maître, presque aussi vivante que dans la bouche de Jésus.

Le souci de ne former qu'un corps, qu'une voix, de n'exercer qu'une même action sous l'autorité de Pierre, se manifeste constamment. Partout les apôtres apparaissent en collègue : arrêtés et trainés devant le sanhédrin, ils y souffrent ensemble l'outrage du fouet; tous sont présents à l'élection des diacres, et ensemble leur imposent les mains; quand la persécution disperse le troupeau, ils demeurent unis dans la cité sainte⁶. Cette communauté mit le corps apostolique en telle lumière, qu'on ne voyait pour ainsi dire que lui dans l'Église de Jérusalem. S. Luc rapporte ainsi l'émotion causée par

¹ Act., IV, 33.

² Id., V, 42.

³ Id., II, 43.

⁴ Id., I, 8, 22; II, 32; II., 15; V, 32, etc.

⁵ Id., II, 42; V, 28.

⁶ Id., V, 18, 29, 40; VI, 2, 6; VIII, 2.

la conversion de Corneille ¹. « Les apôtres, et les frères qui étaient en Judée apprirent que les gentils mêmes avaient reçu la parole de Dieu ». A ses yeux, le mot « apôtres » désigne suffisamment l'Église mère par opposition aux chrétientés éparses dans la Judée.

Tel apparaît, dans les premiers chapitres des Actes, le collègue apostolique, dirigeant et instruisant l'Église de Jérusalem. Ce gouvernement de douze chefs avait l'avantage de ne point la distinguer extérieurement des synagogues. On sait en effet que celles-ci mettaient à leur tête un conseil d'anciens désignés par le nom de *prêtres*, de *pasteurs* ou de *surveillants* ². Le nombre de ces dignitaires, qui variait selon l'importance des villes et des communautés, comprenait toujours un président, assisté de deux conseillers, trois aumôniers qui prenaient soin des pauvres, l'ange de la congrégation commis au culte divin, l'interprète pour traduire au peuple l'hébreu des saints livres. Aucun Juif ne s'étonna donc de voir Pierre à la tête de ses frères, d'entendre appeler les Douze, *prêtres*, *pasteurs*, *évêques*, *anges de l'Église*, de retrouver dans les diacres les aumôniers chargés de porter secours aux indigents. Persécutée à plusieurs reprises pour son enseignement, l'Église de Jérusalem ne le fut jamais au sujet de ses formes extérieures; pendant douze années elle les garda telles que nous venons de les indiquer.

A partir de ce temps, les Actes ne la montrent plus uniquement dirigée par les apôtres. Quand Paul et

¹ Act., XI, 1.

² Killo's *Cycloædia* : SYNAGOGUE, 3.

Barnabé apportent les offrandes d'Antioche, ils les remettent « aux anciens ¹ », et ceux-ci prennent une telle autorité, qu'au premier concile de Jérusalem ils sont nommés avec les apôtres comme chefs de l'Église de Jérusalem et juges de la doctrine ². Un témoignage des premiers siècles donne la raison de ce changement. Apollonius, homme digne de foi, au sentiment de S. Jérôme ³, « avait appris des anciens l'ordre donné par le Seigneur aux apôtres de quitter la ville sainte, douze ans après l'ascension ». A la fin du second siècle, Clément d'Alexandrie recueillait dans la tradition le même commandement du Seigneur, sous cette forme : « Si quelqu'un d'Israël veut faire pénitence et croire à Dieu à cause de mon nom, ses péchés lui seront remis ; mais après douze ans vous sortirez de Jérusalem pour vous répandre dans le monde, afin que personne ne dise : « Nous n'avons pas entendu la parole ⁴. »

¹ Act., XI, 30.

² « Statuerunt ut ascenderent ad apostolos et presbyteros in Jerusalem super hac quæstione. — Suscepti sunt ab Ecclesia et ab apostolis et senioribus. — Convenerunt apostoli et seniores. — Placuit apostolis et senioribus cum omni Ecclesia. — Apostoli et seniores fratres, his qui sunt Antiochiæ... salutem. » Act., xv, 2, 4, 6, 22, 23.

³ « Vir disertissimus (ἐλλογιμώτατος) scripsit adversus Montanum... insigne et longum volumen. » S. Jérôme, *De Viris illustribus*, XL. Apollonius écrivait vers 210.

⁴ Nous traduisons ce texte d'après la ponctuation adoptée par Crave et Grabe : « Propterea dicit Petrus Dominum dixisse apostolis : si quis ergo velit ex Israel duci pœnitentia et propter nomen meum credere in Deum, remittentur ei peccata. Post duodecim annos egredimini in mundum, ne quis dicat : Non audivimus. » *Stromata*, VI, 5 : *Patrologie grecque*, t. IX, p 263. Ces paroles, mises

L'heure était venue de porter « jusqu'aux extrémités de la terre ¹ » le témoignage que le Maître avait commandé de réserver d'abord « à Jérusalem, à la Judée et à la Samarie ² ». Les apôtres résolurent de se séparer pour évangéliser le monde. Selon toute apparence, leur départ précéda la Pâque de l'an 42, car à ce moment les Actes ne parlent plus que de trois d'entre eux restés à Jérusalem : Jacques, frère de Jean, qui allait périr sous le glaive, Pierre, emprisonné par Agrippa, et Jacques, fils d'Alphée, à qui nous avons vu que le chef des Douze fit annoncer sa délivrance ³. L'Église de la ville sainte passa donc aux mains des « anciens », sous l'autorité de Jacques, qui devint en ce temps-là l'évêque

dans la bouche de S. Pierre, sont très probablement empruntées à quelque apocryphe; mais l'accord de Clément et d'Apollonius au sujet des douze années de séjour dans Jérusalem suppose manifestement que c'était là une tradition autorisée au second siècle, remontant, comme le dit Eusèbe (*Historia ecclesiastica*, v, 18), aux anciens qui avaient entendu les hommes apostoliques et Pierre lui-même.

¹ Act., I, 8.

² Id.

³ Il est vraisemblable que la fondation de l'Église d'Antioche eut lieu en 40 et avant la vision de Joppé (voir page 189). D'un autre côté, les apôtres ne songèrent au monde païen qu'après la révélation faite à Pierre; par conséquent, leur séparation doit être reculée jusqu'à l'an 41. Plusieurs martyrologes placent au 15 juillet une fête de la *Séparation des Apôtres* : « Ex Beda Plautiniano, Adonis appendice, et auctuariis Usuardi colligo illius Divisionis memoriam Idibus Julii annua festivitate celebratam fuisse. » *Acta sanctorum*, 15 juillet. Peut-être y a-t-il dans cette date quelque indice du temps de l'année auquel l'antiquité rapportait cet événement. La fête de la *Séparation des Apôtres*, instituée avant le xii^e siècle, était célébrée en de nombreuses églises et particulièrement à Paris, au collège de Montaigu.

de Jérusalem. Hégésippe, et après lui Clément d'Alexandrie, Eusèbe, S. Jérôme, attestent ce fait¹. D'après la Chronique d'Alexandrie, Pierre lui-même l'intronisa² avant de partir pour Rome; mais un témoignage antérieur, celui des premiers martyrologes romains³, attribue cet acte à tout le collège des Douze, en fixant au 27 décembre une fête de l'*Ordination de S. Jacques par les apôtres*⁴.

C'est ici qu'apparaît pour la première fois le gouvernement d'un seul pasteur sur un seul troupeau : à Jacques appartient l'honneur d'avoir été le premier

¹ Clément et Hégésippe, cités par Eusèbe, *Historia ecclesiastica*, II, 1; XXIII : *Patrologie grecque*, t. XX, p. 133, 195. — S. Jérôme, *De Viris illustribus*, II : *Patrologie latine*, t. XXIII, p. 609.

² Ὁν ἐνεθρόνισεν ὁ ἅγιος Πέτρος. *Patrologie grecque*, t. XCII, p. 592. Le *Chronicon paschale* ou *Alexandrinum*, abrégé de l'histoire du monde depuis la création jusqu'à la vingtième année du règne d'Héraclius (630), paraît avoir été composé vers cette dernière date à l'aide de documents antérieurs.

³ *Acta sanctorum*, die 1^a Maii, t. XIV, p. 24.

⁴ Jacques, comme ses compagnons, avait reçu de Jésus lui-même la plénitude du sacerdoce. Les termes *ordonner*, *introniser* ne peuvent donc être pris ici rigoureusement, et sont empruntés aux coutumes des temps où écrivait l'auteur de la Chronique et des martyrologes. Si impropres qu'elles paraissent, ces expressions sont dignes de remarque, car elles nous montrent que l'antiquité reconnaissait une innovation dans l'acte qui fit de Jacques le pasteur de l'Église de Jérusalem. Cette nouveauté parut si considérable, qu'on l'attribuait communément au Sauveur lui-même. Eusèbe (*Historia ecclesiastica*, VII, 19), S. Jean Chrysostome (*Hom.*, 38 in I *Corinth.*, XV, 7), S. Épiphane (*Hæreses*, LXXVIII, 7), Nicéphore Calliste (II *Histor.*, 38), disent tous que Jésus ordonna Jacques évêque de Jérusalem. Eusèbe, suivi par les Pères postérieurs, paraît avoir puisé cette tradition dans un ouvrage apocryphe, les *Récognitions* (*Recognitiones*, I, 43).

évêque de la plus ancienne Église ¹. Sans doute, Pierre, en fondant le siège d'Antioche, avait tracé l'ébauche de l'épiscopat distinct, mais sans remplir alors l'idée que le Maître en avait donnée, car il quitta bientôt cette chrétienté, laissant pour gouverner en son absence un collège de « prophètes et de docteurs ² ». Ainsi Jérusalem, berceau de l'Église, vit aussi son progrès fondamental, la constitution de cette hiérarchie qui devait s'établir partout à la mort des apôtres, et faire de la société chrétienne le plus solide édifice qui fut jamais.

Jacques y offrit le modèle de l'évêque : vie sans reproche, attachement aux traditions, autorité de la parole, dignité extérieure, esprit de prière, sainteté qui imposait à tous. Toutefois sous cette perfection, chrétienne par tant d'endroits, on sent encore le judaïsme, et ce mélange donne au premier pasteur de Jérusalem une singularité sans égale dans l'âge apostolique. La rigueur de vie à laquelle il se plia dès l'enfance était celle des Nazirs : abstinence de chair, de vin, de liqueurs fermentées. Jamais il ne coupait sa chevelure, il n'usait ni de bains ni d'huile, ne portait point de sandales ; pour tout vêtement, une tunique sous un manteau de lin ³. Ses membres étaient comme morts, dit S. Jean Chrysostome ⁴, et il demeurait si longuement prosterné, que ses genoux s'étaient endurcis comme le calus du

¹ S. Jérôme, *In Epist. ad Galat.* : *Patrologie latine*, t. XXVI, p. 331.

² Act., XIII, 1.

³ Eusèbe, *Historia ecclesiastica*, II, 23.

⁴ S. Jean Chrysostome, *Hom.*, 5 *in Mat.*

chameau. La loi convenait à cette rude nature ; il en aimait la discipline implacable, les rites sanglants, les minutieuses prescriptions qui enchaînaient le corps et l'âme ; toute sa vie il lui garda une prédilection que l'esprit nouveau de Jésus ne parvint pas à effacer. Nous le verrons au concile de Jérusalem maintenir les observances légales ; sept ans plus tard, imposer à S. Paul le respect de la circoncision et des coutumes mosaïques, obtenir même de l'apôtre qu'en compagnie de quatre Nazirs il se purifiât légalement dans le temple ¹. L'Église de Jérusalem, formée à l'image de son pasteur, resta juive d'aspect jusqu'au dernier jour (an 70 ap. J.-C.).

Au milieu des gentils, cet attachement à une loi mourante eût entravé la prédication évangélique ; dans la ville sainte, il la seconda. Beaucoup d'Israélites, que la libre parole de Paul aurait mis en défiance, se laissaient gagner par un homme de leur sang, qui, semblable aux saints de l'Ancien Testament, parlait la langue de leurs livres sacrés, exaltait « la loi royale, la loi parfaite, qui condamne les prévaricateurs, loi si sainte, que la violer en un point c'est être coupable comme l'ayant toute violée ². » Jacques montrait aux pénitents qui venaient vers lui l'accord de la foi nouvelle avec les oracles des prophètes ³, mais sans leur demander de renoncer à Moïse ; aussi des milliers de Juifs furent-ils convertis par sa prédication, qui tous demeurèrent zélés pour la Loi, fidèles à la circoncision,

¹ Act., xv, 13-21 ; xxi, 20-26.

² Jac., i, 25 ; ii, 8, 9, 10, 12.

³ Act., xv, 15.

adorant dans le temple le Dieu d'Israël, « ce Père des lumières qui se révélait à eux en son fils Jésus¹ ». De plus hauts mystères assurément, et en particulier la fraction du pain, les réunissaient au cénacle ; mais là encore tout était modelé sur le service des synagogues. Afin de manifester par quelque marque extérieure le sacerdoce dont il était investi, Jacques avait choisi le costume des prêtres de Jéhovah : la tunique de lin sans plis, serrée autour des reins. Il allait même, pour donner à sa dignité plus d'éclat, jusqu'à prendre un des insignes du grand prêtre, la lame d'or fixée au fronton et portant en caractères hébreux : « Sainteté de Jéhovah² ». Si étrange que paraisse cet usage, de graves témoins l'attribuent également à S. Marc et à l'apôtre S. Jean³. Toutefois Jacques ne gardait pas cet ornement devant les Juifs qui ne l'eussent pas toléré, il n'en usait que dans le secret des assemblées chrétiennes. C'est là aussi qu'il occupait le trône épiscopal dont parle Eusèbe et qu'on vénérât encore au iv^e siècle⁴.

Une telle fidélité à la Loi, jointe à des vertus peu communes, assurait à Jacques la vénération de Jérusalem entière. Pendant vingt années, juifs et chrétiens admirèrent à l'envi l'ascète exténué d'abstinences qu'ils

¹ Jac., I, 17.

² Épiphane, *Hæreses*, XXIX, 4 ; LXXVIII, 14.

³ Polycrate d'Éphèse, qui écrivait à la fin du II^e siècle, atteste le fait pour S. Jean. Eusèbe, *Historia ecclesiastica*, V, 24 : *Patrologie grecque*, t. XX, p. 494. A l'égard de S. Marc, nous n'avons que des témoignages postérieurs et plus suspects. Voir Tillemont, *Mémoires* : S. JACQUES LE MINEUR, art. IV.

⁴ Eusèbe, *Historia ecclesiastica*, VII, 19 · *Patrologie grecque*, t. XX, p. 681.

voyaient passer pieds nus, parlant avec une foi ardente « de la porte de Jésus crucifié¹ » par où l'on passe à Jéhovah. Tous l'appelaient « Juste, Rempart du peuple² ». On se pressait autour de lui pour toucher le bord de sa tunique³; on racontait que dans un temps de sécheresse il avait étendu ses mains vers le ciel, et qu'aussitôt la pluie en était descendue⁴. Sa prière était incessante; à genoux ou prosterné dans le temple, il implorait pour le peuple; de préférence il se tenait aux abords du Saint, il y pénétrait même, dit Hégésippe⁵, et les lévites n'osaient repousser ce fils d'Israël, qu'ils trouvaient dans leur parvis, le front contre terre, perdu en Dieu.

La constitution de l'Église de Jérusalem, sous l'autorité distincte d'un seul pasteur, demeura longtemps un fait exceptionnel. Les apôtres, en effet, bien que

¹ Cette expression originale, et répétée à dessein par les scribes et les pharisiens (Eusèbe, *Historia ecclesiastica*, II, 23), revenait sans doute fréquemment dans la prédication de S. Jacques.

² Eusèbe, *Historia ecclesiastica*, II, 23.

³ S. Jérôme, *in Gal.*, I, 5.

⁴ Épiphane, *Hæreses*, LXVIII, 14.

⁵ Εἰς τὰ ἁγία, c'est-à-dire dans le parvis réservé aux lévites, et non dans le Saint des saints comme l'ont cru Rufin et Épiphane, hypothèse tout à fait improbable. Ce passage d'Hégésippe a une véritable autorité, et il a été reçu sans hésitation par Eusèbe et S. Jérôme; mais on en a conclu à tort que S. Jacques appartenait à une famille lévitique. La sainteté de l'apôtre, la vénération extraordinaire que tous lui témoignaient, suffisent à expliquer la tolérance dont il jouissait. Il entrait ainsi « pour prier, non pour sacrifier : orandi, non sacrificandi causa ». Cette addition au texte d'Hégésippe, que nous lisons dans un manuscrit de l'église de Reims, marque quel sens lui donnait l'antiquité. Voir D. Ruinart, *Acta Martyrum sincera* : MARTYRIUM S. JACOBI, p. 5.

dispersés à travers le monde, conservèrent une autorité commune, non sur une partie, mais sur l'ensemble même des chrétientés. Dans cet ordre propre aux premières années, c'était assez des Douze pour gouverner, parce qu'ils avaient à cet effet une grâce souveraine, celle de l'apostolat. Les privilèges qu'elle comprend suffiront à faire entendre comment ce don particulier suppléait toute hiérarchie. Dépositaires de la foi, docteurs infaillibles, pasteurs universels : tels sont les traits principaux qui distinguèrent les apôtres de ceux qui reçurent par eux le sacerdoce chrétien.

Le dernier mot de Jésus s'élevant au ciel avait été : « Vous serez mes témoins ¹, » témoins de ma doctrine entière. Ils l'avaient reçue, cette doctrine du Maître, pendant son ministère et les quarante jours qui suivirent la résurrection ; ils la reçurent encore à la Pentecôte et toujours, car, selon la promesse du Sauveur, l'Esprit-Saint achevait sans cesse de les instruire ². Non content d'éclaircir celles des paroles de Jésus qui restaient obscures dans leur mémoire, il les guidait pas à pas à travers la vérité et leur annonçait les choses à venir ³. L'ensemble de ces révélations, qui durèrent toute la vie des apôtres, constitue le dépôt de la foi, dont ils sont les organes authentiques, et qu'ils ont transmis à leurs successeurs. Ils étaient députés pour répandre dans le monde ce trésor : de là leur nom d'a-

¹ Act., I, 8 ; II, 32.

² Joan., XIV, 26.

³ Ὁδηγήσει ὑμᾶς ἐν τῇ ἀληθείᾳ πάση... καὶ τὰ ἐρχόμενα ἀναγγελεῖ ὑμῖν. Joan., XVI, 13.

pôtres, d'envoyés, ayant, pour accomplir leur mission, des pouvoirs si éminents, que jamais ils ne songèrent à les communiquer de leur autorité propre. A deux reprises, en effet, il fallut compléter le collège. La première fois, Pierre pria le Seigneur de montrer l'homme de son choix, et le sort désigna Mathias. Plus tard, l'Esprit-Saint lui-même ordonna de séparer Barnabé et Paul, et l'on sait avec quelle insistance ce dernier se glorifia toujours d'avoir été appelé, non par un homme, mais par Dieu même. Si Paul revendiquait ainsi ce privilège, c'est qu'il y voyait la marque de son apostolat, le titre qui lui conférait les prérogatives extraordinaires réservées aux Douze.

Outre cette mission de garder la foi, qui emportait l'infaillibilité dans l'enseignement, les apôtres étaient pasteurs universels, c'est-à-dire qu'ils avaient par toute la terre pleine puissance de lier et de délier, d'établir les Églises, d'ordonner les pasteurs et les prêtres, d'accomplir toutes les fonctions spirituelles. Nulle limite à leur autorité que la prééminence de Pierre, qui seul tient les clefs, seul est le fondement à la stabilité de l'Église, seul a charge de confirmer ses frères, de paître les brebis et les agneaux. Si donc les apôtres jouissaient des mêmes droits que lui, s'ils étaient infaillibles comme lui et avaient pouvoir de régir le monde entier, toutefois ils ne possédaient ces pouvoirs qu'en communion avec Pierre, sous sa dépendance; aussi, ne formant qu'un seul corps sous un même chef, rattachaient-ils au centre de l'unité toutes les Églises fondées par eux.

Cette communauté d'action se découvre surtout aux

premiers chapitres des Actes, où l'on n'aperçoit dans l'Église que deux classes distinctes : les disciples, et, au-dessus d'eux, les Douze, gouvernant ensemble. Pour la première fois, à la mort d'Ananie et de Saphire, nous trouvons quelque trace de ministère exercé d'après leurs ordres. De jeunes hommes remplissent les devoirs que les clercs appelés « fossoyeurs ¹ » accompliront plus tard dans les catacombes ; ils emportent les corps et les ensevelissent. Mais ce sont là des emplois tout matériels, et il en va de même pour les pouvoirs attribués aux diacres, dans le premier dessein de leur institution. La distribution des aumônes, la surveillance des tables communes, furent les soins habituels de ceux que saint Luc n'appelle jamais les « diacres », mais les « sept ». Néanmoins il n'est pas douteux, que si les apôtres se réservaient encore les charges principales du sacerdoce, ils songeaient déjà à en confier les actes moins importants aux sept élus, car ils les choisissent probes et saints entre tous, puis leur imposent les mains. Bientôt, en effet, ces hommes ainsi consacrés s'élèvent à de plus hautes fonctions : ils instruisent, exhortent les fidèles, s'avancent aux postes périlleux. Étienne pénètre dans les synagogues les plus fanatiques pour y prêcher le Christ². Philippe pousse jusqu'à Samarie, annonçant l'Évangile et donnant le baptême³. L'administration de ce sacrement

¹ Voir Kraus, *Real Encyclopädie der Christlichen Alterthümer*, FOSSORES. M. de Rossi pense que primitivement les *fossore* appartenaient à l'ordre des portiers.

² Act., vi, 9-14.

³ Id., viii, 5, 12.

leur fut naturellement dévolue, quand les Douze cessèrent de le conférer eux-mêmes. C'est ainsi que Pierre, après avoir converti Corneille et sa famille, se contente d'ordonner qu'on les baptise ¹. Partout donc, à Césarée comme à Jérusalem, nous commençons à démêler un premier ordre de lévites chrétiens, soumis aux apôtres et leur prêtant un actif concours.

Il n'est pas aussi facile de discerner les deux degrés supérieurs de la hiérarchie : la prêtrise et l'épiscopat. Ces ministères, que l'on verra plus tard nettement partagés, semblent généralement peu distincts au cours du Nouveau Testament ². Dans les Actes, les premières Épîtres de S. Paul, les Épîtres de S. Pierre et de S. Jacques, les mêmes personnages sont appelés tantôt évêques, tantôt prêtres ou diacres ³. Le nom d'« apôtres » est donné à de simples auxiliaires, parfois à des femmes ⁴ : Pierre ne s'attribue que le titre de prêtre ⁵. Une telle confusion démontre évidemment que la hiérarchie, en dehors de Jérusalem, n'était pas encore

¹ Act., x, 48.

² Nous n'oublions pas, en exposant ce développement historique du sacerdoce chrétien, que l'ordre et la subordination des ministres qui le composent est d'institution divine, et que Jésus a inspiré aux Douze de mettre en tête de chaque Église une hiérarchie comprenant : l'évêque chef du gouvernement ; au-dessous de lui des prêtres, puis des ministres inférieurs (*Concilium Tridentinum*, sess. xxiii, can. vi). Les apôtres savaient que telle devait être la constitution définitive ; mais ils comprenaient aussi que ce corps, complètement organisé dans son germe, devait croître peu à peu, à mesure que les circonstances le demanderaient.

³ I Cor., iii, 5. II Cor., iii, 6. Act., xx, 17, 28, etc...

⁴ II Cor., viii, 23. Rom., xvi, 7.

⁵ I Petr., v, 1.

fixée. Les apôtres, ainsi que nous l'avons dit, se réservant la juridiction, c'est-à-dire le pouvoir de régir l'Église, ne confiaient aux ministres laissés par eux dans les chrétientés naissantes que la charge de prêcher, de sacrifier et de conférer les sacrements. De là sans doute découlait un droit d'administration, car jamais communauté chrétienne n'est demeurée dans l'anarchie; mais ce droit était diversement constitué et partagé selon les circonstances.

Là où par hasard se trouvait un disciple du Seigneur qui tenait de lui la Bonne Nouvelle, et la méditait depuis plusieurs années, naturellement on lui donnait le premier rang; aidé de quelques diacres, il instruisait et dirigeait l'Église. Mais le plus souvent la chrétienté n'ayant reçu qu'en passant les soins des apôtres, tous étaient novices dans la foi, comment découvrir un homme capable de gouverner? Il semblait plus facile et plus sûr de choisir quelques anciens qui, mettant en commun leur sagesse, leurs vertus, et aussi leurs souvenirs de la prédication apostolique, formaient la tête de l'Église¹. La ferveur encore vive écartait de ces collègues de ministres la rivalité et l'ambition qui y eussent porté le désordre.

¹ « Au début de la prédication évangélique, dit S. Épiphane, on ne créait pas partout des prêtres et des évêques, mais ici des prêtres seulement, ailleurs seulement un évêque. Quand on ne trouvait personne qui fût digne de l'épiscopat, on ordonnait des prêtres qui administraient l'Église avec l'aide des diacres. Quand il ne se rencontrait qu'une seule personne digne de l'épiscopat et qu'on manquait de sujets pour le sacerdoce, on se contentait de confier l'Église à cet évêque. » (*Hæres.*, LXXV.)

Selon toute apparence, la plupart de ces dignitaires recevant la plénitude du sacerdoce¹, accomplissaient, sous la juridiction des apôtres, les fonctions actuellement réservées au corps épiscopal. En effet, les anciens d'Antioche ordonnent Paul et Barnabé²; les chefs de l'Église d'Éphèse sont appelés, dans les Actes, prêtres et évêques³; plus tard nous verrons S. Paul écrire aux évêques et aux diacres de Philippes sans faire mention des prêtres, et, dans l'Épître à Timothée, rappeler à ce disciple qu'il a été consacré par l'imposition des mains des prêtres⁴. Les « anciens », les prêtres dont il est ici question, avaient donc reçu le pouvoir d'exercer toutes les fonctions ecclésiastiques : ils confirmaient les fidèles, ordonnaient des prêtres; mais ils ne possédaient point juridiction sur un troupeau exclusivement confié à leurs soins; ils n'étaient donc pas évêques proprement dits, au sens complet du mot. Ce fut seulement vers la fin de leur vie que les apôtres, donnant à chaque Église son propre pasteur assisté de ministres subalternes, constituèrent la hiérarchie à peu près telle que nous la voyons aujourd'hui⁵.

¹ Nous entendons par ce mot la somme des pouvoirs spirituels que confère le sacrement de l'ordre, notamment celui de consacrer prêtres et évêques, et par là de perpétuer la fécondité du sacerdoce chrétien. L'ensemble de ces droits constitue « le pouvoir d'ordre », distinct « du pouvoir de juridiction », par lequel l'Église gouverne les fidèles et leur impose des lois.

² Act., XIII, 1-3.

³ Id., XX, 17, 28.

⁴ Philip., I, 1. I Tim., IV, 4. Un vestige de cette liturgie primitive est demeuré dans les cérémonies de l'ordination où les prêtres présents s'unissent à l'évêque pour imposer les mains à l'ordinand.

⁵ « Et si episcopalis ordo jure divino in Ecclesiam introductus est,

Cet établissement devenait alors nécessaire afin de continuer le ministère apostolique et de transmettre le dépôt de la foi; jusque-là, au contraire, outre la difficulté, alléguée plus haut, de trouver des hommes aptes à prendre en main tout pouvoir, le souci de ménager la Synagogue portait à ne mettre en tête des chrétientés qu'un collège d'anciens¹. L'assemblée chrétienne, en effet, était habituellement un mélange de païens et de Juifs convertis. A laquelle de ces classes demander l'évêque accepté de tous, affranchi de préjugés, qui maintint la balance égale entre les deux parties du troupeau? Le prendre parmi ceux qui observaient encore les prescriptions de la Loi, c'était sacrifier la liberté des enfants de Dieu venus de la gentilité; le tirer d'entre ces derniers, c'était révolter les Juifs de la Dispersion, qui, déjà mortifiés de voir les païens héritiers du royaume, auraient supporté plus péniblement encore qu'on leur imposât pour chef un de ces hommes si longtemps réprouvés et maudits. Le plus sûr moyen de surmonter ces difficultés était de choisir dans les deux races un collège de prêtres soumis à l'autorité apostolique, et contrôlés par elle.

non eodem tamen illo jure decretum est ut unus in singulis civitatibus et ecclesiis esset episcopus, sed Ecclesiæ auctoritate, conciliorumque sanctionibus, quarum ex apostolica traditione origo descendit. » Petavius, *Dissertationum ecclesiasticarum* lib. I, cap. III, 5.

¹ Si, par un contraste inattendu, Jérusalem, centre même du judaïsme, eut seule alors sa hiérarchie toute constituée, c'est que Jacques, si zélé pour la Loi, ne pouvait être soupçonné de la trahir, c'est surtout que, la vertu du saint apôtre l'élevant au-dessus de tous, aucun Juif ne s'étonna de le voir entouré et vénéré comme un père.

Une circonstance rendait facile l'exercice de ce gouvernement, partagé entre plusieurs têtes, c'était l'effusion des grâces singulières qui ne cessait, depuis la Pentecôte, de vivifier l'Église. Ces dons que les apôtres communiquaient par l'imposition des mains se répandaient sur la communauté entière, fidèles et pasteurs, avec un tel éclat, des fruits de sainteté si abondants, qu'on y donnait plus d'attention qu'aux divers emplois du ministère : « Dieu, dit S. Paul, a établi dans son Église premièrement des apôtres, secondement des prophètes, troisièmement des docteurs, ensuite les pouvoirs de faire des miracles, puis les grâces pour la guérison des malades, les secours donnés à ceux qui en ont besoin, l'interprétation, les diversités de langues ¹. » Pas un mot de subordination ni de sacerdoce. Évidemment, les dons spirituels étaient alors la vie de l'Église et dominaient tout. Chacun recevait une grâce propre qu'il employait au bien de ses frères; chacun parlait dans l'assemblée des fidèles : l'un était prophète, et révélait ce qu'il avait vu dans l'extase; l'autre interprétait les langues; le docteur, l'évangéliste, enseignaient avec précision. « Un seul et même esprit opérerait toutes ces choses, distribuant ses dons selon qu'il lui plaisait ². » Un état si extraordinaire échappait à l'ordonnance d'une hiérarchie. Que pouvaient en effet les chefs d'une chrétienté soulevée par l'Esprit de Dieu, que s'incliner devant les merveilles de la grâce, en laissant aux apôtres le soin de discerner les esprits.

¹ I Cor., XII, 28.

² Id., XII, 11.

Dans le grand souffle qui emportait l'Église, il fallait au gouvernail une main souveraine. C'est quand ce premier essor s'arrêtera, quand les prodiges cesseront d'éclater, que les Douze remettront à un ordre régulier de pasteurs la direction des communautés chrétiennes.

Nous suivrons pas à pas cette transformation dans l'œuvre de S. Paul; mais par lui seul nous connaissons ces particularités de la primitive Église, car autant son ministère se manifeste dans les vingt années qui vont suivre, autant celui de ses frères d'apostolat demeure obscur. Hormis Pierre, Jean et Jacques de Jérusalem, le commun des Douze a laissé si peu de traces, qu'il suffira de quelques lignes pour exposer tout ce que nous savons d'eux.

Au sortir de Jérusalem ils prêchèrent de ville en ville, et, attirés par les colonies juives qu'ils trouvaient semées jusqu'aux extrémités du monde, ils gagnèrent des régions fort éloignées. Origène rapporte que S. André évangélisa en Scythie, sur les bords du Danube et de la mer Noire; S. Thomas dans la partie du royaume des Parthes située entre le Tigre et l'Euphrate¹. Aux Indes, où, pour parler plus exactement, au sud de l'Arabie², un philosophe alexandrin, Pantène, trouva l'Évangile hébreu de S. Matthieu apporté en ces lieux par S. Barthélemy³. On prête à Simon le Zélote un

¹ Origène, dans le III^e volume de ses *Commentaires sur la Genèse* cité par Eusèbe (*Historia ecclesiastica*, III, 1 : *Patrologie grecque*, t. XX, p. 216).

² Voir p. 261.

³ Eusèbe, *Historia ecclesiastica*, v, 10 : *Patrologie grecque*, t. XX, p. 455.

apostolat encore plus étendu. Nicéphore et les calendriers grecs le montrent parcourant la rive africaine de la Méditerranée, depuis Alexandrie jusqu'aux Colonnes-d'Hercule, et de là traversant l'Océan pour évangéliser la Grande-Bretagne. Mais cette tradition mérite peu de créance, car elle est démentie par le témoignage plus ancien des martyrologes qui portent le nom de S. Jérôme. Nous y lisons que Simon prêcha et fut martyrisé en Perse ¹. Même partage au sujet de S. Matthieu, que Rufin, Socrate et d'autres historiens conduisent en Éthiopie, tandis que S. Paulin, S. Ambroise, les martyrologes de S. Jérôme et les Ménéés lui assignent la région des Parthes et des Mèdes ².

Il y a moins d'incertitude sur S. Philippe. Il évangélisa la Phrygie, y mourut, et fut enterré dans la ville d'Hiérapolis. Un évêque de cette Église, Papias, rapporte qu'il vit l'apôtre et entendit ses filles raconter une résurrection opérée de leur temps ³. Clément d'Alexandrie nous apprend que plusieurs de celles-ci étaient mariées ⁴; Polycrate d'Éphèse, que deux d'entre elles vécurent dans la virginité, et furent inhumées avec leur père. « C'était là, ajoute cet écrivain du II^e siècle, de grandes lumières de l'église d'Asie ⁵. »

¹ Tillemont, *Mémoires* : S. SIMON, t. I, p. 424.

² Id., S. MATTHIEU, t. I, p. 3.

³ Papias, cité par Eusèbe (*Historia ecclesiastica*, III, 39 : *Patrologie grecque*, t. XX, p. 298).

⁴ Clément d'Alexandrie, *Stromata*, III, 6 : *Patrologie grecque*, t. VIII, p. 1158.

⁵ Polycrate, cité par Eusèbe (*Historia ecclesiastica*, III, 3 : *Patrologie grecque*, t. XX, p. 280).

S. Jude, le cousin du Sauveur, est surtout célèbre par sa Lettre Catholique. Hégésippe parle du martyr de ses petits-fils ¹ ; il fut donc marié, et, à l'exemple de Jésus, il menait avec lui de saintes femmes qui le servaient et l'assistaient de leurs biens. C'est de lui, selon toute apparence, non de son frère Jacques de Jérusalem, que S. Paul veut parler en disant : « N'avons-nous pas le pouvoir de mener partout avec nous une femme qui soit notre sœur, comme font les frères du Seigneur ² ? » La vie de S. Matthieu ne nous est connue que par le détail rapporté dans Clément d'Alexandrie : « qu'il ne mangeait pas de viandes, mais se nourrissait de légumes, de fruits et d'herbes ³. » Quant à S. Mathias, il a laissé une seule parole sur la nécessité « d'abattre violemment la chair par la mortification ⁴ ».

On le voit, nous ne savons presque rien de la plupart des Douze : leur ministère est resté dans l'ombre ; sur leur mort, même obscurité ⁵. Au iv^e siècle, on ne connaissait que quatre tombes d'apôtres ⁶ : à Rome, celles de S. Pierre et de S. Paul, celle de S. Jean

¹ Hégésippe, cité par Eusèbe (*Historia ecclesiastica*, III, 20 : *Patrologie grecque*, t. XX, p. 252).

² I Cor., IX, 5.

³ Clément d'Alexandrie, *Pædagogus*, II, 1 : *Patrologie grecque*, t. VIII, p. 406.

⁴ Clément d'Alexandrie, *Stromata*, III, 4.

⁵ Au II^e siècle, Héracléon (Clément d'Alexandrie, *Stromata*, IV, 9 : *Patrologie grecque*, t. VIII, p. 1282) écrivait que S. Mathias, S. Philippe, S. Matthieu et S. Thomas moururent de mort naturelle ; mais ce témoignage est en contradiction avec le commun des auteurs et des martyrologes qui racontent leur passion.

⁶ S. Jean Chrysostome, *In Hebr.*, XXVI.

à Éphèse, et à Édesse celle de S. Thomas. Les trois premiers avaient expiré au lieu où reposent leurs cendres. Pour S. Thomas, des Indes où il subit le martyre ¹, il fut transporté en Mésopotamie, apparemment par les soins de Thadée, auquel il avait confié la charge d'évangéliser la contrée ².

Nous ne disons rien ici des grands disciples du Christ : Pierre, Jacques d'Alphée, Jean et Paul ; car, au contraire des autres apôtres, leurs actes et leur prédication sont connus, et c'est en les suivant que nous tracerons l'histoire de l'Église naissante.

¹ Tillemont, *Mémoires*, S. THOMAS, t. I, p. 396

² Eusèbe, *Historia ecclesiastica*, I, 13.

CHAPITRE DOUZIÈME.

L'ÉVANGILE DE S. MATTHIEU.

I. LA PRÉDICATION ÉVANGÉLIQUE.

Quand une branche croît sur le tronc, alors même qu'elle est destinée à absorber plus tard toute la sève, ses organes ne diffèrent en rien de ceux qui nourrissent la tige mère : mêmes fibres, mêmes canaux prolongés jusqu'aux racines. Ainsi allait-il de l'Église : nous avons vu sa hiérarchie modelée d'après celle de la Synagogue ; ses méthodes d'enseignement furent aussi empruntées aux docteurs d'Israël. La tradition orale en formait le trait distinctif. « Ne mettez rien par écrit, » avaient dit les vieux maîtres : tous obéissaient au précepte, Hillel et Gamaliel aussi bien que Shammaï le rigoriste. Une leçon répétée mot pour mot était le mode d'instruction si bien nommé par Papias : « la voix vivante et permanente ¹. » Dans chaque communauté juive, on entendait cette voix du rabbi redisant les mêmes préceptes des anciens, appliquant les mêmes commandements de la Loi aux cas particuliers, donnant les règles d'interprétation pour les saintes lettres.

¹ Ζώσης φωνῆς καὶ μενούσης. Papias, chez Eusèbe (*Historia ecclesiastica*, III, 39 : *Patrologie grecque*, t. XX, p. 297).

La gloire du docteur était de posséder toute science dans sa mémoire, sans rien devoir aux livres. Un seul écrit suffisait, la Bible, source intarissable de vérité, rayon de la sagesse divine. Tout commentaire de main d'homme à ces pages inspirées eût paru une profanation; jamais le maître n'écrivait, l'élève ne prenait point de notes, on se transmettait la doctrine de bouche en bouche. Il fallut la ruine du temple, et la crainte de voir se dissiper le trésor où tous puisaient, pour qu'on se décidât à réunir dans le Talmud les leçons que les scribes d'Israël récitaient depuis deux siècles.

Nous avons peine à imaginer le seul souvenir conservant un tel amas de décisions et de maximes. Mais la mémoire a des ressources infinies, et pour peu qu'elle soit aiguillonnée par la foi elle produit des merveilles. Dans l'Inde, les Védas demeurèrent longtemps une tradition orale; on en savait par cœur les milliers de vers. Ainsi du Coran au début de l'Islam; aujourd'hui encore, nombre de musulmans le citent sans texte. Les écoles de Jérusalem, par suite les docteurs de l'Église primitive, n'eurent pas d'autre enseignement. Le cœur du disciple était le seul livre où fussent inscrites les leçons du maître; mais elles y demeuraient en traits ineffaçables.

« Jeune encore, écrit S. Irénée à Florinus ¹, je t'ai vu dans l'Asie inférieure près de Polycarpe, recherchant son approbation. Je puis encore montrer le lieu où le bienheureux Polycarpe s'asseyait pour instruire; je le

¹ S. Irénée, cité par Eusèbe (*Historia ecclesiastica*, v, 20 : *Patrologie grecque*, t. XX, p. 485).

vois marcher, entrer parmi nous; sa manière de vivre, son extérieur me sont connus; je l'entends raconter comment il avait vécu familièrement avec Jean et d'autres hommes qui avaient fréquenté le Seigneur; il redisait leurs paroles et tout ce qu'il avait entendu d'eux touchant le Christ, ses miracles et sa doctrine. Ayant recueilli ces traditions de ceux-là même qui avaient touché le Verbe de vie¹, Polycarpe n'annonçait rien qui ne s'accordât avec l'Écriture. Pour moi j'écoutais avec soin ces leçons que me ménageait la grâce de Dieu; je les gravais, non sur le papier, mais dans mon cœur, et par la même grâce de Dieu je me répète assidûment tous ces souvenirs et je les repasse en mon esprit. » Un écrit ébionite du second siècle prête à S. Pierre la même coutume : « Au milieu de la nuit, lui fait-il dire, je me réveille de moi-même sans retrouver ensuite le sommeil. C'est l'effet de l'habitude que j'ai prise de me réciter les paroles du Seigneur afin de les retenir fidèlement². »

En se renfermant dans l'enseignement oral, les apôtres ne suivaient pas seulement les coutumes de leur nation, ils accomplissaient ce précepte du Maître : « Allez et prêchez l'Évangile³. » Car à la différence de Moïse qui, rapportant du Sinaï la Loi gravée sur la pierre, ordonnait aux Juifs de la tenir toujours écrite devant leurs yeux, les Douze n'avaient reçu de Jésus que la parole du Père, avec mission de la répandre

¹ Παρὰ ἀποπτῶν τῆς ζωῆς τοῦ λόγου παρεληφώς.

² Les *Recognitiones* (II, 1), composées vers l'an 135, selon M. Renan.

³ Marc., XVI, 15.

jusqu'aux extrémités du monde. A dessein, le Maître les avait tirés de la Galilée, province rude et grossière, n'ignorant pas que chez les pêcheurs de Génésareth l'art d'écrire, rare en Orient, devait être peu commun. Par vocation, autant que par habitude de race et d'enfance, tous ne devinrent que des prédicateurs.

Les premiers chapitres des Actes nous laissent entrevoir quelle était la forme de leur enseignement. Dans les sanctuaires chrétiens, comme dans les assemblées juives, on donnait deux instructions très diverses : l'« Halaca » et l'« Hagada », l'interprétation dogmatique et l'homélie morale. L'« Halaca » formait le principal du service divin des synagogues. « En chaque ville, dit S. Jacques, on lit et on prêche Moïse tous les sabbats ¹. » Les scribes avaient fait de ce commentaire une casuistique sèche et rebutante, une suite de décisions soumettant tous les actes de la vie à un joug intolérable. Ce n'était pas là ce que les chrétiens tiraient de l'Écriture : à chaque ligne ils y trouvaient Jésus. Isaïe leur chantait la naissance virginale du Sauveur ; Michée montrait son berceau dans Bethléem de Juda : à ces mots d'Osée : « J'ai ramené d'Égypte mon fils : » c'est lui, s'écriait-on, revenant des rives du Nil dans les bras de Marie. La pierre d'angle du Psaume, c'était lui ; la pierre d'achoppement dont parle Isaïe, lui encore ². Sa passion apparaissait trait pour trait, et chaque acte du drame revivait devant les fidèles transportés de surprise et d'amour : Judas et les trente deniers, le breu-

¹ Act., xv, 21.

² Is., vii, 14. Mich., v, 2. Os., xi, 1. Ps., cxvii, 22. Is., vii, 14.

vage stupéfiant repoussé, la robe tirée au sort, les pieds et les mains percés, la soif dévorante, l'éponge de vinaigre, les os non rompus¹, tout avait été prédit. Que de larmes à entendre ces oracles qu'on avait si longtemps vénérés sans en pénétrer le mystère ! L'Ancien Testament, ainsi interprété, a gardé sa place dans notre liturgie ; la Loi et les prophètes sont récités au commencement de la sainte Messe, comme ils le furent jadis dans les premières églises de Jérusalem ; sous le nom d'Épître ils précèdent l'Évangile, de même que l' « Halaca » précédait l'homélie de la synagogue.

L' « Hagada », en effet, seconde forme de la prédication judaïque, était également en usage dans les réunions chrétiennes. Mais quelle distance du sermon des rabbis à l'exhortation apostolique qui est devenue notre Évangile. Les Douze ne s'y proposaient qu'un objet, inspirer aux fidèles l'amour de Jésus, et pour cela retracer ses paroles et ses actions. Ils n'oubliaient pas assurément « la loi sainte » d'Israël « qui convertit les âmes² », et ils la rappelaient aux fidèles en ce langage des psaumes et des prophètes qui est demeuré celui de la piété chrétienne ; mais le point capital de leur discours, la Bonne Nouvelle, qu'ils apportaient au monde, c'était, selon le mot d'Ignace d'Antioche, « la chair de Jésus,³ » Dieu incarné pour sauver l'humanité. La vérité avait pris chair afin « d'habiter parmi nous » ; il convenait de la montrer telle qu'elle

¹ Zach., XI, 12. Ps., XXI, 17, 19 ; LXVIII, 22. Exod., XII, 46.

² Ps., XVIII, 8.

³ S. Ignace, *Epist. ad Philippenses*, v.

était révélée, conversant avec les hommes. « La Parole vivante qui était dès le commencement, nous l'avons entendue, nous l'avons vue de nos yeux, nous l'avons contemplée, nos mains l'ont touchée; car la Vie s'est rendue sensible; nous l'avons vue, et nous l'attestons; nous vous l'annonçons, cette Vie éternelle, qui était auprès du Père et s'est montrée à nous ¹. » En ce témoignage de S. Jean nous trouvons la substance de l'homélie communément prêchée par les Douze. L'ordre didactique des philosophes y était aussi inconnu que les futes discussions des rabbis; les disciples du Maître se bornaient à être ses témoins, à répéter ce qu'il avait dit.

Toutefois, ne concevons pas cette prédication comme un simple écho, une suite de paraboles, de sentences, de préceptes du Seigneur enchaînés au gré de chacun. Nul recueil de discours, si divins qu'ils fussent, n'aurait contenu Jésus tout entier, car le ministère du Sauveur eut ce caractère propre que toujours l'action y était mêlée à la parole; ce qu'il enseignait, il le mettait en pratique. Donnant par là à ses leçons « souffle et vie ² », il les changeait en actes plus persuasifs que toute exhortation. Aussi, pour faire connaître le Sauveur, les apôtres prenaient-ils soin de joindre à ses enseignements la peinture des circonstances qui les avaient accompagnés, d'exposer « ce que Jésus avait accompli et annoncé ³ ». Leur prédication devenait

¹ I Joan., I, 1-3.

² Joan., VI, 64.

³ Act., I, 1.

donc une véritable biographie, reflétant, comme dans un miroir, la vivante image du modèle proposé à tous. Raconter la vie du Maître, c'était pénétrer les âmes de son amour et y répandre une grâce triomphante. On ne se lassait pas d'y revenir; par suite, elle prit de bonne heure une forme déterminée qu'il est facile de reconnaître, non seulement dans les trois Évangiles, mais encore au livre des Actes.

L'essentiel de ce récit était de mettre hors de doute la résurrection, car l'apostolat consistait principalement à attester le triomphe du Christ sur la mort. Pierre le déclara à ses frères assemblés dans le cénacle¹; mais il leur rappela en même temps que, cette victoire étant le fruit d'un long combat, chaque incident de la vie publique du Sauveur en avait préparé la glorieuse issue. Pour être ce que Pierre appelait « un témoin de la résurrection² », il fallait donc savoir d'original les actes et les discours du Sauveur pendant les trois années où il s'était manifesté au monde, et par conséquent « l'avoir suivi depuis le baptême de Jean jusqu'à l'ascension³ ». Le commencement et la fin du témoignage apostolique étaient, comme on le voit, nettement marqués. La biographie de Jésus débutait avec le précurseur; puis venaient le baptême du Christ, sa tentation, son ministère en Galilée. Par égard pour les Juifs, on évitait de le montrer dans Jérusalem obstinée à l'aveuglement; il n'y rentra qu'en triomphateur

¹ Act., I, 21, 22.

² Id., I, 22.

³ Id., I, 21, 22.

vingt jours avant de mourir. A partir de ce moment, le pieux narrateur s'attachait aux pas du divin Maître, recueillait jour par jour, heure par heure, ses paroles, ses souffrances, son dernier cri d'angoisse, afin de rendre plus éclatant le prodige qui consommait et couronnait son sacrifice : « Il est ressuscité, il n'est plus ici ¹ ! » Ce message des anges formait le dénouement auquel l'action aboutissait; c'était là par excellence la Bonne Nouvelle, l'Évangile ² prédit par Isaïe ³.

Déterminé de cette manière, le cadre évangélique fut d'abord rempli par chaque apôtre, selon l'inspiration du moment, l'opportunité et les besoins de l'auditoire. Mais la reproduction continue du même récit le rendit bientôt uniforme, particulièrement en ce qui touchait les enseignements du Sauveur. Il avait été promis aux apôtres que l'Esprit-Saint leur rappellerait tout ce qu'avait dit Jésus ⁴, c'est-à-dire non les mots mêmes dont le Maître s'était servi, mais le sens exact de sa pensée. Durant plusieurs années, évangélisant ensemble dans la même ville et se prêtant une mutuelle assistance, les Douze s'appliquèrent à reproduire aussi exactement que possible ce qu'ils avaient entendu. Les préceptes du Christ prirent ainsi dans leur bouche une forme consacrée, regardée à bon droit comme l'expression de la parole divine, par suite soigneusement retenue et répétée. Non seulement les discours de Jé-

¹ Mat., xxviii, 6.

² En grec : εὐαγγέλιον; de εὖ, « bien, » et ἀγγέλλειν, « annoncer ».

³ Is., lxi, 1. Luc., iv, 18.

⁴ Joan., xiv, 26.

sus, mais certains faits importants, l'institution de la Cène, les principaux actes de la passion prirent également des traits immuables. Pour le reste, on gardait une entière liberté; la narration demeurait flottante, plus ou moins circonstanciée, suivant l'abondance et la vivacité des souvenirs.

Il est impossible de méconnaître dans cette prédication un Évangile oral, forme première et modèle de ceux que nous possédons. Les quatre auteurs sacrés, connus sous le nom d'évangélistes, n'ont eu en effet d'autre dessein que de retracer l'enseignement des apôtres. S. Luc le déclare dès le début; il suit les pas des « témoins oculaires de la Parole ¹ » et écrit ce qu'ils ont raconté de vive voix pour « catéchiser ² » les premiers chrétiens. « Fidèle compagnon de Paul, dit S. Irénée, il renferma dans un livre l'Évangile que l'apôtre prêchait ³. » Ce témoignage est confirmé par la tradition entière. L'œuvre de S. Marc n'eut pas d'autre origine, étant la rédaction de la Bonne Nouvelle publiée par S. Pierre. Papias, au commencement du second siècle, l'apprenait du prêtre Jean, lequel avait vécu avec les apôtres ⁴; après lui, Clément d'Alexandrie et tous les Pères tiennent le même langage ⁵.

De si graves autorités tranchent la question, mais, à leur défaut, les Évangiles de S. Mathieu, de S. Marc

¹ Ὁι ἀπ' ἀρχῆς αὐτόπται... τοῦ λόγου. Luc., I, 2.

² Luc., I, 4.

³ S. Irénée, *Hæreses*, III, 1.

⁴ Papias, cité par Eusèbe (*Historia ecclesiastica*, III, 38).

⁵ Clément d'Alexandrie, cité par Eusèbe (*Historia ecclesiastica*, VI, 14).

et de S. Luc, rapprochés et comparés, suffiraient à nous faire connaître la Bonne Nouvelle primitive, l'Évangile oral qui leur a servi d'exemplaire. Ces trois écrits sont à juste titre nommés « Synoptiques », parce que, conformes entre eux pour les dispositions principales, ils peuvent être placés en regard et embrassés d'un coup d'œil. Or, leur accord ne consiste pas seulement à rapporter les mêmes faits dans le même ordre; il va bien souvent jusqu'à user d'expressions semblables. Pour expliquer une telle concordance, il n'y a que deux hypothèses possibles, ou que les évangélistes se sont copiés l'un l'autre, ou que tous ont reproduit librement un même texte original.

La première supposition est maintenant abandonnée, car elle ne rend compte ni des divergences ni des harmonies que nous découvrons dans les « Synoptiques ». Pourquoi tel évangéliste réputé postérieur a-t-il négligé certaines circonstances admises par son devancier? Quelle raison d'adopter les expressions de celui-ci pour une partie de la phrase et d'y renoncer ensuite brusquement? Comment les deux derniers ont-ils laissé d'apparentes contradictions entre leur récit et celui qu'ils avaient sous les yeux? A ces difficultés nulle réponse plausible.

Il reste donc d'admettre, comme l'indique S. Épiphane, que les trois premiers témoignages qui nous révèlent la vie du Christ ont été puisés à une même source ¹. Sur ce point, l'imagination des modernes s'est

¹ Ἐξ αὐτῆς τῆς πηγῆς ὠρμηγυται. S. Épiphane, *Hæreses*, LI, 6.

donné carrière. Les uns ont inventé qu'une narration grecque, bientôt hors d'usage, avait fourni aux historiens de Jésus les détails communs qu'ils se sont appropriés. Pour d'autres, l'Évangile primitif était écrit en araméen, et la libre traduction qu'en firent les écrivains sacrés explique ce que leurs œuvres ont de semblable ou de différent. Cent combinaisons de ces diverses conjectures ont été proposées pour résoudre le problème; mais plus elles semblent ingénieuses et capables de tout démêler, moins elles sont acceptables, car qui croira qu'aux temps apostoliques, dans cette Judée où l'unique travail était d'écouter et de répéter des traditions immuables, les évangélistes aient, à la manière de nos érudits, extrait, comparé, fondu des textes empruntés çà et là? A qui persuader que de ces fils recueillis laborieusement ils aient ourdi une toile si serrée, qu'il a fallu, pour en pénétrer le tissu, toute la subtilité de nos critiques? Ne suffit-il pas, au contraire, de lire sans prévention l'un de ces récits, pour y reconnaître, non le pénible travail d'un compilateur, mais une œuvre de même main et d'un seul jet, inspirée d'ailleurs par les souvenirs communs aux premiers fidèles?

Ne cherchons donc point d'autre origine à nos Évangiles que la prédication des apôtres telle qu'elle vient d'être décrite : d'abord les Douze racontant de mémoire les détails de la vie du Maître; puis, à force de redire et d'entendre les mêmes choses, nombre d'expressions recevant de l'usage une véritable consécration, surtout dans les parties principales. Ce thème, religieusement écouté, demeure présent à tous les esprits; c'est lui

que nous retrouvons partout où les trois Synoptiques suivent le même ordre, rapportent des circonstances identiques, se rencontrent pour l'emploi des mots, des images ou des phrases.

Il convient au reste de ne pas exagérer cet accord. Dans le plan général, les trois récits ont une marche parallèle : la mission de Jean-Baptiste, le baptême de Jésus, sa tentation, le retour en Galilée, le ministère du Sauveur dans cette province, son voyage à Jérusalem, l'entrée dans la cité sainte, la prédication des jours suivants, la passion, la résurrection, partagent semblablement chaque Évangile. Mais si l'on vient à supputer les incidents particuliers qui remplissent ces grandes divisions, on trouve que le plus souvent¹ le narrateur ne se fait aucun scrupule d'omettre, ou d'ajouter certains détails. Moins fréquemment encore les historiens de Jésus emploient les mêmes termes pour raconter les mêmes faits. Cette concordance, rare dans les parties purement narratives, a sa raison d'être pour les enseignements ou les entretiens du Sauveur, quand il est question de prophéties accomplies en lui, ou qu'il s'agit d'un événement capital, comme l'institution de l'eucharistie, certaines circonstances de la passion, la multiplication des pains, figure du plus sacré de nos mystères. A ces endroits, si littérales que soient les coïncidences, nombre de mots changés ou omis sans motif prouvent que chaque auteur a conservé son indé-

¹ Il suffit de parcourir une Harmonie des Synoptiques pour reconnaître que les deux cinquièmes seulement des faits racontés sont communs aux trois évangélistes.

pendance propre, même sur les points où la tradition formelle paraissait l'astreindre à une plus scrupuleuse fidélité.

Outre cette liberté gardée dans la prédication et la rédaction de l'Évangile, une autre cause justifie les divergences qui apparaissent entre eux ; c'est la variété des auditoires auxquels, même dans Jérusalem, la Bonne Nouvelle fut annoncée. La plupart des pèlerins de la Dispersion n'entendant que le grec, il y eut nécessité de leur prêcher le Sauveur en cette langue. Dès les premiers jours donc, les Douze furent conduits à faire un double récit oral de la vie de Jésus : l'un en araméen pour les chrétiens originaires de Jérusalem, l'autre en grec pour les Israélites étrangers qui ne savaient pas l'hébreu. Nous avons vu combien ces derniers, ayant changé de mœurs et de sentiments au contact des païens, différaient de leurs frères strictement attachés au mosaïsme. Pour saisir des esprits si dissemblables, l'enseignement apostolique dut s'accommoder à leurs besoins : de là, dans le thème commun aux trois Synoptiques, les particularités qui distinguent chacun d'eux, et qui vont nous révéler dans l'Évangile de S. Matthieu la prédication hébraïque de Jérusalem.

II. L'ÉVANGILE DE S. MATTHIEU.

Tant que les apôtres demeurèrent dans la cité sainte, nul ne songea à fixer par écrit la Bonne Nouvelle qu'ils annonçaient chaque jour; quel livre eût valu ces vivants témoins? L'idée n'en vint qu'au temps de leur séparation. Matthieu apparemment s'était distingué entre tous par le charme de son récit, le don d'appropriier aux fils d'Israël les actes et les discours de Jésus, le soin avec lequel il le montrait prédit, figuré dans l'Ancien Testament. Pour toutes ces raisons, son Évangile oral trouvait faveur près des Juifs. Ceux-ci obtinrent de lui qu'avant de les quitter, « il mettrait par écrit dans sa langue maternelle l'Évangile qu'il leur avait prêché, et suppléerait ainsi au vide qu'allait produire son absence ¹ ». Telle fut, selon Eusèbe, l'origine du premier manuscrit de la vie du Christ. Ce témoignage est l'écho de la tradition. Depuis les temps apostoliques, en effet, une suite continue de Pères déclarent que l'Évangile de S. Matthieu a été écrit en araméen et destiné aux Hébreux.

Le premier qui atteste ce fait est un évêque vivant au commencement du second siècle, Papias d'Hiérapo-

¹ Eusèbe, *Historia ecclesiastica*, III, 24.

lis, ami de S. Polycarpe. Homme de tradition, il avait recueilli des anciens qui avaient conversé avec les apôtres, en particulier du prêtre Jean, maints témoignages qu'il déclare solennellement « être vrais ¹ »; voici celui qui concerne notre Évangile : « Matthieu composa les oracles en hébreu, et chacun les interpréta comme il put. » De l'aveu des meilleurs critiques le mot « oracles » désigne ici les longs discours ² qui sont un trait particulier de S. Matthieu. Dans la diffusion de cet Évangile, l'évêque d'Hiérapolis marque trois périodes distinctes : une première, où il n'existait que le texte hébreu; une seconde, durant laquelle chacun s'ingénia de son mieux à le traduire; enfin, parlant de ces tentatives au temps passé ³, Papias détermine une troisième époque, qui est la sienne, où les essais particuliers

¹ Διαβεβαιούμενος ὑπὲρ αὐτῶν ἀλήθειαν. Papias, cité par Eusèbe (*Historia ecclesiastica*, III, 39).

² Schleiermacher et d'autres donnent à ce mot une signification restreinte, et le traduisent par : « quelques sentences du Seigneur. » Mais il est manifeste que λόγια a un sens plus large. Dans l'Épître aux Romains (III, 2), τὰ λόγια τοῦ Θεοῦ désigne non seulement la Loi, mais l'ensemble des Écritures, et, dans l'Épître aux Hébreux (V, 12), le même mot embrasse « toutes les révélations divines ». On ne peut dire que Papias entende par τὰ λόγια un simple recueil de sentences sans récits. En effet, commentant les λόγια κυριακά, il n'était amené à parler dans sa préface que de ce qui l'intéressait. Sa phrase peut très bien s'appliquer à un Évangile comprenant les actes et les paroles du Christ. Parlant de S. Marc, il dit que son œuvre contenait τὰ ὑπὸ τοῦ Χριστοῦ ἢ λεχθέντα ἢ πραχθέντα. Comparez Platon, *Phédon*, 2. Ce qui ne l'empêche pas d'appeler ce livre : Σύνταξις τῶν κυριακῶν λόγων. L'ouvrage même de Papias, intitulé : Λογίων κυριακῶν ἐξηγήσεις, renfermait des récits. Voir Routh, *Rel. sacræ*, p. 7 et suiv.

³ Ἠρμήνευσε et non ἐρμηνεύει.

avaient cédé à une traduction authentique, adoptée par tous en place de l'original ¹.

Même tradition dans l'Église d'Alexandrie. Vers le milieu du second siècle, Pantène, l'un des docteurs de cette ville, fut envoyé par l'évêque Démétrius pour prêcher sur les bords de la mer Rouge dans l'Arabie-Heureuse ². Or il trouva « que certains habitants de la région connaissaient déjà le Christ, et possédaient l'Évangile de Matthieu. Barthélemy leur avait jadis apporté la Bonne Nouvelle et avait laissé entre leurs mains ce livre de l'apôtre écrit en lettres hébraïques, qu'ils avaient conservé jusqu'alors ³. » Pantène n'eut aucun doute sur l'authenticité de ce document ; son enseignement à cet égard nous a été transmis par Origène, l'un de ses disciples : « Voici ce que j'ai appris de la tradition au sujet des quatre Évangiles, seuls incontestés dans l'Église de Dieu qui est sous le ciel. Matthieu,

¹ Il suit de là que la seconde génération chrétienne possédait déjà la traduction authentique de S. Matthieu que nous lisons dans nos éditions modernes.

² Le texte d'Eusèbe porte qu'il alla prêcher dans les Indes, mais par ce nom les anciens désignent parfois l'Arabie-Heureuse (Mosheim, *De Rebus Christ. ante Constantin. M. Commentarii*, 6206). D'après le x^e chapitre de la Genèse, cette région fut peuplée par les fils de Chus et de Joctan. Or, les Syriens et les Hébreux appellent les premiers Chusites, les seconds Indiens (Assemani, *Bibliothec. Orient.*, t. I, p. 359). Sur les rives occidentales de l'Arabie, baignées par la Mer Rouge, il y avait de nombreuses communautés juives, auxquelles seul un évangile hébreu pût être de quelque utilité. Ce fut là, au témoignage de Socrate, que Barthélemy prêcha l'Évangile, « dans l'Inde voisine de l'Éthiopie » (*Historia ecclesiastica*, I, 19) ; « dans l'Inde nommée Heureuse, » ajoute Sophronius.

³ Eusèbe, *Historia ecclesiastica*, v, 10.

d'abord publicain, et ensuite apôtre de Jésus-Christ, a écrit le premier; il l'a destiné aux fidèles sortis du judaïsme, et l'a composé dans la langue des Hébreux ¹. . . » Vers le même temps S. Irénée tenait même langage aux fidèles de Lyon ². A ces témoignages se joignent ceux d'Eusèbe, de S. Épiphane, de S. Jérôme ³ et des Pères postérieurs; ils sont unanimes sur le point qui nous occupe, et il faut venir jusqu'au xvi^e siècle pour trouver dans Érasme le premier contradicteur. Certains modernes, suivant cet exemple, s'évertuent à prouver que S. Matthieu écrivit en grec; mais aucun de leurs arguments ne tient contre un examen sérieux.

Quel que soit le poids de la tradition en cette rencontre, le seul caractère de l'œuvre montre suffisamment les lecteurs que S. Matthieu avait en vue. Sous la version grecque, on sent un livre juif écrit en langue sémitique. La première page est une de ces généalogies ⁴ si communes dans l'Ancien Testament, où la symétrie des nombres occupe tant de place. Dès le début de l'Évangile et jusqu'à la dernière ligne, la pensée dominante est de découvrir à ceux qui mettent toute espérance dans le Messie, toute autorité dans la Loi et les prophètes, comment Jésus réalise ce qu'annonçaient les voyants, et par là se révèle Sauveur et Christ. Il

¹ Origène, cité par Eusèbe (*Historia ecclesiastica*, VI, 25).

² S. Irénée, *Hæreses*, III, 1.

³ Eusèbe, *Historia ecclesiastica*, III, 24. — S. Épiphane, *Hæreses*, XXIX, 9. — S. Jérôme, *Præfat. in Matt. De Viris illustribus*, 3.

⁴ En hébreu, SEPIER TOLEDOTH. Il est remarquable que dans cette généalogie les transcriptions des noms propres ne sont pas toujours celles que nous trouvons dans les Septante.

semble que les événements n'aient d'importance que s'ils vérifient une prédiction, et que les actes comme les paroles du Maître soient choisis à dessein de répéter ces mots : « Et tout cela a été fait pour accomplir ce qui fut dit par les prophètes. »

Ce n'est pas seulement à des Juifs que l'auteur s'adresse, mais à des Juifs parlant l'araméen; témoin plusieurs mots de cette langue : « *raca*, *corbona* ¹, » employés sans explication; des interprétations supposant la connaissance de l'hébreu, par exemple, celles du nom de Jésus, de Nazaréen ². Il n'est pas moins clair que ces Israélites habitaient Jérusalem avant sa ruine, qu'ils avaient sous les yeux les cérémonies saintes, le temple, l'autel chargé d'offrandes ³, « la cité du grand roi » telle que la connut le Sauveur, les tribunaux ⁴, les préjugés ⁵, les lois propres à la Palestine, l'organisation de la Judée encore intacte. Scribes et pharisiens sont assis sur la chaire de Moïse, étalant leurs phylactères et les franges de leurs vêtements. A eux les premières places dans les repas, les premiers sièges dans les synagogues, la dîme de la menthe, de l'aneth et du cumin. Ils prient bruyamment au coin des places, debout, entourés de la foule qui les acclame : Rabbi! Rabbi! Au-

¹ Mat., v, 22; xxvii, 6.

² Id., i, 21; ii, 23.

³ « Si tu offres ton don à l'autel.... Quiconque aura juré par l'or du temple..., par l'autel..., par le don qui est dessus. » Mat., v, 23; xxiii, 16, 18.

⁴ Mat., v, 22.

⁵ Le mot « gentils » est toujours pris en mauvaise part; les apôtres reçoivent l'ordre de ne pas aller vers eux. Les Samaritains sont une race abhorrée, etc.

tour des remparts, dans les vallées d'Hinnom et de Josaphat, ces hypocrites élèvent de blancs tombeaux aux anciens prophètes; ils parent les sépulcres des justes, et au même temps fouettent dans les synagogues, crucifient et tuent ceux que le Seigneur leur envoie ¹. La Jérusalem d'Agrippa apparaît si vivante en S. Matthieu, que les rationalistes n'osent plus reculer son ouvrage au delà des années qui suivent immédiatement la destruction de la cité sainte ². Autrement, comment expliquer que la ville disparue eût laissé une si fraîche mémoire.

Les critiques n'ont même qu'une raison pour repousser plus loin que l'an 70 la rédaction du premier Évangile ³, c'est qu'ils y trouvent prédite la ruine de Jérusalem, et qu'à leur gré, toute prophétie étant impossible, on doit supposer l'événement déjà accompli. Cet argument ne suffit pas à balancer le témoignage de l'antiquité, qui s'accorde à placer l'apparition du texte de S. Matthieu, non seulement avant que Titus ait dé-

¹ Mat., xxiii, 2, 6, 7, 14, 23, 27, 29, 34; vi, 2, 5.

² « C'est vers l'an 75 que nous plaçons par conjecture le moment où l'on esquisse les traits de l'image devant laquelle dix-huit siècles se sont prosternés.... La langue dont on se servait fut celle dans laquelle étaient conçues les paroles mêmes de Jésus que l'on savait par cœur, c'est-à-dire le syro-chaldaïque, que l'on appelait abusivement l'hébreu. » Renan, *les Évangiles*, p. 97.

³ On allègue également comme indiquant une composition tardive ces deux versets des derniers chapitres de S. Matthieu : « Et à cause de cela, ce champ a été appelé *jusqu'à nos jours* Haceldama, c'est-à-dire le champ du sang » (xxvii, 8). « Et cette parole s'est répandue parmi les Juifs *jusqu'à nos jours* » (xxviii, 15). Selon toute apparence, ces deux traits ont été ajoutés postérieurement, quand l'original araméen fut traduit en grec.

vasté la Judée, mais beaucoup plus tôt. En effet, le sentiment général des Pères paraît être que l'apôtre composa son récit dix ans environ après l'Ascension ¹, quand il s'apprêtait à quitter la terre sainte. Chez les gentils qui ne parlaient ni ne comprenaient l'hébreu, on ne s'expliquerait pas que Matthieu eût écrit en cette langue, tandis qu'au temps où il était encore à Jérusalem rien n'est plus facile à concevoir. Aux chrétiens de cette ville affligés de son départ, il laissait la Bonne Nouvelle qu'il avait prêchée, et « par là suppléait à son absence ² ».

En attribuant à cet Évangile une date aussi ancienne, nous n'avons en vue que le texte araméen aujourd'hui perdu. Pour la traduction grecque, il est impossible de déterminer avec quelque assurance le temps où elle fut publiée. Papias et les autres Pères du second siècle l'avaient entre les mains, et la citent comme l'œuvre authentique de S. Matthieu. Nous savons donc qu'elle fut faite au premier siècle, mais sans pouvoir indiquer ni l'année ni l'auteur de ce travail. S. Jérôme avoue n'avoir rien découvert là-dessus ³. Les uns le rapportent à S. Jean ⁴, d'autres à S. Barnabé ⁵, d'autres à

¹ Théophylacte, Euthyme adoptent la huitième année après l'Ascension; Nicéphore et la Chronique d'Alexandrie, la quinzième, an 45. Sur le texte de S. Irénée, qui semble placer la composition de cet Évangile en 61, « quand Pierre et Paul évangélisaient Rome, » voir l'Appendice III.

² Eusèbe, *Historia ecclesiastica*, III, 24.

³ S. Jérôme, *De Viris illustribus*, III.

⁴ Théophylacte, Euthyme.

⁵ Isidore de Séville, *Chron.*, 272.

S. Jacques ¹. Papias nous apprend que d'abord chacun traduisit comme il put l'araméen. Comment ces nombreuses versions ont-elles disparu sans laisser de traces? Quel interprète eut assez d'autorité pour imposer son œuvre? A ces questions nous ne trouvons qu'une réponse simple et plausible, c'est de tenir S. Matthieu lui-même pour l'auteur des deux textes. Les raisons qui avaient engagé les Hébreux de Jérusalem à lui demander un précis de sa prédication durent porter les chrétiens grecs qu'il fonda à solliciter le même bienfait : il se rendit à leur désir.

Quant à la manière dont cette traduction fut faite, ce que nous savons de la Bonne Nouvelle annoncée par les apôtres permet de l'imaginer ². On peut distinguer deux parts dans l'œuvre de S. Matthieu : premièrement le dessein général, et quelques détails qui lui sont propres ; en second lieu les nombreuses parties de l'Évangile oral qu'il a choisies, puis ajustées dans ce cadre. Or il y avait à Jérusalem une double prédication, l'une en araméen pour les Israélites qui usaient de ce langage, l'autre en grec pour les Juifs hellénistes, toutes deux semblables quant au fond, mais présentant quelques différences, par exemple dans les citations de

¹ *Synopsis sacræ Scripturæ* dans les Œuvres de S. Athanase, t. II, p. 202. Cette dernière tradition est curieuse en ce qu'elle montre l'évêque de Jérusalem, si profondément israélite, communiquant aux Grecs de son troupeau l'ouvrage que S. Matthieu n'avait destiné qu'aux Hébreux.

² Nous nous inspirons ici des savants travaux qui ont jeté tant de jour sur les origines de l'Évangile, notamment de M. Westcott (*Introduction to the Study of the Gospels*), Norton (*Genuineness of the Gospels*), etc.

l'Ancien Testament, où les Hébreux alléguaient leur texte original, tandis que les Grecs suivaient les Septante. Lorsque S. Matthieu écrivit son premier récit en langue araméenne, il prit à l'Évangile oral des Hébreux tout ce qu'il voulait conserver de la prédication apostolique; mais la matière de ces emprunts se trouvait parallèlement dans l'Évangile oral des Grecs, fidèle miroir du premier. Puis donc qu'il s'agissait d'un même texte exposé en deux langues, S. Matthieu n'eut qu'à substituer un idiome à l'autre pour faire passer son œuvre dans la langue des Hellènes, et une traduction proprement dite ne devint nécessaire que pour les parties de son Évangile qui provenaient exclusivement de lui ¹.

¹ Sans doute, ce n'est là qu'une hypothèse, mais vraisemblable, car elle explique comment l'exemplaire grec qui seul nous est resté garde tout le charme et la vie de l'original. Elle peut rendre compte aussi des coïncidences verbales de S. Matthieu avec S. Marc et S. Luc, qui puisèrent également la substance de leur récit dans l'Évangile oral grec. Mais ce qui appuie mieux encore notre supposition, c'est cette particularité que toutes les citations de l'Ancien Testament faites par S. Matthieu suivent le texte hébreu (Mat., I, 23; II, 15, 18; IV, 15, 16; VIII, 17; XII, 18-21; XIII, 35; XXI, 5; XXVII, 9, 10), tandis que celles qui se trouvent dans les discours et sont alléguées par le Sauveur ou d'autres personnages sont conformes à la version des Septante (Mat., III, 3; IV, 4, 6, 7, 10; XV, 4, 8, 9; XIX, 5, 18; XXI, 42; XXII, 32, 39, 44; XXIII, 39; XXIV, 15; XXVII, 46). Les choses doivent aller ainsi dans l'hypothèse que nous avons admise. En effet, S. Matthieu, traduisant en grec les passages de son œuvre qui lui appartiennent exclusivement, reproduisait pour les citations de l'Écriture le texte hébreu qu'il trouvait dans son original araméen; au contraire, lorsqu'il n'avait plus qu'à enchâsser dans ce premier travail les morceaux tirés de l'Évangile oral des Grecs, il les conservait tels qu'on avait cou-

L'œuvre de S. Matthieu ainsi rendue demeura seule en usage dans les pays de langue grecque, c'est-à-dire parmi les gentils et les Juifs dispersés hors de la Palestine. Pour l'original hébreu, il fut laissé aux fidèles de la cité sainte qui le gardèrent sans altération jusqu'en 134. A cette époque, l'Église juive de Jérusalem, bannie de cette ville avec tous les fils d'Israël, cessa d'exister¹; à sa place se forma une communauté de colons chrétiens, grecs de nation et de langage. L'Évangile araméen ne demeura donc en usage que chez un certain nombre d'Hébreux obstinés à mêler les

tume de les entendre, avec les citations faites d'après les Septante. L'emprunt à l'Évangile oral des Grecs est ici d'autant plus manifeste que, dans le cas où S. Matthieu adopte la version des Septante, S. Marc et S. Luc le font également; quand le premier Évangile y apporte quelque changement, les autres Synoptiques agissent de même.

¹ A la vérité, en 70, les fidèles de Jérusalem s'étaient retirés avec S. Siméon, leur pasteur, au delà du Jourdain; mais ils rentrèrent dans la ville ruinée dès que Titus en fut parti. Ils y revinrent chrétiens par la foi, et ne virent naître parmi eux aucune hérésie avant l'an 108 (Eusèbe, *Historia ecclesiastica*, III, 32; IV, 22); toutefois ils demeurèrent constamment juifs d'extérieur. Pendant les cent années que dura leur Église, ils eurent quinze évêques, tous circoncis, tous attachés au judaïsme (Eusèbe, *Historia ecclesiastica*, IV, 5, 6. — S. Cyrille de Jérusalem, *Catech.*, XIV, 15. — S. Épiphane, *Hæreses*, LXVI, 20). Rien ne les distinguant aux yeux des Romains, ils furent enveloppés dans la proscription qui frappa les fils d'Israël après la défaite de Barcochébas (135). Ceux que les soldats d'Adrien n'avaient pu tuer ou vendre eurent défense d'approcher de Jérusalem; une seule fois l'an, ils obtenaient, à prix d'or, de venir pleurer sur la ville sainte que le vainqueur avait dépouillée de tout, de son nom même, et qui s'appelait désormais *Ælia Capitolina*. Ce bannissement rigoureux mit fin à l'Église juive de Jérusalem.

pratiques du mosaïsme à la foi nouvelle. Ces judaïsants, ayant trouvé refuge au delà du Jourdain, y étaient connus sous le nom de Nazaréens. Au temps de S. Justin, leur attachement pour la Loi était toléré des uns, condamné des autres; mais à l'écart de l'Église, sans hiérarchie régulière, ils ne furent bientôt qu'une secte obscure. S. Épiphane, qui le premier les met au nombre des hérétiques, dit « que ce qui les séparait des chrétiens, c'était leur opiniâtreté à garder la circoncision, le sabbat et les autres observances mosaïques ¹ ».

L'Évangile hébreu de S. Matthieu ne resta pas longtemps intact entre leurs mains. Sans aller comme les Ébionites jusqu'à altérer le texte et le tronquer ², ils y firent de nombreuses additions. Nous avons vu, par l'exemple de Papias et de S. Irénée, avec quel soin on recueillait alors les paroles de Jésus et les témoignages des apôtres. Les Nazaréens insérèrent nombre de traditions dans leur Évangile hébreu. Toutefois ils ne les acceptèrent pas à la légère et de toute main, car les Pères, sans attribuer à ces fragments une autorité canonique, les citent néanmoins avec respect. Hégésippe, d'une orthodoxie scrupuleuse, Clément d'Alexandrie, Origène allèguent souvent l'Évangile des Nazaréens ³;

¹ S. Épiphane, *Hæreses*, xxix, 7.

² Id., *Hæreses*, xxx, 3, 13. Νενοθευμένῳ καὶ ἠκρωτηριασμένῳ. Ils en avaient retranché les généalogies. S. Jérôme dit qu'au contraire l'Évangile des Nazaréens commençait par les deux premiers chapitres que nous lisons dans le texte grec de S. Matthieu.

³ Eusèbe, *Historia ecclesiastica*, iv, 22. — Clément d'Alexandrie, *Stromata*, II, 9. — Origène, *In Mat.*, xv, 14.

S. Épiphane se contente de dire qu'il est très complet ¹. S. Jérôme alla plus loin; l'ayant trouvé à Alep, il le copia, le traduisit, et, bien qu'il l'appelle « plutôt l'Évangile selon les apôtres que selon S. Matthieu ² » il ne laisse pas d'en recommander l'usage ³. Les fragments que nous possédons ne justifient point cette estime; l'empreinte du gnosticisme y est sensible, à la lente allure des phrases, et à l'indécision des pensées ⁴.

Le texte grec au contraire nous montre fidèlement Jésus tel qu'il fut prêché dans l'Église de Jérusalem. Là, plus de nuages, plus de longueurs d'appâts; la parole éclate simple, lumineuse, en vives sentences comme l'Orient les aime, sans grands égards pour le temps et

¹ S. Épiphane, *Hæreses*, xxix, 7, 9.

² S. Jérôme, lorsqu'il trouva ce texte à Bérée (Alep), chez les Nazaréens de cette ville, crut d'abord qu'il avait en main l'original araméen de S. Matthieu. « *Ipsum hebraicum habetur usque hodie in Cæsariensi bibliotheca, quam Pamphilus martyr studiosissime confecit. Mihi quoque a Nazaræis qui in Beræa urbe Syriæ hoc volumine utuntur, describendi facultas fuit.* » *De Viris illustribus*, III. Mais, quelques années après, il avait modifié son sentiment et s'exprimait ainsi : « *In evangelio quo utuntur Nazaræi et Hebronitæ, quod nuper in græcum de hebræo sermone transtulimus, et quod vocatur a plerisque Matthæi authenticum.* » *In Mat.*, XII, 13. Et plus tard encore, dans son *Dialogue contre les Pélagiens* (III, 2) : « *In evangelio juxta Hebræos, quod chaldaico quidem syroque sermone, sed hebraicis litteris conscriptum est, quo utuntur usque hodie Nazareni, secundum Apostolos, sive, ut plerique autumant, juxta Matthæum, quod et in Cæsariensi habetur bibliotheca.* »

³ S. Jérôme, *In Mat.*, xv, 14. *Contra Pelag.*, III, 1.

⁴ On les trouve rassemblés dans Grabe (*Spicilegium Patrum*) et dans Anger (*Synopsis evangelica*). Il suffira de comparer quelques passages, par exemple : *Mat.*, III, 14-17; x, 2-4; XVIII, 21, 22, pour sentir à quel point l'Évangile des Nazaréens défigure et énerve l'original.

la suite des événements. Tout le soin de l'auteur est de faire voir et entendre le Maître, dans les rues de Jérusalem, sur la montagne, aux rives du lac; d'évoquer les prophètes qui depuis sa naissance jusqu'au tombeau le proclament Messie et roi de Judée. Que cette image de Jésus ait été tracée quinze ans après sa mort, comme nous le croyons, ou vingt-cinq ans plus tard, comme le veulent nos adversaires, il importe assez peu. Jésus vivait, ainsi que jamais homme n'a vécu, dans la mémoire de ses compagnons. C'est l'un d'eux qui a écrit notre texte, immuable depuis lors¹. Entre le Christ et nous, il n'y a donc qu'un seul homme, ce publicain qui l'aima jusqu'à tout quitter pour le suivre, et qui le peint tel qu'il l'aima.

¹ « Il est certain que, quand nous posséderions encore l'Évangile hébreu vu par S. Jérôme, notre Matthieu devrait lui être préféré; notre Matthieu, en effet, s'est conservé intact depuis sa rédaction définitive dans les dernières années du 1^{er} siècle, tandis que l'Évangile hébreu, vu l'absence d'une orthodoxie jalouse gardienne des textes dans les églises judaïsantes de Syrie, a été remanié de siècle en siècle, si bien qu'à la fin il n'était pas fort supérieur à un apocryphe. » Renan, *les Évangiles*, p. 101.

CHAPITRE TREIZIÈME.

L'ENSEIGNEMENT DE L'ÉGLISE DE JÉRUSALEM.

LE SYMBOLE DES APÔTRES.

L'Église vivait depuis quatorze ans, et, en vertu de l'incessant progrès qui est la loi même de la vie, tout s'était développé en elle, non seulement ses formes extérieures, hiérarchie, culte, gouvernement, mais la vérité qui l'éclairait, la révélation divine. Si éclatante qu'eût été la descente de l'Esprit-Saint au jour de la Pentecôte, elle n'avait pas d'un coup tout illuminé. Nous avons vu l'extase de Joppé dévoiler à Pierre ce qui restait jusque-là mystérieux pour lui, l'Évangile soustrait à la Loi, les gentils entrant dans le royaume de Jésus sans passer par le judaïsme. D'autres points de la doctrine demeuraient encore dans l'ombre, et n'allaient être mis que successivement en relief. « Quand l'Esprit de vérité sera venu, avait dit le Maître ¹, il vous introduira dans toute la vérité. » Cette effusion de l'Esprit, commencée au jour de la Pentecôte, devait durer jusqu'à la mort du dernier des Douze. Pendant tout ce temps, c'est-à-dire durant plus de soixante ans (car S. Jean ne mourut qu'à la fin du 1^{er} siècle), le do-

¹ Joan., XVI, 13. Ὁδηγήσει ὑμᾶς εἰς πᾶσαν τὴν ἀλήθειαν.

maine de la foi n'a cessé de grandir. L'Esprit guidait pas à pas chaque apôtre dans ce monde surnaturel¹, selon les circonstances et les besoins des fidèles. Quand Pierre et Paul disparurent, certes la lumière était déjà haute, et approchant du midi; toutefois, Jean allait accroître encore les clartés qu'ils léguaient à l'Église. Le Jésus qu'il nous montre a seul pu dire : « C'est fait. Moi je suis l'alpha et l'oméga, le commencement et la fin². » L'Église n'a donc possédé qu'au second siècle toute la vérité qui lui était promise, et, sous leur forme implicite, tous les dogmes qui seront proclamés au cours des âges³. Gardons-nous néanmoins d'imaginer que ce lent progrès de la révélation ait jamais laissé les apôtres dans un état de confusion ou d'incertitude; l'Esprit-Saint dans le cénacle leur découvrit l'essentiel de la foi; ce n'était que l'aube, mais l'aube est la lumière qui, pour devenir le plein jour, n'a qu'à croître sans changer de nature.

Cette manifestation successive de la vérité devient très sensible lorsqu'on étudie les œuvres apostoliques. Pierre, dans les deux lettres écrites vers la fin de sa vie, parle autrement que dans les discours des Actes.

¹ « Non utique ipso die Pentecostes, sed tempore adventus Spiritus sancti paulatim ac per gradus inducti sunt in omnem veritatem, ut ex manifestis factis et ex ipsis verbis constat : Inducet in omnem veritatem. Joan., xvi, 12-15 ». Franzelin, *De divina traditione*, sect. iv, th. xxii, p. 272.

² Apoc., xxi, 6; xxii, 13.

³ « Quamvis tempore apostolico revelatio catholica nondum fuerit conclusa, attamen nulla nova revelatio in depositio fidei suscipienda erat, quæ non esset ab ipsis Apostolis vel promulgata vel confirmata. » Franzelin, *De divina traditione*, p. 276.

Au sortir du cénacle il se borne à attester intrépidement la résurrection de Jésus, à invoquer le témoignage des prophètes qui avaient prédit les souffrances, la mort et l'exaltation du Sauveur. Toute son éloquence est dans quelques cris d'une âme transportée par la grâce : « Mieux vaut obéir à Dieu qu'aux hommes ! » « Nous ne pouvons pas ne pas dire ce que nous avons ouï et vu ¹. » Trente ans plus tard, l'apôtre dicte les pages qui portent son nom dans le Nouveau Testament, et où l'on entend résonner comme la grande voix de Paul : même abondance de pensées, même force d'expression, une profondeur où le regard se perd.

Évidemment, durant cette longue période, Pierre ne reste pas dans une même auréole, immobile. Il commence par pénétrer les Écritures, que lui et Jean comprenaient si peu, même au jour de la résurrection ². Qu'il déroule la Loi, les prophètes, les hagiographes, partout il trouve le nom de Jésus et le montre. A cela, dans les premiers jours, se réduisent ses enseignements ; quand les princes et les docteurs d'Israël le font comparaître devant eux, ils ne voient en lui qu'un homme « du commun et sans instruction ³ » ; ces lettrés arrogants, dédaigneux du peuple, s'étonnent qu'un Galiléen ignorant leur réponde avec tant d'audace. L'Évangile de S. Marc, écho de la prédication de Pierre, nous découvre ce qu'était la parole de l'apôtre au milieu de sa carrière. Pour les dernières années, ses deux

¹ Act., v, 29 ; iv, 20.

² Joan., xx, 9, 10.

³ Act., iv, 13.

Épîtres décèlent un progrès plus étonnant encore; l'humble batelier est devenu le penseur qui éclaire d'un mot toute la théologie de la grâce : « Jésus-Christ nous a donné de grandes et précieuses promesses, afin que par elles vous participiez à la nature divine¹. » Elles sont également de lui, ces belles exhortations : « Purifiez vos âmes par l'obéissance à la vérité... Aimez-vous ardemment d'un cœur pur, vous, régénérés non par une semence corruptible, mais par une incorruptible, par le verbe de Dieu qui vit et subsiste éternellement²... » Et cette peinture des premiers hérétiques ne montre-t-elle pas que la parole de l'apôtre était devenue aussi puissante que sa pensée : « Fontaines sans eau, nuages poussés par la tempête, l'obscurité des ténèbres leur est réservée pour toujours; tenant des discours enflés de vanité, ils amorcent par les convoitises de la chair, par leurs impudicités, ceux qui peu de temps auparavant avaient échappé aux hommes infectés d'erreurs; leur promettant la liberté, eux qui sont esclaves de la corruption, car on est esclave de celui par qui on est vaincu³. » Rien de ce que les Évangiles et les Actes rapportent de Pierre ne faisait présager un tel éclat. Cette transformation est tout entière l'œuvre de la grâce, dont jamais la touche ne parut plus merveilleuse.

Paul nous offrira le même spectacle. Le développement de son esprit au souffle divin est d'autant plus

¹ II Petr., I, 4.

² I Petr., I, 22, 23.

³ II Petr., II, 17-19.

frappant que nous pouvons le suivre de jour en jour depuis sa conversion jusqu'aux derniers temps de sa vie. Les grandes doctrines, auxquelles il donnera la forme définitive, ne sont qu'en germe dans les discours des premières missions. La lutte avec les judaïsants communique à ses enseignements une pleine maturité. C'est le milieu de cette carrière apostolique, le temps des lettres aux Galates, aux Romains, aux Corinthiens. Puis apparaît le Gnosticisme : Jésus se manifeste à Paul par des clartés nouvelles qui illuminent les dernières Épîtres.

Ainsi fut-il pour les autres apôtres. L'Esprit-Saint exposait peu à peu à leurs regards la foi qu'ils devaient laisser au monde. Il le faisait d'une triple manière : achevant de présenter les enseignements de Jésus dans toute leur lumière, rappelant les leçons dont les Douze ne gardaient qu'un vague souvenir, ajoutant enfin aux doctrines annoncées par le Sauveur celles que le Paraclet avait mission de dévoiler¹. Le Maître l'avait déclaré en termes exprès² : « Le Consolateur, l'Esprit-Saint que le Père enverra en mon nom, vous enseignera toutes choses et vous rappellera tout ce que je vous ai dit... J'ai encore beaucoup de choses à vous dire, mais

¹ « *Efficientia Spiritus sancti est quidem multiplex, sed quatenus spectatur munus a Christo impositum authentice docendi et testificandi, quod est proprium apostolorum, eis immediate promittitur Spiritus veritatis, ut doceat omnia, et suggerat omnia quæcumque dixerat eis Christus; ut doceat omnem veritatem, etiam eam quam, Christo adhuc cum eis visibiliter versante, nondum potuerant portare.* » Franzelin, *De divina traditione*, sect. I, cap. I, th. v, p. 31.

² Joan., XIV, 26; XVI, 12, 13.

vous ne pouvez les porter maintenant. Quand celui-là, l'Esprit de vérité, sera venu, il vous introduira dans toute la vérité. »

Il suit de là que la révélation a son histoire, qui se confond avec celle des témoins inspirés; histoire divine, puisque Dieu leur dictait les vérités à enseigner; histoire humaine, parce que, sous l'action mystérieuse de l'Esprit, les apôtres gardaient tout ce qui leur était propre, style, génie, caractère. Le souffle irrésistible du Très-Haut enveloppait l'écrivain sacré, l'emportait, sans l'anéantir; il exaltait sa vie, en accroissait les actes à un degré inconnu de nous; mais c'était toujours l'homme qui pensait, parlait, énonçait la parole de Dieu. La prédication des Douze fut donc l'expression fidèle, de jour en jour plus parfaite, de la révélation divine. Connaissons-nous assez cette prédication dans ses détails, et à chacun de ses instants, pour tracer un tableau précis des manifestations du dogme? Assurément non. Car le dépôt de la foi est venu jusqu'à nous sous une double forme : la tradition orale et les écrits du Nouveau Testament ¹. Or, nous ne trouvons que dans ces derniers le mouvement de l'histoire, une succession de faits et de discours, où se trahit le développement des croyances. Rien de semblable pour la tradition orale.

¹ Le concile de Trente enseigne dans la session IV^e (canon de l'Écriture) qu'il convient de distinguer dans le dépôt de la foi deux sortes de traditions : les unes qui remontent au Seigneur lui-même les autres aux apôtres inspirés par le Saint-Esprit : « *Omniem salutarem veritatem et disciplinam contineri in libris scriptis, et sine scripto traditionibus, quæ, ipsius Christi ore ab apostolis acceptæ, aut ab apostolis, Spiritu sancto dictante, quasi per manus traditæ, ad nos usque pervenerunt.* »

L'Église nous la transmet comme la voix des apôtres, sans marquer à quelle heure fut dite chaque parole inspirée.

Pour suivre dans sa marche le flot qui n'a cessé de monter qu'après avoir comblé la mesure des révélations, il eût donc fallu, comme les fidèles du premier siècle, assister à la prédication des apôtres. Aujourd'hui, réduits à estimer le progrès de la doctrine par les seuls livres du Nouveau Testament, nous ne pouvons que tenter des conjectures, et encore avec une extrême réserve, car la plupart des Épîtres sont des écrits de circonstance, ayant un objet particulier. Prétendre y trouver tout ce qu'on enseignait serait une illusion.

Les Évangiles donnent à cet égard plus de lumière. S'ils ne contiennent pas expressément toutes les vérités dévoilées au corps apostolique, ils en offrent la substance, et nous montrent quels points de doctrine étaient communément proposés dans le temps de leur apparition. L'Évangile de S. Matthieu marque donc le degré des révélations faites à l'Église vers l'an 42. Réuni aux douze chapitres des Actes qui renferment l'histoire de ces premières années, il forme un double témoignage suffisant pour nous faire connaître la prédication qu'entendit l'Église de Jérusalem et la foi professée par ses fidèles.

D'après une tradition longtemps reçue avec faveur, il nous resterait un précis plus exact de la doctrine de ce temps. « Nous tenons de nos pères, dit un contemporain de S. Jérôme, le prêtre Rufin ¹, qu'après l'As-

¹ Rufin, *Comment. in Symbolum*, 2 : *Patrologie latine*, t. XXI, p. 338.

ension, le Saint-Esprit étant descendu en langues de feu sur les apôtres... il fut commandé par le Seigneur que chacun allât prêcher aux diverses nations. Avant de se séparer, ils rédigèrent en commun une règle pour leur futur enseignement, afin de ne pas exposer une croyance différente à ceux qu'ils appelleraient à la foi du Christ. S'étant donc réunis, et pleins du Saint-Esprit, ils se communiquèrent leurs sentiments, composèrent cet abrégé des vérités qu'ils devaient annoncer, et résolurent qu'on le donnerait comme règle aux croyants. » Pendant que, sur les rives de l'Adriatique, Rufin exposait ainsi la tradition de l'Église d'Aquilée, S. Ambroise tenait le même langage aux fidèles de Milan : « Les douze apôtres, dit-il ¹, comme des ouvriers habiles, s'entendirent pour fabriquer la clef. J'appelle clef ce Symbole ² qui ouvre les ténèbres du démon pour que la lumière du Christ y pénètre. » A la fin du iv^e siècle, on croyait donc, dans le nord de l'Italie, que le Symbole des apôtres avait été composé par eux avant leur séparation, c'est-à-dire vers le même temps que l'Évangile de S. Matthieu. S. Ambroise ajoute que ce *Credo* était conservé dans toute sa pureté par l'Église

¹ S. Ambroise, *Serm.*, xxxviii.

² Les Pères donnent au mot « Symbole », désignant le formulaire de notre foi, la signification qu'il a, dans le grec classique, de « marque convenue » (συμβόλιον, jeter, mettre ensemble), de signe distinctif, de « mot d'ordre ». « Symbolum græce indicium dici potest... indicium vel signum... ut si forte occurreret quis de quo dubitatur, interrogatus Symbolum prodat, si est hostis an socius. » Rufin, *Expositio in Symbol.* — S. Augustin, *Serm.*, ccxiv, 12, etc.

romaine¹. Le voici tel que Rufin nous l'a transmis :

Je crois en Dieu le Père tout-puissant,
 Et dans le Christ Jésus son fils unique, notre Seigneur,
 Qui est né de l'Esprit-Saint, de la Vierge Marie,
 A été crucifié sous Ponce Pilate et enseveli,
 Le troisième jour est ressuscité des morts,
 Est monté aux cieus,
 Est assis à la droite du Père,
 D'où il viendra juger les vivants et les morts,
 Et dans l'Esprit-Saint,
 La sainte Église,
 La rémission des péchés,
 La résurrection de la chair².

On voit que cet antique formulaire diffère sur plusieurs points de notre Symbole. Au premier article « Dieu le Père tout-puissant », l'attribut « créateur des choses visibles et invisibles³ » fut ajouté par S. Augustin et prit dans les sermons de ses disciples la forme

¹ S. Ambroise, *Epist.*, XLII, 5.

² « Credo in Deum Patrem omnipotentem, — Et in Christum Jesum unicum filium ejus Dominum nostrum, — Qui natus est de Spiritu sancto, ex Maria virgine, — Crucifixus sub Pontio Pilato et sepultus, — Tertia die resurrexit a mortuis, — Ascendit ad cœlos, — Sedet ad dexteram Patris, — Inde venturus est judicare vivos et mortuos, — Et in Spiritum sanctum, — Sanctam Ecclesiam, — Remissionem peccatorum, — Carnis resurrectionem. » Rufin, *Patrologie latine*, t. XXI.

³ « Visibilium et invisibilium creatorem. » S. Augustin, *Sermo* cxxii, 1, édit. Gaume, t. V, pars prior, p. 1361. Le saint docteur emprunta ces mots aux formulaires de l'Orient qui avaient en vue de réfuter la théorie gnostique du Demiurge.

actuelle : « créateur du ciel et de la terre ¹. » La rédaction « conçu de l'Esprit-Saint, né de la Vierge Marie ², » plus claire, plus précise que les termes du Symbole romain, « né de l'Esprit-Saint, de la Vierge Marie », n'apparaît qu'au v^e siècle dans un *Credo* attribué à Faustus de Riez ³. Ce même *Credo* contient les additions « qui a souffert » et « est mort » : il joint aux mots « est assis à la droite du Père », la qualification « Dieu tout-puissant », applique à l'Église la note de « catholique » ; énonce les deux dogmes de « la résurrection de la chair », de « la vie éternelle ⁴ » ; en un mot, il donne à l'antique Symbole romain la forme sous laquelle nous le connaissons aujourd'hui, sauf toutefois l'article « est descendu aux enfers », que Rufin lisait cent ans auparavant dans la règle de foi d'Aquilée et qu'on ne revoit plus ici ⁵. La teneur actuelle du *Credo* se trouve pour la première fois dans les sermons faus-

¹ « Creatorem cœli et terræ. » S. Augustin, *Serm.* CCXL, CCXLI, CCXLII, édit. Gaume, t. V, p. 2971 et sq.

² « Conceptus de Spiritu sancto, natus ex Maria virgine. » Ces mots se trouvent dans le CCXIII^e sermon de S. Augustin (t. V, p. 1365) ; mais l'authenticité de cette pièce est douteuse.

³ Caspari, *Quellen zur Geschichte des Taufsymbols et der Glaubensregel*. Faustus, né en Bretagne vers la fin du iv^e siècle, fut successivement abbé de Lérins et évêque de Riez, en Provence. Il mourut en 492.

⁴ Le mot « passus » et l'article « vitam æternam » sont commentés par S. Augustin, et par conséquent devaient se trouver dans le Symbole de l'Église d'Afrique. S. Augustin, *De Symbolo*, édit. Gaume, t. VI, p. 291 et 930.

⁵ Rufin, *Patrologie latine*, t. XXI, p. 356 : « Sciendum quod in Ecclesiæ romanæ Symbolo non habetur additum : descendit ad inferna, sed neque in Orientis ecclesiis habetur hic sermo. »

sement attribués à S. Augustin, et composés, selon toute apparence, vers le milieu du vi^e siècle ¹.

Ces changements, librement introduits par chaque Église, montrent qu'on ne regardait pas ce formulaire comme immuable. Pour les Écritures, au contraire, la moindre altération était tenue sacrilège. Tryphille, évêque de Lèdres en Cypre, ayant substitué dans la lecture de S. Jean le mot de « lit » à celui de « grabat ² », qui lui semblait peu noble, S. Spiridion s'élança du siège épiscopal, et, devant tout le peuple, lui reprocha sa fausse délicatesse. Le scrupule allait jusqu'à ne vouloir rien modifier dans la version reçue du livre sacré. De là les grandes difficultés qu'eut S. Jérôme à faire accepter sa Vulgate. S. Augustin lui-même le détournait de cette traduction, et, pour le convaincre, il alléguait le fait suivant : « Un de nos frères dans l'épiscopat avait entrepris de lire en son église ton interprétation. Il cita un passage de Jonas différent de ce qui était gravé dans les mémoires et avait été répété par tant de générations. Un tel tumulte se produisit dans le peuple, les Grecs t'accusant et criant à la fausseté, que l'évêque fut contraint d'invoquer le témoignage des Juifs. Ceux-ci, soit ignorance, soit malice, répondirent qu'ils avaient dans l'original hébreu tout ce qui était dans le grec et

¹ S. Augustin, *Opera, Serm.*, CCXL, CCXLI, CCXLII, t. V, p. 2971 et sq. Le troisième de ces sermons était en grande estime dans les Gaules : on les lisait trois fois aux catéchumènes avant de les admettre au baptême. D. Martène. *De antiquis Ecclesie ritibus*, lib. I, p. 95.

² Σλίμποδα au lieu de κρεβάτων. Sozomène, *Historia ecclesiastica*, lib. I, cap. XI : *Patrologie grecque*, t. LXVII, p. 889.

le latin. L'évêque fut réduit à faire amende honorable, sous peine de rester sans troupeau ¹. » Certes, il est difficile de témoigner plus d'attachement à la lettre que n'en marque ici S. Augustin; cependant le grand docteur, qui redoutait si fort la moindre altération des traditions apostoliques, s'attribue une indépendance presque absolue à l'égard du Symbole. Nous avons de lui de nombreuses explications du *Credo*, où l'on suit le travail de sa pensée : partout il se montre appliqué, non à conserver un texte inviolable, mais à donner une forme plus parfaite à la règle de foi.

Même liberté dans les trois grandes métropoles de l'Orient. Au temps où Rufin interprète le Symbole d'Aquilée et fait connaître celui de Rome, Cassien traduit en partie le formulaire d'Antioche; de son côté, S. Cyrille de Jérusalem développe celui de son Église au iv^e siècle, et, plus ancien que tous, le Symbole copte atteste la coutume d'Alexandrie. Dans ces témoignages, où nous entendons tout l'Orient, nous trouvons la même foi, mais diversement rendue. De longs commentaires sont ajoutés aux dogmes concis du Symbole romain. Il suffira de citer le premier article de ces Confessions pour montrer que chaque Église et chaque génération en usaient librement avec l'expression de la croyance :

« Je crois à l'unique et seul vrai Dieu, Père tout-puissant, créateur de toutes les créatures visibles et invisibles. » (Symbole d'Antioche ².)

¹ S. Augustin, *Epist.*, LXXI, 5, édit. Gaume, t. II, p. 240.

² Traduction latine de Cassien, *De Incarnatione Domini*, 1. VI, c. III.

« Je crois en un seul Dieu, Père tout-puissant, qui a fait le ciel et la terre, les choses visibles et les invisibles. » (Symbole de Jérusalem¹.)

« Je crois au seul vrai Dieu, le Père tout puissant. » (Symbole d'Alexandrie².)

Rufin, qui remarquait comme nous ces notables différences, cherche à en expliquer l'origine. « Autant qu'on peut le savoir, dit-il, c'est à cause de certaines hérésies qu'on a fait ces additions, pour repousser des innovations dans la doctrine³. » Mais il assure en même temps que Rome n'a jamais agi de cette manière, et que chez elle le Symbole apostolique est resté dans son intégrité. Il en donne une double raison, c'est « que nulle hérésie n'a pris naissance dans le sein de cette Église, et qu'on y a toujours gardé l'antique coutume de faire réciter le *Credo* aux catéchumènes publiquement devant tout le peuple ; or, personne de ceux qui avaient auparavant reçu la foi n'aurait toléré qu'on y ajoutât un seul mot⁴ ».

Quelle que soit la cause de ces variations, elles sont incontestables, et ne permettent pas d'admettre sans réserve la tradition qui rapporte aux Douze, au moment de leur séparation, la composition du Symbole. Le temps, d'ailleurs, n'était pas aux formulaires : l'Église, encore tout orientale, prêchait, méditait, ne sentant

¹ D'après les *Catéchèses* de S. Cyrille de Jérusalem.

² *Constitutiones Copticæ*, édit. H. Tattam, § 46.

³ Rufin, *Comment. in Symbolum : Patrologie latine*, t. XXI, p. 339.

⁴ Id.

guère le besoin de dogmatiser. L'unique soin était de recueillir toutes les paroles du Maître, d'embrasser la vérité entière, non de l'enfermer dans un précis. Quand Rufin prête aux apôtres la crainte de ne plus enseigner, étant dispersés, une seule et même doctrine, il oublie que l'Esprit-Saint parlait par leur bouche, et devait les assister jusqu'à la dernière heure. Ce n'est donc point à Jérusalem que nous placerons l'origine du Symbole, mais plus tard, à Rome, lorsque Pierre et Paul vont mourir.

Ainsi que les lieux, les temps avaient changé. A la foi unanime des premiers jours succédaient le trouble et le partage. « Des loups rapaces fondaient sur les pasteurs et ne ménageaient pas le troupeau; des hommes s'élevaient, préférant des discours pervers pour attirer des disciples après eux ¹. » Plus encore que la doctrine de ces novateurs, leur parole était à craindre, « elle rongeaient comme la gangrène », couvrant sa corruption « sous une profane nouveauté de mots ² ». Pour éviter ces embûches du langage, ces expressions incertaines, équivoques, convenant à l'erreur comme à la vérité ³, il fallait se munir de termes exacts et consacrés. La prédication apostolique n'avait tendu jusqu'alors qu'à faire connaître et aimer Jésus; l'heure était venue de la resserrer en quelques dogmes essentiels, que tous pourraient conserver de mémoire, et opposer à l'héré-

¹ Act., xx, 29, 30.

² II Tim., II, 17.

³ Τὰς βεβήλους κενοφωνίας καὶ ἀντιθέσεις τῆς ψευδωνύμου γνώσεως.
I Tim., VI, 20.

sie. S. Paul mit à cette œuvre la vigueur, qui était le propre de son génie, et fonda ce « dépôt de la foi » qu'avant de mourir il recommandait si instamment à Timothée : » Conserve le précis¹ des saines paroles que tu as entendues de moi dans la foi et l'amour qui est dans le Christ Jésus. Garde le bon dépôt par l'Esprit-Saint qui habite en nous. » Timothée avait donc reçu de Paul, outre l'enseignement commun dans toute son étendue, un abrégé, un précis de la foi. Pierre fait allusion à ce formulaire dans l'une de ses Épîtres, et nous apprend en même temps à quel usage il fut primitivement destiné. Parlant des hommes sauvés du déluge grâce à l'eau qui les portait dans l'arche : « Cette même eau, ajouta-t-il², est la figure du baptême qui nous sauve; or le baptême ne consiste pas dans la purification des impuretés de la chair, mais dans l'interrogation³ d'une

¹ II Tim., I, 13. Ὑποτύπωσις signifie l'abrégé d'une doctrine, d'une philosophie. C'est le nom que Sextus Empiricus donne à son sommaire de la doctrine pyrrhonienne. Πυρρώνειων ὑποτυπώσεων, titre emprunté à Cénésidème. Proclus avait appelé de même son Précis d'astronomie. — « Passim Sextus negat se prolixius posse singula persequi... quoniam ὑποτυπωτικῶς, hoc est compendiose, summam, omnia tradere instituit. Itaque συντόμως et ὑποτυπωτικῶς conjungit, p. 65, et Simplicius in *Categor.*, p. 196, ὑποτυπωτικὴν διδασκαλίαν opponit τῇ ἀκριβεστέρα παραδόσει. » Fabricius, *Adnot. ad Sextum Empiricum*, p. 1.

² I Petr., III, 20-22.

³ Les commentateurs grecs expliquent le mot ἐπερώτημα par les synonymes ἐξέτασις, ἐκζήτησις, et la Vulgate le traduit par « interrogatio ». De Wette et Huther (dans le Commentaire de Meyer) reconnaissent qu'il s'agit ici de l'interrogation baptismale, et, par conséquent, de la profession de foi, du *Credo* exigé du catéchumène. Il est remarquable que trois articles du Symbole des Apôtres sont mentionnés ici par S. Pierre comme faisant partie de « cette

bonne conscience à l'égard de Dieu ¹. » De quelle interrogation parle ici l'apôtre ? Nous avons vu plus haut, par un passage de Rufin, qu'à Rome, c'était un usage consacré de poser des questions au néophyte avant le baptême, afin qu'il confessât publiquement sa foi au Père, au Fils et au Saint-Esprit. Dans l'Église copte, à Carthage, plus tard dans les Gaules, le prêtre interrogeait également le catéchumène sur les vérités essentielles, et celui-ci répondait : Je crois. Ailleurs il déclarait lui-même sa croyance, mais partout une profession de foi précédait le rite sacramentel et y était inséparablement unie ². Nulle trace que ce mode d'initiation, pratiqué certainement par l'Église au III^e siècle, ait été introduit ou modifié pendant les cent cinquante

interrogation d'une bonne conscience à l'égard de Dieu », cette interrogation qui nous sauve « par la résurrection de Jésus, lequel... est monté au ciel et assis à la droite de Dieu. » — « Anima non lavatione, sed responsione sancitur, » dit Tertullien (*De Resurrectione carnis*, 48).

¹ S. Pierre ne demande pas seulement la foi en Dieu : πίστεως εἰς Θεόν, mais un sentiment plus intime encore, la conscience que l'âme entière se donne à Dieu : συννειδήσεως εἰς Θεόν. Cf. Act., xxiv, 16.

² « L'âme, dit Tertullien, est consacrée non par l'ablution, mais par la réponse » du catéchumène (*De Resurrectione carnis*, xlviii). La consécration du Symbole a une telle importance qu'il nomme le baptême « le pacte, le témoignage de la foi, la promesse du salut ». « Testatio fidei et signaculum Symboli... Sponsio salutis. » (*De Baptismo*, vi, xi et passim). Origène se sert de termes analogues : « Le Symbole de la purification » (*Contra Celsum*, iii, 51). Enfin l'étymologie même du terme « symbole », signifiant marque, caractère distinctif, établit qu'aux yeux des premiers chrétiens c'était le signe, le mot de ralliement, par lequel, avant le baptême, le soldat du Christ s'engageait contre l'ennemi.

années qui précèdent. Le *Credo* de la liturgie baptismale remonte donc aux temps apostoliques : dès lors quoi de plus naturel que d'y voir « l'interrogation » dont parle S. Pierre, et « le précis » recommandé par S. Paul. Les paroles de celui-ci à Timothée ne permettent guère de douter qu'il ait eu quelque part à cet abrégé de la foi. De préférence, néanmoins, nous en rapportons le dessein au chef des apôtres, parce que sa lettre, écrite de Rome, nous fait connaître le baptême tel qu'on l'administrerait sous ses yeux et par ses ordres; c'est donc à lui plus qu'à aucun autre qu'il convient d'attribuer l'idée d'un formulaire de croyances, à lui comme fondateur de l'Église romaine, s'inspirant des coutumes et des traditions du peuple au milieu duquel il vivait.

On ne saurait méconnaître, en effet, dans l'interrogation baptismale l'empreinte du génie de Rome. Pierre, arrivant en cette ville, y rencontra un monde tout différent de celui qu'il avait fréquenté jusqu'alors, soldats, politiques, juristes, pour lesquels la forme était tout : à l'armée, une discipline implacable, la religion réduite aux rites scrupuleusement observés; dans le droit, même servitude de la lettre, certains faits, certains termes, certaines écritures nécessaires pour donner force aux conventions. Chaque jour, l'apôtre était témoin des actes publics; il entendait les paroles sacramentelles exigées par les jurisconsultes pour qu'une stipulation fût valide ¹; ces questions et ces ré-

¹ La stipulation dans laquelle on n'aurait pas employé les termes fixés par l'usage et la loi eût été vaine. Les mots « polliceris? pol-

ponses : « Promets-tu ? Je promets. » « Donnes-tu ta foi ? Je la donne ¹. » Le caractère sacré et irrévocable que ces mots échangés assuraient aux engagements fit impression sur son esprit, et c'est de là apparemment qu'il prit l'idée de joindre à l'ablution du baptême une consécration analogue, cette interrogation solennelle que nous voyons usitée dès les premiers temps : « Crois-tu à Dieu le Père tout-puissant ? Je crois, » et le reste.

Sans cesse répété devant les fidèles, qui n'y souffraient pas le moindre changement, le formulaire romain se maintint dans son intégrité. Telle est, nous l'avons vu, la tradition rapportée par Rufin et S. Ambroise ; mais nous ne saurions la confirmer en produisant quelque exemplaire de ce Symbole, antérieur au v^e siècle, car il était interdit de le conserver autrement que de mémoire. Huit jours seulement avant le baptême, la profession de foi était confiée de bouche au catéchumène, qui devait la retenir littéralement, la graver dans son esprit, sans l'écrire. Durant trois siècles, le *Credo* apostolique est donc resté un mystère, un secret d'initiés, le mot qui distinguait le fidèle du faux frère, de l'hérétique, du Juif cherchant à entrer dans le bercail pour le ravager.

On ne saura jamais avec exactitude ce que contenait au début, ce que devint dans les âges suivants le té-

liceor, » substitués à « promittis? promitto », ou autres paroles consacrées ne produisaient point l'obligation verbale. « Verbis obligatio fit ex interrogatione et responsione, velut : Dari spondes; Spondeo, » etc. Gaius, III, § 92.

¹ Spondes? Spondeo. — Promittis? Promitto. — Fidejubes? Fidejubeo.

moignage si soigneusement dissimulé. Nous confessons donc qu'il est impossible d'identifier absolument le Symbole actuel avec le formulaire primitif; mais, à défaut de la certitude inébranlable, nous pouvons obtenir une probabilité assez solide pour appuyer notre sentiment. D'abord c'est en vain que les adversaires de l'origine apostolique de notre Symbole prétendent y découvrir des doctrines étrangères aux apôtres. Pas un dogme du *Credo* qui ne se trouve dans l'Évangile de S. Matthieu, les discours et les Épîtres de S. Pierre, à plus forte raison dans S. Paul ¹.

En second lieu, pour attentifs que soient les Pères

¹ La suite des textes suivants, empruntés presque tous aux lettres de S. Pierre ou à ses discours dans les Actes, renferme toute la doctrine du Symbole primitif de Rome. « Accipiens a Deo Patre honorem. » II Petr., I, 17. « *Pater Domini nostri Jesu Christi.* » I Petr., I, 3. « *Jesum a Nazareth quomodo unxit eum Deus Spiritu sancto.* » Act., X, 38. « *Noli timere accipere Mariam..... quod in ea natum est de Spiritu sancto est. Ecce virgo in utero habebit et pariet filium.* » Mat., I, 20, 23. « *Jesum quem vos crucifixistis.* » Act., II, 36. « *Quoniam Christus mortuus est pro peccatis nostris..... quia sepultus est et quia resurrexit tertia die.* » I Cor., XV, 4. « *Hunc Deus suscitavit tertia die.* » Act., X, 40. « *Profectus in cælum.* » I Petr., III, 22. « *Jesum stantem a dextris Dei.* » Act., VII, 55. « *Qui est in dextera Dei.* » I Petr., III, 22. « *Reddent rationem ei qui paratus est judicare vivos et mortuos.* » I Petr., IV, 3. « *Spiritu sancto misso de cælo.* » I Petr., I, 12. « *Salutat vos Ecclesia.* » I Petr., V, 13. « *Secundum eum qui vocavit vos sanctum, in omni conversatione sancti sitis.* » I Petr., I, 15. « *Sacerdotium sanctum, gens sancta.* » I Petr., II, 5, 9. « *Ut exhiberet ipse sibi Ecclesiam non habentem maculam..... sed ut sit sancta.* » Eph., V, 27. « *Baptizetur unusquisque vestrum in remissionem peccatorum.* » Act., II, 38. « *Surget corpus.* » I Cor., XV, 44. La coïncidence verbale avec le texte du Symbole est frappante dans la plupart des cas.

des premiers siècles à tenir secrète la formule d'initiation, ils ne laissent pas ça et là de soulever le voile. Par deux fois, dans les lettres de S. Ignace d'Antioche, nous entrevoyons une esquisse des principaux actes du Sauveur, analogue à celle qui est tracée par le Symbole ¹. Vers la fin du II^e siècle, S. Irénée parle souvent du canon de la foi qu'il a reçu au baptême, et que l'on répétait dans les assemblées des fidèles. Il en donne des fragments à cinq endroits de son livre, où nous pouvons recueillir les articles suivants : « Un seul Dieu, Père tout-puissant; un seul Seigneur, Jésus-Christ, fils unique de Dieu, qui a daigné naître d'une vierge, a souffert, a été crucifié sous Ponce Pilate, est ressuscité des morts, est monté aux cieux, d'où il viendra juger l'univers et ressusciter toute chair humaine. A ceux qui, ayant péché, se seront repentis, il sera donné une vie incorruptible. Le Saint-Esprit, par les prophètes, a annoncé cette dispensation des choses divines ². » « C'est là, poursuit le saint docteur, le salut que tous ceux qui adhèrent au Christ gardent écrit dans leur cœur, sans papier ni encre ³. » A ce précis, il ne manque, pour reproduire le Symbole primitif de Rome, qu'un seul trait, « la sainte Église ».

Si de Lyon nous passons à Carthage, un contemporain de S. Irénée, Tertullien, écrit en trois passages ce qu'il appelle la règle de foi ⁴. Là aussi nous trou-

¹ S. Ignace, *Ad Trall.*, IX et X; *Ad Smyrn* I et III. Ces lettres sont écrites vers l'an 107.

² S. Irénée, I, 3, 6; 10, 1. III, 4, 2. IV, 23, 2.

³ Id., III, 4, 2.

⁴ Les trois règles de foi de Tertullien se trouvent : 1^o dans le *De*

vons les articles rendus avec les termes mêmes du Symbole romain; mais l'existence de « l'Église » est passée sous silence, comme dans le canon de S. Irénée, ainsi que « la rémission des péchés », dont l'évêque des Gaules fait mention. Dans l'un et l'autre cas, ces omissions avaient pour but de dérober aux profanes la connaissance du Symbole tout entier, car nous savons que le *Credo* des Églises d'Afrique contenait les dogmes que Tertullien ne nomme pas dans ses formulaires : « Trois fois, dit ce Père, nous sommes plongés dans l'eau du baptême, répondant quelque chose de plus que ce que le Seigneur a déterminé dans l'Évangile ¹. » Ce que le Seigneur avait déterminé, c'était de baptiser au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Qu'était ce « quelque chose » ajouté à ce que le Seigneur avait déterminé? Tertullien lui-même nous l'apprend là où il n'expose plus la règle des croyances : « Notre profession de foi et la promesse de notre salut ayant pour garants les trois personnes divines, la mention de l'Église arrive nécessairement. Car là où sont

Præscriptionibus (xiii), dans le livre *Adv. Praxeam* (ii) et celui *De Virginibus velandis* (i). Il suffit de prendre cette dernière et d'y insérer deux phrases des autres pour retrouver textuellement le Symbole primitif de Rome : « Regula quidem fidei una omnino est, sola immobilis et irreformabilis, credendi scilicet in unicum Deum omnipotentem... et Filium ejus Jesum Christum natum ex Maria Virgine (« delatum ex Spiritu... in Virginem Mariam... » *De Præscriptionibus*, xiii), crucifixum Pontio Pilato (« sepultum... » (*Adv. Praxeam*, ii), tertia die resuscitatum a mortuis, receptum in cælis, sedentem nunc ad dexteram Patris, venturum judicare vivos et mortuos per carnis etiam resurrectionem. »

¹ Tertullien, *De Corona militis*, iii.

le Père, le Fils et le Saint-Esprit, là est aussi l'Église, qui est le corps des trois personnes divines¹. » Pas plus que le dogme de l'Église, celui de la rémission des péchés ne manquait au Symbole africain. Tertullien le mentionne dans le passage suivant, où il fait allusion aux divers articles de la foi baptismale : « Qu'on ne s'étonne pas de ce que le Seigneur ne donnait pas lui-même le baptême. Car en quel nom eût-il baptisé? Pour la pénitence? Mais alors qu'eût fait son précurseur? Pour la rémission des péchés? qu'il accordait d'un mot. En son nom? qu'il cachait dans l'humilité. Dans le Saint-Esprit? qui n'était pas encore descendu du Père. Au nom de l'Église? qui n'était pas encore fondée². »

Assurément, aucune des pages que nous venons de citer n'est le Symbole même des apôtres; mais elles supposent son existence, et si l'on se rappelle la défense de mettre par écrit ce formulaire mystérieux, on doit confesser qu'il est impossible d'en découvrir des vestiges plus apparents.

De siècle en siècle, depuis Rufin, nous pouvons donc remonter aux origines du Symbole et reconnaître dans cette œuvre, non un plan de prédication concerté d'avance entre les Douze, mais le fruit et l'abrégé de leur enseignement. Le génie romain, par suite la main de Pierre, nous y paraît visible, et, à ce titre, le *Credo* mérite vraiment le nom d'apostolique. Toutefois, rappelons-le encore, jamais il n'a été regardé comme un té-

¹ Tertullien, *De Baptismo*, vi.

² Id., xi.

moignage inspiré, un texte immuable à l'égal de nos saints livres. C'était une formule d'initiation, une profession de foi : de là l'exactitude à en garder les termes ; ce n'était pas une écriture révélée ; de là l'entière liberté avec laquelle, en dehors de Rome aux premiers siècles, et plus tard à Rome même, on en modifia la forme primitive.

* EUSEBE, *HISTORIA ECCLESIASTICA*, t. III, c. 1. 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9. 10. 11. 12. 13. 14. 15. 16. 17. 18. 19. 20. 21. 22. 23. 24. 25. 26. 27. 28. 29. 30. 31. 32. 33. 34. 35. 36. 37. 38. 39. 40. 41. 42. 43. 44. 45. 46. 47. 48. 49. 50. 51. 52. 53. 54. 55. 56. 57. 58. 59. 60. 61. 62. 63. 64. 65. 66. 67. 68. 69. 70. 71. 72. 73. 74. 75. 76. 77. 78. 79. 80. 81. 82. 83. 84. 85. 86. 87. 88. 89. 90. 91. 92. 93. 94. 95. 96. 97. 98. 99. 100. 101. 102. 103. 104. 105. 106. 107. 108. 109. 110. 111. 112. 113. 114. 115. 116. 117. 118. 119. 120. 121. 122. 123. 124. 125. 126. 127. 128. 129. 130. 131. 132. 133. 134. 135. 136. 137. 138. 139. 140. 141. 142. 143. 144. 145. 146. 147. 148. 149. 150. 151. 152. 153. 154. 155. 156. 157. 158. 159. 160. 161. 162. 163. 164. 165. 166. 167. 168. 169. 170. 171. 172. 173. 174. 175. 176. 177. 178. 179. 180. 181. 182. 183. 184. 185. 186. 187. 188. 189. 190. 191. 192. 193. 194. 195. 196. 197. 198. 199. 200. 201. 202. 203. 204. 205. 206. 207. 208. 209. 210. 211. 212. 213. 214. 215. 216. 217. 218. 219. 220. 221. 222. 223. 224. 225. 226. 227. 228. 229. 230. 231. 232. 233. 234. 235. 236. 237. 238. 239. 240. 241. 242. 243. 244. 245. 246. 247. 248. 249. 250. 251. 252. 253. 254. 255. 256. 257. 258. 259. 260. 261. 262. 263. 264. 265. 266. 267. 268. 269. 270. 271. 272. 273. 274. 275. 276. 277. 278. 279. 280. 281. 282. 283. 284. 285. 286. 287. 288. 289. 290. 291. 292. 293. 294. 295. 296. 297. 298. 299. 300. 301. 302. 303. 304. 305. 306. 307. 308. 309. 310. 311. 312. 313. 314. 315. 316. 317. 318. 319. 320. 321. 322. 323. 324. 325. 326. 327. 328. 329. 330. 331. 332. 333. 334. 335. 336. 337. 338. 339. 340. 341. 342. 343. 344. 345. 346. 347. 348. 349. 350. 351. 352. 353. 354. 355. 356. 357. 358. 359. 360. 361. 362. 363. 364. 365. 366. 367. 368. 369. 370. 371. 372. 373. 374. 375. 376. 377. 378. 379. 380. 381. 382. 383. 384. 385. 386. 387. 388. 389. 390. 391. 392. 393. 394. 395. 396. 397. 398. 399. 400. 401. 402. 403. 404. 405. 406. 407. 408. 409. 410. 411. 412. 413. 414. 415. 416. 417. 418. 419. 420. 421. 422. 423. 424. 425. 426. 427. 428. 429. 430. 431. 432. 433. 434. 435. 436. 437. 438. 439. 440. 441. 442. 443. 444. 445. 446. 447. 448. 449. 450. 451. 452. 453. 454. 455. 456. 457. 458. 459. 460. 461. 462. 463. 464. 465. 466. 467. 468. 469. 470. 471. 472. 473. 474. 475. 476. 477. 478. 479. 480. 481. 482. 483. 484. 485. 486. 487. 488. 489. 490. 491. 492. 493. 494. 495. 496. 497. 498. 499. 500. 501. 502. 503. 504. 505. 506. 507. 508. 509. 510. 511. 512. 513. 514. 515. 516. 517. 518. 519. 520. 521. 522. 523. 524. 525. 526. 527. 528. 529. 530. 531. 532. 533. 534. 535. 536. 537. 538. 539. 540. 541. 542. 543. 544. 545. 546. 547. 548. 549. 550. 551. 552. 553. 554. 555. 556. 557. 558. 559. 560. 561. 562. 563. 564. 565. 566. 567. 568. 569. 570. 571. 572. 573. 574. 575. 576. 577. 578. 579. 580. 581. 582. 583. 584. 585. 586. 587. 588. 589. 590. 591. 592. 593. 594. 595. 596. 597. 598. 599. 600. 601. 602. 603. 604. 605. 606. 607. 608. 609. 610. 611. 612. 613. 614. 615. 616. 617. 618. 619. 620. 621. 622. 623. 624. 625. 626. 627. 628. 629. 630. 631. 632. 633. 634. 635. 636. 637. 638. 639. 640. 641. 642. 643. 644. 645. 646. 647. 648. 649. 650. 651. 652. 653. 654. 655. 656. 657. 658. 659. 660. 661. 662. 663. 664. 665. 666. 667. 668. 669. 670. 671. 672. 673. 674. 675. 676. 677. 678. 679. 680. 681. 682. 683. 684. 685. 686. 687. 688. 689. 690. 691. 692. 693. 694. 695. 696. 697. 698. 699. 700. 701. 702. 703. 704. 705. 706. 707. 708. 709. 710. 711. 712. 713. 714. 715. 716. 717. 718. 719. 720. 721. 722. 723. 724. 725. 726. 727. 728. 729. 730. 731. 732. 733. 734. 735. 736. 737. 738. 739. 740. 741. 742. 743. 744. 745. 746. 747. 748. 749. 750. 751. 752. 753. 754. 755. 756. 757. 758. 759. 760. 761. 762. 763. 764. 765. 766. 767. 768. 769. 770. 771. 772. 773. 774. 775. 776. 777. 778. 779. 780. 781. 782. 783. 784. 785. 786. 787. 788. 789. 790. 791. 792. 793. 794. 795. 796. 797. 798. 799. 800. 801. 802. 803. 804. 805. 806. 807. 808. 809. 810. 811. 812. 813. 814. 815. 816. 817. 818. 819. 820. 821. 822. 823. 824. 825. 826. 827. 828. 829. 830. 831. 832. 833. 834. 835. 836. 837. 838. 839. 840. 841. 842. 843. 844. 845. 846. 847. 848. 849. 850. 851. 852. 853. 854. 855. 856. 857. 858. 859. 860. 861. 862. 863. 864. 865. 866. 867. 868. 869. 870. 871. 872. 873. 874. 875. 876. 877. 878. 879. 880. 881. 882. 883. 884. 885. 886. 887. 888. 889. 890. 891. 892. 893. 894. 895. 896. 897. 898. 899. 900. 901. 902. 903. 904. 905. 906. 907. 908. 909. 910. 911. 912. 913. 914. 915. 916. 917. 918. 919. 920. 921. 922. 923. 924. 925. 926. 927. 928. 929. 930. 931. 932. 933. 934. 935. 936. 937. 938. 939. 940. 941. 942. 943. 944. 945. 946. 947. 948. 949. 950. 951. 952. 953. 954. 955. 956. 957. 958. 959. 960. 961. 962. 963. 964. 965. 966. 967. 968. 969. 970. 971. 972. 973. 974. 975. 976. 977. 978. 979. 980. 981. 982. 983. 984. 985. 986. 987. 988. 989. 990. 991. 992. 993. 994. 995. 996. 997. 998. 999. 1000.

CHAPITRE QUATORZIÈME.

S. PIERRE ET LES JUIFS DE ROME.

Pierre, délivré par l'ange, ne s'arrêta pas longtemps dans la maison de Jean Marc. « Il sortit, dit l'Écriture, et alla en un autre lieu ¹. » Quelle région, quelle ville sont désignées par ces mots? Les Actes ne nous apprennent rien là-dessus, car depuis ce moment il n'y est plus question de Pierre qu'en une seule circonstance, lorsque dans la ville sainte le chef des Douze se réunit à quelques-uns de ses frères pour accorder les chrétiens d'Antioche ². Notre unique lumière durant ce long intervalle est la tradition conservée par Eusèbe, d'après laquelle Pierre au sortir de Jérusalem prêcha l'Évangile aux Juifs répandus dans le Pont, la Galatie, la Bithynie, la Cappadoce et l'Asie proconsulaire ³. Allant de ville en ville, à la manière des Juifs pauvres, il demandait l'hospitalité à ses frères d'Israël et en retour leur parlait de Jésus. C'était plutôt un entretien qu'une prédication, tantôt dans l'intérieur des maisons, tantôt sur les places publiques et les marchés; il racon-

¹ Act., XII, 17.

² Id., XV, 7-31.

³ Eusèbe, *Historia ecclesiastica*, l. III, c. 1 : *Patrologie grecque*, t. XX, p. 216.

taut la vie du Sauveur, redisait en pleurant comment le Maître était mort renié par lui, mais n'était mort que pour ressusciter dans la gloire. L'ardeur de cette foi embrasant partout les âmes, Pierre forma de nombreuses communautés qu'il visita dans la suite, et auxquelles il adressait ce salut : « Pierre, apôtre de Jésus-Christ, à ceux de la Dispersion, du Pont, de la Galatie, de la Cappadoce, de l'Asie et de la Bithynie, qui séjournent parmi les gentils... Que la grâce et la paix abondent de plus en plus parmi vous ¹ ! »

Nous n'avons aucun détail sur l'établissement de ces premières chrétientés d'Asie Mineure, le nom même des villes que Pierre évangélisa reste inconnu. Seules, deux Églises du Pont, Amasée et Sinope, se glorifient de l'avoir eu pour fondateur ². Cette tradition, jointe à ce que dit S. Épiphané, que l'apôtre revint plusieurs fois visiter la Bithynie et le Pont ³, donne lieu de croire que ce fut principalement les bords de la mer Noire qu'il parcourut. D'Antioche, il monta probablement par la Cappadoce jusqu'à ces régions, pour redescendre à travers la Galatie vers un des ports d'où l'on gagnait les côtes italiennes. S. Paul, qui traversa à diverses reprises l'Asie Mineure, ne suivit jamais cette route, fidèle à sa règle « de ne pas bâtir sur le fondement d'autrui ⁴ », c'est-à-dire de ne pas prêcher l'Évangile là où d'autres l'avaient annoncé devant lui.

Pierre, au cours de ces missions, exerçait, dit-on,

¹ I Petr., I, 1.

² Tillemont, *Mémoires* : S. PIERRE, art. XXVIII, t. I, p. 169.

³ S. Épiphané, XXVII, 6.

⁴ Rom., XV, 20.

son métier de pêcheur¹. Comme Paul, comme tous les apôtres², se gardant d'être à charge à personne, il maintenait la parole de Dieu libre, respectée, sans aucun soupçon de lucre ou d'ambition. De pieuses mains subvenaient d'ailleurs à ses besoins, car il ne demeurerait pas seul. S. Paul nous apprend que des « sœurs » accompagnaient les Douze, notamment Pierre et les cousins du Seigneur³. Nul n'en prenait scandale dans Israël, car on était accoutumé à voir les rabbis entourés de ferventes adeptes qui regardaient les soins donnés à ces maîtres comme une source particulière de grâces⁴. Jésus lui-même avait autorisé cette pratique, en laissant une troupe de Galiléennes le suivre et l'assister de leurs biens⁵.

Pour les apôtres, ce concours offrait de précieux avantages, car il leur permettait de faire pénétrer l'Évangile dans des lieux où ils eussent trouvé moins d'accueil que leurs saintes compagnes. Celles-ci, facilement admises par les femmes, leur parlaient du Sauveur qui avait relevé Magdeleine, et consolé tant de mères : elles les gagnaient à leur foi, puis au baptême. L'immersion totale étant alors le rite ordinaire de ce sacrement, il convenait, pour garder toute décence, de confier aux « sœurs » le soin de plonger dans l'eau les catéchumènes de leur sexe. On peut croire qu'au nombre de celles qui aidaient Pierre se trouvait sa propre femme. A la

¹ *Constitutiones apostolicæ*, II, 63,

² S. Jérôme, *Epistol. IV ad Rusticum*.

³ I Cor., IX, 5.

⁴ Gfrörer, *Das Jahrhundert des Heils*, I, 144.

⁵ Luc., VIII, 2, 3.

vérité, l'apôtre avait dit au Seigneur : « Voici que nous avons tout abandonné pour vous suivre, » et la réponse de Jésus montrait l'étendue de ce « tout » : « maison, frères, sœurs, père, mère, épouse ¹. » Mais si la femme de Simon le pêcheur ne l'avait pas accompagné pendant la vie du Maître, après la résurrection, unie désormais à lui par des liens purement spirituels, elle n'eut plus aucune raison de le quitter. C'est elle sans doute que S. Paul nomme « la sœur attachée à Céphas ² ».

En cette pieuse compagnie, Pierre parcourut les provinces d'Asie nommées par Eusèbe. S'il y fonda de nombreuses Églises, il n'y fit point de séjour ; une tradition vénérable nous le montre, en effet, l'année même où il échappa aux mains d'Hérode, parvenant à Rome et y fixant pour toujours le siège apostolique ³. Il partit des côtes d'Orient pour l'Italie, car nulle trace n'est demeurée qu'il ait traversé la Grèce comme S. Paul le fit plus tard. Les négociants israélites trafiquaient au loin par mer ; il fut facile à quelqu'un d'eux de procurer le passage à Pierre et à ses compagnons. Parvenue aux abords de la capitale, la petite troupe, humble, misérable d'aspect, se glissa inaperçue dans le « ghetto » où s'entassaient ses compatriotes. La grande cité ne se doutait guère que ce pauvre Juif lui apportait ce que

¹ Mat., xix, 27-29.

² I Cor., ix, 15. D'après une tradition conservée par Clément d'Alexandrie (*Stromata*, vii, 11), l'apôtre la vit mourir pour la foi, et sur la route du supplice lui adressa ce viril adieu : « Femme, souvenez-vous du Seigneur. » Cf. Eusèbe, *Historia ecclesiastica*, iii, 30.

³ Appendice, iv, S. Pierre à Rome.

n'avaient pu lui donner huit siècles de victoires, un empire universel.

Le quartier des Hébreux fut donc le premier séjour de Pierre dans Rome, le premier théâtre de son zèle ¹ : vaste champ, car les fils d'Israël y avaient pris une situation considérable et se multipliaient de jour en jour. Les lettres latines parlent d'eux si fréquemment, qu'il suffira de rassembler ces traits pour connaître l'origine de leur communauté, son organisation, les parties de la ville où elle s'étendait, pour remettre devant nos yeux cette race remuante, âpre au gain, industrielle, éternelle comme la ville où elle forme encore aujourd'hui un peuple à part.

Les Israélites parurent pour la première fois dans Rome 160 ans avant l'ère chrétienne. Au nom de Judas Machabée des députés vinrent solliciter la protection du sénat. La réponse des pères conscrits, gravée sur l'airain, a été traduite dans nos saints livres. Les termes en sont arrogants, les conditions du patronage imposées aux Juifs, l'obéissance prescrite; en récompense les Romains s'engagent à les défendre contre leurs ennemis². A la mort de Judas, Jonathas n'obtint que le renouvellement de ces dispositions³. Simon, plus heu-

¹ Deux raisons autorisent cette hypothèse : l'ordre du Seigneur que sans nul doute l'apôtre accomplit toujours : « Allez d'abord aux brebis perdues de la maison d'Israël » (Mat., x, 6); et la parole de S. Paul aux Galates (II, 6) : « J'ai reconnu que l'Évangile de l'incirconcision m'a été confié, comme celui de la circoncision le fut à Pierre. »

² I Mac., VIII, 17-32.

³ Id., XII. 1-4, 16.

reux que ses deux frères, parvint à conclure une véritable alliance¹. Lucius Calpurnius, consul en 139 avant J.-C., adressa en leur faveur des lettres aux rois et aux peuples alliés de la république. Rome, déclarant les Juifs ses amis, prenait leur pays sous sa protection, interdisait de les attaquer, de secourir ceux qui leur feraient la guerre; ordre était donné de livrer à Simon le grand prêtre les transfuges de sa nation, afin qu'ils fussent punis selon la loi². Pendant que les chefs de l'ambassade poursuivaient cette négociation, leur suite, se répandant dans la ville, tenta sans doute d'y faire quelques prosélytes, car Valère Maxime nous apprend qu'en cette même année (139) le préteur Hispallus renvoya chez eux des Juifs qui s'efforçaient d'attirer les Romains au culte de leur Dieu, à l'adoration de Jéhovah, sous le nom de Jupiter Sabazius (Sabaoth)³.

Pendant quatre-vingts ans il n'est plus fait mention des Israélites dans Rome, et il faut venir au temps de

¹ I Mac., xv, 16-24.

² La lettre citée au 1^{er} livre des Machabées ne peut être considérée comme la copie exacte de l'original, car nous n'y trouvons pas les formes ordinaires de ces documents; un seul consul est désigné, et l'on ne donne que son prénom; nulle date, nulle mention du sénat. Mais si ces omissions montrent que l'écrivain sacré ne transcrit pas littéralement le texte qu'il a sous les yeux, rien ne donne lieu de soupçonner qu'il invente ou altère la substance des ordres transmis par le consul. *Handbuch zu den Apokryphen des alten Testaments*, von Fritzsche und Grim, 1 Buch der Mac-cabaer, cap. xv, 16 — Kitto's *Cyclopædia* : Lucius, 1.

³ « Dominus Deus Sabaoth » : « Le Seigneur Dieu des armées. » Valère Maxime, 1, 3, 2. « Idem (prætor Hispallus) Judæos qui Sabazii Jovis cultu simulato mores Romanos inficere conati sunt, domos suas repetere coegit. »

Pompée pour les voir s'y établir définitivement. Ce général, ayant pris Jérusalem en 63, transporta de nombreux captifs; depuis ce moment jusqu'au jour où Hérode occupa sans conteste le trône de David (37 avant J.-C.), la Judée, toujours en révolte, fut plusieurs fois remise sous le joug des légions; à chaque défaite nouvelle des prisonniers partaient pour la capitale de l'empire et souvent en grandes troupes, car il est rapporté que Cassius, l'un des généraux vainqueurs, vendit dans plusieurs villes la population entière¹.

On fit d'abord bon accueil à ces esclaves nobles de mine et d'esprit; mais bientôt leur nombre embarrassa les marchands qui ne surent plus comment en tirer parti. Dans les riches maisons, en effet, où les serviteurs s'entassaient par milliers², l'uniformité de vie était une nécessité. Or nul moyen d'y plier les Juifs; ni menaces ni châtimens ne les rangeaient au train commun. Ils repoussaient comme immonde la nourriture préparée pour leurs compagnons; ils évitaient le contact de mille objets impurs; aux jours de sabbat, ils refusaient de travailler. Josèphe cite un prêtre captif qui se réduisit à vivre de noix et de figes³. De telles gens troublaient l'ordre des maisons romaines disci-

¹ Josèphe, *Antiquitates*, xiv, 11, 2. *Bellum Judaicum*, I, 11, 2.

² « A la fin de la république et sous l'empire, il n'était par rare de rencontrer de riches Romains en possédant plusieurs milliers. Sous Auguste, un simple affranchi, C. Cæcilius Isidorus, bien qu'il eût perdu une partie considérable de sa fortune pendant les guerres civiles, laissa encore en mourant 4,116 esclaves. » Plin, *Historia naturalis*, xxxiii, 47. — Allard, *les Esclaves chrétiens*, l. I, ch. I, p. 8.

³ Josèphe, *Vita*, III.

plinées comme une légion. Aussi Philon nous apprend qu'on se défaisait volontiers des Juifs, et qu'à bon compte ils obtenaient leur affranchissement¹. Hors de contrainte ils retrouvaient aussitôt l'activité, le génie des affaires, et rendaient de précieux services à leurs anciens maîtres devenus leurs patrons. L'expérience de ce qu'on tirait d'eux dans cette nouvelle condition accrut tellement le nombre des Israélites délivrés, que la juiverie romaine était habituellement désignée par le nom d'Affranchis, de *Liberti*².

La mise en liberté accomplie dans les formes solennelles conférait le droit de cité³. Autour de ceux qui avaient reçu ce privilège se pressaient tous leurs frères, riches ou pauvres, esclaves ou libres. Ce corps, qu'animaient un même souffle, grandissait chaque jour; en peu d'années il forma au milieu de l'État romain une sorte d'État étranger, ayant sa vie à part, et en même temps si considérable qu'on dut compter avec lui. Dès l'an 59 avant J.-C., Cicéron le redoutait; dans son plaidoyer pour Flaccus accusé, entre autres crimes, d'avoir interdit le transport du tribut sacré à Jérusalem, nous l'entendons se plaindre qu'on juge la cause aux *Degrés Auréliens*. Le tribunal ainsi nommé occupait une partie du forum, où les Juifs possédaient de nombreuses boutiques⁴. Attirés par des débats qui touchaient leur reli-

¹ Philon, *Legatio ad Caium*, 568.

² Act., vi, 9. — Philon, *Legatio ad Caium*, 523. — Josèphe, *Antiquitates*, xviii, 3, 5. — Tacite, *Annales*, II, 85.

³ Pauly, *Real Encyclopädie* : MANUMISSIO.

⁴ Rien n'irritait les Juifs comme de voir l'or qu'ils destinaient à leur temple consacré à de profanes usages. Cicéron le rappelle dans

gion, ils avaient envahi ce siège de justice disposé en amphithéâtre¹ et suivaient la discussion avec leur fanatisme habituel. Cicéron se sentit menacé; il baissa la voix de manière à n'être plus entendu du public, et montrant à Lélius la bruyante multitude qui plus d'une fois déjà avait troublé les réunions publiques², il lui reprocha d'avoir voulu intimider les défenseurs et peser sur les juges.

Ces précautions, cette crainte du grand orateur indiquent quelle était dès lors l'influence des Juifs. César, en s'emparant du pouvoir, jugea opportun de se les attacher. Nous lisons dans Josèphe la suite des mesures prises en faveur des fils d'Israël par le dictateur et les magistrats placés sous ses ordres. Ce ne sont que privilèges : liberté de culte, exemption du service militaire et de nombreux impôts, droit de vivre selon les coutumes de leurs pères, pleine licence de former partout un corps presque indépendant, une cité particulière dans chaque ville, ayant ses chefs, sa police, ses règlements, ses tribunaux³ : concessions d'autant plus étonnantes qu'en ce même temps César restreignait à

son plaidoyer et poursuit en ces termes : « C'est pour vous exposer à leurs haines redoutables que Lélius a choisi ce lieu comme siège de justice » : « Hoc nimirum est illud quod non longe a gradibus Aureliis hæc causa dicitur. » *Pro Flacco*, xxviii. Cette conclusion suppose que de nombreux Juifs habitaient près des Degrés Auréliens et s'y trouvaient naturellement amassés.

¹ « Gradus illi Aurelii tum novi quasi pro theatro illi judicio ædificati videbantur. » Cicéron, *Pro Cluentio*, 34.

² « Multitudinem Judæorum flagrantium nonnunquam in concionibus. » Cicéron, *Pro Flacco*, xxviii.

³ Josèphe, *Antiquitates*, xiv, 10, 2-25.

l'excès le droit d'association, et supprimait tous les collèges qui ne remontaient pas à la plus haute antiquité¹. Les fils d'Israël sentirent le prix de tels bienfaits; dans le Champ-de-Mars, autour du bûcher où fut déposé le corps sanglant du dictateur, on entendit pendant plusieurs nuits une psalmodie plaintive : c'était la veille des Juifs reconnaissants². Auguste, qui renouvela pour les associations les prohibitions de César, comme lui en excepta formellement les Israélites, déclarant leurs communautés légalement autorisées et libres de s'établir en tous lieux³. Ces édits d'Auguste marquent le plus haut point qu'atteignit la faveur des Juifs; après, non seulement il n'y fut plus rien ajouté, mais la défiance qu'inspirèrent ces privilèges porta plutôt à les réduire.

Le premier qui en prit ombrage fut Tibère. En l'an 19, il proscrivit les cultes d'Isis et de Jéhovah. On intentait aux ministres de ces religions une accusation identique en apparence, mais d'une gravité inégale. Dans les deux cas il s'agissait de la conversion d'une femme. Les prêtres égyptiens, ayant persuadé à une matrone que leur divinité voulait s'unir à elle, l'avaient attirée dans leur temple et livrée à un jeune débauché⁴. Le crime des Juifs n'avait point ce caractère odieux. Quatre scribes avaient gagné une dame nommée Fulvie. C'étaient quelques-uns de ces pharisiens que Jésus a

¹ Suétone, *César*, 42.

² Id., 84.

³ Josèphe, *Antiquitates*, xiv, 10, 8.

⁴ Id., xviii, 3, 4.

flétris sous leur masque de piété, faisant de longues prières pour abuser les simples et dévorer les maisons des veuves¹. Sous prétexte d'offrandes au temple de Jérusalem, ils avaient extorqué à la riche patricienne beaucoup d'or et de pourpre qu'ils détournaient à leur profit. Le mari les dénonça à l'empereur, qui porta l'affaire devant le sénat et réclama des lois sévères contre le prosélytisme judaïque. Une foule innocente fut enveloppée dans le châtiment, car les consuls Marcus Silanus et Lucius Norbanus Flaccus, pénétrant dans le quartier juif, y enrôlèrent de force quatre mille affranchis. On les envoya combattre les brigands de Sardaigne avec la perspective de succomber à l'insalubrité du climat. « C'eût été là, dit froidement Tacite, une perte sans conséquence². » A ces quatre mille hommes moins importait le danger de perdre la vie que la crainte de violer la Loi; ils refusèrent le service militaire comme défendu par elle, et furent condamnés aux mines. Le demeurant des Juifs et leurs adeptes eurent ordre, à bref délai, ou de renier leur foi ou de quitter l'Italie³.

Trente ans plus tard, les Juifs avaient recouvré leurs droits, troublaient Rome de nouveau, et forçaient Claude à les expulser en masse⁴. Vaine proscription, car le judaïsme avait jeté des racines trop profondes pour être facilement extirpé. Beaucoup de prosélytes

¹ Mat., xxiii, 14.

² « Si ob gravitatem cœli interissent, vile damnum. » Tacite, *Annales*, II, 85.

³ Josèphe, *Antiquitates*, xviii, 3, 5. — Tacite, *Annales*, II, 85. — Suétone, *Tiberius*, 36.

⁴ Suétone, *Claudius*, 25.

appartenant aux premières classes, à la noblesse, à la cour, échappaient aux plus rigoureux édits. Ceux-là mêmes que la loi atteignait s'arrêtaient aux portes de la ville ou dans les environs. Juvénal montre une troupe de ces bannis campés sur le mont Albain, à Aricia¹. De là, au premier jour propice, ils rentraient inaperçus : « Souvent opprimés, ils n'en poussèrent que plus vigoureusement, et parvinrent à conquérir la liberté de vivre selon leurs lois². » Ces paroles de Dion Cassius sont toute l'histoire des Juifs dans Rome.

Leur nombre, leurs franchises, leur industrie, attiraient les regards. De tous les étrangers qui affluaient dans la capitale du monde, aucuns n'occupaient davantage les esprits; mais, le plus souvent, poètes et moralistes ne les jugent que par le dehors. La circoncision, le sabbat, l'horreur du porc sont le sujet de constantes plaisanteries³. Un jour de fête, Perse s'est aventuré dans les rues sales et tortueuses du quartier juif; il a vu les couronnes de violettes ornant les fenêtres et de nombreux lampions les inondant de suif et de fumée; à l'intérieur des maisons, les familles sont réunies; sur une table servie pauvrement, une large queue de thon nage dans un plat rouge, une cruche blanche contient le vin du repas. Le poète sort de là plein de dédain pour cette vie sordide, et raillant le prosélyte qu'il rencontre : « Va donc, lui dit-il, c'est aujourd'hui fête pour

¹ « Judæos, qui ad Ariciam transierant, ex urbe missi. » *Scholiate* de Juvénal, IV, 117.

² Dion Cassius, XXXVII, 17.

³ Horace, *Sat.*, l. I, IV, 143; V, 100; IX, 69.

les amis d'Hérode, va remuer dévotement les lèvres, et tout pâle célèbre le sabbat des circoncis¹. » D'autres fois ce n'est plus l'éclat des solennités, mais de bruyants tumultes qui attirent les curieux. Les Juifs discutent quelque point de leurs traditions avec leur passion habituelle, flots de paroles, cris, gestes menaçants, poussière jetée en l'air. Le trouble dégénère parfois en de telles violences, que le préteur est contraint d'intervenir²; mais plus communément une majorité de Juifs se forme, et de force impose son opinion au parti plus faible. Cette manière de persuader les gens était connue. Horace y fait allusion, en souriant, dans son invective contre l'ennemi de la satire : « Si tu ne nous fais pas grâce sur ce point, une troupe nombreuse de poètes viendra à mon secours; nous sommes la grande majorité; comme les Juifs, nous te forcerons d'entrer dans nos rangs³. »

On ne se contentait pas de railler; d'odieux pamphlets, tels que celui d'Apion, couraient de main en main, prêtant aux Juifs tous les vices. Non seulement la populace, mais les meilleurs esprits formaient leur jugement sur ces calomnies, et en les répétant leur donnaient crédit. De l'absence d'images dans les sanctuaires des Juifs, Lucain concluait que leur Dieu est incertain⁴. Florus⁵ et Apollonius Molon⁶ les traitent d'im-

¹ Perse, v, 180.

² Suétone, *Claudius*, 25.

³ Horace, *Sat.*, l. I, iv, 140.

⁴ Lucain, *Pharsale*, II, 593.

⁵ « Vidit illud grande impiæ gentis arcanum. » Florus, III, 6.

⁶ Josèphe, *Contra Apionem*, II, 14.

pies et d'athées. Pétrone ¹, Plutarque ², Tacite ³, racontent gravement qu'ils adorent le porc et l'âne. « C'est un peuple né pour l'esclavage, » dit Cicéron ⁴; « une race scélérate entre toutes, » ajoute Sénèque ⁵. Le tableau est déjà repoussant; les satiriques le chargent à l'envi. Ils ne montrent sortant des bouges de la juiverie qu'une foule déguenillée. Mendiants, brocanteurs, chiffonniers, encombrent les rues, assiègent les demeures pour vendre leurs allumettes et acheter les verres cassés ⁶. Sales, exhalant une fétide odeur, aussi fourbes que serviles, ce rebut des humains traîne une bande d'enfants, des paquets de hardes, la corbeille où les vivres sont à l'abri des mains profanes, la paille qui sert de lit à toute la famille ⁷. C'était forcer la peinture en étendant à tous les Juifs les couleurs qui ne convenaient qu'aux plus misérables; mais la prévention dominait les esprits.

Heureux les Israélites, si ce concert de sarcasmes n'avait pas franchi le cercle des lettrés; partout au contraire on en retrouvait l'écho : dans les bains publics, sur le forum, à la tribune, au théâtre où ils étaient en

¹ Pétrone, *Fragmenta*, édition Nisard, p. 94 : « Judæus licet et porcinum numen adoret. »

² Plutarque, *Quæstionum Convivalium*, IV, 5, 2.

³ Tacite, *Historiæ*, V, 2-5.

⁴ Cicéron, *De Provinciis consularibus*, V.

⁵ Sénèque, cité par S. Augustin (*De Civitate Dei*, VII, 36).

⁶ Martial, I, 42. — Stace, *Silv.*, I, 6.

⁷ Martial, I, 42; XII, 30, 35, 37; IV, 4; VII, 82; XI, 94; I, 4. — Juvénal, VI, 542-547; 156-160; XIV, 96-107; III, 13, 296. — Origène, *Contra Celsum*, I, 33. — Ammien Marcellin, XXII, 5. — Rutilius Numatianus, *Itiner.*, I, 3, 89.

pâturer aux bouffonneries des mimes. Rabbi Abahu se plaignait du peu d'esprit qu'il y fallait pour égayer aux dépens des Juifs. Les traits suivants en font foi. Un chameau passe sur la scène vêtu de deuil : « Pourquoi ce funèbre appareil ? » demande-t-on. La réponse qui excitait le rire de la populace est une bien froide raillerie : « C'est que les Hébreux, pour mieux observer leur sabbat, ne veulent même plus se nourrir d'herbes cueillies ; ils mangent des dattes, et le chameau se plaint qu'on lui dérobe sa nourriture. » Plus insipide encore est cette scène, où Momus (le dieu de la farce) paraît la tête rasée. Interrogé pourquoi il néglige ainsi sa chevelure : « L'huile est trop chère, répond-il, et la faute en est aux Juifs. Ils dépensent au sabbat tout ce qu'ils ont gagné les jours ouvriers. N'ayant plus de bois pour cuire leurs aliments, ils en sont réduits à brûler leur lit et à se coucher dans la poussière ; pour être moins crasseux, ils répandent sur eux l'huile à profusion. Et voilà pourquoi l'huile est si chère et Momus dans les larmes ¹. » A de telles pauvretés une haine aveugle pouvait seule applaudir.

Cette aversion, plus encore que leurs rites, obligeait les Juifs de vivre à l'écart, sans autres liens avec la société païenne que des rapports de commerce et d'argent. Aussi, bien que demeurant au milieu des Romains, étaient-ils pour eux un monde séparé, presque inconnu. Sur leur origine, leur culte, on n'avait même dans les classes instruites que des idées absurdes, témoin le tableau que Tacite en a tracé. Nous sommes surpris de

¹ Graetz, *Geschichte des Juden*, 4, 353.

voir ce grand historien, exact quand il parle des peuples les plus barbares, mêler ici, à quelques traits de vérité, tant de calomnies. Évidemment, jamais il n'a daigné converser avec les hommes de la juiverie, ni pénétrer dans leurs demeures, car il y aurait trouvé les livres où nous lisons aujourd'hui la vraie histoire d'Israël, les écrits des Alexandrins, les commentaires rabbiniques de Jérusalem, la Bible traduite par les Septante. Les préjugés se seraient évanouis, et Tacite n'eût pas écrit cette page étonnante, où il nous peint les Hébreux comme un peuple aux mœurs infâmes, aussi haïssable que haineux, d'une religion noble, mais bizarre et lugubre ¹.

Les Juifs se vengeaient à leur manière. Implacables dans le négoce, ils pressuraient tout ce qui n'était pas de leur sang ou de leur alliance, et couchaient sur leurs livres de comptes les railleurs, grands et petits. La bile déchargée, force était aux emprunteurs de traiter avec l'engeance des créanciers, ou de se rendre à merci. Et c'est partout qu'on trouvait ces redoutables concurrents, car si de préférence ils envahissaient le commerce, aucun emploi ne les rebutait, même ceux du théâtre, acteur ², chanteur ³ : tout métier leur était bon. Dans les lettres surtout, le Romain, lent d'esprit, s'étonnait de voir l'Oriental, au génie délié, prendre le pas sur lui, critiquer, emprunter, piller même ses meilleures œuvres. Martial se plaint d'être ainsi dé-

¹ Tacite, *Historiæ*, v, 2-5.

² Josèphe, *Vita*, 3.

³ Martial, vii, 82

pouillé par un fils d'Israël : « Sèche de jalousie, déchire en tous lieux mes écrits, je te le pardonne, poète circoncis, tu as tes raisons. Je me soucie peu que tu dises du mal de mes vers, tout en les pillant ¹. »

Comment expliquer les tolérances accordées par Rome à une nation détestée, si l'on ne surprenait dans cet excès de mépris quelque trace de sympathie. Depuis Cicéron jusqu'à Marc Aurèle, les écrivains latins versent le sarcasme sur la juiverie, mais c'est pour déplorer le penchant qui incline la foule aux observances pharisaïques. De leurs doléances incessantes il ressort que les Israélites comptaient presque autant d'alliés que de persécuteurs. Nombre de païens en effet, surtout dans le peuple, ne s'arrêtaient pas aux abords tristes et sales du « ghetto » ; pénétrant au sein des familles juives, ils y trouvaient des joies pures, le calme, de bonnes mœurs, une touchante union. Non seulement on s'y aimait entre soi, mais on offrait à l'étranger d'entrer en part de cette fraternelle charité. L'unique condition était d'embrasser la loi d'Israël, et dans cette loi que d'attraits pour les âmes qu'agitaient le doute, le remords, le dégoût de la vie ! La foi juive avait du baume pour toutes les blessures. A la raison altérée de vérité elle révélait le Dieu dont le nom est ineffable : « Je suis celui qui suis ². » Au cœur elle donnait plus que des espérances, la persuasion qu'un siècle heureux approchait. D'effroyables calamités en devaient marquer l'avènement, mais Israël et ses prosélytes pouvaient tra-

¹ Martial, XI, 94.

² Exod., III, 13.

verser sans crainte le fleuve de sang ; au delà , des joies sans fin leur étaient réservées. Dans la populace romaine qui savait par expérience que le siècle présent est de fer, on croyait aisément à l'âge d'or ; tous écoutaient le petit marchand, quand, suspendant un instant son trafic, il parlait de Dieu et des prophéties.

Il n'était pas jusqu'aux grands, jusqu'à ces écrivains mêmes, dont nous avons cité les railleries, qui ne sentissent l'influence israélite. Virgile regardait la Sibylle juive comme un oracle véridique ; sur sa parole, il annonçait après de grands bouleversements le règne d'un enfant divin, dont la venue serait pour la terre un tressaillement d'allégresse, pour le monde épuisé le renouvellement des premiers jours ¹. Les patriciennes surtout étaient curieuses de ces nouveautés. Juvénal voyait au matin la mendiante juive s'introduire près de la riche matrone pour lui expliquer ses songes et calmer ses remords. « Laisant son panier et son foin, elle s'approche, la tête branlante, et mendie à l'oreille superstitieuse qui l'écoute. Elle sait expliquer les rites de Jérusalem, grande prêtresse..... elle transmet fidèlement les messages du ciel. On la paie, mais moins grassement que le prêtre (égyptien) ; à prix modéré, les Juifs vendent toutes les rêveries que vous souhaiterez ². » Ce dédain des satiriques n'était pas pour retenir les femmes éprises d'idéal ou simplement amoureuses de mystère. Elles s'affiliaient au mosaïsme, non pas par caprice, mais de dessein formé et pour y de-

¹ Virgile, *Ecloga* iv.

² Juvénal, *Satiræ*, vi, 542-547.

meurer fidèles jusqu'à la mort. Dans les cimetières juifs de Rome, des patriciennes appartenant aux nobles familles des Flavii, des Fulvii, des Valerii, reposent avec leurs sœurs d'Israël. Sur l'une de ces pierres sépulcrales, nous lisons que Paula Veturia, s'étant agrégée à la communauté juive avec tous ses esclaves, y prit le nom de Sara. Agée de 75 ans, au temps de sa conversion, elle vécut encore 16 ans dans la Synagogue¹.

Moins prompts que les femmes à l'enthousiasme, arrêtés d'ailleurs par la circoncision, les Romains distingués ne laissaient pas de suivre le mouvement. Au rapport de Perse et d'Horace, beaucoup de leurs concitoyens s'abstenaient d'affaires les jours de sabbat, jeûnaient, priaient, illuminaient leurs maisons et les paraient de guirlandes aux fêtes d'Israël. D'autres, sans participer ouvertement au culte de Jéhovah, s'appliquaient à l'étude de la Loi, fréquentaient les sanctuaires juifs, envoyaient leurs offrandes au temple².

Le courant paraissait irrésistible, à ce point qu'Auguste, apprenant que son petit-fils pendant un séjour à Jérusalem n'avait point sacrifié à Jéhovah³, l'en loua comme d'une indépendance peu commune; ces félicitations témoignent le peu de foi que ce prince avait au mosaïsme; il n'en protégeait pas moins par politique les nombreux sectateurs de ce qu'il estimait une supers-

¹ Orelli, 2522.

² Perse, v, 180. — Horace, *Sat.*, l. II, III, 283; *Sat.*, l. I, IX, 68; v, 100, etc.

³ Suétone, *Augustus*, 93.

tion. A Rome, deux synagogues portaient son nom et celui d'Agrippa, son ami ¹. Des fils d'Hérode, élevés à sa cour, y pratiquaient leur culte ². Il en alla de même sous les règnes suivants : Hérode Antipas eut les faveurs de Tibère ³; Hérode Agrippa vécut dans la plus étroite familiarité avec Caligula ⁴, et nous avons vu qu'il éleva Claude jusqu'au trône ⁵. Une Juive, Poppée, devint toute puissante sur Néron ⁶. Du reste, les Israélites de moindre rang n'attendirent pas ce moment pour pénétrer dans le palais et y prendre ascendant. Dès le temps d'Auguste, une esclave juive de Livie tramait contre Hérode un redoutable complot ⁷. Un affranchi samaritain de Tibère se trouva assez riche pour prêter à Hérode Agrippa ⁸ des sommes considérables. Les inscriptions des cimetières juifs nous font connaître une femme israélite de la maison de Claude ⁹ et maints affranchis de même race portant les noms de familles impériales : ceux de Julius, Claudius, Flavius, Aelius, Aurelius, Valerius, sont les plus fréquents ¹⁰.

¹ *Corpus inscriptionum græcarum*, 9902, 9903, 9907.

² Josèphe, *Antiquitates*, XVIII, 6, 1. — Juvénal, *Satiræ*, VI, 157-160.

³ Josèphe, *Antiquitates*, XVIII, 2, 1; 2, 3. *Bellum Judaicum*, II, 9, 1.

⁴ Id., XVIII, 6; 8, 7.

⁵ Id., XIX, 4 et 5.

⁶ Id., XX, 8, 11. *Vita*, 3.

⁷ Id., XVII, 5, 7. *Bellum Judaicum*, I, 32, 6; 33, 7.

⁸ Id., *Antiquitates*, XVIII, 6, 4.

⁹ Orelli-Henzen, 5302.

¹⁰ Schürer a fait observer que les derniers empereurs prenaient souvent le nom de plusieurs de leurs prédécesseurs; ainsi Constantin le Grand s'appelle C. Flavius Valerius Aurelius Claudinus Cons.

La difficulté de distinguer les prosélytes des Hébreux de naissance rend incertain le total de la population juive à Rome. Un seul fait en donne quelque idée. A la mort d'Hérode le Grand (4 avant J.-C.), quand les députés israélites vinrent solliciter d'Auguste la restauration du gouvernement théocratique, ils furent accompagnés par 8,000 de leurs compatriotes établis dans la ville ¹. Cette foule, qui ne comprenait que les hommes, suppose un nombre considérable de familles. S'il est impossible d'en dresser le compte exact, nous pouvons du moins nommer les quartiers qu'ils remplirent et suivre dans la capitale les traces de leur expansion.

Au début, les affranchis, qui formaient la communauté juive, se cantonnèrent sur la rive droite du Tibre. C'était le lieu où s'amassait le rebut de Rome, les industries sales et nuisibles; au dire de Martial, les peaux de chiens écorchés y infectaient l'air ². Les Juifs, pauvres alors, acceptèrent ce triste séjour et n'y dédaignèrent aucun métier. L'important pour eux était de vivre indépendants; à cet effet, la xiv^e région, réservée au petit commerce, leur offrait mille ressources; ils la peuplèrent ³, s'étendirent sur les pentes du Vatican, et bravèrent les inondations qui submergeaient la basse

Il suit de là que les Juifs mentionnés dans ces inscriptions ne sont peut-être pas des affranchis des premiers Césars. Schürer, *Die Gemeindeverfassung der Juden in Rom in der Kaiserzeit*, p. 7, note 2.

¹ Josèphe, *Antiquitates*, xvii, 11, 1. *Bellum Judaicum*, ii, 6, 1.

² Martial, vi, 93.

³ Philon, *Legatio ad Caium*, § 23.

rive du Tibre. Les bateaux venus d'Ostie déposaient là leurs marchandises; les courtiers juifs y installèrent leurs comptoirs ¹.

Ce « ghetto » fut bientôt trop étroit pour une population féconde, constamment accrue de nouveaux affranchis et d'Israélites étrangers. Tout ce qui ne pouvait vivre au Transtévère déborda dans la ville. De rue en rue, sur les places et les carrefours, ils portaient leur éventaire chargé de denrées, de mercerie, de produits exotiques. Dès l'aube, ces marchands ambulants réveillaient Martial ², qui nous les montre poursuivant tout le jour leur commerce, cupides et infatigables. On les rencontrait dans tous les lieux fréquentés par la foule, de préférence sur la voie Appienne, qui servait de promenade aux riches ³, et où affluaient chars, litières, cavaliers. Les Juifs avaient établi leurs bazars à l'entrée de cette route, près de la Porte Capène : la plupart étalaient et vendaient, tandis que les pauvres tendaient la main. Trouvant près de là le bosquet et la fontaine d'Égérie, ces vagabonds en guenilles y faisaient leurs ablutions et souillaient le frais abri où Numa s'entretint avec sa divine conseillère. « On a chassé les nymphes, dit Juvénal, et la forêt mendie ⁴. » Bientôt Vespasien, renonçant à expulser cette troupe aussi tenace qu'importune, leur afferma ce qu'ils envahissaient : « Le bois qui entoure la fontaine sacrée, la chapelle même, sont

¹ Martial, I, 41.

² Id., XII, 57.

³ Horace, *Epod.*, IV, 14. *Epist.*, l. I, VI, 26, etc.

⁴ Juvénal, III, 10-15.

loués à des mendiants juifs qui y apportent pour tout mobilier un panier et un peu de paille. Chaque arbre est taxé et paie tribut au peuple romain ¹. » Leur nombre en ce quartier (1^{re} région), moindre que dans le Transtévère (xiv^e région), fut néanmoins considérable, car on a retrouvé près de la Porte Capène deux cimetières juifs ².

La 1^{re} et la xiv^e région n'étaient pas les seules parties de Rome habitées par eux. Subure, « la criarde, la bruyante ³, » leur offrait les mêmes avantages que le Transtévère, des logements à vil prix, et la populace à exploiter. Dans les rues étroites et fangeuses ⁴ de cette région, on exerçait tous les métiers, de préférence les plus bas, les plus étranges : savetiers ⁵, hétéres ⁶, marchands de fouets pour les esclaves ⁷, maîtres en l'art de découper les viandes ⁸, receleurs de mets volés ⁹, se pressaient sur les paliers des maisons à cinq étages ¹⁰. Pour les Juifs souples et actifs, nul terrain n'était plus favorable aux prompts fortunes. Beaucoup en profitaient si heureusement que, venus pauvres dans la Subure, ils en sortaient pour prendre rang avec les riches négociants du Champ de Mars. Cette dernière place,

¹ Juvénal, III, 10-15.

² Dans la *vinga Randanini* et la *vinga Cimarra*.

³ Martial, XII, 18. — Juvénal, IX, 51.

⁴ Martial, V, 23.

⁵ Id., II, 17.

⁶ Id., VI, 66; XI, 62, 69.

⁷ Id., II, 17.

⁸ Juvénal, XI, 136.

⁹ Martial, VII, 19.

¹⁰ Friedländer, *Mœurs romaines*, t. I, p. 10-13.

une des plus belles de Rome, était le rendez-vous de l'aristocratie. De somptueuses boutiques¹ y étalaient des merveilles d'art et de luxe; c'est là que les nobles promeneurs achetaient la pourpre, l'airain de Corinthe, plus précieux que l'or², les vases de Murrhe, aux mille reflets³; là qu'au temps de Cicéron une table en bois de citre coûtait 800,000 sesterces (175,000 fr.)⁴ et qu'au siècle suivant on payait pour un tapis brodé de Babylone la somme inouïe de quatre millions de sesterces (près de 1,088,000 fr.)⁵. Parmi les marchands capables de soutenir un pareil commerce, on comptait une tribu de Juifs, assez nombreux pour former corps et avoir leur synagogue particulière.

La Porte Capène et le Champ de Mars, le Transtévère et la Subure, occupaient des côtés opposés de Rome; le séjour des Juifs en ces diverses régions montre qu'ils étaient alors, non parqués comme depuis dans un seul « ghetto », mais libres de s'établir aux lieux qui leur convenaient. Ainsi faisaient-ils pour leurs sépultures qu'ils creusaient à leur gré près de la ville. Trois de ces cimetières retrouvés dans les temps modernes⁶ ont fourni des inscriptions intéressantes, pres-

¹ Le Champ de Mars étant un domaine public, aucune maison privée n'y était construite. On permettait toutefois aux marchands d'y tenir boutique sous les arcades extérieures des théâtres (Ovide, *Ars amat.*, II, 165), aux portiques des Argonautes (Martial, X, 87), dans les cours de la *villa Publica* (Martial, IX, 60).

² Stace, *Silv.*, II, 2, 68.

³ Martial, IX, 60.

⁴ Pline, *Historia naturalis*, XIII, 15.

⁵ Id., VIII, 196.

⁶ On a perdu la trace de celui que Bosio découvrit, en 1602, de

que toutes écrites dans ce grec bâtard dont usaient les Israélites à Rome; quelques-unes seulement en latin, aucune en hébreu. A l'idiome de leurs pères, ils n'empruntaient que des mots consacrés qu'ils plaçaient à la fin de l'épithaphe, tels que « Paix ! » On y joignait des symboles mosaïques, le chandelier à sept branches, l'arche et le livre de la Loi; les rameaux de palmier et de citronnier que portait le peuple à la fête des Tabernacles, des coloquintes ornement de la mer d'airain, etc.

Bien que l'âge de ces inscriptions soit difficile à déterminer², l'ensemble appartient aux temps de l'empire durant lesquels la constitution et l'extension du judaïsme varièrent peu dans Rome³. Les lumières qu'elles nous procurent sur les Israélites de cette ville les montrent donc à peu près tels que les vit S. Pierre. Sur le culte particulièrement et sur l'organisation de la communauté nous y trouvons des détails par ailleurs inconnus.

vant la *Porta Portuensis*, près de *Colle Rosato*, et qui servait aux Israélites du Transtévère. Mais deux autres ont été mis au jour sur la voie Appienne : l'un, près de la Porte Capène, dans la *vigna Randanini*, d'où viennent la plupart de nos inscriptions; l'autre, près de la catacombe de Calixte, dans la *vigna Cimarra*. Ce dernier a fourni peu de documents. Un bon nombre des épithaphes juives que nous possédons ont été recueillies dans un cimetière de Porto (à l'embouchure du Tibre). Voir de Rossi, *Bullettino*, 1866, t. IV, p. 40.

¹ שלום.

² De Rossi, *Bullettino*, t. IV, p. 40.

³ La période durant laquelle le judaïsme prit à Rome une rapide extension et se constitua, tel que nous le montrons ici, va de Pompée aux Antonins.

Sept synagogues sont nommées. Trois, celles des *Augustenses*¹, des *Agrippenses*², de *Bolumnus*³ (*Volumnus*), doivent leur titre aux personnes désignées par cette dénomination. Auguste et Agrippa⁴ étaient-ils les protecteurs des deux premières synagogues ? ou l'appellation vient-elle de ce que leurs membres étaient pour la plupart affranchis de l'empereur et de son ami ? Toute plausible qu'est cette dernière explication, l'autre paraît plus vraisemblable, car elle s'appuie sur la faveur qu'Auguste et Agrippa témoignèrent toujours aux Juifs, et sur ce fait que les associations prenaient communément le nom de leur fondateur ou de leur patron. *Volumnus*, personnage inconnu, était sans doute un bienfaiteur insigne ou encore le possesseur de la synagogue ainsi appelée⁵. S. Paul, écrivant aux chrétiens de Rome, indique d'une manière semblable un de leurs sanctuaires : « Prisque et Aquila..... ainsi que l'église qui est dans leur maison⁶. »

Deux autres synagogues, celles des *Campenses*⁷ et des *Siburenses*⁸, sont désignées par les quartiers de Rome

¹ *Corpus inscriptionum græcarum*, 9902, 9903. — Orelli, 3222.

² *Corpus inscriptionum græcarum*, 9907.

³ Orelli, 2522.

⁴ Selon toute apparence, dans l'Agrippa ici nommé, il faut voir non un des rois de Judée qui portèrent ce nom, mais M. Agrippa, l'ami et le conseiller d'Auguste.

⁵ Les mots « Augustenses, Agrippenses », auraient dans ce cas un sens analogue à celui des chrétiens « de la maison de César » dont il est parlé dans l'Épître aux Philippiens (iv, 22).

⁶ Rom., xvi, 3, 5.

⁷ *Corpus inscriptionum græcarum*, 9905, 9906. — Orelli, 2522. — Garucci, *Dissertationes*, 161, n° 10.

⁸ *Corpus inscriptionum græcarum*, 6447.

qu'habitaient leurs fidèles. Pourrait-on aller plus loin et conclure que des lieux de prière avaient été établis par les Israélites dans le Champ de Mars et la Subure ? Nous ne le pensons pas. La première de ces régions, ainsi que nous l'avons dit, était un domaine public, réservé aux jeux, aux exercices militaires, aux réunions des comices. Les monuments dont Auguste la couvrit étaient à l'usage du peuple¹ ; il fallait un sénatus-consulte pour y placer un tombeau². Nulle raison de croire qu'on ait toléré une synagogue sur le sol consacré au dieu Mars. D'un autre côté, la Subure se trouvait comprise dans le *pomerium*, enceinte sacrée où tout culte étranger demeurait interdit. Les *Campenses* et les *Suburenses* n'avaient donc en ces quartiers que des comptoirs et des maisons ; leur sanctuaire s'élevait dans quelque autre partie de Rome, ouverte à toutes les religions. Aux cinq synagogues dont nous relevons le titre sur des épitaphes juives, il faut ajouter celle des *Hébreux*³, ainsi appelée probablement parce que ceux qui la fréquentaient avaient conservé dans le service divin l'usage de leur langue ; enfin celle de *l'Olivier* qui avait pris cet arbre pour emblème⁴.

Outre les sept synagogues dont les noms sont connus, beaucoup d'autres s'élevaient çà et là dans la capitale, car la population juive y était divisée en paroisses, chaque congrégation ayant ses fidèles, ses chefs, son

¹ Daremberg, *Dictionnaire des antiquités* : CAMPUS MARTIUS.

² Silius Italicus, XIII, 639.

³ *Corpus inscriptionum græcarum*, 9909.

⁴ *Id.*, 9904.

sanctuaire, sans qu'aucun pouvoir unique rattachât et gouvernât ces diverses communautés. C'est là un aspect particulier à Rome, tout différent de ce qui existait ailleurs, notamment à Alexandrie où nous voyons, en tête des Israélites de la cité, d'abord un ethnarque¹, plus tard un sénat². Établis dans cette ville égyptienne depuis sa fondation, formant un parti assez important pour dominer, les Juifs pouvaient impunément y paraître un corps politique, redoutable par son union. A Rome, il fallait prendre garde d'éveiller la défiance, se modeler, en outre, sur les institutions du peuple roi.

La forme sous laquelle les communautés juives trouvèrent place dans l'organisation sociale de Rome fut celle des associations, des « collèges », comme on les appelait. Le nombre en était considérable, car sous la république liberté entière avait été laissée aux citoyens de s'unir en corporations. Il y en avait de toutes sortes et à toutes fins : corps de métiers, assemblées politiques, sociétés de secours mutuels, qui assuraient à leurs membres des ressources durant la vie et à la mort une sépulture décente. D'autres, appelées « sodalités », avaient pour unique but de pratiquer un même culte. Les confrères assemblés dans le temple de leur dieu participaient au sacrifice offert par le prêtre; le repas commun qui suivait, et où l'on consommait la victime, était l'acte solennel de ces réunions. Aucune religion étrangère ne s'implantait dans Rome sans qu'aussitôt une « sodalité » fût instituée dans le

¹ Josèphe, *Antiquitates*, XIV, 7, 2.

² Philon, *In Flaccum*, x.

dessein d'honorer le nouveau dieu¹. Les Juifs, pour observer leurs rites et leur loi, n'eurent qu'à se constituer ainsi en confréries religieuses; ils obtinrent par là non seulement la tolérance, mais la protection que les magistrats devaient à tout collègue². L'important pour eux fut de ne pas se réunir en une seule association. Cinquante mille hommes formant un même corps³ auraient effarouché l'autorité romaine; répartis en nombreuses corporations, dont chacune avait ses chefs et son sanctuaire, ils rentraient dans le droit commun et s'en assuraient tout le bénéfice.

Les communautés juives avaient donc une forme régulière et une existence légale, quand César leur accorda les privilèges que nous avons fait connaître : libre exercice du culte, pouvoir donné aux chefs des synagogues de gouverner et de juger leurs fidèles.

Cette dernière concession avait pour les Israélites dispersés la plus haute importance. En effet, leur loi et les préceptes traditionnels des rabbis régissaient non seulement les pratiques religieuses, mais encore les actes de la vie publique et privée. C'était là un code

¹ Cicéron, *De Senectute*, 13. Ces confréries religieuses se distinguaient des collèges officiels de prêtres en ce que, reconnues comme ces derniers par l'État, elles ne possédaient pas de propriétés territoriales, mais étaient soutenues par les libres contributions des associés.

² Calixte (189-199) (qui devait un jour monter sur le trône pontifical), ayant troublé une assemblée juive, fut traduit devant le préfet de la ville, Fuscianus, et condamné aux carrières de Sardaigne. *Philosophumena*, IX, 12.

³ Les Juifs, en y joignant leurs prosélytes, dépassaient certainement ce nombre.

spécial, inconnu des païens ; pour l'appliquer et en maintenir l'observance, il fallait des tribunaux particuliers, des magistrats qui fussent à la fois juges, docteurs, interprètes des décrets divins. Dans les petites villes de Judée, les chefs des synagogues remplissaient toutes ces fonctions, et le peuple, habitué à les vénérer dans le sanctuaire, leur accordait le même respect quand ils donnaient des arrêts ou des ordres ; leur sentence comme leur prédication passait pour la voix de Dieu, ce qui se conçoit d'autant mieux que les jugements étaient rendus dans la synagogue, et que la chaire même se transformait en tribunal. César comprit que cette autorité était seule capable de maîtriser les esprits séditieux qu'il voulait se concilier : aussi, respectant les coutumes de la nation, octroya-t-il pleine juridiction à leurs chefs religieux.

Les Juifs usèrent de ces droits pour constituer dans Rome, à l'exemple de Jérusalem, une aristocratie qui se transmit le gouvernement ¹ sans y laisser accès au peuple ni aux prosélytes. Pour ces derniers, l'infériorité où les maintenaient les préjugés pharisaïques dut souvent paraître odieuse, car un certain nombre de ces convertis, distingués par le rang et la fortune, comblaient de bienfaits la communauté. On créa pour eux,

¹ Chez les Hébreux, les chefs de la Synagogue étaient appelés « pasteurs ». *Jer. Peah*, 8. *Bab. Chagiga*, 60. *Sabbath*, 17 a. Les Juifs, dispersés dans les pays où l'on parlait le grec, substituèrent à ce titre celui de chefs, « d'archontes ». Nous trouvons ce nom donné à des enfants en bas âge, dans les inscriptions juives de Rome. D'élective la charge était donc devenue héréditaire. Garucci, *Dissert.*, II, 161, nos 10, 11 ; 163, n° 13. — Orelli, 3222.

en compensation, les titres de « Pères, de Mères de la synagogue », que nous lisons fréquemment sur les inscriptions de Rome¹. La synagogue se déclarait la cliente, l'enfant des prosélytes qui la protégeaient, et atténuait par ces déférences² la rigueur exclusive de la Loi à l'égard des gentils. Ainsi s'abaissaient les barrières entre le monde juif et la société romaine : Israélites de naissance et païens convertis ne formaient plus qu'une famille indissolublement unie.

La première prédication de Pierre ne resta donc pas enfermée dans l'étroite enceinte d'un « ghetto », et ne s'adressa pas uniquement à une petite troupe d'étrangers séparés du reste de la ville par leur fanatisme. Israël, nous l'avons vu, comptait plus de disciples et d'amis parmi les païens que de fils nés de la circoncision. Dans les synagogues, Pierre trouva de nombreux prosélytes étudiant la Loi, l'aimant, souvent même la pratiquant. C'était là l'élite de la gentilité, plus mûre que les Hébreux de race pour le royaume des cieux, car

¹ *Corpus inscriptionum græcarum*, 9904, 9908, 9909. — Garrucci, *Cimitero degli antichi Ebrei*, p. 52. *Dissert.*, II, 161, n° 10; 164, n° 18. — Orelli-Henzen, 6145. — *Corpus inscriptionum latinarum*, V, 4411. Les corporations profanes ou religieuses des Romains donnaient à leurs bienfaiteurs un titre analogue : « Pater et mater collegii. » Orelli, 2417, 4134, 2392, 4055, 4056. C'est cette coutume probablement qui inspira aux Juifs de Rome la pensée de créer un titre analogue.

² Ce n'était là qu'une qualification honorifique, car les femmes ne pouvaient exercer de fonctions dans le sanctuaire, et nous voyons qu'une prosélyte, Veturia Paulina, était à la fois Mère des synagogues du Champ de Mars et de Volumnus. Orelli, 2522 : « Mater Synagogarum Campi et Bolumni. »

elle ne partageait point leurs préjugés, et trouvait en perfection dans la loi nouvelle tout ce qui l'attirait dans l'ancienne. Parmi eux, Pierre moissonna abondamment. Dans l'Israël de la chair, le partage fut le même qu'à Jérusalem; beaucoup vinrent au Christ, et cependant la masse s'obstina au mosaïsme. Telle est l'idée que nous donne de l'Église de Rome la lettre adressée par S. Paul aux chrétiens de cette ville; partout il y suppose une communauté mêlée de Juifs et de païens, mais où les païens dominant, car de nombreux traits les concernent exclusivement.

CHAPITRE QUINZIÈME.

LA RELIGION ROMAINE.

Pierre, avant de quitter Jérusalem, ne connut guère le paganisme. « Apôtre de la circoncision ¹, » il s'était particulièrement consacré aux Hébreux, et ayant choisi les sept diacres parmi les Hellénistes, par une conséquence naturelle il leur abandonnait les prosélytes païens qui, depuis la vision de Joppé, entraient chaque jour plus nombreux dans l'Église. Il est probable que cette conduite fut imitée par le commun des Douze. Sans élever, comme les pharisiens rigoristes, une haie de séparation autour d'eux, les grands apôtres semblent avoir formé un corps sacré qu'on n'approchait qu'avec grande vénération. Paul eut besoin du patronage de Barnabé pour être introduit près d'eux ². Corneille, lorsqu'il vit dans sa demeure le chef de l'Église, se jeta à ses pieds et l'adora ³. A l'exception de son court séjour à Césarée, Pierre trouva donc peu d'occasions de se mêler aux étrangers, de connaître le génie, la religion, les mœurs des divers peuples au milieu desquels

¹ Gal., II, 7.

² Act., IX, 26.

³ Id., X, 25.

les fils d'Israël étaient répandus. Quand il visita les chrétientés de la Samarie et de la Judée, et poussa jusqu'à Antioche, l'apôtre fut de ceux « qui n'annonçaient la parole de Dieu qu'aux seuls Juifs¹ ». Il en usa de même dans l'Asie Mineure, et n'eut commerce, en traversant cette région, qu'avec les Israélites de chaque cité². Mais à Rome l'Esprit de Dieu lui inspira d'autres vues. Selon sa coutume, il prêcha d'abord ses compatriotes; mais bientôt ne trouvant pas chez eux grand accueil, il se tourna vers les gentils et leur consacra tous ses soins³.

Quel contraste entre son ancienne carrière et le nouveau champ qui s'ouvrait devant lui. Au lieu de Juifs à la foi indomptable, incarnant dans le Messie des espérances plus ardentes que jamais, il trouvait toutes les races mêlées, toutes les superstitions. Le mal triomphait sur les autels, minait la famille, souillait la vie publique. Rome s'affaissait dans la volupté, se livrant aux despotes qui lui permettaient « de marcher librement dans les impudicités, les mauvais désirs, les ivro-

¹ Act., XI, 19.

² C'est du moins ce qu'insinue le début de sa première lettre adressée « aux Juifs étrangers de la Dispersion établie dans le Pont, la Galatie, la Cappadoce, l'Asie et la Bithynie », *παραπεδιήμοις διασποράς*. 1 Petr., I, 1.

³ Nous savons en effet que l'Épître de S. Paul aux Romains est adressée surtout à des païens convertis, et d'autre part nous lisons dans les Actes (xxviii, 22) qu'en 61, quand l'apôtre des gentils vint à Rome, la synagogue ignorait presque ce qu'étaient les chrétiens. La conclusion naturelle de ces deux faits est que Pierre ne s'enferma pas longtemps dans le « ghetto » du Transtevere, mais que voyant ses compatriotes indifférents ou hostiles à l'Évangile qu'il leur prêchait, il se donna tout entier aux païens de la capitale.

gneries, les excès de manger et de boire, les idolâtries criminelles¹ ». Ainsi la dépeint l'apôtre lui-même au terme de son ministère; ainsi nous la font connaître les récits des poètes et des historiens. Toutefois, si épuisée que parût alors la société païenne, elle contenait des principes de régénération : un vague sentiment de l'unité divine, un culte grave, l'habitude de la prière, et dans le peuple une foi vivace au surnaturel. Pour bien concevoir la fondation de l'Église romaine, il convient de manifester l'existence de ces germes que la grâce allait féconder.

Une méprise trop fréquente est d'imaginer la religion de Rome semblable à celle des Grecs; de croire que ces peuples adoraient les mêmes dieux, que le Zeus de l'Olympe ne diffère en rien du Jupiter Capitolin, que Junon, Mars, Vesta, représentent, en latin, les divinités helléniques Héra, Arès et Hestia. Le rapprochement des deux mythologies ne s'est fait que peu à peu, quand la Grèce eut imposé à ses vainqueurs les arts où elle excellait, les statues des immortels qu'elle avait façonnées à son image, étincelants de beauté, mais humains de forme et de passions. Ce que nous savons des origines de Rome autorise à croire que la religion y revêtit d'abord un caractère opposé, et que Bossuet a eu raison de l'estimer « aussi sérieuse, aussi grave et aussi modeste que les ténèbres de l'idolâtrie le pouvaient permettre² ».

Gardons-nous néanmoins de supposer ce culte assez

¹ I Petr., iv, 3.

² Bossuet, *Discours sur l'Histoire universelle*, partie III, chap. VII

haut pour concevoir un seul être suprême. Les paysans du Latium et les montagnards sabins qui fondèrent Rome y apportèrent les divinités de leurs ancêtres, rustiques et grossières. C'étaient Janus, ouvrant et fermant à son gré les portes du firmament; Saturne et Ops, son épouse, dont toute fécondité procédait; Jupiter, le très bon et le très haut, qui trônait sur les nuées, maître de la lumière, de la pluie, des orages; Mars et Quirinus, protecteurs des champs, qui ne devinrent qu'après Numa les génies de la lance, de la guerre. Dans Vesta, on vénérât le feu du foyer domestique, centre sacré de la famille; en Junon, le premier principe féminin, exerçant un pouvoir analogue à celui de Jupiter. Tels furent les grands dieux de Rome. Ils n'avaient pas, comme ceux de la Grèce, une histoire séduisante ou glorieuse, ils ne formaient pas une famille unie par des alliances, des intrigues, de communs intérêts; on ne connaissait d'eux que le pouvoir qui leur appartenait sur le monde; mais ce partage était si vague, les attributs de chacun si nombreux ¹, que leur domaine, et par suite leurs personnes mêmes se confondaient. Janus, Jupiter, Junon régnaient ensemble au ciel ²; Saturne, Ops, Mars étaient également puissants pour fertiliser ³; Janus présidait à la plus importante

¹ Varron compte 300 Jupiter différents, c'est-à-dire 300 attributs de ce Dieu. Tertullien, *Apolog.*, XIV.

² Preller, *Romische Mythologie*, III Abschnitt, 1 JANUS, 2 JUPITER, 3 JUNON.

³ Id., VI Abschnitt, 3 SATURNUS UND OPS; IV Abschnitt, 1 MARS. Les frères Arvales, dans leurs processions, n'imploraient que ce dernier comme protecteur des champs.

des fécondations, celle de la race humaine¹; on invoquait aussi Jupiter sous le nom de « Nourricier »².

Souvent même il y avait quelque hésitation sur la nature de l'être mystérieux qu'on adorait. Au Capitole, un bouclier sacré portait cette inscription : « Jupiter très bon, très grand, ou quel que soit le titre que tu préfères³. » « Le vrai nom des dieux est inconnu, » dit Servius⁴. Aussi, pour être plus sûrement entendu, dans les supplications solennelles, après avoir donné à la divinité son nom ordinaire, le prêtre ajoutait une formule d'invocation comprenant la généralité des dieux⁵.

D'où venait cette répugnance des Romains à se former une image précise des puissances célestes? Sans doute de leur génie peu inventif, mais aussi de ce que chez eux la croyance à l'unité de Dieu était moins obscurcie qu'ailleurs. Ce qui en demeurait, souvenir confus des premiers âges, leur faisait concevoir une plus haute idée des immortels, et le mystère accroissait leur respect. Le monothéisme, commun aux origines des peuples, a laissé en effet de profondes empreintes en cette

¹ Macrobe, *Saturn.*, I, 9, 16. — Tertullien, *Ad Nation.*, II, 11. — S. Augustin, *De Civitate Dei*, VII, 2, 9.

² « Almus, Ruminus. » Preller, *Romische Mythologie*, III Abschnitt, 2 JUPITER; IV Abschnitt, 12 RUMINUS.

³ « Post specialem invocationem transit ad generalitatem, ne quod numen prætereat, more pontificum, per quos ritu veteri in omnibus sacris post speciales deos, quos ad ipsum sacrum quod fiebat necesse erat innovari, generaliter omnia numina invocabantur. » Servius, *Ad Georgic.*, I, 21. — Ovide, *Ibis*, 69-82.

⁴ Servius, *Ad Æneid.*, II, 351.

⁵ Id., IV, 577.

religion, dont Tertullien admirait l'austère gravité : « De pauvres rites, nul Capitole rival du ciel, de simples autels de gazon, des vases sacrés d'argile, la fumée de l'offrande s'en échappant, et le Dieu nulle part¹. » Pendant cent soixante-dix ans, en effet, Rome ne connut point d'idoles². La lance plantée en terre figurait Mars³; un feu toujours entretenu était le seul honneur rendu à Vesta⁴; une pierre marquait le lieu où le grand Jupiter était adoré⁵.

Un vestige plus sensible encore de la foi primordiale est le penchant du peuple à vénérer une multitude de génies inférieurs, préférablement aux grandes divinités. Les pontifes avaient dressé la liste de ces dieux Indigètes sur des registres appelés *Indigitamenta*⁶. Varron y comptait plus de six mille noms. Tout incident de la vie, les moindres phénomènes, le développement des plantes, des animaux, révélaient au Romain Dieu présent et agissant; c'était là pour lui autant d'apparitions surnaturelles (*numina*), auxquelles il donnait un nom et rendait un culte spécial. Qu'il cultivât son champ, une troupe d'esprits divins l'entouraient. Ver-

¹ « Frugi religio, et pauperes ritus, et nulla Capitolia certantia cœlo, sed temeraria de cespite altaria, et vasa adhuc Samia, et nidior ex illis, et Deus ipse nusquam. » Tertullien, *Apolog.*, xxv.

² S. Augustin, *De Civitate Dei*, iv, 31. — Clément d'Alexandrie, *Stromata*, I, 15.

³ Arnobe, *Adversus Nationes*, vi, 11. — Clément d'Alexandrie, *Protrept.*, iv, 46. — Plutarque, *Romulus*, xxiv. — Justin, xlvi, 3.

⁴ Plutarque, *Camillus*, xx. — Ovide, *Fastor.*, vi, 295-298.

⁵ Servius, *Ad Æneid.*, viii, 641.

⁶ Preller, *Römische Mythologie*, I Abschnitt, 2 DIE SEMONEN UND INDIGETEN; X Abschnitt, 3 DIE GOTTER DER INDIGITAMENTA. — Marquardt, *Handbüch*, B. vi, S. 5-23.

vactor présidait au premier labour, *Reparator* au second, *Insitor* ensemencait, *Obarator* recouvrait la graine, *Occator* hersait, *Sarritor* sarclait les mauvaises herbes. Au foyer domestique, même affluence d'aides tout-puissants : *Vagitanus* forme l'enfant à pousser ses premiers cris, *Fabulinus* à émettre les sons inarticulés, *Locutius* à parler distinctement; *Educa* lui apprend à manger, *Potina* à boire; *Cuba* veille sur son berceau, *Abeona* l'accompagne au sortir de la maison, *Adeona* l'y ramène. Non seulement les actes extérieurs, mais les sentiments, les passions, les maladies mêmes sont divinisés. On adore la *Paix*, la *Liberté*, l'*Espérance*, la *Concorde*, la *Piété*, la *Pudeur*, la *Fièvre*, la *Pâleur*, la *Crainte*. Il faudrait énumérer tout ce que l'homme peut faire et souffrir, depuis sa conception jusqu'à la mort, ses vices comme ses vertus, sa vie publique et privée, pour épuiser cette liste.

Le caractère commun de ces petits dieux, une des inventions les plus originales du génie romain, est d'avoir seulement une ombre d'existence : nulle histoire, point d'autre origine que le besoin présent; leur nom est tout ce qu'on en sait. Aux yeux de leurs premiers adorateurs ils étaient, non des personnes distinctes, mais des manifestations de la force suprême. Les qualifications jointes au nom de Jupiter et variant selon les circonstances où on l'invoquait exprimèrent d'abord ses divers attributs; plus tard, employées seules, elles devinrent aux yeux du peuple autant de divinités¹. Cette explication, que S. Augustin trouvait

¹ « Hi omnes dii deæque sit unus Jupiter; sive sint, ut quidam

dans les plus savants des païens, donne une juste idée des Indigètes; elle montre qu'avec cette croyance le sentiment d'un Dieu unique subsistait au fond de la religion romaine. Nous verrons qu'il y restait encore vivace à l'avènement du christianisme, et que ce fut là une des étincelles que ranima le souffle de Pierre.

Les *Indigitamenta* nous font connaître une autre particularité du culte romain qui ne seconda pas moins le christianisme, c'est l'importance qu'y gardèrent toujours les cérémonies extérieures. Les moindres détails prévus et déterminés devaient être observés ponctuellement, sans que rien de funeste troublât l'accomplissement du rite. Le plus futile incident suffisait à tout compromettre : un faux mouvement de la main qui versait la libation; dans les danses sacrées l'arrêt d'un danseur ou d'un joueur de flûte; un écart du cheval qui traînait le char des divinités, les guides tombant des mains du cocher ¹. On vit répéter jusqu'à trente fois le même sacrifice, pour l'offrir dans les règles ². Plus encore que les actes, les paroles de la liturgie devenaient un objet de scrupule. Tout sacrifice était accompagné d'une prière spéciale, sorte de formule magique qu'il fallait proférer, sans passer ni altérer une syllabe, et sans que le moindre son de mauvais augure s'y mêlât. Habituellement, pour n'être pas troublé dans sa prière,

volunt, omnia ista partes ejus, sive virtutes ejus, sicut eis videtur quibus eum placet esse mundi animum; quæ sententia velut magnorum multumque doctorum est. » S. Augustin, *De Civitate Dei*, VI, 11.

¹ Arnobe, IV, 31.

² Preller, *Romische Mythologie*, II Abschnitt. S. 113.

le Romain s'enveloppait la tête et se bouchait les oreilles; mais, dans les circonstances solennelles, Pline nous montre de nombreux aides autour du pontife qui fait la supplication : tandis qu'un prêtre lui dicte les paroles du rituel, un autre en suit la lecture sur le livre sacré, un troisième impose silence aux assistants, et tout le temps un musicien joue de la flûte, afin qu'aucun bruit fâcheux ne soit entendu ¹. Ce n'étaient pas là de vaines précautions, car la prononciation défectueuse d'un mot rendait la prière inefficace, et, de plus, offensait le dieu qui ne voulait être imploré que dans les termes consacrés. Il fallait alors non seulement recommencer l'invocation, mais expier la faute involontairement commise. De là des ablutions sans fin, la fumée de l'encens prodiguée pour retrouver la pureté nécessaire à la prière et au sacrifice ².

Tertullien a relevé les rapports de ce culte formaliste avec celui des Juifs : des deux côtés nous trouvons la même servitude de la lettre, le même joug, un détail minutieux de rites, de pratiques religieuses, de sacrifices, de vœux, de purifications enveloppant la vie et la pressant de toute part. A voir des institutions si semblables « ne croirait-on pas, dit ce Père, que le démon a imité, dans la religion romaine, la tristesse et la scrupuleuse contrainte de la loi juive ³ »? Les avantages

¹ Pline. *Historia naturalis*, xxviii, 2, 3.

² « Ad divos adeunto caste, pietatem adhibento... qui secus facit, Deus ipse vindex erit. » Cicéron, *De Leg.*, II, 8.

³ « Si Numæ Pompilii superstitiones revolvamus, si sacerdotalia officia et insignia et privilegia, si sacrificalia ministeria et instrumenta et vasa ipsorum sacrificiorum ac piaculorum et votorum cu-

que les observances mosaïques procuraient aux fils d'Israël, le Romain les trouvait dans le rigorisme de son cérémonial : une discipline exacte maîtrisant l'homme entier, les âmes pliées au respect et à la crainte divine, la prière pénétrant les actes publics et privés. Alors même que les croyances s'altérèrent au contact de la Grèce, le rituel de Rome resta intact, en pleine vigueur ; par lui, le sentiment religieux fut conservé au fond des cœurs jusqu'à l'aurore du christianisme. Cicéron l'atteste pour ses contemporains : « Le peuple romain, dit-il, est égalé par les autres nations, dépassé même dans tout le reste, mais il l'emporte sur elles par sa piété envers les dieux ¹. »

Ce témoignage, à l'époque où il fut rendu, ne concernait plus toutes les classes de la société, car si les formes du culte sauvegardaient encore la religion dans le bas peuple, pour les grands, au contraire, elles étaient devenues une source d'incrédulité. La possession exclusive et le maniement des choses saintes avaient produit chez eux ce déplorable effet. Pendant près de cinq siècles ², en effet, les patriciens gardèrent le monopole des pontificats et des sacrifices. Les chefs des premières familles, conservant seuls les livres sacerdotaux, y lisaient les actes de la liturgie, les formules consacrées, savaient le nom secret des dieux à l'aide duquel on était assuré de les évoquer et de s'en faire

riositates consideremus, nonne manifeste diabolus morositatem illam Judaicæ legis imitatus est. » Tertullien, *De Præscriptionibus*, XL.

¹ Cicéron, *De Natura deorum*, II, 2.

² Jusqu'à la loi Ogulnia (452 U. C.)

entendre. Seuls aussi ils avaient le droit d'observer les entrailles des victimes, les éclairs, le vol des oiseaux, leurs cris, leurs chants, et d'y découvrir l'avenir et les volontés célestes. C'était là ce qu'on appelait prendre les auspices, science capitale dans la vie romaine, car on ne décidait aucun acte important sans scruter ainsi la destinée, afin de n'en suivre que le cours favorable. Aucune assemblée populaire ne pouvait être tenue, aucune résolution conçue ou ratifiée que si les augures se montraient propices. Les patriciens, maîtres de ces divinations, l'étaient par là même du gouvernement tout entier. Ils cédèrent à la tentation de rendre les oracles au gré de leurs intérêts, en firent un instrument de règne, et en les avilissant cessèrent d'y croire.

L'invasion des cultes étrangers précipita ce déclin de la foi. Avec les Tarquins de race étrusque, les idoles entrèrent dans Rome. Le dieu suprême, dont jusqu'alors une simple pierre témoignait la présence, Jupiter, eut une image, une forme humaine, un temple, le Capitole, qui domina sur la ville entière. D'année en année, une cour s'établit autour de lui. De Grèce on amena Apollon, Cérès, Bacchus, Proserpine; d'Épidaure, Esculape; de Pessinonte en Phrygie, Cybèle, la mère de l'Ida. Ces nouveaux venus n'étaient point entourés de mystère comme les antiques divinités du Latium : abaissés au niveau de l'homme, nés comme lui de la chair, ils partageaient ses passions et ses fautes; leurs unions coupables avec les mortels étaient dévoilées; on nommait leurs enfants.

Mais plus encore que l'immoralité de cette théogonie, la poésie et les ouvrages de la Grèce contribuèrent à

ruiner la croyance. Dès le temps des guerres puniques, l'aristocratie lisait Homère, Euripide, les comiques d'Athènes, et y apprenait à rire des choses divines. Bientôt le théâtre étala aux yeux du public les immortels joués et bafoués. Les magistrats, d'ordinaire attentifs au maintien de la religion, toléraient ces écarts de la scène, alléguant que les dieux de Rome n'étaient pas en cause puisqu'on raillait seulement l'Olympe des Hellènes¹. Le danger paraissait d'autant moindre que ces poésies n'étaient goûtées que d'un cercle d'élite. La tragédie, la comédie même fatiguaient le peuple qui interrompait les acteurs pour réclamer des combats d'ours ou des scènes de pugilat². Toutefois, si cette contagion d'incrédulité ne toucha que légèrement les classes inférieures, elle dévasta l'aristocratie. Elle y fut portée non seulement par le théâtre et les poètes, mais par les esclaves grecs, qui, affluant à Rome après la conquête, dominèrent bientôt dans les maisons des grands. Beaucoup d'entre eux étaient rhéteurs, grammairiens, philosophes; ils devinrent secrétaires de leurs maîtres, instruisirent les jeunes Romains et glissèrent au sein des nobles familles le mélange de scepticisme et de superstition qui était devenu le propre de leur race.

Les dépouilles de la Grèce et de l'Orient achevèrent de tout perdre en remplissant Rome des idoles vaincues. Ces statues innombrables dépouillaient leur pres-

¹ Dès le iv^e siècle av. J.-C., un philosophe grec, Évhémère, avait prouvé que les dieux vénérés par ses compatriotes n'étaient primitivement que des hommes : Ennius traduisit son histoire sacrée.

² Horace, *Epist.*, l. II, I, 185, 186.

tige en sortant des temples de Syracuse et de Corinthe; ce n'était plus que des trophées de victoire, œuvres de l'art humain. Les patriciens apprirent bientôt à en estimer l'exquise beauté; ils devinrent de fins connaisseurs, prisant trop les marbres de Phidias et de Praxitèle pour leur rendre d'autres hommages que l'admiration. Dès le temps des Scipions, Polybe, leur ami, exprimant la pensée des politiques qu'il fréquente, les félicite d'avoir inventé la religion et les craintes superstitieuses qui maîtrisent le vulgaire. « Comme la multitude, dit-il ¹, est inconstante par nature, emportée, sujette à de folles colères, il a fallu pour la dominer recourir à ces terreurs de l'inconnu et à toutes ces fictions tragiques. » Un siècle après, la décadence paraît plus sensible encore: le patriciat en était venu à négliger les pontificats et les sacrifices qu'il avait si longtemps revendiqués comme son bien propre; riant des augures, il ne les prenait « que pour ne pas choquer la foule, ou dans l'intérêt de l'État ² ». Varron, au début de ses *Antiquités*, demande avec effroi si la religion « ne va pas bientôt périr par l'insouciance de ses fidèles ³ ».

Mais ce n'est là que la frayeur d'un homme jugeant la masse du peuple par les grands avec lesquels il frayait. Au siècle dernier, qui eût estimé notre patrie par les philosophes et la noblesse y aurait cru toute foi perdue; et néanmoins la majeure partie de la France, échappant à l'influence des hautes classes, était encore morale et chrétienne; sous une tête gangrenée le corps

¹ Polybe, VI, 56.

² Cicéron, *De Div.*, II, 33.

³ S. Augustin, *De Civitate Dei*, VI, 2.

demeurait sain. De même au temps d'Auguste les petits conservaient le respect des dieux que repoussait l'aristocratie incrédule.

Cette foi populaire nous est connue, non pas tant par la littérature où se reflète la pensée des hautes classes, qu'au moyen des inscriptions qui, pour la plupart, proviennent d'hommes du commun. Le service militaire, les fonctions publiques, le commerce poussaient les Romains de condition inférieure jusqu'aux extrémités de l'empire. Apulée nous montre les moindres incidents de la route réveillant leur religion : la vue d'un bois sacré, d'un autel paré de fleurs ; le gazon fumant de récents holocaustes, une pierre imprégnée de parfums¹. Ils s'arrêtent, et leur piété s'épanche en prières. A Axima, dans les Alpes grecques, un procureur des domaines impériaux obligé de parcourir fréquemment les forêts de ces montagnes, adresse ses vœux au dieu Sylvain : « Ta faveur est un gage d'heureuse fortune ; elle m'a toujours protégé dans mes voyages à travers les Alpes. Je suis l'hôte de ces bois odorants qui te sont consacrés ; j'y administre la justice et le droit au nom de l'empereur ; protège mon retour et celui des miens à Rome ; fais que, sous ta garde, nous cultivions notre champ dans la fertile Italie. Si tu m'exauces, je te ferai hommage de mille grands arbres pour ton culte sacré². » Aux passages difficiles de la route, les démonstrations de foi sont multipliées. On en a trouvé plus de trente au sommet du Grand-

¹ Apulée, *Florid.*, I.

² Orelli, 1613.

Saint-Bernard; des soldats et d'autres voyageurs expriment sur le bronze leur reconnaissance au protecteur de la montagne, le suprême et très bon Jupiter Pénin¹. Ailleurs, l'inscription n'est qu'un tribut d'admiration payé aux divinités locales. En Nubie, à Kalabcheh, des centurions et des légionnaires dressent une table votive dans le temple du dieu soleil Mandulis². La lumière brille d'une telle splendeur sous le ciel des tropiques, que les Romains ravis de sa beauté l'adoraient. Des malades venus de Rome aux eaux thermales remercient les Nymphes qui les ont guéris³. Dans les Pyrénées, deux entrepreneurs romains, ayant réussi à enlever de beaux marbres des carrières de Martignac, en louent Sylvain et les génies de la montagne⁴.

Outre ces témoignages de la piété romaine, les recueils d'inscriptions nous révèlent le nombre considérable de temples élevés alors ou restaurés, les images d'or et d'argent dédiées à profusion et chargées de bijoux⁵. Et ces largesses n'étaient point inspirées par la vanité seule et l'ostentation, car nombre de tablettes

¹ Promis, *Antichità d'Aosta*, p. 61.

² *Corpus inscriptionum græcarum*, III, 5042, etc.

³ Mommsen, *Inscriptiones Regni Neapolitani*, 3513, 3518. — Orelli, 1560, etc.

⁴ Herzog, *Gallia Narb.*, app. 283.

⁵ Une mère, en l'honneur de sa petite fille, consacre à Isis un diadème de perles, d'émeraudes, de rubis et d'hyacinthes; de riches pendants d'oreille, un collier de trente-six perles avec dix-huit émeraudes, des agrafes, des bracelets pour les bras et les jambes, pour tous les doigts des pierres précieuses, huit émeraudes pour les sandales. (*Corpus inscriptionum latinarum*, II, 3386.) On peut apprécier, par cette seule parure, la générosité de certains donateurs.

portent que l'offrande est l'accomplissement d'ordres que la divinité a donnés, en songe ou par vision ¹. Aux pires temps de Rome pour la religion, Lucrece se plaint de cette terreur superstitieuse qui fait bâtir de nouveaux temples dans le monde entier, et attire aux jours de fête tant d'adorateurs ². Si l'on objecte qu'une partie de ces monuments était l'œuvre de patriciens qui suivaient le torrent, par crainte de choquer la foule, il ne reste pas moins que la religion demeurerait encore puissante pour imposer aux indifférents et aux incrédules cet extérieur de dévotion.

Dans le peuple, elle gardait non seulement sa vigueur, mais une fécondité capable d'enfanter de nouveaux cultes. Quand l'accroissement indéfini des domaines patriciens eut transformé en pâturages les riches campagnes de l'Italie, et que le blé ne vint plus que d'Égypte ou d'Afrique, un retard des flottes exposant Rome à la famine, on invoqua une déesse du blé, l'*Annona*, à qui fut attribué le succès ou l'insuffisance des approvisionnements ³. L'antique croyance aux dieux Indigètes peupla de divinités les pays où s'étendait l'empire. Toute province, toute ville réclama un protecteur dans les cieux. Les corporations, qui naissaient alors en si grand nombre, se firent un devoir de choisir un patron parmi les immortels; les légions, les cohortes, les centuries eurent le leur aussi bien que chaque famille et chaque citoyen ⁴.

¹ Orelli, 1344, 1790, etc.

² Lucrece, *De Natura rerum*, v, 1161-1163.

³ Preller, *Römische Mythologie*, 10 Abschnitt, ANNONA

⁴ *Id.*, DER CULTUS DER GENIEN, 566-572.

Cette croyance aux génies inspira d'adorer le plus puissant de tous, celui de l'empereur. Ce fut ainsi qu'Auguste devint dieu, qu'il eut prêtres et autels. Il reçut cet honneur moins de la flatterie que de la gratitude, car il avait pacifié le monde, délivré l'Italie des guerres civiles, et les provinces de la tyrannie des proconsuls ; toutes les villes s'empressèrent de placer une influence si bienfaisante au premier rang de leurs protecteurs célestes. En lui on vénérât moins l'homme que la majesté du nom romain, la suprême puissance ramassée aux mains d'un seul. Le Génie de Rome était déjà une divinité, quand César ¹, et après lui Auguste, saisirent l'autorité souveraine ; on joignit leur nom à celui de la cité déesse et on les plaça dans les mêmes sanctuaires. Au premier siècle, ce culte était le seul vraiment universel, et son progrès d'autant plus rapide qu'il répondait au besoin inné chez les Romains de sentir Dieu agissant et proche.

Mais le culte d'un homme, fût-il empereur et dieu, la multitude des pénates, qui remplissaient les maisons romaines, ne suffisaient plus à des esprits rongés par l'impiété, ou travaillés d'une sourde inquiétude. Le peuple surtout, dans sa crédulité grossière, sentait le besoin d'une régénération et la cherchait dans le sacrifice et la souffrance. Était-ce conscience des désordres inouïs qui ravageaient la société et dont il nous reste à tracer l'effrayant tableau ? Était-ce influence des religions orientales auxquelles les rites sanglants ont toujours paru un complément nécessaire de la religion ? Ou

¹ Preller, *Romische Mythologie*, DEA ROMA, S. 705.

plutôt n'y faut-il pas voir une touche secrète de la grâce, préparant au Sauveur les voies de la gentilité, comme Jean avait aplani les sentiers du judaïsme « à Celui qui devait venir ¹ » ? Quelle qu'en fût l'origine, l'idée d'expiation occupait une grande place dans les esprits. C'est elle qui poussait la foule aux cultes de l'Orient, notamment à celui de la mère des dieux, la reine de l'Ida. Rome ne voyait jamais sans émotion les prêtres de cette divinité parcourir les rues, au son des tambours et des cymbales, se déchirant à coups de fouet, se frappant de leurs couteaux aux bras et aux cuisses, parfois même poussant le délire jusqu'à se mutiler sous les yeux de tous ². La croyance de ces hommes était que le sang purifie. On le comprenait à les voir recueillir celui de leurs blessures et le boire avidement. Plus saisissant encore paraissait le rite solennel de cette religion, le taurobole. L'initié se tenait dans une fosse, que recouvrait un plancher percé de trous, tandis que sur sa tête on égorgeait un taureau. Prudence le dépeint recueillant avec soin la tiède rosée qui l'inonde, se renversant en arrière pour que les gouttes arrosent ses joues, ses mains, ses yeux, ses oreilles, tout son corps; ouvrant la bouche et s'abreuvant ³. Quand il sortait de la fosse, rouge, fumant, horrible, on se jetait à ses pieds pour l'adorer; « il était régénéré pour l'éternité ⁴ ». Le peuple qui

¹ Mat., xi, 3.

² Lactance, *Instit.*, I, 21, 16. — Lucain, I, 565. — Tertullien, *Apol.*, ix. — Minucius Félix, *Oct.*, xxx, 5. — Sénèque, *De Beat. vit.*, 27.

³ Prudence, *Perist.*, x, 1011.

⁴ Orelli, 2352. — Apulée, *Metamorph.*, xi, 21.

courait à ces spectacles en revenait persuadé de la vertu du sang. Toute superstitieuse que fût cette croyance, elle ouvrait les esprits à la rédemption que Pierre venait prêcher dans Rome, au sang de Jésus qui a racheté l'humanité en coulant sur elle.

Un autre culte de l'Orient, celui d'Isis l'Égyptienne, attirait plus vivement encore. Comme le précédent, il promettait la justification et l'apaisement des remords, mais sans appareil rebutant : les ablutions, le jeûne, l'abstinence des voluptés, suffisaient à épurer l'âme¹. Après de longs jours d'épreuves et d'austérités, l'initié était conduit au plus profond du sanctuaire et recevait, dans le silence de la nuit, une révélation qui demeurera à jamais mystérieuse, car les auteurs qui ont décrit ce rite se défendent avec soin de le trahir : « Vous me demanderez peut-être ce qui se fit, ce qui se dit ensuite. Je le révélerais, s'il était permis de le dire ; vous le sauriez, s'il était permis de l'entendre ; mais ici parler et écouter est un crime. Si cependant la religion inspire votre curiosité, je me ferais scrupule de vous tourmenter. Écoutez donc et croyez ; ce que je dis est la vérité. J'ai touché aux portes du trépas, et j'ai foulé le seuil de Proserpine ; au retour j'ai traversé tous les éléments ; dans la nuit profonde j'ai vu resplendir le soleil ; m'approchant des dieux de l'enfer et du ciel, je les ai vus face à face et adorés de près. J'ai tout dit, et cela même que vous venez d'entendre, il est nécessaire que vous l'ignoriez². »

¹ Apulée, *Metamorph.*, XI, 19. — Plutarque, *De Isid. et Osirid.*, II.

² Apulée, *Metamorph.*, XI, 23.

C'est moins là une peinture qu'une énigme, et comme il n'y a rien de plus explicite sur les mystères d'Isis, nous ne pouvons faire à cet égard que des conjectures. Selon toute apparence, le secret dont ils s'enveloppaient ne cachait pas des pratiques abominables comme les cultes voluptueux de Syrie et d'Asie Mineure. Dans Rome, à la vérité, ils avaient un fâcheux renom¹, et Tibère, comme nous l'avons vu, fit crucifier des prêtres de cette déesse qui avaient abusé d'une dame romaine². Mais ce ne fut là que le crime de quelques hommes, car les initiés ont toujours parlé des mystères isiaques avec révérence. Diodore assure que ces élus devenaient plus justes et meilleurs en toute chose³. Le Lucius d'Apulée demeure quelques jours dans la contemplation de la divinité, comme ravi de ses bienfaits. Son cœur se brise au moment de la quitter; prosterné et baignant ses pieds de larmes, il lui adresse une prière, où l'adoration apparaît toute spirituelle et dégagée des sens : « Tu es la sainte, la source éternelle du salut; tu combles de biens les mortels et tu leur prodigues dans leurs maux l'affection d'une tendre mère. Pas un jour, pas une nuit, pas un moment qui ne soit marqué par une de tes faveurs. Sur terre comme sur mer, tu es toujours là pour nous tendre une main secourable... C'est toi qui meus l'univers, qui donnes au soleil sa clarté, toi qui gouvernes le monde et contiens l'enfer... Un signe de toi fait souffler les vents, gonfler les nuées,

¹ Ovide, *Ars amat.*, I, 77. *Amores*, II, 2, 25. — Juvénal, *Satiræ*, VI, 488.

² Josèphe, *Antiquitates*, XVIII, 3, 4. — Tacite, *Annales*, II, 85.

³ Diodore, V, 48.

germer et éclore les semences. Ma voix est impuissante à dire ce que m'inspire ta majesté... Tout ce que peut un pauvre croyant comme moi est de garder ton image gravée dans mon âme et toujours présente à ma pensée¹. »

Nulle trace dans cette action de grâces que des plaisirs sensuels aient souillé le culte d'Isis. Ce qui jetait l'initié dans l'extase était la révélation des vérités sublimes que nous entrevoyons sous les paroles énigmatiques des anciens. « Ces confins de la mort, » « ce seuil de Proserpine qu'on foulait du pied, » « ce soleil resplendissant au milieu de la nuit², » indiquent évidemment qu'on s'efforçait à soulever le voile de l'autre vie. La tombe désespérait les païens, qui n'y voyaient qu'épouvante et anéantissement. Plus heureux, l'homme admis aux mystères y recevait l'assurance de ne mourir que pour renaître; les drames sacrés³ qu'on jouait en sa présence lui montraient sa place dans des lieux de pures délices entre les immortels. Ces dieux, multipliés ridiculement par le vulgaire, il les adorait compris en un seul être, « l'Isis aux mille noms⁴ ». « O toi, l'unique qui est tout, » disait-il en l'invoquant⁵.

¹ Apulée, *Metamorph.*, XI, 25.

² Id., XI, 23.

³ Clément d'Alexandrie, *Cohortatio ad Gentes*, II.

⁴ « Isis myrionyma. » Orelli, 1876, 1877.

⁵ « Te tibi una quæ es omnia Dea Isis. » Mommsen, *Inscriptiones regni Neapolitani*, 3580. Dans Apulée, Isis se révèle également comme la divinité unique : « Je suis la mère de toutes choses, la maîtresse de tous les éléments, le principe originel des siècles, divinité suprême, reine des Mânes, la première entre les habitants du ciel; dieux et déesses n'ont que mon unique forme. Les

Sans doute ni l'unité divine ni la vie d'outre-tombe ne devenaient, pour ces initiés, ce qu'ils sont pour nous, des dogmes précis; mais les promesses consolantes et l'impression de vérité qu'emportaient des mystères les âmes fatiguées de douter allégeaient leur ennui et écartaient de la mort le désespoir. Quant aux esprits que ne satisfaisaient point ces espérances trop vagues, ils allaient au judaïsme, et chaque jour, nous l'avons vu, le nombre s'en accroissait.

Telle apparut à Pierre la société romaine. L'irréligion des hautes classes le toucha peu; il n'était pas député à la tribu des sceptiques, hommes de lettres ou de plaisirs, mais vers les petits à qui Jésus loue son Père de révéler la vérité¹. Quand l'apôtre, parcourant ce bas peuple, y découvrit l'inquiétude qui l'attirait d'un côté vers les mystères orientaux, de l'autre à la loi de Jéhovah, il put le montrer à ses frères et leur répéter la parole de Jésus: « Levez les yeux et voyez ces champs; ils blanchissent déjà pour la moisson². »

voûtes lumineuses du ciel, les brises salubres de la mer, l'enfer et ses lamentables silences obéissent à ma voix. Divinité unique, je suis adorée dans tout l'univers sous des noms et des formes diverses et par des cultes variés. Pour les Phrygiens, je suis la déesse de Pessinonte et la mère des dieux; le peuple autochtone de l'Attique me nomme Minerve Cécropéenne. Je suis Vénus de Paphos pour les Cypriotes, Diane Dycinne pour les Crétois..... mais les Égyptiens qui possèdent l'antique doctrine me rendent mon propre culte et me donnent mon vrai nom; je suis la reine Isis. » Apulée, *Metamorph.*, XI, 5.

¹ Mat., XI, 25.

² Joan., IV, 35.

CHAPITRE SEIZIÈME.

LES MŒURS AU TEMPS D'AUGUSTE.

Babylone! s'écriait Pierre épouvanté des désordres de Rome, et ramassant dans un nom toute indignation et toute infamie ¹. Aucun mot n'eût pu mieux rendre la corruption qui s'alliait dans le peuple au sentiment religieux et produisait des dérèglements sans exemple. On s'efforce aujourd'hui à nier une telle dépravation. Les historiens qui rejettent notre foi atténuent habilement les sévérités des contemporains : ils font passer ces sombres peintures pour l'excès naturel aux précheurs de morale, et leur opposent les nobles sentiments des stoïciens nombreux alors, les actes de vertu qui ne manquent jamais aux pires époques, quelques lois des premiers empereurs, justes et clémentes, des inscriptions funéraires à la louange des morts. La conclusion tirée de ces témoignages est que les mœurs s'épuraient, loin de dégénérer, que l'humanité se trouvait sur la voie du salut quand Jésus vint à elle, et qu'elle ne doit à l'Évangile rien de plus qu'à la philosophie et à l'ins-

¹ I Petr., v, 13. Nous avons montré que ce nom symbolique désigne bien Rome. (Appendice, iv.)

truction publique, ces trois causes ayant également concouru à régénérer le monde ¹.

L'histoire de la primitive Église change tellement d'aspect selon qu'on accepte ou qu'on repousse cette théorie, qu'il est impossible d'étudier les origines chrétiennes sans prendre parti à ce sujet. Nous le ferons donc en nous appuyant sur ce que les Romains de l'empire racontent de leur temps d'une commune voix, sur les lois, les institutions, les coutumes avérées. Que Juvénal, Sénèque, Tacite même excèdent parfois dans leurs jugements, que leur indignation s'épanche en termes outrés, et que, par suite, il ne faille pas accepter sans réserve tout le mal qu'ils disent de leurs concitoyens, nul n'y contredira; mais en dehors de leurs invectives certains faits demeurent établis. Il suffira de les exposer pour donner une juste idée du monde romain, et en particulier de la capitale, quand Pierre entreprit d'en changer la face.

Le meilleur temps de Rome est à son berceau. Elle possédait alors ce qui lui a donné l'empire du monde : la famille féconde et puissamment constituée, l'amour jaloux de la liberté, le culte du droit et de la foi jurée, l'exacte obéissance aux lois, même cruelles, la vie pauvre, austère, laborieuse, partagée entre l'agriculture et les armes; aucun souci du luxe ni des arts. « La majesté paternelle ² » jetait un éclat incomparable. C'était la suprême dignité pour l'homme qui, obtenant

¹ Renan, *les Apôtres*, p. 303, 343. — Duruy, *Histoire des Romains*, t. V, chap. LX et LXI, etc.

² Tite-Live, VIII, 7. — Justin, X, 2.

avec elle la plénitude de ses droits, devenait maître souverain de sa maison : femmes, enfants, esclaves. Sur ces derniers il pouvait tout. La dépendance de l'enfant n'était guère moins absolue. Jeté dès sa naissance aux pieds du père, il ne vit que si celui-ci l'accepte. Il grandit, prend la toge virile qui le fait citoyen, s'élève aux plus hautes charges de l'État, devient à son tour chef de famille, mais sans échapper à la puissance de celui qui, lui ayant donné la vie, en dispose toujours¹.

Pour l'épouse également sujétion entière. Le plus souvent elle est « dans la main² du mari ». L'anneau de fer passé à son doigt le jour des fiançailles lui avait fait sentir que le lien conjugal serait dur; dès que le sacrifice solennel a consacré l'union, elle cesse de s'appartenir. Elle est considérée comme un enfant de la famille, comme la fille de son époux, la sœur de ses enfants. L'homme a pleine maîtrise sur elle : il peut la citer à son tribunal, la châtier, la tuer même, s'il la surprend en adultère. Dans le droit primitif, la femme restait perpétuellement en tutelle; trois siècles seulement avant notre ère elle fut autorisée à disposer de sa dot et de ses biens paraphernaux.

Condition rude assurément, mais en partie compen-

¹ Le père, en effet, garde sur lui le droit de vie et de mort; il peut, en cas de crime, le soustraire aux tribunaux ordinaires, le condamner lui-même à l'exil, le faire périr sous les verges. En tout temps, il a le droit de le vendre jusqu'à trois fois. D'après la loi primitive, au père appartient tout ce qu'acquiert l'enfant, celui-ci ne pouvant rien posséder en propre.

² « In manu, » comme parlent les légistes.

sée par la dignité dont la loi romaine investit la mère. Dépendant rigoureusement de l'époux, elle n'en reste pas moins sa compagne, car le mariage constitue une association de toute la vie, une mise en commun de toutes les choses divines et humaines¹. C'est en maîtresse que les rites des noces l'introduisent au foyer devenu pour elle un sanctuaire². Au dehors la mère n'est pas moins respectée; elle paraît librement en public, assiste aux fêtes, aux spectacles; les consuls eux-mêmes lui cèdent le pas, et une loi attribuée à Romulus punit toute parole, tout geste trop libre en sa présence³. Telle fut dans sa primitive organisation la famille romaine : le père, maître absolu, juge et prêtre dans sa demeure; la matrone, compagne soumise de l'époux, mais tenant de lui noblesse et autorité; au-dessous d'eux l'enfant assujéti au père, et jusqu'à la mort de celui-ci maintenu dans l'obéissance.

Cette forte discipline qui avait fait la grandeur de la république parut, sous l'empire, un joug trop pesant. La dépravation des mœurs minait la famille, et s'étendait avec une rapidité effrayante depuis la conquête de l'Orient. De ces régions, Rome importait chaque jour, avec des merveilles d'art et d'immenses richesses, le goût des somptuosités, la vie molle et voluptueuse. Elle passait trop vite de la simplicité à l'opulence, pour éviter les égarements des sens; en quelques années la

¹ « Divini humanique juris communicatio. » — « Consortium omnis vitæ, individuae vitæ consuetudo. » Dig., xxiii, 2.

² Macrobe, *Saturnal.*, I, 15.

³ Plutarque, *Romulus*, xx. — Tacite, *Dialogus de oratoribus*, xxviii.

corruption fut au comble. « Plus redoutable que le glaive, dit Juvénal, la luxure s'est abattue sur nous et venge l'univers vaincu. Toutes les horreurs, toutes les monstruosité de la débauche nous sont devenues familières du jour où périt la pauvreté romaine..... Vénus enivrée ne respecte plus rien ¹. » Déclamation de poète, dira-t-on : volontiers nous l'accorderions, si les contemporains ne s'exprimaient avec la même rigueur. « La plupart des Romains, dit le grave Polybe, vivent dans un étrange dérèglement. Les jeunes gens se laissent entraîner aux plus honteux excès. On s'adonne aux spectacles, aux festins, aux profusions, aux libertinages de tout genre dont on n'a que trop évidemment pris l'exemple chez les Grecs durant la guerre contre Persée ². » Caton, Salluste, Tite-Live, Pline, Justin ³, parlent de même et nous montrent le vice n'ayant même plus à Rome le vernis de grâce et d'élégance qui le paraît ailleurs.

De tous les déportements le plus fatal à la famille romaine fut l'ignominie qui perdit Sodome. La Grèce, dont ce mal porte le nom, essayait encore de pallier sa honte ; le culte et l'amour du beau y dissimulaient aux yeux un désordre abominable ⁴. Rome ne connut pas cette pudeur, elle eut des troupes de Gitons ⁵. Les plus

¹ Juvénal, *Satiræ*, vi, 292-300. Traduction Despois.

² Polybe, *Historiæ*, xxxii, 11.

³ *Catonis Fragmenta*. — Salluste, *Historiarum Fragmenta*, i, 9. — Tite-Live, xxv, 40; xxxiv, 4. — Pline, *Historia naturalis*, xxxiii, 18; xxxiv, 3; xxxv, 8. — Justin, xxxvi, 4.

⁴ Platon, *Phædrus*, *Convivium*, etc.

⁵ Sénèque, *Epist.*, 46, 95, 127. — Cicéron, *Pro Milone*, 21, etc.

nobles esprits, Cicéron, Brutus, César¹, ont connu la plus hideuse des souillures; des poètes délicats, Horace, Virgile, Tibulle, Catulle², en vantent les plaisirs monstrueux.

L'homme s'use vite à l'infamie; on s'en aperçut au dégoût qu'inspiraient à ces générations épuisées le mariage et ses devoirs austères. Plus d'enfants, plus d'unions stables et fécondes : « On ne vante que la stérilité, dit Pline³, on ne veut même pas d'un fils unique. » Sénèque et Tacite tiennent le même langage⁴. Dans les derniers temps de la république, les célibataires l'emportaient en nombre sur ceux qui se résignaient à une union réputée insoutenable; de jour en jour la famille s'affaiblissait, avec elle le nerf de Rome.

Auguste s'en alarma, et reprenant le dessein de César⁵ il prépara, dix-huit ans avant notre ère, la loi Julia : *De Maritandis ordinibus*. Le peuple, prêt au sacrifice de toute liberté, entendait qu'on respectât ses plaisirs; il accourut aux comices pour repousser la réforme. Découragé, le prince demeura vingt années sans agir; quand il osa renouveler sa proposition, rencontrant les mêmes résistances, force lui fut d'imposer ses volontés. Cinq ans ne s'étaient pas écoulés qu'il

¹ Martial, IX, 51; XIV, 171. — Pline, *Epist.*, VII, 4. — Quintilien, XII, 1. — Suétone, *Cæsar*, 49.

² Horace, *Satiræ*, l. II III.; l. IV, *Od.*, I, X. — Virgile, *Bucol.*, II. — Martial, VIII, 56. — Donat, *Vita Virg.*, V, § 20. — Tibulle, *Eleg.*, l. I, IV. — Catulle, 48, 81, 99.

³ Dion, XLIII, 25.

⁴ Pline, *Epist.*, IV, 15.

⁵ Sénèque, *Consolatio ad Marciam*, XIX, 2. — Tacite, *Annales*, III, 25; XI, 25.

sentait la vanité de ce premier effort et cherchait des dispositions plus efficaces. La loi *Papia Poppæa* est un honneur pour son règne; cependant quelle triste lumière elle jette sur les mœurs d'une époque où il fallait contraindre les citoyens non seulement à avoir des fils, mais encore à les élever! Beaucoup en effet, gagnés par les avantages de la loi Julia, se résignaient au mariage, mais de manière à s'assurer le bénéfice sans prendre les charges. Les uns n'épousaient que des enfants en bas âge; d'autres, abusant du droit laissé au chef de famille de reconnaître ou de repousser le fruit de son union, sacrifiaient froidement tout ce qu'ils engendraient. Rarement la vie humaine fut en pareil mépris. Auguste lui-même, par une inconséquence barbare, défendit qu'on élevât un descendant de sa race qui avait pour mère l'infâme Julie ¹. Claude jeta sa fille au coin d'une borne ². Continuellement on abandonnait les nouveau-nés comme on le fait encore en Chine et en Afrique; à la mort de Germanicus plusieurs citoyens exposèrent leurs enfants venus au monde en ce jour néfaste ³.

La loi *Papia Poppæa* luttait habilement contre cette dépravation du sens humain, en s'appuyant d'une passion très commune alors, la poursuite des successions. En ces temps dégénérés, où les héritiers naturels devenaient rares, glisser son nom dans le testament d'un célibataire était un prompt moyen de s'enrichir. Cicé-

¹ Suétone, *Octavius*, 65.

² Id., *Claudius*, 27.

³ Id., *Caligula*, 5.

ron se vantait d'avoir gagné ainsi vingt millions de sesterces¹, et, mieux que personne, Auguste estimait à son prix cette source de revenus, puisqu'elle lui rapportait chaque année quarante millions de legs². Il l'interdit aux célibataires, en les déclarant inhabiles à recevoir un héritage en dehors de leur famille. Pour les citoyens mariés, mais sans postérité, le droit était restreint à la moitié des legs consentis en leur faveur. Trois enfants au contraire assuraient de précieux avantages : pleine faculté de recevoir les donations, double part dans les distributions publiques, l'exemption de nombreuses charges, un accès plus prompt aux honneurs, une meilleure place au théâtre, partout la prééminence sur les hommes de même rang et de même dignité.

Ces prérogatives constituent le *jus trium liberorum*, privilège très envié, mais auquel il fut bientôt possible de participer sans observer la loi. On le concéda d'abord aux Vestales, puis aux soldats, comme elles incapables de contracter mariage³; enfin des célibataires même l'obtinrent par pure faveur. Ainsi ébranlée, luttant d'ailleurs contre un torrent débordé, la loi Poppeæ fléchit comme les précédentes, et la famille continua de s'écrouler.

Une autre cause précipitait sa ruine; la matrone n'existait plus. Alors même que, dans une nation, l'homme sacrifie la paternité au plaisir, la femme en

¹ Quatre millions de francs environ. Cicéron, *Philipp.*, II, 32.

² Suétone, *Augustus*, 10.

³ Dion., LX, 24

restant pure retarde la décadence. Rome n'avait plus cette ressource. « Depuis la censure de Messala et de Cassius (150 av. J.-C.), l'antique chasteté était perdue ¹. » Ce jugement est de Pline l'Ancien, homme instruit et modéré. Ses contemporains, et déjà au siècle précédent tous les écrivains dont les œuvres ont été conservées, s'expriment avec une sévérité égale. Horace, Propertius, Ovide, Martial ne montrent chez les matrones que vanité, oubli de toute pudeur ². Si exagérées qu'on prétende les satires de Juvénal, tout n'y est pas inventé, et de pareils traits supposent une dépravation peu commune. Les historiens parlent comme les poètes. Dans les louanges que Tacite donne aux femmes de Germanie, il est facile de reconnaître ce qui manque aux femmes de Rome. « Elles demeurent, dit-il, sous la garde de l'innocence, loin des spectacles qui souillent, loin des festins qui allument les passions..... Dans ce pays on ne rit pas des vices. Corrompre et céder à la corruption ne s'appelle pas vivre selon le siècle..... Borner le nombre de ses enfants ou tuer quelqu'un des nouveau-nés est tenu à crime ³. » Rien de semblable en Italie; dès le début de l'em-

¹ « M. Messalæ, C. Cassii censorum lustro, a quo tempore pudicitiam subversam Piso gravis auctor prodidit. » Pline, *Historia naturalis*, xvii, 245.

² Horace. *Od.*, l. III, vi, 17; xxiv, 20. — Propertius, *Elegiarum*, l. II, vi, 25; xxxii, 49; l. III, xii, 17; xiii, 23, etc. — Ovide, *Amores*, I, 8, 43; III, 4, 37.

Quæro diu totam, Safroni Rufe, per urbem

Si qua puella negat; nulla puella negat.

MARTIAL, IV, 71.

³ Tacite, *De Moribus Germanorum*, XIX.

pire, les désordres des Romaines étaient tels, qu'Auguste les flétrissait en plein sénat ¹. Dans l'âge suivant, la licence et la luxure ont tout envahi ², et Sénèque exprime en trois mots le sentiment de son époque : « La femme est un être ignorant, indomptable, incapable de se gouverner ³. » Que nous sommes loin des temps où, sur la scène, les comiques ne parlaient des matrones que pour saluer « la sainteté de leur nom ⁴ » !

Sans doute en ce naufrage des épaves surnageaient. Le même Sénèque loue sa mère de ne s'être pas livrée à l'impudicité selon l'exemple commun des Romaines ⁵. Pauline, épouse de ce philosophe, l'aima si fidèlement, qu'elle voulut mourir avec lui ⁶. Dans la maison de Thraséas, trois générations de femmes furent sublimes de dévouement ⁷. Ailleurs encore nous comptons des épouses et des sœurs admirables, dans les nobles familles surtout qu'atteignait la cruauté des Césars, et où subsistaient des traditions de fierté et de vertu. Purifiées par le malheur, ces patriciennes retrouvèrent la force de mourir à l'antique. Il était juste de conserver leurs noms ; mais, qu'on ne l'oublie pas, ce ne sont là que des exceptions ; nous en avons pour garant le blâme des contemporains, blâme presque unanime, car une

¹ Dion Cassius, LIV, 16.

² Suétone, *Vespasianus*, XIII.

³ « Animal imprudens, ferum, cupiditatum impatiens. » Sénèque, *De Const. sap.*, 14.

⁴ « Tuam majestatem et nominis matronæ sanctitudinem. » Afranius, *Suspecta*.

⁵ Sénèque, *Consolat. ad Helviam*, XVI, 3. *Ad Marciam*, XXIV, 3.

⁶ Tacite, *Annales*, XV, 63, 64.

⁷ Id., XVI, 34. — Pline le Jeune, III, 16; VII, 19; IX, 13, etc.

seule voix, celle de Pline le Jeune, jette dans ce concert d'invectives une note moins sévère. Le témoignage de cet écrivain trouve grande faveur de nos jours; plusieurs aiment à en conclure que les femmes n'étaient pas aussi dépravées qu'on l'a prétendu jusqu'ici. Pourquoi faut-il que Pline lui-même ait pris soin de nous mettre en garde contre son indulgence? Déjà ses contemporains l'accusaient de peindre en beaux ceux qui l'entouraient: « J'accepte le reproche, dit-il, et je m'en honore. En supposant qu'ils ne soient pas tout à fait comme je le dis, je suis heureux de me les figurer tels que je les représente ¹. »

Quel fond pouvons-nous faire sur une autorité diminuée par ses propres aveux? On cherche, il est vrai, à la fortifier en y joignant les louanges qui abondent dans les inscriptions funéraires de l'époque². Rome eût été une ville de saintes à en croire les épitaphes. Mais, plus encore que leur profusion, l'uniformité de ces louanges les rend à bon droit suspectes. Les mots « innocente, très chaste, distinguée, secourable à tous, mariée une seule fois, elle a filé la laine et gardé

¹ Pline, VII, 28.

² « Amymone, femme de Marcus, était belle, bonne, fileuse infatigable, pieuse, réservée, chaste et bonne ménagère. » Orelli, 4639. — « Urbilie, femme de Primus, morte à vingt-trois ans, chérie de tous les siens; elle était pour moi plus que la vie. » Marini, *Inscrizioni delle ville e de' palazzi Albani*, p. 100. — « A la plus vertueuse des épouses et à la plus soigneuse des ménagères, objet de tous les regrets de mon âme.... J'ai vécu avec elle sans qu'elle me donnât aucun sujet de plainte.... » Orelli, 7382. — « Jamais elle ne m'a causé la moindre peine. » Henzen, 7385. — « Jamais je n'ai entendu d'elle une parole blessante. » Orelli, 4530. — « C'est en lettres d'or qu'il faudrait écrire ses vertus. » Henzen, 7386.

la maison ¹ », reviennent sans cesse. Évidemment ce sont là des formules reçues, analogues à celles de nos cimetières, où toutes les femmes sont également bonnes mères, bonnes épouses, objets d'éternels regrets. Il y a longtemps qu'est né le proverbe : Menteur comme une épitaphe. Le mari en deuil trouvait celles-là gravées par avance sur la pierre funèbre qu'il achetait. Rarement il y substituait ce naïf aveu : « Le jour de sa mort j'ai remercié les dieux et les hommes ². » Au reste un fils a pris soin d'expliquer sur le tombeau de sa mère de quelle manière on composait ces inscriptions. « Comme l'éloge de toutes les nobles dames s'énonce d'ordinaire en termes simples et semblables, attendu que les mérites départis à leur sexe par la nature n'ont pas besoin de l'attrait piquant de la variété..... Ainsi ma très chère mère a joui d'une belle réputation, car elle a égalé en modestie, probité, chasteté, obéissance, travail de la laine, soin et fidélité, toutes les honnêtes femmes; en rien elle ne l'a cédé à aucune d'elles ³. »

De rares vertus, des louanges de convention ne sont point pour détruire, ni même pour ébranler la censure unanime des contemporains, lorsque d'ailleurs tout s'accorde à confirmer leur témoignage. La plus solide preuve s'en tire des changements apportés à l'éducation. Les femmes n'étaient plus dès le bas âge renfermées à la maison paternelle; elles ne grandissaient plus sous le regard de leur mère, apprenant à filer et

¹ « *Innocens, Carissima, Præstans, Omnibus subveniens, Lanifica, Domiseda.* »

² Orelli, 4636.

³ Orelli, 4860.

à tisser, se formant aux devoirs de la vie. « Lorsque j'entrai dans une de ces écoles où les nobles envoient leurs fils, j'y trouvai, dit Scipion Émilien, plus de cinq cents jeunes filles et garçons qui recevaient au milieu d'histrions et de gens infâmes des leçons de lyre, de chant et de maintien. Je vis un enfant de douze ans, le fils d'un candidat, exécutant une danse indigne des plus impudiques valets ¹. » Les jeunes Romaines qu'on ne conduisait pas aux maîtres publics étaient confiées à des esclaves pédagogues, presque tous grecs. C'était oublier qu'une âme servile est inhabile à élever et que toute corruption venait de la Grèce. « Autrefois, dit Tacite ², la première gloire d'une matrone était de garder la maison et de veiller sur ses enfants. On choisissait aussi quelque parente d'âge avancé, d'une vie irréprochable et d'une réputation toujours pure, qui surveillait la génération naissante, et dont la seule présence interdisait toute parole honteuse, toute action malséante. Mais aujourd'hui l'enfant est remis à une servante grecque, à qui l'on adjoint un ou deux esclaves, souvent pris dans les derniers rangs et incapables de tout grave devoir. » Mêmes plaintes chez Plutarque. « La plupart des hommes tombent dans une aberration risible. Quand ils ont un esclave honnête, ils en font un laboureur, un pilote, un intendant, un commis de marchandises ou de banque; mais qu'il s'en trouve un, ivrogne, gourmand, inutile à tout, c'est à celui-là qu'ils confient leurs enfants ³. »

¹ Macrobe, *Saturn.*, II, 10.

² Tacite, *Dial. de Oratoribus*, 28, 29.

³ Plutarque, *De Liberis educandis*, VII.

La jeune fille échappait-elle à cette dépravation du premier âge, son innocence n'en était que plus menacée par le monde voluptueux qui s'ouvrait tout d'un coup à ses regards; car c'est au temps de la vie où la force morale fait le plus défaut, entre treize et dix-sept ans, que le mariage l'exposait à de redoutables périls. Peu de Romaines alors contractaient les noces solennelles qui les remettaient à la toute-puissance de l'époux. Profitant des adoucissements apportés au droit antique, la plupart restaient maîtresses de leurs biens et d'elles-mêmes. La matrone de l'empire avait sa maison à part, une troupe d'esclaves prêts à tous ses caprices. Des livres corrupteurs leur enseignaient au besoin « l'art d'aimer ¹ ». Aux parois des murailles, sous les portiques, dans les salles de leur demeure, peintures et statues montraient en action les leçons du vice. Properce maudit les pinceaux qui étalent aux yeux ce qu'il faudrait voiler ².

Plus dangereux encore étaient les spectacles : farces grossières pleines d'obscénités, aventures divines qui offensaient la pudeur, Vénus et Mars, Danaé, Ganymède, jouant leurs rôles sur la scène. « La matrone qui entrait chaste aux jeux publics en sortait éhontée ³. »

¹ Ovide, Catulle, étaient dans leurs mains.

² Quæ manus obscœnas depinxit prima tabellas,
Et posuit casta turpia visa domo,
Illa puellarum ingenuos corruptit ocellos,
Nequitiaque suæ noluit esse rudes.
Ahi gemat, in terris ista qui protulit arte
Jurgia sub tacita condita lætitia.

PROPERCE, *Elegiæ*, II, VI.

³ S. Cyprien, *Epist.*, 1, 8. — Laclance, *Institut.*, 6, 30.

L'amphithéâtre ne lui était pas moins funeste ; les égorgements de l'arène accoutumaient ses regards au sang, ses oreilles aux cris de douleurs. De retour chez elle, ses esclaves flagellés, déchirés pour la moindre faute, éprouvaient ce que peut la femme sans pitié. Et qu'on ne dise point que les vierges, que les mères honnêtes ne prenaient pas place aux gradins du cirque et du théâtre : Ovide nous les peint accourant en ces lieux de plaisir, plus pressées que les légions de fourmis et les essaims d'abeilles. « Nombreuses elles viennent pour voir, mais plus encore pour être vues. C'est là que la chaste vertu fait naufrage ¹. »

Mêmes écueils dans leur intérieur. A table, où, assises d'abord, elles s'étendirent bientôt comme les hommes et au milieu d'eux ², on n'entendait que chants et propos dissolus ³. Les Syriennes et les Andalouses exécutaient des danses, des pantomimes d'une indécence révoltante ⁴. Sénèque nous montre des matrones prolongeant les veillées d'ivresse, faisant assaut de libations avec leurs compagnons de plaisirs, comme eux vomissant pour reboire encore ⁵. Le philosophe ne parle pas moins sévèrement de leur conduite dans le

¹ Ovide, *Ars amat.*, I, 93-100.

² Valère-Maxime, II, 1, 2.

³ « Omne convivium obscœnis canticis strepit, pudenda dictu spectantur. » Quintilien, *De Institutione oratoria*, I, 2, 8.

⁴ Juvénal, XI, 162.

⁵ « Non minus pervigilant, non minus potant, et oleo et mero viros provocant : æque invitis ingesta visceribus per os reddunt, et vinum omne vomitu remetiuntur. » Sénèque, *Epist.*, 95. Excuser, relever de toute manière les mœurs de ce siècle est aujourd'hui une mode si commune que, même en ce détail, l'on s'efforce d'at-

mariage : « Chez elles, dit-il, chasteté est marque de laideur¹. » Quelle que soit la part de l'exagération, même de l'aigreur dans cette sortie, quelques rapprochements que l'on puisse faire entre la décadence romaine et certaines époques de notre histoire², il n'en reste pas moins qu'un temps où de telles invectives sont acceptées sans protestation et corroborées par tous les écrits, ne saurait prétendre à passer pour une ère de progrès moral.

Un autre indice non moins évident du relâchement social est la frivolité avec laquelle se nouaient et se dénouaient les mariages. Sans doute encore Sénèque va trop loin, en prétendant que les femmes comptaient les

ténuer les témoignages des anciens. Friedlaender (*Mœurs romaines*, l. VIII, § 1) accumule les citations pour prouver que les vomitifs étaient alors très en usage et recommandés par les médecins. A ces imaginations, il suffit d'opposer les paroles de Sénèque : « Vomunt ut edant, edunt ut vomant, et epulas quas toto orbe conquirunt, nec concoquere dignantur. » *Ad Helviam*, IX.

¹ Sénèque, *De Benef.*, III, 16. M. Boissier, si indulgent aux Romains de l'empire, n'a pas laissé d'écrire ces lignes qui achèveront de les faire connaître : « On avait annoncé que le jour où elles seraient les égales des hommes, elles voudraient les dominer; c'est ce qui ne manqua pas d'arriver. Quand elles se sentirent maitresses d'elles-mêmes et quelquefois des autres, elles devinrent violentes, hautaines, insupportables. Elles exerçaient l'autorité domestique avec une impitoyable dureté, rudoyant leurs maris, battant leurs esclaves. Quelques-unes, voulant pousser l'égalité jusqu'au bout, se plaisaient à envahir les métiers que les hommes s'étaient jusque-là réservés. On voyait des femmes avocats, jurisconsultes, et, ce qui est plus grave, des femmes athlètes et gladiateurs. « Elles fuyaient leur sexe, » dit le satirique. » Boissier, *la Religion romaine*, t. II, p. 232.

² Duruy, *Histoire des Romains*, t. V, p. 348-381.

années non par les consulats ¹, mais par leurs époux; Juvénal, qu'elles rompaient tout lien avant que le rameau vert placé sur leur porte au jour des noces fût desséché ²; mais on ne saurait douter que les unions durables ne devinssent des exceptions. Q. Lucrèce Vespillon, consul en l'an 19 avant Jésus-Christ, pouvait écrire sur la tombe de sa femme Turia : « Il est rare qu'une aussi longue communauté de vie ne soit pas interrompue par le divorce avant de l'être par la mort. Grâce au destin, la nôtre a continué sans sujet de plaintes jusqu'à la 41^e année ³. » Beaucoup d'hommes, Cicéron, Ovide, Pline le Jeune entre autres, étaient à leur troisième mariage ⁴. Une épitaphe en mentionne un septième ⁵. Messaline fut unie à Néron en cinquièmes noces ⁶. Ce n'est pas sans cause qu'Auguste chercha à entraver les séparations légales qui achevaient la ruine de la famille. En face de tels débris, comment parler de législation, d'idées qui s'améliorent ⁷? Ce que l'on prend pour renouvellement n'est que vestige du passé. Quelques vertus demeurent, fruits d'une saison écoulée; à tort on y voit l'annonce d'un nouveau printemps. Rome païenne était un champ épuisé; pour lui

¹ Sénèque, *De Beneficiis*, III, 16, 2.

² Juvénal, *Satiræ*, VI, 223.

³ Mommsen, *Mémoires de l'Académie de Berlin*, 1863, p. 455.

⁴ Ovide, *Tristia*, IV, 69. — Mommsen, *Hermes*, III, 35.

⁵ Henzen, *Bulletin des inscriptions*, 1865, p. 252.

⁶ *Scoliaste* de Juvénal, VI, 433.

⁷ « Une affreuse dépravation, un cynisme éhonté avaient détruit les mœurs privées. Il n'y avait plus de père, plus de fils, plus d'épouses, mais des créatures humaines oubliant les plus naturels de tous les devoirs, et courant au plaisir à travers la débauche

redonner la fécondité, il fallait une autre rosée que des lois stériles.

Les mœurs sont le fondement de la vie publique. Si elles s'abaissent dans la famille, tout fléchit dans l'État. Quand la pauvreté, la modération, le travail, le respect de la liberté eurent disparu, par une conséquence fatale la dissolution, s'introduisant chez les Romains, tourna les esprits aux basses jouissances et à l'intérêt privé. Plus de zèle pour le bien commun, plus même de cette ambition si profitable à tous qui pousse les citoyens à se procurer un accroissement de fortune par leur propre industrie.

Le principal agent de cette décadence fut l'esclavage qui se développa en proportion des conquêtes. Chaque maison riche devenait un vaste atelier, où des milliers d'hommes, exerçant les métiers les plus divers, fournissaient aux besoins et aux goûts du maître¹. Vaincu dans cette lutte inégale, le Romain était condamné à la misère. En même temps disparaissait dans la campagne le laboureur indépendant, vrai semence du peuple roi. Les terres autrefois divisées avaient fini par être réunies en peu de mains; les plaines cultivées firent place

et le crime. Le mariage, devenu une gêne, était abandonné, et, pour échapper à ses obligations, on vivait dans le célibat, ou, ce qui était pis encore, on le prostituait par des divorces annuels. » Duruy, *Histoire des Romains*, t. III, p. 213. Comment l'historien qui a tracé ce sombre et véridique tableau a-t-il essayé, dans le même ouvrage (t. V, ch. LX), de prouver que « cette dépravation morale était le fait du petit nombre (p. 380) ».

¹ L'homme riche tenait à gloire de se suffire à lui-même et il y trouvait un accroissement d'opulence, car, vendant à l'extérieur son superflu, il accaparait ainsi tous les profits de l'industrie.

aux immenses pâturages qui occupent encore les environs de Rome et l'épuisent. Ce qu'on ne tirait plus des guérets du Latium, il fallut le demander au loin : le blé à la Sicile, à l'Afrique, le vin aux îles de la Grèce, à l'Espagne et à la Gaule. Le peuple des champs, repoussé dans la capitale, y trouva peu de ressources, car le travail servile écrasait toute concurrence. « L'oisiveté le perdit, parce qu'il ne possédait rien en propre dans un territoire entièrement envahi par les riches, et qu'il ne trouvait aucun emploi sur la terre d'autrui au milieu d'un si grand nombre d'esclaves ¹. » Un mot du tribun Philippe (102 av. J.-C.) jette un jour effrayant sur cette foule de misérables : « Il n'y a pas dans la ville deux mille habitants qui possèdent ². » Le reste, c'est-à-dire près d'un million d'hommes ³, était serf ou prolétaire. Cinquante ans plus tard, César trouvait inscrits sur les rôles publics 450,000 citoyens dont 320,000 nourris par l'État ⁴. Ainsi les trois quarts du peuple tendait la main. Le dictateur envoya 80,000 de ces mendiants dans les colonies d'outremer et réduisit à 150,000 ceux que payait le trésor. Mais les troubles qui suivirent la mort de César rétablirent bientôt le

¹ Appien, *De Bellis civilibus*, I, 7.

² Cicéron, *De Officiis*, II, 21.

³ Le chiffre de la population de Rome ayant subi de promptes et nombreuses variations est difficile à déterminer. Pour le règne d'Auguste, les calculs probables sont 1,300,000 (Dézobry, *Rome au siècle d'Auguste*, t. III, p. 533), ou 1,630,000 (Becker, III, 2). Au siècle précédent, le nombre des habitants n'atteignait pas un million.

⁴ Suétone, *Cæsar*, 41. — Dion, XLIII, 21. — Appien, *De Bellis civilibus*, II, 120.

premier nombre. Tout ce que put Auguste, vers la fin de son règne, fut de restreindre à 200,000¹ les citoyens recevant chaque jour quelques mesures de blé et de vin². Pour accroître cette maigre pitance, peu cherchaient la ressource du travail, la plupart se contentaient des bénéfices avilissants de la clientèle. Au temps qui nous occupe cette condition était si commune, qu'il importe de donner à ce sujet quelques détails. On verra de la sorte comment ces hommes autrefois si jaloux de leurs droits avaient ravalé leur dignité : à peine, dans le bas peuple que Pierre allait évangéliser, restait-il quelque hauteur de sentiments. Pour faire des chrétiens de ces âmes rampantes, il a fallu tout relever, jusqu'à l'honneur.

Ce n'est pas que les relations de client à patron eussent en soi rien de dégradant. Dans une aristocratie aussi fortement constituée, il était naturel que le citoyen pauvre s'attachât au patricien qui l'aidait, lui, homme nouveau, à prendre rang dans l'armée, parmi les magistrats, dans le sénat même, au milieu des familles consulaires³. L'abus d'une institution féconde commença un siècle et demi avant notre ère, quand la

¹ Dion, LV, 10.

² C'est ce qu'on appelait la sportule (*sportula*), de *sporta*, « le petit panier, » qui servait à emporter la provision quotidienne. Elle était quelquefois payée en espèces.

³ Telle fut l'admirable constitution de Rome, quand le peuple eut conquis l'égalité civile et politique vers le temps des guerres puniques. C'est alors qu'elle méritait sans réserve ces louanges de Bossuet : « De tous les peuples du monde le plus fier et le plus hardi, mais tout ensemble le plus réglé dans ses conseils, le plus constant dans ses maximes, le plus avisé, le plus laborieux, et en-

noblesse, rompant avec le peuple, ne vit plus en lui qu'un objet de mépris et un marche-pied vers le pouvoir.

Dès lors les riches s'entourèrent de clients, non pour les protéger, mais pour en tirer gloire. Ils ne marchaient plus qu'accompagnés d'une suite nombreuse qui servait à donner la mesure de leur importance. Peu à peu cette mode devint impérieuse et absolue. Tout politique, tout homme d'affaires fut contraint, pour maintenir son crédit, de s'assurer un cortège imposant. La multitude croissante des prolétaires en rendait la recrue facile; pour un menu salaire, nombre d'indigents s'empressaient aux hommages qu'on réclamait d'eux. Dès l'aube, ils étaient debout. « Chaque nuit, dit Juvénal, à l'heure où les astres commencent à pâlir, le pauvre client se réveille, il court, sans prendre le temps de nouer ses sandales, tout éperdu à l'idée que la procession des clients a déjà peut-être achevé de défiler ¹. » Cette visite matinale était de rigueur, mais elle ne dispensait pas des corvées du jour : précéder le maître, ou suivre sa litière ², l'accompagner dans ses visites ³, aux bains, lui frayer passage à travers la foule ⁴, l'ap-

fin le plus patient, a été le peuple romain. De tout cela s'est formée la meilleure milice et la politique la plus prévoyante, la plus ferme et la plus suivie qui fut jamais. » *Discours sur l'Histoire universelle*, part. III, chap. VI.

¹ Juvénal, *Satiræ*, V, 19-22. Cf. Martial, X, 70, 5; X, 74; III, 4; XII, 68. — Stace, *Silvæ*, IV, 9, 48.

² Martial, II, 18, 5; III, 46.

³ Id., IX, 100, 3.

⁴ Id., III, 36, 46.

plaudir, le soutenir devant tous et partout ¹, suant, haletant sous la grosse toge de laine sans laquelle nul ne paraissait devant le patron ².

C'était pour un prix modique, dix sesterces ³, que des hommes libres s'abaissaient à cette servitude. De temps à autre, il est vrai, on recevait quelque aubaine, un vêtement défraîchi, une invitation à souper ⁴. Mais pour une telle faveur que d'humiliations à essuyer, le mépris du maître, les rebuts des esclaves plus insolents encore ! Juvénal et tous les contemporains nous montrent le client n'abordant son patron qu'avec mainte révérence, lui baisant la main, l'appelant Seigneur et Roi, mendiant l'honneur d'une parole ou d'un regard ⁵. A table, mets, vin, service, tout diffère entre le riche étendu sur le lit d'honneur, et le parasite à la toge trouée relégué au bas bout ⁶. Pour celui-ci « le pain moisi, dur à se déchausser les dents ⁷, le chou de mauvaise mine arrosé d'huile de lampe ⁸; dans un verre fêlé, du vin, et quel vin !... la laine n'en voudrait pas pour se

¹ Martial, vi, 48; x, 10; xi, 21. — Quintilien, xi, 3, 131. — Pline le Jeune, ii, 14, 4. — Juvénal, xiii, 29-31. — Sénèque, *De Ira*, iii, 3, 6.

² Martial, ix, 100; xi, 96, 11; « *Sudatrix toga*, » xii, 18, 5.

³ Deux francs par jour. Martial, iv, 26; vi, 88.

⁴ Juvénal, *Satiræ*, v, 12-18; ix, 159. — Martial, x, 11, 6.

⁵ Martial, v, 22; i, 133; vi, 88; ii, 68; ix, 92. — Sénèque, *De Beneficiis*, vi, 34, 1. *Ad Serenum*, 14, 1. *De Brevit. vitæ*, 14, 4. — Juvénal, iii, 184-189. — Pétrone, *Satyricon*, 44.

⁶ Martial, iii, 60; iv, 85; i, 20; vi, 11; x, 49. — Suétone, *Cæsar*, 48.

⁷ Juvénal, v, 67-69.

⁸ Id., v, 87-88.

dégraisser¹ »..... le sourire forcé aux sarcasmes de la valetaille et de l'amphytrion; au moindre murmure, la porte². Juvénal force ici le trait pour obtenir plus de relief, mais nul n'accusera d'excès sa conclusion indignée : « Le maître a raison de te faire tant d'injures : qui les supporte les mérite³. »

Dans ce prolétaire dégradé, la soif de l'or subsistait. Point de métier qu'il ne fit, qu'il n'inventât pour en gagner. Rome, sous l'empire, imagina une profession, que nous avons indiquée déjà, et qu'aucun autre âge n'a connue, la chasse aux héritages. Toute une classe d'intrigants n'avait d'autre souci : s'introduire près d'un testateur, capter son héritage, puis épier sa mort, au besoin la hâter. Le célibat et le divorce ouvraient un vaste champ à ces manœuvres; ce que les contemporains en rapportent paraîtrait fabuleux, si tous ne s'accordaient à peindre cet étrange emploi comme la plus courue des industries⁴. Le riche sans enfants se voyait assailli de flatteurs, comblé de prévenances, de soins, de présents. Ses œuvres étaient applaudies et prônées en tous lieux. Un désastre le frappait-il, on vidait les bourses pour couvrir ses pertes⁵. Invité partout, caressé des grands, gratuitement assisté par les

¹ Juvénal, v, 24-25.

² Id., v, 125, 127.

³ Id., v, 165-170.

⁴ Pline, *Historia naturalis*, xiv, 5.

⁵ Martial, iv, 56; v, 39; vi, 27; ix, 48; xi, 83; xii, 90. — Horace, *Satiræ*, l. II, v, 12. *Epist.*, l. I, 78. — Ovide, *Ars amat.*, II, 271, 319. — Pline le Jeune, II, 20. — Juvénal, III, 221; IV, 18; VI, 38-40, 97; XII, 98, etc.

orateurs en renom¹, il jouissait de tels avantages que « nombre de pères reniaient leurs enfants et à dessein se mettaient dans l'heureuse situation des gens sans postérité² ».

Il est difficile d'imaginer une décadence plus profonde des mœurs publiques : la fortune aux mains de riches corrompus ; attachée à leurs flancs, une population famélique aussi cupide que servile ; chez tous un égal abaissement ; l'âme amollie, sans force pour le bien et n'aspirant qu'au plaisir. D'autres âges ont paru aussi ardents pour le vice, aucun si oublieux de la vertu³. Au temps de sa splendeur, Athènes offrait encore à son peuple de grandes leçons. Eschyle, Sophocle, Ménandre, Démosthène parlaient un noble langage et relevaient les cœurs. Dans Rome il n'y avait plus qu'un

¹ Plutarque, *De Amore prolis*, iv.

² Sénèque, *Ad Marciam*, 19, 2. Ce renversement des lois naturelles n'était pas propre à Rome. Pétrone, à l'extrémité de l'Italie, nous signale les mêmes égarements. « Ce n'est point la culture des lettres, dit-il, qui est en crédit à Crotoné : l'éloquence n'y trouve point de place ; ni l'honnêteté, ni la pureté des mœurs ne prospèrent. Tous les hommes que vous y verrez sont divisés en deux partis : les courtisés et les courtisans. Personne ne reconnaît ses enfants, car quiconque a des héritiers naturels n'est invité ni aux festins ni aux autres jouissances ; exclu des avantages de la société, il reste perdu dans le bas peuple. Ceux, au contraire, qui n'ont jamais pris femme et n'ont point de proches parents parviennent aux plus grands honneurs ; ils ont seuls les talents militaires ; seuls ils sont braves, innocents devant les juges. Dans cette ville semblable aux champs dévastés par la peste, vous ne verrez que cadavres rongés et corbeaux qui les dévorent. » Pétrone, *Satyricon*, cxvi.

³ « A Rome, tous les vices s'affichaient avec un cynisme révoltant ; les spectacles, surtout, avaient introduit une affreuse corruption. » Renan, *les Apôtres*, 317.

forum muet, des amphithéâtres inondés de sang, sur la scène, des jeux impurs, un peuple avide et corrompu.

On allègue, pour excuser cette époque, que la capitale ne formait pas tout l'empire et qu'au dehors il restait des vertus. Tacite et Pline attestent en effet que dans les contrées lointaines on trouvait encore la sévérité des mœurs. Les députés de ces pays rougissaient à la vue de dissolutions inconnues chez eux¹. Mais, pour quelques régions intactes, que de provinces viciées à l'égal de Rome! La Grèce était rongée des mêmes ulcères. « Dans nos villes, disait Polybe, par débauche et paresse on fuit le mariage, et si des enfants naissent, on n'en garde qu'un ou deux..... Ainsi périssent nos cités². » Au temps de Plutarque, la terre qui avait produit les armées de Thémistocle, d'Épaminondas et d'Alexandre, ne pouvait plus mettre sur pied trois mille soldats³. Dans l'Italie méridionale même disette d'hommes et de vertus⁴. Pompéi et Herculanium montrent ce qu'étaient les déportements des moindres lieux. L'Égypte passait pour une des parties les plus dissolues de l'univers et Rome accusait l'Orient de l'avoir infectée⁵.

Seules les provinces récemment conquises étaient moins gâtées; mais la corruption s'y glissait avec les

¹ Tacite, *Annales*, XVI, 5; III, 55. — Pline le Jeune, *passim*.

² Polybe, XXXVII, 7.

³ Plutarque, *De defectu oraculorum*, 8.

⁴ Juvénal, *Sat.*, VI, 294-297. L'Italie entière, au rapport de Columelle, était tellement épuisée, que la jeunesse paraissait n'avoir qu'un souffle de vie. « Sic juvenum corpora fluxa et resoluta sunt, ut nihil mors mutatura videatur. » (*De Re rustica*, *Præfat.*)

⁵ Juvénal, III, 61-63.

légionnaires. Tacite tient cette dépravation plus puissante que les armes pour dompter les vaincus et les maintenir sous le joug¹. Toute ville où prenait pied un poste de Romains, gens d'épée, de fisc, de gouvernement, devenait un foyer de vice; une école de débauches et de cruauté. Le premier soin des vainqueurs était de façonner leur résidence à l'image de la capitale, en y accumulant les lieux de plaisirs, bains, cirques, théâtres. Les ruines de ces monuments couvrent le monde, de l'extrême Orient à Séville, de la Grande-Bretagne aux oasis du Sahara². En tous ces lieux, le sang des gladiateurs coulait, et d'horribles scènes, cruelles ou infâmes, ruinaient peu à peu la pitié et la pudeur.

En résumé, il y a trois parts à établir dans l'empire romain, au moment où le christianisme y apparut : quelques contrées échappant encore à la contagion du vice; le plus grand nombre des provinces, et de toutes les plus belles, depuis longtemps perverties; Rome en proie à une corruption qu'aucun sophisme ne couvrira. Qu'on ne lui fasse pas un crime particulier des désordres communs aux siècles prospères, qu'on ferme les yeux sur les extravagances de son luxe et les orgies de ses festins, qu'on excuse les tueries du cirque, en rappelant que les victimes n'étaient que des prisonniers de guerre et des condamnés à mort, qu'on aille, si l'on veut, jusqu'à ne voir dans ces jeux féroces qu'un spec-

¹ « Voluptatibus, quibus Romani, plus adversus subjectos, quam armis, valent. » Tacite, *Historiæ*, iv, 64.

² Voir la liste dressée par Friedlaender (*Mœurs romaines*, l. vi : LES SPECTACLES).

tacle de courage et de nobles vertus ¹, on n'effacera pas les traits que nous avons remis en lumière et qui donnent la mesure des mœurs : l'homme refusant d'être père pour se livrer à de honteux plaisirs, la femme sans morale et sans enfants, le mariage devenu par le divorce une prostitution légale ; ces désordres énervant, dégradant les riches, puis gagnant la multitude des prolétaires, troupeau servile qui croupit dans l'oisiveté et n'a plus qu'un cri : Du pain et des jeux ² ! Loin d'être le crime d'un petit nombre, cette dépravation domine dans la société, brave toute réforme, emporte les dignes. Pour le nier, il faut détruire non seulement les écrits des moralistes, mais les lois de l'époque, le témoignage des monuments, les inscriptions, l'histoire.

Ce qui reste à la louange de ce siècle, et ne permet pas de le flétrir sans réserve, ce sont les vertus de

¹ Pline le Jeune allègue ce motif pour louer Trajan de donner au peuple ces cruels divertissements : « Ce n'est pas là un spectacle efféminé, bon seulement pour énerver et amollir les âmes : il enflamme le courage par le mépris des blessures glorieuses et de la mort ; il montre aux hommes que l'amour de la gloire et le désir de vaincre peuvent se loger jusque dans le corps d'esclaves et de criminels. » *Panegyricus*, 33. Tacite raffine moins sur la matière, et, pour toute excuse, déclare qu'après tout « ce n'est là qu'un sang vénéral ». *Annales*, I, 76. De tous les écrivains de l'antiquité, Sénèque seul, dans un de ses derniers écrits, s'est élevé contre l'atrocité de cet usage. *Epist. ad Lucil.*, VII.

² « En somme, le milieu du premier siècle est une des époques les plus mauvaises de l'histoire ancienne. La société grecque et romaine s'y montre en décadence sur ce qui précède et fort arriérée sur ce qui suit. » Renan, *les Apôtres*, p. 343. Cette conclusion est celle-là même où nous sommes arrivés. M. Renan connaît trop l'âge qui nous occupe pour ne pas avouer qu'il avait besoin d'être régénéré.

quelques familles patriciennes, les nobles caractères que Tacite a rendus immortels, Cremutius Cordus, Thraseas, Helvidius Priscus, Musonius Rufus. A leur sujet nous ne pouvons que répéter le jugement porté sur les matrones de l'empire. Les Césars, en frappant la haute société, lui rendirent sa grandeur d'âme. Suspects, ne pouvant plus compter sur le lendemain, ces hommes redevinrent semblables à leurs ancêtres : ils n'eurent plus qu'une pensée, s'armer contre les supplices et se préparer à mourir. Les exemples qu'ils ont donnés sont admirables, d'un éclat d'autant plus vif qu'ils brillent dans les ténèbres. Mais on compte le nombre de ces sages, et ce n'est point par des exceptions qu'il faut juger un peuple.

La philosophie qui soutint de tels courages était l'austère morale de Zénon : poètes, légistes, politiques, ont vécu de cette doctrine. A voir les vertus qu'elle inspira, on serait tenté de croire que nulle cause ne seconda plus activement la diffusion de l'Évangile; en réalité Simon Pierre n'a trouvé là qu'un faible secours. Ce sentiment, reçu de tous jusqu'ici, est de nos jours rejeté avec dédain. Des novateurs, mettant de pair Sénèque et S. Paul, prononcent hardiment que, si la restauration du monde est due en partie au christianisme, le stoïcisme en revendique à bon droit le principal honneur. Vif est le débat, car notre foi s'y trouve en jeu. Pour le vider loyalement nous opposerons à la prédication apostolique les actes et les plus hautes conceptions des stoïciens : les faits décideront d'eux-mêmes.

CHAPITRE DIX-SEPTIÈME.

LES STOÏCIENS DE L'EMPIRE.

Pour beaucoup de chrétiens aujourd'hui, la lecture des stoïciens de l'empire, de Sénèque, d'Épictète, de Marc Aurèle, ne va pas sans quelque trouble. Comme ils discernent mal des dogmes révélés les vérités connues par la raison, ils s'étonnent de voir les païens s'exprimer sur bien des sujets de la même manière que nos livres saints. Sénèque, en effet, ne prêche pas avec moins de force que S. Paul le mépris des richesses, les avantages de la pauvreté ¹ et des souffrances ². Aux yeux du philosophe comme à ceux de l'apôtre, la vie est une épreuve, un combat ³, le corps une prison ⁴, la mort une délivrance ⁵. L'un et l'autre imposent au sage les mêmes obligations : fuir le monde et ses plaisirs, mortifier la chair ⁶ guérir le mal qui ronge l'âme ⁷, pour

¹ Sénèque, *Epist.*, XXXI, LXXXII, LXXXIII, CVIII, CXVIII. — *De Vita beata*, XXIV, XXV.

² Id., *Epist.*, XCIX.

³ Id., *Ad Marciam*, X.

⁴ Id., *Ad Helviam*, XI.

⁵ Id.

⁶ Id., *Epist.*, LXXXIX.

⁷ Id., *Epist.*, LXV, LXXIV, XCII, CIII, CXXII. *Ad Marciam* XXIV.

cela habiter en soi, examiner chaque soir sa conscience ¹, la purifier, s'élever ainsi d'un vol plus libre vers les cieux ². Tous deux ont donné à la charité des louanges admirables. « Le malheureux est chose sacrée ³, dit Sénèque, sa misère le protège comme les bandelettes sacrées que portent les suppliants ⁴. Est-il nécessaire de répéter qu'il faut tendre la main au naufragé, montrer son chemin à qui s'égare, partager son pain avec celui qui a faim ? A quoi bon tant de paroles, lorsqu'un mot suffit pour enseigner tous les devoirs : Nous sommes membres d'un même corps, membres de Dieu ⁵. » Plus pur encore de tout alliage, plus chrétien d'apparence est le *Manuel* d'Épictète. S. Nil n'eut qu'à y changer quelques mots pour en faire la règle des moines du Sinäi.

D'où naît cette communauté de sentiments allant parfois jusqu'à l'emploi des mêmes termes ? Le moyen âge, sans hésiter, répond que les stoïciens avaient entendu les apôtres du Christ et qu'ils reproduisaient leurs prédications. Sénèque, notamment, passa longtemps pour un disciple de S. Paul. On avait pour appuyer cette idée des lettres échangées entre le philosophe et l'apôtre, lettres que S. Jérôme, de son temps, voyait déjà en beaucoup de mains, et auxquelles il a donné crédit, en ne les rejetant pas assez résolument ⁶.

¹ Sénèque, *De Ira*, III, 36.

² Id., *Ad Polyb.*, XXVIII.

³ Id., *Epigrammata*, IV, 9.

⁴ Id., *Ad Helviam*, XIII.

⁵ Id., *Epist.*, XCV.

⁶ S. Jérôme, *De Viris illustribus*, XII

Tertullien s'est contenté de dire : « Sénèque est souvent des nôtres¹ ; » reconnaissant ainsi que la doctrine morale du philosophe offre quelque conformité avec notre foi. C'est là tout ce qu'il convient d'accorder, car en réalité les stoïciens ne sont que l'écho de la philosophie antique ; ils répètent avec moins de force et d'éloquence ce qu'enseignaient avant eux les grandes écoles de la Grèce.

Les païens, en effet, n'avaient pas attendu Sénèque et Marc Aurèle pour exprimer sur l'être souverain, le devoir, la vertu, des notions aussi élevées que précises. S. Paul confesse qu'ils ont su de Dieu tout ce que la raison peut découvrir : « ses perfections invisibles, sa puissance éternelle, sa divinité² » ; « la loi morale écrite dans les cœurs³, » et il les déclare inexcusables, parce qu'ayant connu le Seigneur, ils ne l'ont pas glorifié, mais se sont égarés dans leurs vains raisonnements⁴. L'Orient surtout, dès les temps reculés, avait vu briller « cette vraie lumière, qui illumine tout homme venant au monde⁵ ». Les livres sacrés de l'Inde et de la Perse, les écrits de l'Égypte sont aujourd'hui à la portée de tous : qui les parcourt reste étonné de la morale qu'ils enseignent. Rome, sans doute, ne s'éclairait guère à ces foyers lointains ; mais elle avait la Grèce, dont les philosophes cherchaient partout les

1 « Seneca sæpe noster. » *De Anima*, xx. Dans l'*Apologétique*, Tertullien range Sénèque au nombre des païens (*Apolog.*, 150).

² Rom., I, 19, 20.

³ Id., II, 14, 15.

⁴ Id., I, 21.

⁵ Joan., I, 9.

secrets de la sagesse, la Grèce, qui, depuis Thalès et les écoles d'Ionie, ne cessait de scruter avec audace le mystère de l'Infini. Vers 150 avant Jésus-Christ, quand s'arrêta ce merveilleux travail, on avait pour ainsi dire épuisé durant cinq siècles la puissance du génie humain. Ioniens, pythagoriciens, éléates, Platon, Aristote, s'étaient efforcés de soulever les voiles. Si chacun n'avait entrevu la vérité qu'en partie, là où ils l'atteignaient, nul ne s'était élevé davantage, jamais regard mortel n'avait à ce point percé la nue. De ces rayons dérobés qu'on forme un faisceau de lumière, on aura ce qui a été dit et conçu de plus haut en dehors du christianisme.

Les Romains, héritiers de cette sagesse, étaient peu faits pour l'apprécier; hommes d'action, d'épée, de gouvernement, ils cherchaient moins de sublimes pensées qu'une discipline propre à régler les mœurs et la vie présente. Les derniers maîtres que produisit la Grèce, Épicure et Zénon, leur offrirent ce qu'ils souhaitaient. A la différence d'Aristote et de Platon, qui n'avaient laissé qu'une trace lumineuse¹, ces deux sages fondèrent de véritables sectes, lesquels passèrent de la Grèce dans le monde romain et s'y partagèrent les âmes. La philosophie de Zénon, le stoïcisme, s'empara des natures austères, résolues à la lutte. L'épicu-

¹ « Le platonisme est tout entier dans Platon qui n'eut point de successeur. Il dégénéra rapidement du maître à Speusippe et à Xénocrate, et de ceux-ci à Polémon et à Crantor... Le péripatétisme meurt avec Aristote et Théophraste. Straton, Lacon, Lacidès et Hiéronyme sont moins des disciples que des déserteurs. » Denys, *Histoire des théories et des idées morales dans l'antiquité*, t. I, p. 385.

réisme plut aux caractères mous et indécis, poètes, artistes que la Grèce avait charmés, et qui se contentaient comme elle d'une placidité sereine. Entre ces deux doctrines, le siècle d'Auguste avait oscillé; l'âge suivant pencha vers la première. Les temps devenaient durs pour qui ne s'accommodait pas de la servitude et du plaisir; les hommes honnêtes n'avaient qu'une vie précaire; sans cesse menacés, ils se réfugièrent dans l'école qui leur prêchait le calme, le dédain de la mort. Le stoïcisme, d'ailleurs, convenait au génie romain, car ce peuple, d'une force d'âme incomparable, était médiocre d'esprit; ce qu'il aima dans le Portique, ce fut l'absence de hautes spéculations, un précis de règles pratiques, une vertu composée de justice, de courage, de tempérance, mais aussi de fierté et d'orgueil. On sortait de là insensible aux coups de la fortune, froidement résigné, puisant dans une énergie hautaine le mépris de la souffrance; en fallait-il davantage à une race de légistes et de soldats?

Bien que proposée pour la première fois dans Athènes¹, cette sévère morale n'a rien emprunté des Grecs. Zénon, qui la créa, était de race sémitique; né à Citium, colonie fondée dans l'île de Chypre par des marchands de Tyr, il paraît avoir gardé la trace de son origine; on l'appelait « le Phénicien² ». Ses plus illustres disciples

¹ Zénon ne vint à Athènes qu'à l'âge de vingt-deux ans selon les uns (Diogène de Laërce, 28), de trente selon d'autres (Id., 2), mais il y passa le reste de ses jours.

² Diogène de Laërce, II, 120; VII, 1, 25. — Cicéron, *De Finibus* IV, 20.

viennent de Babylone, de Sidon, de Carthage¹, et les maîtres que le Portique donne à Rome sortent de Rhodes, ou de Tarse en Cilicie². L'Orient, plus que la Grèce, a donc imprimé sa marque au stoïcisme. De là certaines particularités de cette doctrine : le panthéisme qui en est le fond, la force divine embrassant, pénétrant le monde, y revêtant toutes les formes³; la nature égale à Dieu⁴ et trouvant sa perfection dans l'homme; la vérité, œuvre d'intuition plus que de déduction⁵; le sentiment religieux s'accordant avec le matérialisme, la mortification de la chair jointe aux mœurs licencieuses. La maîtresse vertu du stoïcisme, l'impassibilité⁶, a toujours été le rêve de l'Orient? Pour l'atteindre, tout moyen est légitime, tout acte licite. Sous couleur de suivre la nature⁷, les maîtres du Portique autorisaient même les excès qu'elle réproûve. Zénon se livrait sans

¹ Les principaux disciples de Zénon furent Athénodore de Soli, Ariston de Chio, Hérille de Carthage, Cléanthe d'Assos; lesquels eurent des successeurs non moins célèbres : Chrysippe de Soli, Zénon de Tarse, Diogène de Babylone, Antipater de Sidon, Panætius de Rhodes, Posidonius d'Apamée en Syrie.

² Les plus fameuses écoles du stoïcisme étaient Rhodes où enseignaient Posidonius et Jason, Tarse qui envoyait des maîtres célèbres comme précepteurs à la famille impériale, Apollonie, Pergame, Alexandrie.

³ Diogène de Laërce, VII, 137, 148, 156. — Plutarque, *De Placitis philosophorum*, I, 6, 7. — Cicéron, *De Natura deorum*, II, 11.

⁴ Cicéron, *De Natura deorum*, II, 15. *Academica*, II, 37. — Plutarque, *De Repugnantibus stoicis*, XXXIV-XL.

⁵ Diogène de Laërce, VII, 51, 53, 54, etc.

⁶ Stobée, *Eclogarum* II, 116, 122. — Diogène de Laërce, VII, 116. — Cicéron, *Academica*, I, 10; II, 44, etc.

⁷ Ὁμολογουμένως; τῇ φύσει ζῆν. Diogène de Laërce, VII, 87, 89.

scrupule aux plus honteux désordres; Chrysippe louait l'impudeur de Diogène ¹.

Telle fut l'école qui forma les sages de l'empire. Ceux-ci n'en acceptèrent pas à l'aveugle les enseignements; ils les épurèrent d'abord, puis les enrichirent d'emprunts faits aux autres philosophies, car Rome, qui inventait peu, acceptait volontiers, et de toutes mains, ce qui cadrait à son génie. Par ces changements heureux, ils donnèrent au stoïcisme romain l'élévation d'idées et de sentiments que nous trouvons dans les écrits de Sénèque et d'Épictète. Cette doctrine, ainsi renouvelée, mérite-t-elle les louanges qu'on lui prodigue de nos jours? Est-elle un progrès décisif de la raison entraînant l'humanité dans des voies nouvelles? A-t-elle eu pour la restauration des mœurs une influence égale à celle du christianisme? On l'avance, sur la foi de textes détachés, de sentences trop aisément revêtues d'un caractère chrétien. Mais qu'on les lise dans l'œuvre même des stoïciens, en leur rendant le sens qu'exige le contexte, on demeurera surpris du changement. Sénèque et Épictète y apparaissent tels qu'ils sont, inférieurs à leurs maîtres, affaiblissant, négligeant même ce que ceux-ci leur ont légué. Sur quelque partie de leur enseignement que nous jetions les yeux, la décadence est manifeste.

Ils n'avaient pour connaître Dieu qu'à écouter la Grèce; poètes et philosophes y avaient parlé de l'Être

¹ Stobée, *Eclogarum* II, 118, 230, 238. — Plutarque, *De Repugnantiis stoicis*, 22. — Sextus Empiricus, *Contra Mathematicos*, XI, 193. — Diogène de Laërce, VII, 188.

souverain en termes si justes, que nos théologiens n'ont pu mieux faire que de se les approprier : « Celui qui commande aux dieux et aux hommes est un, dit Xénophane de Colophon ; il n'a point de corps comme les mortels, ni un esprit semblable au leur ¹. » C'est le bien suprême ainsi décrit dans l'hymne de Cléanthe : « Ce qui est réglé, équitable, saint, pieux, maître de soi ². » Sa durée sans borne leur était connue : « Il n'a point commencé, dit Parménide, il n'aura point de fin, il est unique, non engendré, universel, inébranlable ³. » « Le passé et le futur, ajoute Platon, sont des formes passagères du temps, que nous transportons mal à propos à la substance éternelle. Elle est, voilà ce qu'il en faut dire avec vérité ⁴. » Quand l'Éternel révéla à Moïse son nom ineffable, il ne se définit pas autrement : « Je suis celui qui suis ⁵. »

Non moins profond était l'enseignement de ces sages sur la Providence. Pour eux comme pour nous, « Dieu voit tout à la fois, entend tout, est présent partout, veille également à tout ⁶ », « il connaît les moindres détails et s'en occupe... et ces soins ne dégradent pas sa majesté ⁷. » Rien n'échappe à son regard, pas

¹ Xénophane cité par Clément d'Alexandrie (*Stromata*, v, 14 : *Patrologie grecque*, t. IX, p. 165).

² Cléanthe, cité par Clément d'Alexandrie (*Stromata*, v, 14 : *Patrologie grecque*, t. IX, p. 168).

³ Parménide, cité au même chapitre (*Patrologie grecque*, t. IX, p. 169).

⁴ Platon, *Timée*, x.

⁵ Exod., III, 13.

⁶ Xenophon, *Memorabilia*, I, 4.

⁷ Platon, *Legum* x.

même les plus secrètes pensées : « O jeune homme, qui t'imagines que les dieux ne songent pas à toi, ni toi ni personne n'échappera à leur justice. Ils te surveillent. En vain tu pourrais cacher ta petitesse dans les profondeurs de la terre ou sur des ailes rapides t'envoler dans les cieus, tu satisferas toujours à la justice divine ¹. » Ce Dieu juste juge est en même temps « père des hommes ». Les chants d'Homère, l'hymne de Cléanthe, l'invoquent sous ce titre ², et Rome elle-même, dès l'origine, adora le Jupiter à la fois « très bon et très grand ».

Au lieu de recueillir ce splendide héritage, les stoïciens de l'empire se forgèrent une grossière théologie. Leur Dieu, c'est la nature, l'âme du monde répandue dans les êtres créés, non pas même un pur esprit, mais une substance ignée, l'éther d'après Zénon; selon Cléanthe, le soleil; pour tous un feu subtil, comme celui dont nos intelligences sont formées ³. Tel paraît le Dieu des stoïciens, le Dieu de Sénèque et de Marc Aurèle. Nous sommes loin de Socrate et de ses disciples!

Même abaissement dans la croyance à l'immortalité. Les Grecs y avaient foi. Tout épris qu'ils fussent des joies de ce monde, de jeux, de gloire, de profane beauté; tant de biens n'étaient pas leur soif. Au delà

¹ Platon, *Legum* x.

² Homère, *Ilias*, III, 276. — Cléanthe, cité par Stobée (*Eclogarum* I, 30).

³ Diogène de Laërce, VII, 139, 148. — Plutarque, *De Placitis philosophorum*, I, 6, 7. — Stobée, *Eclogarum* I. — Cicéron, *De Natura deorum*, I, 14.

du tombeau, ils attendaient une vie nouvelle, éternellement sereine, dont artistes et poètes peignaient à l'avance le séduisant tableau. Les philosophes, sans s'opposer à ces traditions populaires, se contentaient d'épurer les vues trop matérielles des mystiques. Pour Platon, le bonheur des justes après la mort consiste à contempler la vérité, la beauté éternelle, à posséder le bien absolu. Espérances plus hautes que solides, assurément, mais exposées en termes si magnifiques, dans une lumière si pure, que ce monde invisible éclate au regard et que l'âme s'y sent emportée d'un vol où l'enthousiasme la soutient.

Ces clartés, qui dérobaient aux Grecs l'horreur du sépulcre, ne brillent plus pour les lettrés de Rome. Beaucoup d'entre eux, comme Lucrèce, ne songent qu'à se lever tranquillement de table, « convives rassasiés du banquet de la vie ¹ ». Sur leurs tombes, ils gravent des sentences vides de croyance et d'espoir : « Me voici plongé dans un sommeil dont on ne me réveillera pas ². » « Il n'est, au Tartare, ni barque, ni Caron, ni Éaque, ni Cerbère. Nous tous que la mort y a fait descendre, nous ne sommes que cendres et fragiles ossements; rien de plus ³. » « Je n'étais rien, je ne suis plus rien. Vous qui vivez encore, mangez, buvez, amusez-vous, venez donc ⁴. » On dirait que Sardanapale a dicté son épitaphe aux Romains de l'empire : « Ce que

¹ Lucrèce, III, 938.

² Stephani, *Tit. Gr.*, V, 18.

³ *Corpus inscriptionum græcarum*, 6298.

⁴ *Corpus inscriptionum latinarum*, II, 1434.

j'ai mangé et bu, je l'ai pris avec moi ; ce que j'ai laissé est perdu pour moi ¹. » Quelques philosophes vont plus loin, et repoussent avec passion toute idée d'immortalité. « Maudite folie, dit Pline, que cette opinion de la vie se renouvelant par la mort ! Où les créatures trouveraient-elles jamais le repos, si la conscience de l'âme persistait dans les régions supérieures ou dans l'ombre des enfers ? Véritablement cette consolation qu'on prétend si efficace, cette béatitude de la foi ôte sa vertu à la mort qui est le souverain bien de la nature ; et l'attente d'un avenir au-delà de la tombe ne fait que redoubler l'agonie du mourant. Car s'il est doux de vivre, pour qui peut-il être doux d'avoir vécu ² ? »

Il faut convenir que les stoïciens n'aspiraient pas au néant avec une pareille frénésie ; ils s'y résignaient plutôt. Sénèque a même de beaux mouvements vers l'immortalité, et parle souvent en platonicien ³. Mais quand, revenant au Portique, il en interroge les maîtres et leur demande ce que valent ces espérances, les uns répondent que l'âme, substance ignée, durera jusqu'à la conflagration universelle qui doit tout anéantir ; d'autres la retiennent au-dessous des dieux parmi les astres : « Ils la relèguent dans la lune, » disaient les railleurs. Encore cette triste existence, les héros seuls l'ont en partage : les hommes du commun s'éteignent à la mort, ou s'ils gardent quelque apparence, ce n'est

¹ Muratori, 1677, 2.

² Pline, *Historia naturalis*, VII, 188-189.

³ Denys, *Histoire des théories et des idées morales dans l'antiquité*, t. II, p. 253-255.

que cendres, bientôt dissipées dans le tourbillon qui les entraîne autour du globe. De telles doctrines rendaient tellement imaginaire l'attente d'une autre vie, que les vrais stoïciens, Épictète et Marc Aurèle, n'en parlent que confusément et d'une voix mal assurée.

Ces incertitudes sont d'autant plus frappantes, qu'il suffit de descendre dans le peuple pour trouver, vers le même temps, les plus fermes croyances à l'immortalité. Les scènes mythologiques sculptées sur les tombeaux figurent le passage d'une vie à l'autre : c'est Proserpine enlevée dans le royaume des ombres, puis ramenée à la lumière, Adonis mourant pour renaître, Hercule domptant l'enfer. Plus nombreuses encore, les images de la félicité des élus apparaissent aux bas-reliefs et sur les urnes funéraires : bacchantes, ménades, satyres y mènent leurs danses; les Amours volent en troupes folâtres; les Néréides se bercent sur les flots; partout des chœurs, des festins, toutes les joies de la vie. On s'ingéniait, en variant ces peintures, à en renouveler le charme, car le défunt, croyait-on, s'attachait à la poignée de cendres ramassée sur le bûcher; l'ombre, l'âme planait à l'entour et prenait part aux plaisirs qu'on lui ménageait. Elle se nourrissait des sacrifices et des libations, et jouissait des dons accumulés dans la tombe, meubles, vêtements, bijoux.

Cette persuasion était si forte, que d'avance les Romains paraient avec soin leur dernière demeure, l'entourant de jardins et de bosquets verdoyants¹. S'en

¹ Orelli, 4374, 4417, 4418, 4456, 4519, 4401, 4456. — Pétrone, *Satiricon*, LXXI. — De Rossi, *Bullettino*, 1863, p. 95. *Roma sol-*

assurer la possession exclusive faisait leur grand souci. La loi y pourvoyait en déclarant que, de tous les biens qui avaient appartenu au mort, le sépulcre seul pouvait demeurer sa propriété. De nombreuses inscriptions rappellent ce droit¹, déterminent la contenance du terrain², l'amende que paiera au fisc quiconque osera attenter à ce domaine immuable³. D'autres ajoutent des imprécations contre les violateurs de sépultures : « Qu'il encoure la colère des dieux ! Qu'il meure le dernier des siens⁴ ! » C'était trop peu d'être respecté dans la tombe ; on souhaitait d'y être visité. A ce dessein, les monuments funèbres étaient placés sur le bord des voies les plus fréquentées⁵, et l'épithaphe devenait un dialogue avec le passant : « Jeune homme, si pressé que tu sois, cette pierre te demande de la regarder et de lire ce qui est écrit : Ici gisent les os du poète Mar-

teranea, t. II, 2^e partie, p. 57. M. Allard a tiré de ces documents une vivante peinture des tombeaux romains (*Domaines funéraires païens et chrétiens*, Rouen, 1879).

¹ H. M. H. N. S. *Hoc monumentum hæredes non sequitur*, formule variée en de nombreuses inscriptions.

² Wilmanns, *Exempla inscriptionum latinarum*, t. II, p. 692 : MENSURÆ SEPULCRORUM.

³ Jahn, *Spec., Epigr.*, p. 28, n^o 29. — Orelli, 4427, 1175, 4431, etc.

⁴ « Quisquis Manes inquietaberit, habebit illas iratas. » *Inscript. Neapol.*, 3037. — « Qui violaverit, sive immutaverit, deos sentiat iratos. » Henzen, 7340. — « Quisquis hoc sustulerit aut læserit, ultimus suorum moriatur. » Orelli, 4790. Ailleurs, au lieu de menaces, nous trouvons une humble prière : « Hospes, ad hunc tumulum ne meias, ossa precantur tecla hominis; sed si gratus homo es, misce, bibe, da mihi. » Orelli, 4781.

⁵ « Titus Lollius Masculus gît ici sur le bord du chemin, afin que les passants puissent dire : Salut, Lollius. » Orelli, 4737. Toutes les voies qui sortaient de Rome, notamment les voies Appienne, Latine et Flaminienne, étaient ainsi bordées de tombeaux.

cus Pacuvius. Voilà ce que je voulais t'apprendre. Adieu¹. » « Mes amis, dit une autre inscription, que les dieux vous combent de biens. Vous aussi, voyageurs, qui ne passez pas devant Fabianus sans vous arrêter, que les dieux vous protègent à l'aller et au retour; et vous tous qui m'apportez des couronnes et des fleurs, puissiez-vous le faire pendant bien des années²! » Ce dernier souhait fait allusion aux fêtes qui, plusieurs fois l'an, ramenaient dans les cimetières la foule des visiteurs. Du 13 au 22 février, on célébrait les *parentalia*³, sacrifices terminés le dernier jour par un grand banquet; en mars, on y apportait des violettes; en mai, des roses; à l'automne, des fruits de la saison⁴. Vainement les stoïciens traitaient ce culte de superstition et déclaraient la tombe un mystère insondable⁵. Leur parole n'atteignait pas le peuple, qui continuait d'affluer aux solennités funèbres, de croire aux revenants⁶, de multiplier les charmes pour conjurer les esprits ou les

¹ Aulu-Gelle, *Noctes Atticæ*, I, 24.

² *Bulletin de l'Institut archéologique*, 1864, p. 154.

³ Marquardt, *Römische Staatsverwaltung*, B. III. S. 298 ff. — Guther, *De Jure Manium*, I, II, cap. XII, p. 128.

⁴ « Item XI Kalendas Apriles die violari... præsentibus dividerentur sportulæ vinu et pane... Item V Idus Maias die rosæ... » Wilmanns, *Exempla inscriptionum*, n° 320. Le *dies rosationis* est placé tantôt en mai : « XII Kalendas Junias » (Wilmanns, n° 313), tantôt en juin : « V K. Julias » (ibid., n° 95), tantôt en juillet (ibid., n° 308). Cf. n° 305, note 1^{re}.

⁵ Cicéron, *Tusculanarum* I, 24, 28. — Sénèque, *Epist.*, XXIV, 18. — Juvénal, II, 149. — Lucien, *Charon*, 22. Le satirique se contredit dans son traité *De Luctu*, 1-14.

⁶ Preller, *Römische Mythologie*, S. 499 : DIE LARVEN UND LEMUREN.

évoquer¹, en un mot, de témoigner en toute façon sa foi à la vie future.

Moins éclairés sur Dieu et l'éternité que leurs devanciers, les stoïciens ont-ils eu du moins sur la vie humaine, le devoir, le juste, l'honnête, des lumières nouvelles et supérieures? Certes, la morale leur doit plus que le dogme. Ils en ont discoursu éloquemment, et, ce qui vaut mieux, nombre d'entre eux ont joint l'exemple au précepte. Mais ni leur vertu ne surpasse celle des anciens Romains, ni leur doctrine ne s'élève au-dessus des leçons de la Grèce.

Pythagore avant eux² avait énoncé la maxime orgueilleusement répétée par les disciples du Portique : « Imitiez Dieu. Suivez Dieu³. » A prendre ces paroles au pied de la lettre, il semble que l'on entend un écho de nos saints livres : « Marchez devant moi et soyez parfait⁴. » « Soyez les imitateurs de Dieu, comme il convient à des fils bien-aimés⁵. » Trompeuse apparence! le dieu des stoïques n'est que le destin; le suivre, prendre modèle sur lui, se réduit à subir la loi fatale qui gouverne le monde, à suivre les inclinations de la nature, à vivre en conformité avec elle⁶. Platon avait

¹ Friedlander, *Mœurs romaines*, t. IV, p. 482-485. Dans chaque ville on trouvait une fosse profonde, le *mundus*, d'où trois fois l'an, disait-on, les morts sortaient pour converser avec les vivants.

² Boèce (*De Consolatione*, I, 4) prête cette maxime à Pythagore : Cicéron, à l'un des sept sages (*De Finibus*, 4).

³ Sénèque, *De Providentia*, v. *Epist.*, xcvi, cxxvi, etc.

⁴ Gen., xvii, 1.

⁵ Eph., v, 1.

⁶ Sénèque, *De Beneficiis*, iv, 7, 8. *De Ira*, II, 16. *De Providentia*, 5, etc.

conçu une plus haute idée de cette imitation; pour lui, c'était contempler le souverain bien, se dégager ainsi des souillures du monde, s'approcher de Dieu par la sainteté¹, l'aimer, car les platoniciens s'élevaient jusque-là². Plus tôt et plus éloquemment qu'Épictète, ils avaient prêché cette belle morale; ils appelaient le corps un fardeau, une prison, la vie présente une longue agonie, où le sage, rompant peu à peu les liens du corps, s'exerce à mourir³. Avant Sénèque, ils ont proclamé le danger des richesses et des plaisirs⁴, le penchant de l'homme à mal faire⁵. Comme lui, ils enseignent la nécessité d'un guide, d'un directeur de conscience; mieux que lui, ils montrent dans l'aveu du crime l'apaisement de l'âme et sa guérison⁶. « Être châtié quand on a fait le mal, écrivait Platon, est ce qu'il y a de plus heureux après l'innocence... Si l'on a commis quelque faute, il faut aller de soi-même au lieu où l'on recevra la correction convenable et s'empresser auprès du juge comme auprès du médecin, de peur que la maladie de l'injustice, venant à séjourner dans l'âme, n'y engendre une corruption secrète et ne la rende incurable⁷. » La pratique même de l'examen de conscience, dont on fait tant honneur aux sages du

¹ Platon, *Théétète*, p. 133. Traduction Cousin.

² S. Augustin, *De Civitate Dei*, VIII, 5 et 8.

³ Clément d'Alexandrie, *Stromata*, III, 3.

⁴ Origène, *Contra Celsum*, VI, 16.

⁵ Schneider, *Christliche Klänge*, S. 122 ff.

⁶ Plutarque, *Quomodo quis suos in virtute sentiat profectus*, XI. — Sénèque, *Epist.*, XI, XXV

⁷ Platon, *Gorgias*, XXXVI.

Portique, ne leur est pas particulière. Pythagore, qui la recommandait à ses disciples, la reçut des gymnosophistes de l'Inde ¹.

La seule gloire que les stoïciens de l'empire puissent revendiquer comme leur bien propre, c'est d'avoir introduit dans les classes élevées, dans le monde des jurisconsultes, et par ceux-ci dans les lois, des maximes d'humanité, d'égalité politique et sociale, auxquelles n'avaient songé ni les républicains de Rome ni les philosophes de la Grèce. Toutefois, ces idées, aussi généreuses que fécondes, ne venaient point d'eux. Un conquérant, noble entre tous, Alexandre, avait rêvé le premier un empire vaste comme le monde, où tous les hommes, égaux en droits, seraient liés par une communauté de devoirs et d'intérêts. « Il n'écoula point, dit Plutarque, son précepteur Aristote, qui lui conseillait de traiter les Grecs comme ses amis et sa famille, les barbares comme des animaux ou de vils instruments... Mais pensant qu'il était envoyé par la divinité pour être l'arbitre de tous et pour les unir, il réduisit par les armes ceux qu'il ne pouvait soumettre par la parole, et il forma de cent nations diverses un seul grand corps, en mêlant pour ainsi dire dans la coupe de l'amitié les coutumes, les mœurs, les mariages et les lois. Il voulut que tous regardassent le monde entier comme la patrie commune ². »

Alexandre mourut, et avec lui ses généreuses visions parurent évanouies. Mais à l'heure où il s'éteignait au

¹ Diogène de Laërce, l. VIII, cap. 1, 22. — Apulée, *Florid.*, 1.

² Plutarque, *De Alexandri fortuna aut virtute*, or. 1, 6.

fond de l'Orient, Zénon de Cypre assemblait des disciples sous un portique d'Athènes et fondait une école qui recueillit le dessein avorté du conquérant. Pour ce philosophe, la vraie loi étant la raison à laquelle tous les hommes participent, cette loi suprême, universelle, établit entre eux une égalité, une communauté de droits analogue aux liens du sang. Au même titre, tous sont citoyens, non d'une ville particulière, mais du monde, la cité générale. Cette patrie de tous les humains ne fut jamais chez les Grecs qu'une belle imagination; mais sous Auguste elle devint une réalité, car la Rome des Césars ne connut plus d'autres limites que celles de l'univers :

Romanæ spatium est urbis et orbis idem¹.

Grâce au génie guerrier de leur race, les stoïciens de l'empire trouvèrent donc réalisé le rêve du Portique. La cité universelle existait, ils travaillèrent à en polir les mœurs, à rendre les lois plus équitables et plus douces. Ce fut là leur honneur, qu'il y aurait injustice à méconnaître. Les faibles, méprisés, écrasés sans pitié par la législation, leur durent un peu de soulagement. Sans détruire l'organisation puissante de la famille, ils reconnurent au fils, à la femme, quelques droits, ils s'ingénièrent même à mitiger l'esclavage. Sur ce dernier point, leurs efforts méritent toute louange, car le code servile était atroce. L'homme, en perdant la liberté, devenait pour qui l'achetait une bête de somme.

¹ Ovide, *Fastorum*, l. II, 684.

N'étant plus une personne, mais une chose, ni justice ni magistrats pour lui. Il ne contractait pas mariage ; accouplé au gré du maître, il voyait cette union rompue, sa famille dispersée par le hasard des ventes ; ses petits, comme ceux de l'animal, accroissait au possesseur. A son maître, tout ce que l'esclave acquérait, tout ce qu'il était, corps et âme, jusqu'à sa pudeur, qu'on le forçait de prostituer, pour en tirer profit ¹.

Dès le règne d'Auguste, on sent que des influences plus humaines ont pénétré dans les conseils de l'empire. Une loi Pétronia défend de livrer l'esclave aux bêtes de l'amphithéâtre ². Sous Claude, s'il devient malade ou incurable, sa détresse est prise en pitié ; est-il jeté à la rue selon la coutume, par là même il recouvre sa liberté. Si on le tue pour s'en débarrasser, le meurtrier est poursuivi ³. « Il y a un juge, dit Sénèque, pour connaître des injustices des maîtres, pour réprimer leur cruauté, leur avarice, leur brutalité ⁴. » Ce juge est le préfet de Rome : la victime paraît devant lui, « non pour accuser ce qui ne peut être permis à un esclave, mais pour se plaindre avec retenue s'il a été trop cruellement battu, si on l'a fait souffrir de la faim ou si l'on a attenté à son honneur ⁵ ». Faibles adoucissements, sans doute, mais d'une importance capitale, parce qu'ils faisaient brèche au vieil axiome : « Une

¹ Voir *les Esclaves chrétiens* de P. Allard, liv. I, chap. IV et V.

² Dig., XLVIII, 8, 12, 12.

³ Suétone, *Claudius*, 25.

⁴ Sénèque, *De Beneficiis*, III, 22, 3.

⁵ Dig., I, 12, 1.

tête servile n'a pas de droits¹. » Leurs titres à l'humanité étaient reconnus : on leur en accorda plus tard à la justice.

Ce progrès épuisa la générosité des stoïciens. Nul n'osa suivre les traces du maître et montrer, comme Zénon², dans l'esclavage une violation du droit naturel; à plus forte raison nul ne songea à détruire une institution sur laquelle reposaient l'industrie, la culture des champs, en grande partie la vie sociale de Rome. On posa des limites au droit du maître, mais la loi d'asservissement subsista. Pour l'abolir, il a fallu non plus seulement l'idée d'égalité préconisée par les stoïciens, mais cette révélation que tous les hommes sont les fils d'un même Père, membres de l'homme-Dieu par le baptême; qu'à ces titres, leur dignité est trop haute, leur union trop étroite pour se plier à la servitude.

Une charité si noble, divine en sa source, faisait dé-

¹ Dig., IV, 5, 3.

² C'est au fondateur du Portique, en effet, que revient la gloire de ces revendications. Avant lui, les sages de la Grèce tenaient les esclaves capables d'honneur et de vertu, et recommandaient de les traiter avec douceur. Mais Zénon, le premier, transforma en doctrine ces vagues sentiments et flétrit la servitude au nom de la raison : « Il y a l'esclavage qui vient de la conquête, dit-il, et celui qui vient de l'achat; à l'un et à l'autre correspond le droit du maître. Or ce droit est mauvais. » Diogène de Laërce, VII, 1, n° 122. Sénèque et ses contemporains n'ont rien écrit de semblable. Il faut attendre le n° siècle pour retrouver une condamnation comparable à celle-ci, pour entendre déclarer que le premier asservissement d'un homme a été « un fait violent, inique, sans valeur aux yeux de la justice, et que de cette iniquité le droit n'a pu sortir ». Dion Chrysostome, *Disc.*, XIV et XV.

faut aux stoïciens. Il est facile de s'en convaincre en étudiant leurs essais de bienfaisance. Plus que tous les païens ils ont exalté la miséricorde, la fraternité. L'aumône, le soin des infirmes et des malheureux étaient une de leurs prédications favorites. « Aucune secte, dit Sénèque, n'est plus douce, plus bienveillante; aucune n'est plus animée de l'amour des hommes, plus attentive au bien commun; car elle a pour objet principal d'être utile et secourable à tous et à chacun en particulier ¹. » Comment de si belles paroles sont-elles demeurées sans fruit? Pourquoi ces sages de l'empire, riches, hommes d'État, disposant de la législation et du trésor, n'ont-ils rien créé de comparable aux œuvres chrétiennes? La cause en est dans la différence même des principes. Les disciples du Portique regardaient la bienfaisance comme un devoir dicté par la froide raison; ceux du Christ y mettaient leur cœur; or, de là seulement viennent les grandes pensées et les grands sacrifices.

Personne, au reste, ne sentait plus vivement que les stoïciens eux-mêmes la stérilité de leurs doctrines. Ils avaient beau prêcher d'exemple, soutenir leur vertu par la mort et l'exil, ils se voyaient réduits à n'être que le petit nombre, sans autorité ni influence. Le peuple, enveloppant dans un commun mépris toute la gent philosophique, encourageait ceux qui se moquaient d'eux. Perse nous montre la foule amassée autour d'un vieux centurion et applaudissant au persiflage du soudard : « En fait de philosophie, j'ai ce qu'il

¹ Sénèque, *De Clementia*, II, 5.

me faut. Je ne tiens pas à devenir un de ces Solons moroses, toujours la tête basse, l'œil fixé à terre, toujours grognant entre leurs dents et rageant en silence, ces gens qui, la lèvre en avant, ont toujours l'air d'y peser leurs mots, ruminant quelque radotage de vieux fou : *Que de rien ne naît rien. Que rien ne retourne au néant.* Et c'est là ce qui te rend blême; c'est là ce qui te coupe l'appétit ¹ ! » Des rires unanimes accueillaient cette boutade grossière.

Il est inutile d'ajouter que la populace n'entraît guère dans les écoles; on ne l'y voyait que les jours de pluie, pour trouver un abri, ou quand le relâche des spectacles la réduisait à de fades distractions ². Point de différence pour elle entre le philosophe et l'histrion, et il est certain que plusieurs méritaient ce discrédit par leurs vices, leurs désordres secrets, leur âpreté au gain ³. Dans les classes élevées, on discernait plus exactement les hypocrites des vrais sages, mais à ces derniers mêmes on reprochait d'être des songe-creux, et de perdre en rêveries le temps dû aux affaires publiques ⁴. Plus sévères encore étaient les politiques qui voyaient dans les stoïciens une secte dangereuse, pépinière d'ambitieux et de rebelles ⁵. Tacite lui-même, qui raconte tant de faits à leur louange, ne laisse pas de les tenir pour chimériques. Dans une sédition militaire, il prête un rôle ridicule à Musonius Rufus,

¹ Perse, *Satiræ*, III, 77-87.

² Sénèque, *Epist.*, XCV.

³ Id., XXIX.

⁴ Quintilien XI, 1, 35; XII, 2, 6, 7. — Tacite, *Historiæ*, IV, 5.

⁵ Tacite, *Annales*, XIV, 57.

un des plus illustres de ces philosophes. « Mêlé parmi les soldats, il allait dissertant sur les biens de la paix et les dangers de la guerre, et faisait la leçon à des disciples armés. Il fit rire les uns, fatigua le plus grand nombre; et il ne manquait pas de gens qui allaient courir sur lui et le fouler aux pieds, si lui-même, cédant aux avis des plus sensés et aux menaces des autres, n'eût laissé là sa morale intempestive ¹. »

Le stoïcien est peint au naturel dans cette scène de révolte; il s'y montre tel que l'empire romain l'a connu, noble d'âme, épris d'honnêteté, de fraternité universelle, ardent à répandre ses idées, mais échouant fatalement contre l'énervement de ses contemporains. Que de fois ce sentiment d'impuissance se trahit dans Sénèque et dans Marc Aurèle! Que de plaintes contre la faible nature, la tyrannie du mal qui asservit l'homme! La perfection qu'ils rêvent est hors d'atteinte pour le commun; eux-mêmes ont conscience des contradictions de leur doctrine ², du peu de force que donnent à l'âme l'orgueil et l'ostentation de la vertu. Membres de Dieu dans leurs théories, ils se sentent écrasés par cette divinité mensongère. La vie future leur apparaît incertaine et nuageuse, la présente pleine de dégoûts. Mécontents d'eux-mêmes et des autres, désespérant de l'humanité, la plupart s'abandonnent à la mélancolie, ne voient de paix que dans la mort.

¹ Tacite, *Historiæ*, III, 81.

² Plutarque a écrit sur ces contradictions tout un traité, *De Repugnantiis stoicis*.

Marc Aurèle la souhaitait pour ne pas rester « dans ces ténèbres et ces ordures », et il la recommandait comme remède aux hommes incapables de devenir sages. Le suicide pour l'école stoïcienne devint presque un précepte moral, l'acte, le témoignage des grandes âmes ¹.

On voit où aboutissaient les belles spéculations du Portique : au désespoir. Ce sont là les ombres de cette philosophie, lumineuse par tant de côtés. Elles nous la montrent, non telle que l'imaginent trop souvent les écrivains modernes, féconde à l'égal du christianisme, mais telle qu'on l'a regardée jusqu'à nos jours, n'enfantant de vertus que dans quelques cœurs d'élite, stérile dans le peuple et incapable de régénérer le monde ². Dieu, pour convaincre les stoïciens d'impuissance, ne s'est pas contenté de leur donner de vives clartés, de leur indiquer les remèdes de l'âme, il leur a révélé que l'important est de savoir les appliquer ³. Ils se consumèrent dans cette recherche; nous venons de montrer à quel point leurs efforts sont demeurés vains. « Personne, avoue Sénèque, n'a la force de se

¹ Sénèque, *Epist.*, LVIII, LXX, LXXVII. *De Providentia*, VI.

² « C'est une erreur profonde de croire que la philosophie était capable de renouveler le monde, et que le christianisme arrêta son essor; tout nous montre, au contraire, que le mouvement philosophique finissait au II^e siècle; il n'est pas probable qu'il ait rien produit de plus que ce que nous connaissons, et pour que l'humanité pût aller plus loin il fallait qu'elle reçût une impulsion nouvelle. » Boissier, *la Religion romaine*, t. II, p. 110.

³ « Les remèdes de l'âme ont été trouvés avant nous, il nous reste de chercher comment et quand les employer. » Sénèque, *Epist.*, LXIV, 8.

relever soi-même, si une main secourable ne l'aide ¹. »
Ce bras assez puissant pour soulever le monde étren-
gnait déjà la Judée et l'Orient; à son tour, Rome, gui-
dée par Pierre, allait s'y appuyer.

¹ Sénèque, *Epist.*, LII.

CHAPITRE DIX-HUITIÈME.

LE MINISTÈRE DE S. PIERRE, A ROME.

Le ministère de S. Pierre dans Rome reste à peu près inconnu. Notre dessein n'est donc point d'en donner un détail supposé, mais seulement de noter les circonstances dans lesquelles il se produisit, à quelles classes de la société il s'adressa, enfin quelles parties de la cité ont gardé trace du séjour de l'apôtre. De ces traits, vagues sans doute, mais non imaginaires, il sera possible de composer au moins l'esquisse du tableau que les sujets de l'empereur Claude eurent devant les yeux.

Aux premiers sabbats que Pierre passa dans Rome, on le vit prendre part au service religieux de sa nation, et prier avec la foule le Dieu de ses pères. Rien ne distinguait le nouveau venu, ni rang, ni science; aussi ne fut-il pas convié à parler dans les synagogues, comme l'étaient habituellement les étrangers de renom. Reconnu à son langage pour un grossier Galiléen¹, il ne reçut nul accueil des chefs d'Israël. Quand S. Paul parcourra les juiveries du monde romain, son titre de scribe et ses études lui ouvriront toutes les assemblées; S. Pierre ne trouva point ces facilités. Il lui fallut con-

¹ Mat., xxvi, 73.

quérir les âmes une à une, raconter la Bonne Nouvelle dans des entretiens familiers, gagner ceux qui l'écoutaient en prêchant d'exemple plus que de parole, en témoignant à tous « une bonté compatissante, une amitié de frère, une charité indulgente accompagnée de douceur et d'humilité¹ ». Cet amour du prochain tant recommandé par le Sauveur fut la force de sa prédication. On l'écouta, parce que n'excluant personne du salut il le promettait de préférence aux hommes du commun, à ceux que les philosophes rejetaient comme incapables de vérité; plus encore parce qu'il offrait à la pauvreté et à la souffrance des consolations inespérées. Rome, comme toutes les villes de plaisir, cachait sous une face riante un fond de tristesse; nulle part ne coulaient plus de larmes, car nulle part il n'y avait moins de pitié. Les misérables y devinrent les premières conquêtes de S. Pierre. Nous avons pour garant de ce fait le mépris que, dès les premiers temps, les philosophes témoignèrent à l'Église romaine. A les entendre, elle n'était qu'un ramas d'esclaves, de vils artisans et de vieilles femmes². Dédains outrés sans doute, mais attestant qu'à l'origine le grand nombre des croyants sortit du bas peuple. La formation aussi bien que la continuité de ce courant provint de causes faciles à saisir.

Si jamais classe d'hommes fut disposée par ses conditions d'existence à recevoir la Bonne Nouvelle, ce

¹ I Petr., III, 8.

² Tatién, *Adversus Græcos*, 33. — Minucius Félix, *Octavius*, 16. — Origène, *Contra Celsum*, 50.

furent les esclaves ; sans droits , sans défense , sans dignité , sans espoir que le repos de la tombe , ils apercevaient dans le royaume du Christ les biens que le monde leur refusait . Grande fut leur joie d'entendre que la vérité affranchit et que la seule servitude est celle du péché : « Quiconque est vaincu , disait Pierre , devient esclave de celui qui l'a vaincu ¹. » Qui était plus vaincu que leurs maîtres asservis à mille passions ? A la vue de si lourdes chaînes , l'esclave sentit les siennes s'alléger ; moins durs lui parurent le fouet et les tortures le jour où il sut que son âme échappait à toute indignité et que la souffrance ne faisait que l'ennoblir . C'était là l'enseignement de Pierre : « Serviteurs , soyez soumis à vos maîtres avec toute sorte de respect , non seulement à ceux qui sont bons et doux , mais aussi à ceux qui sont rudes et fâcheux , car c'est une grâce d'endurer , en vue de plaire à Dieu , des peines qu'on nous fait souffrir injustement . Quelle gloire y a-t-il si , souffletés pour avoir mal fait , vous l'endurez ; mais si , faisant le bien , vous souffrez et que vous l'enduriez , cela est digne de louange devant Dieu ; c'est à quoi vous avez été appelés , puisque le Christ aussi a souffert pour vous , afin que vous suiviez ses traces... Par ses meurtrissures et ses plaies vous avez été guéris ². » Non seulement guéris , mais régénérés et revêtus d'une dignité si haute , que jamais esclave n'avait rêvé pareille transformation . A Rome , le contraste saisissait d'autant plus que la loi servile était plus féroce .

¹ II Petr. , II , 19.

² I Id. , II , 18-24.

C'est à des « désespérés¹ », confondus avec l'animal, traités comme des corps sans âmes, que Pierre adressait ces étonnantes paroles : « Vous êtes une race élue, des prêtres rois; une nation sainte, un peuple que Dieu a fait sien pour que vous annonciez les grandeurs de celui qui vous a appelés des ténèbres à son admirable lumière². »

On comprend la surprise et l'émotion de ces infortunés, leur empressement autour de l'apôtre. Si Pierre ne tenait pas encore ce sublime langage qui est celui de ses derniers jours, en termes plus familiers il exposait la même doctrine, répandait les mêmes promesses, et sur l'heure les réalisait, car dès qu'un noyau de fidèles put former dans Rome une église, les esclaves y eurent les mêmes droits que leurs maîtres, mêmes biens, mêmes honneurs. Devenant égaux à eux par le baptême, leurs frères en Jésus-Christ, ils participaient aux cérémonies du culte, assistaient avec eux à la prédication et aux saints mystères. Dans le plus auguste de tous, l'eucharistie, le même pain rassemblait à une table commune hommes libres et esclaves. Si douce était la charité qui régnait à ces banquets, que le nom « d'amour, agape³, » leur fut donné, et que le respectueux embrassement, qui en marquait la fin, est appelé « le baiser d'amour » dans les lettres de S. Pierre⁴. L'esclave

¹ Plinè, *Historia naturalis*, XVIII, 7.

² I Petr., II, 9.

³ Kraus, *Real Encyklopädie der christlichen Alterthümer* : AGAPEN.

⁴ Ἀσπάσασθε ἀλλήλους ἐν φιλήματι ἀγάπης. I Petr., V, 14.

avait part à tous ces rites ; lui, que Rome païenne estimait indigne de religion, et repoussait des autels où sacrifiait son maître ¹, il se vit admis au plus intime du culte chrétien : sa gratitude répondit à de tels bienfaits. Elle fut constante, parce qu'il trouva dans l'Église, outre l'égalité religieuse, des frères qui ne l'oubliaient pas, le sacrifice achevé, qui le consolait tant qu'il demeurait sous le joug et lui prêtaient une aide précieuse au jour de la délivrance. La liberté, en effet, tant souhaitée par la classe servile, ne la mettait pas hors de misère ; l'affranchi sortant d'esclavage sans argent, sans crédit, ses premiers pas dans le monde étaient mal assurés. L'Église seule alors lui tendit la main. Beaucoup vinrent à elle cherchant un centre de vie, une protection pour le temps présent, qui, par surcroît, en reçurent les biens éternels.

Les causes qui attirèrent au christianisme les esclaves et les affranchis y amenèrent également le menu peuple, mercenaires et marchands. Cette classe de citoyens, pauvre, mais active, se reformait en dehors du monde servile qui avait absorbé d'abord l'industrie ². Dans ce monde besoigneux l'union et les mutuels secours étaient une nécessité pressante ; mais quel moyen d'en trouver à une époque où les hommes d'État ne

¹ Caton, *De Re rustica*, 143. — Minucius Felix, *Octavius*, 24. — Cicéron. *Oratio de haruspicum responsis*, 11, 12. — « Les esclaves n'ont pas de religion ou n'en ont que d'étrangères. » Tacite, *Annales*, xiv, 44.

² Voir, sur le développement de l'industrie privée au 1^{er} siècle et sur la multitude des professions, Friedlaender (*Mœurs romaines au temps d'Auguste*, t. III : *Supplément*, p 64-72).

visaient qu'à restreindre les associations¹? Le petit nombre de celles qu'Auguste avait épargnées ne suffit pas longtemps à la multitude des artisans libres². Leur seule ressource était de s'affilier à quelques collèges d'étrangers, aux Juifs particulièrement qui jouissaient de grands privilèges. Par le fait un certain nombre de petites gens, que désolait leur pauvreté solitaire, cherchèrent là un refuge et en reçurent quelque allègement. Mais nous savons à quel point les rabbis se défiaient des prosélytes³; soupçonnant toujours leurs intentions, ils ne leur ouvraient les portes qu'en tremblant et comme à regret. Aux pauvres surtout ils témoignaient peu d'empressement, car, soucieux de réserver les aumônes pour leurs frères indigents, ils répugnaient à secourir des hommes qui n'étaient ni de leur sang ni de leur foi. La crainte d'ailleurs de faire ombrage, en s'accroissant, aux politiques romains, portait Israël à se cantonner dans ses « ghettos ». Aussi, quand le bruit se répandit que de nouvelles synagogues se fondaient, où la charité était plus large, les pauvres s'y pressèrent : c'était leur propre domaine qui s'ouvrait devant eux, le royaume

¹ Sénatus-consultes et décrets impériaux proscrivant à l'envi les collèges illicites, ordonnent contre eux de terribles supplices, car le coupable assimilé au profanateur des temples peut être livré aux bêtes, décapité ou brûlé vif. (*Dig.*, XLVII, 22, 2.)

² Les corporations fondées librement sous la république étaient devenues au temps de César des foyers de sédition; presque toutes furent supprimées par le dictateur. Auguste, renouvelant cette proscription, ne toléra que les collèges autorisés par un sénatus-consulte. Dion, XXVIII, 13. — Suétone, *César*, 42. *Octavius*, 32. — Josèphe, *Antiquitates*, XIV, 10, 8. — *Digeste*, XLVIII, 4, 1.

³ Voir p. 64.

promis aux persécutés, à ceux qui souffrent et qui pleurent.

Aux lieux de réunion de ces confréries, aussi bien que dans les quartiers du petit négoce, le concours de la foule fournit occasion à Pierre de lier entretien avec nombre d'inconnus, et de leur annoncer la Bonne Nouvelle. Il fut d'autant mieux reçu qu'il arrivait de Judée. Nous avons montré comment les Israélites s'amassaient en certaines régions de la capitale; près d'eux, tout un peuple d'Orientaux s'était formé, Syriens, Égyptiens, habitants de l'extrême Asie; les uns amenés captifs à Rome, puis affranchis, les autres accourus d'eux-mêmes pour jouir de la Babylone d'Occident. Entre gens de même race, bien des traditions étaient communes, bien des ambitions aussi, mais une surtout qui tenait les cœurs en suspens : « Dans tout l'Orient, dit Suétone, c'était une antique et ferme croyance que l'empire du monde appartiendrait vers ce temps à un homme parti de Judée¹. » Pierre venait de ce pays, il annonçait un Sauveur : à ce double titre sa prédication devait trouver accueil.

Toutefois, ces étrangers ne furent pas seuls à lui prêter l'oreille, car les oracles sibyllins et les devins de Chaldée avaient éveillé de semblables espérances chez les païens d'Occident : plus d'un Romain, au fond de l'âme, attendait quelque parole de salut. Les femmes mieux encore éprouvaient ce sentiment; entraînées autant que l'homme par la corruption universelle, mais plus sensibles que lui à la honte du péché, elles cherchaient à

¹ Suétone, *Vespasianus*, iv. — Tacite, *Historiæ*, v, 13.

s'en laver. Aussi depuis longtemps déjà tournaient-elles les yeux vers l'Orient; le culte égyptien d'Isis leur promettait une purification entière, elles y couraient. Nulle ablution, nulle pénitence ne leur paraissait trop rude. Juvénal les montre faisant casser la glace pour se plonger trois fois le matin dans le Tibre, se traînant autour du Champ de Mars, tremblantes sur leurs genoux ensanglantés. « Si la blanche Io l'ordonne, elle ira jusqu'au bout de l'Égypte, elle en rapportera de l'eau puisée près de Méroé, et reviendra en asperger le temple d'Isis qui s'élève auprès de la vieille bergerie de Romulus¹. » Ces troupes de pénitentes comprenaient des femmes de tout rang, dames du grand monde, aussi bien qu'affranchies de mœurs légères. La Délie de Tibulle observe scrupuleusement les rites d'Isis; elle accomplit les ablutions prescrites, s'habille de lin et prie en agitant le sistre². Plus nombreuses encore que ces Isiaques étaient, nous l'avons vu³, les prosélytes de la religion juive, car le mosaïsme en attirait beaucoup par ses respects pour la femme.

Ces dispositions chez un grand nombre de païennes aident à concevoir leur affluence dans la primitive Église, tant raillée par les philosophes. Elles écoutèrent le Christ dès qu'il vint à elles, parce qu'il leur apportait ce que promettaient vainement l'Égypte et la Judée, et qu'il y ajoutait de nouveaux biens. Non content de reconnaître dans la femme la compagne de

¹ Juvénal, vi, 511.

² Tibulle, i, 3, 23-32.

³ Chapitre xiv, p. 312.

l'homme ¹, il la faisait son égale; d'un côté, il déclarait le mariage un acte saint; de l'autre, il exaltait les vierges, sans cesser de témoigner à la pécheresse une compassion sans borne. « Beaucoup de péchés lui sont pardonnés, parce qu'elle a beaucoup aimé ². » A cette parole la femme ne pouvait se méprendre; elle reconnut son Sauveur et crut en lui.

Les premières chrétiennes de Rome sortaient principalement des basses classes; bientôt néanmoins on compta parmi elles quelques patriciennes. Peu de temps après l'arrivée de Pierre, une matrone du plus haut rang, Pomponia Græcina, quitta le monde tout à coup, et, s'enveloppant de sombres vêtements, se retira dans l'intérieur de son palais. Ce fut vers l'an 43 qu'elle commença à mener ce genre de vie; Julie, fille de Drusus, venait d'être mise à mort, victime des intrigues de Messaline ³. On crut d'abord que Pomponia pleurerait son amie, mais les années s'écoulèrent sans changement : même éloignement des plaisirs, même sévérité de costume : « Elle vécut longtemps, dit Tacite, toujours dans la tristesse..., pendant quarante ans elle ne porta que des habits de deuil. » La singularité de cette existence finit par exciter des soupçons. Pomponia fut accusée de se livrer à des superstitions étrangères et remise au jugement de son mari. Celui-ci était le consulaire Plautius, un des vainqueurs de la Bretagne.

¹ Gen., II, 18.

² Luc., VII, 47.

³ Dion Cassius, LX, 18. — Tacite, *Annales*, XIII, 32, 43; XIV, 63. — Suétone, *Claudius*, 29.

Il instruisit le procès dans un conseil de famille selon l'antique usage, et déclara sa femme innocente. A partir de ce temps, on ne l'inquiéta plus pour l'austérité de sa vie, et sa constance « lui tourna à gloire¹ ».

Quelle initiation, quel culte se cachait sous ces dehors pénitents ? Qu'était Pomponia Græcina ? Une servante du Christ, selon toute apparence. Tacite, à la vérité, ne le dit pas expressément ; mais ce qu'il raconte donne l'idée d'une chrétienne plutôt que d'une prosélyte juive, et le mot « superstitions étrangères » servant ordinairement à désigner notre foi, appuie cette supposition. De récentes découvertes sont venues l'autoriser davantage, en établissant qu'un des premiers cimetières chrétiens, la crypte de Lucine, était la propriété de Pomponia Græcina². Dès 43, treize ans après la mort du Sauveur, trouver au nombre des fidèles une femme de l'aristocratie romaine est un fait d'autant plus digne de remarque que les hautes classes, les

¹ Tacite, *Annales*, XIII, 32.

² Cette conclusion est le fruit d'observations aussi ingénieuses que délicates. Le premier indice qui éveilla l'attention de M. de Rossi fut la découverte, dans la crypte de Lucine, d'épithaphes païennes avec les noms des *Pomponii Attici* et *Bassi*. Ces pierres sépulcrales, étant tombées dans les galeries souterraines par l'effondrement du sol qui les portait, avaient fourni la matière de plusieurs tombes chrétiennes. Le savant archéologue fut frappé d'une telle rencontre et conçut l'idée que l'inconnue à qui cette terre appartenait pouvait bien être la *Pomponia Græcina* de Tacite. Selon un usage fréquent, le titre de Lucine (l'Éclairée) eût été pris par elle en souvenir de l'illumination de son baptême (De Rossi, *Roma sotterranea*, t. I, p. 319). En 1864, ce n'était là qu'une conjecture hasardeuse, car elle n'avait pour appui que la présence dans la crypte d'inscriptions païennes de la *gens Pomponia*. Trois ans plus

politiques et les lettrés, n'auront encore longtemps après que mépris pour la foi du Christ.

Il ne reste pas d'autre trace que des personnes illustres ou de race noble aient fait partie des premiers chrétiens de Rome. Tout ce qu'a pu la pieuse crédulité des âges suivants a été de recueillir, dans une Épître de S. Paul, le nom de Pudens ¹, et de le rapporter au consul dont parle Martial en plusieurs de ses épigrammes ². Peu à peu les récits populaires grossirent la légende primitive; au vi^e siècle on racontait que Pierre, ayant converti le sénateur Pudens, logeait chez lui et y rassemblait les fidèles pour les saints mystères ³. La demeure de ce patricien, située sur le Viminal, était devenue ainsi le premier sanctuaire de Rome. Cette tradition, sans racine dans les premiers siècles de l'Église, n'a pas assez d'autorité pour être acceptée. Le seul fait vraisemblable qu'on en puisse dégager, c'est que Pierre, durant son premier séjour, habita le quartier du Viminal. Si vague que paraisse cette conclusion,

tard l'hypothèse devenait presque une certitude, M. de Rossi ayant lu au même lieu, sur une épitaphe chrétienne, le nom d'un *Pomponius Græcinus*. Comment n'y pas reconnaître quelque descendant de *Pomponia*, gagnée comme elle à la foi, et, par suite, quoi de plus vraisemblable que de voir dans cette matrone la chrétienne qui laissa au domaine funéraire de ses ancêtres son titre mystique de Lucine (De Rossi, *Roma sotterranea*, t. II, p. 232, 363. — Alard, *Rome souterraine*, p. 164-168. — Northcote and Brownlow, *Roma sotterranea* (1879), t. I, p. 81, 82, 277-281).

¹ II Tim., iv, 21.

² Martial, I, 32; IV, 29; V, 48; VI, 58; VII, 11, 97; VIII, 60; XI, 53.

³ *Martyrologium romanum*, *Baronii notationibus illustratum*, 16 maii. — Fiorentini, *Vetustius Occidentalis Ecclesiæ Martyrologium*, p. 697.

elle a son prix ; rapprochée en effet d'autres indices que les archéologues modernes ont recueillis , elle va nous permettre d'indiquer les diverses régions de Rome où l'apôtre séjourna , et par conséquent de suivre la marche de sa prédication.

Aux premiers jours , Pierre prit gîte dans l'une des ruelles où s'entassaient les Juifs du Transtévère et de la Porte Capène. Il put y être accueilli par quelques frères de sa foi , car le nom de Jésus avait devancé l'Évangile dans la capitale du monde. Entre les étrangers présents à Jérusalem lors de la descente du Saint-Esprit et qui reçurent le baptême , les Actes nomment en effet dès habitants de Rome ¹. Ces convertis n'avaient pu , à leur retour , oublier ni taire ce qu'ils venaient d'entendre , et chaque année ce témoignage fut renouvelé par les pèlerins qui se rendaient à la Pâque. S. Paul , dans l'Épître aux Romains , salue deux fidèles , Andronicus et Junie « qui sont considérables entre les apôtres et ont embrassé la foi du Christ avant lui ² » (avant l'an 37). Sans doute les chefs et les docteurs de la communauté prêtaient peu d'attention à une doctrine qui n'émanait pas d'un scribe illustre ; mais dans le bas peuple on parlait du Christ et de son royaume. Ce fut là que l'apôtre exerça son ministère jusqu'au jour où la Synagogue en prit ombrage et le contraignit de porter ailleurs son zèle ³.

La violence avec laquelle une partie des Juifs rejeta

¹ Act., II 10.

² Rom. , XVI, 7.

³ Id. , XI, 1-18.

ainsi la foi est attestée par S. Paul, dans sa lettre à l'Église de Rome. « A cause de leur incrédulité, dit-il, les branches naturelles ont été rompues de l'olivier franc ¹. » L'image dont se sert l'apôtre indique qu'il y eut un déchirement dans la colonie romaine; calmes, charitables l'un pour l'autre dans le cours ordinaire de la vie, les fils d'Israël se montraient d'un fanatisme redoutable dès que leur foi était en jeu; les passions s'enflammaient, des disputes on venait promptement aux cris, aux luttes sanglantes. Selon toute apparence, le séjour des quartiers juifs devint dangereux pour Pierre désigné comme le chef des schismatiques; il commença alors un exode dont certaines traditions locales nous permettent de suivre à peu près les traces.

Le premier endroit où il fit séjour est marqué sur l'Aventin par l'église de Sainte-Prisque. Au xv^e siècle, on lisait encore à la porte de ce sanctuaire l'inscription suivante : « C'est ici la maison d'Aquila et de Prisque, la vierge bienfaisante..... Ici, Pierre, tu donnais en nourriture le Verbe divin; souvent en ce lieu tu sacrifiais au Seigneur ². »

Ces deux fidèles, habitant sur l'Aventin ³, se trou-

¹ Rom., XI, 20. Τῆ ἀπιστίᾳ ἐξεκλάσθησαν.

² Hæc domus est Aquilæ, seu Priscæ, virginis almæ,
Quos..., Paule, tuo ore vehis Domino.
Hic Petre divini tribuebas fercula verbi,
Sæpius hocce loco sacrificans Domino.

DE ROSSI, *Bullettino*, 1867, mai et juin : LA CHAIRE
DE S. PIERRE, § VI.

³ Aquila et Prisque (ou Priscille) sont connus par les Actes (XVIII, 2, 25, 26) et les Épîtres de S. Paul (Rom., XVI, 3, 4. II Tim.

vaient hors des régions peuplées d'Israélites; leur demeure était hospitalière, leur cœur généreux jusqu'à exposer leurs biens et leur vie pour ceux qu'ils aimaient¹. Ils étaient dignes d'offrir asile à Pierre quand il quitta ses compatriotes pour évangéliser la Rome païenne².

Si l'église de Sainte-Prisque sur l'Aventin marque le premier pas de Pierre hors des « ghettos » romains, celle de Sainte-Pudentienne sur le Viminal indique sa seconde étape. L'apôtre, s'éloignant de plus en plus des bas quartiers, pénétrait dans les régions habitées par les patriciens, car la maison de Pudens se trouvait

rv, 19). Chassés de Rome par l'édit de Claude qui expulsa juifs et chrétiens, ils y revinrent ensemble et eurent dans leur demeure une église qui portait au moyen âge le nom d'Aquila et de Prisque et était désignée dès le iv^e siècle sous cette forme abrégée : *Titre de Sainte-Prisque*.

¹ Rom., xvi, 3, 4.

² Par eux, apparemment, l'apôtre pénétra dans la noble famille des Pudens. Les lettres apocryphes, mais fort anciennes de Pastor et de Timothée, nous apprennent, en effet, que Pudens eut une parente nommée Priscille, laquelle donna son nom à la catacombe de la *Via Salaria*, où ont été retrouvés les corps de Pudens et de ses deux filles Pudentienne et Praxède. Cette même hypogée contenait des sépulcres portant les noms d'Aquila et de Prisque. M. de Rossi identifie ces deux personnages avec ceux dont on vénère la demeure sur l'Aventin, et l'antiquité de la catacombe de Priscille rend cette assimilation plausible. Comment deux Juifs furent-ils ainsi enterrés dans un domaine funéraire de nobles romains? Vraisemblablement, à titre d'affranchis de Pudens. Les esclaves portaient souvent le nom des maîtres qui leur rendaient la liberté; Prisque la juive aura pris celui de la matrone Priscille et obtenu une place pour elle et sa famille dans la sépulture chrétienne de ses patrons. De Rossi, *Bullettino*, 1867, mai et juin : LA CHAIRE DE S. PIERRE, § VI.

dans un centre aristocratique, le « Vicus Patricius ». Que Pierre en ait fait le premier sanctuaire de Rome, c'est là, nous l'avons dit, une opinion peu sûre; toutefois les traditions qui montrent l'apôtre en cette partie de la ville témoignent au moins qu'il y demeura, qu'il réussit même, par l'entremise d'affranchis juifs, à introduire le christianisme dans quelques nobles familles, notamment dans celle de Pudens ¹.

Le dernier vestige d'un séjour de Pierre à Rome sous le règne de Claude est l'antique catacombe appelée cimetièrre Ostrien, et située entre les voies Salarienne et Nomentane. Les noms que donnent à cette nécropole les inscriptions et les martyrologes font entrevoir le ministère que l'apôtre y exerça. Ils ne le désignent pas seulement comme « le grand cimetièrre », le plus ancien de tous, celui où l'on vénérâit « la première chaire occupée par Pierre », ils l'appellent en-

¹ Ce fut apparemment le souvenir de ces relations qui donna lieu de regarder le trône de Pierre conservé au Vatican comme un don de ce patricien. A première vue, l'extérieur de la précieuse relique semblait justifier cette croyance. En effet, comme nous l'avons fait observer ailleurs, des ivoires la recouvrent, analogues à ceux dont on revêtait les chaises curules; le travail des ciselures n'est pas indigne des artistes contemporains des premiers Césars; de plus, l'usage des chaises à porteur s'introduisit sous Claude, et la chaire du Vatican est précisément un meuble de ce genre. Ces indices, recueillis par le cardinal Wiseman, parurent d'abord autoriser l'opinion que S. Pierre avait reçu de Pudens ce trône pontifical. Mais l'illusion s'évanouit le jour où M. de Rossi, examinant de près le monument, reconnut sous l'ivoire et les ornements, additions des âges postérieurs, la chaire primitive. Celle-ci n'était qu'un pauvre meuble en bois grossier : y voir la chaise curule d'un grand de Rome n'était plus possible. De Rossi, *Bullettino*, 1867, mai et juin : LA CHAIRE DE S. PIERRE, § III, IV et V.

core « le cimetière des eaux où Pierre baptisait ¹ ». Évidemment l'affluence des catéchumènes devenant considérable contraignit l'apôtre, après quelques années, de chercher hors de Rome des piscines plus vastes que celles dont il avait d'abord usé dans l'enceinte de la ville. Il les trouva près de la région de Pudens et de la basilique actuelle de Sainte-Agnès. Là, quelque riche païen, converti au Christ, possédait un de ces tombeaux de famille, vastes enclos renfermant des jardins et des parcs. Le domaine formait un bas fond, ancien marais desséché, qui recueillait assez d'eaux pluviales pour l'immersion des néophytes. Au VI^e siècle, on y voyait encore des cours d'eau et des étangs ² auxquels le nom de « marais de la chèvre », « *ad Capream* ³ », était donné.

¹ De Rossi, *Roma sotterranea*, I, p. 207. *Bullettino*, 1867, mai et juin. *Del luogo appellato ad Capream presso la via Nomentana*, Roma, 1884, p. 7-10.

² Ce fait est attesté par l'auteur des *Gesta Liberii*, ouvrage apocryphe du VI^e siècle. Coustant, *Epist. Rom. Rontif.*, p. LXXXVI, App., col. 87 et sq. — De Rossi, *Del luogo appellato ad Capream*, p. 12.

³ « In via Nomentana ad Caprea in cœmeterio majore, natalis sancti Emerentiani. » *Martyrologium Hieronymianum*, XVI Kal. Octobris. — Fiorentini (*Martyr. Vetust. Occid.*, p. 836, 837) accepte à tort la variante *ad Capua*; tous les manuscrits consultés par M. de Rossi portent *ad Caprea* ou *ad Capria*. L'endroit ainsi désigné est célèbre dans les lettres latines. « Il est un lieu, dit Ovide, que les anciens appelaient le marais de la Chèvre. Un jour que Romulus dictait des lois à son peuple, tout à coup le soleil disparut, des nuages rapides voilèrent la face du ciel; la pluie tomba par torrents, le tonnerre retentit, des éclairs sillonnèrent les airs, tout s'enfuit; cependant Romulus montait aux cieux sur le char de son père. » *Fastorum*, II, 490 et sq. Où trouver ce marais cé-

Mais ce n'était pas seulement la commodité de ces fontaines qui attachait l'apôtre au cimetière Ostrien; nul autre point de la ville n'eût offert à la foi nouvelle une pareille sécurité. Pierre s'y trouvait aux portes du camp prétorien, loin des quartiers juifs dont on n'avait plus à redouter les soulèvements. Ces avantages l'attirèrent, puis le retinrent à la nécropole, « où il baptisa »; nous en avons pour preuve la chaire apostolique placée dans ce lieu et vénérée par toute l'antiquité.

Du premier séjour de l'apôtre dans Rome, nous ne découvrons que ces vestiges à demi effacés; les faits de son ministère sont encore moins connus, car une seule tradition en est demeurée, celle de la lutte entre Pierre et Simon le Magicien. L'imposteur, effrayé mais non converti par les disciples du Seigneur ¹, s'était enfui de Judée jusqu'à Rome ². Il y renouvela ses prestiges avec tant de succès, qu'il passa pour un personnage divin et eut une statue que ses disciples adoraient ³.

lèbre? Tite-Live semble le placer dans le Champ de Mars : « Quum... concionem in *campo* ad capræ paludem haberet » (*Historiæ*, I, 16); mais un contemporain d'Auguste, Verrius Flaccus, parle plus exactement de champs qui l'entouraient : « Cupruli (Capralis) appellatur *ager*, qui vulgo ad capræ paludes dici solet. » (Festus, édit. Müller, p. 65. Cet auteur ne fait qu'abrégé l'œuvre de Flaccus.) C'est donc hors de la ville qu'il faut chercher ce lieu, et comme il est peu vraisemblable que Rome ait eu deux marais de la Chèvre, nous n'hésitons pas à identifier celui qu'illustra la mort de Romulus avec le cimetière marécageux de même nom que les martyrologes et les inscriptions chrétiennes nous montrent près de la voie Nomentane. Aux lieux où avait disparu le fondateur de la Rome païenne, Pierre enfantait au Christ la Rome chrétienne.

¹ Act., VIII, 18-24.

² Voir chapitre V, p. 106.

³ Voir l'Appendice, V.

« La venue de Pierre, dit Eusèbe, suffit à éteindre ce grand éclat ¹. »

A ce fait, que nous croyons historique, les légendes ont ajouté diverses circonstances peu vraisemblables, celle-ci entre autres, que le Samaritain s'éleva dans les airs en présence de Néron et de toute sa cour, mais qu'à la prière de l'apôtre il fut abandonné des démons qui le soutenaient, et tomba par terre où il se brisa. Les merveilles de ce récit sont trop suspectes pour être adoptées; mais si la défaite de Simon n'eut pas un tel retentissement, elle n'en fut pas moins profonde et subite. Eusèbe en donne la véritable idée : le bruit que menait l'imposteur s'éteignit tout à coup; son pouvoir fut paralysé, il tomba dans l'obscurité où s'agitaient tant de sectes religieuses et philosophiques. Pour accomplir ce changement, Pierre n'eut pas à frapper de grands coups devant l'empereur et le peuple assemblés. La grâce de Jésus était avec lui; les démons, le redoutant à l'égal du Sauveur, fuyaient à Rome comme jadis en Galilée; avec eux s'évanouirent les prestiges de leur suppôt. C'est par l'humilité que Pierre triompha, dans l'ombre qu'il commença sa prédication et forma l'Église de Rome.

¹ Eusèbe, *Historia ecclesiastica*, II, 15.

CHAPITRE DIX-NEUVIÈME.

SITUATION LÉGALE DES CHRÉTIENS.

Nous venons de montrer l'Église naissant dans Rome, aussi pauvre qu'obscur, et par cette humilité échappant d'abord aux regards des maîtres de l'empire. Il n'en faut pas conclure qu'elle les redoutât, et qu'à la manière de nos sociétés secrètes elle cherchât la sécurité dans le mystère. Au contraire, jusqu'à Néron, elle a pu se développer ouvertement en vertu d'une tolérance que Rome accordait à tous les cultes, et dont nous ne saurions mieux déterminer l'étendue qu'en rappelant la suite des faits qui la manifestent.

« Nos pères, dit Salluste, furent les plus religieux des hommes ¹. » Les Romains méritaient encore cet éloge, non seulement pour leur foi demeurée vive, mais pour leur respect de toute religion. Ils avaient conquis le monde sans jamais violer les divinités vaincues. Le premier soin du général qui assiégeait une ville était d'en évoquer les dieux tutélaires par une prière pleine de révérence : « Je te prie et te conjure, je te demande en grâce, grand dieu qui as pris cette ville et ce peuple sous ta garde, de désertir ses mai-

¹ « Majores nostri religiosissimi mortales. » Salluste, *Catilina*, 12.

sons, temples et lieux sacrés, de t'éloigner d'eux, d'inspirer à ce peuple et à cette ville la crainte, la terreur et l'oubli. Abandonne-les, viens à Rome chez moi et les miens..... Si tu m'écoutes, je fais vœu de t'élever des autels et de fonder des jeux en ton honneur ¹. »

De telles promesses n'étaient pas vaines. Au sac de Véies, les temples selon la coutume restant intacts, de jeunes hommes choisis dans toute l'armée se purifièrent avec soin, puis vêtus de robes blanches, ils pénétrèrent en suppliants dans le sanctuaire de la déesse, protectrice du lieu : « Junon, dirent-ils, veux-tu aller à Rome? » Un cri des assistants leur répondit, ils avaient vu la statue incliner la tête en signe d'assentiment. On la porta sur l'Aventin, où Camille lui consacra l'édifice promis avant le siège². A défaut de semblables translations, on laissait, dans les villes dépeuplées, quelques familles pour rendre honneur aux dieux ; mais cette mesure était fort rarement nécessaire.

Rome d'ordinaire cherchait à s'incorporer ses conquêtes, et pour mieux réussir elle veillait à n'y rien innover; loin donc d'imposer ses croyances, elle respectait celles des vaincus, souvent même jusqu'à les adopter. En Gaule on vénérât sur le même autel Apollon et Sirona³, Rosmerta et Mercure⁴. Quand les cul-

¹ Macrobe, *Saturnaliorum* lib. III, cap. IX. Macrobe lisait ces formules dans le *Traité des Rerum conditarum*, de Sammonicus Serenus, lequel déclarait les avoir tirées de l'ouvrage très ancien d'un certain Furius.

² Tite-Live, *Historiæ*, V, 22.

³ Orelli, 2407.

⁴ Id., 5909.

tes différaient trop pour admettre cette confusion d'hommages, les Romains prenaient part aux cérémonies religieuses du pays où ils se trouvaient. En Grèce ils se faisaient initier aux mystères d'Éleusis ¹, en Asie à ceux de Samothrace; sur les bords du Nil ils offraient des vœux aux divinités de l'Égypte ². Les plus crédules allaient, comme Apulée, de sanctuaire en sanctuaire pour ne négliger aucune source de grâces ³.

Ce n'était pas seulement pour les provinces que Rome usait de cette tolérance; dans ses murs, elle laissait aux cultes, même les plus singuliers, une liberté peu restreinte. Les étrangers qu'elle attirait eurent pleine licence d'apporter des dieux et de les honorer à leur guise. Aussi bientôt tous eurent leurs temples, leurs cérémonies, qui des sanctuaires débordèrent à l'extérieur. De longues processions défilaient dans les rues : ici les dévots d'Isis, vêtus de lin, la tête rasée, promenaient solennellement ses statues ⁴; ailleurs les prêtres de Cybèle et de Bellone exécutaient en public leurs sanglantes flagellations ⁵.

De telles scènes remuaient les âmes avides de piété, qui abandonnaient les froides pratiques du culte national, pour se tourner à ces dévotions de l'Orient. Dans les quartiers populaires surtout, le flot montait chaque

¹ Lobeck, *Aglaoph.*, p. 37.

² Friedlaender, *Mœurs romaines*, t. II, p. 447, et le supplément au tome II dans le tome IV, p. 50. — Letronne, *Inscript. de l'Égypte*, I, p. 241.

³ Apulée, *Florida*, I, 1.

⁴ Marquardt, *Römische Staatsverwaltung*, B. I, S. 79, 80.

⁵ Id., S. 74, 334, 353-358.

jour et menaçait les dieux de Rome : grave danger, contre lequel les politiques, par scrupule religieux autant que par prudence, évitèrent d'employer la force. Laissant de côté l'ancien édit qui défendait de consacrer aucun dieu sans l'approbation du sénat¹, ils se contentèrent d'attribuer à un collège de prêtres, les *Quindécemvirs*, le droit de surveiller les cultes étrangers et d'en nommer les ministres². C'était le moyen d'y introduire quelque retenue ; à plusieurs même on imposa un rite romain : les formules de prières, les cérémonies, les manifestations de joie et de douleur étaient réglées par avance et minutieusement observées³.

Mais ces précautions ne suffirent pas toujours à prévenir les abus, et quelle que fût la répugnance des Romains à frapper une religion, maintes fois sous la république il fallut sévir. Cent quatre-vingt-sept ans avant notre ère, le consul Postumius dénonça, dans les bacchanales importées de Grèce, un tel mélange de crimes et d'obscénités, que le sénat ordonna de rechercher les coupables⁴. On en découvrit 7,000, pour qui la répression, comme toujours à Rome, fut impitoyable. La moitié des hommes tomba sous la hache,

¹ Tertullien, *Apolog.*, v.

² Marquardt, *Römische Staatsverwaltung*, B. III, S. 368, 381. — *Inscriptiones regni Neapolitani*, 2558.

³ Orelli, 2314, 2315. — Cicéron, *De Legibus*, II, 15,

⁴ Initiés à ces mystères avant leur vingtième année, ils tenaient pour dogme que toute action est indifférente, par conséquent tout crime licite ; dans leurs réunions, qui avaient lieu cinq fois le mois, ils se livraient entre eux aux plus monstrueux excès. « De cette sentine impure, dit Tite-Live, sortaient les faux témoignages, les fausses signatures, les testaments supposés, les dénonciations ca-

tandis que les femmes, jugées par leurs proches, étaient exécutées à l'intérieur des maisons. Quelque vigueur que déployât le sénat en cette circonstance, il ne laissa pas de s'y montrer timoré à l'ordinaire. Au lieu d'une interdiction rigoureuse, défense fut faite seulement de célébrer les fêtes de Bacchus à plus de cinq personnes, et sans l'autorisation du préteur. Postumius, exhortant les pères conscrits à sévir, avait justifié d'avance leur modération : « Toutes les fois, disait-il, que la religion sert de prétexte à un crime, nous redoutons, en punissant le coupable, de commettre une impiété ¹. »

De pareils scrupules eurent plus de part encore aux mesures prises contre le culte d'Isis. Les prêtres égyptiens s'étaient enhardis jusqu'à dresser la statue de cette divinité dans le Capitole, la demeure même de Jupiter. Un sénatus-consulte enjoignit de les en chasser; mais on va voir quelle fut la suite de ce décret. L'année 58 avant notre ère, les consuls Pison et Gabinius accomplirent pour la première fois l'ordre du sénat²; dès 53, Calvinus et Messala durent procéder à une exécution semblable³. Trois ans plus tard, le sanctuaire d'Isis était debout et, aucun ouvrier ne consen-

lomieuses, le meurtre et l'empoisonnement. Ceux qui refusaient l'initiation ou l'infamie étaient précipités par une machine dans de sombres caveaux. Des hurlements sauvages, le bruit des tambours et des cymbales étouffaient les cris des victimes égorgées ou déshonorées. » Tite-Live, xxxix, 8, 18.

¹ Tite-Live, xxxix, 16.

² Tertullien, *Apolog.*, vi. *Ad Nation.*, 1, 10. — Arnobe, ii, 73.

³ Pauly, *Real Encyclopadie* : Isis, t. IV, p. 290.

tant à le violer, il fallut que le consul Emilius prit lui-même la hache pour en briser les portes ¹.

Cette superstition opiniâtre du peuple ne contribua pas moins que les hésitations des patriciens à maintenir la liberté des cultes étrangers. Dans le désordre des derniers temps de la république, la tolérance alla si loin, que les triumvirs, avides de popularité, dédièrent eux-mêmes un autel à Isis et à Sérapis ². C'était là une complaisance scandaleuse qu'Auguste s'empressa de répudier, en revenant aux traditions de la vieille Rome. Respectueux pour les religions des peuples qui formaient son empire, il les admettait, les favorisait même, tant qu'elles ne sortaient pas de leur propre territoire; mais à Rome il ne leur témoignait que méfiance, surveillant leurs progrès, et interdisant les cérémonies extérieures; il alla, dans une circonstance, jusqu'à détruire plusieurs temples ³. Tibère et Claude suivirent la même voie. Sous les premiers Césars, la législation religieuse se distingue donc par ces deux traits : liberté entière laissée aux provinces de pratiquer leur culte; à Rome, pareille licence accordée aux étrangers, pourvu qu'ils se tiennent en repos sans chercher à faire des prosélytes. La préoccupation des politiques est moins de défendre les anciens dieux que de maintenir l'ordre. Ce qu'ils redoutent par-dessus tout, « c'est que l'introduction de divinités nouvelles ne donne naissance à des réunions secrètes, à des en-

¹ Valère Maxime, I, 3, 3.

² Dion Cassius, XL, 47.

³ Suétone, *Augustus*, 93. — Dion Cassius, LIV, 6.

tentes et à des complots, choses dangereuses pour le pouvoir d'un seul¹ ». Aussi toutes les fois que les empereurs s'attaquent à un culte, ce n'est pas la religion qu'ils ont en vue, mais les rassemblements dont elle est le prétexte. Ils n'exigent pas des affiliés l'abjuration, ils leur défendent de se réunir pour professer leur foi, et en cas d'obstination les bannissent.

A l'égard de ces associations, les magistrats de l'empire se trouvaient armés par les lois, notamment par le sénatus-consulte des Bacchanales, dont nous rappellerons les principales dispositions : obligation d'obtenir l'autorisation du préteur urbain et du sénat, limitation du nombre des membres, défense de former une caisse commune, et d'établir un sacerdoce permanent². Auguste s'appuya sur cette législation pour supprimer les sociétés dont la turbulence l'inquiétait, et pour interdire la création de nouveaux collèges³; ses premiers successeurs ne poursuivirent pas moins sévèrement les confréries. Les Césars étaient donc trop opposés aux associations pour que les chrétiens songeassent à se constituer en collèges religieux, comme l'avaient fait sous la république nombre d'étrangers. A quoi bon d'ailleurs solliciter ce droit, l'obtenir à grand'peine, quand il leur suffisait pour vivre en sécurité de ne se point distinguer des Israélites? Nous avons exposé, en étudiant la condition de ceux-ci dans

¹ Dion Cassius, LII, 36.

² Tite-Live, XXXIX, 8-18. — *Corpus inscriptionum latinarum*, I, p. 43-44.

³ Suétone, *Augustus*, 32.

l'empire, comment le christianisme s'implanta à l'ombre de la Synagogue. Les premiers fidèles de Rome, étant comme ceux de Jérusalem Juifs d'origine, demeurèrent d'abord confondus avec leurs frères obstinés à la Loi, jusqu'au jour où l'hostilité de ces derniers rendit la séparation nécessaire. Cette scission n'empêcha pas les chrétiens de conserver la plupart de leurs pratiques accoutumées. A la réserve de quelques rites particuliers, les églises qui se rassemblaient dans les maisons de Prisque et des autres Israélites baptisés, ne différaient pas en apparence des synagogues strictement mosaïques. Elles jouirent par suite des prérogatives de leur nation et partagèrent sa fortune¹. Les Hébreux d'extraction n'étaient pas seuls à profiter de ces privilèges, les païens qui fréquentaient les synagogues y par-

¹ Lorsque Claude, fatigué du tumulte que causaient dans les « ghettos » romains les progrès du christianisme, voulut y mettre la paix, il ne trouva rien de mieux que de bannir tout Israël, juifs et chrétiens (Suétone, *Claudius*, 25). Dans le reste de l'empire, les magistrats suivirent cet exemple, refusant de prononcer entre les disciples de Moïse et ceux du Christ. Gallion, proconsul d'Achaïe, répond aux Juifs qui lui amènent S. Paul : « S'il était question de quelque injustice ou de quelque mauvaise action, je me croirais obligé de vous entendre avec patience; mais s'il ne s'agit que de contestations de doctrine, de mots et de votre loi. démêlez vos différends comme vous l'entendrez, je ne veux point m'en rendre juge » (Act., xviii, 14, 15). En Palestine, Lysias, Félix, Festus parlent et agissent de même (Act., xxiii, 29; xxiv, 22-25; xxv, 18-21). Partout où S. Paul est maltraité, à Antioche de Pisidie, à Iconium, à Philippes, à Thessalonique, à Bérée, à Ephèse, les persécuteurs sont des magistrats municipaux (Act., xiii, 50; xiv, 5; xvi, 20-23; xvii, 6, 13; xix, 23-40). Rome n'intervient jamais; elle ne connaît que les sénatus-consultes et les décrets qui accordent aux Juifs pleine liberté de leur culte.

icipaient également. Les églises chrétiennes de Rome, tant que la pluralité y fut juive, offrirent donc aux néophytes venant de la gentilité la même sûreté que les sanctuaires d'Israël.

Cette tolérance s'étendit aux réunions composées presque entièrement de païens convertis. Quel que fût en effet le désaccord de l'Église et de la Synagogue, les magistrats de Rome avaient vu l'une naître de l'autre, et pour n'avoir pas à sévir contre un culte étranger, ils continuaient à les regarder comme deux branches d'un même tronc. A la vérité, une telle confusion, supportée impatiemment par les Juifs, n'existait qu'aux yeux du pouvoir romain. Le peuple, lui, distinguait sans peine les fidèles, qu'il appelait « chrétiens ¹ », et dont il tenait le culte « une superstition exécrationnelle ² ». Aussi quand Néron chercha qui accuser de l'incendie de Rome, il n'eut qu'à étendre la main sur « la grande multitude ³ » dont parle Tacite, haïe de la populace et repoussée des Juifs. L'Église, soudainement privée des garanties qui lui avaient permis de vivre, fut pendant quelques années ⁴ à la merci de toutes les violences. Mais les supplices imaginés contre elle avaient été si odieux, qu'ils tournèrent en compassion la haine universelle. « On en eut pitié, parce qu'ils étaient sacrifiés,

¹ « Quos per flagitia invisos, vulgus Christianos adpellabat. » Tacite, *Annales*, xv, 44.

² « Exitiabilis superstitio. » Id.

³ « Igitur primo conrepti, qui fatebantur, deinde, indicio eorum, multitudo ingens, haud perinde in crimine incendii, quam odio humani generis, convicti sunt. » Id.

⁴ De 64 à la mort de Néron, 11 juin 68.

non à l'utilité publique, mais à la cruauté d'un seul¹. » Ce mouvement des esprits entraîna les magistrats qui peu à peu revinrent à leur tolérance habituelle.

Deux faits donnent crédit à cette hypothèse et permettent de penser que les complaisances des politiques romains reprirent cours après la mort de Néron. Au rapport de Sulpice Sévère, Titus assiégeant Jérusalem (70) décida avec ses officiers de raser le temple « afin de détruire à la fois la religion des Juifs et celle des chrétiens, toutes deux bien que contraires ayant une commune source². » Vingt ans plus tard Domitien, pour remplir le trésor épuisé, exigea des chrétiens la taxe que payait depuis l'an 70 toute communauté israélite³. Le décret impérial désignant les fidèles par ces mots : « ceux qui vivent à la juive⁴ », laisse entendre qu'ils jouissaient des privilèges d'Israël, et que c'était à ce titre qu'on leur imposait aussi les mêmes charges. Il semble donc établi qu'au premier siècle la sécurité des chrétiens eut pour unique, mais ferme assise, la

¹ « Quanquam adversus sontes et novissima exempla meritos, miseratio oriebatur, tanquam non utilitate publica, sed in sævitiam unius, absumerentur. » Tacite, *Annales*, xv, 44.

² « Fertur Titus adhibito consilio prius deliberasse... ..at contra alii et Titus ipse evertendum templum in primis censebant, quo plenius Judæorum et christianorum religio tolleretur; quippe has religiones, licet contrarias sibi, iisdem auctoribus profectas : christianos ex Judæis extitisse; radice sublata, stirpem facile perituram. » Sulpice Sévère, *Chron.*, II, 30. Cet auteur reproduit ici un passage perdu de Tacite.

³ Josèphe, *Bellum Judaicum*, VII, 6.

⁴ « Præter cæteros judaicus fiscus acerbissime actus est; ad quem deferebantur qui vel improfessi judaicam viverent vitam, vel, dissimulata origine, imposita genti tributa non pependissent. » Suétone, *Domit.*, 12

tolérance des magistrats persistant à ne voir en eux qu'une secte d'Israélites.

La prompte conversion de quelques patriciens, secondant ces dispositions des hommes d'État, contribua à garantir l'Église de la malveillance populaire. Dans les demeures de ces grands, vastes comme un quartier de ville¹, des centaines de clients défilaient chaque matin pour saluer le maître². Si nombreux étaient les visiteurs qu'un esclave, le nomenclateur³, avait charge de les annoncer, et que souvent sa mémoire y défailant, il leur donnait des noms d'emprunt⁴. Aux heures de repas, même foule; car les riches tiraient gloire d'une large hospitalité, et leurs salles contenaient parfois jusqu'à trente tables somptueusement servies⁵. On conçoit toutes les facilités que cette affluence donna aux chrétiens. Le peuple, accoutumé à la multitude qui assiégeait les portes des patriciens, n'en distingua point les troupes de fidèles qui se réunissaient chez quelques frères.

Plus propices encore à leurs assemblées étaient les domaines funéraires que les nobles familles possédaient autour de Rome. Les lieux de sépulture renfermaient,

¹ « Domos in urbium modum exædificatas. » Salluste, *Catilina*, 12.

Urbis opus domus una fuit : spatiumque tenebat
Quo brevius muris oppida multa tenent.

OVIDE, *Fastor.*, VI, 641-642.

² Marquardt, *Handbuch der Romischen Alterthümer : Das Privat Leben*, t. I, p. 200-208.

³ Pauly, *Real Encyclopædie* : NOMENCLATOR.

⁴ Sénèque, *De Benef.*, I, 3. — Macrobe, *Saturn.*, II, 4.

⁵ Plutarque, *Quæst. Conviv.*, v, 5, 9.

outre les tombes, des édifices nombreux : logements de gardiens ¹, salles pour les festins et les sacrifices ², celliers, puits ³, portiques; à l'entour des jardins, de fraîches avenues, des vergers et des vignes ⁴. On visitait ces demeures funèbres, non seulement aux fêtes des morts ⁵, mais pour de fréquents anniversaires, car peu de riches mouraient sans disposer dans leur testament qu'à certains jours des libations et des offrandes seraient faites sur leur tombe. Des distributions de vivres ou d'argent promises à tout assistant assuraient chaque fois grand concours ⁶. Par suite, nul ne s'étonna de voir les fidèles affluer aux sépultures de quelques patriciens; même, là plus qu'ailleurs on respecta leur culte, car les tombeaux déclarés par la loi sacrés et inviolables

¹ « Ceterum erit mihi curæ, ut testamento caveam, ne mortuus injuriam accipiam; præponam enim unum ex libertis sepulcro meo custodiæ causa. » Pétrone, *Satyr.*, 71. — Orelli, 4366, 4367, 4353, 4368, 4369, 4371.

² Orelli, 4433. — Marini, *Atti e monumenti de' fratelli Arvali*, II, p. 616.

³ Wilmanns, *Exempla inscriptionum latinarum* : « Huic monumento cedit hortus in quo tricliæ, viniola, puteum, ædiculæ....., » 240. « Taberna cum ædificio et cisterna... » Marini, *Atti*, I, p. 12.

⁴ « Hortus cinctus maceria. » Orelli, 4373. « Agellus. » Id., 4561. « Hortos cum ædificio huic sepulturæ junctos vivos donavit, ut ex reddito eorum largius rosæ et escæ patrono suo et quandoque sibi ponerentur. » Id., 4418. « Omne genus etiam pomorum volo sint circa cineres meos et vinearum largiter. » Pétrone, *Satyr.*, 71.

Hoc nemus æterno cinerum sacravit honori
Fœnius et culti jugera pulchra soli.

MARTIAL, I, 116.

⁵ Voir sur ces fêtes des morts le chapitre XVII, p. 390.

⁶ Voir P. Allard, *Histoire des Persécutions pendant la première moitié du troisième siècle*. Appendice A.

échappaient facilement aux prescriptions des édits religieux ¹. Depuis longtemps, Juifs, Syriens, adorateurs d'Isis ou de Mithra, possédant aussi des cimetières, y sacrifiaient à leur guise. Que pouvaient, dans cette diversité de rites et de biens propres, les pontifes chargés de la surveillance, sinon fermer les yeux jusqu'au jour où des abus les obligeaient à intervenir?

Toutefois, si précieuses que fussent de telles franchises, une nécessité plus pressante que la liberté amena promptement l'Église à fréquenter les domaines funéraires, ce fut le souci d'enterrer décemment ceux de ses membres qui s'endormaient dans la foi. Porter des gentils aux cimetières juifs n'était plus possible quand on eut rompu avec la Synagogue; les déposer dans un des « colombaires ² » où s'accumulaient les urnes couvertes d'emblèmes idolâtres n'allait pas sans irrévérence, car le corps du chrétien, consacré par le baptême, uni par l'eucharistie au sang d'un Dieu, était devenu une relique vénérable. C'était d'ailleurs en Orient une coutume invétérée, non seulement de ne pas hâter, mais encore de retarder autant que possible la dissolution des restes humains : cette tradition chère aux Juifs s'accordant avec les principes chrétiens, l'Église, à l'encontre des mœurs romaines, continua de rendre aux morts les honneurs de la sépulture. Ainsi s'établirent les

¹ Voir P. Allard, *Histoire des Persécutions pendant la première moitié du troisième siècle*. Appendice v.

² Les Romains appelaient ainsi les sépulcres édifiés pour y déposer les membres d'une famille ou d'une confrérie. Le nom de « columbarium », pigeonnier, vient des niches en forme de trous à pigeon dans lesquelles on plaçait les urnes funéraires.

cimetières ¹, véritables « lieux de repos » où les frères sommeillent l'un près de l'autre, en attendant le réveil suprême.

Bien que pleine liberté fût laissée de se faire inhumer à part ², la charité inspirait d'ordinaire le désir de rester uni dans la mort comme on l'avait été durant la vie. De riches citoyens de Rome paraissent dès l'origine avoir reçu les frères pauvres dans leurs domaines funéraires : le cimetière Ostrien, où nous avons montré le premier siège de Pierre, appartenait à quelque néophyte opulent; celui de Lucine fut créé dans un terrain mortuaire de la famille Pomponia; la catacombe de Priscille dans un fonds du sénateur Pudens. Sur la voie Ardéatine, une fille des Flaviens, Domitille, consacra bientôt au Christ le cimetière qui porte son nom, et y recueillera l'esclave Ampliatus, celui-là apparemment dont parle S. Paul ³, et Pétronille, descendante du T. Flavius Petro, qui fut la souche des Flaviens ⁴.

Sans déterminer le temps où ces nécropoles passèrent aux mains de l'Église, l'archéologie tient pour avéré que, dès le premier siècle, elles servaient aux assemblées chrétiennes. Il nous suffira d'en parcourir une, pour comprendre avec quelle facilité les fidèles y

¹ Originellement « cimetière, cæmeterium » : κοιμητήριον, lieu de sommeil, de κοιμάω, dormir.

² « Nous nous sommes retirés à l'écart, » disent sur leur épitaphe deux époux chrétiens, « nous avons placé ce sarcophage dans nos jardins. » Gruter, 1059, 6.

³ Rom., xvi, 8.

⁴ Paul Allard, *Rome souterraine*, p. 54. Supplément, p. 605-612, et le *Cubiculum d'Ampliatus* dans les *Lettres chrétiennes*, t. IV, p. 416.

trouvèrent asile. Les païens n'y pouvaient découvrir rien d'insolite, rien qui les distinguât des mausolées qu'édifiaient de tous côtés les nobles romains. Plus tard les catacombes afin de s'agrandir s'enfonceront sous terre; mais, au début, l'édifice sépulcral et ses dépendances s'élèvent à fleur de sol. Le monument de Lucine borde la voie Appienne; celui de Domitille la voie Ardéatine. Dans ce dernier, l'inscription de la porte indiquait le nom du possesseur, et le vestibule était exposé aux regards; le curieux y pénétrait, sans trouver aucun objet d'étonnement : aux voûtes les mêmes peintures que dans les sépulcres païens, des scènes de vengeance, des pampres légèrement dessinés, entre lesquels voltigent des oiseaux et des génies. Ces fresques disputent de grâce avec celles de Pompéi; les artistes chrétiens ne créaient encore rien d'original, ils se bornaient à reproduire les arabesques qui paraient les demeures des patriciens : on en bannissait seulement ce qui était idolâtre ou immoral. Rien non plus, dans les épitaphes de ces premières tombes, ne diffère essentiellement des inscriptions profanes. Le style lapidaire, les formules compatibles avec les doctrines du christianisme sont conservées; beaucoup d'ornements restent semblables, palmes, couronnes, empreintes de pas, figures d'animaux. Il fallait quelque attention pour reconnaître dans les souhaits « de paix, de rafraîchissement, de vie en Dieu », les indices d'une foi nouvelle ¹.

¹ Martigny, *Dictionnaire des antiquités chrétiennes* : INSCRIPTIONS.

Les rites chrétiens également, bien qu'empruntés à la Synagogue, avaient avec les observances des fêtes funéraires certaines ressemblances, grâce auxquelles d'abord on ne les distingua point. Le banquet eucharistique était l'âme du nouveau culte ; or précisément les repas communs jouaient un rôle considérable dans les anniversaires célébrés par les païens¹. L'importance que ces cérémonies donnaient aux salles de festins fournit à l'Église la facilité de ménager dans ses nécropoles de vastes lieux d'assemblée. Elle en fit des sanctuaires, où elle prit soin d'innover le moins possible. Un exemple suffira à montrer jusqu'où allait sa prudence. Les monuments funéraires contenaient habituellement un tableau des repas célébrés aux anniversaires de naissance des donateurs, et ces fêtes étaient toutes également désignées par une formule analogue à celle-ci :

Le VIII avant les Ides de Mars : jour natal de Cæsennus... père.

Le XIII avant les Kalendes de Septembre : jour natal de Cæsennus Silvain frère.

Le XIX avant les Kalendes de Janvier : jour natal de Cæsennus Rufus, patron du municipe².

Ces termes consacrés ne blessant pas la foi, l'Église les

¹ Un des collèges funéraires qui se multiplièrent librement au II^e siècle, prend ce titre où se trahit le principal objet de la réunion : « La société des gens qui dînent ensemble. » « Convictorum qui uno epulo vesci solent. » Orelli, 4073.

² VIII Id. Mar. natali Cæsenni.. patris.

XIII k. sept. na[t. Cæse]nni Silvani fratris.

XIX k. Jan. n[at. Cæs]enni Rufi patr(oni) muni[cipii].

WILMANNs patr[oni], *Exempla inscriptionum*, 319.

adopta pour son calendrier de fêtes ¹. Le seul changement fut que pour elle le « jour natal » (*natalis dies*) devint non plus l'anniversaire de la naissance, mais celui de la mort, car à ce dernier moment commence la vraie vie du chrétien, l'éternité au sein de Dieu.

Soit donc qu'elle gardât l'aspect du judaïsme, soit qu'elle s'en dépouillât, l'Église trouvait à Rome une égale sécurité. Jusqu'en 64, conservant cette situation, elle demeura libre de s'étendre, et jouit de la protection accordée à tous les sujets de l'empire. Précieuse défense que le ciel ménageait pour garantir son berceau des Juifs acharnés à la perdre. Elle n'avait alors que ces seuls ennemis, et pendant un quart de siècle elle n'en comptera guère d'autres; mais tout était à redouter de ces haines fraternelles. Les Israélites de Jérusalem, par deux fois depuis la mort du Sauveur, avaient ressaisi le droit de vie et de mort; ils en avaient usé pour tuer Étienne et Jacques ², pour « contraindre les fidèles à force de tourments et de supplices à blasphémer le Christ ³ ». Livrés sans frein à leur fanatisme, ils auraient écrasé l'humble bercail du Sauveur; la main de Rome les contient et ne toléra que des violences passagères : ici, des soulèvements de la foule promptement réprimés; ailleurs, de la part des magistrats provinciaux quelques abus de pouvoir. A le bien prendre, on peut donc estimer qu'au cours du 1^{er} siè-

¹ Nos martyrologes conservent encore ces formules romaines.

² Act., VII, 56-58; XII, 1, 2.

³ Id., XXVI, 11.

cle l'Église fut plutôt protégée qu'inquiétée par l'empire romain.

Elle méritait cette bienveillance, non seulement par son attention à éviter tout ce qui eût choqué les païens, mais en raison de son obéissance aux édits de l'État. La critique rationaliste s'efforce de présenter nos pères dans la foi comme un danger constant pour les institutions de Rome, une faction en révolte contre l'ordre religieux. On conclut de là que les magistrats sont excusables d'avoir appliqué à des rebelles l'atroce pénalité de l'époque, et que les meilleurs souverains ont dû laisser cours à la justice. L'échec de ces nouveautés est la période de trente ans, pendant laquelle Rome a vu le christianisme croître dans son sein, sans en concevoir d'alarmes; c'est surtout l'enseignement donné alors aux fidèles. Jamais on n'a prêché avec plus d'insistance le respect de la loi, la soumission au souverain. C'était l'heure où S. Paul écrivait aux fidèles de Rome : « Que toute âme se soumette aux puissances supérieures, car il n'y a point de puissance qui ne vienne de Dieu, et c'est lui qui a établi toutes celles qui existent. Celui donc qui s'oppose aux puissances résiste à l'ordre de Dieu... Le prince est l'instrument de Dieu pour exécuter sa vengeance sur celui qui fait le mal. Il faut donc lui être soumis non seulement par crainte du châtiement, mais par devoir de conscience. C'est pour cela que vous payez le tribut aux princes, parce qu'ils sont les ministres de Dieu ¹. »

A la vérité, tout autre devint le langage des fidèles

¹ Rom., XIII, 1-6.

quelques années plus tard. Néron, soupçonné d'avoir brûlé Rome, en rejeta l'odieux sur les chrétiens, et pour démontrer au peuple qu'ils étaient coupables, inventa contre eux d'affreux supplices. Un cri d'horreur s'échappa du cœur de ces vierges livrées à des outrages sans nom ¹, de cette foule de martyrs trempés dans la résine et allumés comme des flambeaux vivants ². Rome ne fut plus à leurs yeux que « la grande Babylone, la mère des prostituées et des abominations de la terre, la femme enivrée du sang des saints et du sang des martyrs de Jésus ³ ». César parut la bête aux sept têtes et aux dix cornes, la bête écarlate, couverte de noms de blasphème ⁴. S. Jean a recueilli dans son Apocalypse ces plaintes qui, tout ensemble, lamentaient le passé et prédisaient l'avenir; mais il n'excite pas les victimes à la révolte. A Dieu de venger ses élus; à ceux-ci de souffrir patiemment en répétant le chant des deuils chrétiens : « Heureux les morts qui meurent dans le Seigneur; dès maintenant, dit l'Esprit, ils se reposent de leurs travaux, car leurs œuvres les suivent ⁵. »

Plus haut encore retentit la parole de Pierre. Le chef des Douze survécut à la première persécution; si cruelle qu'eût été l'épreuve, elle ne changea rien à son enseignement; ce que S. Paul avait écrit dix ans plus tôt,

¹ Αἰχίσματα δεινὰ καὶ ἀνόσια παθοῦσαι. S. Clément, 1 *ad Corinthios*, vi.

² Tacite, *Annales*, xv, 44.

³ Apoc., xvii, 5, 6.

⁴ Id., xvii, 3.

⁵ Id., xiv, 13.

l'apôtre le redit alors, donnant ici comme partout à la doctrine chrétienne sa forme immuable : « Soyez soumis pour l'amour de Dieu à tout gouvernement établi, soit au roi comme étant au-dessus de tous, soit aux gouverneurs envoyés de sa part pour punir les méchants et louer les bons... Craignez Dieu, honorez le roi¹. » Or ce roi était Néron, qui venait de torturer les chrétiens, et qui allait crucifier Pierre.

¹ I Petr., II, 13-17.

CHAPITRE VINGTIÈME.

L'ÉVANGILE DE S. MARC.

Nous savons peu de choses de la forme que revêtit à Rome la prédication de S. Pierre; mais la substance nous en est mieux connue, car c'est elle qu'au rapport de l'antiquité S. Marc a recueillie dans le second Évangile. Pierre continua dans la capitale ce que lui et ses frères avaient fait en Judée. Il exposa la vie et les enseignements du Maître et, en termes semblables, répéta chaque jour, aux néophytes qui l'entouraient, une sorte de catéchisme historique. Un contemporain des derniers apôtres, le prêtre Jean¹, nous apprend comment presque aussitôt cet Évangile oral fut mis par écrit: « Marc, dit-il, devenu interprète de Pierre, rassembla exactement, mais sans ordre, tout ce qu'il se rappelait des paroles et des actions du Christ. Car il n'entendit pas et n'accompagna pas le Seigneur; mais plus tard, comme je l'ai dit, il suivit Pierre qui faisait

¹ Ce personnage fut un des « anciens » qui, vivant avec les derniers apôtres, recueillirent leurs traditions. Tout ce que nous savons de lui est qu'il demeura à Éphèse, près de l'apôtre S. Jean, son maître et son homonyme (Papias, dans Eusèbe, *Historia ecclesiastica*, III, 39. — *Constitutiones apostolicæ*, VII, 46). Au III^e siècle, on montrait leurs tombeaux dans cette ville (Denys d'Alexandrie, dans Eusèbe, *Historia ecclesiastica*, VII, 25).

ses instructions, selon les besoins de l'auditoire, et non comme s'il eût voulu dresser un recueil méthodique des discours du Seigneur. Marc n'est point en faute s'il n'a écrit qu'un petit nombre de traits, tel qu'il se les rappelait; car il n'eut qu'un souci, ne rien omettre de ce qu'il avait entendu, et n'y rien laisser passer de faux ¹. »

Confus dans l'ensemble, ce témoignage fournit néanmoins sur la prédication de S. Pierre de précieux détails. La qualification d'interprète, attribuée à Marc, indique que l'apôtre parlait trop difficilement le grec pour être compris. L'évangéliste se tenait près de lui, et rendait en langage courant le discours du pêcheur galiléen. Cette prédication était un récit « des paroles et des actions du Christ ² », mais récit composé « sans ordre ³ », car Pierre, visant seulement à instruire, alléguait les faits et les paraboles, « selon les besoins de son enseignement ⁴ ». Il annonçait Jésus : pour cela, quelques traits lui suffisaient; il ne songeait point à faire œuvre d'historien, encore moins à présenter comme un traité de morale la doctrine du Sauveur. Il ne « formait pas un recueil méthodique de ses discours ⁵ », ainsi que le fera le quatrième évangéliste : « son unique souci fut l'exactitude à ne rien omettre, à ne rien altérer ⁶. »

¹ Ce témoignage du prêtre Jean nous a été conservé par l'évêque d'Hiéropolis, Papias. Eusèbe, *Historia ecclesiastica*, III, 39, 15

² Τὰ ὑπὸ τοῦ Χριστοῦ ἢ λεχθέντα ἢ πραχθέντα.

³ Οὐ μέντοι τάξει.

⁴ Πρὸς τὰς χρείας ἐποιεῖτο τὰς διδασκαλίας.

⁵ Οὐκ ὡσπερ σύνταξιν τῶν κυριακῶν ποιούμενος λόγων (λογίων).

⁶... Ἐνὸς ἐποιήσατο πρόνοιαν, τοῦ μηδὲν ὧν ἤκουσε παραλιπεῖν.

D'après cette tradition, Marc n'eut qu'une part minime dans la rédaction de son œuvre; il n'y fut que l'écho, le secrétaire du prince des apôtres. Les âges qui suivirent n'en donnent pas une autre idée. S. Justin appelle le second Évangile « les Mémoires, les Souvenirs de Pierre ¹ »; S. Irénée répète que « Marc n'a fait que mettre par écrit ce que l'apôtre prêchait ² »; Origène, « qu'il composa, guidé par Pierre ³ ». Dans le même temps, Clément d'Alexandrie apprenait « des anciens de la précédente génération » une tradition semblable. « Voici, disaient ces vénérables témoins, comment Marc mit au jour son Évangile. Pierre avait prêché publiquement à Rome la parole de Dieu, et, inspiré de l'Esprit-Saint, il avait annoncé la Bonne Nouvelle. Beaucoup de ceux qui étaient présents sollicitèrent Marc, qui avait suivi Pierre depuis longtemps, et gardait le souvenir de ses paroles, d'écrire les prédications de l'apôtre. Marc composa donc l'Évangile et le donna à ceux qui le demandaient : ce que Pierre ayant appris, il ne le défendit ni ne l'encouragea ⁴. »

¹ Ἀπομνημονεύματα τοῦ Πέτρου. S. Justin, *Dialog.*, cvi. Eusèbe se sert deux fois de cette même expression. Παντὰ γὰρ τὰ παρὰ Μάρκῳ τοῦ Πέτρου διαλέξεων εἶναι λέγεται ἀπομνημονεύματα. *Demonstr. Evangel.*, III, 5. Τούτου (Πέτρου) Μάρκος γνώριμος καὶ φοιτητῆς γεγωνῶς, ἀπομνημονεῦσαι λέγεται τὰς τοῦ Πέτρου περὶ τῶν πράξεων τοῦ Ἰησοῦ διαλέξεις. *Id.*

² S. Irénée, *Contra Hæreses*, III, 1, 1.

³ Ὡς Πέτρος ὑφηγήσατο αὐτόν. Origène, cité par Eusèbe (*Historia ecclesiastica*, VI, 25).

⁴ Clément d'Alexandrie, cité par Eusèbe (*Historia ecclesiastica*, VI, 14). Le même Père, dans *Adumbratio ad 1 Ep. Petri (Patrologie grecque, t. IX, p. 732)*, rapporte cette tradition en y ajoutant quelques détails curieux : « Marcus, Petri sectator, palam præ-

Cette indifférence de l'apôtre à l'égard des pages inspirées ne choquait pas les contemporains de Clément d'Alexandrie. Elle étonna davantage les siècles suivants, et ce fut là sans doute le motif qui poussa à modifier la tradition dans le sens du récit que nous transmet Eusèbe : « Les auditeurs de Pierre ne se contentèrent pas de recevoir sa doctrine de vive voix, ils prièrent instamment Marc de la leur donner par écrit, et ne lui laissèrent point de repos qu'il n'eût composé son Évangile. Pierre, éclairé par l'Esprit-Saint, connut ce qui se faisait; il fut ravi du zèle ardent de ces hommes, et autorisa l'ouvrage pour qu'il servit de lecture dans les églises. C'est ce que rapporte Clément au livre vi^e de ses Institutions ¹. » Le docteur alexandrin n'avait rien dit de tel, nous venons de le voir, et le véritable témoignage de Clément est que S. Pierre demeura comme étranger à l'Évangile de S. Marc. « Il n'avait point commandé de l'écrire, dit Rufin en traduisant ce passage; l'œuvre faite, il ne l'interdit pas ². »

La conduite de l'apôtre s'explique par l'ordre que Jésus avait donné à lui et aux Douze de prêcher, non d'écrire ³. Pierre voyait cette prédication libre, impétueuse, pénétrer partout au souffle de l'Esprit, s'adaptant

dicante Petro Evangelium Romæ coram quibusdam Cæsaraenis equitibus et multa Christi testimonia proferente, penitus ab eis ut possent quæ dicebantur memoriæ commendare, scripsit ex his quæ Petro dicta sunt, Evangelium quod secundum Marcum vocitatur. »
 Là présence dans l'auditoire de chevaliers de la maison de César est particulièrement à noter.

¹ Eusèbe, *Historia ecclesiastica*, II, 15.

² Id., VI, 14.

³ Marc., XVI, 15.

ter aux temps, aux lieux, au génie des auditeurs, croître en force et en clarté. La renfermer dans un livre, c'était lui imposer une forme invariable, la priver des ardeurs dont chaque jour à nouveau l'embrasaient les messagers de l'Évangile. Il n'ignorait pas qu'une partie de la doctrine serait peu à peu mise par écrit, mais il savait aussi que le dépôt entier de la foi ne devait pas être contenu dans des pages immobiles; que la parole apostolique demeurerait infaillible, vivante, à jamais féconde dans l'enseignement de ses successeurs. Par eux elle passe de siècle en siècle, éclairant, commentant la révélation écrite, plus étendue que celle-ci et affranchie de la servitude de la lettre. C'est pour cette cause apparemment que Pierre laissa Marc donner un mémorial de sa prédication « sans l'empêcher ni l'encourager ».

Les chrétiens de Rome ayant reconnu dans le second Évangile l'enseignement de leur pasteur, comme eux nous n'avons qu'à relire ce livre pour entendre la parole de l'apôtre, pour assister aux instructions qu'il donnait dans la capitale. Si la forme est de Marc, le fond appartient à Pierre, non seulement quant aux idées principales, mais pour le détail des faits et les particularités du langage. Rien même n'empêche de croire que l'évangéliste s'est borné à choisir dans la langue grecque les mots qui rendaient le mieux la prédication de son Maître ¹.

La vie du Sauveur ainsi composée diffère sensible-

¹ On peut légitimement le conclure de l'insistance avec laquelle le prêtre Jean répétait à Papias que « Marc, interprète de Pierre, a écrit exactement... tout ce qu'il se rappelait des paroles ou

ment de celle que S. Matthieu avait écrite pour les Hébreux de Jérusalem. Sans doute les lignes générales s'ajustent, les grands faits partagent semblablement le récit, parfois même ils sont exposés en termes identiques¹; mais, hors des points où les deux auteurs sacrés se rencontrent et s'accordent, l'enseignement du chef des Douze décèle outre son génie, net, exact, pratique plus que spéculatif, les relations particulières qu'il eut avec Jésus.

Le grand avantage de Pierre était d'avoir suivi le Sauveur depuis le baptême jusqu'à l'ascension², de s'être trouvé au nombre des trois disciples que Jésus garda toujours près de lui, au Thabor comme à Gethsémani³. Il avait assisté à tout; son récit minutieux prouve avec quelle attention il observait. Avant lui, le premier évangéliste a raconté la vocation des quatre disciples au bord du lac de Génésareth⁴; mais S. Matthieu ne parle pas en témoin oculaire, on s'en aperçoit au récit de Marc⁵: ainsi Pierre rappelle que la barque des fils de Zébédée était voisine de celle où lui-même pêchait⁶, quand le Sauveur l'appela; que Zébédée ne

des actions du Christ; qu'il les a écrites... *telles qu'il se les rappelait... et qu'il n'a eu qu'un souci, ne rien omettre de ce qu'il avait entendu.* » Eusèbe, *Historia ecclesiastica*, III, 39.

¹ Ce que nous avons dit (chap. XII, p. 246-258) de l'Évangile oral prêché par les Douze explique suffisamment ces rapports.

² « Oportet... incipiens a baptismo Joannis usque in diem qua assumptus est... testem resurrectionis fieri. » Act., I, 21, 22.

³ Marc., V, 37; IX, 1; XIV, 33.

⁴ Mat., IV, 18-22.

⁵ Marc., I, 16-20.

⁶ « Jésus ne fit que quelques pas, dit-il (προὄξ; ὀλίγον), et il vit Jacques, fils de Zébédée, et Jean, son frère. »

resta pas seul après le départ de ses fils, mais que des mercenaires demeurèrent près de lui. Partout même précision : les autres évangélistes parlent d'hommes qui portaient le paralytique de Capharnaüm ¹ ; Pierre les a comptés, ils étaient quatre ². Il a vu dans la barque l'unique pain qu'on emportait ³. Il a connu la fille de Jaïre : elle avait douze ans ; dans la chambre où il a pénétré à la suite de Jésus, il la montre non seulement se levant sur l'ordre du Maître, mais « courant çà et là » avec la pétulance d'une enfant ⁴. Le plus cher, le plus vivant de ses souvenirs est Jésus ; regard, gestes, attitude, tout est ranimé. Que de fois il le représente, parcourant des yeux la foule qui l'entoure, ou d'un regard sondant les cœurs ⁵ ; ici embrassant de petits enfants ⁶, ailleurs précédant les Douze épouvantés ⁷ ! Il entend ses soupirs ⁸, répète ses paroles, telles qu'elles lui sonnent encore à l'oreille : « *Talitha cumi... Ephpheta..., Eloi, Eloi, lamma sabachtani* ⁹. »

De ces impressions profondément gravées viennent en partie, dans le second Évangile, le vif et l'original du récit. Mais on y découvre aussi la marque du caractère de Simon, car le pêcheur galiléen se retrouvait dans l'apôtre : c'était toujours l'homme du peuple, le

¹ Mat., ix, 2. Luc., v, 18, 19.

² Marc., ii, 3.

³ Id., viii, 14.

⁴ Id., v, 35-43.

⁵ Id., iii, 5, 34 ; v, 32 ; vi, 6 ; x, 21, 23 ; xi, 11.

⁶ Id., ix, 36 ; x, 16.

⁷ Id., x, 32.

⁸ Id., vii, 34 ; viii, 12.

⁹ Id., v, 41 ; vii, 34 ; xv, 34.

marinier sans lettres ni souci de bien dire, ne visant qu'à rendre fortement sa pensée. Le mot propre, si rude qu'il soit, ne l'effraie point. Sans hésiter, il met sous nos yeux les parents du Sauveur le saisissant de force et le traitant de « fou ¹ »; les pharisiens l'accusant d'être possédé « par un esprit immonde ² »; il appelle Jésus, « le charpentier ³ », le montre à Nazareth entouré « de frères et de sœurs ⁴ »; au soir d'une longue prédication, s'embarquant épuisé, couvert de sueur et de poussière, « tel qu'il était ⁵ »; à Gethsémani « dans un état de stupeur ⁶ ». Nulle part, les autres Synoptiques ne donnent ce relief à leur histoire. Assurément ils peignent de sombres couleurs le possédé de Gergésas; mais le trait saillant est dans S. Marc : « nuit et jour il errait dans les tombeaux et les montagnes, criant et se déchirant à coups de pierre ⁷. » Il en va de même de la guérison du possédé après la Transfiguration. Dans S. Matthieu et S. Luc la scène est légèrement esquissée; S. Marc appuie jusqu'à en faire un vivant tableau : la victime se roulant aux pieds de Jésus, l'écume aux lèvres, grinçant des dents, le père en larmes, le démon chassé de l'enfant poussant un cri et le jetant à terre : « Il est mort ⁸ ! » s'écrient les assistants.

¹ Marc., III, 21.

² Id., III, 30.

³ Id., VI, 3.

⁴ Id., VI, 3.

⁵ Id., IV, 35, 36.

⁶ Ἦρξατο ἐκθαμβεῖσθαι. Marc., XIV, 33.

⁷ Marc., V, 5.

⁸ Id., IX, 14-27; Cf. Mat., XVII, 14-21. Luc., IX, 37-43.

Pierre a ouï ces paroles; ce qu'il décrit, il l'a vu. Et ailleurs que de détails propres à son Évangile! Le nom d'Alphée¹, père de Lévi le publicain; ceux de Bartimée², de Boanergès donné au fils de Zébédée³, c'est de lui que nous les tenons; par lui nous savons que Simon le Cyrénéen eut pour fils Alexandre et Rufus⁴; que la suppliante vaguement désignée par S. Matthieu comme une Chananéenne était grecque de langage et habitait les provinces phéniciennes de Syrie⁵.

A voir ces nombreuses particularités du second Évangile on s'explique difficilement le mot de S. Augustin : « Marc paraît l'abrégiateur de Matthieu⁶. » La vérité est que, si la Bonne Nouvelle recueillie par l'interprète de S. Pierre contient moins de faits que les autres Synoptiques, elle offre une suite de récits plus circonstanciés. Loin donc d'être une pâle copie, l'écrit de S. Marc semble au contraire le plus original des quatre témoignages inspirés.

De S. Matthieu notamment il se distingue par l'absence de longs discours. Nul vestige n'y demeure du sermon sur la Montagne; les instructions aux apôtres se réduisent à quelques phrases⁷; quatre paraboles seulement sont rapportées et en termes concis⁸. L'exem-

¹ Marc., II, 14.

² Id., X, 46.

³ Id., III, 17.

⁴ Id., XV, 21.

⁵ Id., VII, 26.

⁶ « Pedissequus et breviator ejus videtur. » S. Augustin, *De Consensu Evangel.*, I, 4.

⁷ Marc., VI, 8-11.

⁸ La parabole du semeur (IV, 3-8); celle du grain de sénevé (IV,

ple du Maître, ses actes, ses miracles surtout formaient aux yeux de Pierre, la prédication la plus propre à émouvoir les âmes, celle qui allait le mieux à son plan. S. Matthieu avait montré aux Juifs comment le Christ réalisait tout ce qui était prédit du Messie; S. Luc devait plus tard l'annoncer aux gentils comme le Sauveur du monde; le titre donné à l'Évangile de Pierre indique un autre dessein : « Commencement de l'Évangile de Jésus-Christ, fils de Dieu ¹. » Fils de Dieu! c'est dans les mêmes termes que l'apôtre avait proclamé à Césarée de Philippe la divinité de son Maître ². Cette confession solennelle demeure sa pensée maîtresse; elle lui inspire de rappeler à Corneille que Jésus est « le Seigneur de tout.... que Dieu l'a oint de l'Esprit-Saint ³ »; elle forme dans le second Évangile le centre où tendent ses enseignements. Dès les premières lignes, Jésus descendant au Jourdain est appelé fils de Dieu ⁴; au désert il se découvre souverain Seigneur, dominant les bêtes farouches et servi par les anges ⁵. Puis commence une longue suite de miracles où se manifeste la toute-puissance du Christ : la nature et les hommes cèdent à son empire; les démons se prosternent en criant : « Tu es

31, 32); des vigneronns homicides (xii, 1-9), et enfin la parabole de la semence croissant insensiblement, que cet Évangile seul nous a conservée (iv, 26-29).

¹ Marc., i, 1.

² Id., viii, 29. Le manuscrit du Sinaï (N) et le Codex Regius Parisiensis (L) contiennent les mots ὁ υἱὸς τοῦ Θεοῦ que nous ne lisons pas dans la Vulgate. Cf. Mat., xvi, 6. Luc., ix, 20. Joan., vi, 70.

³ Act., x, 34-42.

⁴ Marc., i, 9, 11

⁵ Id., i, 13.

le Fils de Dieu ¹ ; » sa mort est suivie de tels prodiges, son dernier soupir si triomphant, que le centurion s'écrie : « Certainement cet homme était Fils de Dieu ² ! » Dans son point fondamental, le témoignage de Pierre restait donc à Rome ce qu'il avait été à Jérusalem : une prédication de la divinité du Sauveur. L'apôtre, au sortir du cénacle, concluait ainsi son premier discours : « Que toute la maison d'Israël sache certainement que Dieu a fait et Seigneur et Christ ce Jésus que vous avez crucifié ³. » La dernière parole du second Évangile est semblable : « Le Seigneur fut donc élevé en haut dans le ciel et s'assit à la droite de Dieu ⁴. »

Toutefois, le Dieu que Pierre annonçait à Rome s'était révélé à lui dans un jour plus vif depuis les temps qui suivirent la Pentecôte. Celui qu'invoquaient les premiers chrétiens de Jérusalem était encore le Jéhovah de l'antique alliance, le Dieu particulier d'Israël, Dieu jaloux qui avait dit par la bouche de Moïse : « L'Éternel vous suscitera d'entre vos frères un prophète comme moi ; vous l'écouteriez dans tout ce qu'il pourra vous dire, et il arrivera que toute âme qui n'écouterait pas ce prophète sera exterminée d'entre le peuple ⁵. » Mais à Joppé, l'ordre était venu du ciel d'annoncer la Bonne Nouvelle à tous, en effaçant peu à peu le judaïsme ⁶. Le second Évangile témoigne avec quelle fi-

¹ Marc., III, 11, 12.

² Id., xv, 39.

³ Act., II, 36.

⁴ Marc., xvi, 19.

⁵ Seconde prédication de S. Pierre. Act., III, 22.

⁶ Act., x, 13.

délité Pierre obéit. Nous n'y trouvons plus rien de ce qui trahit dans S. Matthieu un livre hébreu. Les tables généalogiques des Juifs sont omises, l'enfance du Sauveur passée sous silence; Pierre laisse ses compatriotes méditer les premières années où le Christ ne se distinguait point encore des fils d'Israël : mais aux gentils, il le montre dès l'abord commençant son ministère. S. Matthieu rappelle sans cesse que les prophéties trouvent leur accomplissement en Jésus; S. Pierre de lui-même cite une seule fois l'Ancien Testament¹. Il ne se préoccupe pas, comme le premier évangéliste, d'accorder la parole de Jésus avec celle qu'ont entendue les Anciens; jamais il ne prononce le nom de la Loi; aux termes rabbiniques qui avaient cours dans l'Église de Jérusalem il substitue des expressions plus claires pour les gentils : « le royaume des cieux » devient « le royaume de Dieu ». Il va plus loin, déclarant la vérité exposée par Jésus « un enseignement nouveau² »; il condamne les pratiques que la Synagogue impose avec tant de rigueur, « toutes ces choses reçues traditionnellement, comme de laver les coupes, les pots, les vaisseaux d'airain et les lits³ ». Il n'y voit qu'un masque d'hypocrisie, et rappelle que le Maître leur a ap-

¹ Cette citation, placée au début de l'Évangile, est tirée de deux prophètes : Malachie (III, 1) et Isaïe (XL, 3). Une autre citation se trouve dans la Vulgate (XV, 28) : « Et cum iniquis reputatus est. » Mais les éditeurs modernes, ne lisant point ce verset dans les plus anciens manuscrits, A. B. C. D. X. N, ont douté de son authenticité. Les autres textes sont des citations faites par le Sauveur dans les paroles que S. Marc rapporte de lui.

² Marc., I, 27.

³ Id., VII, 4.

pliqué l'anathème d'Isaïe : « Ce peuple-ci m'honore des lèvres, mais leur cœur est fort éloigné de moi; ils m'honorent en vain, enseignant comme doctrine des commandements d'hommes¹. »

La prédication de Pierre, avant d'être adressée aux Romains, avait-elle cet accent tout chrétien? S'était-elle dépouillée auparavant du langage, des mœurs, des souvenirs judaïques qui imprègnent l'Évangile de S. Matthieu? Il y a lieu d'en douter, car si la vision de Joppé avait montré à l'apôtre le mosaïsme s'évanouissant à la lumière de l'Évangile, l'Esprit-Saint lui inspirait en même temps de ne pas aveugler Israël par des clartés trop soudaines. Dans les synagogues où il passa en venant de Judée à Rome, sa parole s'accommoda à la faiblesse des auditeurs; aux premiers jours, dans les « ghettos » du Transtévère et de la Porte Capène, il évita également de froisser ses concitoyens. La Bonne Nouvelle telle que nous la lisons en S. Marc ne put être prêchée que plus tard, quand, la Synagogue de Rome ayant rejeté les chrétiens, ceux-ci eurent leurs sanctuaires particuliers, où les païens se rendirent. L'oubli de la Loi dans le second Évangile, l'absence de ménagements pour les préjugés d'Israël ne sont pas les seuls indices qui en témoignent. De nombreux traits prouvent que les fidèles évangélisés par Pierre étaient étrangers au mosaïsme : ainsi les coutumes et les rites d'Israël expliqués², les mots hébreux tra-

¹ Marc., vii, 7.

² Id., ii. 18; vii, 1-4; xi, 13; xii, 18; xiv, 12; xv, 6.

duits ¹, la monnaie juive évaluée en argent romain ². Peu d'entre eux ont vu la Judée, car il faut leur marquer que le Jourdain est un fleuve, et que le mont des Oliviers s'élève en face du temple ³.

Ces détails réunis mettent hors de doute que l'Évangile de S. Marc fut destiné aux gentils et, selon toute apparence, à ceux de la capitale ⁴. Nulle prédication en effet ne convenait mieux à la race virile dont Tite-Live a dit : « Agir et souffrir vaillamment, c'est là tout le Romain ⁵. » Hommes d'action comme Pierre, comme lui plus attentifs aux œuvres qu'aux paroles, ils trouvaient dans sa Bonne Nouvelle ce qui leur convenait : des faits sans discours. Nous avons remarqué plus haut que ces faits sont pour la plupart des miracles. Or, aucun aliment n'était plus avidement recherché par la société païenne de Rome. La croyance aux songes, aux présages, à l'astrologie était générale; vainement les lois livraient au feu et aux bêtes les magiciens et les astrologues : on tremblait devant eux. Les plus graves esprits, Tite-Live, Tacite, remplissent leurs histoires de prodiges. Pline l'Ancien, qui ne croyait pas aux dieux, acceptait comme indubitables nombre d'aventures merveilleuses ⁶. A ces esprits altérés de croyance,

¹ Marc., III, 17; V, 41; VII, 11, 34; X, 46; XIV, 36; XV, 34.

² Id., XII, 42.

³ Id., I, 5; XIII, 3.

⁴ Les fréquents latinismes du second Évangile appuient cette opinion : Κεντυρίων, XV, 39, 44, 45. Κοδράντης, XII, 42. Σπεκουλάτωρ, VI, 27. Ξέστης, VII, 4, 8, etc.

⁵ Tite-Live, *Historiæ*, II, 12.

⁶ Friedlaender, *Mœurs romaines*, t. IV, p. 209 et suivantes.

Pierre apportait, non plus des impostures, mais les œuvres divines dont toute la Judée venait d'être témoin.

Que cet Évangile, romain par tant de côtés, ait été écrit à Rome, c'est un point que tous accordent; il n'y a de partage que sur le temps. Différer cette rédaction jusqu'à l'an 120, comme le demandait une critique outrée, paraît aujourd'hui inacceptable¹. Les rationalistes eux-mêmes conviennent que ces pages étaient achevées « avant que tous les témoins oculaires de la vie de Jésus fussent morts² ». Les années qui suivent la ruine de Jérusalem³ sont choisies par eux de préférence, mais pour le seul motif qu'on trouve cette catastrophe prédite en S. Marc. A une hypothèse gratuite, on ne s'étonnera pas que nous préférions le sentiment mis en crédit par Eusèbe, et qu'avec le savant historien nous placions sous le règne de Claude la composition du second Évangile⁴. Cette date a été fixée par lui, non de fantaisie, mais d'après des témoignages assez dignes de foi pour que les âges suivants l'aient acceptée sans conteste⁵. Elle est confirmée d'ail-

¹ Davidson, *Introduction to the study of the New Testament*, t. II, p. 111.

² Renan, *les Évangiles*, p. 125.

³ Les concessions qui nous sont faites ici par l'école rationaliste ont une importance considérable, car si l'Évangile de S. Marc a été écrit vers 70, c'est-à-dire quarante ans environ après la mort du Sauveur, nous avons sous les yeux le témoignage d'un contemporain.

⁴ Eusèbe, *Historia ecclesiastica*, II, 15.

⁵ Théophylacte, *Proœmium in Matth.* — Euthyme de Zigabène, *Patrologie grecque*, t. CXXIX, p. 116. — Gloses finales des Manus-

leurs par l'empressement des Romains à demander que Marc écrivit la parole de l'apôtre. Au début seulement de la prédication, le recueil qu'en fit le disciple de Pierre put avoir l'attrait de nouveauté dont parlent les Pères ¹. Enfin, les traditions qui nous font connaître l'apostolat de Marc à Alexandrie supposent également qu'il écrivit au temps de Claude, car elles placent sous ce règne l'arrivée de l'Évangéliste en Égypte, et ajoutent qu'il y porta la Bonne Nouvelle, composée par lui peu auparavant ².

Ce dernier fait mérite de notre part une attention particulière, parce qu'il achève de mettre en évidence

crits, G, K. Sur le passage de S. Irénée (*Adversus Hæreses*, III, 1) qui, en apparence, contredit tous les anciens et semble placer après la mort de S. Pierre la publication du second Évangile, voir l'Appendice (III).

¹ Voir, au cours de ce chapitre, les témoignages de Papias et de Clément d'Alexandrie.

² Il est de mode aujourd'hui de contester ce fait, sous prétexte que nulle mention n'en est faite avant le IV^e siècle. Eusèbe, à la vérité, est le premier écrivain qui en parle; mais il avait en main les listes épiscopales recueillies par Hégésippe dans les principales Églises : il y a lu et nous a transmis le catalogue des pasteurs d'Alexandrie, aussi complet que ceux de Rome, d'Antioche et de Jérusalem. Par une succession non interrompue, il remonte des évêques alexandrins de son temps à ceux du I^{er} siècle, à Cerdo, à Avilius, à Annianus, le successeur de Marc l'Évangéliste (*Eusèbe, Historia ecclesiastica*, II, 24; III, 14, 21). Ce n'est donc pas d'après des traditions suspectes, mais appuyé sur des documents certains, qu'il rapportait à l'interprète de S. Pierre la fondation de l'Église d'Alexandrie. Il est impossible d'ailleurs de supposer l'Égypte fermée au christianisme, alors que l'Évangile pénétrait tout le monde romain. La Bonne Nouvelle, en effet, se transmettait par les relations des Juifs entre eux; or on sait quel était le nombre des fils d'Israël sur les rives du Nil.

la suprématie de Pierre sur l'Église naissante : il nous montre en effet sa prédication étendue dès l'origine aux grandes métropoles du christianisme, Antioche, Rome, Alexandrie. Si nous en croyons S. Épiphane ¹, ce fut le chef des apôtres qui envoya Marc prêcher en Égypte; Eusèbe et S. Jérôme ne disent rien de tel ². Mais quelque origine qu'ait eue cette mission, Marc n'y porta point d'autre foi que celle de Pierre; de sorte qu'aux trois foyers d'où l'Évangile allait rayonner sur le monde, la même lumière brilla d'abord, et cette lumière vient de l'apôtre à qui Jésus avait dit : « J'ai prié pour que ta foi ne défaille point... Confirme tes frères ³. »

Unis par cette communauté d'origine, les chrétiens des trois grands sièges n'en suivirent pas moins leur essor. Alexandrie alla aux nobles spéculations, à l'éclat de la pensée, au sens spirituel des Écritures; Platon s'y fit chrétien, mais continua de régner. Antioche donna moins à la théorie; Aristote y dominait : on laissa le

¹ S. Épiphane, LI, 6.

² S. Jérôme, *Interpretatio Chronicæ Eusebii*, A. D., 45. « Marcus Evangelista, interpres Petri, Ægypto et Alexandriae Christum annuntiat » (*Patrologie latine*, t. XXVII, p. 579). Cette année 45 n'est qu'une date approximative. Eutychius, patriarche d'Alexandrie, indique la neuvième année de Claude (*Patrologie grecque*, t. CXI, p. 903). C'était là apparemment la tradition locale, plus vraisemblable que toute autre, car en cette même année, selon Orose, les Juifs furent chassés de la capitale de l'empire. Cette expulsion, ayant contraint Pierre et Marc de quitter Rome, décida ce dernier à laisser par écrit son Évangile aux païens baptisés, que n'atteignait pas l'édit de Claude, et à se rendre lui-même en Égypte pour y porter la foi.

³ Luc., XXII, 32.

mysticisme et l'allégorie aux Alexandrins pour s'attacher au sens littéral des saints livres. Quant à Rome, elle resta chrétienne ce que païenne elle avait été : un gouvernement, non une école. Peu soucieuse d'innover, elle s'appliqua à tout réunir pour tout juger; dans le domaine de la foi comme dans celui de la politique elle devait être reine du monde : *populum late regem*¹. Quand nous verrons ces Églises mères engagées dans des voies diverses, il conviendra de ne pas oublier que sœurs elles ont été nourries du même lait, et que toutes trois, aux premiers jours, elles ont reçu la parole de Jésus par l'Évangile de Pierre.

¹ Virgile, *Æneid.*, I, 25.



ÉPILOGUE.

Rome a fait dans la seconde partie de cet ouvrage l'unique objet de nos études. Ce n'est pas que l'Église établie en cette ville eût dès lors toute son importance : à l'extérieur elle ne paraissait même qu'une des moindres chrétientés ; mais elle possédait Pierre, et par lui devenait le centre du nouveau royaume qui allait embrasser le monde. Montrer que le siège de l'autorité infaillible fut placé dès l'origine aux lieux où nous le vénérons encore était un point de telle conséquence, que notre attention a dû s'y arrêter.

Il n'importait pas moins de rechercher à quel degré le chef des Douze avait élevé l'Église de Rome, avant que Paul ajoutât ses révélations particulières aux enseignements apostoliques. Si hasardeux qu'il fût de déterminer ce progrès de la foi, nous ne croyons pas avoir donné dans l'arbitraire en présentant l'Évangile de S. Marc comme la doctrine reçue de l'Église romaine jusqu'au jour où Saul de Tarse commença ses missions. Ce partage entre l'œuvre de Pierre et celle de Paul fera vivement apparaître combien l'apôtre des gentils agrandit la théologie chrétienne.

Un autre avantage de cette étude historique était de déterminer l'état moral du monde que les évangélistes entreprirent de renouveler. Rome, mieux que tout

autre lieu, pouvait nous en donner l'idée ; car on y accourait de tous pays, et les tombes, les tablettes votives, les inscriptions que cette ville a fournies en si grand nombre, font connaître la disposition des esprits aussi bien chez les étrangers que parmi les citoyens de la capitale. Ces témoignages nous ont montré que, si jamais les mœurs ne déclinèrent davantage, jamais aussi le sentiment religieux ne fut plus en éveil, le besoin de salut plus profondément senti. Une telle distinction était nécessaire pour mettre en lumière les luttes qui rempliront l'apostolat de S. Paul. Dès maintenant elle nous permet d'indiquer le rôle qu'aura l'Église dans la restauration du monde païen, les obstacles qu'il lui faudra surmonter, mais aussi les ressources providentiellement disposées pour aider à son triomphe.

Le principal instrument ménagé à ce dessein par la main de Dieu fut l'empire romain. Après des siècles de guerres, de révolutions, de luttes intérieures, le peuple roi cessa tout d'un coup de s'empresser aux combats. Satisfait d'avoir soumis le monde connu, il échangea la liberté contre le repos, et se rangea sous la main d'Auguste. Le nom de Rome, qui n'avait longtemps éveillé que l'idée de sanglantes conquêtes, devint le gage de la concorde. De l'Atlantique aux Indes, du cœur de l'Afrique aux rives de la Grande-Bretagne, nul bruit d'armes ; les brigands même cessèrent d'infester les routes, les pirates disparurent des mers : dans ce silence du monde, « la paix romaine ¹ » s'établit. Le juif Philon

¹ « Immensa romanæ pacis majestas. » Pline, *Historia naturalis*, xxvii, 1.

et le philosophe grec Épictète en parlent avec autant d'enthousiasme que les Romains de naissance¹. Un rhéteur de Smyrne, Aristide, louant les maîtres de l'empire, montre, sous leurs règnes, les ports pleins de vaisseaux, les montagnes aussi sûres que les villes, les campagnes joyeuses, la crainte partout évanouie, les fleuves, les détroits ouverts².

Ceux-là mêmes subirent le charme que Rome persécuta. Tertullien, implacable aux vices de l'empire, s'étend avec complaisance sur ses bienfaits : « Le monde est chaque jour mieux connu, dit-il, mieux cultivé et plus riche. Les routes s'ouvrent au commerce. Les déserts sont transformés en domaines féconds. On sème où l'on ne voyait que des roches arides ; les marais sont desséchés et les troupeaux ne craignent plus la bête fauve. Aucune île n'inspire d'horreur, nul rocher n'épouvante : partout des maisons, des peuples, des cités partout la vie³. »

Ce calme était favorable à la prédication de l'Évangile ; aux esprits libres de soucis, il donnait le loisir de penser, et d'écouter la parole du salut. L'abondance même des joies présentes, laissant les cœurs inassouvis, éveillait quelque désir d'un bien plus solide. De peuple en peuple cette attente se communiqua : toute barrière entre eux étant abaissée, d'un bout du monde à l'autre Rome se faisait entendre : ainsi la parole chrétienne

¹ Philon, *Legatio ad Caium*, 21, 22, 39, 40. — Épictète, *Dissert.*, III, 13, 9. — Pline, *Historia naturalis*, XIV, 2 ; XXVII, 2, etc.

² Aristide, *Encomium Romæ*.

³ Tertullien, *De Anima*, XXX.

qui y était annoncée retentit par tout l'univers. Les apôtres du Christ n'ont point méconnu qu'ils devaient aux Romains ces facilités : « Par leurs soins, dit S. Irénée, nous marchons sans crainte sur toutes les routes, et les vaisseaux nous portent où il nous plaît d'aller¹. »

Chaque jour, en effet, la main des légionnaires étendait le réseau de voies qui enlaçait l'empire. Ces chaussées grandioses ont été de nos jours curieusement recherchées; on ne saurait imaginer un ensemble de routes à la fois plus majestueux et plus hardi. Elles franchissent les marais du nord comme les sables du désert, et poussent vers l'extrême Orient dans les solitudes abandonnées aujourd'hui aux nomades : des rives de la Méditerranée aux oasis du Sahara, nos soldats les ont suivies. Partout ces chemins offraient, outre la sécurité, des repos pour la nuit : les itinéraires anciens indiquent ces stations, et quelles distances les séparent². Jamais les communications n'avaient été plus faciles³.

Par ces liens habilement multipliés, les peuples, cantonnés jusque-là, se rapprochaient jusqu'à ne faire qu'un seul corps; les relations de commerce et de société devenaient plus fréquentes; une langue commune, le grec, était parlée dans tout l'empire; les constitutions particulières de chaque État se conformaient peu à peu à celles de la capitale; les religions nationales, toutes libres et diverses qu'elles demeuraient, avaient

¹ S. Irénée, IV, 30, 3.

² Itinéraire de Vicarello (Henzen, ANTIQUITÉS DE VICARELLO dans le *Rheinisches Museum*, 1853). — *Itinerarium Antonini Augusti et Hierosolymitanum*, édit. Parthey et Pinder.

³ Friedlaender, *Mœurs romaines*, t. II, l. VII : LES VOYAGES.

un point commun, le culte de Rome et de César, ou du moins les sacrifices offerts pour eux. De son côté, la philosophie travaillait à l'union des esprits en resserrant la sagesse dans quelques règles de devoir. Ces idées morales, énoncées en maximes, passèrent de l'école sur le théâtre, dans les discours et la poésie. Que les penseurs seuls en pénétrassent le vrai sens, nous l'accordons; mais la foule les répétait, et s'habituant à ce langage y entrevoyait quelques lueurs de vérité. Ainsi les stoïciens donnèrent cours aux sentiments d'humanité, de fraternité générale; ainsi ils répandirent leur vision d'une cité embrassant le monde entier, gouvernée par une loi unique, éternelle, immuable, égale pour tous. De si belles conceptions demeurèrent stériles, l'humanité ayant trop déchu pour être relevée par quelques théories; elles eurent néanmoins l'avantage de rendre sensibles la misère où la foule se débattait, et l'impuissance d'en sortir.

Le christianisme se révéla comme le salut aux âmes ainsi disposées. Sa mission universelle, le plaçant au-dessus des religions qui divisaient le monde, rendait plus manifeste leur caractère exclusif et insuffisant. Par son « adoration en esprit ¹ », il dominait les cultes matérialistes, et ruinait leur ascendant; mais en même temps, assez fécond pour tout vivifier, il retint de leurs pratiques extérieures ce qui pouvait convenir à l'expression de ses sublimes croyances ². Il s'appropriâ de

¹ Joan., IV, 24.

² Nous avons montré au chapitre XIX^e, p. 435, par quelques exemples, comment l'Église opérait ces transformations. Elle gardait dans ces emprunts une entière indépendance, car si elle se pliait

même les formes administratives de la Rome païenne, accepta les coutumes publiques et privées, embrassa le monde pour le régénérer. Une foi qui comblait tant de vœux saisit les esprits las de doute et de vaine attente.

Mais c'est aux cœurs surtout qu'elle parlait, et par eux qu'elle triompha. Les misérables, si nombreux alors, étaient avides de consolation; la vie chrétienne leur fut un vif attrait; elle réalisait le rêve des philosophes, la cité où régnait une charité sans borne, sans acception de personnes, la paix dans le partage des droits et des devoirs; d'un trait elle effaçait les préventions odieuses qui ravalait l'esclave et la femme. Aux timides essais des légistes osant à peine atténuer quelques-unes de ces rigueurs, elle opposait la grande charte d'affranchissement : « Il n'y a plus de juif ni de gentil, ni d'esclave ni de libre, ni d'homme ni de femme; vous n'êtes tous qu'un en Jésus-Christ ¹. » Assurés d'obtenir leur relèvement dans ce royaume nouveau, les petits y accoururent, et une fois entrés travaillèrent à l'étendre. Leur zèle trouvait d'autant plus de facilités que, pour la culture de l'intelligence, la différence entre les classes populaires et les grands était moins sensible qu'aujourd'hui. De plus, la foule des prolétaires contenait nombre d'hommes distingués par leurs qualités de race et le commerce des lettres :

aux coutumes et formules de Rome, elle prenait, pour désigner la réunion des fidèles, le nom des assemblées démocratiques de la Grèce, ἐκκλησία : *Ecclesia*. Aux confréries helléniques, elle demandait les titres de sa hiérarchie, ἐπίσκοπος, κληρικός... Voir Wescher, *Revue archéologique*, avril 1866.

¹ Gal., III, 28.

Grecs affranchis, aussi vifs d'esprit que leurs frères d'Attique ou d'Ionie; Orientaux, ne leur cédant en rien pour la souplesse du génie. Sous leurs haillons, ces étrangers gardaient l'habitude de la pensée, la parole prompte, abondante, pleine de charmes : Rome les écoutait.

Telles furent les causes naturelles qui favorisèrent l'établissement du christianisme. Qu'on n'imagine pas toutefois qu'elles opéraient constamment et exerçaient sur tous la même influence. L'ennemi à vaincre était trop fort pour que la lutte fût sans vicissitude : au moindre retour, il reprenait son empire. Les mains qui se levaient vers le Rédempteur étaient des mains de captifs, impuissantes à rompre leurs fers. Bientôt l'ombre s'étendait de nouveau et les cœurs s'obscurcissaient. Il ne restait que le jour dont parle S. Jean, le jour luisant au milieu des ténèbres, et celles-ci tellement épaisses que la lumière n'y est plus aperçue¹. Ce dernier état fut celui où languissait le commun des païens. Pour les en arracher il n'a point suffi au christianisme des faibles ressources que nous venons de décrire ; ces moyens sont hors de proportion avec une restauration de mœurs aussi totale. Dieu s'y révèle, et sa main apparaît plus puissante encore, quand, aux facilités qui secondèrent la diffusion de l'Évangile, on oppose les obstacles que les apôtres eurent à surmonter.

De toutes parts, en effet, des aversions insurmontables entravèrent leur action. La raison, attirée d'un côté par l'élévation des dogmes chrétiens, était repous-

¹ Joan., I, 5.

sée par ce qu'elle y trouvait d'incompréhensible. Plusieurs points de morale irritaient la fierté et les sentiments naturels : le pardon des injures, l'amour des ennemis, l'humiliation et la pauvreté proclamées des béatitudes ; « la croix de Jésus, scandale des juifs, folie pour les gentils ¹. » Le culte austère d'un Dieu unique, qui ne se manifestait qu'au cœur, rebutait des hommes habitués aux fables de l'Olympe, à l'éclat des pompes païennes. Le christianisme, sans autels arrosés de sang, sans images de la divinité, leur paraissait une religion d'athées. Pour beaucoup même c'était un culte séditieux ; car au lieu de s'accommoder au cérémonial romain, comme les rites de tous les peuples vaincus, il se déclarait seul véritable. Au moins les Juifs, qui avaient la même prétention, immolaient des victimes pour le salut de César : les chrétiens n'offraient que leurs prières. Ces griefs, exagérés avec perfidie, élevèrent autour de l'Église de telles barrières, qu'au 11^e siècle les lettrés de Rome confondaient encore la doctrine du Christ avec les mystères obscènes de l'Orient. Celse a traduit par un sarcasme l'opinion commune de son temps : « Tandis que les autres cultes appellent à leurs cérémonies ceux dont la conscience est pure, les chrétiens promettent le royaume de Dieu aux pécheurs et aux insensés, aux maudits des dieux ². »

Plus redoutables encore que ces oppositions de la raison étaient les répugnances du cœur. Le paganisme avait tellement pénétré les actes de la vie, qu'il fallait

¹ I Cor., I, 23.

² Origène, *Adversus Celsum*, III, 59.

rompre avec tout pour ne pas violer la foi. Jeux, théâtres, cirques, bains, repas, souillaient le regard et l'âme; les fonctions publiques, les simples relations de société contraignaient à des actes idolâtres, incompatibles avec les nouvelles croyances; à Rome particulièrement, où tout acte légal était consacré par un rite religieux, vivre au Christ c'était mourir au monde¹. Assurément ceux qui achevaient ce sacrifice y trouvaient d'amples dédommagements, une fraternité si douce que les gentils en étaient émus. Mais cette union même, qui attirait le bas peuple, était pour les grands un sujet de mépris. Leur orgueil se révoltait à la pensée de traiter comme frères les vils artisans, les esclaves, les pauvres femmes qui formaient la masse des fidèles. Ainsi que le jeune riche de l'Évangile, ils s'éloignaient tristement parce qu'ils avaient « de grands biens² ». Ces sentiments de dédain pour le christianisme dominaient habituellement chez les païens; plus rares étaient les jours où l'angoisse du doute, le dégoût du péché, le remords, la terreur du monde divin, saisissaient les âmes et les précipitaient vers le Christ.

L'histoire de l'Église naissante se développera dans ces alternatives d'ombre et de lumière, de résistance et d'abandon à la grâce. Le ministère de S. Paul, en particulier, nous montrera ces traverses en suite incessante : au premier jour l'apôtre accueilli avec transport, le lendemain rejeté et maudit. Jésus se révélait dès lors tel qu'il apparaît à notre temps, tel qu'il de-

¹ Philip., I, 21. Col., III, 3.

² Marc., X, 22.

meurera jusqu'à la fin des siècles : « un signe de contradiction, » en lumière assez vive pour attirer les âmes et rendre la foi raisonnable, assez voilé pour être méconnu des superbes. « Positus est hic in ruinam et in resurrectionem multorum..... in signum cui contradicetur ¹. »

¹ Luc., II, 34.

APPENDICE

I

LA CHRONOLOGIE DES PREMIÈRES ANNÉES DE L'ÉGLISE.

La seule date certaine, dans l'histoire des vingt premières années de l'Église, est celle de la mort d'Agrippa, fixée par Josèphe à la troisième année de Claude (44 de notre ère)¹. Pour le reste de cette période, l'ordre chronologique ne peut être qu'approximativement fixé, sauf pour le temps de la conversion de Saul et celui du concile de Jérusalem, qui se trouvent déterminés par certains faits de l'histoire profane, avec lesquels ces deux événements ont une liaison manifeste.

La conversion de Saul et le martyre de S. Étienne, qui la précéda de quelques mois, s'accomplissent en effet dans des circonstances particulières. Le saint diacre est jugé régulièrement et devant un tribunal juif; il subit la peine marquée par la Loi² sans qu'il faille, comme pour Jésus, obtenir la ratification du procureur. Après ce premier acte de la persécution, Saul reçoit du sanhédrin de pleins pouvoirs pour emprisonner, torturer, mettre à mort les chrétiens; en un mot,

¹ Josèphe, *Antiquitates*, XIX, 8, 2.

² Deut., XIII, 6-10.

l'autorité romaine, toute-puissante jusqu'alors, apparaît tout à coup énervée. Un seul fait peut expliquer ce changement soudain : la mort de Tibère, arrivée le 16 mars de l'an 37. Caligula, suivant une politique contraire à celle de son prédécesseur, laissa les divers peuples de l'Orient reprendre leur autonomie; de là vient que, pendant les deux premières années de ce prince, l'empire de Rome semble annulé en Palestine. C'est à ce moment, unique dans l'histoire du temps, qu'il convient de fixer le martyre d'Étienne et la conversion de S. Paul : vers l'an 37 par conséquent.

Des circonstances non moins particulières nous déterminent à placer en 52 le concile de Jérusalem. Une tradition remontant aux premiers Pères et conservée par de nombreux témoins ¹, nous apprend que S. Pierre arriva à Rome sous le règne de Claude et, selon toute apparence, ne retourna à Jérusalem qu'au temps où cet empereur chassa de la capitale du monde juifs et chrétiens. Wieseler a montré que cet édit fut promulgué au mois de janvier de l'an 52 ². Ce fut donc seulement dans le courant de cette année-là que Pierre se trouva à Jérusalem, et que Paul y vint pour soumettre au concile apostolique les graves questions qui partageaient l'Église d'Antioche.

Il reste de voir si les deux dates que nous venons de déterminer, 37 pour la conversion, 52 pour le premier concile, s'accordent avec ce que nous apprennent les Actes et les lettres de S. Paul, sur les divers voyages

¹ Voir l'Appendice, iv.

² *Chronologie des apostolischen Zeitalters*, p. 127.

que cet apôtre fit à Jérusalem. Les Actes en mentionnent trois : le premier après la conversion de Saul ¹, le second avant la grande famine ², le troisième à l'occasion du concile de Jérusalem ³. Dans l'Épître aux Galates, l'apôtre ne parle que de deux séjours dans la ville sainte : l'un, trois ans après sa conversion ⁴, que tous les interprètes dégagés de préoccupations rationalistes identifient avec le premier voyage raconté par S. Luc ; l'autre, quatorze ans plus tard, qui coïncida manifestement avec le troisième des Actes ⁵. Au témoignage de l'apôtre lui-même, il s'écoula donc, entre sa conversion et le premier concile, dix-sept ans. Pour trouver ce nombre entre 37 et 52, il faut se rappeler que les Juifs ont coutume de compter l'année inachevée et incomplète, comme si elle était pleine. D'après ce mode de supputation, le premier voyage, qui suivit de trois ans la conversion, eut lieu en 39, et les quatorze années qui séparent ce premier séjour du troisième courent de 39 à 52.

II

ANNÉE DU MARTYRE DE S. JACQUES LE MAJEUR ET DE L'EMPRISONNEMENT DE S. PIERRE.

Nous savons, par l'historien Josèphe ⁶, qu'Agrippa termina sa vie à Césarée, l'an 44 de notre ère. Les Ac-

¹ Act., ix, 26.

² Id., xi, 30.

³ Id., xv, 2.

⁴ Gal., i, 18.

⁵ Id., ii, 1.

⁶ Josèphe, *Antiquitates*, xix, 8, 2.

tes racontant cette mort aussitôt après la persécution de l'Église, on infère de là que les deux événements s'accomplirent à la même époque. Cette conclusion ne découle pas nécessairement du texte sacré ¹, car si communément S. Luc n'intervertit pas l'ordre des faits, souvent il néglige d'en fixer la date, et rapproche des incidents séparés par un certain intervalle, dans l'unique dessein de montrer que l'un fut la conséquence de l'autre. Ainsi en va-t-il dans le passage qui nous occupe ici. Le narrateur, regardant le mal auquel succomba Agrippa comme le châtiment de ses crimes, joint le récit de cette horrible fin aux persécutions du tyran pour rendre cet enchaînement sensible, mais sans qu'on en doive conclure que le prince mourut aussitôt après la délivrance de Pierre. Rien en effet ne l'indique dans le texte des Actes où nous lisons simplement : « Et il s'en alla de Judée à Césarée ², » c'est-à-dire qu'au sortir de Jérusalem, Hérode, ainsi que le rapporte Josèphe, parcourut diverses villes de Judée, Beyrouth, Tibériade ³, et qu'il vint enfin à Césarée où il mourut. Entre cette mort et la persécution, on peut donc supposer plusieurs années, et il suffit d'étudier ce que Josèphe raconte du règne d'Agrippa, pour admettre comme très plausible l'hypothèse qui place

¹ A la vérité, Eusèbe dit que la mort d'Hérode suivit immédiatement le martyre de Jacques et la délivrance de Pierre (*Historia ecclesiastica*, II, 10); mais il s'appuie sur l'autorité des Actes, qu'il interprète comme on le fait d'ordinaire.

² Act., XII 19.

³ Josèphe, *Antiquitates*, XI, 7 et 8.

l'emprisonnement de S. Pierre à la Pâque de l'an 42 et la mort du roi au début de 44 ¹.

L'historien juif nous montre ce prince, dès son arrivée à Jérusalem (en 41), uniquement occupé à gagner la faveur de ses sujets. Or Agrippa savait que les Juifs haïssaient les chrétiens, et que le plus sûr moyen de se rendre populaire était de persécuter les disciples de Jésus. Comment admettre que pour y recourir il ait attendu jusqu'en 44, aux derniers jours de son règne? Agrippa prit en main le pouvoir vers le milieu de 41 : il y a tout lieu de supposer que ce fut à la Pâque suivante, celle de 42, que ce prince fit mourir S. Jacques et jeta S. Pierre en prison.

La fin du récit de Josèphe confirme cette hypothèse, et nous permet également de conclure que la persécution où S. Jacques fut martyrisé n'eut point lieu à la Pâque de 44, puisque Agrippa était mort avant ce temps. L'historien juif, après avoir fait connaître les incidents qui marquèrent le séjour du roi à Beyrouth et à Tibériade, continue en ces termes : « Agrippa venait de terminer sa troisième année de règne sur la Judée entière quand il entra dans Césarée. » Il raconte ensuite les fêtes données en cette ville, au milieu desquelles le roi mourut, et termine ainsi : « Agrippa régna donc sept ans, quatre sous Caïus, trois sous Claude. »

Ces deux passages paraissent se contredire, l'un parlant de quatre années, l'autre de trois seulement, pen-

¹ Nous ne faisons ici que suivre et résumer la savante dissertation du P. de Smedt (*Dissertationes selectæ in primam ætatem historiæ ecclesiasticæ*. dissert. 1 : De ROMANO S. PETRI EPISCO-PATU).

dant lesquelles Agrippa gouverna son empire tel que Claude l'avait constitué, à savoir : « la Judée entière. » Pour les concilier, il faut admettre que le roi commençait effectivement sa quatrième année sous Claude quand il vint à Césarée; mais qu'il y vécut si peu de jours, que Josèphe, dans une supputation générale, a pu n'en pas tenir compte. Si nous cherchons à déterminer exactement cette faible partie de la quatrième année ainsi négligée, nous trouvons qu'on célébrait deux fois l'an des jeux en l'honneur de Claude : le 24 janvier, pour fêter son avènement au trône, et le 6 août, en souvenir de sa naissance. Il ne peut être question de ce second anniversaire, car sept mois sont un laps de temps trop considérable pour que l'historien n'en ait pas fait mention, en donnant la durée totale du règne d'Agrippa. La seule conclusion plausible est donc celle que nous avons proposée en commençant : que ce prince mourut aux fêtes de l'avènement de Claude, vers la fin de janvier 44.

Il s'ensuit que les faits racontés au chapitre XII^e des Actes, le martyre de S. Jacques et l'emprisonnement de S. Pierre, ne s'accomplirent pas à la Pâque de cette année 44, mais à une de celles qui précédèrent, 42 ou 43. Nous choisissons l'an 42, non seulement par la raison indiquée ci-dessus, qu'Agrippa n'attendit pas la fin de son règne pour persécuter les chrétiens, mais aussi parce que cette dernière date s'accorde avec trois traditions importantes : l'une ¹ nous montre les apôtres se

¹ Apollonius (sec. III), cité par Eusèbe (*Historia ecclesiastica*, v, 18) : « Tanquam ex veterum traditione refert Dominum aposto-

dispersant douze ans après la mort de leur Maître, en 42; l'autre marque la seconde année de Claude (42) comme le temps où S. Pierre vint à Rome et y fonda le siège apostolique¹; la troisième donne au pontificat de Pierre, à Rome, vingt-cinq ans de durée (42-67)².

III

LE TÉMOIGNAGE DE S. IRÉNÉE SUR LE TEMPS OU S. MATTHIEU ÉCRIVIT SON ÉVANGILE.

D'un commun accord, la tradition place au temps où les apôtres quittèrent Jérusalem la composition du premier Évangile. Une seule voix trouble ce concert unanime, celle de S. Irénée, qui semble adopter la date de l'an 62. Dans le texte de ce Père, tel qu'il est habituellement ponctué et interprété, nous lisons ces mots : « Matthieu a écrit son Évangile pour les Hébreux et dans leur langue, quand Pierre et Paul évangélisaient Rome et fondaient l'Église de cette ville. Après leur sortie (de ce monde), Marc, disciple et interprète de Pierre, nous a laissé par écrit ce que Pierre annonçait, et Luc, qui suivait Paul, a recueilli dans un livre l'Évangile que celui-ci prêchait³. »

lis suis precepisse ne intra duodecim annos Hierosolymis excederent. » Nous trouvons également cette tradition dans Clément d'Alexandrie (*Stromata*, VI, 5).

¹ S. Jérôme, *De Viris illustribus*, I. « Simon Petrus, secundo Claudii anno..... Romam pergit, ibique viginti annis cathedram sacerdotalem tenuit. »

² Catalogue libérien, « Petrus ann. xxv mens. uno d. vii. » Duchesne, *Liber Pontificalis*.

³ Eusèbe, *Historia ecclesiastica*, V, 8.

Ainsi entendu, ce passage donne lieu à de grandes difficultés. Non seulement l'auteur se trouve en désaccord avec les autres Pères sur le temps où écrivit S. Matthieu; mais il suppose que S. Pierre et S. Paul ne vinrent à Rome qu'ensemble, ce que nous verrons contredire par toute la tradition. De plus, il fixe à la composition du troisième Évangile une date beaucoup trop tardive (après la mort des deux apôtres, 67) : car, de l'aveu de tous, S. Luc écrivit son Évangile avant les Actes; or ceux-ci ont été achevés au plus tard en 64, avant le temps où S. Paul sortit de prison, puisque les dernières lignes de ce livre, qui mentionnent la captivité de l'apôtre, n'en marquent pas la fin. Il est de sage critique quand un texte unique contredit à ce point un ensemble de traditions, ou de ne l'admettre qu'avec réserve, ou de lui chercher quelque interprétation plus satisfaisante. Prenant ce dernier parti, le P. Patrizi¹ fait observer que le mot vague ἐξόδον « sortie » peut signifier la mort des apôtres ou leur départ de Rome. De plus, la ponctuation reste incertaine, comme toujours chez les auteurs anciens, et ces mots : *quand Pierre et Paul évangélisaient Rome*, peuvent être rapportés, non à la phrase précédente où il est parlé de l'Évangile de S. Matthieu, mais à la suivante qui expose l'origine des Évangiles de S. Marc et de S. Luc. Ce léger changement suffit pour accorder le témoignage de S. Irénée avec toute la tradition² : « Matthieu a écrit son Évan-

¹ Patrizi, *De Evangeliiis*, 1.

² Nous donnons ici le texte de S. Irénée avec la ponctuation adoptée par le P. Patrizi : « Matthæus in Hebræis ipsorum lingua scripturam edidit Evangelii. Cum Petrus et Paulus Romæ evangeliza-

gile pour les Hébreux et dans leur langue. Marc et Luc ont composé le leur, au temps où Pierre et Paul prêchaient à Rome; toutefois après que l'un et l'autre de ces apôtres eurent quitté la ville. »

Ce que nous savons sur la prédication de ces deux apôtres, sur leur séjour et leur départ de Rome, nous contraint de séparer les faits réunis ici par les mêmes expressions, et de les rapporter à des temps divers, car il nous paraît incontestable que S. Pierre vint à Rome longtemps avant S. Paul, et qu'il s'éloigna de cette ville à plusieurs reprises. Il y arriva dès 42, ainsi que nous le verrons bientôt; mais, comme d'après le témoignage des Actes il était présent au premier concile de Jérusalem en 52, nous en concluons légitimement qu'il avait quitté Rome auparavant, quand Claude en chassa tous les Juifs (9^e année de son règne, d'après Orose, 49) ¹. C'est à ce moment, croyons-nous, que S. Irénée place la composition de l'Évangile de S. Marc.

S. Paul, au contraire, n'est venu à Rome qu'en 62. Après y être demeuré deux ans captif, il s'éloigna en 64. Ce départ détermina S. Luc à offrir aux chrétiens de Rome l'Évangile où il avait recueilli la prédication de l'apôtre des gentils, et qu'il avait probablement composé à Césarée, durant la captivité de S. Paul ².

rent et fundarent ecclesiam, post vero horum exitum, Marcus, discipulus et interpres Petri, et ipse, quæ a Paulo annuntiabantur, per scripta nobis tradidit, et Lucas autem sectator Pauli, quod ab illo prædicabatur, evangelium in libro condidit. »

¹ Orose, *Histor.*, 7, 6. En 52, d'après Wieseler. Voir plus haut, p. 470.

² Les Actes, ainsi que nous l'avons fait observer plus haut, ont été achevés en 64, et S. Luc avait écrit auparavant son Évangile.

On voit le sens que ce commentaire donne aux paroles de S. Irénée et ce qu'il en faut conclure sur la date de chaque Évangile. Le premier est composé pour les Hébreux de Jérusalem, par conséquent avant que S. Matthieu ait quitté la ville sainte; le second est rédigé par S. Marc, après que S. Pierre, ainsi que tous les Juifs, a été expulsé de Rome par Claude, vers 52; S. Luc publie le troisième, quand S. Paul, sorti de prison, s'éloigne de la capitale de l'empire, en 64. Il nous paraît hors de doute qu'Eusèbe entendait en ce sens le texte de S. Irénée, car dans le livre où il le cite¹ il marque expressément que S. Matthieu² écrivit avant de quitter Jérusalem et S. Marc après lui, sous le règne de Claude³. Au siècle suivant, S. Jérôme, attentif à toutes les traditions, notamment à celles qu'il trouvait dans S. Irénée, S. Jérôme tient le même langage qu'Eusèbe : « Matthieu, appelé aussi Lévi, le premier a écrit en Judée l'Évangile du Christ pour ceux de la circoncision qui croyaient, et il l'a composé en hébreu⁴. » Il fallait énumérer cette suite imposante de témoignages pour en montrer la force, car ils se confirment et s'éclairent l'un l'autre.

De leur ensemble nous tirons les conclusions suivantes. Les critiques, qui retardent jusqu'en 70 la composition du premier Évangile, ne trouvent dans l'antiquité aucun texte, aucune tradition qui autorise leur hypothèse. Au contraire, de siècle en siècle, nous en-

¹ Eusèbe, *Historia ecclesiastica*, v, 8.

² Id., III, 24.

³ Id., II, 14, 15.

⁴ S. Jérôme, *De viris illustribus*, 3.

tendons déclarer et répéter que S. Matthieu a écrit le premier de tous les évangélistes, en langue hébraïque, pour les Juifs de la Palestine et avant de quitter cette région. Or nous avons vu que les apôtres abandonnèrent Jérusalem pour évangéliser le monde, douze ans environ après l'Ascension; c'est donc à ce temps que nous rapportons la composition du premier Évangile. Loin de nous la prétention de donner cette date pour indubitable, mais nous la croyons plus fondée que toute autre, parce qu'elle s'appuie, non sur des conjectures gratuites, mais sur des faits attestés par les cinq premiers siècles chrétiens.

IV

S. PIERRE A ROME.

Quelque opinion qu'on adopte touchant l'époque où S. Pierre parut dans Rome, la réalité de sa venue est aujourd'hui peu contestée¹, car si nul contemporain n'établit le fait expressément, nous avons, pour l'appuyer, une suite de témoignages remontant du III^e siècle aux temps apostoliques, et jetant sur ce point d'histoire une lumière continue².

Cent cinquante ans après la mort de S. Pierre, partout dans l'Église on parle de son séjour et de son martyre à Rome, comme d'événements avérés, connus de

¹ « Je regarde comme probable la tradition du séjour de Pierre à Rome; mais je crois que ce séjour a été de courte durée et que Pierre souffrit le martyre peu de temps après son arrivée dans la ville éternelle. » Renan, *l'Antechrist*, p. 556.

² Voir P. de Smedt, *DE ROMANO S. PETRI EPISCOPATU*, dans les *Dissertationes selectæ*. p. 1-48.

tous. Caïus, qui écrivait en cette ville sous le pontificat de Zéphyrin (202-219), montre le tombeau de l'apôtre au Vatican¹; et jamais autre cité n'a réclamé l'honneur de le posséder. Tertullien, vers ce temps-là, rappelle à l'Afrique que Pierre a sa chaire pontificale dans Rome, qu'il y subit le même supplice que le Seigneur, qu'il baptisa dans le Tibre, comme Jean dans le Jourdain². Vingt-cinq ans plus tôt, S. Denys de Corinthe atteste les mêmes faits en Grèce³; Clément et son disciple Origène tiennent à Alexandrie pareil langage⁴. L'Orient est plein de semblables traditions. Si nous passons dans les Gaules, S. Irénée écrivait son traité contre les hérésies, où il marque à deux reprises que Pierre et Paul ont fondé l'Église romaine⁵. Or l'évêque de Lyon avait connu en Asie les contemporains des apôtres; il était disciple de S. Polycarpe, lequel reçut les enseignements de S. Jean l'évangéliste; par lui nous touchons au premier âge de l'Église. Ce témoignage tout seul donnerait certitude au fait qui nous occupe; nous en avons de plus reculés, moins explicites sans doute, mais qui reçoivent une suffisante lumière de la tradition postérieure.

¹ Eusèbe, *Historia ecclesiastica*, II, 25 : *Patrologie grecque*, t. XX, p. 207.

² Tertullien, *De Præscript.*, 36. *Scorpiac.*, 15. *De Baptismo*, 4 : *Patrologie latine*, t. II, p. 49, 151; t. I, p. 1203.

³ S. Denys, cité par Eusèbe (*Historia ecclesiastica*, II, 25 : *Patrologie grecque*, t. XX, p. 210).

⁴ Clément et Origène, cités par Eusèbe (*Historia ecclesiastica*, VI, 14; III, 1 : *Patrologie grecque*, t. XX, p. 551, 214).

⁵ S. Irénée, *Adversus Hæreses*, III, 1 : *Patrologie grecque*, t. VII, p. 844, 848.

Quarante ans après la mort de S. Pierre (107), S. Ignace d'Antioche, traîné à Rome pour mourir dans l'amphithéâtre, écrivait aux chrétiens de la capitale : « Je vous en conjure, ne me témoignez pas une bonté hors de saison; laissez-moi être la pâture des bêtes... Je ne vous commande pas comme Pierre et Paul; ils étaient apôtres, je ne suis qu'un condamné¹. » Ces paroles s'entendent clairement si l'on admet que les deux apôtres gouvernèrent l'Église romaine; elles deviennent inintelligibles, si on le rejette. Même croyance à la fin du règne de Domitien (96); S. Clément de Rome, parlant des fidèles immolés par Néron, après l'incendie de cette ville, nomme parmi eux S. Pierre et S. Paul : « Ils ont été un grand exemple au milieu de nous², » ajoute-t-il, marquant par là que c'est sous les yeux des Romains qu'ils ont souffert.

L'Épître de S. Clément est le premier écrit chrétien venu jusqu'à nous, en dehors des livres inspirés³. Ceux-ci ne mentionnent pas formellement le séjour de S. Pierre à Rome. Toutefois la première lettre du chef des apôtres contient une indication, qui a justement attiré l'attention des historiens. Elle est datée de Babylone. Ce mot ne désigne pas la ville de Mésopotamie,

¹ S. Ignace, *Ep. ad Romanos*, IV : *Patrologie grecque*, t. V, p. 690.

² S. Clément, *Ep. I ad Corinthios*, 5, 6 : *Patrologie grecque*, t. I, p. 218.

³ L'Épître de S. Barnabé, en effet, n'est point l'œuvre de l'apôtre dont elle porte le nom et ne paraît avoir été composée qu'au commencement du II^e siècle : entre 107 et 120, d'après M^{sr} Hefélé; dans les dernières années du I^{er} siècle, au jugement de Funk (*Opera patrum apostolicorum*, t. I; *Prolegomena*, v).

car il ne paraît guère vraisemblable que l'apôtre ait poussé jusqu'en ces lointaines régions; Babylone n'est là que le nom symbolique de Rome, devenue aux yeux des Juifs le centre de l'impiété, comme l'avait été pour leurs pères la capitale de l'Assyrie¹. Les fils d'Israël aimaient ces désignations mystiques : ainsi dans le livre d'Esther, Aman est appelé « l'Amalécite, le fils d'Agag² »; les Samaritains et les gentils sont traités de Cuthéens³; Édom, Ninive servent d'appellation injurieuse pour signifier l'empire romain. Les chrétiens agissaient de même : dans l'Apocalypse aussi bien que dans les livres Sibyllins, Babylone indique toujours Rome⁴. Personne ne s'y trompait alors. On savait d'ailleurs quelles raisons obligeaient à user de mystère : les dangers de l'Église qui touchait à la persécution de Néron, la surveillance exercée sur les chefs de la communauté par le pouvoir impérial, la nécessité de tenir secrète la résidence de Pierre, dans le cas où la lettre

¹ M. Renan n'élève aucun doute sur la signification du mot « Babylone » en cette Épître. « L'Église de Rome y est désignée par ces mots : « l'élue qui est à Babylone. ».... Afin de dépister les soupçons de la police, Pierre choisit pour désigner Rome le nom de l'ancienne capitale de l'impiété asiatique, nom dont la signification symbolique n'échappait à personne. » Renan, *l'Antechrist*, p. 122. A en croire les Coptes, l'apôtre désignerait le Vieux Caire, où de son temps se trouvait une bourgade appelée Babylone par les colons assyriens qui l'avaient fondée (Strabon, xvii, 1). Cette tradition bien que suivie par quelques interprètes modernes ne mérite aucune créance.

² Esthér, iii, 1, 10; viii, 3, 5.

³ Josèphe, *Antiquitates*, ix, 14, 3, et *Talmud*, passim.

⁴ Apoc., xiv, 8; xvi, 19, xviii, 5, 9, 18; xviii, 2. — *Oracula Sibyll.*, v, 143, 159.

eût été interceptée. Le voile était si transparent, que jamais nos Pères n'ont songé à y voir autre chose. Jointe aux témoignages postérieurs, éclairée et confirmée par eux, l'indication mise à la fin de cette Épître ne permet pas de douter que Pierre soit venu à Rome, tout au moins pour y mourir.

Est-il possible de démontrer par des arguments de valeur égale que non seulement l'apôtre visita cette ville, mais qu'il en fut le premier pasteur? S. Ignace d'Antioche l'insinue, comme nous l'avons vu; après lui toute l'antiquité l'assure, sans qu'aucun texte s'oppose à cette tradition. Toutefois nous n'avons pas pour établir le pontificat de Pierre des documents aussi anciens, puisque S. Irénée est le premier qui attribue expressément au chef des apôtres la fondation de l'Église romaine¹. Ce docteur, écrivant plus d'un siècle après la mort de S. Pierre, ne nous donne pas le même degré de certitude qu'un contemporain. Son témoignage ne laisse pas néanmoins d'avoir une autorité considérable; car le soin du grand évêque de Lyon à garder les leçons des anciens, sa jeunesse près de S. Polycarpe, lui donnent le droit de passer pour l'écho des temps apostoliques. Sur le pontificat de S. Pierre en particulier, ses enseignements ont une importance capitale, car avant de se rendre en Gaule, il avait séjourné à Rome, en avait étudié les traditions;

¹ S. Irénée, *Adversus Hæreses*, III, 1, 3. A partir de là, les documents abondent. Tertullien, l'auteur du poème contre Marcion, Caius, S. Cyprien, Firmilien de Césarée, tout le III^e siècle parle comme S. Irénée.

« pour confondre l'hérésie, il ne trouvait rien de plus puissant à lui opposer que la foi de cette Église où la succession des pasteurs depuis Pierre était manifeste et reconnue de tous¹. »

Vingt-cinq ans avant S. Irénée, un Juif converti, Hégésippe, visitait les églises d'Orient et d'Occident, avérait l'accord de leur doctrine avec celle de Jésus-Christ, et surtout recherchait par quelle chaîne de pasteurs chacune d'elles se rattachait aux apôtres. Il vint dans la capitale de l'empire et y recueillit la succession des pontifes jusqu'à S. Anicet (156)². Les mémoires d'Hégésippe étaient sous les yeux d'Eusèbe, qui en fit grand usage et tira de là, selon toute apparence, la liste insérée dans son histoire; or voici ce que nous y trouvons : « Le premier après Pierre, Lin devint évêque de l'Église romaine, Clément fut le troisième². » S. Irénée n'a pas connu le livre d'Hégésippe⁴, car il ne le cite

¹ « Maximæ et antiquissimæ et omnibus cognitæ, a gloriosissimis duobus apostolis Petro et Paulo Romæ fundatæ et constitutæ Ecclesiæ, eam quam habet ab apostolis traditionem, et annuntiatam hominibus fidem, per successiones episcoporum pervenientem usque ad nos indicantes, confundimus omnes. » S. Irénée, *Adversus Hæreses*, III, 3.

² Διαδοχὴν ἐποιήσαμεν μέχρις Ἀνικίτου. Hégésippe, cité par Eusèbe (*Historia ecclesiastica*, IV, 22 : *Patrologie grecque*, t. XX, p. 377). Le mot διαδοχὴ signifie ici la série des évêques romains jusqu'à Anicet, car, aussitôt après, Hégésippe se sert de la même expression pour dire que Soter remplaça Anicet : Παρὰ Ἀνικίτου διαδέχεται Σωτήρ, et il ajoute que pour la succession des évêques en chaque ville (ἐν ἐκάστη διαδοχῇ καὶ ἐν ἐκάστη πόλει), tout se passe selon ce qu'avaient proclamé la Loi, les prophètes et le Seigneur.

³ Eusèbe, *Historia ecclesiastica*, III, 4 : *Patrologie grecque*, t. XX, p. 221.

⁴ Hégésippe publia son livre sous le pontificat d'Éleuthère (175-

jamais, et n'invoque pas son autorité contre les hérétiques. Ce sont donc deux dépositions indépendantes qui se confirment l'une l'autre.

Une troisième preuve résulte de la chronique des papes rédigée vers 350 et appelée catalogue de Libère, parce que c'est le dernier pontife dont elle donne le nom. M. Mommsen¹ a établi que, jusqu'en 223, cette série des successeurs de Pierre reproduit les annales que S. Hippolyte avait composées à Rome, au commencement du III^e siècle, et où se trouvaient mentionnés « le nom des évêques de Rome et la durée de leur pontificat ». Non content de copier ces listes authentiques, l'auteur du catalogue de Libère a voulu en outre préciser les mois, les jours, déterminer sous quels empereurs et quels consuls chaque pape a vécu. Dans ce détail, il a commis de nombreuses erreurs; mais ces additions, qui lui sont propres, n'ôtent rien à la valeur des documents primitifs. Sur le nom des souverains pontifes et les années de leur épiscopat, nous entendons S. Hippolyte lui-même. Or ce témoin écrivait à Rome; il avait devant les yeux les catalogues officiels qu'Hégésippe et S. Irénée avaient connus avant lui; ce sont

189). Or, à ce temps, S. Irénée avait déjà quitté Rome, car nous le voyons en 177 devenu à Lyon l'aide et comme le successeur désigné de S. Pothin; selon toute probabilité, il était déjà établi depuis quelques années en cette ville.

¹ Consulter Mommsen (*Ueber den Chronographen vom Jahre* 354, p. 634), de Rossi (*Roma sotterranea*, t. II, p. 111), et surtout M. l'abbé Duchesne dans l'Introduction au *Liber Pontificalis* (§ 1, 4; § 11, 7 et 8). Le texte du catalogue libérien a été publié avec un soin admirable en tête de ce savant ouvrage.

eux qu'il transcrit dans sa chronique. En tête nous lisons le nom de Pierre.

Ces témoignages, s'éclairant mutuellement, suffisent pour établir la fondation de l'Église romaine par le prince des apôtres. Il n'existe du reste nulle tradition contraire; aucune chrétienté ne le revendique comme son premier pasteur : Antioche seule, d'accord sur ce point avec Rome, se glorifiait d'avoir possédé pendant sept ans le siège de Pierre¹; elle n'estimait pas toutefois que le grand apôtre eût été proprement son évêque, car Eusèbe qui avait en main, ainsi que nous l'avons dit, les catalogues des Églises de l'Orient recueillis par Hégésippe, Eusèbe nomme S. Évode premier pontife d'Antioche; S. Ignace le second².

Une croyance si générale imposait à l'hérésie même. Les apocryphes ébionites et gnostiques³, qui inventèrent mille fables sur S. Pierre, n'ont jamais placé autre part qu'à Rome le siège de son épiscopat. Comment l'oser d'ailleurs en face des monuments de cette ville, du tombeau de l'apôtre au Vatican, du cimetière « où Pierre baptisait », de la chaire épiscopale surtout, symbole de son pontificat? Au jugement de M. de Rossi, cette dernière relique offre de telles marques d'authenticité, qu'il la joint aux témoignages par lesquels nous

¹ Tillemont, *Mémoires*, t. I, p. 167 : S. PIERRE, art. XXVIII.

² Eusèbe, *Historia ecclesiastica*, III, 22 : *Patrologie grecque* t. XX, p. 255.

³ Les principaux de ces apocryphes sont l'*Évangile* et les *Actes de Pierre*, la *Prédication de Pierre*, et les écrits faussement attribués à S. Clément : *Récognitions*, *Homélies*, *Constitutions apostoliques*.

venons de montrer S. Pierre fondant l'Église romaine ¹. Le vénérable siège est connu de nos lecteurs; toutefois certains détails de son histoire importent tellement à notre sujet, qu'il ne sera pas hors de propos d'en raviver le souvenir.

Ordinairement enfermée dans le trône en bronze doré qui s'élève au fond de l'abside de S. Pierre, cette chaire a été exposée en 1867 aux regards des fidèles. Sous les ivoires et les plaques d'acacia qui la recouvrent, on a pu distinguer ce qui reste de l'antique siège : quatre pieds rattachés par leurs traverses, et les deux montants du dossier; ces pièces, d'un bois de chêne jaunâtre, grossièrement façonnées, sont rongées de vétusté et tailladées par la main des pèlerins. Le meuble, pauvre, presque informe, s'accorde avec la simplicité des apôtres et de la primitive Église. Des anneaux fixés au bois sont propres à recevoir des bâtons et en font une chaise à porteurs (*sella gestatoria*). Il est impossible de deviner si ces accessoires existaient dès l'origine, ou s'ils furent ajoutés quand la coutume s'établit d'introniser les nouveaux papes sur cette chaire. Ce qui paraît certain à M. de Rossi, c'est qu'à la fin du v^e siècle Ennodius de Pavie la vit, dans le baptistère de l'église S. Pierre, telle qu'elle est venue jusqu'à

¹ Nous ne faisons ici que reproduire, en la resserrant, la dissertation que l'illustre archéologue a publiée dans le *Bullettino*, mai et juin 1867. Cette suite d'ingénieuses déductions ne pouvait être ici passée sous silence, bien qu'elles ne paraissent pas établir avec certitude le point particulier auquel vise M. de Rossi. Les textes allégués prouvent, en effet, que Rome a été le siège du pontificat de Pierre; mais ils ne démontrent pas aussi clairement que la chaire mentionnée par eux soit le siège matériel dont se servit l'apôtre.

nous; le nom qu'il lui donne l'indique : c'est « la chaise gestatoire de la confession apostolique ». « Là, dit-il, le pontife siégeait pour conférer aux néophytes qui sortaient des eaux baptismales un autre don céleste, la grâce de la confirmation ¹. »

Un siècle et demi plus tôt la même coutume existait, et déjà les fonts du Vatican contenaient le trône de Pierre; on en a pour preuve l'inscription gravée par S. Damase au frontispice de ce monument : « Une seule chaire de Pierre, un seul et vrai baptême ²! » pensée reproduite et expliquée dans l'épithaphe de son successeur Siricius : « Souverain pontife, il a mérité de siéger dans les fonts sacrés ³. » Pour démontrer qu'il s'agit ici du siège matériel de l'apôtre, M. de Rossi allègue un passage de S. Optat de Milève; écrivant vers l'an 372 contre les Donatistes, cet auteur opposait à l'évêque, qu'ils se vantaient d'avoir dans Rome, la suite des vrais pasteurs qui tous s'étaient assis sur le trône papal. « Si l'on demande à Macrobe quelle place il occupe ici, pourra-t-il répondre : la chaire de Pierre? Cette chaire, je ne sais s'il l'a vue de ses yeux; mais il n'en approche jamais, car il est schismatique ⁴. »

Le baptistère où ces témoins du iv^e siècle nous mon-

¹ « Ecce nunc ad gestatoriam sellam apostolicæ confessionis uda mittunt limina candidatos; et uberibus, gaudio exactore, fletibus collata Dei beneficio dona geminantur. » Ennodius, *Apolog. pro synod.*

² « Una Petri sedes, unum verumque lavacrum. » Gruter, *Inscript.*, p. 1163, 10.

³ « Fonte sacro magnus meruit sedere sacerdos. » Gruter, *Inscript.*, p. 1171, 6.

⁴ S. Optat, *Ad Parmenian.* lib. II 4

trent l'insigne relique venait alors d'être construit par S. Damase. En quels lieux se trouvait-elle auparavant : dans la basilique bâtie par Constantin, ou dans la crypte du tombeau de S. Pierre? On ne le sait, mais elle était certainement à Rome, et les chrétiens l'y vénéraient « comme la propre chaire où Pierre s'était assis, et dans laquelle il avait ordonné que Lin s'assoierait le premier¹. » Ainsi s'exprime l'auteur du poème contre Marcion, au commencement du III^e siècle. Tertullien parle de même. « Parcourez les Églises apostoliques, vous y trouverez encore les sièges mêmes qu'ont occupés les apôtres, chacun en son lieu. Si vous êtes proche de l'Italie, vous avez Rome². » Cette ville conservait donc alors le trône épiscopal de S. Pierre, comme Jérusalem celui de S. Jacques, Alexandrie celui de S. Marc. Or Tertullien vécut à Rome à la fin du second siècle, et les plus âgés des fidèles qu'il y vit avaient connu les derniers contemporains des apôtres. Cette suite ininterrompue de témoins établissant aux yeux de M. de Rossi l'authenticité de la chaire du Vatican, il la présente comme le signe visible du pontificat romain de S. Pierre.

Quelque jugement que l'on porte sur cette dernière preuve, des pages qui précèdent deux faits résultent, incontestables pour tout esprit non prévenu, c'est que le chef des Douze vint à Rome et y mourut évêque de

¹ Hæc cathedra, Petrus qua sederat ipse, locatum
Maxima Roma Linum primum considerare jussit

Carmina adv. Marcionem, l. III, c. IX : *Patrologie latine*, t. II, p. 1077.

² Tertullien, *De Præscriptionibus*, xxxvi.

l'Église mère. Pouvons-nous aller plus loin et fixer l'année où il parut dans la ville des Césars? Les documents n'ont là-dessus ni le même accord ni la même clarté, et ceux qui déterminent les temps sont trop récents pour donner certitude. Toutefois la tradition qui fixe à l'an 42 l'arrivée de S. Pierre dans Rome nous est transmise par des auteurs graves, généralement exacts, et elle s'ajuste d'ailleurs si bien avec ce que l'on sait des premières années de l'Église, que nous n'hésitons pas à l'adopter.

Le premier historien qui la mentionne est Eusèbe, dans sa *Chronique* écrite en 310 environ¹. Au siècle suivant, son témoignage se trouve reproduit par Orose² et S. Jérôme³. « Simon Pierre, dit ce dernier, vint à Rome pour combattre Simon le Magicien, la seconde année de Claude, et il y occupa la chaire sacerdotale pendant vingt-cinq ans jusqu'à la dernière année de Néron. » Le catalogue de Libère donne la même durée au pontificat de l'apôtre³; or, sur ce point, il ne fait que reproduire, ainsi que nous l'avons vu, la chronique de S. Hippolyte. Dès la fin du II^e siècle, les vingt-cinq années de Pierre étaient donc une tradition reçue, et par conséquent on croyait que de bonne heure il avait établi son siège à Rome, vers 42, si l'on adopte l'opinion commune, d'après laquelle il fut martyrisé en 67.

La principale difficulté se tire d'un passage de Lac-

¹ Eusèbe, *Patrologie grecque*, t. XIX, p. 539

² Orose, *Hist.*, VII, 6 : *Patrologie latine*, t. XXXI, p. 1072.

³ S. Jérôme, *De Viris illustribus*, 1 : *Patrologie latine*, t. XXXIII, p. 607.

⁴ *Liber Pontificalis*, édit. Duchesne, t. I, p. 2.

tance (iv^e siècle), racontant que Pierre vint à Rome sous Néron¹. On infère de là qu'au temps d'Eusèbe les traditions étaient contradictoires et par là même sans autorité. Cette conséquence nous paraît exagérée, car Lactance, en nous montrant l'apôtre dans Rome vers 64, ne nie pas qu'il y soit venu auparavant. Son dessein est seulement de raconter la mort funeste des persécuteurs de l'Église. Le premier de tous fut Néron; l'auteur commence par lui, et incidemment avertit ses lecteurs que S. Pierre, pendant le règne de ce prince, évangélisa la capitale de l'empire. La conclusion n'est-elle pas qu'au iv^e siècle on gardait à Rome le souvenir d'un double voyage de S. Pierre : l'un sous Claude, dont font mention Eusèbe, S. Jérôme et Orose; l'autre, sous Néron, que raconte Lactance? Cette hypothèse permet d'expliquer une contradiction étrange que nous relevons deux siècles plus tard. Dans le catalogue de Félix IV², abrégé de la rédaction primitive du *Liber Pontificalis* (vi^e siècle), on lit que S. Pierre entra dans Rome au temps de Néron, et aussitôt après, qu'il fut évêque de cette ville pendant vingt-cinq ans. Sans s'en apercevoir apparemment, l'auteur de ce catalogue recueille ici, et nous fait connaître la tradition de deux séjours successifs de l'apôtre.

Ces raisons, auxquelles nulle objection décisive n'est opposée, rendent sinon certain, au moins très proba-

¹ Lactance, *De Mortibus persecutorum*, 2 : *Patrologie latine*, t. VII, p. 50.

² *Liber Pontificalis*, edit. Duchesne, t. I, p. 50.

ble que Pierre vint à Rome sous Claude ¹. M. de Rossi estime qu'on peut tirer des monuments de l'antiquité chrétienne une entière confirmation de ce fait. Bien que ses déductions, sous leur forme actuelle, ne nous paraissent point encore convaincantes, nous ne laisserons pas de les exposer ici, car il suffirait de quelque découverte nouvelle pour affermir les points faibles de l'argumentation, et l'on sait que les hypothèses de l'illustre archéologue ont presque toujours l'heureuse fortune d'être promptement vérifiées.

C'est dans les monuments liturgiques que M. de Rossi trouve la trace de deux séjours successifs de l'apôtre à Rome; à son gré, les fêtes célébrées le 18 janvier et le 22 février en l'honneur de la chaire de S. Pierre ont pour objet deux sièges différents vénérés, l'un au Vatican, l'autre au cimetière Ostrien, près de la fontaine où Pierre baptisait lors de son premier séjour. Pour remettre en lumière cette particularité oubliée pendant plus de mille ans, M. de Rossi relève de curieux indices sur un papyrus, et quelques ampoules d'huile conservés à Monza ². Ces reliques viennent de l'abbé Jean, qui visita Rome sous Grégoire le Grand et rapporta à la reine Théodelinde des fioles d'huile prises aux lampes des plus célèbres églises. A chacune

¹ « Petrum 25 annos Romanam cathedram tenuisse disertè testantur auctor primæ partis *Catalogi Liberiani*, Eusebius, Hieronymus, Orosius et alii, nullo antiquo auctore vel monumento directe aut indirecte contradicente. Hanc sententiam igitur ut longè probabiliorem tenendam esse censemus. » De Smedt, *Dissertationes selectæ*, diss. I, cap. II, art. IV, 18.

² Voir le *Bullettino* de 1867, mai et juin.

d'elles, le pèlerin nota le lieu d'origine, et, relevant ces inscriptions sur un papyrus à mesure qu'il parcourait la cité, il dressa ainsi une liste topographique qui peut servir d'itinéraire dans la ville sainte.

Après avoir recueilli l'huile « de la chaire que Pierre a occupée *la première fois* », il visite les lieux saints de la nouvelle voie Salarienne, passe ensuite le Tibre, vient au Vatican, où, près du tombeau de S. Pierre, M. de Rossi nous a montré un second siège pontifical, distinct de celui que l'abbé Jean vit au delà du fleuve. Non loin de la voie Salarienne, on a retrouvé de nos jours la plus ancienne catacombe de Rome, le cimetière Ostrien, « où Pierre baptisait ». Ce fut là, selon toute apparence, que le pèlerin lombard vénéra la première chaire dont il parle, plus ancienne que celle du Vatican, car sur le papyrus de Monza, comme dans les martyrologes et les calendriers du temps, elle est appelée « la première où Pierre s'assit ».

Le culte rendu à ces reliques donna naissance aux deux fêtes célébrées dans notre liturgie, le 18 janvier et le 22 février. La première a pour objet d'honorer la chaire du cimetière Ostrien; les plus anciens martyrologes l'attestent en marquant pour ce jour : « Dédicace de la chaire de S. Pierre, où pour la première fois il a siégé à Rome¹. » C'est, on le voit, la même formule que l'abbé Jean transcrivit sur l'ampoule et le papyrus de Monza; apparemment il la trouva gravée dans l'oratoire qu'il visitait. Quant à la fête du 22 février, nos

¹ « Dedicatio cathedræ S. Petri apostoli, qua primum Romæ sedit. » *Martyrologium Hieronymianum*. « Cathedra S. Petri qua primum Romæ sedit. » *Parvum romanum Martyrologium*.

livres liturgiques lui donnent actuellement ce titre : « La chaire de S. Pierre à Antioche. » Mais M. de Rossi a prouvé que les mots : « à Antioche, » sont une addition d'un clerc de l'église d'Auxerre, lequel entreprit au VII^e siècle de corriger et de fondre ensemble les anciens catalogues de martyrs. Trouvant deux fêtes de la chaire de S. Pierre, la première rapportée au séjour de l'apôtre à Rome, la seconde sans mention aucune ; il imagina que celle-ci rappelait l'épiscopat de S. Pierre à Antioche, et sa conjecture erronée obtint peu à peu un crédit universel, la compilation du clerc auxerrois étant la principale source de nos martyrologes actuels. Pour reconnaître cette méprise, il suffit de parcourir les calendriers et les livres liturgiques antérieurs au VII^e siècle¹. Nulle part le nom d'Antioche n'est donné à la chaire du 22 février. La fête de ce jour, d'ailleurs, est trop importante pour ne rappeler qu'un incident secondaire dans la vie de l'apôtre. Jusqu'au XVI^e siècle elle est demeurée une des principales solennités de la ville papale ; on la célébrait dans la basilique vaticane au temps de S. Léon, avec un grand concours d'évêques ; c'était le jour de l'apôtre par ex-

¹ Dans le *Depositio Martyrum* (Calendrier romain du IV^e siècle), qui fait partie de la collection philocalienne, nous lisons simplement : VIII kal. mart. natale Petri de cathedra (Duchesne, *Liber Pontificalis*, p. 11). Presque tous les manuscrits du Sacramentaire de S. Grégoire portent : XIII kal. mart. cathedra sancti Petri. Le seul codex *Ratoldi* (980) ajoute *in Antiochia*. (Voir *Patrologie latine*, t. LXXVIII, pp. 50, 302, 588). Au rapport de Jean le Diacre (*Vita Gregorii*, II, 17), le Sacramentaire de S. Grégoire n'est que celui de S. Gélase (492-496), revu et abrégé.

cellence : « Dies Apostoli ¹. » Les prières propres à cet anniversaire, particulièrement celles de l'antique liturgie gallicane, en indiquent clairement l'objet; toutes rappellent la profession de foi faite par Pierre à Césarée de Philippe et les promesses qui en furent la récompense, l'apôtre élevé au-dessus de ses frères et devenant le fondement inébranlable de l'Église ². C'est cette scène évangélique et la primauté de Pierre qui était célébrée ce jour-là; on y vénérât, comme symbole du souverain pontificat, la chaire du Vatican, celle que l'apôtre avait occupée au dernier temps de sa vie, qu'on gardait près de son tombeau et où ses successeurs venaient s'asseoir.

Si ingénieux que soient ces rapprochements ils n'établissent pas avec certitude que Rome ait possédé à la fois deux chaires de Pierre, car celle que l'abbé Jean vénéra au cimetière Ostrien a pu être transportée plus tard au Vatican, et les textes allégués pour prouver qu'en ce dernier lieu il y eut de tout temps un trône pontifical ne sont pas assez formels pour lever tous les doutes. La seule conséquence à tirer de ces recherches archéologiques, c'est que Rome conservait le souvenir d'un premier séjour de l'apôtre, et l'attachait au cimetière Ostrien. Quant à l'époque où il parut dans la

¹ De Rossi, *Bullettino*, 1867, mai et juin.

² Mabillon, *De Liturgia gallicana*, p. 226. « Deus qui hodierna die beatum Petrum post te dedisti caput Ecclesiæ, cum te ille vere confessus sit et a te digne prælatus sit... » Au commencement de la messe gallicane, cette fête est appelée : « Beatissimi Petri sollemnissimus dies, quem ipsa divinitas consecravit delegando cælorum claves. » Mabillon, *Mus. ital.*, t. I, p. 297.

capitale, nous n'avons pour le déterminer que deux témoignages précis : le catalogue de Libère et la chronologie reçue dans l'Église à partir du III^e siècle.

V

SIMON LE MAGICIEN.

Les détails imaginés pour embellir la rencontre à Rome de S. Pierre et de Simon éveillent la méfiance de tout esprit judicieux. Deux points particulièrement prêtent à la critique : la lutte publique de l'apôtre et du Magicien, où ce dernier succombe, et la statue élevée sur l'île du Tibre, entre les deux ponts, avec cette inscription : SIMONI DEO SANCTO, « A Simon le Dieu saint¹ ».

Eusèbe est bref sur le premier de ces faits. Après avoir rapporté que l'imposteur éblouissait Rome par ses prestiges, il se contente d'ajouter : « La venue de Pierre suffit pour éteindre ce grand éclat². » S'il mentionne ainsi la nouvelle défaite du Samaritain, sans en donner les circonstances, on en peut conclure qu'il ne voyait rien d'assuré dans les traditions qui couraient de son temps³. Il les trouvait aussi nombreuses en Occident qu'en Orient, car Simon était devenu le person-

¹ Eusèbe, *Historia ecclesiastica*, II, 13.

² Id., II, 15.

³ M. l'abbé Duchesne a écrit sur Simon le Magicien une dissertation qui forme le chapitre VIII^e de ses cahiers autographiés; sa lumineuse critique a jeté sur ce sujet de précieuses clartés. Nous ne faisons guère ici que suivre ses pas.

nage légendaire par excellence. Dès le commencement du III^e siècle, les Ébionites esséniens de Syrie¹ avaient écrit de longs romans sur les luttes de S. Pierre et du Magicien. Deux de ces ouvrages sont venus jusqu'à nous : les Récognitions et les Homélies, faussement attribuées à S. Clément. S. Pierre y est le héros d'aventures aussi ridicules qu'imaginaires; il parcourt toute la côte de Syrie, de Césarée à Antioche, triomphant partout de Simon. Eusèbe était trop judicieux pour rien puiser à pareilles sources. En Occident, il trouvait des légendes diverses de celles qu'on racontait en Syrie. La lutte avait Rome pour théâtre et était reculée jusque sous Néron, devant lequel S. Pierre et S. Paul luttaient ensemble contre le Magicien. Simon, poussé à bout, promettait, en preuve de sa divinité, de s'élever dans les airs, mais il ne prenait son vol que pour tomber à terre et se briser². Cette légende occidentale se formait vers le même temps où les Ébionites de Syrie imaginaient leurs fables, car nous la trouvons au IV^e siècle

¹ Voir sur ces sectaires l'article ELKÉSAÏTES dans le *Dictionary of Christian Biography* de Smith.

² Les *Actes apocryphes de Pierre et de Paul* sont le principal ouvrage où nous trouvons cette légende (*Acta apostolorum apocrypha*, de Tischendorf); mais depuis deux siècles elle avait déjà cours, car divers auteurs du IV^e siècle y font allusion. « Baronius (68, § 14) entend de Simon ce qu'on lit dans Dion Chrysostome (*Orat.*, XXI, 9), que Néron nourrit longtemps dans sa cour un homme qui avait promis de voler en l'air. Suétone (*Nero*, XII) raconte aussi que dans des jeux un homme entreprit de voler en présence de Néron, mais que dès le premier effort il tomba par terre et que son sang rejaillit jusque sur le pavillon d'où ce prince le regardait. » Tillemont, *Mémoires*, S. PIERRE, art. XXXIV.

répandue partout. En Afrique, Arnobe (305) la connaît ¹; les légats du pape Libère en parlent dans leur lettre à Eusèbe de Verceil ² (355); S. Cyrille de Jérusalem y fait allusion ³ (347). A l'origine, toutefois, on ne s'accordait pas sur le genre de mort du Magicien. L'auteur des *Philosophumena*, qui écrivait vers 225, ne mentionne aucune tentative d'ascension. Il représente Simon assis sous un platane et discutant avec ses contradicteurs. Pour triompher d'eux le Magicien offre de se faire enterrer, affirmant qu'il ressuscitera le troisième jour comme le Christ; on l'enterre, mais il ne sort plus de son tombeau ⁴. Cette diversité de récits, où scène, détails, personnages varient à la fantaisie du narrateur, inspirait à Eusèbe une juste méfiance. Le seul point qui lui parût avéré, c'est qu'au temps de Claude, Pierre, ayant rencontré Simon à Rome, confondit son imposture comme il l'avait fait à Samarie. Là se borne l'histoire; le reste appartient à la légende.

La plupart des modernes rejettent également parmi les fables la statue dressée dans l'île du Tibre à « Simon le Dieu saint ». Eusèbe, à la vérité, cite comme garants de ce fait deux des premiers Pères, S. Justin et S. Irénée ⁵. Mais le premier de ces témoins, d'une critique

¹ *Patrologie latine*, t. V, p. 828.

² *Id.*, t. XIII, p. 765.

³ S. Cyrille de Jérusalem, *Catech.*, VI, 14, 15.

⁴ *Patrologie grecque*, t. XVI, p. 3326.

⁵ Tertullien mentionne également ce fait; mais ici, comme en maintes circonstances, il copie S. Justin et S. Irénée; tout se réduit donc, ainsi que l'a montré M. Duchesne, à l'unique témoignage de S. Justin.

peu sûre ¹, a, probablement, fait ici quelque confusion. Dans l'île du Tibre, « Semo Sancus », vieille divinité sabine, était particulièrement honorée, et on y découvrit au xvi^e siècle une base de statue portant les mots : SEMONI SANCO DEO FIDIO SACRUM ². Cette inscription aura induit S. Justin en erreur. Pour S. Irénée, il n'a fait que répéter, non sans quelque hésitation, le témoignage de ce Père; car, bien qu'il eût séjourné à Rome ³, il n'y vit point l'image de Simon et se contenta d'écrire : « On dit qu'il a été honoré d'une statue ⁴. » Ce sont là de graves raisons de douter que le Magicien ait eu son image dans l'île du Tibre, sanctuaire des plus anciennes divinités. Toutefois, que S. Justin se

¹ Dans sa première apologie (*Patrologie grecque*, t. VI, p. 376), il n'hésite pas à faire de Ptolémée Philadelphe un contemporain d'Hérode.

² Voir sur Semo Sancus et les statues de ce dieu dont on a retrouvé les inscriptions un article de M. le professeur Visconti dans les *Studi e Documenti di Storia e Diritto* (anno II, fascicoli 3^o e 4^o, p. 105). L'inscription trouvée au xvi^e siècle dans l'île du Tibre portait :

SEMONI
SANCO
DEO · FIDIO
SACRUM
SEX · POMPEIUS · SP · F
COL · MUSSIANUS
QUINQUENNALIS
DECUR
BIDENTALIS
DONUM · DEDIT

Corp. inscript. lat., VI, 576.

³ Quinze ans environ après le temps où écrivait S. Justin.

⁴ « Statua honoratus esse dicitur, propter magicam. » S. Irénée *Adversus Hæreses*, I, 23, 1 : *Patrologie grecque*, t. VII, p. 671.

soit trompé seulement sur le lieu où se trouvait cette statue, et qu'ailleurs, dans la ville, Simon ait reçu un pareil honneur, nous l'admettons volontiers, car dans une apologie adressée aux empereurs et au sénat, S. Justin n'aurait pas avancé à la légère un fait sur lequel il était si facile de le confondre.

N'oublions pas que Rome avait alors la manie des statues. On en dressait par centaines, non seulement aux dieux et aux Césars, mais aux moindres personnages, artistes, rhéteurs, athlètes de renom¹. Les clients honoraient ainsi leurs patrons. Régulus, l'émule de Pline le Jeune, ayant couvert de colonnades ses jardins au-delà du Tibre, borda toute la rive de ses propres images². Les portiques des places publiques, l'ancien forum, le parvis du Capitole étaient encombrés à ce point, qu'Auguste fut obligé de transporter bon nombre de ces marbres dans le Champ de Mars³. Sous Claude, l'invasion continuant, il fallut restreindre la liberté laissée alors à tout particulier de se décerner publiquement cet hommage. Désormais l'autorisation du sénat fut nécessaire⁴. On l'obtenait sans peine pour des novateurs aussi fameux que Simon, et que ses disciples l'aient sollicitée, rien de plus vraisemblable, car nous savons qu'en tout lieu ils avaient coutume d'élever des statues à l'imposteur, et de l'adorer comme un être divin. Habituellement ils le représentaient sous

¹ Voir Friedlaender, *Mœurs romaines*, t. III, p. 250-273.

² Pline, *Epist.*, IV, 2, 5.

³ Suétone, *Caligula*, XXXIV.

⁴ Dion Cassius, LX, 25.

les traits de Jupiter¹; à Rome, toutefois, cette assimilation ne fut pas possible, le Dieu qui trônait au Capitole n'admettant pas d'égal. Il fallut choisir quelque autre image, probablement celle de *Semo Sancus*, vieille divinité sabine, analogue au Jupiter romain². Les statues du dieu sabin étaient nombreuses dans Rome; parfois elles ne portaient comme inscription que ces mots : SEMO SANCUS³. S. Justin, sachant qu'on avait donné au Magicien l'extérieur de cette divinité, a pu facilement se tromper sur le lieu où était placée la statue, sans que sa méprise tirât à conséquence aux yeux de ses contemporains et infirmât l'authenticité du fait qu'il rapportait⁴.

¹ S. Irénée, *Contra Hæreses*, I, 23, 5 : *Patrologie grecque*, t. VII, p. 673.

² Son nom, *Semo Sancus*, qui signifie Dieu du ciel, l'assimile au Jupiter céleste : « Diespiter, diei pater, » le père du jour, l'ennemi des ténèbres, de l'erreur, du mensonge, le vengeur de la fidélité. De là les deux noms qui suivent habituellement sur les inscriptions ceux de *Semo Sancus*, *Deus Fidius*, le dieu de la fidélité, le Jupiter fidèle, selon la traduction de Denys d'Halycarnasse : 'Εν τερῶ Διὸς Πιστίου, ὃν Ῥωμαῖοι Σάγκτον καλοῦσιν (IV, 58). Voir Pauly, *Real Encyclopädie*, SANCUS, t. VI, p. 740.

³ Orelli-Henzen, 6999.

⁴ M. Studemund a découvert un manuscrit fort ancien des Actes de Pierre et de Paul, où il est parlé de la statue élevée à Simon. M. de Rossi espère y trouver une confirmation du fait rapporté par S. Justin (*Bullettino*, 1882, p. 107, 108). Il est difficile de prendre parti à ce sujet avant la publication de ce document, que M. Studemund retarde au delà de toute prévision.

TABLE DES MATIÈRES



	Pages
AVERTISSEMENT DE LA SECONDE ÉDITION.....	VII-IX
PRÉFACE.....	XI-XXIX

CHAPITRE PREMIER.

LA PENTECÔTE.

Les apôtres au cénacle. — Élection de Mathias. — Descente de l'Esprit-Saint. — Don des langues. — Première prédication de Pierre. — Les biens mis en commun. — Vie des fidèles de Jérusalem.....	1-22
--	------

CHAPITRE SECOND.

LES APÔTRES DEVANT LE SANHÉDRIN.

Le boiteux de la Belle Porte. — Seconde prédication de Pierre. — Pierre et Jean devant le sanhédrin. — Union des fidèles. — Barnabé. — Ananie et Saphire. — Emprisonnement et délivrance des Douze. — Gamaliel prend leur défense. — Ils sont flagellés.....	23-45
--	-------

CHAPITRE TROISIÈME.

LES JUIFS DE LA DISPERSION.

La captivité de Babylone. — Colonies juives dispersées dans le monde. — Leurs privilèges. — Haines suscitées par leur orgueil et leur fortune. — Attrait et influence des synagogues. — Littérature juive d'Alexandrie. — Les prosélytes d'Israël.....	46-69
--	-------

CHAPITRE QUATRIÈME.

SAINT ÉTIENNE.

	Pages.
Les sept diacres. — Prédication d'Étienne. — Son discours devant le sanhédrin. — Son martyre.....	70-91

CHAPITRE CINQUIÈME.

LES MISSIONS DU DIACRE PHILIPPE.

I. SIMON LE MAGICIEN. — Philippe à Samarie. — Le Magicien baptisé. — Il est rejeté par Pierre et Jean. — Sa doctrine.....	92-107
II. S. PHILIPPE ET L'EUNUQUE D'ÉTHIOPIE. — Le royaume d'Éthiopie. — L'eunuque à Jérusalem. — Son baptême sur la route de Gaza. — Missions de Philippe dans le pays des Philistins et le Saron.....	108-119

CHAPITRE SIXIÈME.

SAUL DE TARSE.

Famille de Saul. — Tarse. — Corruption de cette ville. — Écoles célèbres. — Saul se rend à Jérusalem. — École de Gamaliel. — Saul persécute l'Église.....	120-140
---	---------

CHAPITRE SEPTIÈME.

LA CONVERSION DE S. PAUL.

Damas. — Paul terrassé aux portes de la ville. — Son baptême. — Il se retire en Arabie. — Extérieur et caractère de Saul. — Revenu à Damas, il est contraint de s'enfuir. — Paul et les Douze à Jérusalem. — Paul retourne à Tarse.....	141-163
---	---------

CHAPITRE HUITIÈME.

PAIX DE L'ÉGLISE.

Les Juifs et Caligula. — Pierre visite les Églises du Saron. — Énée. — Tabithe. — La vision de Joppé. — Conversion de Corneille... ..	164-187
---	---------

CHAPITRE NEUVIÈME.

ANTIOCHE.

	Pages.
Pierre à Antioche. — Description de la ville. — Dérèglement des mœurs. — Les Juifs d'Antioche. — L'Évangile annoncé aux gentils. — Barnabé et Saul prêchent à Antioche. — Les fidèles appelés chrétiens.....	188-204

CHAPITRE DIXIÈME.

LA PERSÉCUTION D'HÉRODE AGRIPPA.

Prophétie d'Agabus. — Hérode Agrippa à Jérusalem. — Martyre de S. Jacques. — Pierre délivré par l'ange du Seigneur. — Mort d'Agrippa. — La grande famine. — Les princes de l'Adiabène.....	205-223
--	---------

CHAPITRE ONZIÈME.

LA DISPERSION DES APÔTRES.

Le collège des Douze. — S. Jacques de Jérusalem. — L'apostolat et la hiérarchie. — Ministère des apôtres...	224-245
---	---------

CHAPITRE DOUZIÈME.

L'ÉVANGILE DE S. MATTHIEU.

I. LA PRÉDICATION ÉVANGÉLIQUE. — La tradition orale, unique forme d'enseignement chez les Juifs. — L'Halaca et l'Hagada. — L'Évangile oral.....	246-258
II. L'ÉVANGILE DE S. MATTHIEU. — Origine de cet Évangile. — Composé en araméen, il est destiné aux Juifs de Jérusalem. — Traduction grecque de cet ouvrage. — L'Évangile des Nazaréens.....	259-271

CHAPITRE TREIZIÈME.

L'ENSEIGNEMENT DE L'ÉGLISE DE JÉRUSALEM.

LE SYMBOLE DES APÔTRES.

Progrès de la révélation. — Le Symbole des apôtres. — Le <i>Credo</i> primitif de Rome. — Origine du formulaire de la foi.....	272-294
--	---------

CHAPITRE QUATORZIÈME.

LES JUIFS DE ROME.

Pages.

- S. Pierre en Asie Mineure. — Son arrivée à Rome. — Les Juifs romains. — Haines et calomnies dirigées contre eux. — Leur influence. — Quartiers de Rome habités par les Juifs. — Les synagogues romaines..... 295-326

CHAPITRE QUINZIÈME.

LA RELIGION ROMAINE.

- Caractère de la religion romaine. — Les dieux *indigètes*. — Importance du culte et des cérémonies. — Déclin des croyances dans les classes élevées. — Le sentiment religieux vivace dans le peuple. — Attrait des mystères et des rites orientaux..... 327-366

CHAPITRE SEIZIÈME.

LES MŒURS AU TEMPS D'AUGUSTE.

- Décadence des mœurs dans la famille, parmi les femmes, dans la vie publique. — La clientèle avilie sous l'empire. — La chasse aux héritages. — Petit nombre des vertus et des nobles caractères..... 349-376

CHAPITRE DIX-SEPTIÈME.

LES STOÏCIENS DE L'EMPIRE.

- La philosophie de Zénon. — Les stoïciens de Rome moins éclairés que les sages de la Grèce sur Dieu, la providence, l'immortalité. — Ils propagent les idées d'humanité et d'égalité sociale. — Stérilité de leurs doctrines. . 377-401

CHAPITRE DIX-HUITIÈME.

LE MINISTÈRE DE S. PIERRE A ROME.

- L'Évangile répandu dans Rome par les esclaves, le menu peuple, les femmes. — Pomponia Græcina. — Divers séjours de Pierre sur l'Aventin, dans la demeure de Pudens, au cimetière Ostrien. — Pierre et Simon le Magicien..... 402-419

CHAPITRE DIX-NEUVIÈME.

SITUATION LÉGALE DES CHRÉTIENS.

Pages.

Respect des Romains pour les religions étrangères. — Tolérance habituelle des magistrats. — Les chrétiens au premier siècle jouissent des franchises octroyées aux Juifs. — La prompt conversion de quelques patriciens contribue à leur sécurité. — Soumission de l'Église aux lois de l'État.....	420-439
---	---------

CHAPITRE VINGTIÈME.

L'ÉVANGILE DE S. MARC.

L'Évangile de S. Marc n'est que la prédication de S. Pierre aux païens de Rome. — Particularités de cet Évangile. — Temps où il fut composé. — S. Pierre et l'Église d'Alexandrie.....	440-457
--	---------

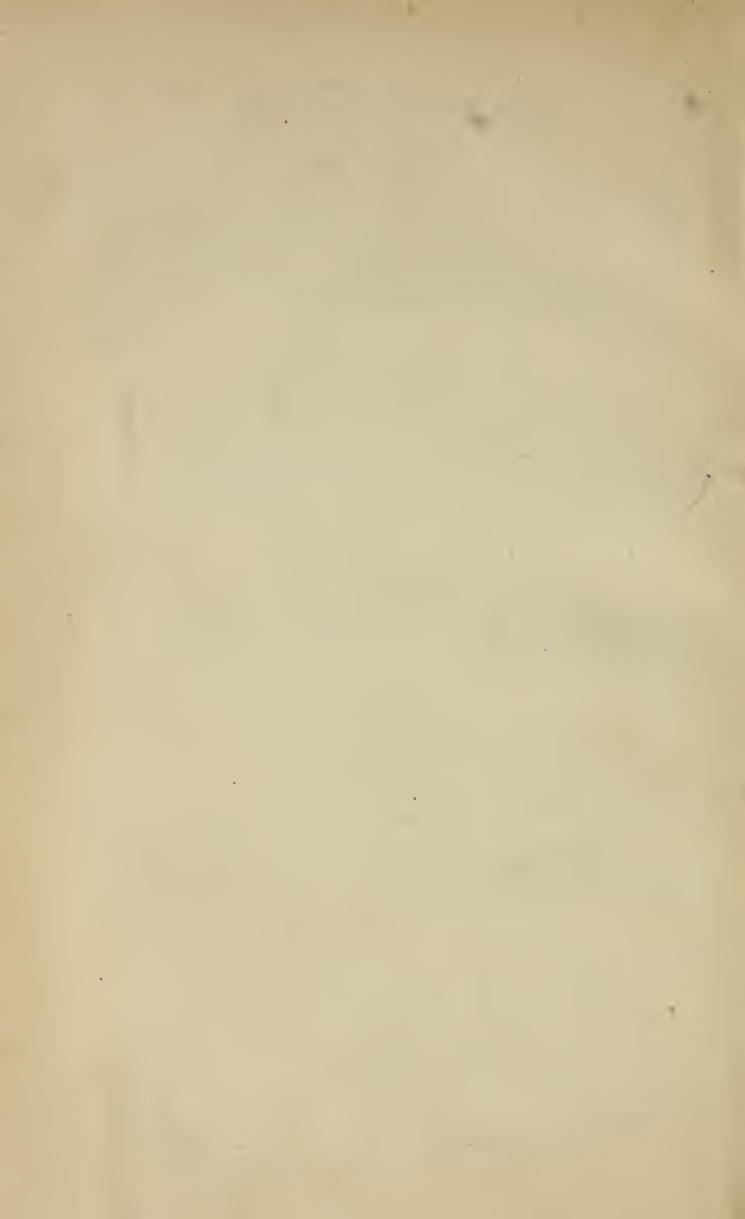
ÉPILOGUE.

Ressources providentiellement ménagées pour seconder la diffusion de l'Évangile. — Obstacles qui entravèrent la prédication apostolique.....	459-468
--	---------

APPENDICE.

I. LA CHRONOLOGIE DES PREMIÈRES ANNÉES DE L'ÉGLISE...	469-471
II. ANNÉE DU MARTYRE DE S. JACQUES.....	471-475
III. LE TÉMOIGNAGE DE S. IRÉNÉE SUR LE TEMPS OU S. MATHIEU ÉCRIVIT SON ÉVANGILE.....	475-479
IV. S. PIERRE A ROME.....	479-496
V. SIMON LE MAGICIEN.....	496-501









BS
2515.
.F59

Fouard, Constant Henri,
1837-1904.
Saint Pierre et les
premières années du
Christianisme

